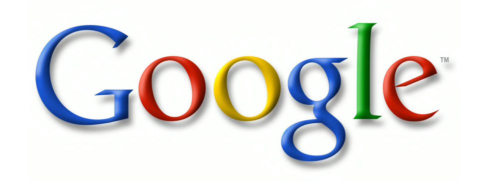
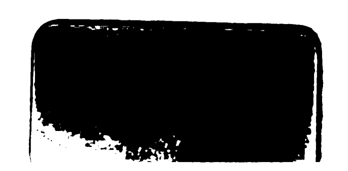





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME I

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET Ce

LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 21

—

1856

PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME I

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET Ce

LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES-GRANDS-AUGUSTINS, 21

1856


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
12 NOV. 1931
OF OXFORD

AVANT-PROPOS.

On a déjà fait d'immenses travaux sur l'Église de France.

Baronius, dans ses Annales ecclésiastiques, n'a pas oublié *la plus belle province du royaume de J.-C.;* Bollandus et ses continuateurs, Noël-Alexandre, Sirmond, Baluze, d'Achery, Martène, de Sainte-Marthe, Tillemont, Bouquet, Mabillon, Rivet, Pagi, Ruinart et tant d'autres érudits que nous pourrions nommer, ont reproduit ses monuments ou discuté les points les plus obscurs de son histoire; Lecointe a compilé ses *annales.* Le père Longueval enfin a entrepris son Histoire de l'Église gallicane que les pères Fontenay, Brumoy et Berthier continuèrent jusqu'au milieu du xvie siècle.

Je rends hommage à l'œuvre de ces savants Jésuites :

elle m'a été très-utile, c'est pour moi un devoir de le proclamer.

J'ai cru cependant que l'on pouvait faire mieux.

L'Histoire de l'Église gallicane a subi la destinée de la plupart des productions humaines; parfaite peut-être pour le temps où elle fut écrite, elle n'est plus en harmonie avec les goûts actuels; les questions d'art chrétien, de liturgie et de philosophie, les législations ecclésiastique et monastique, les mœurs et les institutions de la société chrétienne, n'y sont pas traitées au point de vue d'où il faut, de nos jours, considérer l'histoire, et avec les développements devenus nécessaires.

L'histoire n'est plus aujourd'hui une série de faits alignés géométriquement à l'aide de la chronologie; elle est le tableau vivant et animé des siècles qui doivent s'y dessiner avec leur physionomie particulière et caractéristique.

Il faut rendre justice à qui de droit.

Une nouvelle école historique, peu amie de l'Église, a fortement contribué à donner à l'étude de l'histoire cette large et haute direction.

Je lui rends cet hommage d'autant plus volontiers que j'aurai trop souvent à contester son exactitude et ses conclusions; mais la voie qu'elle a ouverte est bonne; bien suivie, elle ne peut que conduire à la vérité.

Les écrivains catholiques y sont entrés; aussi, de nombreux préjugés ont-ils déjà disparu. On comprend maintenant qu'il faut se transporter aux siècles eux-mêmes pour en retracer l'histoire, et qu'on ne doit pas juger les mœurs et les institutions de tous les temps sur celles du temps où nous vivons. Ce principe aura des résultats prodigieux pour la *vérité historique*.

Déjà on ne voit plus sous le même aspect cette époque de transformation sociale où l'Église a sauvé la société qui périssait et s'engloutissait dans la barbarie; on admire cette autre époque qu'il était convenu, naguère encore, d'appeler ignorante. Les œuvres artistiques du moyen-âge sont complétement réhabilitées. Les œuvres scientifiques et philosophiques auront leur tour. On commence à soupçonner qu'il doit y avoir quelque chose dans ces gros livres qui dorment depuis si longtemps au fond de nos bibliothèques, et dont l'aspect sévère glace encore d'effroi le menu peuple des érudits. Des investigateurs courageux étudieront bientôt ces pages immenses, et seront étonnés d'y trouver tant de choses que le génie orgueilleux des siècles modernes se croyait seul capable d'inventer.

La littérature du moyen-âge a aujourd'hui ses admirateurs, et il est désormais permis de trouver de la poésie et de l'éloquence dans les gracieux récits des lé-

gendaires, les homélies, les hymnes et les séquences; permis encore de préférer aux pompeuses histoires de Tite-Live ou de Tacite les aimables causeries de Grégoire de Tours ou de Joinville.

La liturgie a repris son rang parmi les sciences. Le prêtre et l'artiste comprennent que son mystérieux et profond symbolisme peut seul rendre raison des cérémonies du culte et des détails artistiques de nos monuments chrétiens.

Les grandes familles monastiques secouent la poussière du tombeau où les préjugés les avaient ensevelies; elles se relèvent dans l'histoire, couronnées de la triple auréole de l'art, de la science et de la vertu.

Il est permis enfin d'admirer ces vastes législations ecclésiastique et monastique qui peuvent seules nous révéler le secret de ces institutions fortes et fécondes qui n'ont jamais pu éclore qu'au sein de l'Église.

La *Méthode* qui a produit ce mouvement de régénération chrétienne devait être la nôtre.

J'ai donc cherché dans cette histoire à faire revivre les siècles eux-mêmes, non pas seulement de cette vie extérieure qui se traduit en faits éclatants, mais de cette vie intime que nous révèlent ces mille détails, bien minimes en apparence, mais souvent plus utiles

que les faits eux-mêmes pour donner à chaque époque son véritable caractère.

Je n'ai pas seulement consulté les *historiens* qui ne donnent ordinairement que l'idée principale et les détails essentiels des faits les plus importants, mais aussi les conciles et les docteurs, les théologiens et les philosophes, les légendaires, les liturgistes et les poètes eux-mêmes.

J'ai formé ma narration des renseignements divers qu'ils m'ont fournis, et c'est uniquement sur des faits étudiés et retracés avec cette exactitude que j'ai appuyé toute *ma philosophie*.

Je pense en effet, avec Schlégel[1], qu'il ne faut pas entendre sous le nom de *philosophie de l'histoire*, une série d'observations ou d'idées exposée d'après un système arbitrairement conçu et d'après une hypothèse imposée aux faits eux-mêmes

« L'histoire ne repose que sur des réalités, elle est inséparable des faits. C'est donc de la connaissance exacte des faits, de leur véritable caractère, de leur enchaînement et de leur ensemble que doit jaillir la philosophie de l'histoire, esprit et corollaire de tout savoir historique. »

[1] Schlégel, Philosophie de l'histoire, 1re leçon.

On ne doit jamais s'éloigner de cette méthode philosophico-historique qui « observe [1] soigneusement les faits et ne se permet les généralisations que lentement, progressivement, à mesure que les faits sont connus. Cet esprit domine évidemment depuis plus d'un demi siècle dans les sciences qui s'occupent du monde matériel; il a fait leurs progrès et leur gloire. Il tend aujourd'hui à pénétrer de plus en plus dans les sciences du monde moral, dans la politique, *l'histoire*, la philosophie. Partout la méthode scientifique s'étend et s'affermit; partout on sent la nécessité de prendre les faits pour base et pour règle : on est persuadé qu'ils sont la matière de la science, qu'aucune idée générale ne peut avoir de valeur réelle si elle n'est sortie du sein des faits, si elle ne s'en nourrit constamment à mesure qu'elle grandit. »

Il faut l'avouer, la *nouvelle école historique* est encore peu avancée dans cette voie, et je la surprendrai souvent faisant de l'histoire avec des idées nébuleuses et purement systématiques, torturant les faits pour les forcer à entrer en des cadres façonnés *à priori*, tirant d'un seul mot une conclusion immense, et de faits clairs et nombreux n'extrayant qu'à grand'peine

[1] Guizot, Histoire de la civilisation en France, t. 1, p. 23.

une idée mesquine, dans la crainte d'ébranler ses systèmes.

Je l'ai trouvée peu favorable à l'Église, malgré le vernis parfois chrétien qu'elle a su donner à ses œuvres. Ses allures scientifiques n'ont pu me faire illusion sur l'extrême faiblesse de son érudition religieuse. Pour dire franchement ma pensée, nos écrivains modernes se sont trouvés en pays inconnu dans le domaine de l'Église, et ils ont imité ces touristes frivoles qui, après avoir seulement posé le pied sur une plage étrangère, reviennent bien vite nous raconter leurs bévues et leurs erreurs, avec l'aplomb de voyageurs érudits et consciencieux.

Ils ont parlé de notre Église après l'avoir étudiée d'une manière superficielle.

Il est facile de comprendre cependant que les sciences diverses auxquelles il faut être initié pour apprécier les monuments ecclésiastiques, ne sont pas choses innées dans l'intelligence humaine, et que jamais l'imagination la plus riche et la plus féconde, le génie le plus philosophique ne pourront les remplacer.

Du reste, je le comprends, la vérité ne doit pas être défendue par des invectives, et, en réfutant l'erreur, je saurai toujours respecter les règles que m'imposent la justice et la charité.

J'ai abordé toutes les questions avec franchise et n'ai même pas songé à dissimuler les taches qui se rencontrent çà et là dans les annales de notre Église. « Aussi bien [1], nous vivons dans un temps où il ne peut y avoir aucun avantage, aucun profit quelconque à dissimuler la vérité, à la farder. Je crois que la production des faits, naïve, sincère, sans réserve, ne présentera aucune espèce d'inconvénient. Nous aimerons mieux, dans les questions douteuses, concéder quelque chose à nos adversaires que de faire pencher la balance en notre faveur. »

Nous sommes assez riches pour leur faire cette grâce.

« Pour le fond des choses, dirai-je avec Bossuet [2], on sait bien de quel avis je suis, car assurément je suis catholique, aussi soumis qu'aucun autre aux décisions de l'Église. Après cela, d'aller faire le neutre et l'indifférent à cause que j'écris une histoire, ou de dissimuler ce que je suis quand j'en fais gloire, ce serait faire au lecteur une illusion trop grossière. Mais avec cet aveu sincère je maintiens (aux adversaires mêmes de l'Église) qu'ils ne liront jamais nulle histoire plus in-

[1] M. Ch. Lenormant, Cours d'histoire moderne, t. I, p. 20, 21.

[2] Bossuet, Histoire des variations ; Préf.

dubitable que celle-ci, puisque dans ce que j'ai à dire, je ne raconterai rien qui ne soit prouvé clairement. »

Je divise L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE en cinq périodes que j'appelle Gallo-Romaine, Gallo-Franke, Féodale, Moderne et Contemporaine.

La période Gallo-Romaine s'étend du Ier siècle à la fin du cinquième;

La période Gallo-Franke, du VIe siècle au dixième;

La période Féodale, du XIe siècle à la fin du quinzième;

La période Moderne, du XVIe siècle à la fin du dix-huitième;

La période Contemporaine s'étend du commencement du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

Ma première pensée a été de terminer mon travail au commencement du XIXe siècle; mais, après de sérieuses réflexions, je n'ai pu me résoudre à ne pas traiter cette période contemporaine si intéressante pour nous.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR

LA PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

Le Christianisme dans les Gaules. — Ses deux ennemis, le Druidisme et le Polythéisme. — La Société chrétienne au point de vue intellectuel, moral, social. — Ses rapports avec le centre de l'unité catholique, l'autorité civile et les populations.

Avant d'entrer dans le détail des faits importants et nombreux que nous aurons à étudier pendant la période gallo-romaine, il est nécessaire de présenter quelques considérations générales propres à les faire envisager sous leur véritable point de vue. Sans cela, le lecteur pourrait ne pas leur accorder toute l'attention qu'ils méritent, et aurait de la peine à en apprécier avec une parfaite exactitude les causes et les résultats.

Le christianisme apparut dans les Gaules au moment où Rome, lasse de ses triomphes, dormait enivrée de voluptés, et bercée dans les rêves d'une philosophie qui divinisait le plaisir; au moment où cette reine du monde tenait enchaînées presque toutes les nations, et en particulier celles qui habitaient les diverses régions des Gaules.

Sous son autorité souveraine, le polythéisme régnait sur le monde. Il avait fait dans les Gaules des progrès rapides, depuis la fondation de Massilie [1] et les premières invasions romaines.

Les colons Phocéens avaient apporté avec eux la religion, les mœurs, le génie de la Grèce. En peu de temps, Massilie était de-

[1] Massilie fut fondée 600 ans avant l'ère chrétienne par les Phocéens.

venue une métropole importante; elle avait vu naître autour d'elle un cercle de colonies secondaires qui avaient adopté ses idées et ses institutions et qui possédaient, comme elle, des écoles florissantes dont la réputation séduisit les Gaulois et leur fit abandonner les sombres colléges des druides. Ces écoles popularisaient parmi eux et une langue nouvelle [1] et de nouvelles idées religieuses.

Les succès de Massilie éveillèrent l'ambition de Rome; elle voulut avoir aussi ses colonies gauloises, et parvint peu à peu à former sa *province* (Provence).

Une fois qu'elle eut mis le pied sur le sol gaulois, Rome y accrut rapidement ses conquêtes, et ne s'arrêta qu'au moment où César l'eut soumis tout entier à sa puissance.

Les Romains étaient trop habiles pour croire vaincu un peuple broyé par la guerre; aussi, après leur victoire, se mirent-ils à développer dans les Gaules le vaste système d'assimilation qu'ils avaient coutume d'appliquer dans toutes leurs conquêtes.

Ils disséminent donc çà et là leurs colonies militaires, pour répandre leurs mœurs et pour tenir en respect les populations; ils changent les démarcations et les noms des provinces, pour détruire peu à peu les centres de nationalités; ils établissent partout l'administration romaine; les vieilles capitales des peuples celtiques reçoivent des noms romains, deviennent des cités romaines, et bientôt les nobles gaulois deviennent des sénateurs romains.

En même temps, on voit s'élever de toutes parts des temples,

[1] La langue grecque était, au premier siècle, la langue la plus commune dans les provinces méridionales des Gaules. Saint Irénée, au IIe siècle, écrivit en grec, et, au sixième, saint Césaire d'Arles engageait son peuple à chanter dans l'église avec les clercs, soit en grec, soit en latin.

afin de populariser la religion officielle, et des écoles destinées à propager la langue de Rome, qui, aussi bien que celle d'Athènes, fut bientôt plus répandue dans les provinces méridionales que la langue nationale des Celtes. L'ancienne capitale des Edues (Bibracte), devenue Augustodunum, eut ses écoles Méniennes qui attirèrent dans ses murs tous les nobles gaulois; Lyon eut son Athæneum et ses joûtes d'éloquence; les écoles des principales cités gauloises rivalisèrent avec celles d'Athènes et de Rome.

Ces moyens puissants formèrent insensiblement dans les Gaules une société qui s'habitua à se nommer et à se croire romaine.

En présence de cette action incessante de la nouvelle civilisation, les druides combattaient pour leur culte et la nationalité gauloise; ils parvinrent à former une opposition qui, sans être puissante, résista toujours aux armes romaines, se perpétua longtemps, sous le nom de *bagaudie*, et survécut au druidisme lui-même.

Les Romains, connaissant le principe de cette opposition, organisèrent contre les druides une persécution qu'ils n'arrêtèrent qu'après avoir immolé sur les côtes d'Armorique les derniers débris de ce corps sacerdotal jadis si puissant.

En même temps, le polythéisme établissait de plus en plus sa domination, traînant après lui ses mystères infâmes et les mœurs dissolues de la fausse civilisation qu'il avait dirigée.

Mais il ne put s'étendre qu'à la surface de la société, et le druidisme régna longtemps encore dans les âmes. Comme toutes les institutions qui ont longtemps dominé sur les masses, le druidisme y avait fait de profondes empreintes qui ne s'effacèrent jamais complétement; et il faut avouer que ce vieux culte, au milieu de ses

erreurs, avait conservé plusieurs importantes vérités; ce qui peut expliquer son étonnante influence.

On doit avoir une idée générale de la religion druidique pour comprendre les obstacles qu'eut à surmonter le christianisme pour établir son règne sur les intelligences et les cœurs, et pour apprécier le travail immense de transformation sociale qu'il eut à opérer dans les Gaules.

Le panthéisme semble avoir été le dogme fondamental du culte druidique : la nature entière était Dieu. C'est la divinité qui parle dans la foudre, comme dans le murmure du ruisseau; dans la tempête, comme dans le bruissement de la feuille de la forêt. Les cités, les montagnes, les fleuves, participent à l'esprit universel; tout est remué par une énergie puissante, mais occulte, inhérente à chaque être, et qui est *Dieu*.

Un être universel, qui est tout et n'a pas d'existence individuelle, c'était une idée trop subtile pour le bon sens vulgaire; aussi, chaque action de l'être universel fut bientôt transformée, par le commun des hommes, en autant d'êtres ou de génies particuliers, ayant une existence propre et distincte. « Les Gaulois, dit D. Bouquet, « déifiaient les villes, les forêts, les montagnes. Nous trouvons, « dans les inscriptions, les dieux Nemosus, Vosegus, Penninus; « les déesses Aventia, Bibracte, la déesse des Vocontiens, la déesse « de Feurs, ville des Ségusiens, etc., etc. Les Gaulois avaient un « si grand respect pour le vent Circius, qu'ils lui rendaient des actions de grâces, lors même qu'il renversait leurs maisons, comme « s'ils lui étaient redevables de la bonté de l'air qu'ils respiraient [1]. »

[1] D. Bouquet, Recueil des historiens des Gaules et de France, t. Ier, Préface, p. 38.

Ils reconnaissaient aussi des génies présidant à la guerre, au commerce et aux sciences; ils s'habituèrent peu à peu à leur donner les noms du polythéisme romain. Voilà pourquoi César [1] dit que les Gaulois avaient les mêmes dieux que les Romains.

Une conséquence nécessaire du panthéisme était le dogme de l'éternité du monde et des âmes, qui n'étaient que des manifestations diverses de l'être unique et universel. « Aussi, dit Strabon [2], « les druides croient que les âmes et le monde son impérissables, « mais que le monde est soumis à des révolutions dont le feu et « l'eau sont tour à tour les agents. »

De là leur ferme croyance à l'immortalité de l'âme et à la vie future. C'était, pour les Gaulois, un dogme si incontestable, qu'ils enterraient [3] avec les morts les choses nécessaires à la vie. Ils renvoyaient quelquefois leurs affaires à l'autre monde, et se prêtaient de l'argent remboursable après la mort. Il s'en trouvait même qui se jetaient dans le bûcher de ceux qu'ils aimaient pour s'en aller avec eux dans l'autre vie.

Outre l'immortalité de l'âme, les druides admettaient la métempsycose [4]. Ces deux opinions, qui sembleraient contradictoires au premier abord, se concilient très-bien cependant, si l'on fait attention qu'ils ne considéraient jamais l'autre vie que comme une récompense. On peut donc croire qu'ils ne faisaient passer en d'autres corps que les âmes qui devaient être punies et que leurs vices rendaient indignes d'entrer dans le séjour du bonheur.

[1] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 17.
[2] Strabo, lib. 4, § 2.
[3] Pomponius Mela, lib. 3.
[4] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 14.

Les druides avaient une doctrine affreuse sur le rachat des crimes et sur le moyen dont l'homme devait se servir pour se rendre la divinité propice; c'était, selon eux, par les sacrifices humains [1].

« Toute la nation des Gaulois, dit César [2], est très-religieuse; aussi, dans les maladies, les combats et les dangers, ils immolent des victimes humaines, ou font vœu de s'immoler eux-mêmes. Ils se servent pour cela du ministère des druides. Ils croient que la vie d'un homme ne peut être rachetée que par la vie d'un autre homme, et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'apaiser la colère des dieux.

« Pour faire ces sacrifices, ils ont de grandes statues, de matières combustibles, qu'ils remplissent d'hommes vivants, et qui y sont consumés par les flammes. Ils regardent, comme plus agréables à la divinité, les sacrifices des criminels; mais, faute de criminels, ils immolent des innocents. »

Strabon est, sur ce point, du même sentiment que César. « Un de leurs usages, dit-il [3], était de tuer d'un coup de sabre un homme dévoué à la mort, et de tirer des augures de la manière dont la victime se débattait dans les convulsions de la mort. Ils ne faisaient ces sacrifices que par le ministère des druides. On leur attribue

[1] L'idée du sacrifice se retrouve au rang des dogmes fondamentaux de toutes les religions, et le sacrifice humain, en particulier, n'était évidemment qu'une monstrueuse falsification du dogme du Rédempteur, seul capable, par son sacrifice, de racheter l'humanité. Dans toutes les religions, on retrouve les dogmes de la révélation primitive, mais obscurcis et altérés, en raison de l'éloignement du berceau primitif des nations, l'Orient. Les Galls étaient venus d'Orient, et descendaient, nous dit Joseph, de Gomer, fils aîné de Japhet. Les Kimris, qui apportèrent en Gaule le druidisme, venaient aussi d'Orient.

[2] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 16.

[3] Strabo, lib. 4, § 3.

encore diverses autres manières d'immoler des hommes, comme de les percer à coups de flèches, ou de les crucifier *dans leurs temples*. Quelquefois ils brûlaient des animaux, jetés pêle-mêle avec des hommes dans une espèce de colosse fait de bois et de foin. »

« Les Gaulois, dit Pomponius Mela [1], sont une nation superstitieuse, et parfois si cruelle, qu'ils croient le meurtre d'un homme agréable à la divinité. »

« Quand on les consulte sur une affaire importante, dit Diodore de Sicile [2], en parlant des prêtres gaulois, ils observent un rit épouvantable. Ils frappent un homme avec une épée, au-dessous du diaphragme, et, pendant que la victime tombe, ils examinent attentivement sa chute, les convulsions de ses membres, la manière dont le sang coule, et ils en présagent l'avenir. C'étaient les *vates* qui exécutaient ordinairement ces sanglants sacrifices. »

Les vates étaient au deuxième rang dans l'ordre hiérarchique du sacerdoce gaulois. Au premier rang, étaient les druides proprement dits; au troisième, les bardes [3].

Les vates étaient en grande renommée pour leur habileté à prédire l'avenir, au moyen des augures qu'ils tiraient des entrailles des victimes. Mais il ne leur était permis de faire aucune cérémonie religieuse sans les druides, seuls confidents de la divinité, seuls dignes de lui offrir des actions de grâces et d'en obtenir des bienfaits.

Les bardes étaient des poètes agrégés à l'ordre druidique, et dont les fonctions consistaient à chanter la gloire des héros et de

[1] Pomponius Mela, lib. 3.

[2] Diod. Sicul., lib. 5.

[3] Diod. Sicul., lib. 5. — Strabo, lib. 4, § 2.

tous ceux qui s'étaient illustrés par quelque action éclatante. Au jour du combat, ils étaient aux premiers rangs de l'armée, pour animer son courage et l'enflammer d'ardeur.

Les druides, proprement dits, étaient les prêtres, les savants, les théologiens, les philosophes, les instituteurs, les juges même et les médecins des peuples galliques.

« Les druides, dit César [1], s'occupent des choses divines, font les sacrifices publics et particuliers, et interprètent les rits sacrés. Un grand nombre de jeunes gens vont à eux pour être instruits, et on leur rend de grands honneurs. Ils prononcent à peu près sur toutes les contestations publiques et privées. Si un crime a été commis, s'il s'élève une discussion sur les bornes des héritages, ce sont les druides qui sont arbitres et règlent les peines et les dédommagements. Après leur jugement, ils interdisent les sacrifices à ceux qui ne s'y soumettent pas. C'est pour eux une punition très-grave, et, sous cet interdit, ils sont classés parmi les impies et les scélérats; tout le monde les abandonne, on évite de les rencontrer et de leur parler, comme si on craignait d'être atteint par la contagion; on leur dénie la justice, quand ils la réclament, et ils ne jouissent d'aucun honneur.

« Les druides ont un chef qui a parmi eux la suprême autorité. A sa mort, c'est le plus digne qui doit lui succéder; si plusieurs prétendants sont égaux en mérite, on élit le chef à la pluralité des voix; quelquefois les armes en décident.

« Les druides, dit encore César [2], ne vont pas à la guerre, ne

[1] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 13. — *V.* aussi, sur le sacerdoce gaulois : Diod. Sicul., lib. 5; Strabo, lib. 4, § 2.

[2] Cæsar, De Bell. gall., c. 14.

paient pas de tribut, et sont dispensés de toutes les charges. Beaucoup, dans le désir de jouir de ces priviléges, tendent à entrer dans leur corps, et un grand nombre d'enfants sont mis dans ce but, par leurs parents, sous leur discipline. On dit qu'ils y apprennent une grande quantité de vers, et il en est qui restent vingt ans à les apprendre. Il est défendu de les écrire. Ils connaissent l'écriture cependant, et s'en servent dans leurs affaires. »

Les druides se réunissaient tous les ans sur les confins du pays des Carnutes, et dans un lieu sacré qui passait pour le point central de toutes les Gaules[1]. C'est là particulièrement que tous ceux qui avaient des procès venaient réclamer leur arbitrage.

C'était au pays des Carnutes qu'était le principal sanctuaire des druides; mais ils en avaient beaucoup d'autres au fond des forêts. L'enceinte en était marquée par des pierres brutes, disposées avec une certaine symétrie autour d'un autel[2]. Quelquefois une foule nombreuse se rendait en des lieux consacrés, pour y faire des festins religieux[3]. Ces lieux étaient désignés par de longues files de pierres levées, placées sur des lignes parallèles.

On rencontre encore de ces *allées* en plusieurs endroits des Gaules. Quelques-unes sont couvertes, et formaient sans doute ces lieux sacrés dont parle César[4], dans lesquels les druides entassaient les dépouilles des ennemis consacrées aux dieux[5].

[1] Cæsar, de Bell. gall., c. 13.

[2] On donne à ces monuments le nom de *kromleks*.

[3] Pelloutier, Hist. des Celtes,

[4] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 17.

[5] Dans toutes les contrées où se trouvent ces allées couvertes, il y a des traditions populaires sur les trésors qui y étaient renfermés. Partout encore

Les frontières des diverses peuplades des Gaules, des villes capitales, appelées depuis cités, et des bourgs ou *pagi*, étaient pareillement des lieux sacrés dans le culte druidique. Sur ces frontières était un terrain neutre, appelé *mark*, et sur lequel on élevait une borne [1] qui devenait l'objet d'un culte superstitieux, ou un dolmen sur lequel on immolait des victimes [2].

Les druides habitaient dans des cavernes creusées dans les rochers et au fond des forêts [3]. C'était dans ces lieux sauvages qu'ils

on a conservé le souvenir de cette terreur religieuse qui empêchait de dérober ces trésors.

[1] On appelle ces bornes, *pierres longues* ou *menhir*.

[2] Le culte des pierres était une superstition fort répandue dans le monde. Les pierres vénérées par les druides étaient brutes, et rappellent celles que les Hébreux consacraient à Dieu. « Lorsque vous aurez passé le Jourdain, dit Moïse » au peuple d'Israël, vous leverez debout de grandes pierres, et les poserez sur » le mont Hébal. Vous construirez dans ce lieu un autel au Seigneur votre Dieu, » avec des pierres que le fer n'aura pas touchées, avec des pierres *informes* et » *non polies*. » (Deut., c. 27, v. 2, 4, 5, 6.)

Dieu, par la bouche de Moïse, donne ce précepte (Exod., c. 20, v. 25) : « Si » tu veux me faire un autel, tu le bâtiras avec des pierres *non taillées*. »

Quand les Israélites eurent passé le Jourdain, Dieu ordonna à Josué de placer douze pierres très-grandes dans l'endroit où il avait campé à son entrée dans la Palestine, afin que les générations futures gardassent le souvenir du miracle qu'il avait fait en arrêtant le cours du Jourdain. Josué en mit aussi douze dans le lit du fleuve, à l'endroit où ceux qui portaient l'arche d'alliance s'étaient arrêtés. (Jos., c. 4.)

Le culte druidique avait conservé plus d'une analogie avec le culte hébraïque.

On trouve encore un grand nombre de dolmens ou autels. Les uns sont soutenus sur quatre pierres brutes, et forment comme une table; les autres ont un de leurs côtés incliné. Quelques auteurs ont pris pour des autels les *pierres branlantes* ou *pierres mouvantes*. Il est plus probable que ces pierres étaient placées pour perpétuer un souvenir religieux. Les Égyptiens avaient la coutume de placer, dans ce but, une pierre sur une autre avec tant de symétrie, que le moindre coup de vent pouvait faire mouvoir celle qui était dessus. Il y avait aussi de ces pierres en Phénicie et en Palestine, et elles sont assez communes en France.

[3] Ces cavernes sont appelées *grottes aux fées*, *grottes des vierges*, etc., etc. Plu-

formaient leurs disciples [1], et qu'accouraient les peuples pour les consulter sur la religion, les sciences ou leurs maladies.

Car les druides étaient aussi médecins, et leurs remèdes étaient certaines plantes auxquelles ils prétendaient communiquer des vertus salutaires par un cérémonial bizarre et des formules mystérieuses [2].

Ainsi, il fallait recueillir le *samolus* à jeun et de la main gauche, l'arracher de terre sans le regarder, et le jeter de la même manière dans les réservoirs où les bestiaux allaient boire; c'était un préservatif contre leurs maladies. La *sélage* demandait, pour être récoltée, bien plus de précautions encore. On s'y préparait par des ablutions et des offrandes de pain et de vin. On partait nu-pieds, habillé de blanc; sitôt qu'on avait aperçu la plante, on se baissait comme par hasard, et, glissant sa main droite sous son bras gauche, on l'arrachait sans jamais employer le fer, puis on l'enveloppait d'un linge qui ne devait servir qu'une fois. C'était une autre cérémonie pour la vervaine; mais la plus magnifique était pour la récolte du gui de chêne, que les druides appelaient d'un mot qui signifie *guérit-tout*.

Le gui vient rarement sur le chêne, dont l'écorce est trop dure pour être pénétrée par ses radicules. A cette rareté, qui le mit en grand crédit, se joignit la vénération dont le chêne lui-même était

sieurs sans doute, entre autres celles qui ont conservé ces derniers noms, étaient habitées par des druidesses, qu'on sait avoir été affiliées à l'ordre des druides.

[1] Pomponius Mela, lib. 3.

[2] Nous empruntons les détails de ces superstitions druidiques à M. Amédée Thierry, qui a très-bien résumé ce que Pline nous en a appris. (Hist. des Gaul., t. II, p. 86 et suiv.)

l'objet. Les druides avaient pris leur nom de cet arbre [1], habitaient des forêts de chênes, et n'accomplissaient aucun sacrifice où le chêne ne figurât.

On cherchait le gui avec grand soin dans les forêts, et, lorsqu'on l'avait trouvé, les prêtres se rassemblaient pour l'aller cueillir en grande pompe. Cette cérémonie se pratiquait en hiver, à l'époque de la floraison du gui, lorsque la plante est le plus visible, et que ses longs rameaux verts, ses feuilles et les touffes jaunes de ses fleurs, enlacés à l'arbre dépouillé, présentent seuls l'image de la vie, au milieu d'une nature stérile et morte.

C'était le sixième jour de la lune que le gui devait être coupé, et il devait tomber, non pas sous le fer, mais sous le tranchant d'une faucille d'or [2]. Une foule immense accourait de toutes parts [3] pour assister à la fête, et les apprêts d'un grand sacrifice et d'un grand festin étaient faits sous le chêne privilégié. A l'instant marqué, un druide en robe blanche montait sur l'arbre, la serpe d'or à la main, et tranchait la racine de la plante que d'autres druides recevaient dans une saie blanche, car il ne fallait pas qu'elle touchât la terre. Alors on immolait deux taureaux blancs, dont les cornes étaient liées pour la première fois, et l'on priait le Ciel de

[1] *Deru*, en celtique, veut dire chêne, et Diodore de Sicile appelle les druides σαρωνιδαι, ce qui signifie, en grec, hommes des chênes.

[2] Cette faucille ou croissant était de la forme d'une lune de six jours. *V.* dans Montfaucon (Antiq. expliq., t. II, part. 2, liv. 5) un bas-relief, trouvé à Autun, et représentant un druide tenant dans sa main droite un croissant de cette forme.

[3] Il s'est conservé quelque chose de cette fête jusqu'à nos jours, en certaines contrées, où les enfants vont demander leurs étrennes en criant : *Au gui l'an neuf!*

rendre son présent salutaire à ceux qu'il en avait gratifiés. Le reste de la journée se passait en réjouissances.

Les druides fabriquaient aussi des talismans dont la vertu devait garantir de tous les accidents de la vie. Tels étaient les chapelets d'ambre que les guerriers portaient dans les combats et qu'on retrouve encore enfouis à côté d'eux dans leurs tombeaux; tel était encore l'œuf symbolique, connu sous le nom d'œuf de serpent.

Les druides avaient compris le penchant au merveilleux qui se trouve dans la nature même de l'homme, et c'est peut-être par ces moyens, si ridicules en apparence, qu'ils avaient établi plus solidement leur empire sur les masses. Une chose certaine, c'est que, plus on étudie les vieilles mœurs de nos pères, plus on retrouve de débris des coutumes, des superstitions druidiques, preuve non équivoque de l'empreinte profonde qu'elles avaient faite dans le cœur des populations.

Outre les vérités importantes conservées dans le druidisme, on ne peut contester qu'il ait largement développé ce sentiment religieux qui découvre à l'homme l'action divine dans les phénomènes de la nature et de la vie. C'était une conséquence nécessaire du panthéisme, doctrine absurde en elle-même, vrai athéisme pour le philosophe, mais qui ne peut produire, dans les peuples incapables de le saisir en lui-même, qu'un fétichisme plus ou moins grossier. Il en était ainsi arrivé pour les populations gauloises; aussi leur sentiment religieux se traduisait-il en superstitions ridicules.

Le christianisme, en arrivant dans les Gaules, se trouva donc en présence d'une nation très-religieuse, comme dit César, ou très-superstitieuse, comme dit Pomponius Mela. Aussi, sans tran-

siger avec les préjugés et les erreurs, ce qu'il ne fit jamais, il se garda bien de froisser le sentiment religieux dont elle était pénétrée, dans ce qu'il avait de légitime. Au contraire, avec cette divine sagesse qui inspira toujours ses vrais apôtres, il le cultiva en le sanctifiant [1]. Porteurs d'une doctrine mystérieuse et d'une sublimité supérieure à tous les progrès et à tous les développements possibles de l'intelligence humaine, les Apôtres de J.-C. comprenaient, mieux encore que les druides, la nécessité des rits extérieurs, des symboles, pour faire pénétrer la vérité en des âmes inhabiles aux méditations transcendantes.

Ils laissaient donc, autant que possible, à l'arbre séculaire, aux eaux de la fontaine, à la grotte mystérieuse, aux limites des cités et des *pagi* leur consécration religieuse, en les mettant sous le patronage de la Vierge Mère ou des premiers héros chrétiens [2]. Ils

[1] M. de Pétigny, après avoir exprimé la même idée, fait cette remarque intéressante : « Les Gaulois laissaient, entre les territoires de chaque cité ou de chaque *pagus*, un espace libre et inhabité, qu'ils considéraient comme une terre sacrée et commune à tous, et qu'ils appelaient mark ou marche (*marca*). Le christianisme éleva dans ces lieux des sanctuaires en l'honneur du Dieu vivant, et, pour aider à la faiblesse du peuple, et lui faciliter, par une similitude de noms, le passage de la superstition à la vraie foi, il les plaça sous l'invocation de saint Marc. De là, toutes les paroisses qui portent le nom de saint Marc, ou plus ordinairement de saint Mars, et qu'on trouve toujours sur les limites des anciennes divisions ecclésiastiques. » (Hist. du Vendômois, p. 12, 13.) On sait que les anciennes divisions ecclésiastiques étaient les divisions civiles de l'ancienne Gaule. A cette remarque de M. de Pétigny, nous en joindrons une autre, c'est que l'Église plaça les fêtes de la Chaire de saint *Pierre*, et de saint *Pierre* aux liens, aux époques où on faisait les fêtes principales *des pierres*. (*V.* t. II de cette Histoire, période gallo-franke, liv. 2, c. 3.) De même, le feu de Saint-Jean, encore en usage dans plusieurs localités, fut établi par l'Église pour remplacer celui que les Gaulois faisaient au solstice d'été. Bien des superstitions furent ainsi remplacées par de pieux usages qui avaient avec elles certaines analogies.

[2] Notre-Dame de Chartres, un des plus célèbres pèlerinages de France, a suc-

plantèrent la croix sur les dolmens, élevèrent des sanctuaires dans les lieux les plus vénérés, et les peuples, suivant, pour se rendre aux lieux consacrés, la même route qu'ils suivaient auparavant, passèrent ainsi sans secousse des superstitions au culte véritable [1].

Vis-à-vis du culte druidique, le christianisme n'eut souvent qu'à diriger, à sanctifier; vis-à-vis des polythéismes grec et romain, il n'eut qu'à détruire: ils étaient complètement corrompus. Aussi, dans les Gaules, comme dans le reste de l'univers, la réaction du polythéisme contre la religion de J.-C. fut-elle puissante. Ce n'était pas seulement un parti plus fort, cherchant à écraser une opposition naissante; c'était l'*Etat*, déployant tout son pouvoir pour faire triompher une institution identifiée avec les traditions et le gouvernement, les mœurs, la vie sociale tout entière. Le polythéisme, pour l'empereur romain, était une des branches de l'arbre administratif dont il était la racine et le tronc. Il était *souverain pontife* aussi bien qu'empereur, et, à ce double titre, il devait persécuter tout partisan d'un culte qui refusait de s'encadrer dans le *culte-loi*. Les vieux despotes romains et leur orgueilleuse

cédé au principal sanctuaire des druides, situé, selon César, au pays des Carnutes. On pourrait faire bien des remarques analogues.

[1] Encore aujourd'hui, dans les populations chrétiennes, on peut retrouver bien des usages druidiques sanctifiés par le christianisme et qui sont devenus plus ou moins superstitieux. Ainsi le pèlerin, après avoir prié dans le sanctuaire, va aussi visiter la sainte fontaine qui ordinairement n'est pas éloignée du pèlerinage; comme le Gaulois, il croit à ces eaux une vertu surnaturelle; il s'y lave, en boit avec respect; il y jette même quelquefois une pièce d'argent, pour se rendre propice la *bonne vierge* ou le *bon saint* qui l'a prise sous son patronage. On méprise peut-être trop dans notre siècle, où le scepticisme, comme une atmosphère empoisonnée, enveloppe même les hommes de foi, ces pieuses pratiques, estimables souvent par la foi qui les inspire, et dans lesquelles on aperçoit quelque chose de si antique et d'une si touchante simplicité.

aristocratie ne pouvaient, en outre, sourire aux sentiments de charité et de fraternité universelle que le christianisme tendait à identifier avec le cœur de l'homme.

Les empereurs furent donc amenés naturellement à ces atroces persécutions qui ont imprimé à leur front une tache sanglante que les siècles n'effaceront pas.

Le premier persécuteur de l'église Gauloise fut Marc-Aurèle, et le second fut Sévère. Tous les deux, également cruels, inondèrent de sang les Eglises de la première Lyonnaise, de la Viennoise et de la Séquanaise.

Outre ces deux grands persécuteurs, une foule de petits tyrans, de magistrats secondaires, persécutèrent les chrétiens jusqu'au milieu du III[e] siècle. Mais, en dépit de leur cruauté, la religion faisait de nombreux prosélytes; elle envahissait toutes les cités; ses apôtres sillonnaient toutes les provinces, et, à partir surtout du milieu du III[e] siècle, Rome chrétienne les jetait pour ainsi dire à profusion sur cette terre que Dieu, sans doute, lui faisait voir, dans un avenir prochain, comme le plus beau rameau de l'arbre catholique.

Aurélien, pendant son préfectorat des Gaules, avait été témoin des progrès des disciples de J.-C. Devenu empereur et dépositaire de toute la puissance, il vint à la tête d'une armée pour exécuter des projets que, simple préfet, il avait déjà entrepris, mais inutilement. Il voulait anéantir les chrétiens : il les fit traquer comme des bêtes féroces jusqu'au fond des forêts et déploya contre eux tous les moyens de destruction. Il mourut avant d'avoir pu arrêter un seul instant une impulsion que Dieu lui-même secondait.

Maximien-Hercule fut peut-être plus cruel encore qu'Aurélien.

C'était un tyran dont les instincts sauvages furent parfaitement compris de Rictius Varus, digne lieutenant d'une bête féroce. Pendant six années entières, Maximien et Rictius Varus assouvirent leur rage sur l'Eglise des Gaules : ils immolèrent le plus grand nombre de ses apôtres, en particulier ces nombreux et ardents disciples de saint Denis qui fécondèrent de leur sang cette terre qu'ils avaient si long-temps et si laborieusement cultivée.

Le christianisme semblait anéanti pour toujours dans les Gaules; mais, grâce à Dieu, quand Maximien eut cédé le gouvernement de cette partie de l'empire au doux et débonnaire Constance, il se releva, radieux et plein d'éclat, comme le soleil après l'orage.

Après avoir indiqué rapidement ce que le christianisme eut à faire pour s'établir sur le sol gaulois, nous devons jeter un coup-d'œil général sur la société qu'il y a formée, la considérer au point de vue intellectuel, moral et social, et dans ses rapports avec le centre de l'unité catholique, l'Etat et les populations.

Deux faits importants, et qui se dessinent parfaitement dans l'histoire, constatent l'état intellectuel de l'Eglise Gallo-Romaine : son inviolable attachement à la *foi catholique* [1] et l'impulsion qu'elle donna à l'esprit humain.

L'Eglise des Gaules a toujours été, pour ainsi dire, passionnée

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. 1er, p. 133) dit que la liberté éclate de toutes parts dans la littérature chrétienne, au ve siècle, et prétend que cette liberté était inhérente à la situation intellectuelle de l'Église, qui était dans le travail de la formation de ses doctrines, et, sur un grand nombre de points, ne les avait point encore arrêtées ou promulguées. M. Guizot n'a pas su distinguer les dogmes et les opinions libres. Il y eut toujours, dans l'Église, des opinions libres et des vérités universellement admises. Les dogmes révélés et universellement admis n'ont jamais varié depuis l'origine de l'Église, qui les a reçus de J.-C.

pour la conservation de la doctrine de J.-C. Dans l'espace de cinq cents ans, elle n'a produit que deux hérésiarques : Vigilance et Leporius ; et encore n'ont-ils eu l'un et l'autre aucun succès. Vigilance fut tué sous le ridicule que lui jeta pour réfutation le spirituel et savant Jérôme ; Leporius vint tomber avec ses rares adeptes aux pieds du grand Augustin.

Marc, qui vint au second siècle dans les Gaules, n'en était pas originaire, et saint Irénée eut bientôt refoulé ce loup revêtu de la peau de brebis jusqu'en Espagne, d'où son hérésie revint au ivᵉ siècle, sous le nom de Priscillianisme : elle n'y fut pas mieux reçue que la première fois ; ses adeptes seulement trouvèrent un défenseur dans le grand Martin, qui savait que si l'Église abhorre l'erreur, elle n'a que charité et compassion pour ceux qu'elle a séduits.

Quelque temps avant le Priscillianisme, l'hérésie d'Arius voulut gagner à sa cause la belle Eglise Gallo-Romaine. Dieu, voulant la conserver pure, lui envoya le grand Athanase, qui dévoila à nos évêques tous les artifices de l'erreur, et forma à la lutte Maximin et Paulin de Trèves, Servatius de Tongres, Phœbadius d'Agen, et cet Hilaire de Poitiers digne d'être nommé l'Athanase de l'Occident.

L'épiscopat gaulois ne compte que trois ariens dans ses rangs. Euphratas de Cologne, qui devint peu après un des plus zélés champions de l'orthodoxie ; Paulin de Périgueux et Saturnin d'Arles qui restèrent sous le poids de l'anathème.

On a quelquefois présenté comme une défection la conduite des évêques d'Occident, et des évêques Gaulois en particulier, au concile de Rimini. Les faits racontés d'après Sulpice Sévère et les

actes du concile nous feront apprécier la prétendue victoire du parti arien. Ils prouvent bien plutôt, à notre avis, la charité de nos évêques que leur défection dans la foi.

La seule hérésie qui soit née [1] et ait eu quelque importance dans l'Eglise des Gaules, pendant les cinq premiers siècles, c'est le semi-pélagianisme; encore ce système fut-il regardé comme une simple opinion controversée jusqu'à sa condamnation au deuxième concile d'Orange. Il n'eut même une certaine importance que jusqu'à la mort de Cassien, qui en fut l'inventeur. Quand il fut condamné, il n'avait plus pour partisans qu'un petit nombre de moines obscurs qui avaient reçu, par tradition, les idées de leur maître avec la vénération qu'il méritait à bien des titres.

Le prédestinatianisme qui, en voulant combattre le semi-pélagianisme, tomba dans l'excès contraire, eut encore moins d'importance. Le prêtre Lucidus est le seul homme un peu remarquable qui l'ait soutenu, encore l'abandonna-t-il quand il fut proscrit par les Pères d'Arles et de Lyon, à la fin du ve siècle.

Evidemment l'hérésie ne pouvait prendre racine dans le champ si bien cultivé de l'Eglise Gauloise; en revanche, cette Église eut d'illustres et nombreux docteurs qui la couronnèrent d'une brillante auréole; la théologie, la philosophie, la critique sacrée, l'éloquence, la poésie y eurent de nobles représentants pendant les cinq premiers siècles.

[1] Le semi-pélagianisme naquit à Saint-Victor de Marseille, et eut probablement quelques partisans à Lérins. Pour cette raison, M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. 1er, p. 164 et 176) appelle ces deux monastères le *refuge des hardiesses de la pensée*, *le foyer des opinions hardies*. Les bons moines de Saint-Victor et de Lérins eussent sans doute, pour plusieurs raisons, décliné d'aussi pompeux éloges.

Parmi ses théologiens et ses philosophes, nous indiquerons seulement Irénée, ce *docte scrutateur des doctrines;* Hilaire de Poitiers, Vincent de Lérins, Salvien, Eucher, Faustus, Julianus Pomerius, Claudianus Mamertus; enfin Prosper d'Aquitaine, l'antagoniste de Cassien. Malgré ses erreurs, Cassien fut lui-même, par ses écrits, une des gloires de l'Eglise Gallo-Romaine. Son *Traité de l'Incarnation* est l'œuvre d'un profond théologien; ses *Institutions*, ses *Conférences* surtout sont d'une lecture édifiante et instructive. Sulpice Sévère, dans ses *Dialogues*, le surpassa pour le style, mais ne fut ni plus intéressant ni plus pieux.

Sulpice Sévère est sans contredit l'écrivain le plus élégant du v° siècle, dans les Gaules : son *Histoire Sacrée* passe pour un chef-d'œuvre de style, et nous ne le trouvons pas inférieur dans la *Vie de saint Martin*. Le prêtre Constantius est loin de Sulpice Sévère; sa *Vie de saint Germain d'Auxerre* est cependant pleine d'intérêt.

Hilaire d'Arles cultiva avec succès l'éloquence; Eucher n'était pas moins distingué comme orateur que comme philosophe; Faustus avait un talent remarquable d'improvisation et ses discours lui avaient acquis une réputation méritée.

Eucher et ses deux fils, Salonius et Veranus, se livrèrent à l'études des livres saints et ils avaient été précédés dans cette carrière par Hilaire de Poitiers, dont nous avons encore une partie des commentaires.

Ce grand évêque avait aussi cultivé la poésie et il composa un livre d'hymnes qui furent longtemps en usage dans l'Eglise.

Saint Hilaire d'Arles fut un poète distingué, et ce n'est pas sans fondement qu'on lui attribue le beau poëme de *La Providence*. Prosper d'Aquitaine composa contre les pélagiens son poëme contre

Les Ingrats, « l'un des plus heureux essais de poésie philosophique qu'on ait tentés dans le sein du christianisme [1]. » Enfin Sidonius, l'ami passionné de la poésie et de la littérature, peut être, à bon droit, placé à la tête de tous les poètes de son temps.

Si l'on compare cette impulsion donnée par l'Eglise à l'esprit humain, avec celle que lui imprima l'hérésie, il ne sera pas difficile d'apercevoir où était la source du vrai progrès.

On a voulu quelquefois envisager l'hérésie comme le principe du progrès : nous croyons la proposition contraire seule véritable.

L'hérésie n'est que l'effort de la raison individuelle pour remplacer la raison éternelle, le Verbe de Dieu ; pour mettre l'obscurité à la place de la lumière, l'incertain à la place du certain ; elle n'est que la prétention de l'homme à la souveraineté intellectuelle. Or, quelle raison individuelle a le droit de s'imposer ? Tout homme qui a le sentiment de sa dignité ne peut abaisser sa raison que devant la raison de Dieu ; aussi dans l'hérésie n'exista-t-il jamais qu'une unité factice, extérieure ; jamais cette unité de sentiments et de pensées, cette paix et cette harmonie des esprits, qui peuvent seules enfanter une véritable société intellectuelle.

Si l'on approfondit les hérésies diverses qui ont paru dans le monde depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, on les verra tourner en un même cercle d'opinions et arriver toujours au même point.

Un mouvement en ligne courbe ne peut être appelé progrès.

L'Eglise, en posant en principe la souveraineté de la raison de Dieu, proclame le seul moyen de faire progresser la raison hu-

[1] Guizot, Hist. de la Civil. en France, t. 1er, p. 128.

maine : pour elle J.-C. est Dieu ; sa doctrine est *vérité*, par conséquent ; tous les efforts de l'Eglise doivent donc se concentrer dans la conservation de la doctrine de J.-C., dans sa pureté primitive; tous les efforts de l'esprit humain doivent être de l'approfondir, de l'envisager sous toutes ses faces.

Ce travail intellectuel de l'homme a toujours été encouragé par l'Eglise [1], et c'est un spectacle admirable de voir tous ses docteurs se plonger dans l'océan de la doctrine révélée et en sortir étincelants des plus sublimes clartés.

On doit soigneusement distinguer cette action de l'esprit humain sur les vérités révélées, de l'enseignement de l'Eglise.

Pendant sa marche majestueuse à travers les siècles, l'église s'est toujours contentée *d'affirmer* sa foi [2]; toujours, lorsque la voix discordante de l'hérésie se fit entendre au milieu de l'harmonie universelle des cœurs catholiques, elle affirma ce qui avait été cru *partout* et *toujours*, depuis que la parole divine avait retenti sur la terre [3].

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en Europe, p. 150 à 155) accuse l'autorité de l'Église de détruire les droits de la raison individuelle, et constate en même temps, dans l'Église, l'exercice de la raison et de la liberté : il ne sait trop comment expliquer ces faits contradictoires. C'est qu'il ne connait pas la nature de l'autorité ecclésiastique.

[2] On ne doit pas appeler progrès du *dogme* les progrès de l'esprit humain dans la connaissance des dogmes. Le dogme est immuable, parce qu'il est *vérité*, et la vérité *est*, et ne peut être autrement qu'elle n'est.

[3] On a voulu faire de l'autorité ecclésiastique un principe de tyrannie pour les intelligences. C'est qu'on n'a pas compris son action, ou bien encore on a confondu l'autorité ecclésiastique *à l'état libre* avec cette autorité unie à l'autorité civile, et en quelque sorte confondue avec elle, comme elle le fut au moyen-âge. Cette fausse appréciation historique a été la source de bien des préjugés. Nous aurons occasion de le constater bien souvent.

Les docteurs de l'Eglise, partant de cette vérité catholique et suivant les jalons plantés par l'autorité infaillible, établie gardienne de la foi, s'avancèrent ainsi en ligne droite et se trouvèrent dans les vraies conditions du progrès.

Aussi, à toutes les époques de cette Histoire, aurons-nous toujours à constater la supériorité intellectuelle de la société dirigée par l'autorité de l'Eglise, sur celles qui proclamèrent la souveraineté exclusive de la raison individuelle; toujours la société catholique nous apparaîtra comme un fleuve majestueux dont les ondes pures et limpides portent avec elles la fertilité, et les sociétés dissidentes comme des torrents dont le cours passager ne laisse après lui que la désolation et la ruine. Le progrès intellectuel a toujours été dans la société religieuse en raison de la fermeté dans la foi.

Pendant la période gallo-romaine, la supériorité intellectuelle de la société catholique, sur le polythéisme et les hérésies, est incontestable; l'hérésie n'y a rien produit et le polythéisme était dans une décadence évidente. « La littérature civile [1], si je puis me servir de cette expression, n'offre guère à cette époque, dans les Gaules, que quatre espèces d'hommes et d'ouvrages: des grammairiens, des rhéteurs, des chroniqueurs et des poètes, poètes non pas en grand, mais en petit; des faiseurs d'épithalames, d'inscriptions, de descriptions, d'idylles et d'églogues. La littérature chrétienne est tout autre, elle abonde en philosophes, en orateurs. »

« L'état intellectuel [2] de la société religieuse et celui de la société

[1] Guizot, Hist. de la Civil. en France, t. 1er, p. 122.

[2] *Ibid.*, p. 121.

civile ne sauraient se comparer : d'une part, tout est décadence, langueur, inertie ; de l'autre, tout est mouvement, ardeur, progrès. »

Et ce mouvement n'était pas seulement dans les chefs de la société, dans le clergé, mais aussi dans les simples fidèles.

Au ve siècle, en particulier, le beau siècle littéraire du christianisme, il y avait dans l'Eglise une activité intellectuelle vraiment prodigieuse ; les femmes même se livraient aux fortes études de la critique sacrée ; nous verrons de pieuses dames, comme Hedibia et Algasia, proposer leurs questions au savant Jérôme. Ce grand docteur avait de fréquents rapports scientifiques avec l'Eglise Gallo-Romaine, et le moine Sisinnius, pendant son voyage en Orient, lui avait apporté un grand nombre de lettres *des frères et des sœurs* qui se livraient, dans les Gaules, à l'étude des saintes lettres. Les adversaires du semi-pélagianisme, Hilaire et Prosper, étaient laïques et correspondaient avec le grand docteur d'Hippone. Les monastères, toutes les églises, étaient des écoles de science religieuse, et, par les des évêques qui nous ont été conservées, on voit qu'ils initiaient homélies leurs fidèles à tous les secrets de la science religieuse et des passages les plus difficiles des Livres Saints.

L'état moral de l'Eglise Gallo-Romaine ne fut pas moins admirable que son état intellectuel ; nous aurons lieu de le remarquer en étudiant les mœurs des moines et des solitaires, des vierges, des veuves et des pénitents, qui formaient comme des groupes séparés dans la masse des fidèles ; à part de rares abus, tous rivalisaient d'ardeur avec le clergé pour acquérir la perfection chrétienne, suivre les préceptes et les conseils évangéliques.

Il y eut cependant des abus pendant les cinq premiers siècles : les hommes ont été hommes dans tous les temps ; la nature n'a

pas changé, et pour être vertueux il a toujours fallu courageusement combattre contre ses mauvaises inspirations; dans tous les temps et dans toutes les conditions, un nombre plus ou moins considérable faillit au combat et se laissa vaincre par l'attrait du mal. Nous n'avons pas dissimulé les abus qui s'étaient glissés au sein de l'Eglise; nous avons rapporté les critiques de saint Jérôme et de Sulpice Sévère, les plaintes de Salvien. Nous avons remarqué des taches même dans le clergé, même dans le corps épiscopal. Mais elles sont si rares et les vertus si nombreuses et si éclatantes, que nous n'hésitons pas à dire que l'état moral de la société chrétienne, pendant les cinq premiers siècles, est digne de toute notre admiration.

Salvien a fait, il est vrai, de la société chrétienne de son temps des tableaux qu'on pourrait appeler épouvantables. Mais, comme nous aurons occasion de le remarquer, il existait alors au sein du christianisme comme deux sociétés qu'on ne doit pas confondre: l'une composée des chrétiens de conviction, l'autre de vrais païens qui n'avaient de chrétien que le nom. Quand les empereurs embrassèrent le christianisme, il fut du bon ton de l'être; on abandonna le polythéisme qui devint le *paganisme* ou la religion des paysans; mais en se faisant baptiser on ne quittait pas toujours sa corruption et ses préjugés.

Cette société encore païenne dans le cœur, étant baptisée, était extérieurement incorporée à l'Eglise; aussi Salvien l'attaque-t-il comme chrétienne, lui rappelle-t-il ses engagements et les lois saintes qu'elle devait observer. Il ne faut pas cependant appliquer à l'Eglise en général les vices qu'il lui reproche avec tant d'énergie.

Cette société romaine, si corrompue, fut engloutie dans le dé-

luge des barbares qui apportèrent avec eux, dans l'Eglise, bien des vices, il est vrai, mais une énergie qui, sous la main du christianisme, devint la foi vive et ardente des beaux siècles chrétiens.

Il fallut à la religion un travail de plusieurs siècles pour corriger ces âpres natures; peut-être n'eût-elle jamais pu, avec les moyens ordinaires que Dieu lui a donnés, ressusciter la société romaine, qui n'était plus qu'un cadavre en putréfaction.

Les pasteurs de l'Église l'avaient travaillée avec une ardeur et une intelligence admirables; ils y avaient guéri tout ce qui n'était pas mort. Ils ne pouvaient faire plus, et quand on réfléchit aux obstacles qu'ils durent rencontrer, on doit trouver prodigieux les résultats qu'ils ont obtenus dans la société civile et dans la société domestique, dans les idées comme dans les mœurs.

Il est vrai que les pasteurs de l'Eglise, les évêques surtout, furent, pendant toute la période gallo-romaine, des hommes admirables par leur science et leur sainteté. Leur vie fut tout *apostolique* jusqu'au moment où les Eglises furent définitivement organisées. Suivis de quelques disciples, ils parcouraient les provinces dans un rayon plus ou moins étendu autour des cités qui étaient comme leurs centres d'opération et qui devinrent les siéges épiscopaux. Ils passaient ainsi leur vie semant partout les bienfaits et ne recueillant trop souvent, pendant les trois premiers siècles, que les souffrances et le martyre.

Quand l'Eglise fut en paix et que le nombre des fidèles se fut accru, non-seulement dans les cités, mais encore dans les villes moins importantes et dans les campagnes, les évêques ne furent plus seulement des apôtres, mais des gouverneurs d'églises, des *surveillants* dans la maison de Dieu; ils durent visiter les différentes

églises qu'ils avaient données à cultiver à des pasteurs secondaires, veiller sur ces pasteurs comme un bon père veille sur ses enfants, administrer avec équité les biens que les fidèles, dans leur reconnaissance, prodiguèrent au clergé, et dont l'évêque était le grand administrateur ; distribuer aux clercs leur nécessaire, bâtir des monastères et des églises, secourir tous les malheureux, protéger tous ceux qui avaient besoin d'appui.

Telle fut la vie extérieure et publique de nos grands évêques des IVe et Ve siècles, d'Hilaire de Poitiers, de Martin, d'Honorat, d'Hilaire d'Arles, de Germain, de Lupus, d'Eucher, de Maximus de Riez, de Faustus, de Patiens, de Perpetuus, de Sidonius, et de tant d'autres que l'amour et la reconnaissance des peuples ont canonisés.

Ce qui frappe d'abord dans la vie privée de ces grands évêques, c'est leur touchante simplicité [1].

Le plus grand nombre d'entre eux sortaient des monastères et ils en conservaient toute leur vie les pieux usages et l'humble habit. Au commencement de leur épiscopat, ils fondaient ordinairement un monastère près de leur demeure épiscopale, afin de pouvoir y aller souvent respirer l'air pur de la solitude et s'y livrer

[1] M. Guizot rend hommage à la sainte vie des évêques du Ve siècle. Mais il prétend remarquer parmi eux de grands seigneurs à peine chrétiens, d'anciens préfets des Gaules, des hommes du monde et de plaisir, qui, en devenant évêques, ne dépouillaient pas complètement leurs habitudes, leurs goûts. Les mœurs épiscopales et mondaines se montraient quelquefois, dit-il, bizarrement rapprochées. Il appuie son assertion sur une lettre de Sidonius à Eriphius, qu'il prétend écrite par Sidonius pendant son épiscopat. Nous donnons cette lettre dans cette Histoire, et nous remarquons, avec Tillemont, qu'elle fut écrite par Sidonius lorsqu'il était encore jeune. La *preuve* de M. Guizot ne *prouve* rien, et nous ne croyons pas à l'existence de *ses* évêques mondains du Ve siècle. (Hist. de la civ. en France, t. I, p. 102 et suiv.)

aux saintes douceurs de la prière; ils vivaient en commun *dans la maison de l'Église* avec leurs clercs qui les accompagnaient aussi dans leurs voyages. Ils faisaient toutes les fonctions de pasteur dans leur église épiscopale. C'est pourquoi on remarque autour d'eux peu de prêtres, qu'ils aimaient mieux charger d'églises particulières, mais des diacres qu'ils chargeaient du soin des choses temporelles.

Les clercs, à l'exemple des évêques, menaient une vie fort simple. Plusieurs travaillaient des mains, comme ceux de saint Hilaire d'Arles qui en donnait lui-même l'exemple; ceux qui avaient d'abord été moines continuaient, dans le ministère, d'observer les règles de la vie monastique. Les évêques n'ordonnaient de clercs qu'autant qu'ils en avaient besoin pour les différentes églises. Leur autorité sur eux était grande, mais n'avait rien de despotique; et si parfois ils étaient obligés d'user de rigueur, ils avaient établi le recours au concile provincial comme une garantie contre l'erreur et la prévention.

La sainte vie du clergé lui avait attiré de la part des peuples une grande vénération. « Et quoique les évêques, dit Fleury [1], n'eussent point de rang entre les puissances temporelles, et qu'ils vécussent comme de simples particuliers, sans pompe et sans faste extérieurs, ils ne laissaient pas d'être honorés des magistrats et des princes mêmes.... L'usage des Romains était alors de donner, à toutes les personnes constituées en dignité, différents titres, *d'illustre*, *glorieux*, etc. On donnait aux évêques celui de *saints* ou de *bienheureux*. » Et en leur parlant, on disait votre *sainteté* ou votre *béatitude*. Le nom de *pape*, qui signifie *père*, a été longtemps

[1] Fleury, Mœurs des chrétiens, p. 306.

commun à tous les évêques, et on les traitait aussi de *seigneurs*. Rien n'est plus commun dans les IVe et Ve siècles, comme nous le remarquerons dans les inscriptions des lettres que nous citerons dans cette histoire. Il était ordinaire de se prosterner devant eux pour leur demander la bénédiction. « Il ne faut donc pas s'étonner, ajoute Fleury [1], si ces honneurs qui nous paraissent si grands ont été attribués au souverain Pontife, pour qui les fidèles ont toujours eu un respect très-particulier, et que les évêques mêmes traitaient de père ou de pape, tandis qu'il ne les traitait que de frères, comme il fait encore; car l'Eglise Romaine a été plus constante que toutes les autres à garder ses anciens usages. »

« Le respect que les puissances temporelles rendaient aux évêques leur donnait une grande autorité pour prendre en main la protection des veuves et des orphelins et de toutes les personnes dignes de compassion [2]. » C'était à peu près là tout l'usage qu'ils faisaient de leur influence, et nous n'avons remarqué en eux, dans le cours des cinq premiers siècles, aucune preuve de cupidité ou d'ambition [3]: ils ne désiraient que deux choses, la gloire de Dieu et le bien du prochain.

[1] Fleury, Mœurs des chrétiens, p. 307.

[2] *Ibid.*, p. 308.

[3] M. Aug. Thierry veut faire du pape et des évêques, au Ve siècle, des *ambitieux*. Il veut voir dans l'influence que leur avaient acquise leur supériorité intellectuelle et morale et dans leur prosélytisme, une preuve de leur ambition. M. Thierry eût dû comprendre que leur prosélytisme était chez eux la passion d'une grande ame profondément convaincue et brûlante de charité pour des frères qu'elle voyait dans l'erreur. Il y a partout du prosélytisme, même chez les sceptiques, qui sont les seuls qui n'en devraient pas avoir. Le prosélytisme peut être inspiré par l'ambition, mais il peut l'être aussi par la charité. Tout prouve que la charité était le motif des grands évêques du Ve siècle. Le reproche d'ambition n'est appuyé sur aucune preuve tant soit peu valable.

C'est à tort qu'on a voulu faire de nos évêques du v° siècle les premiers magistrats municipaux de leurs cités [1]. Ils dominaient la société à cette époque, c'est incontestable ; mais ce n'était pas aux décrets des empereurs qu'ils devaient leur puissance, ils la possédaient déjà lorsque les empereurs les indiquèrent à leurs magistrats comme les hommes les plus capables de les diriger dans l'exercice de leurs fonctions. Ils étaient déjà arbitres dans la plupart des contestations, lorsque les empereurs, assez éclairés pour comprendre ce qu'avait de salutaire pour l'ordre et la paix de la société leur paternel arbitrage, lui donnèrent une sanction légale. Mais le vrai principe de leur autorité, la source de leur influence, il faut l'aller chercher dans leur sagesse, leurs lumières, et surtout dans leur sainteté.

D'une source si pure ne pouvait sortir la tyrannie ou l'arbitraire ; aussi nous ne voyons les évêques user de leur puissance que pour

[1] M. Guizot (Hist. de la civil. en Europe, p. 55 et suiv.) leur donne ce titre et prétend que ce titre était fondé sur les lois et très-légitime. Il regarde la puissance des évêques à cette époque comme un bonheur pour la société. M. Thierry (Aug.), dans son Hist. de la Conquête des Normands, leur accorde aussi (p. 34) une grande autorité administrative appuyée sur les décrets des empereurs ; mais il se hâte, à la même page, d'assurer qu'à la faveur du désordre où l'invasion des barbares jeta le gouvernement romain, ils accrurent illégalement cette autorité déjà exorbitante. Les évêques n'eurent aucune autorité administrative légale dans les cités, et n'en usurpèrent point illégalement. Les décrets des empereurs nomment seulement les évêques comme les personnes les plus capables d'*aider de leurs conseils* les magistrats municipaux, et ordonnent à ces magistrats de les consulter, de leur demander leur avis. L'évêque est toujours nommé à la première place parmi les habitants notables d'une cité appelés à surveiller, à contrôler les actes de l'administration. Voilà toute l'autorité qui leur est conférée par les décrets des empereurs, et voilà tout ce que prouvent les passages des lois romaines apportés par M. Guizot en faveur de son opinion. Quant au reproche de M. Thierry, il ne l'appuie sur aucune preuve. Or, une simple assertion, dénuée de preuve, ne doit jamais être prise en considération.

le bien. Son influence fut ainsi d'une haute utilité, et, on peut le dire avec M. Guizot[1], « c'est l'Église avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution intérieure de l'empire, contre la barbarie; qui a conquis les barbares, qui est devenue le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare. »

Non pas que les évêques fussent des civilisateurs par état; la civilisation des peuples ne fut jamais leur but direct; mais le christianisme qu'ils travaillaient à infiltrer jusque dans l'ame de la société, est le principe de la civilisation, puisqu'il est *vérité* et *bien*. C'est par lui qu'ils ont eu sur les Gaules et sur les barbares cette influence civilisatrice qu'auront toujours et partout les apôtres de la vraie doctrine de J.-C.

Au moment où l'empire s'écroulait, où le pouvoir romain était nul, où des nuées de barbares s'abattaient sur les Gaules avec leurs mœurs sauvages et leurs lois aussi sauvages que leurs mœurs, que serait devenue la société, si l'Eglise n'eût été là avec sa haute puissance morale qui se faisait respecter d'Attila lui-même, pour adoucir les vainqueurs, protéger les vaincus, établir entre eux des rapports de fraternité par les douces lois du christianisme, pour corriger d'après ces lois chrétiennes les législations cruelles des barbares. Elle seule pouvait transformer en une société des éléments

[1] Guizot, Hist. de la civil. en Europe, p. 53. — M. Guizot, dans son Histoire de la civilisation, a souvent fait preuve d'une noble indépendance de caractère, et a rendu justice à l'Église malgré ses préjugés de secte. Malheureusement, à côté de choses excellentes, on aperçoit, à chaque page de son livre, le défaut d'instruction religieuse. Si M. Guizot eût mieux connu la religion et l'Église, l'Histoire de la civilisation eût été un chef-d'œuvre. Faute de science théologique, elle est remplie d'erreurs et de fausses appréciations.

aussi hétérogènes; réunir le loup et l'agneau dans le même bercail et sous la houlette du même pasteur.

La Providence, avant de confier à l'Eglise ce grand travail qu'elle a commencé au v[e] siècle et continué jusqu'au onzième, l'avait conduite à sa perfection sociale, comme à sa perfection morale et intellectuelle.

Pour apprécier l'état social de l'Eglise pendant les cinq premiers siècles, il faut jeter un coup-d'œil sur son gouvernement et ses principales institutions.

Afin de ne commettre aucune méprise en parlant du gouvernement et des institutions de l'Eglise, on doit soigneusement distinguer les institutions essentielles qu'elle tient de son divin auteur, des institutions purement ecclésiastiques qui ont été inspirées à l'Eglise par les circonstances et les besoins accidentels.

Dès l'origine, le gouvernement de l'Eglise fut organisé sur les bases qu'il a toujours conservées depuis. Sa constitution sociale s'est développée, il est vrai, progressivement; mais l'autorité ecclésiastique, en lui donnant ces développements en raison des temps et des circonstances, travailla sur les bases posées par J.-C. lui-même. J.-C. voulant fonder une société, lui a nécessairement donné son organisation essentielle, et ce serait faire injure à sa sagesse, incontestable même pour ceux qui ne la croient pas divine, que d'envisager l'Eglise, dans les premiers temps, comme un chaos où se débattaient tous les systèmes les plus anti-sociaux. On a voulu voir dans le gouvernement de l'Eglise, tantôt une monarchie [1], tantôt une aristocratie ou une république. Il en est qui

[1] Selon M. de Maistre (De l'Église gall., liv, 2, c. 6), l'Église est une mo-

se sont crus assez clairvoyants pour surprendre l'Eglise passant successivement par ces divers modes de gouvernement.

On tombera toujours en d'étranges erreurs, lorsqu'on voudra comparer l'Eglise aux sociétés civiles.

Si l'on veut donner un nom au gouvernement de l'Eglise, il faut l'appeler une théocratie; car elle ne reconnaît que Dieu pour son chef et son législateur.

narchie ou n'est *rien*. Nous ne croyons pas l'Église une monarchie, et nous la croyons quelque chose. Beaucoup d'autres seront de notre avis.

M. Guizot (Hist. de la civ. en France, t. 1, p. 70 et suiv.) affirme que l'Église a passé de la démocratie à l'aristocratie, puis à la monarchie absolue. Le fait est qu'elle n'a passé par aucune de ces formes de gouvernement. Il ne sera pas inutile d'exposer le système de M. Guizot. Il peut y avoir, suivant M. Guizot, une grande diversité de principes et de formes dans l'organisation intérieure de la société religieuse. D'abord deux grands systèmes. Dans l'un, le pouvoir est concentré aux mains d'un clergé; c'est la société ecclésiastique qui gouverne la société religieuse. Dans l'autre, la société religieuse se gouverne elle-même, intervient du moins dans son gouvernement, l'organisation sociale embrasse les fidèles aussi bien que les prêtres. Si le gouvernement appartient à la société ecclésiastique, il peut être constitué selon trois modes différents. Il peut être démocratique, si tous les membres du clergé sont égaux; aristocratique ou monarchique. Si la société religieuse se gouverne elle-même, la variété n'y sera pas moins grande : 1° les laïques pourront partager, avec les prêtres, le gouvernement; 2° chaque église particulière pourra être indépendante; 3° il pourra se faire qu'il n'y ait pas de clergé, et les fonctions spirituelles pourront être remplies par les fidèles eux-mêmes, suivant l'*inspiration* ou l'*occasion*.

Tous ces principes ont été appliqués et ont existé réellement, *suivant M. Guizot*, qui confond la vraie société chrétienne avec toutes les utopies inventées par des cerveaux plus ou moins malades. Il accorde cependant qu'il y eut toujours un clergé à la tête de la société chrétienne, car *l'ordination est*, dit-il, *un fait primitif dans l'Église*. Cependant *il est clair, pour M. Guizot*, que la société ecclésiastique, c'est-à-dire le clergé, n'a pas, à l'origine, gouverné la société religieuse, parce que, dit gravement le célèbre professeur, *aucune association morale ne commence par l'inertie de la masse des associés*. Nous ne discuterons pas la valeur de cet aphorisme. Nous dirons seulement que M. Guizot a tous les *faits* contre lui, comme quand il dit : *Nul doute* qu'à l'origine du christianisme les congrégations chrétiennes de chaque ville ne se gouvernassent, à beaucoup d'égards, chacune pour son compte et isolément. Si l'on ne doit pas douter de

J.-C. est le chef de l'Eglise, et tous les dépositaires de l'autorité ecclésiastique ne sont que ses mandataires. Ils n'ont d'action qu'au nom de Dieu; ils n'imposent aucune idée, aucun dogme, aucune loi fondamentale de morale: ils sont chargés de conserver intactes et pures les idées et les préceptes de J.-C.; et dans les lois ou ordonnances qu'ils font, leur unique but est l'observance plus complète de la loi divine. C'est J.-C. qui gouverne l'Eglise par les

cette opinion, c'est qu'elle est appuyée sur des *faits* clairs et assez nombreux pour la démontrer. Quels faits apporte en preuve M. Guizot? Aucun. Il eût pu trouver mille faits contraires, s'il eût voulu. M. Guizot, après avoir vu, à l'origine de l'Église, les régimes divers sous lesquels peut passer la société religieuse se gouvernant elle-même, la voit en même temps gouvernée par un clergé séparé de la masse des fidèles par l'*ordination*, *fait primitif dans l'Église.* Mais il voit ce clergé d'abord gouvernant sous la forme démocratique, puis aristocratique, et enfin monarchique. D'abord tous les membres du clergé étaient égaux. Bientôt, certains membres, plus haut placés par leur naissance et leur collocation dans les villes les plus importantes, se distinguent de la masse et deviennent les évêques. Mais bientôt un d'entre eux, placé dans la ville principale du monde, gagne peu à peu en influence, et devient le pape ou le roi de l'Église.

Ces propositions de M. Guizot, enveloppées de phrases à effet, appuyées sur de simples affirmations, ne peuvent pas soutenir l'examen. M. Guizot s'y contredit à chaque page; on est étonné du peu de logique de l'illustre professeur. Il fait preuve, surtout dans les développements de son système sur le gouvernement de l'Église, d'une rare ignorance des monuments primitifs de la société chrétienne.

Du reste, pour apprécier la logique de M. Guizot, nous rapprocherons les unes des autres plusieurs de ses assertions.

La conséquence nécessaire du système de M. Guizot sur l'Église primitive, c'est qu'il n'y avait pas de gouvernement proprement dit, puisque les églises particulières étaient isolés, se gouvernaient elles-mêmes, suivant toutes les formes possibles que M. Guizot y trouve toutes mises à exécution.

Rapprochons de cette conclusion ces paroles de la page 138 de l'Histoire de la civilisation en Europe, par le même M. Guizot : « Quand un certain nombre d'hommes se sont réunis dans des croyances religieuses communes, il leur faut un gouvernement. Il n'y a pas une société qui subsiste *huit jours*, que dis-je, *une heure* sans un gouvernement. A l'*instant même* où la société se forme, et par *le seul fait de sa formation*, elle appelle un gouvernement qui proclame la vérité

pasteurs qu'il investit lui-même de l'autorité par un *moyen* qu'il a établi et qui a toujours été le même, l'*ordination*. Avant de quitter le monde, il a *institué* l'autorité pour fonder et organiser l'Eglise *suivant ses lois*. L'autorité ne s'est donc point *constituée* dans la société chrétienne, elle était établie avant la fondation de cette société; c'est par elle que cette société a commencé, et elle n'est que le *moyen visible* par lequel Dieu agit sur la société chrétienne.

commune, lien de la société, qui promulgue et maintienne les préceptes que cette vérité doit enfanter. La nécessité d'*un pouvoir*, d'*un gouvernement* de la société religieuse, comme de toute autre, est impliquée *dans le fait de l'existence* de la société. »

D'après M. Guizot, le gouvernement et le pouvoir sont donc absolument *nécessaires*, et on ne peut concevoir la société chrétienne, un *seul instant*, sans pouvoir et sans gouvernement.

Comment M. Guizot a-t-il donc dit ailleurs (Hist. de la civ. en Europe, p. 53) : « Dans les premiers temps, tout-à-fait dans les premiers temps, la société chrétienne se présente comme une pure association de croyances et de sentiments *communs*. Les premiers chrétiens se réunissent pour jouir ensemble des *mêmes* émotions, des *mêmes* convictions religieuses. On n'y trouve *aucun système de doctrine arrêté*, *aucun ensemble* de règles de discipline, *aucun corps de magistrats.* »

Point de magistrats, et, cependant, le gouvernement et le pouvoir sont tellement nécessaires, que la société, sans eux, ne peut exister un instant. *Rien d'arrêté* dans la doctrine, et, cependant, les *mêmes* convictions, *des croyances et des sentiments communs.* Nous ne comprenons pas ces mystères.

M. Guizot, après avoir dit (p. 53) que l'Église, à l'origine, n'avait pas de magistrats, dit, à la page 54, qu'elle avait dès lors des évêques, des prêtres et des diacres. Nous citons : « *Dans les premiers monuments*, on voit poindre un corps de doctrines, des règles de discipline et des *magistrats* : des magistrats appelés, les uns πρεσβυτεροι, ou anciens, qui sont devenus les prêtres; les autres επισκοποι, ou inspecteurs surveillants, qui sont devenus des évêques; les autres διακονοι, ou diacres, chargés du soin des pauvres et de la distribution des aumônes. »

N'y avait-il pas un moyen de consécration pour ces fonctionnaires? M. Guizot le reconnaît. « L'ordination, dit-il, est un fait primitif dans l'Église chrétienne. » (Hist. de la civ. en France, p. 73.)

On pourrait faire dire ainsi le pour et le contre aux ouvrages de M. Guizot, sur un grand nombre de points très-importants.

Ce qui a induit en erreur sur ce point essentiel et si évident, c'est qu'on n'a pas distingué la *constitution essentielle* de l'autorité, des modifications que les temps et les circonstances ont apportées dans l'*exercice extérieur* de cette autorité, et qu'on a confondu de même la *hiérarchie qui a son principe dans l'ordination* et doit son institution à J.-C., avec la *hiérarchie de juridiction*, qui est purement ecclésiastique.

J.-C. lui-même a constitué hiérarchiquement les dépositaires de l'autorité dans l'Eglise. Il a créé un collége apostolique auquel il a donné saint Pierre pour chef. Le successeur de saint Pierre a hérité de ses prérogatives. La primauté apostolique s'est perpétuée dans la papauté, comme le collége apostolique lui-même s'est perpétué dans l'épiscopat au moyen de l'*ordination*.

L'ordination est le principe des différences hiérarchiques qui existèrent dès le commencement entre l'évêque, le prêtre et le diacre.

Les autres degrés hiérarchiques qui ont existé et existent encore dans l'épiscopat, le sacerdoce et le diaconat, ne doivent leur origine qu'aux différences de *juridiction* plus ou moins étendue, et ont été établis par l'Eglise, excepté la primauté d'honneur et de juridiction que le pape possède de droit divin et en vertu de l'institution de J.-C.

Ainsi, l'institution de la primauté métropolitaine est purement ecclésiastique, et elle fut établie lorsque l'Eglise érigea en droits des rapports qui s'établirent d'abord naturellement entre les chefs de mission et leurs disciples. Les métropolitains devinrent les *archevêques*. Nous n'avons remarqué ce mot dans aucun des monuments des cinq premiers siècles. Nous y avons vu quelquefois ceux

d'*archiprêtres* et d'*archidiacres*, qui devinrent plus communs par la suite.

Ces dignitaires étaient comme les chefs de leur Ordre dans les divers diocèses, mais ils ne différaient que par une juridiction plus étendue, et non par l'ordination, des autres prêtres ou diacres; de même que le métropolitain ne différait du simple évêque que par sa juridiction sur toute une province.

Le métropolitain était réellement le chef de la province et le président des autres évêques; il devait être, dans la pensée de saint Léon, comme l'intermédiaire au moyen duquel les simples évêques devaient correspondre avec le centre de l'unité catholique.

Nous constaterons, d'après les monuments législatifs, ses droits et ses devoirs.

Le premier magistrat de chaque diocèse était l'évêque, qui devait y mettre à exécution, selon qu'il le jugeait à propos, eu égard aux diverses circonstances, les réglements disciplinaires généralement admis ou adoptés dans le concile provincial. Il pouvait, dans son diocèse, faire des lois, régler la liturgie, accorder des indulgences, prononcer des jugements; seulement celui qu'il condamnait pouvait en appeler au concile provincial, comme il pouvait du concile provincial en appeler à Rome.

L'évêque était secondé dans l'administration spirituelle de son diocèse par les archiprêtres. Ils étaient placés par lui dans les localités les plus importantes, et il leur donnait droit de surveillance sur les autres prêtres exerçant le ministère ecclésiastique dans un certain rayon autour d'eux. Les archiprêtres avaient auprès d'eux des diacres, des sous-diacres et des ministres inférieurs pour les aider dans l'exercice de leur ministère et remplir les diverses fonctions de

la maison de Dieu. Le diacre était spécialement chargé de l'administration du temporel de l'Église, de recueillir les offrandes, de prendre soin des biens et de distribuer les aumônes. Nous remarquerons dans l'exposé de la législation ecclésiastique au v[e] siècle, que l'évêque n'établissait d'église régulière que dans les lieux où les fidèles, assez nombreux, pouvaient former, par leurs offrandes ou les biens qu'ils abandonnaient, un fonds suffisant pour l'entretien des ministres de l'église et des pauvres.

Les diacres, dans leur administration du temporel, avaient un surveillant général placé auprès de l'évêque et ayant le titre d'archidiacre. C'est lui qui avait soin de recueillir les offrandes ou les revenus des biens appartenant à l'Eglise épiscopale. Il était l'économe de la *maison de l'Église*, où l'évêque demeurait avec ses clercs, comme le simple diacre était celui de la maison de l'archiprêtre, modelée sur celle de l'évêque.

L'archidiacre était inférieur au simple prêtre par son ordre, mais il semble avoir été le fonctionnaire le plus important dans le clergé par l'influence que lui attiraient ses relations extérieures.

La surveillance qu'il exerçait sur tout le diocèse et ses rapports habituels avec l'évêque, lui donnaient nécessairement beaucoup d'autorité.

Outre son archidiacre, l'évêque avait encore auprès de lui plusieurs autres diacres qui secondaient probablement l'archidiacre dans son importante et vaste administration.

Nous verrons plusieurs conciles obligés de s'opposer à l'ambition des diacres des villes et de protéger les prêtres contre leurs empiètements. Placés auprès des évêques ou des archiprêtres, ils de-

vaient, en effet, être portés à se croire supérieurs aux simples prêtres qui ne s'occupaient modestement que des fonctions spirituelles dans les églises de village qui leur étaient confiées [1].

Les clercs mineurs passent à peu près inaperçus dans les monuments historiques qui n'ont presque conservé que la désignation et les devoirs de leurs fonctions.

Ils n'ont été établis dans l'Église qu'en raison des besoins et des circonstances, de même que les différences dans l'exercice et la hiérarchie ecclésiastique des ordres majeurs.

Quelques écrivains, peu versés dans les matières ecclésiastiques, ayant remarqué ces diverses institutions, élevèrent sur cette base leur système d'organisation successive de la société chrétienne. Cette organisation a été successive et n'a été complète qu'aux IV[e] et V[e] siècles, relativement aux institutions accidentelles et purement ecclésiastiques; mais la constitution de l'autorité et de la hiérarchie d'Ordre remonte à J.-C., le divin fondateur de l'Église.

L'origine des institutions ecclésiastiques elles-mêmes se perd dans l'obscurité des premiers siècles. Elles apparaissent, pour la

[1] M. Guizot prétend avoir remarqué les efforts des évêques pour rabaisser les prêtres à leur profit. Nous avons remarqué, au contraire, dans tous les *Monuments des conciles* où il est question des prêtres, le soin qu'ont eu les évêques de leur accorder de nouveaux priviléges. M. Guizot n'a appuyé sa remarque sur aucun fait et sur aucune loi. Nous avons appuyé la nôtre, à l'occasion, sur les canons du 1[er] concile d'Arles, et sur plusieurs autres dispositions dans l'exposé de la législation ecclésiastique au V[e] siècle. Nous ne trouvons, en outre, aucun fait qui contredise ces dispositions. Il n'est guère possible de faire une supposition plus contraire aux faits que celle de M. Guizot; mais elle lui était nécessaire pour faire passer l'Église de l'état démocratique à l'état aristocratique. Malheureusement pour M. Guizot, son système ne repose sur aucun fondement historique. Il a dit, cependant, qu'aucune idée en histoire ne peut avoir de valeur réelle si elle n'est sortie du sein des faits.

On verra peut-être avec intérêt le tableau des conciles provinciaux qui se tinrent dans les Gaules aux IVe et Ve siècles, et dont nous aurons à parler [1].

DATE des CONCILES.	LIEU OU SE TINT LE CONCILE.	MATIÈRES TRAITÉES AU CONCILE.
314	Premier concile d'Arles (Arelatense)	Erreurs des donatistes condamnées.-- Canons disciplinaires.
346	Concile de Cologne (Agrippinense).	Déposition d'Euphratas de Cologne.
353	* CONCILIABULE D'ARLES	Ou saint Paulin de Treves est déposé par les ariens.
356	CONCILIABULE DE BÉZIERS (Biterrense). . . .	Où saint Hilaire de Poitiers est condamné par les ariens.
358	CONCILE TENU EN UN LIEU INCERTAIN.	Condamnation de la formule perfide de Rimini.
362	Premier concile de Paris (Parisiense). . . .	Condamnation de la formule captieuse de Rimini.
374	Premier concile de Valence (Valentinum)	Canons de discipline.-- Affaire d'Acceptus de Fréjus.
381	Concile d'Aquilée (Aquileiense).	Ou les évêques des Gaules envoient des députés pour condamner les restes de l'arianisme.
385	CONCILE DE BORDEAUX (Burdigalense). . .	Condamnation du priscillianisme.
386	CONCILE DE TRÈVES (Trevirense).	Assemblée pour l'ordination de Félix, à laquelle assiste saint Martin avec les Ithaciens.
397	Concile de Turin (Taurinense).	Questions de la juridiction de Marseille et des Églises d'Arles et Vienne,-- Canons disciplinaires.
439	Concile de Riez (Regense).	Condamnation d'Armentarius d'Embrun.-- Canons disciplinaires.
441	Premier concile d'Orange (Arausicanum). .	Canons disciplinaires.
442	Premier concile de Vaison (Vasense).	Canons disciplinaires.
444	CONCILE TENU EN UN LIEU INCERTAIN	Où Chelidonius fut déposé par saint Hilaire d'Arles.
446	CONCILE TENU EN UN LIEU INCERTAIN.	Ou saint Germain et saint Loup reçurent leur mission pour aller combattre le pélagianisme en Bretagne.
452	Deuxième concile d'Arles	Canons disciplinaires.
453	Concile d'Angers (Andegavense)	Canons disciplinaires.
455	Troisième concile d'Arles.	Jugement du differend qui s'étoit élevé entre Théodore, évêque de Frejus, et Faustus, abbé de Lérins.
461	Premier concile de Tours (Turonense) . . .	Canons disciplinaires.
465	Concile de Vannes (Veneticum)	Canons disciplinaires.
475	CONCILE D'ARLES.	Ou sont condamnés les prédestinatiens.
475	CONCILE DE LYON (Lugdunense).	Où ils sont condamnés de nouveau.

* Les conciles dont le nom est SOULIGNÉ sont ceux dont nous connaissons la décision par les historiens seulement, et dont il ne nous reste pas de canons.-- Nous ne mentionnons pas plusieurs autres conciles que l'on sait seulement avoir été tenus sans que l'on connaisse les affaires dont ils se sont occupés : par exemple, celui de Nîmes, dont parle Sulpice Sévère. Nous verrons plusieurs lois imposant l'obligation de tenir le concile provincial deux fois ou au moins une fois par an. La plus grande partie des conciles sont restés inconnus.

Une institution qui n'eut pas une influence moins heureuse que les conciles provinciaux, sur la société chrétienne, fut celle des élections épiscopales.

On s'est étrangement mépris sur la nature de ces élections [2], en voulant les considérer sous le même point de vue que les élections politiques instituées dans les gouvernements modernes, et qui

[1] Nous suivons, dans ce tableau, la collection du P. Sirmond que nous aurons lieu de citer bien souvent.

[2] M. Guizot est tombé dans cette erreur. (V. Hist. de la Civ. en France, t. 1er, p. 99; Hist. de la Civ. en Europe, p. 147.)

transfèrent véritablement le pouvoir; ces élections politiques sont basées sur ce principe : que la souveraineté réside essentiellement dans la société, et que les élus, investis du pouvoir, ne sont que les mandataires de la société.

Les élections ecclésiastiques n'étaient pas basées sur ce principe; jamais, dans la vraie société chrétienne, on n'eut la pensée que l'élection fût le moyen de conférer le pouvoir. Le pouvoir dont les évêques furent toujours dépositaires est surnaturel et divin. Jamais, par l'*élection*, ils ne devinrent les mandataires du peuple; toujours, au contraire, par l'*ordination*, ils furent les mandataires, les vicaires de J.-C.

Les élections, établies par l'autorité ecclésiastique elle-même, n'étaient qu'un moyen de connaître ceux qui étaient les plus dignes de l'épiscopat.

Le pouvoir n'était conféré aux élus que par l'*ordination* que faisait le métropolitain, assisté des évêques de la province, et cette ordination, faite suivant les règles, leur conférait non-seulement les pouvoirs inhérents à l'*Ordre*, mais l'institution canonique et la juridiction.

Nous n'avons pas la prétention de blâmer l'Église d'avoir changé sa discipline au sujet des élections; mais il est permis de regretter et d'admirer cette institution primitive qui donna à notre Église de si admirables évêques.

Pendant les cinq premiers siècles, nous remarquerons peu de taches dans l'épiscopat, nous y verrons d'admirables et sublimes vertus; or, une institution qui eut de si heureux résultats dut être excellente. Nous regardons en outre comme un effet nécessaire des élections, cette étonnante influence de l'épiscopat sur les peu-

ples, à l'époque où elles se faisaient suivant toutes les règles établies par l'Église [1].

L'évêque choisi par le peuple fidèle était l'*élu de tous*. Le peuple ne voyait pas dans l'évêque un fonctionnaire, un magistrat, mais un père et un pasteur; c'était un ami, un homme dévoué qu'il avait placé lui-même à sa tête pour le guider et le défendre. Il y avait entre les peuples et les évêques les rapports qui existent entre les électeurs et l'élu, mais annoblis par le respect et la vénération qu'attiraient à l'évêque le pouvoir divin qui lui était conféré par l'ordination, et les vertus dont il donnait habituellement l'exemple.

Outre les conciles et les élections, nous devons compter aussi l'institution monastique parmi celles qui eurent le plus d'influence sur la société chrétienne. Nous en suivrons avec intérêt tous les développements, et plus tard nous trouverons l'occasion de lui consacrer une étude spéciale.

Finissons cet aperçu général par le rapide exposé des rapports qui ont existé, pendant les cinq premiers siècles, entre l'Église et le pape, le gouvernement civil et les populations.

Dans une société destinée à être catholique et à s'étendre sur la terre entière, il fallait nécessairement un point de ralliement entre les membres qui devaient en faire partie, un centre commun dans lequel devraient converger tous les rayons de ce cercle universel; une sentinelle placée assez haut pour embrasser d'un coup-d'œil

[1] M. Guizot (Hist. de la Civ. en France, t. Ier, p. 89, 96) a prétendu que les élections, même au ve siècle, étaient dénuées de règles et livrées aux hasards des circonstances; nous en avons cependant trouvé les règles bien déterminées dans les monuments de la législation ecclésiastique, et nous les exposerons en détail.

l'association tout entière, la surveiller, jeter le cri d'alarme si elle était attaquée et diriger la défense.

Tel est le rôle imposé par J.-C. à la papauté qu'il créa dans la personne de saint Pierre. Institution magnifique et vraiment divine, expression de la puissance la plus haute qui soit dans le monde, et tellement organisée par la divine sagesse, qu'il lui est impossible de devenir tyrannie! La puissance civile absolue et la tyrannie sont trop souvent identiques. L'homme est par lui-même plus vicieux que vertueux ; et l'homme vicieux revêtu du pouvoir est un tyran. Mais le pape, avec son pouvoir immense, ne peut être un tyran, quand bien même il serait mauvais, parce qu'il a au-dessus de lui la loi divine, permanente dans la société chrétienne, il a le doigt de Dieu qui le gouverne lui-même *nécessairement* pendant qu'il gouverne les autres.

L'Église gallo-romaine eut dès l'origine de fréquents rapports avec le centre de l'unité catholique. C'est saint Pierre, le premier pape, qui établit saint Trophime à Arles, avec délégation d'une juridiction supérieure qui passa dans ses successeurs, vicaires du Saint-Siége dans les Gaules pendant plusieurs siècles. C'est au siége apostolique que s'adressent les martyrs de Lyon pour pacifier l'Eglise orientale troublée par l'hérétique Montanus. Le porteur de leur lettre est cet Irénée, qui proclame si haut, dans ses écrits, la primauté de l'Eglise romaine [1].

[1] M. Amédée Thierry, entre autres (Gaule romaine, t. II), a voulu présenter ce grand évêque de Lyon comme l'antagoniste du pape dans la question de la pâque. En lisant, dans Eusèbe, la conduite que lui inspira son amour pour la paix, on demeure convaincu qu'il n'adressa au pape Victor qu'une simple prière pour l'engager à tolérer la coutume des Églises d'Orient, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Or, une humble prière ne peut être métamorphosée sérieusement en opposition directe.

Lorsque l'Eglise des Gaules se cacha, tremblante et affaiblie, dans ses cryptes, ce fut l'Eglise romaine qui lui envoya du renfort. Les papes Fabien, Etienne et Xiste lui donnèrent une nouvelle vie par les légions d'hommes apostoliques qu'ils dirigèrent sur elle. Aussi l'Eglise des Gaules eut-elle, pour l'Eglise-mère, un amour filial, et nous en trouverons un témoignage éclatant dans le premier concile gallo-romain dont nous possédions les actes, le premier concile d'Arles.

Dans certaines discussions malheureuses sur la juridiction, le pape Zozime fut, il est vrai, bien injuste envers plusieurs évêques gaulois recommandables par leur sainteté, trompé qu'il était par un intrigant ambitieux. Le pape saint Léon-le-Grand fut de même trompé sur les intentions de saint Hilaire d'Arles, comme le pape Hilarus sur celles de saint Mamertus de Vienne. Mais ces erreurs, qui enfantèrent des discussions fâcheuses, n'altérèrent pas la bonne harmonie qui existait entre l'Eglise Romaine et l'Eglise des Gaules.

Nous devrons surtout remarquer les relations pleines de franchise et de charité qu'eut saint Léon avec les évêques gaulois. On peut dire, en thèse générale, que le Siége apostolique se montra, pendant les cinq premiers siècles, plein de modestie et de réserve dans l'exercice de son pouvoir vis-à-vis de l'Eglise des Gaules. Tel fut en général, à cette époque, le caractère de l'autorité du chef de l'Eglise; on ne le voit jamais user de ces airs de domination ou de cette modestie hypocrite, habituels aux puissances contestées qui veulent réduire au silence les volontés par la force ou les captiver par les prévenances.

Le caractère de l'autorité papale dans les Gaules est un mélange

de fermeté et de modestie. Le soin du pape est de conserver à chacun son droit : à l'évêque le gouvernement de son diocèse, au concile provincial le soin d'établir les réglements exigés par les circonstances. Et c'est là une preuve de la haute sagesse de ces souverains Pontifes, qui comprenaient que si les fidèles devaient être unis par les liens d'une même foi sous l'autorité des mêmes pasteurs, les réglements disciplinaires pouvaient varier en raison des mœurs et d'autres circonstances, aussi diversifiées que les provinces ou les diocèses.

Aussi verrons-nous les papes renvoyer toutes les causes aux conciles provinciaux, ne se réservant que leur droit de vérification et d'appel.

Le concile provincial était alors le tribunal ordinaire où toutes les causes étaient jugées, sauf le recours au Saint-Siége dans les divergences d'opinion sur les points de discipline générale et dans les causes majeures.

Les papes sont les premiers à provoquer la tenue fréquente et régulière de ces conciles; ils leur renvoient même la plupart des causes portées à leur tribunal.

Les évêques gaulois, de leur côté, étaient pleins de respect et de vénération pour le chef de l'épiscopat. Ils aimaient à le consulter, comme Victricius de Rouen, Exuperius de Toulouse, Théodore de Fréjus, Rusticus de Narbonne; et c'est au centre de l'unité catholique, à la sentinelle placée sur la hauteur afin de surveiller les mouvements des ennemis de l'Eglise, qu'ils demandaient des renseignements sur les combats et les triomphes de la foi.

Le respect et la soumission des évêques envers le siége apostolique étaient exempts de servilité, les papes étaient sans orgueil

et sans ambition dans l'exercice de leurs droits incontestés; c'est la conséquence qui ressort d'elle-même des monuments qui nous sont restés sur les rapports de l'Eglise Romaine avec l'Eglise des Gaules [1].

[1] M. Aug. Thierry est bien éloigné d'admettre une telle conclusion. A son avis, le pouvoir papal est ambitieux et s'est étendu par les moyens ordinaires des conquêtes, les moyens matériels. Les papes ont profité de toutes les conquêtes pour détruire peu à peu les *Eglises indépendantes*. Depuis le ve siècle jusqu'au treizième, il n'y a pas eu *une seule conquête* qui n'ait profité à la cour de Rome, autant qu'à ceux qui l'avaient opérée par la lance et l'épée. *Ce point de vue encore inaperçu de l'histoire* conduit M. Thierry, à l'égard des différentes Églises nationales que l'Église de Rome appelait hérétiques ou schismatiques, au même genre d'intérêt et de sympathie qu'il a voué aux races vaincues. On sait que M. Thierry a eu l'heureuse idée de faire revivre, pour ainsi dire, ces races broyées par les conquêtes et dont les débris se retrouvent encore. Nous louons cette idée, mais quant aux diverses Églises nationales pour lesquelles M. Thierry nous déclare ses sympathies et qu'il compare aux races vaincues, son système est d'autant moins admissible, que ces Églises n'ont jamais existé. Il y eut bien quelques points disciplinaires un peu différents dans les diverses Églises, parce que la discipline ecclésiastique doit être en rapport avec les mœurs des nations et différer, par conséquent, dans les choses purement accidentelles, suivant les temps ou les lieux; mais toutes les Églises, jusqu'à la fin de la période gallo-romaine, n'étaient que des branches d'un même arbre : l'arbre catholique, dont le tronc est à Rome. Les hérétiques et les schismatiques n'ont été que des partis plus ou moins nombreux. Nous l'observerons à propos de l'Église de la Grande-Bretagne que saint Germain d'Auxerre purgea du pélagianisme, et de l'Église armorikaine dont M. Thierry a voulu faire une Église nationale et indépendante.

Quant à la Gaule proprement dite, M. Thierry semble y reconnaître deux Églises nationales : celle des Visigoths et celle des Burgundes. Aussi prend-il chaudement leur parti contre les Franks, leurs vainqueurs. Une chose certaine, c'est que les Visigoths et les Burgundes ne s'étaient établis qu'au ve siècle dans les Gaules. Ils étaient races conquérantes, et la race vaincue était la population gallo-romaine. M. Thierry, pour être fidèle à ses principes, aurait dû prendre parti pour la race gallo-romaine, que les Visigoths et les Burgundes étaient venus opprimer, et dont ils voulaient remplacer la foi par l'arianisme qu'ils professaient. Il aurait dû louer cette race vaincue d'avoir tendu les bras aux Franks qu'elle considérait comme ses libérateurs; louer cette Église d'avoir fait effort pour secouer les chaînes dans lesquelles l'avaient serrée les conquérants. Mais la race gallo-romaine était catholique; n'est-ce pas la raison pour laquelle elle n'a

Quant aux relations qui existèrent entre l'Eglise des Gaules et le gouvernement civil, pour les apprécier il faut observer d'abord que l'Eglise, en général, peut être envisagée sous quatre points de vue différents dans ses rapports avec l'Etat: ou elle domine l'Etat et le dirige, ou elle est gouvernée par lui, ou bien elle est libre et indépendante dans sa sphère spirituelle, ou bien encore elle est alliée avec l'Etat à certaines conditions.

Pendant les trois premiers siècles, époque des persécutions, l'Eglise fut dans une complète indépendance et à l'*état libre*. Elle se gouvernait elle-même, et l'Etat ne s'en occupait que pour la persécuter.

Ses relations avec l'Etat subirent un changement notable, lors-

pas les sympathies de M. Thierry? Il déclare que la vraie politique pour cette race était de se jeter dans les bras des Visigoths et des Burgundes, plutôt qu'en ceux des Franks, et il blâme les évêques gaulois d'avoir été les instruments de Rome, en favorisant la conquête franke qui devait tant servir la cause catholique. Ces évêques, suivant M. Thierry, étaient tenus, en vertu des ordonnances impériales, de reconnaître comme leur patron et leur chef, l'évêque de la ville éternelle, de ne rien faire sans son aveu, de prendre ses décrets pour lois et sa politique pour règle, de modeler leur propre foi sur la sienne. Quand la puissance impériale cessa d'agir sur eux, les évêques continuèrent de servir, par *intérêt* ou par *calcul*, l'ambition de Rome, qui n'aspirait à rien moins qu'à étendre sa puissance de toutes parts et à remplacer l'empire qui s'écroulait, à mettre *son christianisme* à la place de *celui* de toutes les Églises nationales qui était cependant « plus pur, plus ardent et surtout plus désintéressé que celui du clergé romain. »

Je déplore très-sincèrement qu'un homme de talent, comme M. Aug. Thierry, se soit donné le ridicule de cette dernière phrase, et soit tombé en des erreurs aussi évidentes sur la nature de l'Église catholique et des rapports des évêques et du pape. Il est triste de voir des hommes, d'ailleurs distingués, s'opiniâtrer à parler de choses qu'ils ne connaissent pas, et faire les plus lourdes bévues en croyant dire des choses sérieuses.

Nous donnerons les *pièces originales* de la *correspondance* des évêques gaulois et des papes, et nous n'y verrons rien de ce qu'observe M. Thierry.

Quant aux conquêtes dont aurait si largement profité la cour de Rome pour

que le christianisme monta sur le trône avec Constantin. Il serait faux de dire qu'elle tomba alors sous le gouvernement de l'Etat, quoique les empereurs aient eu une certaine action dans son domaine. En général, les empereurs n'ont point prétendu régler la foi et gouverner l'Eglise, et si parfois quelques-uns d'entre eux, séduits par des doctrines hérétiques, comme Constance, voulurent empiéter sur les droits de l'Eglise, les évêques les défendirent avec énergie [1].

Au IVe et au Ve siècles, les deux sociétés religieuse et civile furent unies et non confondues. Les empereurs, convaincus du bien immense que pouvait faire dans l'Etat une institution aussi parfaite que le christianisme, en favorisèrent de tout leur pouvoir les développements; et, sans faire les évêques ni magistrats municipaux, ni fonctionnaires de l'Etat, ils cherchèrent à accroître, pour le bien

détruire les Églises nationales, depuis le Ve siècle, nous ne les connaissons pas. Pour nous renfermer dans notre époque et notre sujet, nous voyons, au Ve siècle dans les Gaules, trois conquêtes principales: 1° celle des Visigoths; 2° celle des Burgundes; 3° celle des Franks. Les Visigoths étaient ariens et ont cherché à détruire l'Église catholique dans les vastes contrées qu'ils ont occupées. Leur conquête a-t-elle profité à l'Église romaine? Les Burgundes étaient catholiques d'abord et s'implantèrent dans un pays catholique. En quoi leur conquête put-elle profiter à l'Église romaine? Leurs rapports avec les Visigoths en souillèrent un grand nombre de l'arianisme, et dès lors leur conquête lui fut plus nuisible qu'utile. La conquête des Franks fut utile à la foi catholique, nous n'avons aucune envie de le contester; mais, pour en faire un crime à l'Église romaine, il faudrait qu'elle eût engagé les Franks à forcer les Visigoths, par les armes et la persécution, à embrasser la foi catholique, et nous ne verrons rien de semblable dans l'histoire. Les Franks délivrèrent les Gallo-Romains et leur rendirent la liberté d'être catholiques. Or, il faut avoir vraiment envie d'incriminer l'Église romaine pour voir là une preuve de son ambition. (Les idées de M. Thierry, sur lesquelles nous venons de faire quelques réflexions, sont contenues dans l'*introduction* et le *premier livre* de son histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands.)

[1] Guizot, Hist. de la Civ. en France, t. 1er, p. 73.

des populations, l'influence que leur donnaient déjà l'amour des peuples, leur caractère et leur supériorité morale et intellectuelle.

L'Eglise ne fut pas ingrate envers les empereurs et leur accorda, dans le domaine extérieur de l'Eglise, une action qui se manifestait surtout dans la convocation des conciles.

A dire vrai, cette convocation impériale était plutôt une faveur que l'Eglise réclamait qu'un privilége qu'elle accordait; car le rôle des empereurs se bornait à envoyer leurs courriers porter les lettres de convocation et à fournir aux évêques des moyens de transport. S'ils assistaient au concile, ils n'y avaient pas voix délibérative [1] et n'y étaient que comme témoins. Ils ne réclamaient pas, du reste, dans les choses de foi, une action directe qu'ils comprenaient être en dehors de leurs prérogatives.

On peut établir que le caractère général des relations de l'Eglise et de l'Etat, depuis Constantin jusqu'à la fin du v[e] siècle, fut une confiance réciproque qui leur fit concéder de part et d'autre des priviléges, tout en restant parfaitement libres dans leurs sphères respectives.

Du reste, sous les empereurs amis ou ennemis, les évêques ne furent ni partisans de la tyrannie, ni conspirateurs. Humbles, soumis et modestes dans leur langage ordinaire, qu'ils avaient soin de

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. I, p. 73) a eu tort de dire que les empereurs présidaient les conciles. On leur rendait, quand ils y assistaient, les honneurs qui leur étaient dus; mais jamais aucun concile catholique ne fut présidé par un empereur. Jamais, tandis que le concile fut *assemblée purement religieuse*, le dépositaire de la puissance civile n'y eut même voix délibérative. L'hérétique Constance, lui-même, qui aimait tant à réunir des conciles, cherchait à les influencer, à les effrayer, à les violenter, mais ne les présidait pas. Les évêques hérétiques eux-mêmes, si complaisants pourtant, ne lui donnèrent jamais ce privilége.

revêtir des formes honorifiques en usage [1], ils étaient fermes et intrépides quand il s'agissait de défendre la foi ou la liberté de l'Eglise. Partisans de l'ordre social, ils prêchaient aux peuples l'obéissance, mais en même temps ils savaient les défendre avec courage contre les vexations et l'oppression. Ils étaient comme les médiateurs entre le pouvoir et le peuple, et ils s'acquittaient de cette auguste mission sans froisser l'autorité, et de manière cependant à mériter l'estime et l'amour des populations.

Nous avons déjà parlé de cet amour des peuples pour les évêques et de l'influence des évêques sur les peuples; pour apprécier les rapports qui existaient entre eux, il nous suffira d'envisager la manière dont l'autorité religieuse s'exerçait pendant la période gallo-romaine, c'est-à-dire à l'époque où elle n'était pas encore confondue avec l'autorité civile dans la personne des évêques.

Le gouvernement ecclésiastique, dépositaire d'un ensemble de vérités et de lois que lui confia J.-C., doit nécessairement, dans chaque cas particulier, mettre en lumière les conséquences qui en découlent. Il faut qu'il promulgue et maintienne les préceptes qui correspondent à ses doctrines; il faut qu'il les prêche, les enseigne, qu'il les rappelle aux membres de la société chrétienne qui s'en écarteraient. Rien de coactif, mais la prédication, l'enseignement des vérités; au besoin les admonitions et la censure. C'est là la

[1] M. Guizot a remarqué ces différences dans le langage des évêques; il attribue l'un à la servilité, l'autre à l'orgueil. En examinant les circonstances dans lesquelles les évêques ont parlé, on trouvera l'observation de M. Guizot très-fausse. Les formes honorifiques de leur langage étaient admises généralement, et s'ils ont quelquefois parlé énergiquement, quand ils le devaient, ils n'ont jamais tenu le langage hautain et orgueilleux que leur reproche M. Guizot. (Hist. de la Civ. en France, t. I, p. 73, 75.)

tâche et le devoir de tout gouvernement religieux [1], et ce fut la ligne de conduite suivie par l'autorité ecclésiastique tant qu'elle fut à l'état libre et purement religieuse.

Son action était forte, parce que son principe n'était pas contesté. La principale cause de dissolution dans les sociétés politiques, et le principe des révolutions et de l'anarchie, c'est qu'on peut toujours mettre en question le droit des gouvernements et la légitimité de leur action.

Il n'en est pas ainsi dans l'Eglise : le pouvoir n'est pas d'origine humaine; il a sa source en J.-C. et ne se transmet que par un *moyen divin*.

C'est pourquoi il ne s'élève jamais, dans la vraie société chrétienne, de question sur les droits essentiels du pouvoir; et il faut dire aussi que son action sur les hommes est la plus noble et la plus haute.

Le pouvoir ecclésiastique ne dénie pas à la raison individuelle ses droits imprescriptibles [2]. Il transmet à l'intelligence et propose à son acceptation le dépôt des vérités révélées. Il pose les conditions à l'admission dans la société chrétienne et laisse libre d'y entrer ou de rester en dehors. Il ne donne pas, sans doute, le dogme comme appuyé sur une évidence intrinsèque, mais il lui donne pour raison l'infaillible parole de Dieu conservée intacte et pure dans la société catholique; l'homme peut être certes au moins aussi rai-

[1] Ces paroles, où sont décrits exactement la tâche et le devoir de tout gouvernement religieux, sont de M. Guizot. (Hist. de la Civ. en Europe, p. 143.) Il ne s'est pas aperçu qu'en parlant d'une manière générale, il rendait hommage au gouvernement ecclésiastique.

[2] M. Guizot, en prétendant le contraire, donne une preuve nouvelle qu'il ignore la nature de l'autorité de l'Église. (Hist. de la Civ. en Europe, p. 150.)

sonnable en appuyant sa conviction sur un motif aussi fort qu'il voit clairement, que sur le témoignage d'une évidence trop rare et trop souvent contestable.

Le gouvernement ecclésiastique, au lieu de comprimer l'essor intellectuel des peuples, l'a développé; il n'a pas abusé de son influence pour opprimer les populations, puisqu'il a mérité leur amour; il s'est tenu, pendant toute la période gallo-romaine, dans sa sphère purement spirituelle. Ce sont autant de conséquences incontestables qui ressortent des faits que nous allons maintenant exposer en détail.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

(67—313)

I.

L'Église Gallo-Romaine aux temps apostoliques. — Mission asiatique. — Église Lugduno-Viennoise. — Église Éduenne. — Persécution sous Marc-Aurèle.

67--180.

LORSQUE le Seigneur Jésus eut enseigné à ses Apôtres la Parole de vie, il leur dit [1] : « Allez, instruisez toutes les nations ; baptisez-
» les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; apprenez-leur
» à observer tous mes commandements, et voici que je suis avec
» vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle. »

Et le Seigneur Jésus [2], après avoir ainsi parlé, s'éleva dans le ciel, et les Apôtres, étant partis, prêchèrent de toutes parts, le Seigneur les aidant et confirmant leur parole au moyen des miracles qui l'accompagnaient.

L'éloquence des prodiges et la grâce [3] que Dieu donnait à leur

[1] Evang. S. Matth.; c. 28, v. 19, 20.

[2] Evang. S. Marc., c. 16, v. 19, 20.

[3] Psalm. 104, v. 27. — S. Paul. Epist. ad Rom., c. 1, v. 5.

apostolat eurent bientôt conquis à Jésus-Christ des adorateurs dans toutes les nations; car, dès le premier siècle, la trompette évangélique retentit des sables brûlants de l'Afrique aux bords enchantés du Gange et de l'Indus, et aux rivages de l'île nébuleuse des Bretons [1].

Pierre, le chef des Apôtres, s'était réservé le centre de l'empire. Jésus-Christ choisit Paul [2] pour l'aider dans cette grande œuvre. L'un, apôtre des Juifs; l'autre, des Gentils; tous deux brûlants de zèle pour la gloire du Maître, ils parcoururent les contrées voluptueuses de l'Asie et de la Grèce, et se rencontrèrent à Rome, où ils allumèrent un foyer chrétien qui rayonna aussitôt bien au-delà des étroites limites de l'Italie.

Paul avait avec lui de nombreux disciples qui le suivaient pour apprendre, à son école, à semer la parole évangélique. Parmi eux étaient Crescent, Luc et Trophime, trois noms que nous devons prononcer avec amour; ils sont ceux de nos pères dans la Foi.

Paul était à Rome [3] lorsque Crescent le quitta pour venir dans les Gaules [4]; Trophime était resté malade à Milet [5], Luc était seul

[1] Epist. S. Pauli ad Rom., c. 10, v. 18 : *Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* — Epist. ad Coloss., c. 1, v. 6 : *Quod (verbum veritatis Evangelii) pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat et crescit.* — *Ibid.*, v. 23 : *Quod (Evangelium) prædicatum est in universâ terrâ quæ sub cœlo est.* — On peut voir dans Baronius la tradition de la Grande-Bretagne, qui croit avoir été évangélisée par Joseph d'Arimathie, qui aurait même passé par les Gaules.

[2] Act. Apost., c. 9.

[3] Tous les chronologistes à peu près s'accordent à dire que la deuxième épître à Timothée fut écrite de Rome. Saint Paul y dit, c. 4, v. 10 : *Crescens in Galatiam.* Ce mot de *Galatie* signifie la Gaule : c'est le sentiment d'Eusèbe de Césarée. (Hist. Eccl., lib. 3, c. 4.) *Κρησκης επι τας Γαλλιας στειλαμενος, υπ'αυτου μαρτυρειται.* C'est aussi celui de Théodoret (Comment. in II Epist. ad Tim., c. 4, v. 10.) : *Τας Γαλλιας ουτως εκαλεσεν.* Saint Epiphane, Père grec comme les deux précédents, partage leur sentiment. (Hæres., 51, p. 433, edit. Petavii.)..... *εν τη Γαλλια ως και περι τινων των αυτου ακολουθων λεγει εν ταις αυτου επιστολαις ο αυτος παυλος : Κρησκης, φησιν, εν τη Γαλλια.* Saint Epiphane ne veut même pas qu'on lise dans le texte le mot *Galatie*, mais le mot *Gaule*. C'est une chose certaine que les Grecs appelaient les Gaulois Galates, et la Gaule Galatie. (*V.* Strabon, liv. 4, c. 4, note 1.re de l'édition de l'Imprim. impériale.—Ammian. Marcellin. — S. Hyeron., apud D. Bouquet.)

[4] Paul., Epist. II ad Tim., c. 4, v. 10.

[5] *Ibid.*, v. 20.

avec lui[1]. Le grand Apôtre mourut bientôt après, et ce fut probablement peu avant son martyre que Luc et Trophime vinrent unir leurs travaux à ceux de saint Crescent.

Après avoir fondé l'église de Vienne, Crescent laissa à Trophime les contrées méridionales, et s'avança vers le nord jusqu'à la cité métropole de la première Germanie[2] (Mayence).

Les provinces centrales furent évangélisées par saint Luc.

« Le ministère de la divine Parole, dit saint Épiphane[3], ayant été confié à saint Luc, il l'exerça particulièrement dans la Gaule. »

Ces paroles, rapprochées des traditions de la vieille Armorike[4], nous portent à croire que saint Luc exerça principalement son zèle dans la partie des Gaules appelée Celtique. Saint Irénée[5] nous apprend, en effet, qu'il y existait des *Églises* au second siècle, et il atteste que leur foi était pure comme celle des Églises des *Germanies-cis-Rhénanes*.

Les provinces méridionales furent principalement évangélisées par saint Trophime. Ce bienheureux apôtre naquit à Éphèse, cette ville qui eut le bonheur de posséder la sainte Vierge Marie et Jean, le disciple fidèle et chéri du Sauveur. On peut croire que Trophime entendit de ces bouches si pures plus d'un récit évangélique. Lorsque saint Paul passa à Éphèse, Trophime se mit à sa suite, et après la maladie qui l'avait forcé de rester à Milet, il vint le trouver à Rome, d'où il passa dans les Gaules. Il établit à Arles le centre de sa mission, et fut institué évêque de cette cité par saint Pierre lui-même[6]. C'est par ses soins probablement que furent fondées les églises qui existaient déjà au second siècle sur les bords de la Garonne[7], et il travailla avec tant de zèle à l'œuvre évangélique, qu'il a mérité d'être appelé la source

[1] Paul., Epist. II ad Tim., v. 11.

[2] Gallia Christiana, prov. Mogunt., t. v.

[3] Epiph., Hæres., 51, p. 438, edit. Petavii.

[4] Selon une ancienne tradition de l'Église de Rennes, cette cité fut évangélisée par les disciples de saint Luc. (D. Lobineau, Hist. de Bretagne, l. 1, n.° 5.)

[5] Iren. adv. Hæres., lib. 1, c. 10, n.° 2 : Αι εν Γερμανιαις ιδρυμεναι εκκλησιαι.... ουτε εν Κελτοις.

[6] Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap. (*V.* Sirmond, Concilia antiqua Galliæ, t. I, p. 89.)

[7] Hieron., Epist. 53 ad Theod., edit. Bened.

d'où les ruisseaux de la Foi ont coulé sur toutes les Gaules [1].

L'Église Gallo-Romaine, ainsi fondée aux temps apostoliques et par les disciples immédiats des premiers apôtres de J.-C., n'eut pas, au commencement, ces succès brillants que nous admirons dans les Églises orientales. Semence faible et presque imperceptible d'abord, elle étendait peu-à-peu dans le sol de nombreuses racines, avant de jeter ces rameaux qui devaient un jour ombrager la Gaule entière.

Les légendaires du moyen-âge entourent le berceau de notre Église de bien plus d'éclat : ils nous la montrent évangélisée par saint Denis, ce membre de l'Aréopage d'Athènes converti par saint Paul ; par saint Martial, un des soixante-douze disciples du Sauveur ; par le proconsul Sergius Paulus et bien d'autres qui lui auraient été envoyés par saint Pierre [2].

Il faut l'avouer, la vue a manqué à nos bons légendaires, quand ils ont voulu regarder dans le lointain des premiers siècles chrétiens. Séduits par l'identité de quelques noms, ils ont confondu deux époques distinctes, et doté le premier siècle de faits nombreux qui appartiennent en réalité au troisième.

Mais au-dessus de leurs récits, plus ou moins erronés, plane une grande idée que nous retrouvons au fond des traditions de toutes nos antiques Églises, celle de la prédication de l'Évangile dans les Gaules aux temps apostoliques. Il serait peu philosophique de dissimuler ce qu'a d'imposant cette tradition constante et universelle, et de n'en tenir aucun compte, pour quelques erreurs de détail qui s'y sont glissées ; il faut abandonner l'erreur, mais ne pas étendre la proscription jusqu'à la vérité.

Il est donc faux de dire qu'au premier siècle le rayon de la prédication évangélique en Occident n'avait pas dépassé les étroites limites de l'Italie centrale, et que les Gaules ne possédaient que des chrétiens isolés, produits de quelques courses apostoliques, des communications du commerce, et du contact des légions recrutées en Orient [3].

Il y eut, au premier siècle, des communautés chrétiennes organisées [4] ; elles n'étaient pas nombreuses, ne livrèrent pas au po-

[1] Epist. Zozim. pap. ad Episcop. Gall. (*V.* Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 43.)

[2] *V.* Notes et Éclaircissements, n.os 1.er, 2 et 3, à la fin du volume.

[3] M. Amédée Thierry, Histoire de la Gaule romaine, t. II, c. 5. — Nous avons emprunté quelques lignes à M. Am. Thierry sur l'Église Lugduno-Viennoise.

[4] Des *Eglises ;* c'est le terme de saint Irénée dans le texte que nous avons cité, p. 3.

lythéisme ce grand combat dont nous parlent les hagiographes du moyen-âge, et dont elles seraient glorieusement sorties, couronnées de nombreux martyrs; elles firent cependant assez de progrès pour que Tertullien ait pu dire, au second siècle, que dans les diverses nations des Gaules J.-C. comptait de nombreux adorateurs [1].

Tel était l'état de l'Église Gallo-Romaine, lorsqu'une nouvelle troupe d'ouvriers évangéliques vint d'Orient lui donner une impulsion nouvelle.

Elle avait pour chef un saint vieillard nommé Pothin, et ses principaux compagnons étaient Irénée, Bénigne, Andochius, le diacre Thyrsus, et le sous-diacre Andéol.

Ils choisirent Lyon [2] pour siége de leur colonie religieuse. Quel motif avait déterminé le choix de ces porteurs de la bonne nouvelle? Appartenaient-ils à cette classe d'aventuriers héroïques qu'on appelait *évêques des nations* [3], qui, prenant leur route au hasard, allaient catéchiser sur des plages inconnues, du côté où le doigt de Dieu les poussait? Il ne le paraît pas, et l'âge de Pothin, qui comptait plus de soixante-dix ans, repousserait cette supposition.

On peut croire avec plus de probabilité, que sur les bords du Rhône, les pieux voyageurs étaient attendus et désirés. Lyon, ville industrieuse et opulente, renfermait beaucoup d'Asiatiques, amenés par le mouvement des affaires, et dont plusieurs étaient chrétiens. Elle possédait en outre plusieurs familles indigènes ou étrangères éclairées des lumières du christianisme, comme celle des deux martyrs Alexandre et Epipodius. Alexandre avait vu le jour à Lyon, dans une famille grecque qui s'y était fixée; Epipodius était Gallo-Romain. Leurs pères s'aimaient, et cette affection mutuelle avait

[1] Tertullian. adv. Judæos, c. 7 : *Galliarum diversæ nationes....., in quibus omnibus locis Christi nomen regnat.*

[2] C'est à Lyon que fut exilé Hérode. Ponce-Pilate fut exilé à Vienne. On ne put, sans parler de J.-C., voir arriver dans les Gaules ces deux grands coupables.

[3] On appelait *évêques des nations* des évêques missionnaires qui avaient le caractère épiscopal sans avoir de siége déterminé. Nous aurons occasion de parler plusieurs fois de ces évêques.

[4] Euseb. Cæs., Hist. Eccl., lib. v.

[5] D. Ruinard., Act. Martyr.; Act. SS. Alex. Epipod.

passé dans les enfants avec la vie; élevés ensemble dès le berceau, Epipodius et Alexandre avaient partagé les mêmes jeux, les mêmes études, les même goûts pour la vertu. Ils partagèrent plus tard le même triomphe.

Les chrétiens de Lyon, assez nombreux, ne formaient pas cependant une véritable Église, ils n'avaient pas de pasteurs et les autres Églises des Gaules, bien faibles encore, ne pouvaient leur en procurer. Ils pensèrent à l'Asie, dont plusieurs étaient originaires, et ils s'adressèrent à saint Polycarpe, qui avait la pieuse coutume d'envoyer ses disciples dans les diverses parties du monde, pour y annoncer Jésus-Christ [1].

Polycarpe avait été établi évêque de Smyrne par saint Jean dont il avait été disciple, et ses leçons avaient formé à l'apostolat Pothin et Irénée, qui apportèrent ainsi à Lyon la parole de foi, telle que l'enseignait l'apôtre qui avait reposé sur le sein du Seigneur.

Laissant à Lyon Pothin et Irénée, Bénigne, avec deux compagnons, le prêtre Andochius et le diacre Thyrsus, cotoya la rive droite de l'Arar (Saône), et alla fonder l'Église Éduenne [2]. Pendant qu'il y travaillait avec ardeur, Pothin et Irénée organisaient à Lyon une Église florissante. Elle s'accrut rapidement, et se recruta, dans la population indigène et étrangère, avec courage et persévérance. Elle nous apparaît avec les éléments ordinaires des communautés chrétiennes primitives : beaucoup de pauvres et peu de riches, des esclaves à côté de leurs maîtres, des affranchis et des citoyens romains, assis pêle-mêle sur les mêmes bancs; enfin quelques hommes instruits et de profession libérale se dessinent dans la masse composée de gens de labeur et de métier.

Nous connaissons, par leurs noms, environ cinquante [3] des premiers fidèles de l'Église de Lyon et de l'Église de Vienne, qui étaient étroitement unis et que nous verrons bientôt partager les mêmes combats. Le souvenir de la plupart de ces chrétiens coura-

[1] Bolland., 17 jan.; Act. SS. Tergem.

[2] *Ibid.*

[3] Plusieurs Martyrologes et Grégoire de Tours nous ont conservé ces noms. On y trouve quelques variantes; mais c'est une chose de peu d'importance. Nous suivons Grégoire de Tours (lib. 1, *De Glor. Martyr.*, c. 49). On distingue les citoyens romains, parce qu'ils ont eu la tête tranchée. C'était, comme on sait, le privilége des citoyens romains de ne pas souffrir d'autre supplice.

geux n'est rehaussé que par la mention d'une mort glorieuse; les autres sont inconnus des hommes, et on ne lit plus leurs noms que sur les pages du livre de vie.

Parmi les membres de la nouvelle Église Lugduno-Viennoise figurent, à côté de Pothin et d'Irénée, quelques prêtres et diacres à physionomie latine, et sans doute Gallo-Romains. Ce sont le diacre Sanctus de Vienne [1], Marcellus et Valerianus, celui-ci diacre, l'autre prêtre, tous deux unis par le double lien du sang et des mêmes combats [2]. Le sous-diacre Andéol n'était pas à Lyon, et saint Pothin l'avait envoyé prêcher la foi aux environs de Vivarium (Viviers).

Comme le clergé, les fidèles étaient partagés en Grecs et Gallo-Romains.

Au premier rang des Grecs apparaît Attale de Pergame, surnommé la colonne de l'Église de Lyon [3]; il était citoyen romain, ainsi qu'Alcibiade, homme simple et austère.

Vettius Epagathus, jeune homme de famille distinguée, illustre lui-même et citoyen de Rome, est le plus distingué des fidèles indigènes.

Les autres citoyens romains étaient Zacharie, Macarius, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminius, October, Philominus et Geminus.

Le Phrygien Alexandre n'était pas citoyen romain, non plus que Sanctus et Maturus, ce généreux néophyte qui reçut presque en même temps le double baptême de l'eau et du sang.

Plusieurs femmes possédaient aussi le droit de cité romaine. C'étaient : Julia, Albina, Grata, Æmilia, Posthumiana, Pompeia, Rhodona, Biblis, destinée à être un sujet d'affliction et de joie pour l'Église; Quarta, Materna et Elpen, appelée aussi Amnas.

Pour Arescius, Cornelius, Zotimus, Titus, Zoticus et Julius; Æmilia et Pompeia, autres que celles que nous avons déjà nommées; Gamnite, Alumna, Manulia, Justa, Trifima et Antonia, on ne sait rien d'eux, sinon qu'ils moururent en héros chrétiens.

A ces noms ajoutons celui de la jeune esclave Blandina, faible en apparence et la dernière de tous, mais qui devint bientôt la

[1] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5.

[2] Greg. Tur., lib. 1, De Gloriâ Martyr., c. 53 et 54.

[3] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5.

première par son courage, et dont le souvenir vivra aussi longtemps que l'Église de J.-C. A côté d'elle parut dans l'arène Ponticus, pauvre enfant d'origine servile, qui n'eut, dans ses luttes contre la mort, d'autre patron qu'une esclave, d'autre famille que ses frères en Dieu. Mentionnons encore la pauvre veuve Lucia, qui habitait une chaumière au village de Pierre-Encise, et nous aurons nommé tous les membres connus de cette intéressante Église Lugduno-Viennoise qui eut, dès son berceau, à subir une épreuve bien cruelle.

Ses progrès avaient multiplié ses périls, et l'attention des idolâtres s'était éveillée sur elle. On se mit à suivre les démarches de ses membres, à épier leurs réunions; des bruits effrayants commencèrent à circuler à Lyon; on entendit répéter ces imputations infâmes que soulevait partout le nom de chrétien : on parlait d'incestes, de meurtres d'enfants, de festins de chair humaine; on fuyait les fidèles avec horreur, bientôt on les accabla d'injures, on les chassa à coups de pierres, ils devinrent l'objet de la réprobation générale.

Alors régnait, sur l'empire, Marc-Aurèle, qui joignait aux préventions d'un empereur celles d'un sophiste contre la doctrine de J.-C. Pour lui, despote romain, le polythéisme était une loi de l'État, un moyen politique de lier à son autorité les nations vaincues. Il ne considérait les chrétiens que comme des rebelles, et sa philosophie était trop étroite pour comprendre la sublimité de l'Évangile. Il ne vit pas tous les principes de sociabilité qui ressortent des lois chrétiennes, et lui, qui était tolérant pour toutes les erreurs, ternit l'éclat de son règne en persécutant cruellement les chrétiens.

Pour retracer la persécution qu'il favorisa contre l'Église Lugduno-Viennoise, nous empruntons la relation qu'en envoyèrent à leurs frères d'Asie les fidèles qui échappèrent à la mort. Cette lettre, qu'Eusèbe nous a conservée en grande partie, est le premier et un des plus beaux monuments de notre Église. On l'attribue à saint Irénée; elle est du moins digne de sa piété et de son éloquence.

« Les serviteurs [1] de J.-C. qui sont à Vienne et à Lyon, dans les Gaules, à nos frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi à la rédemption, et la même espérance, paix, grâce et gloire en Dieu le Père et Jésus-Christ Notre Seigneur.

» Les expressions nous manquent pour vous parler de la persécution que la haine des infidèles a excitée contre les saints, et des

[1] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5, c. 1 et seq.

supplices que les Martyrs ont endurés avec une héroïque constance.

» L'ennemi a déployé contre nous toutes ses forces, et, dès les premières attaques, nous avons pu prévoir ce que nous avions à attendre de ses ministres, qu'il a dressés à faire la guerre aux serviteurs de Dieu.

» On nous interdit d'abord l'entrée des bains et de tous les édifices publics ; on nous chassa du forum, et nous ne pouvions plus paraître en aucun lieu.

» La grâce de Dieu a combattu pour nous contre le démon ; elle a éloigné les plus faibles du combat, et n'y a exposé que ceux qui, armés de patience et semblables à de fermes colonnes, pouvaient braver les efforts de l'ennemi et défier toutes ses attaques.

» Ces athlètes généreux, entrés en lice, souffrirent mille tourments ; mais ils les regardèrent comme bien légers, désireux qu'ils étaient de s'unir à J.-C. Ils nous apprirent par leur exemple que les afflictions de cette vie ne sont rien, comparées à la gloire future qui éclatera en nous. Ils supportèrent d'abord les insultes, les cris furieux, les coups de pierres, tout ce que peut inventer une vile populace contre ceux qu'elle croit ses ennemis. Traînés au forum, ils furent publiquement interrogés par les tribuns et les autres juges, qui les jetèrent en prison jusqu'à l'arrivée du président.

» Lorsqu'ils furent conduits à son tribunal, ce magistrat les traitant d'une manière cruelle et injuste, Vettius Epagathus, un de nos frères, donna une preuve éclatante de la charité dont il brûlait pour Dieu et le prochain.

» Ce jeune homme, dirigeant sa vie selon la justice, marchait dans la voie de tous les commandements du Seigneur, et, bien jeune encore, il méritait l'éloge que fait l'Écriture du vieillard et saint prêtre Zacharie. Indigné de la sentence rendue contre nous, il demanda à plaider la cause de ses frères et à prouver qu'il n'y a aucune impiété dans notre vie. Vettius Epagathus était bien connu. En entendant sa demande, la populace qui environnait le tribunal se mit à crier contre lui, et le président, pour toute réponse, lui demanda s'il était chrétien. Il déclara hautement qu'il l'était, et fut mis aussitôt au nombre des martyrs. On le surnomma l'*avocat des chrétiens*, titre glorieux qu'il méritait, car l'ardente charité qui lui fit sacrifier sa vie pour ses frères prouve bien que le Verbe divin était en lui, et que son cœur, plus encore que celui de Zacharie,

était le temple de l'Esprit-Saint. Il fut un des disciples chéris du Sauveur qui accompagnent l'Agneau partout où il va [1].

» Parmi nos frères, les uns se déclaraient chrétiens ave joie; tout leur désir était de mourir pour la foi, mais d'autres étaient saisis de crainte. Nos premières épreuves nous mirent bientôt à même de distinguer les lâches et ceux qui s'étaient généreusement préparés au combat. Dix eurent le malheur de succomber, ce qui nous remplit de douleur et modéra le zèle de ceux qui n'avaient pas cessé, malgré le péril, d'assister les martyrs dans leurs souffrances. Nous étions pour eux en de continuelles alarmes. Les tourments ne nous effrayaient point, mais nous craignions d'apprendre quelque nouvelle apostasie.

» Tous les jours, on emprisonnait ceux que la Providence avait jugés dignes de remplacer les apostats. On arrêta les plus fermes soutiens des deux Églises; on se saisit même de quelques-uns de nos esclaves païens; car, par ordre du président, on cherchait partout des témoins contre nous. Ces ames basses, redoutant les supplices qu'elles voyaient souffrir aux saints, excitées aussi par le démon et les soldats, nous accusèrent des repas cruels de Thyeste, des amours incestueux d'Œdype, et d'autres crimes si affreux, que nous n'osons ni les nommer, ni croire qu'il y ait jamais eu des hommes assez infâmes pour les commettre [2]. Les idôlatres, instruits de ces dépositions, se déchaînèrent contre nous, comme des bêtes féroces; ceux mêmes auxquels les liens du sang avaient inspiré d'abord quelque modération, grinçaient des dents contre nous, et semblaient possédés d'une rage insensée. Ainsi s'accomplissait la prédiction du Sauveur : « Un temps viendra que celui qui vous fera mourir croira faire une chose agréable à Dieu.» Pour faire avouer aux martyrs les infamies dont on nous chargeait, on leur fit endurer des tourments que l'enfer seul pouvait inspirer.

» La fureur du peuple, du président et des soldats, éclata surtout

[1] C'est-à-dire qu'il resta *vierge*.

[2] Dans les premiers siècles, on accusa souvent les chrétiens de manger de la chair humaine et de se livrer aux plus infâmes plaisirs. L'adorable Eucharistie donna lieu à la première calomnie. Pour la seconde, on peut en trouver la raison dans la corruption des idolâtres, qui jugeaient les chrétiens d'après eux-mêmes. Peut-être aussi confondait-on, avec les vrais fidèles, les différentes sectes de gnostiques qui, aux erreurs les plus absurdes, joignaient la plus affreuse corruption.

contre le diacre Sanctus, originaire de Vienne; contre Maturus, encore néophyte, mais déjà courageux athlète de J.-C.; contre Attale, originaire de Pergame, la colonne et le soutien de nos Églises; enfin contre Blandina, jeune esclave, par qui J.-C. a fait connaître comment il sait glorifier devant Dieu ce qui paraît vil et méprisable devant les hommes. Nous craignions tous pour cette jeune fille; et sa maîtresse, qui était du nombre des martyrs, avait peur que la faiblesse de son corps ne l'empêchât de confesser sa foi. Nous fûmes bientôt rassurés, et elle lassa les bourreaux qui se relayèrent pour la tourmenter du matin au soir. Après lui avoir fait endurer tout ce que put inventer leur rage ingénieuse, ils s'avouèrent vaincus et dans l'impossibilité de trouver de nouvelles tortures; ils ne comprenaient pas qu'elle pût encore respirer dans un corps en lambeaux, et lorsqu'un seul des tourments qu'elle avait soufferts était bien suffisant pour lui donner la mort. La sainte martyre reprenait des forces nouvelles en confessant sa foi; cette seule parole : « Je suis chrétienne; il ne se passe rien de criminel » parmi nous, » adoucissait toutes ses douleurs et changeait tous ses tourments en délices.

» Le diacre Sanctus souffrit aussi, avec un courage supérieur aux forces humaines, tous les supplices que purent imaginer les bourreaux, dans l'espérance d'arracher de lui quelque parole déshonorante pour la religion ou son caractère. Il porta si loin la constance, qu'il ne voulut même pas dire son nom, son pays, sa condition. A toutes les demandes, il répondait par ces deux mots latins : « *Christianus sum* (je suis chrétien) : » c'était là son nom, sa patrie, l'expression de tout ce qu'il était; jamais les persécuteurs ne purent avoir d'autre réponse. Cette fermeté irrita tellement le président et les bourreaux, qu'après avoir employé tous les autres supplices, ils mirent au feu des lames de cuivre et les appliquèrent aux endroits les plus sensibles de son corps. Le martyr vit rôtir sa chair sans changer seulement de posture, et il resta inébranlable dans la confession de sa foi; c'est que J.-C. versait dans son sein une rosée céleste qui le rafraîchissait et lui donnait des forces nouvelles. Son corps brûlé, déchiré, n'était plus qu'une plaie, n'avait plus de forme humaine; mais J.-C. souffrait en lui, faisait ainsi éclater sa gloire, confondait l'ennemi, animait les fidèles en leur montrant, par cet exemple, qu'on ne craint rien quand on a la charité du Père, qu'on ne souffre rien quand on envisage la gloire du Fils.

» Quelques jours après, lorsque l'inflammation de ses plaies les rendait si douloureuses qu'il ne pouvait souffrir le plus léger attouchement, les bourreaux l'appliquèrent à de nouvelles tortures. Ils pensaient qu'il succomberait enfin à la douleur, ou que, du moins, expirant dans les supplices, sa mort intimiderait les autres; mais, par un miracle inattendu, son corps défiguré, disloqué, reprit sa première forme et parut entièrement guéri. Par la grâce de J.-C., la seconde torture fut un remède à la première.

» L'ennemi, confondu, s'attaqua à des personnes plus faciles à vaincre.

» Biblis était du nombre de ceux qui avaient renoncé à la foi; le démon, qui avait éprouvé la faiblesse de cette femme, la regardait déjà comme sa proie; il ne douta pas que, mise à la torture, elle nous accuserait des crimes les plus honteux; mais, au milieu des tourments, elle rentra en elle-même et parut sortir d'un profond assoupissement. Le sentiment de ses douleurs rappelant à son souvenir les peines éternelles, elle s'écria : « Comment ces gens » mangeraient-ils leurs propres enfants, quand il leur est même » défendu de manger le sang des animaux[1]? » Elle rendit ensuite témoignage à la foi, et fut remise au nombre des martyrs. La constance de nos frères, forts du secours de J.-C., ayant vaincu tous les supplices, le démon eut recours contre eux à de nouveaux moyens. Il les fit jeter dans un cachot étroit et obscur; on mit leurs pieds dans des entraves de bois qu'on étendit jusqu'au cinquième trou; on leur fit endurer tout ce qu'on peut inventer pour tourmenter de pauvres prisonniers. Dieu permit que plusieurs en mourussent dans la prison; mais une chose étonnante, c'est que ceux qui avaient été si cruellement tourmentés, qu'on n'eût jamais cru qu'ils eussent pu y survivre, ne moururent point dans cet affreux cachot où ils furent entassés. Privés de tout secours humain, ils étaient tellement fortifiés par le Seigneur, qu'ils animaient et fortifiaient les autres. Ceux, au contraire, qui avaient été récemment emprisonnés et dont le corps n'avait pas été endurci à la douleur, ne purent supporter les incommodités et l'infection du cachot, et moururent tous en peu de temps.

» Parmi ceux qui furent arrêtés, était le bienheureux Pothin,

[1] Le Concile apostolique de Jérusalem (*Act. Apostol.*, c. 15, v. 20.) avait fait la défense de manger du sang des animaux. Ce précepte, purement ecclésiastique, n'a été en vigueur que dans les premiers siècles de l'Église.

qui gouvernait l'Église de Lyon; il était malade et âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Le désir du martyre lui inspirait, il est vrai, une ardeur nouvelle, mais il était si faible, qu'il pouvait à peine se soutenir et respirer, et on fut obligé de le porter au tribunal. Mais si l'âge et la maladie avaient affaibli son corps, son ame courageuse et forte y demeurait encore pour le triomphe de J.-C. Pendant que les soldats le portaient, il était suivi des magistrats de la ville et de toute la populace qui criait contre lui, comme s'il eût été le Christ lui-même. Alors, ce vénérable vieillard rendit à la foi un glorieux témoignage. Le président lui ayant demandé quel était le Dieu des chrétiens, il lui répondit : « Vous le connaîtrez, si vous » en êtes digne. » Aussitôt, on l'accabla de coups, sans respect pour son grand âge. Ceux qui étaient près de lui le frappaient à coups de pieds et à coups de poings, les plus éloignés lui jetaient ce qu'ils trouvaient sous leur main; tous se fussent crus coupables d'un grand crime, s'ils lui eussent épargné un outrage. Ils croyaient ainsi venger l'honneur de leurs dieux. Le saint évêque fut jeté à demi-mort dans une prison, où il expira trois jours après.

» La Providence éclata envers nous d'une manière particulière, et J.-C. fit un miracle bien conforme à son infinie bonté.

» Ceux qui avaient apostasié avaient été jetés en prison comme scélérats et homicides; ils avaient donc bien plus à souffrir. L'attente du martyre, l'espérance des biens promis, l'amour de J.-C., les douceurs de l'Esprit-Saint, remplissaient de joie les fidèles; mais les apostats, leur conscience était pour eux un fardeau si pénible qu'on les distinguait facilement lorsqu'ils paraissaient en public. Un mélange de grâce, de majesté, de bonheur, brillait sur le visage des fidèles; ils étaient parés de leurs chaînes comme une épouse de ses diamants; ils exhalaient une odeur si douce qu'on les eût crus oints de parfums précieux; mais les autres, tristes, abattus, portant au visage la tache honteuse de leur faute, ils avaient à souffrir les insultes des idolâtres eux-mêmes qui les regardaient comme des lâches, des hommes sans cœur. Ayant perdu le nom admirable, glorieux et salutaire du Christ, ils étaient appelés homicides, comme s'ils l'eussent été réellement. Les fidèles en devinrent bien plus forts, et ils confessaient la foi dès qu'ils étaient arrêtés.

» Il faut raconter maintenant les tourments divers par lesquels nos généreux martyrs ont terminé leur vie; car ils ont présenté à Dieu une couronne composée de mille fleurs différentes, et n'ont

reçu la couronne immortelle qu'après avoir été victorieux en bien des combats.

» On condamna aux bêtes Maturus, Sanctus, Blandina et Attale. Pour les y exposer, on donna exprès au peuple ce cruel et affreux spectacle.

» Maturus et Sanctus supportèrent les tourments de l'amphithéâtre avec un nouveau courage, comme de braves champions qui, après plusieurs victoires, vont combattre pour la dernière couronne; ils furent frappés de verges, offerts aux morsures des bêtes sauvages, livrés à toutes les tortures que demandait un peuple féroce. On les fit asseoir sur une chaise de fer rougie au feu, et l'odeur de leur chair brûlée ne fit qu'exciter la cruauté des spectateurs. On espérait vaincre leur patience, mais on ne put jamais tirer de Sanctus d'autres paroles que celles qu'il avait prononcées dans ses premiers tourments. Ces généreux chrétiens remplacèrent pendant un jour plusieurs paires de gladiateurs. Comme ils respiraient encore après tant de souffrances, ils furent égorgés dans l'amphithéâtre.

» Blandina fut exposée aux bêtes, suspendue à un poteau; attachée ainsi comme à une croix, et priant avec une ferveur angélique, elle remplissait de courage et d'ardeur les autres martyrs qui voyaient en elle l'image de celui qui avait été crucifié pour eux. Aucune bête n'osa la toucher, et on la réserva pour le spectacle d'un autre jour. Dieu le voulut ainsi, afin que cette jeune esclave, si faible en apparence, mais revêtue de J.-C., l'invincible athlète, triomphât en plusieurs combats et inspirât, par son exemple, une généreuse ardeur aux autres fidèles.

» Comme Attale était fort connu et distingué par son mérite, le peuple demanda qu'on l'amenât aussi dans l'arène. Fort du témoignage de sa conscience, aguerri dans tous les exercices de la milice chrétienne, Attale était intrépide et avait toujours été, parmi nous, un fidèle témoin de la vérité. Pour l'exposer aux insultes du peuple, on lui fit d'abord faire le tour de l'amphithéâtre, un héraut portant devant lui un écriteau, sur lequel était en latin cette inscription : « C'est Attale chrétien. » Mais le président ayant appris qu'il était citoyen romain, le fit reconduire en prison avec les autres.

» Il écrivit à l'empereur au sujet des martyrs, et, jusqu'à sa décision, il leur laissa quelque repos dont ils profitèrent pour faire éclater l'infinie bonté de J.-C. Ranimés par ces membres vivants, plusieurs membres morts du corps mystique du Seigneur reprirent une vie nouvelle; les confesseurs de la foi obtinrent grâce pour ceux

qui l'avaient reniée, et l'Église, cette mère-vierge des fidèles, les vit avec joie rentrer dans son sein. Grâce aux exemples et aux exhortations des saints, ces membres ressuscités, pleins de courage, le cœur pénétré des douceurs de Dieu qui ne veut point la mort du pécheur, mais l'invite au repentir, marchèrent sans hésiter au tribunal pour y être de nouveau interrogés sur leur foi.

» L'empereur, dans sa réponse, ordonna de mettre à mort ceux qui confesseraient la foi, et de mettre en liberté ceux qui la renieraient.

» Le président fit donc amener de nouveau les prisonniers à son tribunal pour leur faire subir un second interrogatoire, et les donner en spectacle à une multitude immense qu'avaient attirée en cette ville des foires célèbres qui s'y tenaient alors. Il interrogea d'abord ceux qui étaient demeurés fermes dans la foi, condamna les citoyens romains à avoir la tête tranchée et les autres à être exposés aux bêtes ; mais, à la gloire de J.-C., ceux mêmes qui l'avaient d'abord renié le confessèrent, contre l'attente des infidèles ; interrogés séparément, comme devant être mis en liberté, ils se déclarèrent chrétiens avec courage. Il n'y eut d'apostats que ceux qui n'avaient point de foi, qui ne comprenaient pas la vie chrétienne et ce que c'est que la robe nuptiale ; qui n'avaient point la crainte du Seigneur dans le cœur, et avaient déshonoré par leurs mœurs la foi qu'ils professaient extérieurement. Les enfants de perdition restèrent seuls en dehors de l'Église ; tous les autres rentrèrent dans son sein. Pendant qu'on interrogeait les nouveaux confesseurs, un médecin phrygien nommé Alexandre, qui, depuis long-temps, demeurait dans les Gaules, se tenait près du tribunal. Son zèle pour prêcher la religion et son amour pour Dieu l'avaient fait connaître de tous : c'était un véritabe apôtre, et, pendant l'interrogatoire, il exhortait, par signes et gestes expressifs, ceux qui le subissaient, à confesser la foi. Le peuple s'en aperçut : irrité de voir les apostats se déclarer chrétiens avec fermeté, il s'en prit à Alexandre, et se mit à crier contre lui. Le président lui demanda qui il était : « Chrétien, » répondit-il, et sur-le-champ il fut condamné aux bêtes. Le lendemain, il entra dans l'amphithéâtre avec Attale, que le juge condamna au même supplice, quoiqu'il fût citoyen romain, pour faire plaisir à la populace. Ces deux martyrs, avant d'être égorgés, souffrirent bien des tourments. Alexandre ne laissa échapper aucune plainte, ne prononça pas même une parole, et il s'entretenait intérieurement avec Dieu. Attale, pendant qu'on le brûlait sur la chaise

de fer, et que l'odeur de sa chair se répandait au loin, dit au peuple en langue latine : « C'est vous qui mangez maintenant de la chair humaine, mais nous, nous n'en mangeons point et ne commettons aucun crime. » Quel est le nom de Dieu? lui criait-on. « Dieu, répondait-il, n'a pas un nom comme un homme. »

» On avait conduit tous les jours à l'amphithéâtre Blandina et un enfant âgé de quinze ans nommé Ponticus, afin de les intimider par la vue des supplices qu'on faisait souffrir aux autres. On les pressa d'abord avec beaucoup d'instance de faire serment au nom des dieux; mais ils le refusèrent avec mépris. Alors la foule entra en fureur, et sans pitié pour l'âge de Ponticus et le sexe de Blandina, on les fit passer par tous les tourments, au milieu desquels on leur faisait de nouvelles instances pour les faire apostasier. Leur constance fut invincible. Ponticus, animé par sa sœur qui le fortifiait et l'exhortait à la vue même des infidèles, consomma son martyre et triompha de la faiblesse de l'âge et de la rigueur des supplices.

» Blandina demeura la dernière, comme une mère qui, après avoir envoyé devant elle ses enfants victorieux qu'elle a animés au combat, s'empresse d'aller les rejoindre. Elle s'avança dans l'arène où elle devait être la pâture des bêtes, avec plus de joie qu'à un festin nuptial. Après avoir souffert les verges, les morsures des animaux sauvages, la chaise de fer, elle fut enveloppée d'un filet et exposée ainsi à un taureau furieux qui la jeta plusieurs fois en l'air. La sainte martyre, soutenue par l'espérance que lui donnait sa foi, s'entretenait avec J.-C., et n'était point sensible aux tourments. On égorgea enfin cette innocente victime, et les idolâtres eux-mêmes avouèrent que jamais femme n'avait tant souffert et avec une si héroïque constance.

» La rage de nos ennemis ne fut point assouvie par le sang des martyrs. Furieux de se voir vaincus, le président et tout le peuple vomissaient contre nous les flots d'une haine excitée par le démon, cette bête sauvage et cruelle. Cet oracle de l'Écriture s'accomplissait : « L'impie multipliera ses impiétés et le juste ses vertus. » Ils déchargèrent leur fureur sur les cadavres des saints, jetèrent à la voirie, pour être mangés des chiens, ceux que l'infection du cachot avait fait mourir, et les firent garder nuit et jour pour nous empêcher de leur donner la sépulture. Ils ramassèrent les membres épars de ceux qui avaient combattu dans l'arène, et ces restes des bêtes et des flammes, ils les gardèrent aussi plusieurs jours avec les corps de ceux qui avaient eu la tête tranchée.

» Les uns frémissaient de rage et grinçaient des dents à la vue de ces saintes reliques, cherchant encore l'occasion de les outrager; les autres s'en moquaient et faisaient l'éloge de leurs dieux, à la vengeance desquels ils attribuaient la mort des martyrs. Les plus modérés simulaient une compassion qu'ils n'avaient pas, et nous insultaient en disant : « Où est leur Dieu? à quoi leur a servi son » culte qu'ils ont préféré à la vie? » Tels sont les divers sentiments que la haine des infidèles leur inspirait.

» Pour nous, notre douleur était grande de ne pouvoir ensevelir les corps des martyrs. Ce fut inutilement que nous cherchâmes à profiter des ténèbres de la nuit, à gagner les gardes à force d'argent, à les fléchir par nos prières : tout nous fut inutile; ils croyaient avoir assez gagné si nos frères n'étaient pas ensevelis; leurs corps restèrent pendant six jours exposés à mille outrages; nos ennemis les brûlèrent ensuite et les jetèrent dans le Rhône qui coule près de là, afin qu'il ne restât rien d'eux sur la terre. Ils voulaient vaincre la puissance de notre Dieu et empêcher les martyrs de ressusciter un jour. « C'est, disaient-ils, l'espérance de la résur- » rection qui leur a fait embrasser cette religion étrangère et nou- » velle, mépriser les tourments, recevoir la mort avec joie; » voyons maintenant s'ils ressusciteront et si leur Dieu pourra les » tirer de nos mains. »

On ne peut lire sans émotion cette belle et pieuse lettre, qui retrace avec une si touchante simplicité les combats de nos premiers martyrs. Son style vraiment biblique exhale un parfum d'antiquité chrétienne qui révèle des cœurs primitifs tout pénétrés de l'Évangile. Elle nous fait assister, pour ainsi dire, à un de ces drames sanglants dans lesquels l'Église eût cent fois été anéantie, si elle n'eût eu le bras de Dieu pour appui. On y voit avec bonheur, attestée de la manière la plus claire, cette foi des martyrs qui est aussi la nôtre : l'auguste Trinité, l'Incarnation, la Rédemption par la croix, l'influence intime de Dieu sur les cœurs qu'elle convertit, anime, élève au-dessus de la nature; le pouvoir miraculeux inhérent à l'Église, seule dépositaire de cet unique témoignage de l'action divine; l'immortelle destinée de l'homme, la résurrection des corps; le respect pour les restes précieux qu'ont sanctifiés des ames amies de Dieu : toutes ces vérités, qui sont encore le domaine de l'Église catholique, sont attestées par le premier monument de notre Église; au premier rang sous le rapport historique, il mérite une place distinguée sous le rapport dogmatique et dans notre belle littérature chrétienne.

Nous devons regretter qu'avec cette lettre si touchante, Eusèbe ne nous ait pas transmis celles que les martyrs eux-mêmes écrivirent au milieu de leurs tourments. Ils en adressèrent une à leurs frères de Phrygie pour les prémunir contre les erreurs de Montanus, qui cherchait alors à répandre sa pernicieuse doctrine, voilée sous les dehors trompeurs de la rigidité. Ils avaient une telle horreur pour cette hérésie hypocrite, qu'ils n'en pouvaient souffrir même l'apparence. Ainsi, ils n'approuvaient pas la conduite d'un saint confesseur nommé Alcibiade [1] qui, depuis long-temps, menait une vie si austère qu'il ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau. Lorsqu'il fut mis en prison avec eux, après avoir confessé la foi, il voulut observer la même abstinence; mais Attale, dans la nuit qui suivit son premier combat, eut une vision dans laquelle le Seigneur lui fit connaître qu'il n'approuvait point Alcibiade qui, en refusant de faire usage des biens créés par Dieu, pouvait donner lieu de croire qu'il favorisait les erreurs de Montanus; Alcibiade, dont la foi était aussi pure que la vie, modéra depuis ses austérités, afin de ne pas être un sujet de scandale pour ses frères.

Dans leur lettre à l'Église de Phrygie contre Montanus, les martyrs [2] firent connaître que leur prudence était égale à la pureté de leur foi.

Ils écrivirent dans le même temps au pape Eleuthère pour le prier de pacifier les troubles que l'hérésie avait excités dans l'Église Asiatique.

« Nous avons prié [3], lui disaient-ils, notre frère Irénée de vous porter cette lettre; nous vous le recommandons comme un grand zélateur du testament de J.-C., et s'il avait besoin auprès de vous d'un autre titre, nous vous le recommanderions aussi comme prêtre, car il a été élevé à cet honneur. »

Outre ces deux lettres [4], les martyrs en écrivirent plusieurs autres pour la consolation de ceux qui s'adressaient à eux. Ils ne voulaient pas qu'en leur écrivant ou en leur parlant, on leur donnât le titre de martyrs. « Ceux-là, disaient-ils, sont véritablement martyrs qui ont donné leur vie pour la foi; nous ne sommes que d'humbles confesseurs. » Ils conjuraient les fidèles de prier pour eux, priaient

[1] Euseb., Hist. eccl., lib. 5, c. 5.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

eux-mêmes pour leurs bourreaux et déliaient des peines canoniques ceux qui imploraient leur charité [1].

C'est ainsi que ces vrais chrétiens avaient employé le peu de temps dont ils avaient pu disposer au milieu de leurs affreux tourments.

Les premiers martyrs de Lyon moururent au nombre de quarante-huit. C'était trop peu pour éteindre la soif de sang chrétien qui dévorait les persécuteurs.

On leur dénonça Alexandre [2] et Epipodius qui s'étaient retirés à Pierre-Encise, chez la pauvre Lucia. Au commencement de la persécution, ils s'étaient cachés, mais trahis par un de leurs esclaves, ils avaient suivi le conseil de l'Évangile et s'étaient enfuis. L'obscurité de leur retraite les mit quelque temps en sûreté. Lorsqu'ils eurent été découverts, une troupe de soldats vint environner la pauvre cabane où ils étaient enfermés. Ils voulurent s'enfuir encore, et dans la précipitation de sa course, Epipodius perdit une de ses chaussures, que Lucia recueillit religieusement.

Les deux amis ayant été arrêtés et jetés en prison, furent conduits trois jours après au tribunal où ils déclarèrent hautement leur nom et leur qualité de chrétien.

A ce nom de chrétien, la populace poussa de grands cris et le juge irrité s'écria : « A quoi donc ont servi les tourments que nous avons fait souffrir aux autres, si le nom du Christ n'est pas encore éteint parmi nous? » Il fit ensuite séparer les deux confesseurs pour les mettre dans l'impossibilité de s'encourager mutuellement, et s'adressant à Epipodius qui semblait plus jeune et plus faible, il chercha à l'ébranler par des paroles empreintes d'une fausse compassion, à le séduire par le tableau des plaisirs sensuels, dont les dieux de l'Olympe eux-mêmes lui donnaient l'exemple. Epipodius répondit au juge épicurien :

« Les armes dont J.-C. et ma foi m'ont revêtu me rendent invulnérable aux traits de votre fausse tendresse. Votre compassion est une cruauté, car vivre avec vous c'est mourir; mourir par vos ordres, c'est pour moi une gloire. Ne savez-vous pas que J.-C., que vous dites si haut avoir été crucifié, est sorti du tombeau vivant et

[1] L'Église, dans les premiers siècles, ratifiait les *indulgences* des martyrs. Ceux qui avaient encouru des pénitences s'adressaient à eux, et souvent ils les déliaient de ces peines, non par un droit qui leur fût *personnel*, mais par la *concession de l'Église*. Les *indulgences*, comme on le voit, sont de vieille date.

[2] D. Ruinard., Act. sinc. Martyr.; Act. SS. Alex. et Epipod.

immortel? Que Dieu et homme en même temps, par un mystère ineffable, il a tracé à ses serviteurs le sentier qui mène à l'immortalité, au royaume du ciel? Mais vous ne comprenez rien à des choses si élevées; afin donc de vous tenir un langage à portée de votre intelligence : êtes-vous assez ignorants pour ne pas savoir que l'homme est composé de deux substances, l'une spirituelle, l'autre corporelle? Chez nous c'est l'ame qui commande, le corps obéit; vous, au contraire, vous ne vivez que de ces voluptés qui flattent les sens et tuent les ames. Qu'est-ce qu'une vie où la partie la plus noble de l'ame est toujours rabaissée? Nous, nous combattons pour l'ame contre le corps, nous faisons la guerre aux passions. Votre Dieu, à vous, c'est votre corps. Comme les bêtes, vous ne cherchez qu'à le satisfaire et vous croyez que tout finit à la mort. Sachez-le, quand vous nous faites mourir, nous allons, des mains des bourreaux, dans le sein d'une éternelle félicité. »

Pour punir Epipodius de sa juste et sainte liberté, le président lui fit donner des coups de poing sur la bouche; mais, la bouche tout ensanglantée, le martyr s'écriait : « Je confesse que J.-C. est Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. Il est juste que je rende mon ame à celui qui m'a créé et racheté; je ne perds pas la vie, je la change en une vie meilleure; qu'importent les douleurs et la mort, pourvu que mon ame retourne à son auteur? »

Le jeune athlète de J.-C. fut étendu sur le chevalet, et des licteurs lui déchirèrent les côtes avec des ongles de fer; mais il ne souffrait pas assez au gré de la populace : elle jetait des cris furieux et voulait le tuer à coups de pierre, le déchirer en lambeaux pour assouvir sa rage. Le juge, voyant son autorité sur le point d'être compromise, fit enlever le martyr qui eut la tête tranchée en secret.

Alexandre comparut le lendemain et méprisa les coups de trois bourreaux qui se relayaient pour le tourmenter plus cruellement. Le corps en lambeaux, il fut attaché à une croix sur laquelle il rendit son ame à Dieu.

Les fidèles trouvèrent cette fois le moyen d'enlever les corps des deux saints.

Or, sur une des collines qui dominaient Lyon se trouvait un bois épais, et au plus fort du bois un vallon recouvert de broussailles et d'épines qui formaient comme une voûte impénétrable. C'est là, dans le creux d'un rocher, que les chrétiens allèrent déposer les restes précieux d'Alexandre et d'Epipodius; ce lieu devint célèbre

par de fréquents miracles qui révélèrent le crédit des deux jeunes martyrs auprès de Dieu.

Ce fut probablement dans cette sainte crypte que les fidèles se réunirent pendant que gronda l'orage de la persécution. Les premiers chrétiens avaient coutume, au moment du danger, d'aller s'ensevelir avec leurs mystères dans ces cavernes obscures, que l'on retrouve encore auprès des plus anciennes cités des Gaules [1]. Un autel de pierre, sous lequel était couché le corps vénérable d'un martyr, quelques siéges grossièrement taillés dans le roc; l'image de J.-C. ou de sa sainte Mère, des Apôtres ou des Martyrs, esquissée à la hâte sur les parois du rocher; un baptistère, des tombeaux, tels étaient les ornements de ces sanctuaires primitifs qui en disent tant au cœur chrétien? Comment penser sans émotion à ce peuple de martyrs, réuni dans ses pieuses synaxes, courbé respectueusement sous les sombres voûtes d'une crypte, priant avec ferveur le Dieu qui donne la puissance au faible et humilie les puissants et les forts. Comme le cœur de ces pieux fidèles s'enflammait, lorsqu'ils s'agenouillaient en présence du pauvre autel où s'immolait la victime perpétuelle de l'erreur et du péché, et sur les tombeaux des martyrs! Lorsqu'ils entendaient le Pontife, qui portait souvent lui-même les nobles cicatrices du martyre, leur raconter le triomphe des héros morts pour la foi!

Mais les enfants de l'Église Lugduno-Viennoise se cachèrent en vain dans les entrailles de la terre. Les persécuteurs les poursuivirent à outrance et en jetèrent un grand nombre dans les prisons [2]. Parmi eux étaient le prêtre Marcellus et le diacre Valerianus qui parvinrent à s'échapper [3].

Valerianus, prenant la voie romaine qui longeait la rive droite de l'Arar, s'avança jusqu'à Tournus. Marcellus se jeta dans les forêts de la rive gauche, arriva jusqu'aux portes de Cabillo, et accepta l'hospitalité chez le riche Latinus. Après avoir converti son hôte, il voulut, par prudence, s'éloigner de la ville et reprit de nou-

[1] *V.* les divers traités d'archéologie, entre autres celui de M. Bourassé. Les cryptes étaient, en petit, les catacombes qu'il est si intéressant d'étudier dans la *Roma subterranea.* C'est là qu'il faut aller prendre une juste idée des cryptes, ces premiers types de l'Église chrétienne.

[2] Plusieurs martyrologes comptent trente-neuf fidèles emprisonnés en même temps qu'Alexandre et Epipodius.

[3] Bolland., 4 septemb. — Greg. Tur., lib. 1, De Glor. Martyr., c. 53, 54.

veau le chemin de la Séquanie. Mais il allait au-devant de la mort qu'il voulait éviter. Ayant rencontré le président Priscus, accompagné d'une troupe de soldats, il ne voulut pas perdre la couronne du martyre que Dieu semblait lui présenter : il se déclara chrétien, et, après bien des tourments, fut enterré vif à mi-corps dans une fosse où il expira quelques jours après.

Priscus, teint du sang de Marcellus, descendait l'Arar; arrivé à Tournus, il apprit que Valerianus y prêchait l'Évangile. Il le fit arrêter et décapiter, après l'avoir déchiré avec des ongles de fer.

La persécution [1] ravageait donc l'Église Eduenne aussi bien que celle de Lyon, et ce fut alors que ses Apôtres furent couronnés du martyre.

Nous avons vu Bénigne, accompagné du prêtre Andochius et du diacre Thyrsus, quitter Lyon et se diriger vers le pays des Edues. Il se rendit d'abord à Augustodunum (Autun), où il fut reçu par un sénateur chrétien nommé Faustus, qui le pria de baptiser sa famille [2]. Il parcourut ensuite toute la partie septentrionale de la première Lyonnaise, prêcha l'Évangile à Alesia, dans la cité des Lingons (Langres), et parvint jusqu'à Divio (Dijon). C'est là que le préfet Terentius le fit périr dans d'effroyables supplices [3].

Andochius et Thyrsus furent aussi martyrisés Ils s'étaient retirés à Sedelocus (Saulieu), chez un riche marchand, comme eux originaire d'Asie, nommé Félix. Ils furent assommés à coups de bâton avec leur hôte [4].

Faustus, et son fils Symphorien qu'avait baptisé saint Bénigne, vinrent à la hâte recueillir le sang des martyrs. Symphorien, surtout, ne pouvait quitter leur tombeau; il devait bientôt aller les retrouver dans la gloire.

Un jour [5] que dans l'antique et superstitieuse cité des Edues,

[1] Ce fut à cette époque probablement que souffrirent le martyre, saint Justus, sixième évêque de Vienne depuis saint Crescent; Severinus, Exuperius et Felicianus. Le pape Pie I écrivit, dit-on, une lettre à saint Justus, et les Bollandistes nous l'ont donnée. (Bolland., ad diem 6 maii.) Elle est courte et assez belle, mais non assez authentique. On donne à saint Justus, tantôt pour prédécesseur, tantôt pour successeur, un saint Denis. (Bolland., ad diem 9 maii.)

[2] *V.* Notes et Éclaircissements, n.° 4.

[3] Greg. Tur., lib. 1, De Glor. Martyr., c. 51. — Hagiograph., 1.er novembre. — Tillemont, Mém. eccl., t. III.

[4] Bolland., 24 sept.

[5] D. Ruinard., Act. sinc. Martyr., Act. S. Symphoriani.

on célébrait une fête en l'honneur de Bérécinthe ou Cybèle, appelée aussi la mère des dieux, et qu'on traînait en grande pompe sa statue sur un char, Symphorien ne dissimula pas la pitié que lui inspirait l'aveuglement des idolâtres qui se prosternaient en foule devant la prétendue déesse.

On l'arrêta sur-le-champ et on le conduisit au consulaire Heraclius qui était alors dans la cité. « Dis-moi ton nom et ta condition, dit Heraclius à Symphorien. — Je m'appelle Symphorien, répondit-il, je suis chrétien. — Tu es chrétien? ce nom n'est pas commun aujourd'hui parmi nous; tu nous a donc échappé? Pourquoi refuses-tu d'adorer l'image de la mère des dieux? — Je viens de vous le dire, je suis chrétien, je n'adore que le seul vrai Dieu qui règne dans le ciel. Pour cette idole du démon, je ne l'adorerai pas, je la briserai même si vous voulez me le permettre. — Il ne se contente pas, dit Heraclius, d'être rebelle, il veut être sacrilége; que le greffier dise s'il est citoyen de cette cité. — Il l'est, répondit le greffier, et de famille noble.

« Symphorien, dit alors le juge, tu te flattes de nous échapper à cause de ta naissance, c'est que tu ignores l'ordonnance des empereurs; que le greffier la lise. » Après cette lecture Heraclius ajouta : « Qu'en dis-tu Symphorien? Pouvons-nous aller contre ces ordres de l'empereur? Il y a deux chefs d'accusation contre toi ; sacrilége contre les dieux, rébellion contre les lois. »

Symphorien, peu ému de la logique d'Heraclius, continuait à insulter impitoyablement la mère des dieux. Le consulaire le fit frapper par ses licteurs et jeter en prison. Deux jours après, l'ayant fait comparaître de nouveau, il lui adressa ces paroles :

« Tu ferais bien mieux, Symphorien, de servir les dieux immortels et d'accepter un grade dans l'armée, que de servir ton Christ; si tu le veux, je vais faire orner les autels de fleurs et tu offriras aux dieux l'encens qui leur est dû. »

Symphorien, par sa réponse énergique, fit voir à Heraclius qu'il méprisait ses offres et plus encore les divinités qu'il proposait à ses hommages; le juge alors prononça la sentence et le condamna à mourir par le glaive.

Comme on conduisait le jeune martyr au supplice, Augusta, sa courageuse mère, le suivait des yeux du haut du rempart :

« Courage, lui criait-elle, Symphorien, mon cher fils! Pense au Dieu vivant et ne crains pas une mort qui mène à la vie! Mon fils, élève ton cœur en haut, vois celui qui règne au ciel. On ne va pas

t'ôter la vie, mais la changer en vie meilleure. Aujourd'hui, mon fils, par un heureux échange, tu posséderas la vie éternelle. »

Symphorien fut digne de sa mère; il eut la tête tranchée. Les fidèles enlevèrent son corps et le cachèrent dans une crypte où il se fit un grand nombre de miracles.

II.

Saint Irénée, évêque de Lyon. — Sa lutte contre le Gnosticisme. — Ses ouvrages. — Ses disciples. — Question de la Pâque. — Deuxième Persécution.

180—202.

Pendant que la persécution ensanglantait l'Église des Gaules, Irénée s'acquittait de la mission que lui avaient confiée les martyrs auprès du pape Éleuthère. A son retour, il trouva la pauvre Église de Lyon bien désolée; son chef et ses membres les plus illustres avaient disparu; ceux qui restaient, en petit nombre, étaient glacés de terreur, et l'orage grondait encore chez les Edues.

Sans doute qu'il versa bien des larmes sur les ruines de ce sanctuaire où le nom du Christ était presque éteint; mais il ne perdit pas courage. Élu évêque de ce débris d'église, il se mit avec ardeur à continuer l'œuvre de Pothin et à travailler cette terre engraissée du sang des martyrs; elle était devenue plus féconde, et bientôt l'arbre chrétien, si cruellement taillé par la hache du bourreau, poussa de nouvelles et plus vigoureuses branches.

L'ennemi du bien, dont la mystérieuse action est si puissante sur la société comme sur le cœur de l'homme, s'aperçut bientôt de ses nouveaux accroissements. Afin de mieux réussir dans ses projets destructeurs, il envoya un insecte impur en ronger les racines. Ce fut Marc qu'il choisit.

Marc était un disciple de Valentin, un apôtre de ce mélange incohérent d'idées chrétiennes et d'opinions dualistes ou panthéistiques, auquel on a donné le nom de gnose ou gnosticisme.

Cette hérésie monstrueuse, qui bâtissait dans les nuages pour tomber dans la fange, avait reçu de Valentin son plus complet développement.

Il nous présente l'être infini, la substance primordiale enveloppée d'une nuit profonde et inaccessible aux plus hautes intelligences; c'est l'abîme (βυθός). Cette substance première n'a pu rester inactive.

L'énergie est la propriété la plus essentielle de son être et elle a éternellement produit des êtres, émanations de sa propre nature, manifestations de son essence, mais plus ou moins pures, selon qu'elles sont plus ou moins rapprochées de la substance première.

Valentin a donné à ces émanations successives le nom d'Éons. Ils forment selon lui, comme des cercles concentriques divisés en plusieurs groupes ou catégories. Dans chacun de ces cercles s'inscrivent d'autres cercles qui ont des centres propres, et la substance inaccessible est comme l'axe autour duquel tourne cette sphère compliquée, absurde, dont l'ensemble reçut le nom de Plerôma.

Les éons se divisent en trois catégories principales : 1.° les émanations purement spirituelles; 2.° l'ame, le principe du monde qui tient le milieu entre l'esprit et la matière; 3.° le monde matériel qui n'est que la dernière émanation de la substance primordiale.

La gnose n'était donc qu'une enveloppe nébuleuse du panthéisme. Ce hideux système que nous voyons apparaître au berceau de notre Église, nous le verrons encore au moyen-âge, et surtout aux dernières pages de cette histoire, s'affubler des airs les plus philosophiques et se donner comme un immense progrès. Pauvre intelligence humaine! abandonnée à elle-même, elle n'a jamais pu que rouler dans le même cercle d'erreurs! elle se tourmente pour arriver toujours au même point; et parce qu'elle se remue et s'agite, elle se croit en progrès!

Marc, imbu des idées panthéistiques de Valentin, les exposait à l'aide d'allégories mystérieuses tirées des lettres et de leur valeur numérique [1]. De même que les lettres se partagent en plusieurs groupes, voyelles, muettes et consonnes, et par leur rapprochement forment les syllabes et par elles les mots qui font l'essence du langage humain; ainsi les éons, partagés en catégories, forment par leur réunion l'être primordial, et suivent dans leur formation des lois analogues à celles des mots et des nombres.

Il est probable que la gnose, malgré les merveilleuses allégories dont Marc sut l'enrichir, n'aurait pas eu un grand succès, si cet homme infâme n'y eût joint des pratiques théurgiques favorables aux passions les plus honteuses et à l'aide desquelles il satisfaisait lui-même les désirs de son cœur corrompu.

Voici ce qu'en dit saint Irénée [2] :

[1] Iræn., adv. Hæres., lib. 1, c. 13.
[2] *Ibid.*

« Marc était très habile dans la magie, et, à l'aide de ses prestiges, il séduisit quelques hommes et un plus grand nombre de femmes qui le regardaient, sur sa parole, comme un prodige de science et de perfection, comme le dépositaire d'une puissance qui lui venait de lieux inaccessibles et que la langue humaine ne pouvait nommer,... Voici quelques-uns de ses prestiges.

» Il mettait du vin blanc dans une coupe, prononçait de longues prières, le faisait paraître rouge, disait que c'était son sang, et invitait tous les assistants à en boire, afin que la grâce vînt en eux. »

Cette parodie sacrilége de nos saints mystères nous fournit une preuve évidente en faveur de notre foi. On sait que dans les premiers siècles les fidèles venaient à l'offrande portant de petits calices dans lesquels était contenu le vin qui devait être consacré. Les ministres de l'autel le mettaient dans un calice plus grand, et, après la consécration, le distribuaient à ceux qui devaient participer aux saints mystères.

Marc, pour parodier le saint sacrifice tout entier, « donnait, dit saint Irénée, à certaines femmes, de petites coupes où il avait mis du vin. Il leur ordonnait de prononcer les prières en sa présence, et après la consécration de cette eucharistie d'une nouvelle espèce, il s'approchait de l'une de ces femmes, tenant à la main une coupe plus grande et disant solennellement : « Que la grâce surnaturelle » remplisse ton ame, qu'elle te communique la science (gnose) et » croisse dans ton cœur comme la graine de sénevé ! »

» Par ces paroles ou autres analogues, il exerçait un charme magique sur la malheureuse qu'il jetait dans une sorte de délire. Il prenait ensuite la petite coupe qu'elle tenait à la main, versait dans une plus grande le vin qu'elle contenait, et qui semblait tellement se multiplier qu'il se répandait par-dessus les bords.

» Parmi les femmes, Marc cherchait surtout à séduire les plus belles et les plus riches. Pour arriver à ses fins, il leur disait d'un ton flatteur : Je veux te faire participer à ma grâce, car le père éternel voit toujours ton ange devant lui ; tu as trop de mérite pour n'être pas des nôtres ; il faut que nous soyons unis ; reçois donc la grâce de moi et par moi ; ornes-toi comme une épouse qui attend son époux. Il faut que tu sois moi et que je devienne toi.... reçois de moi un époux qui te captive et que tu puisses captiver. Je vois la grâce descendre en toi, ouvre la bouche et prophétise.

» Si la femme répondait : Je n'ai jamais prophétisé, c'est un art

que j'ignore, il faisait des invocations jusqu'à la jeter dans la stupeur et le délire, puis il ajoutait : Ouvre la bouche, dis ce que tu voudras et tu auras prophétisé. Séduite, hors d'elle-même, le cœur palpitant d'émotion, la pauvre femme se mettait à prononcer quelques paroles vides de sens, et finissait par se croire prophétesse. Pleine de reconnaissance pour un don si précieux, elle comblait Marc de présents et lui donnait trop souvent davantage....

» Plusieurs femmes, solides dans la foi, résistèrent à cet insensé, plusieurs aussi furent séduites. Celles d'entre elles qui revinrent à l'Église confessèrent que pour égarer leur raison et se faire aimer d'elles, il avait employé des filtres et des breuvages magiques et qu'elles l'avaient en effet aimé d'un amour sans règle et sans frein. Parmi elles était l'épouse d'un de nos diacres, originaire d'Asie et qui avait donné à Marc l'hospitalité. Cette femme était d'une beauté extraordinaire, et l'infâme magicien l'avait souillée de corps et d'ame. Elle résista long-temps aux efforts des frères qui la ramenèrent enfin à l'Église, et elle passa le reste de sa vie à déplorer son péché. »

Avec le secours de quelques adeptes, Marc avait fait un certain nombre de prosélytes sur les bords du Rhône. Bientôt il s'enfuit sur les bords de la Garonne qu'il souilla de sa doctrine, et recula même au-delà des Pyrénées [1]; car il trouva dans l'évêque de Lyon un adversaire avec lequel il ne jugea pas à propos de se mesurer long-temps. Irénée était de cette sublime école de saint Jean qui écrivit son Évangile pour confondre les premiers gnostiques, et de saint Polycarpe qui appelait Marcion le fils de Satan. Aussitôt qu'il vit le gnosticisme dans les Gaules, il le prit corps à corps, et ne le lâcha que lorsqu'il le vit à ses pieds, vaincu et expirant. Il servit non seulement l'Église mais la société entière, en combattant ce monstre affreux enfanté dans la corruption.

A une science variée et profonde, Irénée joignait le zèle d'un apôtre et la vigilance d'un pasteur. Dès qu'il vit son troupeau exposé à l'erreur, il travailla à ses précieux ouvrages, monuments immortels qui l'ont fait surnommer le curieux explorateur de toutes les doctrines, la hache de l'hérésie, la lumière de l'Occident [2] et dans lesquels brille de tout son éclat cette foi catholique qui fut toujours la même, immuable comme Dieu dont elle est l'expression.

[1] Hieron., Epist. 53 ad Theodor., edit. Bened.

[2] *V.* Testim. antiq. de S. Iræn., collecta à Massuet. int. oper. Iræn.

Le plus grand ouvrage de saint Irénée est celui qu'il composa contre les hérésies [1], il le commence par ces paroles :

« Il existe [2] des ennemis de la vérité qui lui préfèrent de vains discours et ces folles généalogies [3] qui, selon l'Apôtre, enfantent plutôt des discussions que la piété, qui a sa base dans la foi.

» Ils enveloppent leurs idées de sophismes, et leur donnent si bien l'apparence de la vérité, qu'ils séduisent les simples et les conduisent sous le joug de l'erreur. Ils les éblouissent de l'éclat de leur prétendue science, les attirent à eux et les éloignent de celui qui a créé et ordonné tous les êtres de la nature ; comme s'ils avaient à leur apprendre quelque chose de plus beau que celui qui a créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment.

» Ils n'exposent pas leurs erreurs nues et sans voile ; elles ne séduiraient pas ; ils leur donnent des vêtements trompeurs, une si belle apparence, qu'elles paraissent plus vraies que la vérité elle-même. C'est ainsi qu'ils trompent les faibles.

» Comme l'a dit un auteur plus illustre que moi, il en est beaucoup qui ne sont pas capables de distinguer, par eux-mêmes, la plus belle pierre précieuse des brillants que l'art est parvenu à fabriquer ; voilà pourquoi, mon cher ami, je me suis mis à approfondir les systèmes hérétiques, afin de donner une idée de leurs mystères que bien peu connaissent ; et je t'adresse cet écrit afin que tu en instruises les autres, et que tu les détournes de cet abîme de folie et de blasphèmes.....

» Ne nous demande pas, à nous qui vivons chez les Celtes, et usons presque toujours d'un langage barbare [4], l'art de l'éloquence que nous ne connaissons pas, les beautés et les délicatesses du style qui nous sont étrangères. Reçois avec affection ce que l'affection m'a dicté, et que j'ai écrit avec vérité, mais sans prétention à la science. »

[1] La meilleure édition des œuvres de saint Irénée est celle de D. Massuet. Un vol. in-folio.

[2] Iræn. adv. Hæres., lib. 1. c. 1.

[3] Saint Irénée fait allusion aux émanations successives dont nous avons parlé.

[4] On parlait, dans les provinces méridionales des Gaules, trois langues principales : le celtique ou langue du pays ; le grec qu'y avaient popularisé les colons de Massilie et les nombreux commerçants grecs qui venaient dans les Gaules ; le latin, qui y devint la langue la plus ordinaire après la conquête des Gaules. Ces langues diverses devaient se modifier l'une par l'autre, et former une langue assez barbare, comme le dit saint Irénée.

Après ce préambule, saint Irénée expose dans le premier livre de son ouvrage [1] les systèmes de ses adversaires, et fait voir la filiation qui existe entre toutes les fractions de la grande hérésie du gnosticisme, depuis Simon le magicien jusqu'à son temps; dans le second livre, il réfute, à l'aide du raisonnement, les erreurs qu'il a exposées, et fait preuve d'une philosophie profonde; dans le troisième, il emploie la méthode théologique, et prouve, à l'aide de l'Écriture Sainte et de la tradition, les deux vérités fondamentales attaquées par les gnostiques : l'unité d'un Dieu créateur de tous les êtres, et la divinité de J.-C. Il continue, dans le quatrième livre, à prouver ces deux vérités et à répondre aux objections de ses adversaires; dans le cinquième et dernier livre, il s'étend particulièrement sur plusieurs points contestés par les hérétiques : la résurrection des corps, le jugement dernier, etc.

Saint Irénée écrivit son livre, en grande partie au moins, sous le pontificat d'Eleuthère; le texte grec est perdu, excepté quelques fragments bien capables de nous le faire regretter; il ne nous en reste qu'une traduction fidèle mais assez barbare.

Tous les siècles chrétiens ont admiré le savant ouvrage du premier Père de l'Église des Gaules, et nous pouvons l'offrir avec orgueil à ceux qui, classant le christianisme dans les systèmes purement philosophiques, admettent pour lui le développement progressif des opinions humaines. Ils y verront qu'au second siècle, comme aujourd'hui, le christianisme était l'œuvre du Verbe Divin, incarné pour secourir l'homme tombé par l'abus de son libre arbitre; pour lui exprimer dans un langage sensible les pensées de Dieu qui ne pouvaient plus arriver, par une communication intime et immédiate, à son intelligence obscurcie par le péché; pour l'aider à ressusciter à son état primitif par des moyens surnaturels, et surtout par la communication de lui-même dans la sainte Eucharistie; pour fonder l'Église, cette société catholique où la vérité se transmet d'âge en âge, sous la garde d'un corps de pasteurs qui met toute son étude à la conserver pure de tout alliage humain, et regarde comme son chef l'évêque de Rome [2].

Mais, au milieu de toutes les vérités qui brillent dans l'ouvrage de

[1] D. Cellier a donné une analyse très étendue de l'ouvrage de saint Irénée; il le parcoure tout entier avec une scrupuleuse exactitude. (Écriv. eccl., t. II.)

[2] Toutes ces vérités, souvent et clairement exprimées par saint Irénée, auraient pu être prouvées par des passages tirés de ses ouvrages. Nous aimons mieux ren-

saint Irénée, on peut apercevoir quelques taches. Ainsi, le saint docteur embrasse l'opinion des millénaires, selon lesquels, après la résurrection, les justes passeraient mille ans sur la terre avec J.-C. Quelques millénaires dégénérés s'imaginèrent que, pendant ces mille ans, les justes jouiraient de toutes les voluptés des sens; mais tel n'était pas le sentiment des pieux millénaires comme saint Irénée, qui comprenait trop bien le christianisme pour tomber dans une erreur aussi grossière.

Le millénarisme pur n'était pas, au temps de saint Irénée, condamné par l'Église. Elle avait, il est vrai, dès-lors, le symbole complet des dogmes divins; mais l'esprit humain ne s'était pas encore assez exercé sur ces dogmes pour découvrir, à la première vue, l'accord ou la divergence de toutes les opinions qui ne s'y rattachent que de loin; le millénarisme, entre autres, se présentait d'abord avec une innocence qui l'eût probablement sauvé de l'anathême, si des hommes immoraux ne l'eussent souillé. Il n'eût jamais été un dogme chrétien; mais peut-être eût-il resté opinion permise. Lorsqu'il eut dégénéré en erreur manifeste, il fut condamné par l'Église. Saint Irénée ne vit pas cette condamnation; il put admettre le millénarisme en restant le fidèle enfant de l'Église.

Outre son grand ouvrage contre les hérésies, saint Irénée écrivit encore un livre, très court mais très utile, intitulé : *De la Science* [1]; un autre livre sur la Prédication apostolique; un volume de Mélanges; un traité du *Schisme*, contre Blastus, prêtre de l'Église Romaine, qui s'était laissé séduire par les Valentiniens; enfin, deux livres contre Florinus. Eusèbe nous en a conservé ce beau fragment [2] :

« Florinus, si vous voulez que je vous parle franchement, les dogmes que vous enseignez ne sont pas conformes à la saine doctrine. Ils ne s'accordent pas avec les sentiments de l'Église, et entraînent ceux qui les soutiennent à de grandes impiétés. Les hérétiques eux-mêmes, chassés de l'Église, n'ont pas osé jusqu'aujourd'hui les soutenir; et nos maîtres, qui ont conversé avec les Apôtres, ne nous ont pas laissé ces traditions.

voyez à saint Irénée lui-même ou à la dissertation qu'a faite D. Massuet sur sa doctrine, et qui est la troisième des dissertations qui servent d'introduction aux œuvres du saint docteur.

[1] Euseb., Hist. ecc., lib. 5.

[2] *Ibid.*

» Pendant ma jeunesse, je vous ai vu auprès de Polycarpe. Quoiqu'alors vous fussiez comblé d'honneurs à la cour de l'empereur, vous cherchiez à plaire à notre saint maître. Les connaissances acquises dans l'enfance croissent avec l'âge et s'identifient avec l'intelligence : aussi, je me souviens mieux de ce qui se passait alors, que des choses arrivées plus récemment. Il me semble encore voir l'endroit où s'asseyait le bienheureux Polycarpe pour nous instruire; je le vois entrer et sortir; son air, sa figure, ses manières, sont gravés dans mon souvenir. Je l'entends parler aux fidèles, nous raconter qu'il avait vécu avec Jean et plusieurs autres qui avaient vu le Seigneur; nous redire ce qu'il en avait appris des discours de J.-C., de sa vie et de ses miracles.

» Dieu me fit la grâce d'écouter attentivement toutes ces choses, qu'il avait apprises de ceux qui avaient vu le Verbe de vie, et qui sont si conformes aux saintes Écritures; je les ai écrites, non sur le papier mais dans mon cœur, et, Dieu aidant, j'en conserverai toujours précieusement la mémoire.

» Je puis rendre témoignage devant le Seigneur que si ce saint vieillard, cet homme apostolique, vous eût entendu proférer les dogmes que vous enseignez, il se fût bouché les oreilles et se fût enfui en s'écriant, selon sa coutume : O Dieu bon! à quel temps m'avez-vous réservé!

» Vous pouvez en voir la preuve dans les lettres qu'il adressa à quelques Églises et à plusieurs de nos frères pour les avertir ou les exhorter. »

Les pieux et savants ouvrages d'Irénée lui acquirent beaucoup de réputation dans l'Église, et il lui vint un grand nombre de disciples, désireux de se former, sous la discipline d'un tel maître, aux vertus des Apôtres et à la science des Docteurs.

Dans les premiers siècles, les évêques avaient toujours plusieurs disciples qui s'attachaient à eux comme les Apôtres à J.-C. Ils s'appliquaient à les instruire, à former leur cœur, et les élevaient, suivant leur mérite, aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique[1].

Parmi les disciples de saint Irénée brillent deux illustres docteurs de l'Église, Caïus et Hippolyte, tous deux évêques des nations. Caïus nous est surtout connu par la controverse qu'il soutint à Rome contre le montaniste Proclus. Il continua aussi les traditions

[1] Fleury, Mœurs des chrétiens, n.° 32.

de l'école de Smyrne, en écrivant contre les gnostiques [1]. Hippolyte est plus célèbre encore que Caïus : marchant sur les traces d'Irénée, son maître, il publia un grand nombre d'ouvrages contre les hérétiques, et il ouvre la série glorieuse des commentateurs de l'Écriture Sainte. Les ouvrages de saint Hippolyte sont perdus pour la plupart [2]; c'est un malheur, car toute l'antiquité semble en avoir eu la plus haute estime. Théodoret place saint Hippolyte à côté de saint Irénée, et les appelle l'un et l'autre les fontaines spirituelles de l'Église.

Après s'être formés sous la discipline d'Irénée, Hippolyte et Caïus allèrent en plusieurs pays annoncer l'Évangile. Ils ne semblent pas avoir évangélisé les Gaules, où plusieurs autres disciples d'Irénée travaillaient à étendre le règne de J.-C.

Parmi eux, nous connaissons le prêtre Félix qui, avec les diacres Fortunatus et Achilleus [3], fonda l'Église de Valence; le prêtre Ferréol [4] et le diacre Ferrution, qui évangélisèrent la cité métropole de la Grande-Séquanaise (Besançon); enfin, le prêtre Nicasius, qui parcourut la seconde Lyonnaise et parvint jusqu'à la cité métropole de cette province (Rouen) [5].

Irénée travaillait de son côté avec ardeur. Grâce à son zèle que Dieu bénissait, et qui pouvait s'exercer en toute liberté à cause de la paix qui régnait dans l'Église des Gaules, la cité de Lyon était devenue chrétienne presque tout entière. Les saints martyrs avaient prié pour leurs persécuteurs.

Mais Irénée ne se renfermait pas dans les limites de son Église ou des Gaules ; il étendait sa sollicitude sur toute l'Église catholique, où ses vertus et son génie lui avaient acquis une juste influence.

Elle était alors agitée par la question de la pâque.

Les Orientaux célébraient cette fête le quatorzième jour de la lune de mars, selon la coutume des Juifs suivie par plusieurs apôtres, et entre autres par saint Jean; les Occidentaux ne la célébraient que le dimanche qui suit ce quatorzième jour. Une partie

[1] *V.* D. Ceillier, Écriv. eccl., t. II. — Hist. littéraire de France par les Bénédictins, t. I.

[2] Fabricius a donné ce qui reste des écrits de saint Hippolyte; 1 vol. in-folio.

[3] Bolland., 23 april.

[4] *Ibid.*, 16 junii.

[5] *Ibid.*, 11 octob.

de l'Église était donc encore dans le jeûne du carême et méditait les tristes mystères de la passion de J.-C., tandis que l'autre fêtait joyeusement sa résurrection.

Au point de vue philosophique, ce désaccord peut paraître d'une importance bien secondaire; des cœurs profondément chrétiens et désireux d'une parfaite unité durent le considérer autrement.

Sous le pontificat d'Anicet, saint Polycarpe, évêque de Smyrne, s'était rendu à Rome pour s'entendre avec le pape sur ce sujet; mais ni l'un ni l'autre n'avait pu se décider à changer la coutume de son Église fondée sur d'aussi graves autorités. Vers la fin du second siècle, les montanistes, et Blastus surtout, firent de cette question de pure discipline, en quelque sorte, une question de foi, en prétendant que l'usage oriental était le seul qu'on pût suivre sans erreur.

L'Occident s'éleva tout entier contre cette prétention des hérétiques, et les Églises des Gaules, en particulier, présidées par saint Irénée [1], se déclarèrent hautement pour la coutume de l'Église Romaine [2].

Les Asiatiques, au contraire, assemblés sous la présidence de Polycrate d'Éphèse, soutinrent leur usage : le pape Victor crut devoir employer la rigueur pour les amener à l'unité; il en écrivit à Polycrate, qui lui répondit d'une manière hautaine, ce qui décida le pape à excommunier toutes les Églises d'Orient qui ne suivraient pas la coutume pascale de Rome.

Irénée, digne de son nom, qui signifie pacifique, avait écrit à un grand nombre d'évêques pour les exhorter à la paix et à l'union. Il ressentit une vive douleur de la conduite trop sévère de Victor, qui retranchait de la communion catholique de saintes Églises, pures dans leur foi, pour une question que les hérétiques pouvaient bien dénaturer, mais qui n'en était pas moins une simple question de discipline.

Il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui disait [3] :

« Ceux qui ont gouverné votre Église avant vous [4], c'est-à-dire,

[1] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5, c. 24.

[2] Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'y avait alors dans les Gaules que l'Église de Lyon et que cette Église, seule présidée par Irénée, s'était prononcée pour la coutume romaine. Nous avons vu le passage de saint Irénée où il nous atteste l'existence des Églises de la Celtique et des Germanies-cis-Rhénanes.

[3] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5, c. 24.

[4] Jusqu'au commencement de la dispute de la pâque.

Anicet, Pie, Hygin, Télesphore et Sixte, n'ont pas suivi l'usage des Asiatiques, ne l'ont point permis à leurs fidèles, ils ont cependant communiqué avec les évêques des Églises orientales qui venaient à Rome.

« Le bienheureux Polycarpe s'y étant rendu sous le pontificat d'Anicet, ces deux grands évêques conférèrent ensemble de certains points sur lesquels ils différaient un peu, et furent bientôt d'accord; mais, sur l'article en question, Anicet ne put persuader à Polycarpe de renoncer à la coutume qu'il tenait de Jean et des autres disciples du Seigneur avec lesquels il avait vécu. Polycarpe, de son côté, ne put amener Anicet à changer l'usage suivi par ses prédécesseurs. Ils restèrent unis cependant, continuèrent de communiquer ensemble, et Anicet permit à Polycarpe de célébrer publiquement dans l'église nos saints Mystères. »

Le pape Victor suspendit sans doute les effets de son excommunication, car les Églises d'Occident et d'Orient restèrent unies, malgré leurs différents usages [1].

La dispute touchant la célébration de la pâque était assoupie, lorsqu'éclata sur l'Église de Lyon une horrible tempête. Nous voulons parler de la persécution de Sévère, plus cruelle encore que celle de Marc-Aurèle. Sévère avait été autrefois gouverneur de Lyon, il avait vu de ses yeux l'état florissant de cette Église. La dixième année de son règne, il assistait à des jeux célébrés en son honneur. Il venait de publier son édit contre les chrétiens. Les infidèles, rassemblés de toutes parts pour les jeux, excités peut-être par les ordres de Sévère, poussèrent tout-à-coup contre les chrétiens d'atroces clameurs; aidés de quelques troupes, ils se répandirent dans la cité massacrèrent tous ceux qui se déclarèrent chrétiens. Le sang coula à flots dans les places publiques [2]; dix-neuf mille hommes furent immolés dans cette affreuse boucherie [3].

[1] C'est sans doute à propos de la dispute sur la pâque que saint Hippolyte écrivit son livre sur ce sujet et inventa son cycle de seize ans pour trouver le jour de Pâque. L'ouvrage et le cycle étaient perdus, lorsqu'au XVI.e siècle on trouva à Porto, dans les ruines d'une vieille église dédiée à saint Hippolyte, une statue de marbre représentant le saint assis dans une chaire, aux deux côtés de laquelle étaient gravés en caractères grecs deux cycles, chacun de huit ans, et les titres des ouvrages du saint docteur. (V. Hist. littéraire de France, par les Bénédictins. t. I, et Fabric. S. Hippol. op.)

[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 29.

[3] Nous trouvons ce nombre exprimé dans une ancienne inscription qu'on lisait

Ce fut alors que saint Irénée mourut pour cette foi dont il fut un apôtre si zélé, un si courageux défenseur. Pasteur selon le cœur de Dieu, pieux et savant docteur, il méritait d'être martyr. Le juge qui ordonna son supplice s'applaudit d'avoir immolé le pasteur et le troupeau : c'est une gloire pour une bête féroce de répandre beaucoup de sang.

Saint Irénée fut enseveli dans la crypte des saints Alexandre et Epipodius, et placé entre ces deux glorieux martyrs par un prêtre nommé Zacharie, qui fut, dit-on, son successeur.

encore au XVII.e siècle sur une dalle de l'antique église de Saint-Irénée. Le Père Colonia nous l'a conservée. (Hist. Litt. de Lyon.)

INGREDIENS LOCA TAM SACRA, REA PECTORA TUNDE,
POSCE GEMENS VENIAM, LACRYMAS HIC CUM PRECE FUNDE.
PRÆSULIS HIC IRÆNEI TURBA JACET SOCIORUM
QUOS PAR MARTYRIUM TRADUXIT AD ALTA POLORUM.
MILLIA DENA NOVEMQUE FUERUNT SUB DUCE TANTO.

On trouva il y a quelques années à Autun cette inscription tumulaire qui pourrait remonter à la première persécution et dont on peut toujours fixer l'époque au III.e siècle. Nous la donnerons en mettant entre parenthèses les mots suppléés par le R. P. Secchi.

Ιχθυος ο(υρανιου θε)ιον γενος ηθορι σεμνω
Χρησε λαλω(ν φωνη)ν αμβροτον εν βροτεοις.
Θεσπεσιων υδα(τω)ν την σην, φιλε, θαπτε ψυχην,
Υδασιν αενασις πλουτοδοτου σοφιης
Σωτηρος δ' αγιων μελιηδεα λαμβανε βρ(ωμον)
Εσθιε, πινε δ(υοι)ν ιχθυν εχων παλαμαις.

Ces trois dystiques, qui forment la première partie de l'inscription, sont à-peu-près intégralement conservés, et les lacunes peu nombreuses sont assez faciles à remplir.

Les cinq vers hexamètres qui suivent sont beaucoup moins bien conservés et forment heureusement la partie la moins intéressante de l'inscription.

Ιχθυι χ(ηρει)α (γ)αλιλαιω, δεσποτα σω(τερ)
Ευ ειδ(ειν μ)ητηρ σε, λιταζε με, φως το θανοντων.
Αβχανδ(ε)ιε (πα)τερ τωμω κε(χα)ρισμενε θυμω
Συν μ(ητρι γλυκερη, συγε και δακρ)υοισιν εμοισιν
Ι(λασθεις υιου σεο) μνησεο Πεκτοριοιο.

Pour comprendre cette inscription, il faut se souvenir que les premiers fidèles désignaient par le mot poisson (*ιχθυς*) notre Seigneur J.-C. Les lettres du mot grec sont les initiales de ces mots *Ιησους Χριστος, θεου υιος, σωτερ*, qui signifient : Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur. Pendant les persécutions, ce mot était un signe de fraternité entre les chrétiens, et on rencontre souvent un poisson gravé

Félix, Fortunatus et Achilleus, apôtres de Valence; Ferreolus et Ferrution, de la Séquanaise; Nicasius, de la deuxième Lyonnaise; le célèbre sous-diacre Andéol, virent bientôt ravager les champs qu'ils avaient cultivés avec tant de peine. Couronnés du martyre, ils allèrent retrouver leur père dans les cieux.

L'Église des Gaules ne fut pas anéantie par le terrible coup que lui porta Sévère. Mais, pendant quarante ans, elle donna à peine quelques signes de vie. Elle s'ensevelit dans ses cryptes avec ses augustes mystères, tremblante et désolée de se voir si faible, elle qui brillait naguère d'un si vif éclat.

Elle ne reprit une vie nouvelle qu'à la voix puissante des nombreux apôtres qui lui vinrent de Rome sous le pontificat de saint Fabien.

sur leurs pierres tumulaires. L'inscription commence par ce mot ιχθυς poisson, et les premières lettres des cinq premiers vers nous le donnent aussi.

Nous n'adoptons pas absolument tous les mots suppléés par le R. P. Secchi, et nous trouvons sa traduction un peu décousue ; nous aimerions mieux traduire de cette manière :

Race divine du céleste Ichtus qui est venu
Parmi les mortels faire entendre ses immortelles paroles!
Ami! ensevelis ton ame dans les eaux sacrées,
Ces eaux éternelles qui donnent la sagesse avec tous ses trésors!
Prends Ichtus, dans tes mains, mange et bois, rassasie-toi
De cette douce nourriture que le Sauveur donne à ses saints.

Il nous semble que l'auteur de l'inscription s'adresse d'abord au chrétien qui lira ses vers et qu'il appelle avec raison race divine d'Ichtus, comme saint Pierre l'appelle *nation sainte*. Le chrétien est de la famille de J.-C. Avant de faire l'épitaphe proprement dite, l'auteur donne au chrétien les conseils salutaires de s'ensevelir en J.-C. dans les eaux du baptême (expression biblique) et de se nourrir de la divine Eucharistie. Quelle que soit l'interprétation donnée à l'inscription, les dogmes fondamentaux de la présence réelle et du baptême y sont clairement exprimés.

Voici la traduction de la seconde partie de l'inscription qui contient en cinq vers hexamètres l'épitaphe proprement dite :

O Ichtus, ô maître sauveur, exauce mes désirs!
Que ma mère te contemple dans ta joie, je t'en prie avec elle,
O lumière des morts!
Ascandius, père bien-aimé de mon cœur,
Et vous aussi, ma douce mère, souvenez-vous
De votre fils Pectorius qui verse des larmes sur votre tombeau.

Cette inscription a donc été écrite par un chrétien nommé Pectorius, sur le tombeau de son père et de sa mère.

On peut voir, sur l'inscription d'Autun, plusieurs articles intéressants dans les *Annales de philosophie chrétienne.*

III.

Mission romaine. — Ses succès étonnants au milieu des persécutions. — Invasion de Chrocus. — Aurélien. — Maximien-Hercule. — État florissant de l'Église des Gaules sous le gouvernement de Constance. — Constantin.

202--313.

L'Église Romaine ne voyait pas sans douleur l'état déplorable de l'Église des Gaules ; mais, persécutée elle-même sans relâche, elle avait bien assez de songer à sa propre défense, et ne pouvait lui porter secours.

Enfin, au milieu de tous les fantômes d'empereurs qui ne prenaient la pourpre que pour ensanglanter l'empire et persécuter les chrétiens, apparut Philippe qui leur fut favorable. Selon toute apparence, Philippe était chrétien, mauvais chrétien, il est vrai ; plus disposé toutefois à seconder l'action du christianisme qu'à l'entraver.

Le saint pape Fabien, qui alors occupait dignement le siége apostolique, profita du calme de l'Église pour organiser une mission destinée à vivifier l'Église des Gaules. Elle était sur le point de partir lorsqu'éclata la persécution cruelle de Decius. Les généreux apôtres n'en furent pas effrayés et, l'année même du consulat de Decius et de Gratus, arrivèrent dans les Gaules [1].

Ils étaient nombreux. On distingue parmi eux beaucoup de prêtres et de diacres attachés comme disciples aux sept évêques chefs de la mission. Ces sept évêques étaient : Gatien de Tours, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Saturnin de Toulouse, Denis de Paris, Strémoine d'Auvergne, Martial de Limoges.

Gatien [2] n'eut pas chez les Turons d'éclatants succès. Malgré son zèle et un épiscopat de trente-sept ans, il ne parvint à former qu'un petit troupeau, et encore était-il obligé de le réunir en des cryptes et des cavernes, au milieu des rochers de la rive droite de la Loire. Il eut pour principaux disciples, saint Julien [3], l'apôtre des Cénomans, et saint Clarus qui évangélisa les Andes, les Namnètes, et s'en alla mourir au pays des Venètes [4].

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 30.

[2] *Ibid.*, lib. 10, c. 31.

[3] Bolland., 27 janv. (*V.* Analect., Mabillon.)

[4] Bolland., 10 octob.

Strémoine [1] s'était arrêté sur les montagnes de l'Arvernie. Cette région, une des plus illustres des Gaules, fut parcourue en tous sens par ses disciples, Marinus, Memmetus, Sirenatus, Antoninus, Nectarius.

Martial [2] s'avança jusqu'à la capitale des Lémovices (Limoges); il fut secondé par Albinianus et Austriclianus, qui partagèrent son tombeau et sa gloire, après avoir partagé ses travaux; par Severianus, premier évêque des Gabales (près Mende), et Ausonius, apôtre d'Angoulême.

Saturnin [3] se fixa à Toulouse. On remarque, parmi ses disciples, Papulus (S. Papoul), et Honestus [4], qui conquit à la foi saint Firminus, ce grand apôtre qui parcourut une grande partie des Gaules, évangélisa les Agennais, les Arvernes, les Andes, les Bellovaques, et vint recueillir chez les Ambianais la couronne du martyre.

Trophime [5] s'arrêta à Arles, cette antique Église fondée par un autre Trophime, disciple des Apôtres [6]. Paul [7] fonda d'abord l'Église de Béziers, lui donna Aphrodisius, son disciple, pour évêque, envoya Rufus à Avignon, et se rendit à Narbonne, à la prière des chrétiens qui habitaient cette cité.

Bientôt l'Église de Narbonne devint plus nombreuse, et son évêque lui donnait l'exemple de toutes les vertus. Mais sa vie pure et innocente était un continuel reproche pour deux diacres indignes

[1] Labb. Biblioth., Vit. S. Austrem.

[2] Bolland., 30 junii.

[3] D. Ruinart., Act. sinc. Mart.; Act., S. Saturn.

[4] Bolland., 25 sept.

[5] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 30.

[6] On a confondu long-temps le premier Trophime, disciple de saint Paul, et celui qui fut envoyé au III.e siècle dans les Gaules. On ne donnait pour raison que l'identité des noms, comme si deux hommes du même nom n'avaient pas pu être évêques d'Arles à deux siècles d'intervalle. C'est pourtant appuyés sur cette raison, que plusieurs auteurs, qui adoptaient l'opinion de la mission de saint Trophime au I.er siècle, rejetèrent le témoignage si clair de Grégoire de Tours, et que les partisans de Grégoire de Tours rejetèrent la mission de saint Trophime, disciple de saint Paul, appuyée cependant sur les traditions incontestables de l'Église de Rome et des Églises des Gaules au V.e siècle. Nous croyons plus raisonnable d'admettre deux *faits* également certains, appuyés sur des témoignages clairs et authentiques, qui ne sont combattus par aucun témoignage contraire et par aucune bonne raison.

[7] Bolland., 22 mars.

qui conçurent pour lui la haine la plus injuste; ils osèrent même l'accuser d'un crime honteux, et le saint évêque, pour détruire la calomnie, fut obligé de prier ses collègues des Gaules de s'assembler pour le juger. Dieu prit la défense de son apôtre et força les calomniateurs eux-mêmes à confesser son innocence.

Nous n'avons encore nommé que six des évêques placés à la tête des missionnaires des Gaules : le septième est saint Denis de Paris [1].

Il fut, sans contredit, le plus illustre de tous; l'action qu'il exerça sur les Gaules fut plus étendue, plus énergique, et il a mérité d'en être appelé l'apôtre par excellence.

A la tête de douze principaux disciples, il parcourut la plus grande partie des Belgiques et de la deuxième Lyonnaise et choisit Paris pour centre de sa mission. Il envoya Quintinus [2] aux Veromanduens (Saint-Quentin), Lucianus [3] aux Bellovaques (Beauvais), Fuscianus et Victoricus [4] aux Morins (Térouenne), Piaton [5] aux Nerviens (Tournai), Regulus [6] aux Silvanectes (Senlis), Taurinus [7] aux Eburovices (Evreux), Sanctinus [8] aux Meldes (Meaux). Chrysolus et Eubertus [9] allèrent unir leurs efforts à ceux de saint Piaton, chez les Nerviens; Crispinus et Crispinianus [10] évangélisèrent les Suessions (Soissons). Ces deux [11] apôtres étaient frères et d'une naissance distinguée; ils exerçaient cependant le métier

[1] Bolland., 9 octob.

[2] Hagiog., 31 octob.

[3] *Ibid.*, 8 janv.

[4] Hagiog., 11 décemb.

[5] Bolland., 1 octob.

[6] *Ibid.*, 30 mart.

[7] *Ibid.*, 11 aug.

[8] *Ibid.*, 22 septemb.

[9] *Ibib.*, 7 febr. et 1 febr.

[10] Hagiog., 25 octob.

[11] Ces saints apôtres sont appelés vulgairement saint Quentin, saint Lucien, saint Fuscien, saint Victoric, saint Piaton ou Piat, saint Rieul, saint Taurin, saint Sanctin ou Saintin, saint Chyseuil, saint Eubert ou Euvert, nommé aussi saint Eugène; saints Crépin et Crépinien. Nous voudrions entrer dans le détail des actions de ces apôtres, mais leurs vies sont loin d'être des monuments *originaux et authentiques*. Une histoire générale de l'Église de France ne doit être appuyée que sur des monuments d'une *valeur incontestable*.

de cordonnier, sans doute à l'exemple du grand Paul, qui travaillait de ses mains pour n'être à charge à personne, ou pour se ménager un accès plus facile auprès des gens de travail et des pauvres, qui étaient mieux disposés que les riches pour l'Évangile, comme nous l'apprend Grégoire de Tours dans son intéressant récit de la fondation de l'Église des Bituriges.

« Un disciple des sept évêques, dit-il[1] (S. Ursin)[2], s'avança jusqu'à la cité des Bituriges (Bourges), et annonça à ces peuples le Seigneur J.-C., sauveur de tous les hommes; il forma des clercs, leur apprit à chanter les louanges de Dieu, et leur inspira la pensée de bâtir une église.

» Les fidèles, encore peu nombreux, étaient bien pauvres. Les sénateurs, les riches, restaient attachés à leurs superstitions, les pauvres seulement avaient embrassé la foi. C'était conforme à ces paroles de J.-C. aux Juifs : « Les femmes de mauvaise vie et les » publicains entreront avant vous dans le royaume des cieux. »

» Après avoir essuyé plusieurs refus, les fidèles s'adressèrent enfin à Leocadius, sénateur illustre des Gaules, et de la famille de Vettius Epagathus qui mourut à Lyon pour la foi. Leocadius, ayant écouté leur demande, répondit : Si la maison que je possède à Bourges peut vous convenir, je ne refuse pas de vous la céder.

» A ces mots, les fidèles se jetèrent à ses pieds et lui offrirent cent pièces d'or et un bassin d'argent. Leocadius prit seulement trois pièces d'or, et leur laissa le reste. Il était encore idolâtre; mais bientôt, devenu chrétien, il fit de sa maison une église. C'est aujourd'hui, ajoute Grégoire de Tours, la première église de la cité métropole des Bituriges, elle est bâtie avec un art merveilleux, et enrichie des reliques du martyr saint Étienne[3]. »

Toutes nos Églises ont conservé le souvenir des brillants succès de la mission romaine dans les Gaules. Les hagiographes[4] nous

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 31.

[2] Grégoire de Tours (Lib. *De Gloriâ Confess.*, c. 80) dit que ce fut saint Ursin qui annonça la religion aux Bituriges. (*V.* Labb. Biblioth. nov., t. II.)

[3] L'église que loue ici Grégoire de Tours fut bâtie par saint Palais (Palladius), neuvième évêque de Bourges, et fut terminée en 380. Elle fut bâtie sur l'emplacement de celle de Leocadius. C'est aussi sur le même lieu qu'a été élevée la cathédrale actuelle, commencée au IV.e siècle et continuée pendant les cinq siècles suivants. (Sur saint Palais ou Palladius. *V.* Bolland., 10 maii.)

[4] Sans attacher une grande importance aux détails des hagiographes, on ne

parlent avec bonheur des églises nombreuses qui s'élevaient de toutes parts, des innombrables apôtres qui sillonnaient en tous sens le sol gaulois, des prodiges nombreux qui accompagnaient leur prédication.

Une impulsion puissante était donnée ; la persécution, malgré ses violences, ne put la comprimer, et n'eut à s'applaudir que de rares défections.

Celle qui la réjouit davantage et affligea le plus le cœur de l'Église, fut celle de l'évêque d'Arles, Trophime[1]. C'était un homme pieux cependant, et, par ses vertus, il s'était concilié l'amour et l'estime de tout son troupeau. Il faiblit pendant la persécution de Decius, fit, tout en restant au fond du cœur attaché à la foi, quelques concessions à l'erreur, et offrit de l'encens aux idoles.

Son exemple entraîna dans l'apostasie un grand nombre des fidèles qu'il devait soutenir dans la foi. La persécution passée, il gémit de sa faute et en implora le pardon du pape Cornelius (Corneille) qui le déposa de l'épiscopat et ne l'admit qu'à la communion laïque.

Marcianus fut élu, à sa place, évêque d'Arles. C'était un homme d'une vertu apre et dure, que son caractère et sa position vis-à-vis de Trophime disposaient aux opinions exagérées et anti-chrétiennes de Novatien. Il les adopta en effet, et se conduisit envers ceux qui avaient été faibles dans la persécution avec une véritable cruauté.

Les choses même allèrent si loin que Faustinus, évêque de Lyon, de concert avec les autres évêques des Gaules, le dénonça au pape Étienne. N'en ayant pas reçu de réponse, on ne sait pour quelle raison, Faustinus s'adressa à saint Cyprien, évêque de Carthage.

peut raisonnablement les rejeter tous absolument. Il y eut au moyen-âge des légendes qui furent des romans pieux ; mais plusieurs auteurs se firent les fidèles échos des traditions, et quelques erreurs chronologiques ne doivent pas empêcher d'admettre le fond, la substance de leur travail.

[1] C'est M. le marquis Fortia d'Urban qui a éclairci ce point d'histoire ecclésiastique. Il est vrai que dans la lettre de saint Cyprien à Antonianus, le saint docteur ne dit pas que l'évêque Trophime dont il parle ait été évêque d'Arles ; mais il est impossible de ne pas apercevoir une grande concordance entre les faits, et la chute de Trophime explique très bien la conduite de Marcien. Nous regardons l'opinion de M. Fortia d'Urban comme très probable, et nous l'avons suivie sans scrupule.

Ce grand évêque jouissait dans l'Église d'une influence que méritaient son admirable caractère, sa sainteté, son génie.

Saint Cyprien avait déjà reçu auparavant une lettre d'un certain Antonianus, qui blâmait le pape Cornelius d'avoir communiqué avec Trophime ; il lui avait répondu [1] :

« Vous désirez que je vous dise dans cette lettre pourquoi Cornelius communique avec Trophime et ceux qui ont offert de l'encens aux idoles.

Quant à Trophime, la chose n'est pas telle que vous l'ont fait connaître le bruit public et le mensonge des méchants.

» Comme un grand nombre de nos prédécesseurs, notre très cher frère a obéi à la nécessité. La plus grande partie du peuple était tombée avec Trophime : or, Trophime, voulant revenir à l'Église, confessant sa faute, se soumettant à la pénitence et aux satisfactions qu'elle mérite, implorant avec humilité le nom de frère qu'il avait perdu, on a eu égard à sa prière, et on a admis dans l'Église du Seigneur, non pas tant Trophime que le grand nombre de frères qui étaient avec lui et ne seraient pas rentrés, sans lui, dans le sein de l'Église.

» Cornelius tint conseil avec plusieurs autres évêques, et admit Trophime pour lequel satisfaisaient le retour et le salut d'un si grand nombre de nos frères. Il ne fut reçu cependant qu'à la communion laïque, et non aux honneurs du sacerdoce, comme on vous l'avait faussement et malicieusement écrit. »

Saint Cyprien, ayant reçu la lettre de Faustinus qui lui dénonçait Marcianus, écrivit en ces termes au pape Étienne :

« Cyprien, à son frère Étienne, salut [2] :

» Très cher frère, notre collègue de Lyon, Faustinus, m'a écrit deux fois pour me faire connaître ce que déjà il vous a annoncé à vous-même, de concert avec les autres évêques de cette province : c'est-à-dire que Marcianus d'Arles a pris parti pour Novatien, s'est séparé de l'unité de l'Église et de notre corps sacerdotal, a adopté les opinions dures et perverses de l'hérésie au point de refuser d'admettre à guérison les pauvres blessés, et de les abandonner à la dent des loups et du démon, sans espérance de paix et de communion.

» C'est pourquoi, vous devez écrire à nos frères les évêques des

[1] Cyprian., Epist. 52 ad Antonian.

[2] Cyprian., Epist. 67 ad Steph.

Gaules de ne pas tolérer plus long-temps l'insulte que fait au corps sacerdotal l'impitoyable et orgueilleux Marcianus, l'ennemi de la bonté de Dieu et du salut de nos frères.

» Envoyez aux évêques de la province et au peuple d'Arles des lettres par lesquelles vous déposerez Marcianus et ordonnerez d'en élire un autre à sa place. Que le troupeau du Christ, dispersé et blessé par lui jusqu'à ce jour, soit enfin rassemblé. C'est bien assez que, ces années passées, un si grand nombre de nos frères soient morts sans avoir reçu la paix. Secourez ceux qui restent, qui ne cessent de gémir nuit et jour, d'implorer la paternelle miséricorde de Dieu et notre secours.

» Veuillez nous faire connaître celui qui aura été mis à la place de Marcianus, afin que nous sachions à qui envoyer nos frères et écrire nos lettres. »

Les évêques, dans tout le monde chrétien, avaient coutume de s'envoyer mutuellement des lettres, et d'en charger des prêtres ou des diacres. C'était un moyen puissant d'entretenir l'unité catholique et la foi dans toute sa pureté. Souvent même, ils s'envoyaient la sainte Eucharistie en signe de communion.

On ignore quelle fut la conduite du pape Étienne par rapport à Marcianus; il est probable qu'il le déposa; car, outre son zèle pour la pureté de la foi, ce saint pape semble avoir eu pour les Gaules une affection particulière, et il lui envoya de nouveaux apôtres pour seconder ceux qu'avait envoyés le pape Fabien.

Parmi eux, nous connaissons Savinianus qui fonda une église dans la cité des Sénonais (Sens), Potentianus, son disciple et son successeur, Serotinus qui évangélisa les Tricassiens (Troyes). Altinus, Eodaldus distingué par son éloquence, et Adventus, tous trois aussi disciples de Savinianus, prêchèrent d'abord à Gennabum (Orléans), puis traversèrent le territoire de Lutèce, où ils convertirent Agoard et Aglibert qui moururent bientôt pour la foi. Les trois apôtres fondèrent ensuite une église dans la capitale des Carnutes (Chartres). Adventus [1] y resta comme évêque, ses deux compagnons revinrent auprès de Savinianus, furent martyrisés avec lui et ensevelis dans la même crypte [2].

[1] Quelques auteurs ont appelé Adventus saint Aventin ; il ne faut pas le confondre avec saint Aventin, qui fut aussi évêque de Chartres au VII.e siècle. Les autres apôtres sont connus sous les noms de saint Savinien, saint Potentien, saint Serotin, saint Altin, saint Eodald.

[2] Hagiog., 31 décemb. — Tillemont, Mém. Eccl., t. IV.

Vers cette même époque, vint de Rome Eutropius, apôtre et premier évêque des Santons [1] (Saintes). Ce peuple se montra d'abord bien rebelle à la parole évangélique, et Eutropius fut obligé de se construire, hors de leur cité, une pauvre cabane où il passait les jours et les nuits à prier et à gémir. Dieu fut favorable à ses larmes et à ses prières; il convertit plusieurs infidèles et entre autres une vierge nommée Eustelle. Le père d'Eustelle, un des citoyens les plus considérables de la cité, devint furieux en apprenant la conversion de sa fille. Il immola le saint apôtre qui fut enseveli dans sa cabane par la pieuse vierge et les autres chrétiens.

Nous croyons devoir compter au nombre des apôtres envoyés par le pape Étienne, saint Front [2] qui évangélisa les Pétrocoriens (Périgueux). Le martyrologe romain [3] lui donne pour compagnon saint Georges, celui probablement qui prêcha la foi aux Vellaves (Velay). Saint Florus (Flour) vint [4] dans les Gaules à la même époque et s'avança jusque dans l'Arvernie, après avoir fondé l'Église de Lodève; enfin, le saint pape Étienne envoya aussi saint Mellonus [5], premier évêque de la cité de Rouen, déjà éclairée des lumières du christianisme par le prêtre Nicasius, disciple de saint Irénée.

Le pape Sixte II hérita du zèle de saint Fabien et de saint Étienne pour l'accroissement de l'Église des Gaules. Ce fut sous son pontificat que vint de Rome saint Peregrinus d'Auxerre, accompagné du prêtre Marsus, du diacre Corcodemus, des sous-diacres Jovianus et Alexandre, et du lecteur Jovinianus, très éloquent et très instruit dans les Saintes Écritures [6].

En même temps que ces saints apôtres fondaient l'Église de la cité des Autessioduriens, saint Memmius [7] donnait naissance à celle des Catalauniens (Châlons-sur-Marne), saint Genulphus [8] parcourait le pays des Cadurques (Cahors), et venait s'ensevelir dans une solitude du pays des Bituriges, sur les bords de la petite rivière de

[1] Bolland., 30 april.
[2] Hagiog., 25 octob.
[3] Ad Diediem, 25 octob.
[4] Hagiog., 3 novemb.
[5] *Ibid.*, 22 octob.
[6] Bolland., 16 junii, 5 maii.
[7] *Ibid.*, 5 aug.
[8] *Ibid.*, 17 jan., vulgairement saint Genou.

Naon ; saint Sixtus [1] et son disciple Sisinnius augmentaient à Soissons le nombre déjà considérable des fidèles, et, après bien des efforts, parvenaient à fonder à Reims une Église florissante qui fut bientôt après fécondée par le sang des martyrs [2].

Saint Timothée [3], qui était probablement venu de Rome avec saint Sixtus, fut arrêté à Reims avec un prêtre nommé Maurus et cinquante chrétiens qui eurent la tête tranchée. La veille de sa mort, saint Timothée convertit Apollinaire qui, de son bourreau, devint le compagnon de sa gloire.

Ce fut sans doute vers cette même époque que souffrirent le martyre deux illustres évêques, saint Saturnin et saint Denis.

Saturnin [4] avait converti à Toulouse un grand nombre d'infidèles et les réunissait dans une petite église peu éloignée du Capitole, temple célèbre alors par les oracles qui s'y rendaient.

Tous les jours Saturnin passait devant ce temple pour se rendre à l'église; les prêtres de l'idole, qui l'observaient, s'aperçurent qu'au moment de son passage leur oracle était muet. Ils déclarèrent donc au peuple que le chef de la secte nouvelle qui se formait dans Toulouse avait attiré la colère céleste sur cette cité autrefois si favorisée des dieux, et qu'on ne pouvait se réconcilier avec eux qu'en répandant le sang du coupable.

C'était le temps du sacrifice. Déjà le taureau qu'on devait immoler approchait couronné de bandelettes et de fleurs.

A cette heure même, Saturnin se rendait à l'église. Un infidèle l'aperçoit et s'écrie : « Le voilà l'ennemi de nos dieux, le chef de la secte nouvelle qui prêche la destruction de nos temples, appelle nos dieux des démons, et, par sa présence, rend muets nos oracles. Puisqu'il vient si à propos, qu'il apaise nos dieux par ses sacrifices ou leur serve lui-même de victime. »

Une troupe furieuse se jette aussitôt sur le saint évêque : on le conduit au temple, on veut le forcer à sacrifier; mais lui, élevant la voix : « Je n'adore, dit-il, que le seul vrai Dieu, c'est à lui que j'offre des sacrifices; vos dieux ne sont que des démons qui deman-

[1] Bolland., 1 septemb. vulgairement saint Sixte et saint Sinice.

[2] On peut, sur les apôtres du III.e siècle, consulter Tillemont, Mémoires Eccl. ; Mém. sur saint Denis, t. IV.

[3] Frodoard., Hist. Eccl. Rem.

[4] Acta santi Saturnini apud Ruinart.; Act. sinc. Mart.

dent vos ames plutôt que le sang des animaux. Comment voulez-vous que j'aie pour eux du respect, puisque vous avouez vous-mêmes qu'ils me craignent ? »

A ces mots, on se jette sur Saturnin, on l'attache par les pieds au taureau destiné au sacrifice. L'animal, que l'aiguillon rend furieux, se précipite et entraîne le saint évêque, dont la tête se brise sur les degrés du temple. Le taureau continua de le traîner jusqu'à ce que la corde qui l'attachait fut rompue.

Deux femmes chrétiennes recueillirent les débris du corps du martyr et les enterrèrent secrètement.

Le triomphe de saint Denis [1], aussi célèbre que celui de saint Saturnin, nous est moins connu dans ses détails. Il souffrit à Lutèce, sous le président Sisinnius, avec le prêtre Rusticus et le diacre Eleutherius. Tous trois eurent la tête tranchée sur la montagne de Mercure, qui prit depuis le nom de Montagne des Martyrs (Mont-Martre).

Entre les persécutions de Decius et d'Aurélien, il n'y en eut pas de générale dans les Gaules, mais trop souvent le zèle sanguinaire des magistrats de second ordre, les émeutes populaires excitées par le fanatisme et la superstition, y suppléèrent, et les martyrs n'en furent pas moins nombreux. A ceux que nous avons déjà nommés, ajoutons le diacre Vincent [2], apôtre des Agennais ; saint Pons [3], martyrisé à Cémèle ; sainte Colombe de Sens [4] ; saint Patrocle [5], la gloire de l'Église de Troyes, condamné par Aurélien [6].

[1] Bolland., 9 octob.

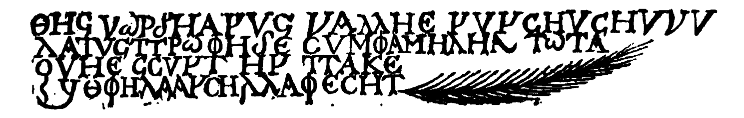
[2] *Ibid.*, 9 junii.

[3] *Ibid.*, 14 maii.

[4] Haglog., 31 decemb.

[5] Greg. Tur., lib. 1, De Glor. Mart., c. 64. — Bolland., 21 jan.

[6] Dans le courant du III.e siècle fut martyrisé à Rome un Gaulois illustre, nommé Gordianus, qui avait le titre d'*envoyé de la Gaule*. Il fut massacré avec toute sa famille, et il ne resta que sa servante pour lui élever un modeste monument dans les catacombes. Elle écrivit dessus cette inscription qui nous est parvenue, et que les auteurs du précieux ouvrage de *Rome souterraine* ont insérée dans leur collection. (*Roma subterranea*, t. I, p. 338.)



Nommons aussi les nombreuses victimes du barbare Chrocus. Nous transcrivons ce que nous en dit Grégoire de Tours[1] :

« Du temps de Valérien et Gallien, dit-il, Chrocus, roi des Allamans, leva une armée et ravagea les Gaules.

» Or, on rapporte qu'il était d'une grande cruauté. S'étant jeté sur les Gaules, il renversa tous les édifices anciens.

» Étant arrivé au pays des Arvernes, il brûla et détruisit un temple que les habitants appelaient Vasso en langue gauloise et qui était d'une construction admirable et très solide; les murs en étaient doubles, bâtis en dedans avec de petites pierres, en dehors avec de grandes pierres carrées, ils avaient trente pieds d'épaisseur. L'intérieur de ce temple était décoré de marbre et de mosaïques ; le pavé était en marbre et le toit en plomb.

» Auprès de la cité des Arvernes (Clermont) reposent les martyrs Liminius et Antholianus. Là aussi Cassius et Victorinus, liés par une amitié fraternelle dans l'amour du Christ, répandirent ensemble leur sang et ensemble entrèrent dans le royaume des cieux. La tradition rapporte que Victorinus avait été au service du prêtre du temple dont je viens de parler. Allant souvent dans la rue dite *des Chrétiens,* pour les insulter, il y rencontra le chrétien Cassius. Touché par ses discours et par ses miracles, il crut en J.-C., abandonna sa hideuse idolâtrie, fut consacré par le baptême et devint célèbre par ses œuvres merveilleuses. Quelque temps après, les deux amis ayant souffert le martyre, montèrent ensemble au royaume des cieux.

» Pendant l'irruption de Chrocus dans les Gaules, saint Privat, évêque de la cité des Gabales (près Mende) fut trouvé dans une grotte du mont Memmat, où il se livrait aux jeûnes et à la prière,

« Hic Gordianus Galliæ nuntius jugulatus pro fide cum familiâ totâ quiescunt
» in pace.

» Irphila ancilla fecit. »

« Ici repose Gordien, envoyé de la Gaule, égorgé pour la foi, avec toute sa
» famille.

» Irphile, sa servante, a fait cette inscription. »

L'écriture de cette inscription est bien celle du III.e siècle. Le père Mabillon (*De re diplomaticâ*, l. 1, c. 2, n. 3.) la regarde comme un exemple de l'ancienne écriture gauloise.

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 32, 33.

tandis que le peuple était enfermé dans les retranchements de Grèze. Le bon pasteur refusa de livrer ses brebis aux loups. On voulut le contraindre de sacrifier aux démons. Comme il détestait et repoussait cette infamie, on le frappa de verges jusqu'à ce qu'on le crût mort. Peu de jours après il rendit l'ame.

» Chrocus fut pris auprès d'Arles, cité des Gaules, subit plusieurs tourments et fut frappé du glaive ; livré avec justice aux souffrances qu'il avait infligées aux saints de Dieu. »

Chrocus ne fit pas seulement ces martyrs du pays des Arvernes, dont nous parle Grégoire de Tours. En passant par la Séquanaise, il fit mourir le saint évêque Antidius[1] (de Besançon). Dans la cité des Lingons, il fit trancher la tête à saint Desiderius[2]. Conduit au roi barbare, le saint évêque chercha en vain à lui inspirer quelques sentiments d'humanité.

Avant de se rabattre sur Arles, Chrocus poussa jusqu'à Angoulême où Ausonius[3], disciple de saint Martial, reçut la couronne du martyre.

Cette course sanglante d'un brigand de Germanie ne fut pas plus funeste aux chrétiens qu'un voyage que fit dans les Gaules Aurélien devenu empereur. N'étant encore que préfet des Gaules, il avait déjà donné bien des preuves de sa haine féroce ; aussi, dès qu'il approchait d'une province, les chrétiens s'enfuyaient en foule et allaient se cacher au fond des plus sombres forêts. Aurélien ne rougissait pas d'employer son armée à les y traquer comme des bêtes sauvages.

A son arrivée dans la quatrième Lyonnaise, un grand nombre de chrétiens s'étaient enfuis. Ils étaient réunis au fond d'un bois et, sous la présidence du prêtre Priscus[4], chantaient les louanges de Dieu, lorsqu'ils furent surpris par Alexandre, officier des gardes d'Aurélien. Cet homme, aussi cruel que son maître, se jeta avec sa troupe sur ces chrétiens innocents et paisibles, les massacra impitoyablement. Un saint homme, nommé Cottus, avait trouvé moyen de s'enfuir et emportait avec lui la tête de saint Priscus ; un soldat l'aperçut, le poursuivit et le tua d'un coup de hache.

[1] Bolland., 25 junii.
[2] *Ibid.*, 23 maii. vulgairement saint Didier.
[3] *Ibid.*, 11 junii.
[4] *Ibid.*, 26 maii.

Beaucoup d'autres martyrs [1], que leurs actes mettent sous Aurélien, le rendent digne d'être compté au nombre des plus cruels persécuteurs de l'Eglise des Gaules, Marc-Aurèle, Sévère et Maximien-Hercule qui les surpassa tous en cruauté.

Maximien-Hercule tenait plus de la bête féroce que de l'homme. Lorsque Dioclétien l'eut associé à l'empire, il le chargea d'aller combattre les partisans de l'indépendance gauloise, qu'on appelait Bagaudes [2]; il partit à la tête de son armée pour faire la guerre non-seulement aux bagaudes, mais aussi aux chrétiens qui s'étaient merveilleusement multipliés sur le territoire gaulois.

Or, Maximien [3] avait dans son armée une légion qu'on appelait Thébéenne, parce qu'elle avait été recrutée dans cette partie de l'Egypte qui avait Thèbes pour capitale, et qu'on appelait Thébaïde : cette légion était chrétienne tout entière. Ce fut probablement pour cette raison que Maximien la commanda pour persécuter les fidèles.

La légion Thébéenne, qui venait d'Orient, n'avait pu rejoindre le corps d'armée qu'à Octodure, sur les frontières des Gaules, et s'était campée à Agaune, village situé dans une vallée des Alpes, à soixante milles de Genève.

C'est là qu'elle reçut les ordres de Maximien. Elle ne pouvait se prêter à ses cruautés et à ses injustices. « Nous ne sommes pas venus d'Orient, disaient ces généreux soldats, pour être des bourreaux, mais pour gagner des victoires. »

[1] Nous ne pouvons, dans cette histoire, enregistrer tous les noms des martyrs ou autres saints qui n'ont pas eu une action bien grande dans la société chrétienne; mais nous suppléerons à ce silence forcé par un martyrologe de l'Église de France, calqué sur le martyrologe romain, et qui fera suite à cette histoire.

[2] Quelques auteurs ont fait des *Bagaudes* des chrétiens révoltés. « Une pareille hypothèse, dit M. Amédée Thierry (Hist. de la Gaule Rom., t. II, p. 476), ne peut être en aucune manière admise par l'histoire. Les bagaudes n'étaient certainement pas des chrétiens soutenant par les armes une cause religieuse; toutefois, la persécution contre le christianisme avait aggravé l'état du pays et étendu le rayon de la bagaudie. On avait vu souvent, durant ces *chasses* cruelles, que les officiers d'Aurélien dirigeaient contre les fidèles des Gaules, des communautés entières se réfugier au fond des bois, où les soldats venaient les traquer. De là à devenir bagaude, quand la nécessité était pressante, il n'y avait qu'un pas, et vraisemblablement beaucoup de chrétiens le franchirent. »

[3] D. Ruinart.; Act. sinc. Martyr.; Act. sanct. Mauricii et sociorum à sancto Euch. scripta.

Maximien, qui apprend leur résistance, accourt à Agaune plein de rage. C'est en vain qu'il les fait décimer deux fois [1]; à la même cruauté, ils opposent le même courage, et Maximien se retire dans son camp, méditant de nouvelles vengeances.

Pendant ce temps-là, Mauricius, chef de la légion, et deux officiers, Exuperius et Candidus, pleins d'ardeur et de foi, soutiennent le courage de leurs soldats, qui envoient à Maximien une déclaration conçue en ces termes :

« Empereur, nous sommes vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu : nous le déclarons sans crainte. A vous, nous devons le service militaire; à lui, une vie juste et sainte. Nous recevons de vous le prix de nos travaux; de lui, nous avons reçu la vie. Vous êtes notre empereur, mais nous ne pouvons vous servir jusqu'à renier notre Dieu. Il est notre père et notre maître, et le vôtre aussi, que vous le vouliez ou non.

« Si vous n'ordonnez rien qui l'offense, nous vous obéirons comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour; autrement, nous lui obéirons plutôt qu'à vous.

« Nos mains sont à vous contre les ennemis de l'empire, quels qu'ils soient; mais nous regardons comme un crime de les tremper dans le sang innocent. Nos bras savent combattre les ennemis de l'empire et les vôtres, ils ne savent pas égorger des citoyens paisibles; c'est pour les défendre que nous avons des armes, et non pour les massacrer. Toujours nous avons combattu pour la justice, pour le bien et la vie des innocents : c'est pour nous un doux souvenir, et jusqu'à présent l'unique récompense de nos travaux.

« Jusqu'à ce jour, nous vous sommes restés fidèles; mais comment pourriez-vous désormais compter sur notre fidélité, si nous trahissions celle que nous devons à Dieu? Nos premiers serments ont été pour Dieu, les seconds pour l'empereur; vous ne pourriez plus croire aux seconds, si les premiers n'étaient pas sacrés pour nous.

« Vous nous ordonnez de rechercher les chrétiens et de les traîner au supplice? N'en cherchez pas d'autres : vous avez ici des hommes qui croient en Dieu le Père, principe de tout, et en J.-C., son Fils, Dieu comme lui. Nous avons vu égorger nos compagnons d'armes qui avaient partagé avec nous les mêmes combats, nous avons été couverts de leur sang, et nous n'avons pas pleuré

[1] Décimer une légion, c'était tuer un soldat sur dix.

leur mort, au contraire, nous nous en sommes réjouis, nous les félicitons d'avoir été jugés dignes de souffrir pour leur Dieu.

« Ne craignez pas que nous ayons recours à nos armes pour défendre notre vie. Vous êtes notre empereur, et le désespoir qui pourrait nous rendre terribles ne nous armera pas contre vous. Nous n'opposerons aucune résistance, nous aimons mieux mourir que de tuer nos concitoyens; nous aimons mieux périr innocents que de vivre coupables.

« Si vous donnez de nouveaux ordres contre nous, nous sommes prêts à souffrir le fer, le feu, tous les tourments; nous le déclarons, nous sommes chrétiens, nous refusons d'égorger les chrétiens. »

Ces nobles paroles ne firent qu'exaspérer la fureur de Maximien. Il arrive à Agaune avec toute son armée, enveloppe la courageuse légion, et la fait passer tout entière au fil de l'épée.

Les martyrs ne faisaient aucune résistance, jetaient leurs armes et présentaient aux glaives leur poitrine découverte. Ils auraient pu vendre chèrement leur vie, mais ils se souvenaient[1] de celui qui a été conduit à la mort sans ouvrir la bouche pour se plaindre.

C'est ainsi que cette angélique légion alla rejoindre les légions des anges, pour louer ensemble à jamais le Seigneur Dieu des armées[2].

Après cette lâche victoire, les soldats, enrichis des dépouilles des martyrs, se livrèrent à une horrible joie au milieu des cadavres. Un vétéran nommé Victor[3] passa au milieu d'eux, et tous aussitôt de l'environner et de lui raconter leur bel exploit. Victor ne dissimula pas l'indignation qu'il en éprouvait. « Vous êtes donc aussi chrétien? lui disent-ils.— Oui, répond avec fermeté le vieux soldat, je le suis et le serai toujours, » et, sur-le-champ, il reçoit le coup de la mort.

Un détachement de la légion thébéenne avait été dirigé sur les Germanies. Maximien mit à sa poursuite Rictius-Varus, qui l'atteignit sur les bords du Rhin et le massacra tout entier[4].

Rictius-Varus était digne de la mission que lui avait confiée Maxi-

[1] D. Ruinart., *loc. cit.*

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, Act. S. Mauricii et soc. à S. Euch. scripta.

mien, et sa haine pour les chrétiens égalait bien celle de son maître. Après avoir ensanglanté les Germanies Cis-Rhénanes, il alla en Belgique où il fit d'innombrables martyrs. Nommons l'illustre Quintinus (saint Quentin). Ce saint apôtre des Veromanduens fut percé de deux broches, et n'eut la tête tranchée qu'après avoir enduré les plus horribles tourments. Fuscianus et Victoricus, apôtres des Morins, ignorant la mort de saint Quentin, venaient pour conférer avec lui des affaires de la religion. Gentianus les arrête à quelque distance de la cité d'Amiens, leur apprend l'horrible boucherie qu'y fait Rictius-Varus, et les engage à loger chez lui. Rictius apprend l'arrivée des deux apôtres, et il court chez Gentianus qui, en le voyant, met l'épée à la main pour défendre ses hôtes. Les séides du farouche préfet se ruent sur le courageux vieillard, qui confesse la foi et meurt martyr. Fuscianus et Victoricus sont dirigés sur Amiens; mais, chemin faisant, Varus leur fait crever les yeux, enfoncer d'énormes clous dans le crâne, et enfin trancher la tête; saint Piaton, l'apôtre des Nerviens, et plusieurs autres disciples de saint Denis, souffrirent alors pour la foi.

On reconnaît les victimes de Rictius-Varus aux clous qu'il leur faisait ordinairement enfoncer dans la tête. C'était le supplice de prédilection de cet atroce persécuteur.

Maximien exerçait de son côté d'horribles cruautés, et partout où il passa dans les Gaules, il laissa une trace de sang.

La plus illustre de ses victimes fut Victor, la gloire de l'Église de Marseille [1].

Victor était un guerrier distingué par sa naissance et sa bravoure. Voyant les chrétiens ses frères effrayés de l'arrivée de Maximien à Marseille, il employait toutes les nuits à les visiter et à leur inspirer le courage dont il était lui-même animé.

Surpris dans l'exercice de son zèle et conduit au tribunal des deux préfets, Eutychus et Asterius, il confessa sa foi sans être ému des menaces de ses juges et des cris de la populace. Comme il était de famille noble, les préfets renvoyèrent sa cause à l'empereur.

Victor parut sans la moindre émotion devant le farouche Maximien, qui le renvoya aux préfets après l'avoir fait traîner dans toutes les rues de la cité, exposé aux outrages de la plus vile popu-

[1] D. Ruinart., Act. sinc. Martyr.; Act. S. Victoris.

lace; les juges déployèrent toute leur éloquence pour le séduire; lui firent un tableau magnifique des honneurs qui l'attendaient, s'il abandonnait son crucifié pour les dieux de l'empire, et lui peignirent, sous les couleurs les plus sombres, les supplices qui l'attendait s'il persévérait dans sa foi.

Victor, avec une liberté digne d'un soldat chrétien, fit l'apologie de sa foi, et mit en parallèle les idoles ridicules et obscènes du polythéisme, et J.-C., le Dieu de la sainteté et de la sagesse. Les pauvres raisonnements des juges s'éclipsaient devant la divine éloquence du martyr. « Cesse de philosopher, lui dirent-ils; il faut sacrifier aux dieux ou mourir : choisis. »

« Puisque vous me laissez le choix, répond Victor, je méprise vos dieux et j'adore J.-C.; faites de moi ce qu'il vous plaira. »

On l'étend aussitôt sur le chevalet, où il est déchiré par les bourreaux. Pendant cet horrible supplice, J.-C. lui apparaît. « La paix soit avec toi, lui dit-il, mon cher Victor : je suis Jésus qui souffre dans mes saints. Sois courageux, je serai ton aide pendant le combat et ta récompense après la victoire. »

A ces mots, Victor devient insensible aux tourments, et sur son visage rayonne le bonheur qui inonde son âme. Après la torture du chevalet, il est jeté en prison sous la garde de trois soldats, Longinus, Felicianus et Alexandre. Vers minuit, une lumière éclatante brille dans son cachot; ses gardiens le voient environné des anges et chantant avec eux les louanges de Dieu. Ils se jettent à ses pieds et lui demandent le baptême. Le lendemain, encouragés par Victor, ils confessèrent la foi et eurent la tête tranchée.

Trois jours après, Maximien se fait amener Victor. Il s'attendait à vaincre sa constance et avait fait préparer un autel. « Offre de l'encens à Jupiter, lui dit-il, et sois de nos amis. » Victor s'approche de l'autel comme pour obéir à l'empereur, et le renverse d'un coup de pied. Maximien, au comble de la rage, ordonne de couper le pied du martyr qu'il condamne à être broyé sous la meule d'un moulin. Victor s'y laisse tranquillement étendre; on serre la machine qui se brise avant que le martyr ait cessé de vivre, et on lui tranche la tête. On entendit alors une voix qui disait : « Tu es vainqueur, généreux Victor, tu es vainqueur. »

Le corps du martyr fut jeté à la mer, mais les flots le ramenèrent au rivage et les fidèles le cachèrent dans le creux d'un rocher.

A l'exemple de l'empereur, grand nombre de magistrats secondaires persécutaient les fidèles. Les plus célèbres des nombreux

chrétiens qui alors moururent pour la foi, sont les deux frères Donatianus et Rogatianus [1], saint Genès d'Arles, dont saint Paulin de Nôle a écrit les actes [2], les deux officiers Ferreolus et Julianus [3], et un grand nombre de disciples de saint Denis ou d'hommes apostoliques qui les avaient secondés dans leurs travaux.

Pendant six années que dura cette persécution, toutes les provinces furent couvertes de sang. L'Église des Gaules était comme une bergerie ravagée par une troupe d'animaux féroces. Les brebis dispersées ne pouvaient trouver de refuge dans les cavernes les plus profondes, et les pasteurs, immolés en grand nombre, ne pouvaient ni les réunir ni les animer au combat.

Mais le Christianisme avait jeté dans le sol gaulois des racines trop profondes pour être anéanti. Les tyrans furent vaincus, et pendant que le reste de l'Église Catholique eut à supporter les barbaries des Dioclétien, des Galerius, des Maximin, des Licinius, des Maxence, la Providence donna à l'Église des Gaules des jours de paix et de sérénité.

L'an 292, Dioclétien associa à l'empire, avec le titre de césar, Constance-Chlore, qui eut en partage le gouvernement des Gaules.

Doué d'une âme vertueuse, et naturellement ami du bien, Constance sut apprécier les chrétiens et conçut pour eux la plus haute estime.

Lorsque Dioclétien eut porté cet édit qui fut le signe de la persécution la plus longue et la plus cruelle qui ait désolé l'Église, Constance se crut obligé d'accorder quelque chose à ses collègues; mais, dit Lactance [4], s'il laissa abattre les temples matériels [5], il conserva les fidèles qui sont les vrais temples du Seigneur.

Et encore ces intolérances ne furent pas de longue durée. Ce fut

[1] D. Ruinart., Act. sinc. Martyr.; Act. SS. Donat. et Rogat.

[2] *Ibid.* et inter S. Paulini Nolan. opera.

[3] *Ibid.* et Greg. Tur., De Gloriâ Martyr.

[4] Lact., De Morte persecut., c. 15.

[5] Ce témoignage de Lactance prouve évidemment qu'avant Constantin les fidèles des Gaules avaient de véritables églises ou édifices spécialement destinés à leurs réunions. Le docte Ciampini (*Veter. Mon.*, t. I, c. 16) nomme un très-grand nombre d'églises bâties dans les Gaules pendant les trois premiers siècles. Nous n'attribuons pas une très-grande autorité aux pièces sur lesquelles il s'appuie; mais elles prouvent, au moins, qu'aux temps où elles furent écrites, on avait notre opinion sur l'existence des églises primitives. En outre, nous avons vu s'établir des communautés chrétiennes très-nombreuses, celle de Lyon

probablement alors qu'il mit à l'épreuve les officiers de sa cour qui professaient le Christianisme.

Il les réunit [1] un jour dans son palais, et leur déclare qu'il faut ou renoncer à leurs charges ou offrir des sacrifices aux dieux. Tous sont consternés à ces paroles. Plusieurs, courageux et fervents chrétiens, n'hésitent pas à préférer leur foi. D'autres, plus faibles, consentent à sacrifier aux dieux.

Constance, découvrant alors ses véritables sentiments, comble d'éloges les premiers, leur conserve leurs charges et son affection. Pour les autres, il les chasse de sa cour : « Comment, leur dit-il, pourriez-vous conserver à votre empereurr une fidélité inviolable après avoir trahi celle que vous deviez à votre Dieu ? »

en particulier. Or, il était impossible que des fidèles aussi nombreux pussent se réunir seulement en des maisons particulières. Nous n'adoptons donc pas le sentiment de M. de Caumont, qui a dit : « Jusqu'au règne de Constantin, il n'y eut point en Gaule d'églises proprement dites, et l'on célébrait les mystères dans les maisons des nouveaux convertis, dans des cryptes ou des lieux retirés. » (Hist. de l'Arch. relig., c. 3.)

C'est ce qui arrivait souvent dans les Eglises persécutées ou peu nombreuses, mais non dans les Eglises florissantes, comme il y en eut surtout au IIIe siècle.

Quant au style des églises primitives, on comprend que nous n'en puissions rien dire, puisqu'il n'en reste pas. Cependant, ne pourrait-on pas croire que les premiers fidèles aimaient à y transporter toutes les idées qu'ils avaient puisées dans les cryptes ?

La pensée se reporte naturellement à la crypte, à la vue de nos plus vieilles églises, souvent enfoncées au-dessous du sol, dont les voûtes basses et massives semblent écraser des piliers presque bruts ; dont les fenêtres, petites, rares, dissimulées, pour ainsi dire, ne donnent qu'à regret quelques rayons de lumière.

Nous ne croyons pas que ce soit le manque de goût qui ait fait construire ainsi ces églises. Elles avaient des types antérieurs, qui étaient les églises primitives modelées sur la *crypte*.

Après la conversion de Constantin, les évêques reçurent de cet empereur un grand nombre de *basiliques*, pour être appropriées au culte divin. Ces basiliques devinrent le type des nouvelles églises, qui en conservèrent le nom. Mais, à côté de ces basiliques, il existe d'autres églises qui n'ont emprunté que de la crypte leurs formes architecturales, et nous les appellerions volontiers *églises cryptiques*.

Les fidèles avaient tant d'amour pour ces grottes saintes, sanctifiées par les *synaxes* des premiers chrétiens et la sépulture des martyrs ! Il n'est pas étonnant qu'ils soient allés y puiser leurs idées, lorsqu'ils ont pu élever des temples au Seigneur. Nous voyons que, pendant longtemps, l'idée de crypte fut inséparable de celle d'église : on bâtissait les églises sur les cryptes primitives, ou, s'il n'en existait pas dans le lieu, ou en *simulait* une qui devenait le sanctuaire le plus vénéré de la nouvelle église.

[1] Euseb., Vit. Constantini, lib. 1, c. 16.

Constance, devenu Auguste, conserva pour les chrétiens les mêmes sentiments d'estime et d'affection, et les transmit avec l'empire à son fils Constantin dont le nom glorieux annonce la paix et la victoire de l'Église.

LIVRE DEUXIÈME.

(314 — 397.)

I.

État de l'Église à la conversion de Constantin. — Hérésies — 1° Novatianisme. — Saint Rheticius. — 2° Donatisme. — Concile d'Arles. — 3° Arianisme. — Saint Maximien de Trèves. — Concile de Cologne contre Euphratas. — Concile de Sardique. — Vertu d'Euphratas. — Saint Paulin de Trèves. — Conciliabule d'Arles. — Saint Hilaire de Poitiers. — Premier livre à Constance. — Conciliabule de Béziers. — Exil d'Hilaire — Ouvrage *De la Trinité*. — Livre des Synodes. — Concile de Rimini. — Hilaire à Constantinople. — Deuxième livre à Constance. — Livre contre Constance. — Retour d'Hilaire dans les Gaules — Divers conciles — Concile de Paris. — L'arianisme vaincu dans les Gaules.

314 — 361.

En butte à la jalousie des nombreux tyrans qui ravageaient l'empire, Constantin, homme de génie et de courage, sut déjouer leurs intrigues, les vaincre à la tête de ses armées, et rester maître de tout l'empire romain, que seul il était digne de gouverner. Ce fut en marchant contre Maxence, un de ses collègues jaloux, et le digne fils de Maximien-Hercule, qu'il eut cette vision miraculeuse que tout le monde connaît, et qui décida de son entière conversion au christianisme [1].

La conversion de Constantin eut, pour le bonheur du monde, des résultats immenses. La religion, il est vrai, grandissait toujours, malgré les persécutions; mais de longtemps encore le monde n'eût été complétement chrétien, si toujours, en s'enrôlant sous les drapeaux de J.-C., on eût eu la perspective des supplices et de la mort. La crainte aurait enchaîné bien des convictions. Mais aussitôt que le monde put devenir chrétien, il assiégea les parvis de l'église, et bientôt l'idolâtrie n'eut plus de refuge qu'au fond des villages, où bientôt même elle vit détruire son règne.

L'Eglise ressentit une indicible joie de voir tant de nouveaux enfants se presser autour d'elle, et le pieux historien Eusèbe nous redit ainsi son bonheur et son allégresse [2]:

[1] Euseb., Vit. Constant., lib. 1.

[2] Euseb., Hist. Eccl., lib. 10, c. 1, 2, 3.

« Chantez [1] au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a fait des choses admirables, et qu'il a manifesté sa justice en présence des nations. Nous pouvons bien répéter ces paroles des Saintes Ecritures; car, par la grâce de Dieu, après les cruelles épreuves dont nous avons été témoins, il nous est donné de voir et d'entendre des choses que bien des justes et de saints martyrs de Dieu, malgré leurs désirs, n'ont ni vues ni entendues. Enlevés à la terre, ils jouissent maintenant d'un bonheur divin dans le ciel; mais nous aussi, nous possédons aujourd'hui un bonheur supérieur à tout ce que nous pouvions désirer en ce monde. En contemplant, étonnés, les merveilles de la magnificence de Dieu, nous pouvons dire avec le Prophète [2] : « Venez et voyez les œuvres du Seigneur qui a couvert la « terre de prodiges, qui a fait cesser la guerre jusqu'aux extrémités du « monde, qui a brisé l'arc et toutes les armes, et brûlé les boucliers. » Nous voyons avec bonheur ces paroles accomplies parmi nous. La race des impies a disparu du monde avec une rapidité qui nous rappelle encore cet autre oracle [3] : « J'ai vu l'impie orgueilleux et « élevé au dessus des cèdres du Liban, et j'ai passé, et il n'était plus, « et je l'ai cherché, et je n'ai pu trouver la place qu'il occupait. » Sur l'Eglise du Christ, dans tout l'univers, nous voyons luire un jour serein dont aucun nuage n'obscurcit l'éclat, et Dieu n'a pas voulu que notre triomphe excitât la jalousie des Gentils, il les a fait participer à tous les biens que sa bonté a répandus sur nous.

« Que nous sommes heureux de voir ces lieux dévastés naguère, désolés comme après un long pillage, reprendre une vie nouvelle! de voir les temples du Seigneur sortir de leurs ruines, se relever plus grands et décorés avec plus de magnificence.

« Les consécrations de ces nouvelles églises, les assemblées fréquentes des évêques, le concours des pèlerins qui viennent des régions les plus éloignées, l'amour qui règne entre les peuples divers, la sainte harmonie qui existe entre tous les membres du corps du Christ, qui vivent du même esprit, possèdent le même zèle pour la foi, et chantent au Seigneur les mêmes louanges : tel est le spectacle magnifique que nous avons sous les yeux. Les chefs de l'Eglise et les fidèles rivalisent de zèle, les uns pour s'acquitter parfaitement de leur ministère, administrer les Mystères divins; pour unir

[1] Psalm. 97.

[2] Ps. 36.

[3] Ps. 45.

le chant des psaumes et des hymnes qui nous ont été divinement transmis, aux cérémonies mystiques, aux mystérieux symboles de la passion du Sauveur [1]; les autres louent Dieu, et de tout leur cœur lui rendent grâces comme à l'auteur de tout bien. »

Mais le bonheur de l'Eglise ne fut pas de longue durée. Comme son divin Chef, elle doit passer en faisant le bien, mais recevoir en même temps les outrages et les insultes; seulement elle ne sera jamais crucifiée, et J.-C. lui a donné le privilége de l'immortalité. C'est un rocher inébranlable contre lequel viendront toujours se briser les vagues impuissantes du vice et de l'erreur. Délivrée des bêtes féroces qui avaient juré de la noyer dans le sang, elle vit surgir de son sein même des ennemis plus dangereux encore, les hérétiques qui se succédèrent sans interruption pendant plusieurs siècles, et firent d'incroyables efforts pour souiller de leurs doctrines humaines le dépôt des vérités divines que l'Eglise doit remettre intact et pur, à la fin des siècles, au Dieu qui le lui a confié.

Les premiers hérétiques que nous voyons troubler l'Eglise des Gaules, après les persécutions, furent les Novatiens, qui s'attaquaient à l'infinie miséricorde de Dieu, et ne laissaient qu'un affreux désespoir pour consolation aux malheureux qui avaient faibli dans les supplices et avaient donné quelque marque extérieure d'apostasie.

Il est certain que si Maximien-Hercule et son affreux cortége de bourreaux envoyèrent au ciel bien des martyrs, ils firent aussi de nombreux apostats; mais parmi ces coupables, beaucoup n'avaient cédé qu'à la crainte, et étaient restés chrétiens au fond du cœur. Aussi, dès que la tempête fut apaisée, revinrent-ils en foule, honteux et repentants, s'agenouiller dans le parvis des églises, et implorer, les larmes aux yeux, la pénitence.

D'âpres et durs sectaires, espèce de stoïciens un peu christianisés, et orgueilleux d'une vertu peut-être plus apparente que réelle, voulaient repousser ces pauvres *tombés* qui imploraient avec tant d'humilité la miséricorde du Seigneur; mais les vrais pasteurs, fidèles disciples de celui qui courait après les brebis égarées et les ramenait, tout joyeux, aux bercail, les recevaient avec une douceur évan-

[1] Ce passage d'Eusèbe est extrêmement intéressant sous le rapport liturgique et dogmatique; il nous donne idée des fonctions du clergé, qui étaient, comme aujourd'hui, d'administrer les sacrements ou mystères, et de joindre à la célébration des symboles de la passion du Sauveur (sacrifice de la messe) les cérémonies et le chant des psaumes et des hymnes.

gélique, dirigée toutefois par l'amour de la justice et de la vérité.

Il y eut même alors dans les Gaules un saint évêque qui consacra son éloquence à la défense de la miséricorde divine, et écrivit un grand ouvrage contre les Novatiens. Ce fut Rheticius, évêque d'Augustodunum (Autun), illustre d'abord dans le monde [1], plus illustre encore dans l'Eglise, et qui a mérité ces éloges de saint Augustin :

« Rheticius, dit ce grand docteur à son adversaire Julien [2], Rheticius a joui d'une grande autorité dans l'Eglise, pendant son épiscopat; je n'en veux pour preuve que le choix qui fut fait de lui pour juger l'affaire des donatistes, sous la présidence de Melchiade, évêque du siége apostolique. Il fut un de ceux qui condamnèrent Donat, premier auteur du schisme des donatistes, et prononcèrent en faveur de Cécilien, évêque de l'Eglise de Carthage. En parlant du baptême, continue Saint-Augustin, voici comment Rheticius s'exprime [3] :

« Tout le monde sait que la principale indulgence qui soit dans « l'Eglise est celle par laquelle nous quittons le poids de notre ancien « crime, nous effaçons les fautes anciennes de notre ignorance ; « par laquelle nous nous dépouillons du vieil homme et des péchés « qui sont *innés en lui.* »

Ce passage de saint Rheticius, que nous a conservé saint Augustin, est probablement tiré de son ouvrage contre les Novatiens. Il avait en outre composé un commentaire sur le Cantique des Cantiques. Saint Jérôme ne l'estimait pas sous le rapport philologique [4], mais il donne à l'éloquence sublime du saint auteur de si grands éloges [5], que nous devons vivement regretter que ses ouvrages soient perdus.

Ils lui avaient acquis une si haute réputation, qu'il fut un des trois évêques gaulois choisis par Constantin pour juger l'affaire des donatistes [6].

[1] Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 75.

[2] Aug. cont. Julianum, lib. 1, n° 7.

[3] Saint Augustin veut prouver, par le texte de Rheticius, la croyance au péché originel, qu'il établit en effet de la manière la plus claire. On possède encore un passage de saint Rheticius sur l'Eucharistie.

[4] Hieron., Epist. 37 ad Marcell.

[5] *Id.* Catalog. Script. Eccl., c. 82.

[6] On appelait Donatistes les partisans de Danat, qui prétendaient que Cécilien

Ces hérétiques eux-mêmes avaient demandé pour juges les évêques des Gaules, et en avaient écrit ainsi à l'empereur [1] :

« Nous avons recours à vous, Excellent empereur, vous qui êtes d'une race juste, et dont le père n'a point persécuté les fidèles; Puisque la Gaule a été exempte du crime d'avoir livré les Saintes Ecritures, et qu'entre nous et les autres évêques d'Afrique il s'est élevé des divisions, nous supplions Votre Piété de nous donner des juges gaulois. »

Constantin fut surpris d'abord, et avec raison, qu'on s'adressât à lui dans une affaire purement religieuse. Il comprenait que si, comme empereur, il pouvait favoriser l'Eglise, seconder son action pour le bien de la société, il ne pouvait avoir la prétention de s'immiscer à son gouvernement, qui n'a été confié par J.-C. ni aux empereurs ni aux rois. Il eût donc sagement agi en suivant sa première inspiration, et en renvoyant les donatistes à l'autorité spirituelle; mais il céda à leurs instances, et leur nomma pour juges Rheticius d'Autun, Marinus d'Arles, et Maternus [2] de Cologne, qui durent s'entendre avec le pape Melchiade, auquel l'empereur écrivit en ces termes :

« J'ai jugé à propos que Cécilien se rendît à Rome avec dix de ses partisans et dix de ses accusateurs, afin qu'en votre présence et en présence de Rheticius, de Maternus et de Marinus, auxquels j'ai donné l'ordre de se rendre auprès de vous, il puisse être entendu comme vous savez que la sainte Loi le demande [3]. »

Pour rendre le jugement plus solennel, le pape invita plusieurs évêques d'Italie à se rendre à Rome. Cécilien y fut déclaré innocent et légitime évêque de Carthage [4].

Les donatistes avaient demandé à être jugés, à condition proba-

n'était pas légitime évêque de Carthage, parce qu'il avait été ordonné par les *traditeurs*, c'est-à-dire ceux qui avaient livré les Saintes Ecritures pour être brûlées, pendant la persécution. Ils s'étaient, en conséquence, séparés de la communion de Cécilien, et formaient un schisme.

[1] On peut voir, dans les œuvres de saint Optat, toutes les pièces relatives à l'histoire des donatistes. (*V.* aussi Euseb., Hist. Eccl., lib. 10.)

[2] Les légendaires ont fait de saint Maternus de Cologne un disciple immédiat de saint Pierre. Il est certain qu'il ne vint de Rome, avec Eucharius et Valerius, qu'à la fin du IIIe siècle.

[3] Euseb., Hist. Eccl., lib. 10, c. 5.

[4] Aug., Epist. 43, n° 4; Epist. 53, n° 5; Lib. de uno bapt., n° 28, et passim in Brev. collat.

blement que la sentence leur serait favorable; ils se récrièrent contre le petit nombre de leurs juges, et obtinrent de Constantin un concile qui se tint à Arles. C'est le premier des conciles des Gaules dont nous ayons les canons [1]. L'empereur envoya des ordres aux gouverneurs des provinces, pour qu'on fournît aux évêques des voitures et des vivres aux frais de l'Etat, et qu'ils pussent se rendre à Arles pour le 1er août de l'année 315.

Le pape Silvestre, qui venait de succéder à Melchiade, y envoya ses légats, qui furent: les prêtres Claudianus et Vitus, et les diacres Eugenius et Cyriacus.

Trente-trois évêques d'Italie, des Gaules, de la Bretagne, de l'Espagne et de l'Afrique, signèrent les actes du concile. Les évêques des Gaules étaient : Marinus d'Arles, qui présida; il était accompagné du prêtre Salamas, et des diacres Nicasius, Afer, Ursinus et Petrus. Oresius de Marseille y assista avec son lecteur Nazarius; Verus de Vienne, avec l'exorciste Bedas; Daphnus de Vaison, avec l'exorciste Victor; Imbetausius de Rheims, avec le diacre Primigenius; Avitianus de Rouen, avec le diacre Nicatius; Rheticius d'Autun, avec le prêtre Amandus et le diacre Philomatius; Vocius de Lyon, avec l'exorciste Petulinus; Maternus de Cologne, avec le diacre Macrinus; Orientalis de Bordeaux, avec le diacre Flavius; Agræcius de Trèves, avec l'exorciste Félix; Mamertinus d'Eluse, avec le diacre Léontius.

L'Eglise d'Orange était représentée par le prêtre Faustinus; celle de Nice par le diacre Innocent et l'exorciste Agapius; celle d'Apt, par le prêtre Romanus et l'exorciste Victor; celle des Gabales (près Mende), par le diacre Genialis [2].

Après avoir examiné l'affaire de Cécilien, et confirmé la sentence du concile de Rome, les évêques jugèrent à propos de faire plu-

[1] V. Sirmond., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 3 et seq.; Aug., Epist. 43, n° 20; Epist. 53, n° 5; Lib. 1 contra Parm., n° 11.

[2] Le père Sirmond fait remarquer que Genialis est nommé évêque dans quelques manuscrits. Il est bon de noter que les prêtres, diacres, lecteurs et exorcistes qui assistèrent au concile n'y étaient qu'amenés par les évêques, et qu'ils n'eurent point voix délibérative. C'était la coutume des évêques d'être toujours accompagnés de quelques-uns de leurs disciples; mais, dans les conciles, ces ecclésiastiques, non plus que les laïques qui y assistèrent quelquefois, n'avaient pas le droit de délibérer et de juger; ils n'étaient que témoins. A Arles, ils ne signèrent pas la lettre écrite au pape pour lui rendre compte des règlements du concile.

sieurs réglements pour remédier aux abus qui tendaient à se glisser dans la discipline ecclésiastique, et ils rendirent compte de leurs travaux au pape Silvestre par la lettre suivante [1] :

« Marinus, Agræcius, etc., au très-aimé pape Silvestre, salut éternel dans le Seigneur :

« Unis par les liens d'une mutuelle charité, et dans l'unité de notre mère l'Eglise Catholique, de la cité d'Arles, où nous a fait réunir notre très-pieux empereur, nous vous saluons, Père très-glorieux, avec tout le respect qui vous est dû.

« Nous avons eu affaire à des hommes effrénés et très-pernicieux à notre loi et à la tradition; mais, grâce à l'autorité de Dieu présent au milieu de nous, à la tradition et à la règle de la vérité, ils ont été confondus, réduits au silence et à l'impossibilité de donner suite à leurs accusations et de les prouver. C'est pourquoi, par le jugement de Dieu et de l'Eglise qui connaît les siens, ils ont été condamnés.

« Plût à Dieu, notre très-cher frère, que vous eussiez daigné assister à ce grand spectacle! Nous croyons que la sentence portée contre eux eût été encore plus accablante; et si vous eussiez jugé avec nous, nous eussions ressenti une plus grande joie; mais vous n'avez pu quitter ces lieux où les Apôtres ne cessent de présider, et où leur sang rend à la gloire de Dieu un continuel témoignage.

« Très-cher frère, nous n'avons pas cru devoir nous occuper seulement de l'affaire pour laquelle nous avions été réunis, mais encore des besoins de nos provinces respectives, et nous vous envoyons nos réglements, afin que par vous, qui avez la plus grande autorité, ils viennent à la connaissance de tous. »

Le recueil des réglements du concile, envoyé au pape, était accompagné de la lettre suivante :

« Au seigneur très-saint frère Silvestre, Marinus et l'assemblée des évêques réunis à Arles :

« D'un commun accord, nous envoyons à Votre Charité ce que nous avons décidé, afin que désormais tous sachent ce qu'ils doivent observer.

« 1° Sur l'observation de la pâque du Seigneur, nous avons décidé qu'elle devait être observée, dans tout l'univers, le même jour et dans le même temps, et que, suivant la coutume, vous l'indiquiez à tous par lettre. »

Ce canon nous donne une preuve éclatante de l'union qui existait

[1] Apud Sirm., *loc. cit.*

entre l'Eglise Romaine et l'Eglise des Gaules. Les actes de ce premier concile gaulois attestent de la manière la plus claire la primatie universelle de l'évêque du siége apostolique, et nous la présentent comme un fait incontesté.

« 2° Les ministres devront rester dans les lieux où ils auront été ordonnés. »

A leur origine, les diverses communautés chrétiennes étaient administrées plutôt par des missionnaires que par des pasteurs proprement dits, comme elles le furent depuis. Lorsqu'une mission arrivait dans une province non encore évangélisée, le chef de la mission ou l'évêque désignait bien comme un centre d'opérations qui devenait son siége épiscopal ; mais tous ses disciples se répandaient çà et là, suivant l'impulsion de l'esprit de Dieu. A mesure que la religion s'établit, on sentit la nécessité de fixer des lignes de démarcation entre les diverses communautés ou Eglises, et d'arrêter les courses plus ou moins aventureuses de clercs qui n'auraient pu, sans inconvénients graves, aller travailler dans un champ confié aux soins d'un autre, et échapper à une surveillance que la fragilité humaine a toujours rendue nécessaire. Telle fut probablement la raison du deuxième canon du concile d'Arles.

« 3° Il a été décidé que ceux qui, pendant la paix, quittent le service militaire, seront excommuniés. »

On peut croire sans témérité que ce décret fut rendu pour plaire à l'empereur, qui alors avait besoin de ses troupes.

« 4° Les conducteurs de chars seront excommuniés, tant qu'ils prendront part à ces jeux.

« 5° Les acteurs de théâtre sont aussi excommuniés. »

L'Eglise n'a donc jamais toléré les théâtres et les spectacles, ces écoles d'immoralité et de corruption.

« 6° Il a été décidé qu'on devait faire l'imposition des mains à ceux qui, étant malades, manifestent l'intention d'être du nombre des croyants. »

Cette expression : *l'imposition des mains*, est prise en plusieurs sens par les écrivains ecclésiastiques. Elle désigne ici le baptême auquel on donnait quelquefois ce nom [1].

« 7° Les présidents [2], se rendant à la province qui leur sera dési-

[1] Sulp. Sev., Vit. Martin., c. 10, appelle ainsi le baptême. (*V.* ce passage dans cette Histoire, liv. 2.)

[2] On donnait ce nom à des magistrats civils qui semblent avoir eu pour mission principale de rendre la justice.

gnée, devront prendre des lettres de communion, et il en sera de même de tous ceux qui iront dans une autre province exercer des fonctions publiques. »

Ces lettres de communion étaient délivrées par l'évêque, et il y attestait que la personne à laquelle il les accordait était en communion avec lui. Les idolâtres étant encore nombreux, les pasteurs devaient prendre des moyens de reconnaître les fidèles.

« 8° Quant à la coutume des Africains de rebaptiser, il a été décidé que si quelqu'un quittait l'hérésie pour rentrer dans l'Eglise, on devait l'interroger sur le Symbole. Si, par les réponses, on voit qu'il a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit, c'est-à-dire on lui donnera le sacrement de Confirmation; s'il ne répond pas sur la Trinité, on devra le rebaptiser. »

On voit, par ce canon, que l'opinion des rebaptisants n'était pas morte en Afrique avec saint Cyprien [1].

« 9° Pour ceux qui n'ont que des lettres de communion signées des confesseurs de la foi, on doit les leur ôter et leur en donner d'autres. »

Pour comprendre ce réglement, il faut savoir que ceux qui avaient confessé la foi pendant la persécution étaient en si grande vénération dans l'Eglise, que des lettres de communion données par eux étaient reçues avec respect et équivalaient à celles des évêques; il se glissa probablement des abus dans cet usage si respectable en lui-même, et c'est ce qui motiva le décret du concile.

« 10° Si des fidèles surprennent leurs épouses en adultère, on doit, autant que possible, leur conseiller de ne se pas remarier du vivant de ces épouses. »

Dans ce cas, les lois civiles autorisaient le divorce. De là vient la circonspection du concile qui engage seulement à conseiller de ne pas contracter un nouveau mariage.

[1] Il y eut, au milieu du IIIe siècle, une controverse très-animée entre le pape saint Étienne et saint Cyprien sur cette question : Doit-on rebaptiser ceux qui ont reçu le baptême des hérétiques? Saint Cyprien repondait affirmativement; le pape Étienne distinguait entre les hérétiques qui donnaient le baptême avec sa forme essentielle, et ceux qui l'altéraient, et déclarait valide le baptême des premiers. L'Église a décidé la question dans le sens du pape Étienne, et a condamné l'opinion des rebaptisants depuis la mort de saint Cyprien.

« 11° Il a été décidé qu'on séparerait de la communion, pour quelque temps, les femmes qui s'uniraient à des Gentils.

« 12° Les ecclésiastiques usuriers doivent être excommuniés.

« 13° Ceux qui sont dénoncés comme ayant livré, pendant la persécution, les Saintes Ecritures, les vases sacrés, ou les noms des frères, doivent être rayés du clergé, si leur faute est prouvée par des actes publics, et non par de simples paroles. Les ordinations qu'ils auraient faites depuis leur faute sont annulées [1]. Mais comme un grand nombre paraissent se porter comme accusateurs contre les règles de l'Eglise, et croient devoir être crus sur de simples témoignages, nous déclarons que leurs accusations ne doivent pas être reçues, si elles ne sont appuyées sur des actes publics, comme on l'a dit ci-dessus. »

Il y eut des traîtres pendant la persécution, et il était juste de leur faire expier leur crime. Mais il ne fallait rien donner à la haine, et on devait empêcher les fausses accusations. La preuve, par acte public, que demande le concile, était d'une haute sagesse et arrêtait toute accusation calomnieuse, que le concile frappe d'anathème dans le canon suivant:

« 14° Ceux qui accusent à faux leurs frères seront excommuniés jusqu'à la mort. »

Nous donnons immédiatement le canon seizième, afin de présenter ensuite sans interruption tous ceux qui ont rapport à la hiérarchie ecclésiastique.

« 16° Tous ceux qui ont été excommuniés pour crime ne devront rentrer en communion que dans l'endroit où ils auront été excommuniés, en quelque lieu qu'ils se soient retirés depuis. »

Le concile avait sans doute pour but, dans ce réglement, de maintenir la peine dans toute sa rigueur, et d'ôter, autant que possible, par l'admission à la communion, le scandale du crime.

« 15° Nous avons appris qu'en plusieurs lieux les diacres offraient le sacrifice; nous ordonnons qu'il n'en soit plus ainsi.

« 17° Qu'aucun évêque ne blesse les droits d'un autre évêque.

[1] C'est-à-dire, déclarées illicites, et les ordonnés suspendus de leurs fonctions. Souvent nous verrons les conciles se servir des expressions *annuler* ou autres équivalentes, sans pour cela déclarer les ordinations invalides en elles-mêmes. (*V.* en particulier le concile de Riez, cité plus bas au sujet de l'ordination d'Armentarius, dans cette Histoire, liv. 4, et la discussion du pape Zozime et de Proculus, où le mot *nul* est pris pour *illicite.*)

« 18° Les diacres des villes ne doivent pas avoir autant de présomption ; il faut qu'ils aient pour les prêtres l'honneur qui leur est dû, et ne fassent rien sans leur consentement [1]. »

Dans les premiers siècles, il y avait des diacres attachés aux différentes églises. L'évêque, exerçant dans son église épiscopale les fonctions du prêtre, avait ordinairement avec lui moins de prêtres que de diacres. Les prêtres étaient envoyés dans les petites villes ou les campagnes, à mesure qu'il s'y établissait des communautés chrétiennes. Il paraît que les diacres résidant dans la cité et auprès de l'évêque se croyaient, en vertu de leur position, à leurs yeux plus brillante que celle des prêtres, au moins leurs égaux, et usurpaient parfois les fonctions sacerdotales. Le concile les ramène sans ménagement aux principes de la hiérarchie établis dans l'Eglise dès son origine, et qui se sont toujours perpétués les mêmes. Le concile ne maintient pas avec moins de vigueur les droits respectifs de chaque évêque dans son église épiscopale ou diocèse, et lui conserve toute la plénitude de son action.

« 19° On doit donner aux évêques voyageurs un lieu pour offrir le saint sacrifice. »

Ces évêques, qu'on appelait indistinctement *voyageurs* ou *chorévêques* [2], étaient des évêques sans siége et missionnaires. On les appela d'abord *évêques des nations* [3]. Ils allaient annoncer l'Evangile aux peuples idolâtres, et, plus tard, venaient probablement seconder le zèle de ceux qui réclamaient leur secours pour le bien de leurs églises.

« 20° Personne ne doit être assez téméraire pour ordonner seul un évêque. Il doit prendre avec lui sept autres évêques, et au moins trois, s'il ne peut en avoir sept. »

[1] M. Guizot a fait une singulière remarque (Hist. de la civ. en Fr., t. I, leç. 3, *passim*), c'est que les évêques, d'abord les égaux des prêtres, les ont rabaissés peu à peu, et ont fait passer ainsi l'Église de l'état démocratique à l'état aristocratique. M. Guizot ne cite ni fait ni témoignage favorisant tant soit peu son opinion. Les 15e et 18e canons du premier concile d'Arles font voir que les évêques ont soigneusement conservé les prérogatives sacerdotales, et nous aurons assez souvent l'occasion de faire une remarque diamétralement opposée à celle de M. Guizot.

[2] *V.* Concil. Regense, can. 3, ann. 439.

[3] Nous avons encore des évêques *in partibus infidelium*, ou des peuples infidèles : rien n'est nouveau dans l'Église. Nous avons vu saint Caius et saint Hippolyte, disciples de saint Irénée, *évêques des nations*. (Hist. de l'Église de France, liv. 1er.)

L'ordination d'un évêque par un seul évêque a toujours été regardée comme valide, mais aussi comme illicite. Nous aurons lieu plus tard d'étudier d'une manière approfondie l'objet si important des ordinations épiscopales [1].

« 21° Il a été décidé que les prêtres et les diacres devaient exercer leur ministère dans les lieux où ils ont été ordonnés; s'ils les quittent pour aller ailleurs, qu'ils soient déposés. »

Les Eglises étant régulièrement organisées, on n'avait pas besoin d'un grand nombre de missionnaires, et il était mieux que chaque membre du clergé travaillât dans son diocèse, sous la direction de l'évêque, qui ne pouvait alors avoir un clergé très-nombreux.

« 22° Quant aux apostats qui ne se mettent pas en peine de revenir à l'Eglise ou de faire pénitence, et qui, étant malades, demandent la *communion*, on ne devra la leur donner que lorsqu'ils seront revenus en santé et qu'ils auront fait de dignes fruits de pénitence. »

Les apostats et tous les excommuniés ne pouvaient rentrer en *communion*, c'est-à-dire être réintégrés au nombre des fidèles, qu'après une pénitence publique. On ne pouvait donc, d'après ces règles, accorder la communion ou réintégration parmi les fidèles au moment où un apostat, même malade, la demandait. Cependant on accordait alors la réconciliation, de sorte que le malade ne mourait pas hors de l'Eglise. Nous aurons occasion d'étudier ailleurs la législation de l'Eglise sur ce point, un de ceux qui furent le plus fréquemment traités dans les premiers conciles [2].

Il est hors de doute que l'Eglise des Gaules, déjà si belle et si pure aux yeux du monde chrétien, et que les hérétiques eux-mêmes choisissaient pour arbitre, se mit à corriger, suivant les réglements du concile d'Arles, les rares abus qui pouvaient ternir tant soit peu son éclat. Elle se préparait ainsi, sous l'inspiration de Dieu, à soutenir glorieusement la lutte que bientôt une hérésie puissante allait engager contre l'Eglise entière.

Nous voulons parler de l'Arianisme. Peu d'années après le concile d'Arles, il apparut sur le rivage de l'Egypte. D'abord léger nuage, on n'eût jamais pensé qu'il eût recélé dans son sein un orage aussi effrayant; mais en bien peu de temps il prit d'immenses proportions, couvrit l'Église d'une obscurité profonde, et enfanta

[1] Dans cette Histoire, liv. 4, § III.

[2] *Ibid.*

contre elle une tempête qui l'eût engloutie, si elle n'eût pas eu le doigt de Dieu pour la guider et la soutenir.

L'arianisme eut pour premier auteur un simple prêtre d'Alexandrie nommé Arius. Cet hérétique ne tendait à rien moins qu'à détruire la base même du christianisme, la Trinité, en niant l'unité d'essence du Père et du Fils, ou la divinité de J.-C. Selon Arius, le Père seul a l'essence divine; le Fils n'est qu'une créature que le Père a embellie de ses dons les plus précieux, à laquelle il a donné une substance douée de prérogatives supérieures à celles de tous les autres êtres créés. Cette substance, suivant les ariens timides ou semi-ariens, Dieu l'avait faite parfaitement semblable à la sienne, au point que le Fils était vraiment l'image et l'éclat de la splendeur du Père. Mais elle n'était pas cependant la substance même du Père, c'est-à-dire que le Père était distinct du Fils quant à l'essence, et ne formait pas avec lui un seul et même Dieu.

Il ne fut d'abord question entre l'Église et l'arianisme que de la consubstantialité du Père et du Fils [1]; mais, un peu plus tard, la question s'étendit à la troisième personne de l'adorable Trinité. Une fois admis que le Père seul a l'essence divine on doit en conclure que le Saint-Esprit n'est pas plus Dieu que le Fils. Ce fut Macedonius qui tira cette conclusion : il ne fut ainsi qu'un arien conséquent.

Dans ses discussions contre l'arianisme, comme en toutes celles qu'elle dut avoir avec les innombrables hérésies qu'enfanta l'orgueil humain, l'Église ne fit que constater la foi antique et permanente qu'elle avait reçue de son divin auteur. Lors donc qu'Arius osa porter un œil profane sur le mystère profond de l'essence divine, nécessairement inaccessible à toute intelligence finie, et que le Verbe incarné put seul nous faire connaître, l'Église exposa simplement sa foi. Elle constata que toujours, depuis J.-C., ses enfants avaient cru que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'un seul et même Dieu; qu'ils n'ont qu'une seule essence, quoique distincts en personnalité; que le Père, par une opération qui lui est co-éternelle, a engendré son Verbe, expression substantielle de son être, et que le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils.

L'intelligence humaine ne peut comprendre ce mystère ineffable,

[1] Voilà pourquoi on fait peu mention du Saint-Esprit dans les premiers ouvrages des docteurs de l'Église contre les ariens, en particulier, dans l'ouvrage *De la Trinité*, par saint Hilaire de Poitiers, dont nous parlerons bientôt.

mais elle le connaît sur le témoignage divin ; elle peut même y découvrir d'étonnantes merveilles quand elle l'approfondit, guidée par la foi et éclairée de ces lumières intérieures que Dieu répand dans un cœur humble et pur. Mais Dieu permit qu'au moment où Arius voulut réduire le dogme chrétien aux proportions de son génie, il se trouvât dans l'Église des évêques indignes qui s'en déclarèrent les ennemis. A leur tête, on doit placer Eusèbe de Nicomédie, que sa haute naissance et son ambition rendirent bientôt le véritable chef de l'arianisme. Sous son impulsion, l'hérésie fit des progrès alarmants.

Constantin, qui résidait à Nicomédie, avait heureusement à sa cour un grand et saint évêque, Osius de Cordoue, dont il préférait les conseils à ceux d'Eusèbe. Éclairé par lui sur les tendances de l'arianisme, il l'envoya à Alexandrie avec mission d'étouffer la nouvelle hérésie dans son berceau. Les efforts d'Osius furent inutiles. Il revint à Nicomédie, effrayé des maux qui allaient fondre sur l'Église, et qu'il ne prévoyait peut-être pas encore aussi terribles qu'il les vit depuis, et il conseilla à Constantin de faciliter la réunion de tous les évêques du monde chrétien, dont l'attestation *catholique* était devenue nécessaire.

L'empereur entra dans ses vues, en écrivit au pape, qui nomma pour son légat au concile Osius lui-même, avec les prêtres Viton et Vincent ; tous les évêques du monde reçurent de Constantin des lettres respectueuses qui les invitaient à user des voitures et des subsistances que les magistrats civils avaient ordre de mettre à leur disposition. Les évêques se réunirent à Nicée, condamnèrent l'arianisme, et affirmèrent que *partout* et *toujours* on avait cru le Fils consubstantiel au Père [1], c'est-à-dire de même substance, et ne formant avec lui qu'un seul et même Dieu.

Les ariens, condamnés, déguisèrent leur erreur sous des dehors hypocrites, mais n'en furent pas moins actifs à la répandre. Ils parvinrent même à séduire Constantin, qui prit leur doctrine pour la vérité, et persécuta le grand Athanase, ce héros sublime dont toute la vie ne fut qu'un long combat contre l'hérésie.

[1] Le mot *consubstantiel* se dit en grec *ομουσιος* (*omousios*) ; les ariens voulaient le remplacer par un mot presque semblable, *ομοιουσιος* (*omoiousios*), qui signifie semblable en substance, et qui emporte l'idée de similitude, mais non d'identité. Ils voulaient séduire les simples à l'aide de cette parité de mots ; mais l'Église tint fermement pour le mot *ομουσιος*, qui seul exprime sa foi sans ambiguïté.

Athanase était le fléau de l'arianisme. Il avait été envoyé au concile de Nicée par le patriarche d'Alexandrie, son évêque, qui connaissait sa science et son courage, et qui mourut heureux, parce que Dieu lui fit connaître qu'il l'aurait pour successeur. Élevé sur le siége d'Alexandrie, Athanase fut en butte à mille intrigues ténébreuses de la part des ariens, qui, le regardant comme leur plus redoutable ennemi, identifièrent pour ainsi dire sa cause avec celle de la foi, et, à force de calomnies, le firent chasser de son siége et exiler à l'extrémité des Gaules, dans la cité de Trèves.

Maximinus (saint Maximin) en était évêque. Originaire du pays des Pictaves et parent de l'évêque de Poitiers (saint Maxentius), Maximinus[1] avait quitté, étant encore jeune, sa famille et sa patrie, attiré par la haute réputation de saint Agræcius de Trèves. Après avoir été disciple de ce saint évêque, il fut son successeur, et il remplissait avec un zèle admirable tous les devoirs de l'épiscopat lorsque le grand Athanase arriva dans sa cité. Maximin le reçut comme un frère et un martyr. On peut croire que ce fut dans les entretiens qu'il eut avec le saint patriarche d'Alexandrie qu'il puisa le zèle ardent qu'il montra contre l'arianisme.

Cette hérésie commençait à agiter l'Église des Gaules. Grâce à Dieu, elle y fit peu de prosélytes; et, pendant sa déplorable histoire, nous ne verrons, parmi les évêques gaulois, que Saturnin d'Arles, Paternus de Périgueux et Euphratas de Cologne, qui se soient déclarés pour elle; encore Euphratas ne persévéra-t-il pas dans l'erreur.

Comme il disait que le Fils n'était pas de même essence que le Père et n'était pas Dieu comme lui, Servatius de Tongres chercha à le ramener à des sentiments plus orthodoxes, et eut même avec lui plusieurs conférences en présence de saint Athanase[2]. Sur ces entrefaites, le grand patriarche quitta Trèves, et Euphratas devint alors tellement hérétique, que les fidèles de son Église le dénoncèrent à Maximin, le grand ennemi de l'arianisme dans les Gaules.

Sur l'invitation de Maximin, quatorze évêques des différentes provinces gauloises se réunirent à Cologne[3] : c'étaient Maximin de

[1] Bolland., 20 maii. — Les œuvres de saint Athanase et de saint Hilaire de Poitiers contiennent, sur saint Maximin, des renseignements recueillis par les hagiographes, sous le 29 mai

[2] Concil. Agripp., Verba Servat.

[3] Sirmond, Concil. antiq. Galliæ, t. I, p. 11.

Trèves, Valentinus d'Arles, Donatianus de Cabillon (Châlon-sur-Saône), Severinus de Sens, Optatianus de Troyes, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerianus d'Auxerre, Simplicius d'Autun, Amandus de Strasbourg, Justinianus de Bâle, Eulogius d'Amiens, Servatius de Tongres, Dyscolius de Reims.

«Après qu'on eut lu la lettre du peuple de Cologne et de toutes les villes de la seconde Germanie, dénonçant Euphratas pour avoir nié que le Christ fût Dieu, Maximin, évêque, a dit : « Puisque Euphratas a blasphémé contre le Saint-Esprit en niant que le Christ fût « Dieu, je suis d'avis qu'il soit déposé de l'épiscopat. » L'évêque Valentinus dit : « Non-seulement il ne doit plus être évêque, mais il « doit même être privé de la communion laïque. » Les autres évêques parlent dans le même sens, et Servatius ajoute : « Je sais par « moi-même, et non par ouï-dire, ce qu'a fait et enseigné le faux « évêque Euphratas. Souvent, en présence d'Athanase, évêque « d'Alexandrie, d'un grand nombre de prêtres et de diacres, je lui « ai résisté lorsqu'il avançait que le Christ n'était pas Dieu. Je « pense donc qu'il ne peut plus être évêque des chrétiens. »

Dix évêques, qui n'avaient pu venir au concile, envoyèrent leur adhésion à la déposition d'Euphratas; c'étaient Martinus de Mayence, Victor de Metz, Desiderius de Langres, Pancharius de Besançon, Sanctinus de Verdun, Victorinus de Paris, Superior de Tournai, Mercurius de Soissons, Dioptetus d'Orléans, Eusèbe de Rouen.

Euphratas ouvrit les yeux à la lumière en entendant les évêques des Gaules se prononcer aussi unanimement contre ses erreurs. Peut-être avait-il pris de bonne foi l'erreur pour la vérité. Il était du reste trop vertueux pour persévérer dans l'hérésie après l'avoir reconnue. On peut croire qu'eu égard à son repentir, à ses vertus et à son humilité, sa condamnation n'eut pas de suite, car nous le voyons peu après briller parmi les évêques les plus zélés pour la doctrine orthodoxe, au concile de Sardique.

Ce concile fut assemblé à la prière du pape Jules, de Maximin de Trèves et d'Osius [1]. Constant, empereur d'Occident, engagea son

[1] Saint Athanase (Apol. cont. Arian., n° 50) donne les noms des évêques gaulois qui y assistèrent. Ce sont : Maximinus de Trèves, Verissimus de Lyon, Valentinus d'Arles, Donatianus de Cabillon (Châlon-sur-Saône), Severinus de Sens, Optatianus de Troyes, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerinus ou Valerianus d'Auxerre, Simplicius d'Autun, Amantus ou Amandus de Strasbourg, Justinianus de Bâle, Eulogius d'Amiens, Sarvatius de Tongres, Dyscolius de Reims, Martinus de Mayence, Victurus, peut-être Victor, de Metz; Desiderius

frère Constance à donner aux évêques orientaux la facilité de s'y rendre. Les ariens, à la vue du grand nombre d'évêques disposés à soutenir la doctrine catholique, refusèrent, sous de vains prétextes, de rester au concile, et se retirèrent à Philippopolis, d'où ils excommunièrent le pape, Osius et Maximin de Trèves, qui s'effrayèrent peu de leur sentence. Les séances du concile terminées et l'arianisme ayant de nouveau été condamné, Constant envoya à son frère des députés pour l'engager à rétablir sur leurs siéges les évêques chassés par les ariens, et en particulier le grand Athanase.

Ces députés étaient Vincent de Capoue, Euphratas de Cologne, et un officier de sa cour nommé Salienus.

Leur arrivée à Antioche, où était Constance [1], jeta l'alarme parmi les ariens, et effraya surtout Étienne, évêque hérétique de la cité. Cet homme corrompu, pour déshonorer les deux évêques orthodoxes, ourdit contre eux la trame la plus infâme. Il initia à son projet un jeune débauché nommé Onagre, qui acheta une courtisane et la fit cacher dans l'hôtellerie où étaient logés les évêques. Il fut convenu que cette courtisane mettrait tout en œuvre pour les séduire, et que Onagre se cacherait avec quelques-uns de ses compagnons de débauche, pour être témoin de ce qui se passerait.

Dans la nuit, au signe convenu, la courtisane entre dans la chambre d'Euphratas. Le saint évêque, qui reconnaît la voix d'une femme, se croit le jouet d'une illusion du démon et se recommande aussitôt à haute voix à J.-C.

La courtisane, surprise d'un langage auquel elle était peu accoutumée, et apercevant un vénérable vieillard au lieu d'un jeune homme dont Onagre lui avait parlé, jette un grand cri et se plaint d'avoir été jouée. A ce cri, Vincent de Capoue et les domestiques s'éveillent en sursaut. Onagre et ses compagnons cherchent à s'enfuir, mais on se hâte de fermer les portes et sept restent enfermés; dans ce nombre était Onagre lui-même.

Cette scandaleuse histoire se répand dans toute la cité; les ariens

de Langres, Victorinus de Paris, Superior de Tournai, Mercurius de Soissons, Diclopetus ou Diopetus d'Orléans, Eusebius de Rouen. Ces évêques avaient déjà assisté au concile de Cologne. Il y avait de plus, à Sardique, Satyrus, Nicasius, Paulus, évêque sans doute de Tricastinum, depuis Saint-Paul-Trois-Châteaux; Simpronius, Pacatus, Ariston, Metianus, Emilianus, probablement de Valence; Saturninus, Abundantius et Maximus.

[1] Athanas., Hist. Arianism. ad Monach., § 20. — Theodoret., Hist. Eccl., lib. 2, c. 9.

chargeaient leurs ennemis avec la plus inique impudence, ils triomphaient, mais ce fut pour peu de temps; Constance ne put refuser à Salienus l'examen juridique de cette honteuse affaire; Onagre et la courtisane avouèrent tout, et l'ignominie retomba sur la tête des vrais coupables.

Constance en devint un peu plus favorable aux catholiques; ce ne fut qu'un sentiment passager. Jusqu'à la mort de son frère, l'Orient seul avait souffert de ses manies hérétiques; mais lorsque Constant eut été massacré et que l'usurpateur Magnence, vaincu à Murza, se fut donné la mort, l'Occident tomba au pouvoir de Constance qui se mit à travailler avec activité à le souiller de l'arianisme.

Constance était un prince imbécile qui passa son règne à embrouiller des questions qui n'étaient pas de sa compétence, ambitionna toute sa vie la gloire d'un grand théologien et oublia qu'il était empereur.

Aussitôt qu'il fut maître des Gaules, il se hâta d'indiquer un concile à Arles [1], afin de forcer tous les évêques gaulois à souscrire à la condamnation d'Athanase; la cause de ce grand homme était devenue en quelque sorte celle de la foi, dont il était le plus courageux défenseur : consentir à sa condamnation, c'était adhérer à l'hérésie. Vincent de Capoue, légat du pape à Arles, eut la faiblesse de se rendre aux désirs de Constance. Il s'en repentit bientôt, et tous les autres évêques orthodoxes ne cédèrent pas devant les ariens. Ces sectaires étaient accourus en grand nombre à Arles. Constance, leur grand protecteur, était là pour leur donner raison, et Maximin n'y était pas pour prendre la défense de son saint ami et le remplacer dans la défense de la foi. Le saint évêque de Trèves était mort depuis quelques années au pays des Pictaves, où il était allé revoir sa famille. Il fut un des plus savants [2] et des plus courageux défenseurs de la foi catholique. Son successeur Paulin marcha sur ses traces et tint dignement sa place au conciliabule d'Arles; il parut même à Constance un ennemi si dangereux, qu'il l'exila au fond de la Phrygie, où ce saint évêque, tourmenté par des voyages continuels, expira après cinq ans de souffrances [3].

[1] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.

[2] Saint Athanase (*Epist. ad Episcop. Ægypt.*, n° 8) parle de saint Maximin comme d'un écrivain catholique. On n'a plus ses ouvrages.

[3] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.— Hilar., cont. Const.

Mais Dieu, qui voulait conserver la foi pure et sans tache dans l'Eglise des Gaules, lui donna alors un de ces hommes que sa providence tient en réserve pour les grandes circonstances, un homme d'un courage inflexible, d'une science profonde, d'une sainteté admirable. Nous voulons parler d'Hilaire, ce grand évêque de Poitiers qui a mérité le titre d'Athanase de l'Occident.

Hilaire [1], issu d'une noble famille du pays des Pictaves, reçut de Dieu une intelligence supérieure qu'agrandit encore une éducation conforme à sa naissance. Il fut élevé dans les superstitions du polythéisme [2]; mais tout homme tant soit peu instruit et de bonne foi ne pouvait rester idolâtre depuis que le christianisme brillait dans le monde de tout son éclat. Aussitôt qu'Hilaire réfléchit, il fut chrétien. Sa philosophie, qui subissait nécessairement l'influence chrétienne sans qu'il s'en doutât, lui fit comprendre de bonne heure qu'il ne pouvait y avoir qu'un Dieu unique et infini. Après avoir étudié les livres philosophiques, il passa aux livres religieux des chrétiens, et c'est là seulement qu'il trouva la satisfaction de son intelligence. Sa raison grandissait à mesure qu'il avançait dans cette divine lecture; il pénétrait avec les prophètes jusqu'au sein de Dieu, où il contemplait avec bonheur ces attributs infinis que l'intelligence soupçonne, mais que Dieu seul pouvait nous faire connaître clairement.

« Mon esprit, nous dit Hilaire lui-même [3], se portait avec ardeur vers Dieu; il comprenait qu'il se devait tout entier à lui, que le servir était sa vraie noblesse. Je voyais qu'il devait être le but de toutes mes espérances, et que ce n'était qu'en sa bonté que je pouvais trouver un abri tranquille et sûr contre les maux qui nous assiégent en cette vie.

« Je cherchais Dieu au milieu de toutes les opinions émises sur sa nature, lorsque je tombai sur ces livres que la religion des Hébreux donne comme l'œuvre de Moïse et des prophètes, et j'y lus ces paroles où Dieu dit de lui-même : *Je suis celui qui suis*..... Tu diras aux enfants d'Israël : *Celui qui est* m'a envoyé vers vous [4]. Je fus

[1] Fortunat., Vit. S. Hilar., lib. 1, n° 3.

[2] Quelques auteurs ont pensé que sa famille était chrétienne. Ce sentiment ne nous paraît pas probable. Hilaire nous dit clairement lui-même comment il est parvenu à la connaissance du christianisme.

[3] Hilar., De Trinitate, lib. 1, n° 3 ad 13.

[4] Exod., c. 3, v. 14.

rempli d'admiration pour cette définition de Dieu, qui exprime d'une manière accessible à l'intelligence humaine la nature incompréhensible de la divinité. L'être, en effet, est ce que l'on conçoit le plus parfaitement en Dieu, et ce qui le fait mieux connaître; car l'idée de l'être exclut toute idée de fin et de commencement : ce qui *est* par soi-même ne peut pas ne pas être, et ce qui est divin, c'est ce qui ne peut ni commencer ni finir.

« Ces seules paroles, *Je suis celui qui suis*, me suffirent pour connaître l'éternité de Dieu; mais je voulais connaître encore sa grandeur et sa puissance. Elles me furent révélées dans ces paroles : « *Le ciel est mon trône, et la terre l'escabeau de mes pieds* [1]. Où « irai-je, Seigneur, pour échapper à votre esprit [2]? Si je monte au « ciel, vous y êtes; si je descends en enfer, je vous y trouve; si je « prends les ailes de la colombe pour aller à l'extrémité des mers, « c'est votre main qui m'y conduit. » Mais plus j'approfondissais Dieu, et plus je voyais qu'il ne pouvait être compris par l'intelligence humaine, et qu'il devait être *cru*.

« Comme mon esprit était enseveli dans ces pensées, je voulus ajouter la doctrine de l'Evangile à celle de la loi et des prophètes, et je lus ces paroles : « Au commencement [3], était le Verbe, et le « Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, etc. »

« A ces paroles, ma raison s'éleva au-dessus des connaissances naturelles, et découvrit une science de Dieu qu'elle ne soupçonnait pas; elle pénétra au sein même du Créateur, et y découvrit le Verbe éternel qui s'est fait chair pour habiter parmi nous. »

A mesure qu'il avance dans la lecture des Saintes Écritures, Hilaire voit s'élargir le cercle de ses pensées. Les grands problèmes de l'immortalité se dévoilent à ses yeux. Il apprend de saint Paul qu'au-dessus des connaissances purement naturelles, il existe un ordre de connaissances plus élevées, celles que donne la foi, et qui seules peuvent satisfaire l'intelligence; il sentait une indicible joie à recevoir dans son âme les hautes et sublimes vérités qui y brillaient sans obstacle, car son cœur était resté pur.

Hilaire, en possession de la vérité, l'exprima dans toutes ses actions; il devint un chrétien parfait; les prêtres eux-mêmes, dit

[1] Isaie, c. 56, v. 1.

[2] Psalm. 138, v. 7, 8 et seq.

[3] Evang. S. Joannis, c. 1, v. 1 et seq.

Fortunat [1], désiraient marcher sur ses traces. Pour lui, vivre c'était craindre J.-C. avec amour, et l'aimer avec crainte. N'étant encore que laïque, il avait le zèle d'un apôtre, et déjà il était le modèle de l'Eglise de Poitiers, lorsqu'elle le choisit pour pasteur. Il était marié, et avait même une fille nommée Abra; mais lorsqu'il fut évêque, sa vertueuse épouse lui laissa la liberté de se consacrer tout entier à la gloire de la religion et à la défense de l'Eglise. Il fut bientôt un des plus intrépides adversaires de l'arianisme et de Constance, son protecteur.

Après les efforts inutiles qu'il avait faits à Arles en faveur de l'arianisme, Constance devint furieux, et organisa une véritable persécution contre les catholiques [2]. Dans toutes les villes, les évêques étaient traduits devant les tribunaux: « Souscrivez à l'arianisme, ou allez en exil, leur disait-on; l'empereur l'ordonne. » Ceux qui aimaient mieux obéir à Dieu qu'aux hommes étaient dépouillés de leurs biens, exilés ou jetés en prison. Les vierges chrétiennes, qui voulaient conserver leur foi aussi pure que leur cœur, étaient honteusement insultées, frappées de verges.

Témoin de ces infamies, Hilaire éleva la voix pour la première fois [3]; il s'adressa à l'empereur lui-même, le supplia de mettre un terme aux violences intolérables dont les catholiques étaient accablés, et réduisit en poudre les vaines accusations de rébellion élevées contre eux par les ariens. Mais son zèle et son éloquence ne servirent qu'à exciter contre lui la haine des sectaires. Il ne s'en émut pas, et, sur son conseil, tous les évêques gaulois retranchèrent de leur communion, par un acte public, Saturnin d'Arles, et Paternus de Périgueux qui adhéraient à l'hérésie [4].

Les deux excommuniés ne pardonnèrent pas cet acte à Hilaire. Avec l'appui de Constance, et de concert avec Ursace, évêque de Singiton, et Valens de Murza, chefs de l'arianisme en Occident, ils assemblèrent à Béziers un concile qui ne fut presque composé que d'ariens [5]. Hilaire y fut cité et s'y rendit. Il ne pouvait s'attendre à y

[1] Fortunat., Vit. Hilar., lib. 1, n° 3.

[2] Athanas. ad Monach., § 31 et seq.

[3] Hilar., lib. 1, ad Const.

[4] Saint Hilaire (*cont. Const.*, § 2) dit que cette excommunication eut lieu la cinquième année après le concile d'Arles (353 à 357). On ignore en quel lieu les évêques gaulois s'assemblèrent pour la prononcer.

[5] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.—Hilar. cont. Const., § 2.

faire triompher la vérité; mais il voulait au moins tenir tête à ses ennemis et les confondre. Les hérétiques craignaient trop la science d'Hilaire pour engager une discussion avec lui; ils aimèrent mieux crier contre lui et l'accabler des calomnies les plus absurdes. Julien, depuis empereur et apostat, alors César, outré de la fausseté des accusations des ariens, ne put s'empêcher de prendre la défense d'Hilaire; mais Constance vint au secours de ses amis, et, malgré la protection de Julien, Hilaire fut condamné à l'exil avec Rhodanius de Toulouse, évêque d'un caractère faible, et qui eût peut-être cédé à l'erreur, s'il eût été seul; mais qui, soutenu par le courageux évêque de Poitiers, se montra ferme et mourut dans son exil [1].

Après le départ de Rhodanius [2], l'église de Toulouse fut indignement persécutée. Les clercs furent frappés de verges, les diacres meurtris avec des balles de plomb, et on osa porter la main sur le Christ lui-même: les saints, ajoute le grand Hilaire, comprennent ce que je dis [3].

Du fond de la Phrygie où il fut exilé, Hilaire entretint des relations avec les évêques des Gaules; il gouverna toujours son Eglise par ses clercs [4], et il employa ses moments de loisir à composer le magnifique ouvrage *De la Trinité*, qui a mérité une place distinguée parmi les plus beaux monuments de la tradition chrétienne. C'est surtout dans ce livre que le génie de l'illustre évêque de Poitiers se déploie tout entier [5], et l'érudition y est revêtue d'une éloquence

[1] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.

[2] Hilar. cont. Const., § 2.

[3] Cette expression de saint Hilaire se trouve dans un grand nombre des Pères des premiers siècles. Dans les ouvrages destinés à la publicité, ils ne parlaient qu'à mots couverts et intelligibles seulement aux fidèles, de la sainte Eucharistie, pour ne pas exposer cet auguste mystère aux blasphêmes des idolâtres, qui étaient incapables d'apprécier ce prodige de la puissance et de l'amour de J.-C.

[4] Hilar., lib. 2 ad Const., § 2.

[5] Nous donnons, comme une curiosité, le sentiment de M. Guizot sur les ouvrages de saint Hilaire de Poitiers (Hist. de la Civil. en Fr., t. 1er, p. 127, 4e éd.): « Il a écrit un grand nombre d'ouvrages *peu étendus*, mais très-importants *de leur temps*. Ce sont, pour la plupart, des *pamphlets* sur les intérêts et les questions qui préoccupaient les esprits... » Si l'ouvrage sur la Trinité est un *pamphlet*, il faut avouer qu'il n'est pas *peu étendu*, et qu'il traite les questions les plus élevées de la philosophie et de la théologie. Pourquoi vouloir parler des ouvrages des Pères, quand on ne les pas lus, et s'exposer à dire de telles absurdités?

large, impétueuse, entraînante. On y sent la justesse de l'expression de saint Jérôme, qui appelait Hilaire le Rhône de l'éloquence latine [1]. Dès le commencement, il expose avec une exactitude et une clarté remarquables l'unité de substance et la trinité des personnes divines; sur les ailes du sublime évangéliste saint Jean, il pénètre jusqu'au sein de Dieu, et va y surprendre cette opération éternelle par laquelle il engendre son Verbe, qui est l'expression substantielle de son être, l'éclat de sa splendeur infinie.

Après l'exposition de la foi catholique, Hilaire attaque vigoureusement tous ceux qui ont erré sur le grand mystère dont il s'est fait l'apôtre, les ariens d'abord, puis Ebion, Photin, Sabellius; il les écrase tous sous le poids de sa logique et surtout des témoignages de l'Écriture-Sainte, sagement entendus, appliqués avec justesse [2].

Des critiques minutieux ont vu des erreurs dans ce bel ouvrage; mais faut-il porter un jugement d'après quelques mots isolés qui ont passé par la main des copistes depuis tant de siècles, et qui contredisent la vraie doctrine du saint docteur, exprimée si clairement dans le reste de l'ouvrage? C'est par l'ensemble du livre qu'on doit juger de sa foi. Si on le lit avec attention, si l'on pénètre par la réflexion dans les profondeurs de ce génie si sublime, et partant peu accessible aux faibles intelligences [3], on verra partout briller la foi catholique dans toute sa pureté.

Hilaire envoya son ouvrage à sa chère Eglise des Gaules. Depuis bientôt trois ans [4] qu'il était dans l'exil, il était peu au courant des combats qu'elle avait à soutenir; ses lettres n'avaient point eu de réponse jusqu'alors, et il tremblait pour elle, surtout depuis la chute d'Osius, qui avait retenti jusqu'au fond de son exil. Il en reçut enfin une nouvelle qui le remplit d'une grande joie.

Tout fier d'avoir obtenu du grand Osius son adhésion à la seconde formule arienne de Sirmium, adhésion dont ce vénérable *père des conciles* se repentit jusqu'à sa mort, Constance crut que rien ne pourrait désormais lui résister, et fit une nouvelle tentative au-

[1] Hieron., Præf. in II lib. Comment. Epist. ad Galat.

[2] D. Cellier, Hist. gén. des auteurs sacrés et eccl., t. V, c. 1. Il y donne une analyse détaillée de l'ouvrage de saint Hilaire.

[3] Hieron., Epist. 13 ad Paulin.

[4] Hilar., de Synod., § 1.

près des évêques des Gaules [1]. Ils s'assemblèrent sous la présidence du pieux et savant Phœbadius, évêque d'Agen, qui remplaçait Hilaire et qui sut les affermir dans la voie de la vérité. Constance leur proposant l'exemple d'Osius : « Nous ne jugeons pas de la foi par les personnes, répondirent-ils, mais des personnes par la foi, » et ils condamnèrent la seconde formule de Sirmium. Ils envoyèrent leur décision à Hilaire, qui en conçut une grande joie. Plusieurs évêques lui adressèrent en même temps des lettres particulières dans lesquelles ils le priaient de les instruire sur la foi de l'Eglise Orientale. Il leur répondit par le livre *des Synodes*, dans lequel il fait l'histoire des variations que les ariens avaient fait subir à leur système dans les divers synodes ou conciles qu'ils avaient tenus. Il y loue les évêques des Gaules sur l'intégrité de leur foi, les affermit dans leur attachement au mot *consubstantiel*, contre lequel venaient échouer toutes les subtilités des hérétiques, et discute avec profondeur la seconde formule de Sirmium, dans laquelle les ariens avaient enveloppé avec un art merveilleux leur détestable doctrine [2].

Outre l'ouvrage *des Synodes*, la seconde formule de Sirmium donna naissance à un excellent traité de Saint Phœbadius [3]. Dans le premier chapitre, le saint évêque d'Agen fait connaître aux évêques gaulois le motif qui l'a porté à écrire :

« Si je n'étais témoin, dit-il [4], de la subtilité diabolique avec laquelle on donne à l'hérésie les apparences de la vraie foi, et à la vraie foi les apparences de l'hérésie, je ne parlerais pas, très-chers frères, de ces écrits qui nous sont parvenus récemment.

« Il m'eût suffi de conserver ma foi pure au fond de ma conscience, et il m'eût semblé plus sage de mettre ma propre foi à l'abri que de discuter sur des opinions étrangères.

« Mais puisqu'il faut se faire hérétique, si on veut être appelé

[1] Hilar., de Synod., § 2. On ignore en quel lieu ils s'assemblèrent.

[2] Lucifer de Cagliari reproche à saint Hilaire d'excuser le terme de *semblable en substance*, que les ariens, et surtout les semi-ariens, voulaient substituer au mot *consubstantiel*. Saint Hilaire disait seulement que le mot arien était susceptible d'un bon sens; mais il était loin de l'approuver dans le sens de l'hérésie. Il serait ridicule d'accuser et de vouloir justifier saint Hilaire d'avoir été arien.

[3] Patrologie, t. xx, p. 14 et suiv. — Hist. litt. de France des Bénédictins, t. I, 2e partie.

[4] Phœbad. adv. Arian., c. 1.

catholique; et puisqu'on ne peut cependant être vrai catholique qu'en rejetant l'hérésie, je suis obligé d'écrire ce livre afin de mettre à découvert ce venin diabolique qui s'enveloppe sous des dehors modestes et religieux, afin de faire bien comprendre le mal que recèlent ces paroles, simples en apparence. Quand le mensonge sera dévoilé, la vérité pourra enfin se dilater et respirer à l'aise. »

Phœbadius, après avoir indiqué les fourberies des ariens et répondu à leurs objections, expose avec clarté la vraie foi catholique sur la Trinité et la consubstantialité du Verbe. Il termine son traité par quelques mots sur Osius de Cordoue. Ce grand évêque avait signé la seconde formule de Sirmium, et on se servait de son nom comme d'une machine de guerre pour accabler les catholiques. Phœbadius y oppose ce dilemme d'une parfaite vérité : Ou bien Osius s'est trompé pendant quatre-vingt-dix ans de sa vie, pendant lesquels il fut sincèrement catholique; ou il s'est trompé seulement en admettant la formule de Sirmium. S'il s'est trompé pendant quatre-vingt-dix ans, son opinion n'est évidemment d'aucun poids [1].

Les écrits de Phœbadius, et sa noble et ferme conduite au concile de Rimini, l'ont placé auprès de saint Hilaire parmi les adversaires de l'arianisme dont se glorifie l'Église des Gaules [2].

Ce fut par ordre de l'empereur Constance que tous les évêques d'Occident s'assemblèrent à Rimini [3]. Ce prince avait la manie des conciles plutôt que le désir de s'éclairer sur la foi. Parfaitement convaincu de son génie théologique, il exigea que les Pères de Rimini, aussi bien que ceux du concile de Séleucie, qui se tint en même temps, lui envoyassent leurs décisions, afin qu'il pût examiner si elles étaient bien conformes à la Sainte-Écriture. Les ariens ne furent pas en majorité à Rimini : il s'y trouva plus de quatre cents évêques, et il n'étaient que quatre-vingts. Les plus célèbres des évêques gaulois étaient Phœbadius d'Agen et Servatius de Tongres [4].

[1] Phœbad., adv. Arian., c. 23.

[2] On attribue encore à saint Phœbadius un livre intitulé : *De la foi orthodoxe contre les ariens*, et qu'on avait placé dans les œuvres de saint-Grégoire de Nazianze et de saint Ambroise, et aussi une profession de foi qui semble être le résumé de ce livre. (Patrologie, t. xx, p. 31 et suiv.)

[3] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.—Labb., Concil., t. I, p. 711 et seq.

[4] Cet évêque est nommé par les Grecs Σαρβατιος, en latin Sarbatius, qui équivaut à Sarvatius. Les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, re-

Constance, en assemblant ainsi tous les évêques, n'avait qu'un seul but, celui de faire triompher la doctrine d'Arius. Or, pour arriver à ce résultat, il employa tous les moyens. Amener directement les Pères de Rimini à embrasser l'erreur, ce n'était pas chose possible : il fallait les tromper, leur présenter l'hérésie tellement enveloppée sous les dehors de la vérité, qu'ils pussent la prendre pour elle. C'est à quoi travailla activement le parti arien, et surtout Valens qui en était le chef.

Ils proposèrent grand nombre de formules plus ou moins captieuses; mais toutes venaient échouer contre le mot *consubstantiel*, terme profond, divinement inspiré au concile de Nicée, et qui, seul, exprime complètement la foi catholique : c'est pour cela qu'il inspirait aux ariens une véritable terreur. A toutes les propositions des hérétiques, les catholiques répondaient : « Il n'est pas besoin de nouvelles formules, le dogme a été défini à Nicée ; » et ils envoyèrent des députés porter à Constance cette décision ; ils leur ordonnèrent en même temps de ne point communiquer avec les ariens et de ne rien conclure sans avoir fait leur rapport au concile.

Les députés étant arrivés à la cour, on commence par leur refuser audience; ils attendent inutilement; c'est un parti pris de les fatiguer de refus. En même temps, menaces, promesses, tout est employé contre eux. Ils se laissent séduire, signent une formule rejetée par le concile, et reconnaissent la catholicité des principaux ariens.

Tout fier de sa victoire [1], Constance écrit à Taurus, préfet d'Italie, et lui promet le consulat s'il réussit à faire adopter par tout le concile la formule signée par les députés. Taurus se met à l'œuvre. « La formule qu'on vous propose, dit-il aux évêques, peut être admise par tous les catholiques; elle ne contient pas, il est vrai, le mot consubstantiel; mais faut-il, pour un mot, rester toujours divisés? Ne doit-on pas le sacrifier à la paix? » Soit faiblesse, soit ennui d'un si long séjour dans un pays étranger, le plus grand nombre des évêques consent à signer la formule proposée. Il n'en reste plus que vingt, à la tête desquels sont Phœbadius et Servatius. Taurus leur fait les plus terribles menaces; mais voyant ce moyen inutile, il a recours aux prières. « Voilà, dit-il, le septième mois que les évêques sont enfer-

marquent qu'il fut aussi nommé Sabbatius, et le croient l'auteur désigné dans Gennade sous ce nom, et qui composa des écrits contre les ariens. (*V.* Hist. litt. de France, t. 1, 2.e partie, p. 242. — Bolland., 13 maii.)

[1] Sulpit. Sev., Bolland., 13 maii.

més dans cette ville, souffrant toutes les rigueurs de l'hiver et de la disette, sans espérance de revoir de sitôt leurs églises : quand tout cela finira-t-il? Pourquoi ne pas suivre l'exemple des autres évêques, ne pas se soumettre à l'autorité du plus grand nombre? » Phœbadius déclare qu'il est prêt à endurer tous les tourments plutôt que de recevoir la formule des ariens; il veut bien se relâcher sur le mot consubstantiel, mais il ne peut s'entendre avec eux, s'ils ne veulent ajouter à leur formule que J.-C. n'est pas une créature tirée du néant, mais qu'il est sorti du Père de toute éternité, et qu'il est Dieu de Dieu. Les ariens acquiescent aux propositions de Phœbadius, et les catholiques, qui voient leur foi exprimée avec exactitude, sacrifient, pour le bien de la paix, le mot consacré par les Pères de Nicée. Ce fut là toute leur faute.

Cependant, le bruit se répand dans la ville que la formule est erronée. Valens, qui en est l'auteur, déclare devant Taurus qu'il n'est pas arien; les catholiques et les ariens se réunissent ensemble, et Valens fait devant tout le concile la déclaration qu'il a faite devant le préfet. L'évêque Claudius [1] lui lit alors les blasphèmes qu'on lui attribue; il les désavoue publiquement, et s'écrie : « Si quelqu'un dit que J.-C. n'est pas Dieu, fils de Dieu, engendré du Père avant les siècles, qu'il soit anathème! » Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu n'est pas semblable au Père, selon les Écritures, qu'il soit anathème! » Qu'il soit anathème! répond tout le concile. Valens ajoute, comme pour fortifier cette doctrine : « Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est créature comme les autres créatures, qu'il soit anathème! » Tous répondent : « Qu'il soit anathème! » et ils ne s'aperçoivent point du venin caché dans cette proposition. Croyant à la bonne foi de Valens, ils pensèrent qu'il voulait dire que le Fils de Dieu ne participait point à la nature des créatures : mais tel n'était pas le sens que l'hérétique donnait à ses paroles. Selon lui, le Fils de Dieu était créature : seulement, il était supérieur aux autres. Les évêques furent trompés par l'hypocrisie de Valens, qui feignit d'admettre tout ce que voulut le concile, et fut un des députés choisis pour en porter les décisions à l'empereur.

Sorti du concile, sa conduite tout arienne éclaira les évêques. Ils s'aperçurent qu'ils avaient été joués par lui; et quoique leur faiblesse fût bien excusable, puisqu'elle leur avait été inspirée par

[1] Concil. Arim., apud Labb., t. I.

l'amour de la paix, et qu'ils n'avaient réellement rien sacrifié de la doctrine catholique, ils en conçurent une grande douleur. « Voyant qu'on les accusait d'une hérésie dont ils sentaient, en leur conscience, qu'ils n'étaient pas coupables, ils couraient de tous côtés, prenant à témoin le corps de J.-C. et tout ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, qu'ils n'avaient pas eu le moindre soupçon de l'erreur contenue dans leur profession de foi. « Nous avons cru, disaient-ils, que » le sens s'accordait avec les paroles : c'est la bonne opinion que » nous avons eu des méchants qui nous a trompés [1]. »

En même temps que le concile de Rimini se tenait en Occident, celui de Séleucie était assemblé en Orient; saint Hilaire s'y trouva. Il confondit les ariens et les semi-ariens, qui cependant y firent triompher leur doctrine confuse et indécise. Hilaire accompagna à Constantinople les députés orientaux qui y trouvèrent ceux du concile de Rimini, avec lesquels ils s'assemblèrent par l'ordre de Constance. Voyant les efforts de l'empereur pour faire adopter la captieuse formule de Rimini, Hilaire lui adressa son second mémoire [2], dans lequel il plaide avec éloquence la cause de la foi et la sienne.

« Mon exil, lui dit-il, n'est pas la punition de mes crimes, il est l'effet de la cabale et des fausses relations qu'on vous a faites du concile de Béziers. J'ai dans votre césar Julien, un témoin de l'outrage qui m'a été fait. Empereur, je vous prouverai, quand vous le voudrez, qu'on vous a trompé, qu'on s'est moqué de votre césar; si je suis convaincu de quelque faute, je ne dirai pas, indigne du caractère d'un évêque, mais d'un laïque probe et honnête, je veux bien quitter l'épiscopat et vieillir dans les exercices de la pénitence comme le dernier des fidèles.... Prince, j'ai une grâce à vous demander, daignez m'entendre devant le concile qui est aujourd'hui assemblé et qui ne s'accorde pas sur la foi. Vous cherchez la vérité? Apprenez-la, non de vos nouvelles formules, mais des livres saints. Souvenez-vous que la foi n'est pas un système philosophique, mais la doctrine de l'Évangile. »

Le zèle d'Hilaire fut inutile, et Constance força son concile de Constantinople à adopter la formule de Rimini. Alors, le grand évêque exhala sa juste indignation dans son discours contre Constance [3].

[1] Hieron., Dial. adv. Lucifer.
[2] Hilar., lib. 2, ad Const.
[3] Hilar., contra Const., § 1, 4, 5, 7.

« Il est temps de parler, s'écrie-t-il : le temps de se taire est passé. Qu'on attende J.-C., l'Ante-Christ est venu ; que les pasteurs crient, les mercenaires ont fui. Donnons notre vie pour nos brebis, car les voleurs sont entrés dans la bergerie, et un lion furieux rôde autour d'elles pour les dévorer. Marchons au martyre.... Mourons avec J.-C. pour régner avec lui. Garder un plus long silence, ne serait pas modération, mais lâcheté ; se taire toujours, n'est pas moins dangereux que de ne se taire jamais.... Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses ! père de notre Seigneur J.-C. ! que n'ai-je été appelé à vous confesser, vous et votre Fils unique, aux temps des Dèce et des Néron. Alors, par la miséricorde de J.-C., votre Fils, brûlant de l'Esprit Saint, j'eusse méprisé les chevalets, les flammes, les croix ; je n'eusse craint ni d'être brûlé, ni d'être jeté au fond de la mer.... Nous aurions combattu ouvertement contre vos ennemis, contre les bourreaux et les égorgeurs. Mais nous avons à combattre un persécuteur hypocrite, un ennemi caressant.... Constance, je vous dis ce que je dirais aux Néron, aux Dèce, aux Maximien : vous combattez contre Dieu, contre son Église ; vous tourmentez les saints, vous haïssez ceux qui prêchent J.-C., vous êtes le tyran de la religion : c'est là ce que vous avez de commun avec les persécuteurs. Ce qui vous est propre, le voici : Vous feignez d'être disciple de J.-C., et vous êtes son ennemi ; vous faites sans cesse de nouvelles formules de foi, et votre vie est un combat contre la foi ; vous nommez de mauvais évêques, vos partisans, et vous chassez les bons ; vous emprisonnez les ministres de J.-C., et vous rangez vos armées en bataille pour inspirer de la terreur à l'Église. »

Selon Sulpice Sévère[1], Constance, plein de repentir, permit à Hilaire de retourner dans les Gaules. Il fut ému, sans doute, des foudroyantes paroles que lui fit entendre le saint évêque. Les ariens eux-mêmes vinrent au secours des bonnes dispositions qu'elles purent lui inspirer. Ils redoutaient Hilaire. Sa science, son éloquence, son zèle, son courage, les effrayaient. Ils le représentèrent à l'empereur comme le perturbateur de l'Église Orientale[2], et obtinrent son éloignement de Constantinople. Hilaire prit aussitôt la route de l'Occident : il brûlait du désir de revoir son Église des Gaules, qui embrassa avec amour ce héros revenant du combat tout couvert de

[1] Sulpit. Sev., Vit. Martini, § 6.
[2] *Ibid.*, Hist., lib. 2.

gloire [1]. L'Église de Poitiers [2] surtout reçut avec transport ce pasteur si saint, si zélé pour le bien de son troupeau.

A son arrivée, Hilaire trouva l'Église des Gaules tout agitée de ce qui s'était passé à Rimini. Les évêques étaient divisés. Les uns adhéraient à la formule arienne, l'interprétant cependant dans un sens catholique; les autres la rejetaient avec horreur, n'y voyaient qu'une fourberie hérétique, et voulaient retrancher de leur communion ceux qui l'admettaient [3]. Le saint évêque de Poitiers modéra leur zèle et crut, avec raison, que la douceur était préférable à la sévérité. Par ses soins et ses conseils, tous les évêques des Gaules se réunirent plusieurs fois. Catholiques sincères comme il l'étaient, ils furent bientôt d'accord; ceux qui s'étaient laissé prendre par les paroles artificieuses des ariens, condamnèrent leur faiblesse, s'attachèrent plus que jamais à l'expression de la foi consacrée par les Pères de Nicée; Saturnin d'Arles et Paternus de Périgueux furent déposés de leurs siéges et excommuniés de nouveau [4], et l'Église des Gaules fut entièrement délivrée de l'hérésie, grâce surtout à Hilaire.

Il reçut, vers ce temps, une lettre de plusieurs évêques orientaux qui l'avaient connu pendant son exil, et qui réclamaient le témoignage des évêques gaulois en faveur de la foi catholique. A sa prière, les évêques s'assemblèrent donc à Paris [5], et écrivirent une lettre synodale, dans laquelle ils exposent avec netteté et précision la vraie foi, témoignent de leur attachement inaltérable au mot consubstantiel, et regardent comme excommuniés tous les chefs de l'arianisme, et en particulier Saturnin, dont ils parlent en ces termes: « Comme il s'élève avec une grande impiété contre nos salutaires ordonnances, que Votre Charité sache qu'il a été excommunié deux fois par tous les évêques des Gaules. Son impiété nouvelle, qu'il ose exprimer en des lettres téméraires, et ses anciens crimes, trop long-temps dissimulés, le rendent entièrement indigne de l'épiscopat. »

Saturnin chercha, par ses écrits, à défendre son hérésie, mais inutilement. L'arianisme ne put résister aux coups que lui porta le grand Hilaire. En même temps qu'il prenait avec tant de zèle

[1] Hieron., Dialog. adv. Lucifer.
[2] Fortunat., Vit. Hilar., c. 3.
[3] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.
[4] Hilar., Fragm. 11.—Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.
[5] Hilar., inter Fragm., fragm. 11.

la défense de l'Église entière, ce saint évêque ne négligeait pas son Église de Poitiers, qu'édifiaient par leurs vertus sa femme, et Abra, sa fille, qui, d'après son conseil, avait consacré à Dieu sa virginité. Hilaire eut toujours pour Abra une tendresse toute paternelle; il lui écrivit du fond de son exil [1], et il trouvait au milieu de ses immenses travaux quelques instants pour elle. Lui parlant un jour des perfections du Dieu qu'elle avait choisi pour époux, il lui demanda si elle ne désirait pas bien le voir et s'unir à lui. Abra lui répondit que c'était son unique désir. Alors Hilaire se mit en prière, et l'ame chaste et pure d'Abra s'envola au ciel; sa mère envia le même bonheur. Le saint évêque pria aussi pour elle, et lui obtint d'aller rejoindre sa fille dans le sein de Dieu [2]. Pour les saints, c'est bien peu de chose que la terre. Ils n'aiment et ne désirent que le ciel.

II.

Saint Martin. — Julien l'Apostat et son Néopolythéisme. — Saint Hilaire à Milan. — Valentinien et Auxence. — Derniers travaux et mort de saint Hilaire. — Épiscopat de saint Martin. — Les Monastères. — Progrès de la Religion dans les Gaules. — Nouvelles Eglises. — Discipline ecclésiastique. — Premier Concile de Valence. — L'Arianisme et Auxence condamnés à Aquilée.

361—381.

Comme tous les évêques des premiers siècles chrétiens, Hilaire avait auprès de lui plusieurs disciples qui se formaient, par ses leçons et par ses exemples, à la science de la religion et à la vertu. On connaît saint Justus, le prêtre Leonius [3] et saint Lupianus, qui mourut peu de jours après son baptême; mais le plus illustre est, sans contredit, saint Martin [4].

Il naquit à Sabarie [5], en Pannonie, de parents assez distingués,

[1] Hilar., Epist. ad Abramb. — Dans cette lettre, il lui envoie une *hymne* pour le matin, et une hymne pour le soir. Celle du matin nous a été conservée; nous la donnons dans les notes, à la fin du volume.

[2] Fortunat., Vit. Hilar., c. 3.

[3] Greg. Tur., De Gloriâ Confess., c. 54.

[4] Nous traduisons Sulpice Sévère pour tout ce qui a rapport à saint Martin.

[5] Vita B. Martini, c. 1. — Saint Martin naquit en 316. Il entra au service dans sa quinzième année (331); il servit 25 ans (356), et avait ainsi quarante ans lors-

selon le monde, mais idolâtres, et il fut élevé à Pavie, en Italie. Son père, d'abord soldat, fut ensuite tribun militaire. Lui-même, dès sa jeunesse, fut enrôlé dans l'armée, fit ses premières armes sous Constance, et combattit encore sous les ordres du césar Julien. C'était bien contre son goût, car, dès ses premières années, le pieux enfant n'avait d'ardeur que pour le service de Dieu. A l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église malgré ses parents, demanda à être fait catéchumène, et, dès-lors, se consacra à Dieu d'une manière si admirable, que deux ans après il se fût retiré dans un désert pour être tout à lui, si la faiblesse de l'âge ne l'eût empêché d'exécuter son pieux projet. Son esprit, toujours préoccupé de monastères et d'églises, méditait déjà les grandes choses qu'il exécuta depuis.

Les empereurs ayant donné l'ordre d'enrôler tous les enfants des vétérans, Martin fut dénoncé par son père lui-même, qui ne voyait pas sans chagrin ses goûts pour la piété, et, à l'âge de quinze ans, il fut enchaîné par le serment militaire. Il se contenta d'un seul esclave pour l'accompagner à l'armée, et encore était-il plutôt son serviteur que son maître; il lui rendait les services les plus humbles, jusqu'à lui ôter sa chaussure, n'avait avec lui qu'une même table, et souvent c'était lui qui y servait. Il fut vingt-trois ans sous les armes avant de recevoir le baptême, et se conserva pur de ces vices trop communs dans les armées. Sa bonté pour ses compagnons d'armes, sa charité, sa patience, son humilité, étaient admirables; sa frugalité était au-dessus de tout éloge; et, sous ce rapport, il était plus moine que soldat. Par toutes ses vertus, il mérita l'estime et l'affection de l'armée. Assister les malades, secourir les malheureux, nourrir les pauvres, revêtir ceux qui manquaient de vêtements; ces belles actions, partage de ceux qui ont été purifiés par le baptême, il les faisait avant d'avoir été régénéré; disciple fidèle de l'Évangile, il ne s'occupait pas du lendemain, et il ne réservait de sa paye que le nécessaire pour sa nourriture quotidienne.

Un jour [1], c'était pendant un hiver si rigoureux que beaucoup moururent de froid, Martin rencontra aux portes d'Amiens un

qu'il quitta le service. Il mourut en 397, âgé de quatre-vingt-un ans, comme le dit Grégoire de Tours. Il y a dans le texte de Sulpice Sévère plusieurs fautes chronologiques qui le feraient contredire avec lui-même et ne doivent être attribuées qu'à des copistes: nous les avons corrigées dans notre traduction.

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 2.

pauvre presque nu. Il n'avait que ses armes et son manteau; voyant que ce malheureux suppliait en vain les passants d'avoir pitié de lui, il comprit que cet homme, rebuté de tous les autres, lui était réservé; mais que pouvait-il faire? Déjà il s'était dépouillé de ses autres vêtements par charité; il tire son sabre, coupe son manteau en deux, en donne la moitié au pauvre et se couvre comme il peut avec l'autre moitié.

Cet uniforme nouveau fit rire quelques insensés; mais le plus grand nombre, et les plus sages, se reprochèrent intérieurement de n'avoir pas fait cette œuvre de charité, lorsqu'ils auraient pu vêtir le pauvre sans presque se découvrir eux-mêmes. La nuit qui suivit cette bonne action, Martin vit en songe J.-C. revêtu de la moitié du manteau qu'il avait donnée au malheureux. Le Seigneur le regardait avec amour, lui faisait remarquer l'habit qui le couvrait, et disait aux anges qui étaient avec lui: « C'est Martin, encore catéchumène, qui m'a couvert de cet habit. » J.-C. se rappelait les paroles qu'il avait dites autrefois: « Ce que vous faites à un de ces plus petits, c'est à moi que vous le faites. »

Cette vision n'inspira au saint homme aucun sentiment de vaine gloire; mais touché de la bonté divine, il demanda le baptême; il était alors âgé de trente-huit ans. Il ne quitta pas le service aussitôt après, et se rendit aux prières de son tribun, qui l'aimait tendrement, et qui lui promit de renoncer au monde avec lui, à la fin de son tribunat. Martin, dans cette espérance, servit encore environ deux ans après son baptême.

Pendant ce temps[1], les barbares se jetèrent dans les Gaules. Le césar Julien rassembla son armée auprès de la cité des Vangions (Worms), et, pour encourager ses soldats, voulut leur faire des largesses. Selon la coutume, chacun était appelé à son tour: celui de Martin étant arrivé, il crut l'occasion favorable pour demander son congé. « Jusqu'à présent, dit-il au césar, j'ai combattu pour vous: permettez-moi maintenant de servir Dieu. Réservez vos largesses pour ceux qui veulent rester à l'armée; car, moi, je veux être soldat de J.-C., et je ne puis plus suivre dans la carrière des armes. »

Julien, irrité, lui reprocha de ne demander son congé que par crainte du combat qui devait se donner le lendemain, et non par

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 3.

esprit de religion. Martin, entendant ces reproches, devint plus intrépide : « Si vous croyez, dit-il, que c'est la lâcheté et non la foi qui m'inspire, demain je me placerai en tête de toute l'armée, et au nom du Seigneur Jésus, sans bouclier, sans casque, armé seulemeut du signe de la croix, j'affronterai, sans crainte, l'armée ennemie. Julien le prit au mot et le fit enfermer pour le forcer à tenir parole, et à s'exposer, sans armes, aux traits des ennemis. Le lendemain ils envoyèrent demander la paix. Leur soumission fut la victoire de l'homme de Dieu. J.-C. ne pouvait lui en donner une plus belle qu'en soumettant les ennemis sans effusion de sang et en conservant la vie à toute l'armée.

Martin, ayant quitté le service[1], se rendit auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers, dont la foi et les pieux travaux étaient alors connus et admirés du monde entier. Pendant le temps qu'il passa auprès de lui, Hilaire chercha à se l'attacher plus étroitement, et à le lier au ministère divin en lui conférant l'ordre du diaconat; mais le voyant résister invinciblement sous prétexte de son indignité, cet homme de haute intelligence comprit qu'il ne pourrait le vaincre qu'en lui offrant une charge en harmonie avec son humilité. Il lui ordonna donc d'accepter l'Ordre d'exorciste. Martin n'osa le refuser pour ne pas paraître le mépriser comme trop humble.

Peu après, il fut averti en songe d'aller visiter sa patrie pour travailler à la conversion de ses parents ensevelis encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il partit avec le consentement de saint Hilaire, qui versa bien des larmes et le conjura de revenir auprès de lui. Martin était triste en partant, et dit à ses frères qu'il aurait bien à souffrir dans son voyage; il ne se trompait point.

En traversant les Alpes, il tomba entre les mains des voleurs. L'un d'eux avait déjà sa hache levée au-dessus de sa tête, lorsqu'un autre lui retint le bras et arrêta le coup qui devait lui donner la mort. On lui attacha les mains derrière le dos, et il fut abandonné à la garde d'un brigand, qui devait le dépouiller de tout ce qu'il possédait. Cet homme se mit en devoir de le conduire dans un lieu écarté, et, chemin faisant, lui demanda qui il était et s'il avait eu peur; Martin répondit qu'il était chrétien et qu'il n'avait jamais été plus tranquille, parce qu'il savait que c'est surtout dans le danger que Dieu fait éclater sa miséricorde. « Je n'ai peur que

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 4.

pour vous, ajouta-t-il, car en exerçant vos brigandages, vous vous rendez indigne de la bonté de J.-C.; » et, se mettant à lui annoncer l'Évangile, il lui parla d'une manière si convaincante, que le voleur embrassa la foi, remit l'homme de Dieu dans sa route, le supplia de prier pour lui et embrassa depuis la vie religieuse. Martin lui-même aimait à raconter cette anecdote.

Poursuivant son chemin, il passa auprès de Milan où le démon se présenta à lui sous une forme humaine, et lui demanda où il allait. « Je vais où Dieu m'appelle, » répondit Martin. « Partout où tu iras, ajouta le démon, en tout ce que tu entreprendras, tu m'auras pour ennemi. » Martin lui répondit par ces paroles du prophète : « Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai rien. » Et l'ennemi disparut.

Arrivé dans sa patrie, Martin convertit sa mère et plusieurs autres personnes ; mais son père resta dans les superstitions de l'idolâtrie. Le saint homme, presque seul, combattit l'hérésie arienne qui infestait surtout l'Illyrie ; il s'opposa à la perfidie des mauvais prêtres qui l'avaient embrassée, et eut beaucoup à souffrir. Publiquement frappé de verges et obligé de sortir de la ville, il regagna l'Italie : sur le point de rentrer dans les Gaules, il vit cette Église troublée, désolée du départ de saint Hilaire pour l'exil, et s'arrêta auprès de Milan où il fonda un petit monastère. Poursuivi jusque dans sa solitude par Auxence, évêque de Milan et chef des ariens d'Italie, il fut accablé d'outrages et forcé de se retirer dans l'île Gallinaire, où l'accompagna un prêtre d'une éminente sainteté. Pendant quelque temps, il n'y vécut que de racines, et faillit, dit-on, s'empoisonner en mangeant une herbe appelée ellébore. Sur le point de mourir, il eut recours à la prière et fut aussitôt guéri. Ayant appris que saint Hilaire avait obtenu, de l'empereur repentant, la permission de revenir en Gaule, il alla à sa rencontre jusqu'à Rome.

Hilaire [1] était déjà passé. Il se mit en route pour le rejoindre et en fut reçut avec une grande tendresse. Le saint évêque de Poitiers, voulant le fixer près de lui et satisfaire son goût pour la solitude, le mit dans un monastère peu éloigné de la ville [2]. C'est celui de

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 5.

[2] Greg. Tur., De miracul. S. Martini, l. 4, c. 30.—On donne à cet endroit plusieurs noms: Fortunat l'appelle Vicus Tegiacus. (Vit. S. Hilar., c. 3.) V. Bolland., 13 jan., not. b. sur le chap. 3 de Fortunat., les autres noms qu'on lui donne.

Ligugé, situé sur la petite rivière appelé le Clein. Martin y emmena un cathéchumène qui s'attacha à lui, désireux de suivre les exemples d'un si saint homme; peu de jours après, ce catéchumène fut saisi d'une fièvre ardente, et mourut si subitement qu'on n'eut pas le temps de lui donner le baptême.

Martin était absent. Étant revenu trois jours après, il trouva le cadavre environné des moines qui pleuraient amèrement; il mêla ses larmes avec celles de ses frères; mais saisi tout-à-coup de l'esprit de Dieu, il ordonne à tous ceux qui étaient présents de sortir de la cellule, en ferme la porte et s'étend sur le cadavre, priant avec ferveur. Sentant qu'il était exaucé, il se lève et reste les yeux fixés sur le mort, attendant avec une foi inébranlable l'effet de sa prière et de la miséricorde divine; deux heures s'étaient à peine écoulées, qu'il voit un léger frémissement dans les membres du défunt qui commence à remuer les paupières et fait effort pour ouvrir les yeux; Martin jette aussitôt un grand cri et rend à haute voix grâces au Seigneur. En l'entendant, ceux qui étaient restés à la porte de la cellule, s'y précipitent, et ont le bonheur de voir vivant celui qu'ils avaient laissé mort. Rendu à la vie, le catéchumène reçut le baptême, vécut plusieurs années et fut parmi nous, dit Sulpice Sévère, le premier témoignage de la puissance de Martin, dont le nom devint dès-lors très illustre, et qui fut regardé comme un saint, comme un homme puissant et vraiment apostolique.

Il méritait ces deux titres à cause de ses innombrables miracles et de son zèle ardent. L'idolâtrie avait cédé dans les villes aux efforts des nombreux apôtres qui pendant si long-temps travaillèrent le sol gaulois. Mais elle s'était réfugiée dans les campagnes où elle régnait, grâce à l'ignorance qui lui servait de rempart. C'est là que Martin la combattit avec d'autant plus de zèle que, par la protection de Julien elle menaçait de faire quelques progrès.

Julien avait remplacé Constance sur le trône impérial; il fut pour l'idolâtrie ce que son prédécesseur avait été pour l'arianisme. L'idolâtrie n'était plus qu'un cadavre, il entreprit de lui rendre la vie, de la rajeunir même, de lui donner une physionomie plus spirituelle, en faisant de son écorce matérielle de pures allégories, et en lui inspirant quelques idées philosophiques et chrétiennes.

Réussir dans un aussi merveilleux projet, n'était pas chose facile; il fallait faire mourir le christianisme et il était plein de vie. Entreprendre, à la manière de Néron et de Maximien, de le noyer dans

le sang, c'était par trop absurde; il valait mieux organiser contre lui une guerre sourde, dissimulée, le miner par la base, et c'est à quoi Julien s'arrêta. Il défendit aux chrétiens les écoles publiques, leur interdit l'étude de l'éloquence et de la philosophie, pour faire briller son génie à la faveur de leur ignorance; les priva des charges qui pouvaient leur donner de l'influence, les humilia à l'excès, les harcela par tous les moyens que put lui inspirer une intolérance digne d'un sophiste. Il appela à son secours, satires sanglantes, noires calomnies et les vieux amis du polythéisme qui accoururent avec joie secouer les colonnes du temple chrétien. Parmi eux était un médecin gaulois nommé Dioscore; le grand Hilaire ne jugea pas indigne de lui de descendre dans l'arène contre ce nouvel ennemi. Nous n'avons plus l'ouvrage qu'il fit en cette circonstance; mais saint Jérôme, qui l'avait lu, nous dit qu'il y montra jusqu'où pouvait aller son éloquence [1].

Julien et ses philosophes eurent beau travailler, leur persécution, après quelques années, passa comme les autres; le Galiléen n'y perdit pas un autel, et l'Église y gagna une force nouvelle et quelques martyrs.

Parmi ceux qui donnèrent leur vie pour la foi, dans les Gaules, nous connaissons saint Ferrutius, qui voulut renoncer à l'état militaire à cause des pratiques idolâtriques auxquelles on voulait l'obliger, et qui mourut dans la prison des tourments qu'on lui avait fait souffrir [2]. Saint Eliphius de Toul [3] fut couronné du martyre avec saint Eucharius, son frère et ses deux sœurs, Libaria et Susanna. Saint Victrice, depuis évêque de Rouen, n'échappa à la mort que par miracle [4].

L'orgueil blessé fit quelquefois transgresser à Julien la résolution qu'il avait prise de ne pas faire de martyrs.

Le règne de ce prince apostat ne fut pas long. Après lui, Jovien ne fit que passer, et céda la place à Valentinien, qui associa à l'empire son frère Valens et lui confia l'Orient. Pour lui, se réservant l'Occident, il choisit Milan pour sa résidence.

A son arrivée, il y trouva Hilaire faisant rude guerre à l'arien

[1] Hieron., Epist. 83 ad Magn.
[2] Hagiog., 28 octob.
[3] Ejus Vit., intra Ruperti Opera.
[4] Paulin. Nol., Epist. ad Victric. (Nous la donnerons dans la suite.)

Auxence qui en était évêque. Après avoir détruit l'hérésie dans les Gaules, l'infatigable évêque de Poitiers était allé la combattre en Italie, où, secondé par saint Eusèbe de Verceil, il avait les plus éclatants succès. Naturellement doux [1], il unissait à cette bonté qui gagne les cœurs la science qui soumet les esprits; aussi enleva-t-il à l'indigne évêque de Milan tous les vrais chrétiens qu'il avait trompés jusqu'alors par son hypocrisie.

Auxence devait souhaiter d'être délivré d'un si redoutable adversaire, qui dévoilait impitoyablement tous ses subterfuges. Il eut recours à Valentinien, et le trompa si bien qu'il en obtint un décret par lequel il était défendu de troubler l'église de Milan en rendant suspecte la foi de son évêque [2].

Hilaire ne dut pas se soumettre à cette ordonnance, et il adressa à l'empereur un mémoire si solide, qu'il le détermina à ordonner une conférence dans laquelle Auxence et Hilaire devraient discuter sur la foi, en présence de dix évêques et de plusieurs officiers de sa cour. Auxence, en présence du grand évêque de Poitiers, ne put trouver de refuge dans les équivoques si nombreux de son erreur : pressé, poursuivi avec une logique impitoyable, il fut obligé d'avoir recours au mensonge; sans cesser d'être hérétique, il confessa la vraie foi, et déclara qu'il croyait le Fils de Dieu de même substance et de même divinité que le Père.

Hilaire envoya à Valentinien le récit de la conférence. Auxence, de son côté, lui remit un long plaidoyer, dans lequel il mit une profession de foi différente de celle qu'il avait été obligé de faire dans la conférence, et qui renfermait, bien enveloppée, l'erreur d'Arius. Valentinien n'était pas théologien; il s'y laissa prendre, prononça sur la catholicité d'Auxence, et ordonna à Hilaire de quitter Milan. Le saint évêque se retira à Poitiers; mais il fit contre Auxence un traité où il dévoila toutes ses fourberies. Indigné de voir les empereurs, qui ne devaient se mêler que des affaires politiques, s'arroger le droit de décider en des matières purement religieuses, il s'écrie [3] : « Plaignons le malheur de notre temps, gémissons sur ces opinions insensées qui règnent de nos jours : on croit qu'on a besoin de la puissance du siècle pour soutenir

[1] Ruff., Hist. Eccl., lib. 1, c. 30, 31.
[2] Hilar., cont. Auxent., n.° 3.
[3] *Ibid.*

l'Église de J.-C. ! O évêques, qui avez foi en ce titre vénérable ! dites-moi, quel appui, quels secours ont recherché les Apôtres pour prêcher J.-C. et étendre le royaume de Dieu dans tout l'univers ? Allaient-ils à la cour, eux qui ne savaient que chanter les louanges de Dieu dans les cachots, sous le poids des chaînes, au milieu des tourments ? Est-ce par un édit de l'empereur que Paul formait l'Église de J.-C. ? » Par malheur, on oublia trop souvent ces grandes paroles d'Hilaire sur l'indépendance de l'Église. Ses chefs eux-mêmes contribuèrent à fonder et à accroître ces empiétements de l'État, dont, par la suite, il voulut faire des droits. Hilaire, retiré à Poitiers, consacra le reste de sa vie aux soins de son troupeau et à la composition de pieux ouvrages. On doit regretter qu'il n'ait pas achevé alors l'histoire des conciles de Rimini et de Séleucie, dont il nous a laissé des fragments. Il préféra nourrir son ame de la méditation des saints Livres, pour lesquels il avait une vénération si profonde qu'il aimait à les copier de sa propre main [1]. Il commenta la plus grande partie des Psaumes, l'Évangile de saint Mathieu, le Livre de Job et le Cantique des Cantiques. Ces deux derniers commentaires sont perdus [2]. Dans ses ouvrages sur l'Écriture-Sainte, Hilaire copie plusieurs fois Origène, pour lequel il professait la plus grande admiration. Pour l'entendre et le traduire, il avait souvent recours au prêtre Héliodore, profondément versé dans la langue grecque, et qui peut-être était venu avec lui d'Asie [3].

Le saint évêque de Poitiers composa en outre un livre d'hymnes et de mystères [4] dont nous possédons, sans doute, de nombreux fragments dans l'antique liturgie de l'Église des Gaules, mais sans qu'on puisse les distinguer de ceux qui furent composés dans les siècles postérieurs. On lui attribue la prière qui suit les paroles angéliques : *Gloria in excelsis*; elle est digne de son beau génie. Ses hymnes étaient encore chantées au VII.e siècle [5] et le furent proba-

[1] Saint Perpetuus de Tours légua par testament un livre d'évangiles écrit par saint Hilaire.

[2] Hieron., Catalog. Script. eccl., c. 100.

[3] Les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, font cet Héliodore auteur de plusieurs ouvrages. (Hist. litt. de France, t. I.er, 2.e partie, p. 194.)

[4] Hieron., Catalog. Script. eccl., c. 10.

[5] IV Concil. Toletan., ann. 633. — Labb., Concil., t. III, p. 575 et seq., cant. 13. — Nous avons mis dans les notes la seule hymne qui nous reste de saint Hilaire.

blement jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine à la fin du huitième [1].

C'est ainsi que, partagé entre de pieux travaux et le gouvernement de son Église, saint Hilaire attendit l'heure du Seigneur. Le jour de sa mort fut révélé au saint évêque de Reims, Maternianus [2], qui se hâta de le venir trouver. Il ne voulait pas le laisser quitter la terre sans avoir eu la consolation de s'entretenir avec lui ; ils se revirent peu après dans le ciel.

L'Église des Gaules perdit dans Hilaire une de ses plus belles gloires, et l'Église entière un de ses défenseurs les plus zélés; sa vie rend témoignage de son génie et de ses sublimes vertus; elle nous dispense de tout éloge.

Au moment de sa mort, Martin, le plus illustre de ses disciples, habitait encore le petit monastère de Ligugé; il aimait cette solitude où l'avait placé le saint évêque de Poitiers, et il fallut user de ruse pour l'en arracher qnand on voulut l'élever sur le siége de Tours que laissait vacant la mort de saint Lidoire. Ce saint évêque, pendant trente-trois ans qu'avait duré son épiscopat [3], avait cultivé avec des peines infinies cette terre que n'avaient pu féconder autrefois les sueurs de saint Gatien; il eut la consolation d'y fonder une Église florissante qui ne crut pas pouvoir lui donner un plus digne successeur que saint Martin. Mais la difficulté était de l'amener à Toúrs; on usa de cet artifice [4] : un citoyen de la ville nommé Ruricius, alla se jeter à ses pieds et le conjura de venir guérir sa femme qu'il disait malade. Vaincu par ses instances, Martin se mit en route, et il fut peu après environné d'un grand nombre de personnes qui s'étaient embusquées d'espace en espace pour lui ôter la possibilité de s'enfuir. Il fut ainsi conduit, sous bonne garde, jusqu'à Tours, où une multitude incroyable s'était rassemblée de toutes les villes voisines pour assister à son élection : tous n'avaient qu'une pensée : Martin est digne de l'épiscopat, heureuse la ville qui l'aura pour pasteur.

Quelques évêques cependant, convoqués pour sa consécration,

[1] La meilleure édition des œuvres de saint Hilaire est celle de D. Constant, bénédictin ; 2 vol. in-f.°, publié de nouveau, avec des additions, par M. Migne (Patrolog., t. IX et X.)

[2] Bolland., 30 april.

[3] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 10, n.° 31.

[4] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 6.

n'étaient pas de l'avis du peuple. A leurs yeux, Martin était un personnage par trop humble, un homme au visage ignoble, sale, à la chevelure difforme et partant indigne de la dignité épiscopale. La foule, plus sage, se moqua de la folie de ces évêques qui, par leur mépris, faisaient l'éloge du saint homme, et qui ne purent empêcher ce que les fidèles voulaient par l'inspiration de Dieu.

Parmi ces évêques, il y en avait un [1], nommé Défenseur, qui résistait avec le plus d'opiniâtreté. On le crut désigné par Dieu lui-même dans le passage de l'Ecriture qu'on lut avant de procéder à l'élection. Le lecteur n'ayant pu, à cause de la foule, arriver jusqu'au lieu où les évêques étaient assemblés, un des assistants prit le Psautier, l'ouvrit au hasard et lut ce verset: « Vous avez reçu une louange parfaite de la bouche des enfants les plus tendres, afin de confondre l'ennemi et son défenseur [2]. » A ces mots, le peuple jette un grand cri, et Défenseur est obligé de se désister de son opposition.

Devenu évêque, Martin fut le même que dans son monastère [3]: même humilité dans son âme, même simplicité dans son extérieur. Tout en remplissant les devoirs que lui imposait sa nouvelle dignité, il ne quitta ni la vie ni les vertus d'un moine. Souvent il se retirait dans une petite cellule attenante à l'Eglise; mais les visites innombrables qui venaient troubler sa solitude, le déterminèrent à fonder un monastère à deux milles de la cité. Le lieu qu'il choisit était tellement retiré, qu'il pouvait bien être comparé à un désert; de très-hauts rochers, coupés à pic, l'environnaient d'un côté; de l'autre, il était entouré par la Loire qui, en cet endroit, se replie un peu sur elle-même: on ne pouvait arriver dans cette enceinte que par un seul chemin, encore bien étroit. Martin s'y bâtit une cellule de bois; un grand nombre de frères vinrent partager sa nouvelle demeure et se creusèrent des grottes dans le rocher. Ils s'accrurent jusqu'au nombre de soixante; tous copiaient dans leur vie celle de leur maître, qui était une règle vivante.

Dans ce monastère [4], personne n'avait rien en propre, tout était

[1] L'évêque d'Angers.

[2] On lisait alors, dans le psaume, *defensorem*, au lieu de *ultorem*, qui est dans la Vulgate. Ces deux mots ont le même sens, et, dans la basse latinité, *defensa* et *ultio*, ou *vindicta*, se mettaient l'un pour l'autre.

[3] Sulpit. Sev. Vit. B. Martin., c. 7.

[4] *Ibid.*

commun; les frères ne pouvaient ni vendre ni acheter; leur unique travail était de copier des livres, encore cette occupation était-elle le partage des plus jeunes; les autres passaient leurs journées en prières; ils ne sortaient presque de leurs cellules que pour se réunir à l'oratoire, prenaient leur repas en commun après l'heure du jeûne, et n'usaient pas de vin à moins d'y être forcés par la maladie. La plupart étaient revêtus d'étoffes de poil de chameau et eussent regardé comme un crime de porter des tissus plus doux. Chose d'autant plus étonnante que beaucoup parmi eux, d'origine distinguée, ne s'étaient dévoués à cette humilité et pénitence qu'après une éducation délicate et pleine de douceurs. Plusieurs d'entre eux devinrent évêques dans la suite; car, dit Sulpice Sévère, quelle cité, quelle Eglise n'eût pas désiré avoir des pasteurs tirés du monastère de Martin!

Ce monastère fut appelé Marmoutier [1]. Parmi les nombreux disciples de Martin qui y vivaient sous sa conduite, et s'étudiaient à l'imiter, les principaux furent Clarus et Maximus. Clarus [2], accompagné de quelques frères, se retira à une petite distance du monastère et y vécut dans une cellule séparée; c'était un jeune homme d'une famille illustre, qui abandonna tout pour vivre sous la conduite de Martin. Il fut de bonne heure élevé au sacerdoce et devint en peu de temps un modèle de foi et de toutes les vertus. Maximus était digne de son nom [3] par la grandeur de sa sainteté; n'ambitionnant que l'obscurité et l'oubli, il alla s'ensevelir dans l'Ile-Barbe, située au milieu de la Saône, près Lyon. Il y avait là un monastère dédié à saint André, et qui, dans la suite, eut pour patron saint Martin. Maximus fut obligé d'en prendre la direction et le gouverna jusqu'au milieu du v[e] siècle.

Outre le monastère de l'Ile-Barbe, il y en avait encore un autre auprès de Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, à l'endroit appelé Ainay, où avaient souffert les premiers martyrs de Lyon. On eut toujours une vénération profonde pour ce lieu consacré par leurs combats. On y bâtit une église et un monastère [4] aussitôt que l'Eglise ne fut plus persécutée.

[1] *Majus monasterium*, grand monastère : de là on a fait *Mair-moustier*, ou *Moutier*, et enfin *Marmoutier*.

[2] Sulpit Sev., Vit. B. Martini, c. 25.

[3] Maximus (très-grand), Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 22.

[4] D. Mabill., Annal. Bened., § 25, 26.

Saint Augustin [1] nous apprend qu'il y avait encore un monastère auprès des murs de Trèves, et raconte à ce propos cette anecdote édifiante:

Deux officiers de l'empereur, qui alors y tenait sa cour [2], étant allés se promener du côté de ce monastère, entrèrent dans une cellule où ils trouvèrent la Vie de saint Antoine. L'un d'eux se mit à la lire, à l'admirer, et fut si touché, que tout en lisant il pensait à quitter le monde pour servir Dieu et imiter une si belle vie. Tout-à-coup, jetant les yeux sur son ami: « Dis-moi, s'écria-t-il, où peuvent nous mener toutes les peines que nous nous donnons? Que cherchons-nous? A quoi travaillons-nous? Pouvons-nous avoir une plus haute espérance que de devenir amis de l'empereur? Arrivés là, quel bien fragile et périlleux nous posséderons! et par combien de dangers arriverons-nous à ce danger plus grand encore! Et quand y parviendrons-nous? Dès à présent, au contraire, je deviens ami de Dieu, si je le veux. »

Il dit, et tout troublé par l'enfantement de cette vie nouvelle, il fixa de nouveau les yeux sur le livre: à mesure qu'il lisait, son cœur se transformait, se dépouillait du monde. « Désormais, dit-il à son ami, je renonce à cette espérance, je suis décidé à servir Dieu, et cela je l'entreprends sans retard et en ce lieu; si tu ne veux pas m'imiter, ne combats pas du moins ma résolution. »

Son ami lui répondit qu'il voulait rester avec lui afin de partager ses combats et sa récompense. Tous deux servirent Dieu avec persévérance et ferveur.

On ne saurait fixer d'une manière certaine l'époque de la fondation des monastères de l'Ile-Barbe, d'Ainay et de Trèves; mais nous pensons qu'ils furent antérieurs à Marmoutier, peut-être même à Ligugé. A la fin du IVe siècle, nous voyons s'élever un grand nombre d'autres monastères par les soins du saint évêque de Tours. C'était sa coutume d'établir de ces pieuses colonies dans les lieux qu'il avait conquis à J.-C. [3]. C'étaient des forteresses spirituelles, asiles de courageux soldats de la croix qui travaillaient à conserver ses conquêtes et le secondaient dans l'œuvre difficile qu'il avait entreprise d'éclairer les campagnes des lumières de la religion. Mais, avant de ra-

[1] August. Confess., lib. 8, c. 6.

[2] L'empereur Maxime.

[3] Sulpit. Sev. Vit. B. Martini, c. 10.

conter ses travaux pour la destruction du paganisme [1], nous devons rendre compte du voyage qu'il fit à la cour de Valentinien, au commencement de son épiscopat.

L'empereur [2], sachant qu'il venait lui demander des choses qu'il ne voulait pas lui accorder, donna ordre de lui interdire l'entrée du palais. Déjà dur et orgueilleux de lui-même, Valentinien avait encore été excité à manquer de respect au saint évêque par sa femme qui était arienne. Après plusieurs tentatives inutiles, Martin eut recours à ses moyens ordinaires : il se revêt d'un cilice, se couvre de cendres et passe les jours et les nuits dans le jeûne et la prière. Le septième jour, un ange lui apparaît, lui ordonne d'aller à la cour, lui annonce que les portes s'ouvriront d'elles-mêmes et qu'il fléchira l'esprit de l'empereur. Plein de confiance dans les paroles de l'ange et comptant sur son secours, Martin va au palais, trouve les portes ouvertes et pénètre jusqu'à la chambre de Valentinien. Celui-ci, irrité de ce qu'on n'a pas exécuté ses ordres, ne daigne pas même se lever pour le recevoir, mais il y est forcé par le feu qui prend subitement à son siége ; cet accident extraordinaire le fait rentrer en lui-même : changé tout-à-coup et comprenant, comme il l'avoua ensuite, qu'il y avait là quelque chose de surnaturel, il s'avance vers Martin, l'embrasse, et lui accorde tout ce qu'il demande. Il le reçut depuis plusieurs fois, l'invita à sa table, et, au moment de son départ, lui offrit des présents ; le saint aimait trop la pauvreté pour les accepter.

Martin n'était pas fait pour la cour, il aimait mieux parcourir les campagnes, y annoncer J.-C. et travailler à la destruction de l'idolâtrie ; c'était là son œuvre de prédilection. Il ne borna pas ses excursions apostoliques à son diocèse, il évangélisa toutes les contrées environnantes, le pays des Carnutes, l'Armorique, où saint Corantin, son disciple, fut depuis évêque [3], et même le pays des Edues. Partout sa parole, appuyée sur d'innombrables miracles, avait les plus heureux succès ; on ne saurait dire combien il détruisit de temples, d'idoles, d'arbres vénérés d'une manière superstitieuse ; il aimait à travailler lui-même, de ses propres mains, à leur

[1] Le mot paganisme vient de *pagus*, village ; *paganus*, paysan. Après le triomphe de la religion, l'idolâtrie se réfugia dans les campagnes, d'où vient que *paysan* fut synonyme d'*idolâtre*, et qu'on se servit, pour désigner un idolâtre, du nom de paysan, *paganus*, d'où on a fait *païen*.

[2] Sulpit. Sev., Dial. 2, § 6.

[3] A Quimper qui fut appelé, à cause de son premier évêque, Quimper-Corantin.

destruction [1]; ordinairement, lorsque les gentils s'y opposaient, il leur parlait avec tant de douceur, qu'il les gagnait et les amenait à se mettre eux-mêmes à l'œuvre [2]; quelquefois cependant il rencontrait plus d'opposition. Un jour [3], dans un village du pays des Edues, une troupe de paysans se jeta sur lui, et l'un d'eux, plus furieux que les autres, le menaça d'une épée qu'il avait à la main. Martin se découvrit la tête et l'offrit au coup; le paysan, sans hésiter, leva le bras, mais il tomba aussitôt à la renverse et, pénétré de crainte, demanda pardon au saint apôtre. Une autre fois [4], après avoir détruit un vieux temple, Martin se mit en devoir d'abattre un pin qui était auprès; mais le prêtre idolâtre et tous les habitants du village s'y opposèrent : ce fut inutilement qu'il voulut leur persuader que cet arbre n'avait rien de sacré, qu'il fallait le détruire parce qu'il était dédié au Démon, et qu'ils ne devaient servir que le vrai Dieu. « Si tu as quelque confiance en ce Dieu, lui dit un homme de la foule plus hardi que les autres, mets-toi sous l'arbre, nous allons l'abattre, et tu le recevras dans tes bras. Si ton Dieu est avec toi, comme tu le dis, cet arbre ne pourra, en tombant, te faire aucun mal. » Martin accepte la condition et les paysans, de leur côté, consentent à abattre leur arbre vénéré. Il était incliné d'un côté; croyant tous que c'était par là qu'il tomberait, ils y attachent Martin, et aussitôt de se mettre tout joyeux à couper l'arbre. Il y avait là une foule immense de spectateurs. Bientôt le pin est ébranlé. Les moines qui accompagnaient Martin étaient pâles, tremblants; ils avaient perdu toute foi, toute espérance, et n'attendaient que sa mort; pour lui, il était calme et plein de confiance dans le Seigneur. Tout-à-coup, un craquement épouvantable se fait entendre, l'arbre tombe et va l'écraser; il lui oppose le signe de la croix, et aussitôt cet arbre, à demi tombé, se redresse comme emporté par une violente tempête, et va tomber du côté opposé, au risque d'écraser tous les spectateurs qui s'y étaient placés comme en lieu sûr. Un grand cri s'élève de la foule, les paysans proclament le miracle, les moines pleurent de joie, tous ensemble exaltent le nom de J.-C. Le salut était venu en ce jour pour cette contrée; presque tous reçurent

[1] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 10.

[2] *Ibid.*, c. 14.

[3] *Ibid.*, c. 13.

[4] *Ibid.*, c. 10.

l'imposition des mains [1], abjurèrent leurs erreurs et crurent en J.-C.

En même temps que saint Martin, plusieurs autres apôtres annonçaient l'Evangile dans les contrées des Gaules, où l'idolâtrie régnait encore. Un des plus illustres est Marcellinus [2] (S. Marcellin), qui vint d'Afrique avec deux compagnons, Domninus et Vincentius. La province des Alpes Maritimes fut le théâtre de leurs travaux. Ils prêchèrent d'abord à Embrun, et, pour rendre leur prédication plus efficace, se bâtirent près de la ville un petit oratoire où ils passaient en prières le temps qu'ils ne consacraient pas aux fonctions de l'apostolat. Dieu bénit leur zèle, et les païens vinrent en foule leur demander le baptême. Saint Eusèbe de Verceil, instruit de leurs succès, écrivit à Emilianus, évêque de Valence, qu'il serait à propos d'ordonner Marcellinus évêque d'Embrun : il le fut, malgré sa résistance, et il envoya prêcher à Digne ses deux compagnons, qui y fondèrent une église dont Domninus fut le premier évêque. Vincentius lui succéda. Pour Marcellinus, il eut la consolation de convertir tant d'idolâtres, qu'il n'en restait plus qu'un seul à Embrun. Il l'invita un jour à sa table et lui fit de doux reproches de ce qu'il ne suivait pas l'exemple de tous les autres. L'idolâtre lui répondit qu'il ne pouvait quitter le culte de ses dieux, parce qu'il n'avait vu aucun des miracles qu'on lui attribuait; au même instant, on cassa le vase dans lequel on lui versait à boire : si vous pouvez, dit alors l'idolâtre à Marcellinus, rejoindre les morceaux de ce vase brisé, je croirai à la doctrine que vous enseignez. Le saint évêque s'adressa à Dieu avec humilité et ferveur, le miracle s'opéra et l'idolâtre se convertit.

Comme les Alpes Maritimes, la seconde Lyonnaise eut aussi ses apôtres : saint Exuperius fonda l'Eglise de Bayeux, Sigiboldus celle de Séez, Ereptiolus celle de Coutance, Leontius celle d'Avranches. L'Eglise de Rennes date aussi à peu près de cette époque, quoique le christianisme ait été prêché bien plus tôt dans l'Armorique [3]. L'Eglise d'Angers reconnaît pour son premier évêque Défenseur, qui s'opposa à l'élection de saint Martin [4].

[1] C'est-à-dire le baptême, dans l'administration duquel on impose les mains sur la personne qui reçoit ce sacrement.

[2] Bolland., 20 april.

[3] Gallia Christiana, V. Sanmarth. et Cl. Rob.

[4] Les Actes de saint Firmin mettent un évêque à Angers, au IIIe siècle.

Pleins de zèle pour l'accroissement de l'Eglise des Gaules, les évêques n'en montrèrent pas moins pour corriger les abus qui pouvaient ternir son éclat. Ce fut dans ce but qu'ils tinrent le premier concile de Valence.

Voici la lettre que les Pères de ce concile écrivirent aux évêques des Gaules [1], qui n'y assistèrent pas.

« A nos frères bien-aimés les évêques des Gaules et des cinq provinces : Fœgadius [2], Eumerius, Florentius, Artemius, Emilianus, Britto, Justus, Evodius, Rhodanius, Eortius, Chrestus, Concordius, Constantius, Paulus, Antherius, Félix, Neoterius, Nicetius, Urbanus, Simplicius et Vincentius, salut dans le Seigneur :

» Après avoir terminé et réglé à Valence ce qui avait causé des troubles; sur la proposition utile et sainte de quelques frères, nous nous sommes occupés de certaines choses que nous ne pouvons ni approuver à cause de la sainteté de l'Eglise, ni condamner à cause de la coutume qui a prévalu, car le germe de ces vices s'est tellement développé dans toutes les Eglises, qu'il est difficile d'avoir recours aux remèdes extrêmes, et on ne le pourrait sans couvrir de confusion ceux qui seraient mis en cause.

» C'est pourquoi, nos chers frères, après une mûre et longue délibération, nous avons adopté ces règles, propres à écarter les scandales et à conserver l'Eglise dans toute sa pureté.

» 1° A partir de la publication de ce synode, aucun bigame ou époux de veuve ne pourra être ordonné clerc quand bien même il aurait contracté cette tache étant encore gentil et avant d'être admis aux sacrements divins. Mais comme nous ne voulons ni condamner l'ignorance, la simplicité, et même la présomption de nos frères, ni corriger ce qui a été fait contre les règles dans toutes les Eglises, nous ne voulons pas inquiéter ceux qui ont été ordonnés jusqu'à présent, pourvu qu'il n'y ait pas d'autre cause qui les rende indignes du ministère.

» 2° Touchant les vierges qui se sont vouées à Dieu, si de

[1] Concil. 1 Valent., apud Sirmond. ; Concil. Gall., t. 1, p. 17.

[2] C'est le même que Fœbadius ou Phœbadius, saint Phœbade d'Agen. On connait les siéges de Florentius de Vienne, Concordius d'Arles, Artemius d'Embrun, Vincent de Digne, Britto de Trèves, Eortius (S. Euvert) d'Orléans, Justus de Lyon, Constantius d'Orange, Emilianus de Valence, Paulus de Tricastinum (Trois-Châteaux).

leur plein gré elles ont passé à des noces terrestres, nous avons décidé de garder cette règle à leur égard : que la pénitence ne leur soit pas donnée trop vite, et, lorsqu'on aura jugé à propos de les y admettre, que la communion leur soit différée, à moins qu'elles n'aient suffisamment satisfait à Dieu.

3° Touchant ceux qui, après l'unique et sainte purification [1], se sont souillés par les sacrifices profanes des démons et par des purifications immondes, nous avons décidé que, conformément au concile de Nicée, on ne leur fermera pas l'entrée de la satisfaction, de peur que celle de la consolation ne le soit en même temps par le désespoir; mais ils feront pénitence jusqu'au jour de la mort, et on leur laissera l'espérance de la rémission qu'ils devront attendre avec confiance de celui qui seul en est le maître, et qui est si riche en miséricorde, que personne ne doit jamais désespérer; car Dieu n'a pas fait la mort et ne se réjouit pas de la perte des vivants.

» 4° Chers frères, nous n'avons pas jugé sans utilité pour l'Eglise, de vous faire savoir que tous ceux qui, dans la crainte d'être ordonnés évêques, prêtres ou diacres, se disent coupables d'un péché mortel, ne doivent pas être élevés à ces ordres, qu'ils soient coupables réellement du crime qu'ils avouent, ou qu'ils s'en accusent faussement. On ne peut absoudre en eux ce qui en d'autres mérite d'être puni, et celui qui se donne la mort à lui-même est l'homicide le plus coupable.

» Très-chers frères, que la bonté divine vous conserve éternellement. »

On voit, par les décrets de ce concile, que plusieurs fidèles étaient portés à mêler aux pratiques saintes de la religion les superstitions de l'idolâtrie, et qu'il y avait, dans les Gaules, un grand nombre de personnes qui vouaient à Dieu leur virginité. Parmi elles, plusieurs vivaient recluses, éloignées du monde, et imitant les exemples des ascètes de la Thébaïde : ainsi vécut sainte Florence, qui vint d'Orient dans les Gaules par admiration pour le grand évêque de Poitiers, saint Hilaire. Saint Martin [2], passant un jour auprès de la cellule d'une de ces vierges, crut devoir déroger, en faveur de sa haute sainteté, à la coutume qu'il avait de ne jamais visiter les femmes; mais la sainte recluse le fit prier de

[1] C'est-à-dire le baptême. Ceux qui, après le baptême, retournent aux purifications idolâtriques.

[2] Sulpit. Sev., Dial. 2.

lui permettre de garder la résolution qu'elle avait prise de ne parler jamais à aucun homme, et le saint évêque se retira, plus édifié de ce refus qu'il n'aurait pu l'être des plus beaux discours de piété. Outre ces recluses, plusieurs vierges vivaient en communauté [1]; mais les monastères de filles étaient encore fort rares; il était plus commun de voir des vierges, vraiment chrétiennes, conserver leur virginité sans quitter la maison paternelle : elles étaient distinguées des personnes ordinaires par le voile, symbole de pudeur et de modestie. Toutes ne persévéraient pas dans leur sainte résolution, comme nous le voyons par le deuxième canon du premier concile de Valence.

Les Pères de ce concile étaient encore assemblés, lorsqu'il se présenta une occasion de mettre à exécution leur quatrième ordonnance.

Un homme pieux, nommé Acceptus, ayant été élu évêque de Fréjus, s'accusa lui-même de quelque crime incompatible avec le saint ministère. On savait bien que jamais il ne s'en était rendu coupable, et que son humilité seule l'avait fait recourir à cet artifice; aussi tous, d'une voix unanime, s'adressèrent-ils au concile, par l'entremise de l'évêque Concordius, pour obtenir la permission de le faire ordonner.

Les pères du concile répondirent par cette lettre [2] :

« A nos très-chers frères, le clergé et le peuple de Fréjus, Fægadius, Eumerius, etc., salut dans le Seigneur :

« Malgré tout ce que nous a dit notre béni frère Concordius, de la personne du très-saint Acceptus, qui est un homme sage et vraiment chrétien ; malgré votre suffrage unanime pour l'élever à l'honneur du sacerdoce, nous ne pouvons contrevenir à la décision du synode, qui défend de telles ordinations à cause du scandale, et accorder à un ce que nous refusons aux autres.

« Nous n'ignorons pas que beaucoup, par humilité et par crainte d'être chargés de l'honneur du sacerdoce, se sont accusés faussement : c'est un signe de leur sainteté; mais on est généralement porté à croire le mal, surtout à l'égard des prêtres de Dieu. C'est pourquoi le synode a décidé qu'on ajouterait foi au témoignage de celui qui déposerait contre lui, qu'il s'accusât à tort ou à raison, et qu'on éloignerait des ordres celui qui n'était pas pur de tout scandale.

[1] Sulpit. Sev., Dial. 2.

[2] Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 18.

« Que la bonté divine, très-chers frères, vous protége éternellement. »

Le concile de Valence fut purement disciplinaire, car, sur la foi, l'Église des Gaules jouissait d'une paix profonde. L'arianisme, après l'avoir troublée quelque temps, n'y avait pas laissé de traces; il avait passé comme le novatianisme et comme le gnosticisme, qui voulut en vain s'y montrer une seconde fois, à cette époque, sous le nom de Priscillianisme, et ne put, comme au IIe siècle, jeter de racines dans le sol gaulois.

Avant de retracer l'histoire de cette nouvelle apparition de la plus honteuse des hérésies, enregistrons une lettre bien honorable pour l'Eglise des Gaules, qu'adressa le concile d'Aquilée aux évêques des provinces viennoise et narbonnaise.

Le concile d'Aquilée avait été convoqué pour donner le dernier coup à l'arianisme, qui n'avait plus pour soutiens, en Occident, que deux évêques, Palladius et Secundianus. Les évêques de nos Eglises méridionales envoyèrent au concile, pour les représenter, Constantius, évêque d'Orange, et Proculus de Marseille. Quelques autres se joignirent aux députés; c'étaient : Justus de Lyon, Théodore d'Octodure, Domninus de Grenoble, et Amantius de Nice. Ils rapportèrent à leurs collègues la lettre suivante :

« A nos très-chers frères, les évêques de la province viennoise, de la première et de la seconde narbonnaise [1] :

« Nous vous remercions d'avoir assisté au synode, dans la personne de nos seigneurs et frères Constantius et Proculus. Votre foi, frères et seigneurs bien-aimés, s'accorde parfaitement avec nos sentiments, auxquels votre autorité a ajouté un grand poids. C'est avec bonheur que nous avons reçu les hommes saints dans la personne desquels nous sommes unis, et c'est avec de grandes actions de grâces que nous les laissons partir. Quand vous connaîtrez les résultats de notre assemblée, vous serez convaincus de sa nécessité.... Que notre Dieu tout-puissant vous conserve en bonne santé, bien-aimés frères et seigneurs! Amen. »

Cette lettre fut probablement rédigée par saint Ambroise, évêque de Milan, qui fut l'âme du concile d'Aquilée.

Ce saint évêque, qui naquit dans les Gaules [2], conserva toujours

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 20 et seq.—Labb., t. I, p. 826 et seq. — Saint Justus y signa : *Legatus Gallorum*.

[2] Son père était préfet du prétoire des Gaules. C'est en [illegible] que naquit saint

de l'attachement pour l'Eglise qui l'avait vu naître. Il entretenait une pieuse correspondance avec plusieurs de ses évêques, entre autres avec saint Phœbadius d'Agen et saint Delphinus de Bordeaux; mais il n'écrivait à ces deux saints que des lettres communes, car ils s'aimaient d'une affection si tendre, qu'ils avaient prié leur commun ami, Ambroise, de ne point séparer leurs noms dans les lettres qu'il leur adresserait [1].

Le saint évêque de Milan écrivait aussi à Justus [2] ou saint Just de Lyon, qui le consulta plusieurs fois sur quelques points de critique sacrée. Saint Justus était alors un des plus saints évêques des Gaules. Au concile d'Aquilée, il reçut de saint Ambroise des témoignages du plus grand respect [3]; il avait une telle délicatesse de conscience [4], qu'il quitta son Eglise et s'enfuit dans les déserts de la Thébaïde, pour pleurer la seule apparence d'une faute.

Peu avant le concile d'Aquilée, un homme insensé ayant, dans un accès de folie, tué plusieurs personnes, chercha un refuge, contre la fureur du peuple, dans l'église épiscopale qui était alors celle des Machabées. La foule qui le poursuivait entoura l'église, et menaçait d'y mettre le feu si on ne lui livrait le coupable. Saint Justus, pour apaiser la populace, s'adressa au magistrat qui était présent, et, après avoir fait promettre qu'on se contenterait d'enfermer le pauvre insensé, le lui livra. Mais le peuple l'arracha des mains du magistrat et le mit en pièces.

Saint Justus se reprocha la mort de ce malheureux, qui était venu chercher un asile au pied des autels; il se regarda désormais comme indigne du ministère, et, aussitôt après le concile d'Aquilée, s'enfuit secrètement à Marseille, avec un jeune lecteur de son église, nommé Viator, qui ne voulut jamais l'abandonner. Il se rendit de là en Égypte, et resta plusieurs années inconnu dans un monastère.

Mais un chrétien de Lyon, étant venu visiter les monastères de l'Égypte, le reconnut, et en donna aussitôt avis aux fidèles de Lyon,

Ambroise. Le préfet résidait alors à Trèves : il est donc très-probable que c'est dans cette cité que le saint vit le jour.

[1] Ambros., Epist. 87.

[2] *Ibid.*, Epist. 8.

[3] Act. Concil. Aquil., apud Sirm., *loc. cit.*

[4] Vit. S. Justi, apud Bolland., 2 septembre. — Cette vie a été écrite au ve siècle, par le prêtre Constance, auteur de celle de saint Germain d'Auxerre.

qui envoyèrent au saint évêque un prêtre appelé Antiochus. Justus ne voulut jamais consentir à revenir gouverner son troupeau, et il mourut peu après entre les bras d'Antiochus, qui l'aimait tendrement et n'avait pas voulu retourner à Lyon sans lui.

III.

Priscillianisme. — Suite de la vie de saint Martin. — Son disciple Sulpice Sévère. — Premières lettres de Sulpice Sévère et de saint Paulin de Nole. — Sulpice Sévère écrit la vie de saint Martin. — Mort et sépulture du saint évêque de Tours.

381 — 397.

L'année même que se tint le concile d'Aquilée, le priscillianisme fut condamné dans les Gaules.

Cette hérésie, comme nous l'avons dit, n'était que celle des gnostiques, moins toutefois les absurdes systèmes de Valentin. Sous le rapport dogmatique, elle se rapprochait plus des manichéens que des partisans du plérôma; pour la moralité, les priscillianistes valaient bien les uns et les autres. Ils prirent naissance en Espagne, et eurent pour chef Priscillien, qui fut gagné à la secte par une femme, nommée Agapé, et par le rhéteur Helpidius. Ces deux personnages avaient été les premiers adeptes d'un certain Marc, originaire de Memphis, qui apporta d'Egypte en Espagne cette hideuse doctrine qu'un autre Marc avait apportée autrefois dans les Gaules.

Priscillien, qui donna son nom aux nouveaux gnostiques, était, dit Sulpice Sévère [1], un homme d'une famille noble et très-riche. Il était éloquent et instruit, mais acerbe et aimant les discussions. Heureux s'il n'eût pas sali son intelligence par des études perverses! Il eût possédé un trésor moral plus précieux que toutes ses richesses, car il était né avec des qualités brillantes. Les veilles et les jeûnes lui étaient faciles. Sa libéralité était grande, aussi bien que sa sobriété. Malheureusement, il joignait à ces qualités beaucoup d'orgueil : il était surtout enflé de son érudition profane et l'on croit que, dans sa jeunesse, il se livra à la magie. Une fois gagné

[1] Sulpit. Sev., Hist. Sac. lib. 2. — Nous suivons à peu près littéralement cet historien pour tout ce qui a rapport au priscillianisme.

à l'hérésie, Priscillien en séduisit bien d'autres par ses sophismes et ses caresses fallacieuses. Les femmes surtout, si avides de choses nouvelles, si peu solides dans la foi et en même temps si curieuses, accouraient à lui en foule : il trompait tout le monde par ses paroles et son extérieur, qui ne respiraient qu'humilité, et bientôt toute l'Espagne fut souillée de sa perfide et impure doctrine; plusieurs évêques même n'eurent pas honte de devenir ses adeptes.

Hygin, évêque de Cordoue, s'en étant aperçu, en avertit Idace, évêque respectable par son grand âge. On assembla, à Saragosse, un concile où les évêques d'Aquitaine se trouvèrent. Les hérétiques n'osèrent pas s'y présenter. Leur doctrine n'en fut pas moins condamnée, et les évêques confièrent l'exécution de leur sentence à Ithace, évêque de Sossube [1]. Les priscillianistes n'ayant pas voulu se soumettre, Ithace les poursuivit avec une rigueur outrée, les dénonça aux juges séculiers et obtint même de Gratien, alors empereur, un décret qui, non-seulement les bannissait des villes et des églises, mais ordonnait de les poursuivre en tout lieu. Les gnostiques dissimulèrent alors : la crainte les dispersa, et Priscillien, accompagné des deux évêques, Instantius et Salvianus, se mit en route pour Rome, afin de se justifier auprès de Damase, qui en était alors évêque. En Aquitaine, ces hérétiques furent reçus avec honneur par ceux qui ne les connaissaient pas : ils y répandirent leurs erreurs, et corrompirent surtout le bon et religieux peuple d'Eluse [2]. Chassés de Bordeaux par l'évêque Delphinus, ils s'arrêtèrent chez Euchrocia, firent quelques adeptes et poursuivirent leur voyage avec un infâme cortége de femmes. Parmi elles étaient Euchrocia et sa fille Procula, qui, au dire de tout le monde, devenue enceinte par le fait de Priscillien, eut recours au crime pour cacher son infamie. Arrivés à Rome, le pape Damase ne voulut pas se déshonorer en les admettant en sa présence. Ils allèrent à Milan; mais Ambroise eut d'eux la même horreur. Repoussés par les deux plus grands évêques du monde, ils eurent recours aux courtisans, qui ne furent pas si scrupuleux, et qui leur obtinrent de l'empereur un décret contradictoire à celui qu'avait obtenu Ithace, et d'après lequel ils devaient être réintégrés dans leurs églises.

Maxime ayant vaincu Gratien, se fit alors déclarer empereur de

[1] Ville aujourd'hui inconnue.

[2] Ville métropole de la Novempopulanie. Après sa destruction, l'évêché fut transporté à Auch, qui en était peu éloigné.

plusieurs provinces de l'empire, entre autres des Gaules et de l'Espagne, et choisit Trèves pour sa résidence. Ithace s'y rendit, lui dénonça les priscillianistes. Maxime fit assembler un concile à Bordeaux. Priscillien et ses disciples y furent condamnés; mais ils en appelèrent à l'empereur de la sentence des évêques : Idace et Ithace les poursuivirent devant ce tribunal. « Dans cette affaire, coupables et accusateurs me déplaisent également, dit Sulpice Sévère [1]; je dis franchement qu'Ithace était bien loin d'être un saint : il était d'une hardiesse impudente, grand parleur, ami de la bonne chère et du luxe. Il poussa la folie jusqu'à regarder comme disciples de Priscillien tous ceux qu'il voyait adonnés au jeûne. Ce misérable eut même la témérité d'accuser d'hérésie l'illustre Martin, cet homme vraiment apostolique. Martin, qui était alors à Trèves, ne cessait de solliciter Ithace de se désister de son accusation, et de prier Maxime de ne pas verser le sang de ces hérétiques : il disait que c'était assez de les avoir chassés des Eglises par un jugement épiscopal; qu'il était criminel et inaccoutumé qu'un juge laïque prononçât dans une cause purement spirituelle. Tant qu'il fut à Trèves, le jugement fut différé, et, avant son départ, il obtint de l'empereur la promesse de ne pas verser le sang des coupables. »

Lorsqu'il fut parti, les évêques Magnus et Rufus changèrent entièrement les dispositions de Maxime, qui remit toute la cause au préfet Evodius, homme d'une inflexible sévérité.

Priscillien parut deux fois devant lui, fut convaincu des obscénités les plus infâmes, condamné et jeté en prison. L'empereur le jugea digne de mort, et la sentence fut exécutée. Les disciples eurent, en partie, le sort du maître, et ceux qui ne furent pas mis à mort furent exilés. Ithace ne concourut pas à cette sentence; il comprit qu'il se rendrait plus odieux encore à tous les évêques, si, après avoir été accusateur, il se faisait juge; il laissa la sentence à prononcer à d'autres, bien sûr qu'elle le serait. Ces cruautés n'éteignirent pas l'hérésie, qui troubla encore pendant quinze ans toute l'Espagne; on ne put même l'abolir entièrement.

Après la mort de Priscillien, Martin fut obligé [2] d'aller à la cour, afin de demander grâce pour quelques malheureux. Plusieurs évêques étaient alors à Trèves, communiquaient avec Ithace, et fai-

[1] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.
[2] *Ibid.*, Dial. 3, § 15.

saient cause commune avec lui. Au moment où ils y pensaient le moins, on vint leur annoncer que Martin était sur le point d'arriver, et tous aussitôt de se troubler, de parler à demi-voix, et de se consulter ensemble. L'empereur avait décidé la veille, d'après leur conseil, d'envoyer des troupes en Espagne, pour rechercher les hérétiques qui pouvaient encore s'y trouver, et les priver de leurs biens et de la vie. Certainement beaucoup de fidèles eussent été enveloppés avec les hérétiques dans cette cruelle expédition, car on n'examinait pas tant la foi, pour reconnaître un priscillianiste, que sa mine, sa mise, sa pâleur, etc. Martin ne pouvait approuver de pareilles cruautés : les évêques ithaciens le savaient, et ce qui faisait surtout le sujet de leur crainte et de leur inquiétude, c'était que Martin ne voulût pas communiquer avec eux, car la conduite du saint évêque de Tours devait avoir la plus grande influence sur l'opinion publique.

Les évêques coupables courent donc sur-le-champ vers l'empereur, qui, à leur sollicitation, envoie deux officiers au-devant de Martin, pour l'empêcher d'entrer dans la ville, à moins qu'il ne promette d'être en paix avec tous les évêques qui y étaient. Martin leur répond, avec adresse, qu'il vient dans la paix de J.-C. Ceux-ci alors le laissent entrer. Il était nuit : Martin se rend cependant à l'église pour y faire sa prière, et le lendemain il va au palais. Il y venait prier pour Narsès et Leucadius, qui, trop fidèles au malheureux Gratien, avaient encouru la haine de son vainqueur; il supplia en même temps Maxime de ne pas envoyer ses tribuns en Espagne : le saint homme était plein de sollicitude, non-seulement pour les chrétiens, qui auraient nécessairement beaucoup à en souffrir, mais aussi pour les hérétiques. Pendant deux jours, l'empereur ne décida rien, soit par sévérité, soit par avarice, comme quelques-uns l'ont pensé, car il désirait ardemment le bien des personnes qu'il voulait faire mourir, dit Sulpice Sévère.

Peu de temps après cette visite de Martin, les ithaciens, avec lesquels il ne communiquait pas, viennent trouver l'empereur : C'en est fait d'eux, disent-ils, si l'autorité de l'évêque de Tours vient encore exciter l'impudence de Théogniste[1], qui a osé les condamner; il n'eût pas fallu recevoir dans la ville un tel homme qui n'est pas seulement le défenseur des hérétiques, mais qui veut être leur

[1] On ignore d'où était évêque ce Théogniste qui avait condamné les amis d'Ithace.

vengeur; la mort de Priscillien a été inutile, si Martin veut en tirer vengeance. Après ce beau discours, ils se jettent en pleurant aux pieds de Maxime, et le supplient d'user de son autorité contre leur ennemi. Ils n'étaient pas éloignés de demander pour lui le sort des hérétiques; mais l'empereur, trop dévoué, il est vrai, à ces indignes évêques, n'en admirait pas moins la foi, la sainteté, les vertus de Martin. Il entreprit toutefois de le décider à communiquer avec les ithaciens.

Il le fait venir secrètement, le reçoit avec la plus grande bonté, lui dit que les hérétiques ont été exécutés d'après un jugement civil, et qu'il n'a par conséquent aucune raison pour ne pas communiquer avec Ithace et ses adhérents; que Théogniste est le seul qui se soit séparé d'eux, et encore a-t-il agi plutôt par haine que par toute autre raison; enfin, qu'un synode a déclaré Ithace innocent. Martin était fort peu convaincu : l'empereur s'en irrite, le quitte brusquement, et, peu après, ordonne d'aller à la prison massacrer ceux pour lesquels il était venu demander grâce. Le saint évêque n'apprend cette décision que le soir : il vole au palais, et promet de communiquer avec Ithace, si on épargne ses malheureux clients, et si on rappelle les tribuns qui étaient déjà partis pour l'Espagne. Maxime n'hésite pas, il accorde tout.

Or, le lendemain, on devait procéder à l'ordination de Félix [1], homme très-saint et digne d'être fait évêque en de meilleures circonstances. Martin assista à la cérémonie, jugeant qu'il était mieux de céder pour un temps que de laisser massacrer des malheureux qui déjà avaient le glaive suspendu au-dessus de leur tête; cependant, malgré les vives instances des évêques, il ne voulut jamais leur signer des lettres de communion. Il partit le lendemain, bien triste et désolé d'avoir communiqué un seul instant avec les coupables. Auprès du village appelé Andethanna, il laissa ses compagnons aller devant, et s'arrêta dans la sombre forêt qui couvre ce pays, pour y pleurer sa faiblesse. Un ange alors lui apparut et lui dit : « Tu as raison, Martin, d'être affligé; mais tu n'as pu agir autrement : répare cette faute, prends courage, et veille à ne pas risquer seulement ta gloire, mais ton salut. »

Désormais, il prit bien garde de communiquer avec les ithaciens. Lorsque, dans la suite, il avait plus de peine à chasser le démon du corps des énergumènes et à faire d'autres miracles, il avouait,

[1] Félix fut fait évêque de Trèves. Il avait eu pour prédécesseur Britto qui avait lui-même occupé ce siége après Bonosius. (*V.* Bolland., 5 maii.)

en pleurant, qu'il se sentait moins de grâce depuis qu'il avait communiqué avec Ithace, quoique c'eût été malgré lui et par nécessité. Pendant le reste de sa vie, il n'assista à aucun synode et ne parut à aucune assemblée d'évêques.

On ne le vit pas, en effet, à un concile de Nîmes qui se tint alors, et il ne sut que par révélation ce qui s'y était passé [1].

Pendant que Martin était à Trèves [2], et que les évêques Ithaciens déshonoraient leur caractère épiscopal par une basse adulation pour Maxime, ce cruel favori de la victoire, il fut le seul qui donna l'exemple d'une dignité vraiment apostolique : tout en venant supplier, il commanda plutôt qu'il n'obéit, et, malgré les vives instances de l'empereur, il refusa longtemps de manger à sa table. « Je ne peux, disait-il, être le convive d'un homme qui a arraché à un empereur son trône, et à un autre la vie. » Maxime prétendait n'avoir pas usurpé l'empire, mais l'avoir reçu de ses soldats ; il avait dû dès lors, disait-il, le défendre les armes à la main ; ses victoires étaient un signe de la volonté de Dieu, et aucun de ses ennemis n'avait été tué que dans les combats. Se rendant à ses raisons ou à ses prières, Martin accepta enfin de dîner à sa table. Maxime, tout joyeux d'avoir obtenu cette faveur, invita, comme pour un jour de fête, les convives les plus illustres, les préfets, le consul Evodius, homme de la vertu la plus austère, deux comtes élevés aux plus hauts emplois, son frère et son oncle. Il plaça au milieu d'eux un prêtre, compagnon de Martin, et le mit lui-même à sa droite. Au milieu du repas, un officier offrit, selon la coutume, la coupe à l'empereur qui la fit présenter d'abord au saint évêque, espérant la recevoir de sa main ; mais lui, jugeant qu'après la dignité épiscopale rien n'était plus élevé que la dignité sacerdotale, offrit la coupe à son prêtre, après avoir bu. L'empereur et tous les convives comprirent et admirèrent cette action de Martin, et on dit à la cour que le saint homme avait fait à la table de l'empereur ce qu'aucun autre évêque n'eût osé faire à celle du dernier magistrat.

[1] Sulpit. Sev., Dial. 2.—C'est peut-être dans ce concile que fut jugé le prêtre Agricius. Le pape Sirice l'avait dénoncé à Maxime comme élevé au sacerdoce contre les règles, et Maxime lui promit (Epist. Maxim. ad Siric. pap., apud Sirm. Concil. Gall., t. I, p. 25, 26) de le faire juger dans une assemblée des évêques des Gaules et des cinq provinces. Maxime tint probablement sa promesse, car, malgré ses vices, il avait beaucoup de zèle pour la religion.

[2] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 23.

Maxime avait pour Martin la plus grande vénération [1]; souvent il s'entretenait avec lui de ses affaires spirituelles, de la gloire des Saints, de l'éternité de leur bonheur; mais l'impératrice avait pour lui plus de respect encore. Comme la femme de l'Evangile, elle arrosait ses pieds de ses larmes et les essuyait de ses cheveux. Elle n'avait égard ni à ses richesses, ni à sa dignité, ni au diadême, ni à la pourpre, et on ne pouvait l'arracher des pieds du bienheureux. Elle obtint de son mari de lui servir elle-même un repas. Malgré tous ses efforts, Martin fut obligé de l'accepter. Elle le prépara elle-même, mit la table et approcha le siége du saint évêque, lui présenta l'eau pour se laver les mains, le servit comme une esclave et avec une modestie et une humilité parfaites. Après un léger repas, Martin se retira, et l'impératrice ramassa avec soin les restes qu'elle préférait aux mets les plus somptueux [2].

Cette espèce de culte ne peut étonner, quand on réfléchit à la sainteté prodigieuse de Martin.

« S'il est à peu près possible, dit Sulpice Sévère [3], de raconter ses actions extérieures, jamais, je le dis sincèrement, on ne pourra faire connaître sa vie intime, sa conduite habituelle, son esprit toujours fixé au ciel, sa persévérance dans l'abstinence et le jeûne, ses veilles et ses prières, ses nuits aussi saintes que ses jours. Le temps du repas, il le consacrait à Dieu, et il pensait à lui, même au milieu des occupations journalières; il ne prenait de nourriture et de sommeil que ce qu'exigeait impérieusement la nature; en lui tout fut grand et saint. O homme vraiment bienheureux, en qui la ruse ne fut jamais! ne jugeant, ne condamnant personne, ne rendant à aucun le mal pour le mal! Il avait une telle patience, qu'étant évêque, il supportait les injures personnelles des moindres clercs, les laissait impunies autant qu'il lui était possible, ne privait pas pour cela ces clercs de leurs charges et ne les en aimait pas moins. Jamais personne ne le vit irrité, pas même un peu ému; ni gai, ni triste, il portait sur son visage l'expression d'un bonheur tout céleste, il semblait au-dessus de la nature humaine; toujours il avait dans la bouche le nom de J.-C.; et dans le cœur, la

[1] Sulpit. Sev., Dial. 2, § 7.

[2] Martin fit tous ses efforts pour échapper à la vénération de l'impératrice, et s'y fut encore refusé avec plus de force, si elle n'eût pas été d'une vertu incontestable et âgée de soixante-dix ans.

[3] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 24.

paix, la pitié, la miséricorde. Quant à ses ennemis, il pleurait les péchés qu'ils commettaient en cherchant, de leurs langues envenimées, à troubler sa tranquillité; car ce saint homme eut des ennemis, c'étaient ceux qui étaient jaloux de sa sainteté et de ses vertus; ils haïssaient en lui ce qu'ils ne voyaient pas en eux, et n'avaient pas le courage d'imiter. Nous le disons en gémissant, ajoute Sulpice Sévère, ces ennemis, en bien petit nombre il est vrai, furent des évêques. »

Ces évêques étaient les Ithaciens dont nous avons parlé. « La foi de Martin, sa vie, ses miracles, dit encore Sulpice Sévère[1], m'avaient rempli du désir de le voir, et, dans ce but, j'entrepris un voyage bien doux à mon cœur. Déjà j'avais conçu le dessein d'écrire sa vie; j'en appris, autant qu'il me fut possible, les circonstances de sa propre bouche, ou au moins de ceux qui en avaient été les témoins. On ne saurait croire avec quelle humilité et quelle bonté il me reçut; il se réjouissait dans le Seigneur de ce que je l'avais assez estimé pour entreprendre un voyage exprès pour le voir. Malheureux que je suis! j'ose à peine le dire, lorsqu'il eut daigné m'admettre à sa table, il m'offrit lui-même de l'eau pour me laver les mains. Le soir, il me lava les pieds et je n'eus pas la force de m'y refuser; sa vertu m'avait tellement subjugué que j'eusse regardé comme un crime de n'y pas consentir. Sa conversation roulait toujours sur la nécessité de fuir les séductions et de déposer le fardeau du monde pour suivre en liberté le Seigneur Jésus. Il nous citait l'exemple de l'illustre Paulin, qui, méprisant d'immenses richesses pour suivre J.-C., était presque le seul qui, dans notre temps, accomplît à la lettre la parole de l'Evangile. Il nous animait à l'imiter et trouvait notre siècle heureux d'avoir un tel modèle qui rendait possible ce qui pouvait passer pour impossible auparavant: un riche, abandonnant ses richesses et les donnant aux pauvres. Quelle gravité! quelle dignité dans ses paroles! Comme il parlait avec zèle et entraînement de la vertu! avec quelle facilité il expliquait la sainte Ecriture! Je sais, ajoute Sulpice Sévère, qu'au sujet de sa science, j'ai rencontré beaucoup d'incrédules; il est vrai que par lui-même il était sans étude; mais, j'en atteste J.-C. et notre commune espérance, jamais je n'ai entendu sortir de la bouche d'aucun autre homme, autant de science exprimée dans un langage plus parfait. Ce fut un faible avantage au milieu

[1] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 26.

de toutes ses vertus; mais enfin, cette grâce même ne lui a pas manqué [1].

Paulin [2], que saint Martin offrait comme modèle à ses disciples, faisait alors l'admiration de toute l'Eglise; fils de Pontius Paulinus, préfet des Gaules, et appartenant à une des plus illustres familles de l'empire, il éclipsa par ses vertus les honneurs qui avaient décoré ses ancêtres.

Il naquit à Ebremagus, près Bordeaux; son père lui donna, dans son enfance, le célèbre Ausone pour précepteur. Ausone, poète et rhéteur, digne de sa réputation, cultiva avec soin les heureuses dispositions de son élève et en fit un écrivain parfait, un poète élégant. Il eût été longtemps à en faire un saint; heureusement que, dans la pratique de la vertu, Paulin eut de plus habiles maîtres. Il connut saint Martin, saint Victricius de Rouen, eut des relations fréquentes avec saint Delphinus, évêque de Bordeaux, et le saint prêtre Amandus, avec lequel il conserva toute sa vie une touchante correspondance. Les conseils de ces hommes vertueux, soutenus des exemples et des entretiens de Thérasia, sa vertueuse épouse, le détachèrent peu à peu du monde et lui inspirèrent le dessein de suivre la voie sublime des conseils évangéliques.

Après son baptême, qu'il reçut des mains de saint Delphinus, il se retira en Espagne pour y vivre inconnu et ne s'occuper que de sa sanctification; ce fut là qu'il perdit son fils. Ce malheur acheva de rompre les liens qui l'attachaient encore à la terre: du consentement de son épouse, il garda dès lors une exacte continence, changea d'habits pour avertir le monde qu'il n'était plus des siens, et offrit en lui le modèle le plus parfait du vrai chrétien; les fidèles de Barcelone conçurent pour lui une telle admiration, que le jour de Noël [3], pendant l'office, ils le saisirent et le présentèrent malgré lui à l'évêque, en le priant de l'ordonner prêtre. « Moi, qui ne suis qu'un vermisseau et non un homme, écrivit-il alors à saint Amandus [4], je refusais, ou plutôt je n'osais

[1] On donne, comme l'œuvre de saint Martin, une profession de foi sur la Trinité; on peut aussi bien nier qu'affirmer qu'elle soit de lui. Le père Sirmond l'a donnée au tome 1er de son ouvrage, *Concilia antiqua Galliæ*, p. 26.

[2] Haglog, 22 junii.

[3] Paulin., Epist. 1 ad Sever.

[4] Paulin., Epist. 2 ad Amandum.

pas accepter d'être fait domestique de la maison de Dieu. Mais on m'a fait violence, je l'avoue; saisi, presque étouffé par la foule, malgré mon désir de voir passer loin de moi ce calice, j'ai été obligé de dire au Seigneur: Que votre volonté soit faite et non la mienne... Me voilà donc vieillard [1], de nom au moins et par mon Ordre, mais réellement bien jeune et encore enfant. » « Mais, dit-il à son ami Sulpice Sévère [2], je ne consentis à être ordonné dans l'Eglise de Barcelone qu'à la condition de n'y être point attaché, consacré seulement pour le ministère du Seigneur, sans être désigné pour une Eglise particulière. »

Il avait dès-lors la pensée de se retirer à Nole, auprès du tombeau de saint Félix; projet qu'il exécuta après avoir vendu ses biens immenses, qu'Ausone appelle les royaumes de Paulin. Il ne se réserva qu'une maison et un petit jardin auprès de Nole, où il fonda un monastère.

Du fond de cette retraite, il entretint des relations fréquentes avec ses amis des Gaules, saint Delphinus, qui l'avait baptisé, saint Amandus, saint Aper qui, avec sa femme Amanda, suivit les traces de Paulin et de Thérasia, et surtout avec Sulpice Sévère, celui qu'il aima de l'affection la plus tendre.

Sulpice Sévère avait aussi imité le noble exemple de Paulin, et, jeune encore, il avait préféré la croix aux honneurs et aux plaisirs. Le monde, qu'il abandonnait, lui prodigua les insultes et les outrages; il en fut ému et voulut répondre à ces critiques insensées, mais Paulin le fit bientôt renoncer à ce projet en lui écrivant [3]: « O mon frère bien-aimé! que nos pieds ne s'éloignent point de la voie du Seigneur et de l'étroit sentier! Les amis du monde aboient après nous, mais qu'importent leurs folles et profanes paroles! ne savons-nous pas, par les Saintes Écritures, ce que nous devons penser et d'eux et de nous? Fermement attachés à la parole du Seigneur, laissons passer les injures et la haine des impies, ils marchent dans les ténèbres et le soleil de justice n'est pas levé pour eux; sous leur langue est un venin d'aspic, qui empoisonne l'esprit, tue l'âme, si, par les oreilles, il entre jusqu'au cœur.... Homme de Dieu, fuis-les. Tu crains Dieu, tu as donc en toi le principe de la sagesse; ne leur explique point les raisons de ta conduite comme

[1] Le nom de *prêtre* signifie vieillard, πρεσβυς.

[2] Paulin., Epist. 1 ad Sever.

[3] *Ibid.*, n°s 2, 3, 7.

s'ils étaient plus sages que toi; s'ils trouvent insensé ce que nous faisons, réjouis-toi au fond de ta conscience d'avoir fait l'œuvre de Dieu et accompli le précepte de J.-C..... Que les mondains gardent leurs plaisirs, leurs honneurs, leurs richesses, si toutefois ils possèdent tout cela; qu'ils nous laissent, à nous, ce qu'ils appellent notre pauvreté, notre folie.... Pour toi, soldat de J.-C., armé du casque du salut, de la cuirasse de la justice, du bouclier de la foi, du glaive de la vérité, de la force de l'Esprit-saint, sois constant dans les combats célestes; et, dans la source de la sagesse, dans le fleuve d'eau vive qui est dans ton cœur, éteins les traits enflammés de l'ennemi. »

Fidèle aux conseils de Paulin, Sévère se dévoua entièrement au service de Dieu sans aucun souci des critiques du monde.

« O mon bien cher frère [1] ! lui écrivit alors le solitaire de Nole, ta conversion est un plus grand miracle que la mienne. Tu étais dans la fleur de l'âge, comblé de louanges, moins fatigué du poids des richesses, quoique aussi riche que moi; tu étais sur le théâtre du monde et la gloire du barreau, tu tenais le sceptre de l'éloquence; tout-à-coup, tu as secoué le joug avilissant du péché, tu as rompu les liens mortels de la chair et du sang. Ni tes richesses augmentées par une alliance dans une famille consulaire, ni l'attrait du péché, ni la perspective d'une jeunesse innocente, n'ont pu te rappeler de la porte étroite du salut, du sentier difficile de la vertu, dans la voie spacieuse du grand nombre. Tu es bien heureux d'avoir fui l'assemblée des impies, d'avoir refusé de t'arrêter dans la voie des pécheurs, d'avoir dédaigné de t'asseoir sur la chaire empestée, d'avoir préféré te courber aux pieds du crucifié, par une humilité sublime. »

Après sa conversion, Sévère se retira auprès d'Elusone, dans la Narbonnaise [2], dans un village appelé Primuliacum. Ses serviteurs l'y suivirent; il en fit ses frères en J.-C. et donna ainsi naissance à son monastère.

[1] Paulin., Epist. 5 ad Sever., n° 5.

[2] Plusieurs érudits ont confondu Elusone avec Elusa, qui était située en Novempopulanie, à peu de distance de l'Aquitaine. Saint Paulin (Epist. 1 ad Sev., n° 11) place Elusone dans la Narbonaise: par conséquent, on doit la distinguer d'Elusa. L'*Itinerarium Burdigalense* s'accorde avec saint Paulin, et la place à moitié chemin à peu près de Toulouse à Carcassonne. (*V.* Notes sur la première Lettre de saint Paulin, *inter op. edit. Parisin.*, in-4°; édition de l'abbé Le Brun des Marettes.)

Paulin désirait vivement qu'il vînt demeurer à Nole avec lui, et Sévère même le lui avait d'abord promis.

« Je l'avoue, lui écrivit Paulin [1], quoique rien ne puisse m'être plus agréable que ta présence, le désir que j'ai de te voir est plus ardent encore depuis que tu m'as promis d'amener avec toi plusieurs frères spirituels. Penses-tu que ce temps viendra bientôt, que bientôt luira le jour où je te recevrai avec une troupe d'élus de Dieu dans le sein de mon monastère du bienheureux Félix [2] qui sera notre patron commun... C'est là le jour que le Seigneur a fait, réjouissons-nous, soyons dans l'allégresse, car il est bon et agréable pour des frères, d'habiter ensemble.... Je vois déjà mon petit jardin bien mieux cultivé par les soins des ouvriers du Seigneur qui viennent avec toi ; combien sera facile une culture légère pour ceux que J.-C. a choisis pour travailler à sa vigne et qu'il n'a pas laissés oisifs sur le vaste forum de ce monde ! »

Sévère ne se rendit pas aux pressantes sollicitations de son cher Paulin ; la maladie l'empêcha de tenir sa promesse. Au lieu d'aller à Nole, il se rendit à Tours, auprès de saint Martin, comme nous l'avons rapporté. Il se fit son disciple, le suivit dans plusieurs de ses courses apostoliques, l'étudia avec soin, interrogea les témoins de ses actions merveilleuses, et revint ensuite dans sa solitude auprès d'Elusone, pour y rédiger ce qu'il avait vu et appris de certain des actions du saint évêque de Tours.

Il envoya ce travail à Paulin ; ce pieux et illustre solitaire, si capable de l'apprécier, le publia lui-même à Rome [3], où il eut un succès immense ; il le lut à la pieuse Mélanie, qui put encore admirer Martin après avoir été témoin des héroïques vertus des solitaires de la Palestine et de la Thébaïde. Ces anges de la terre eux-mêmes ne lurent pas sans étonnement le récit de tant de vertus, dignes d'un pieux cénobite, unies à celles d'un grand évêque.

« Il ne t'eût pas été donné d'écrire la vie de Martin, disait Paulin à Sévère [4], si, par un cœur pur, tu n'eusses rendu ta bouche digne de si saintes louanges. Sois donc béni de Dieu d'avoir écrit la vie d'un si saint évêque, d'un confesseur si illustre, et de l'avoir fait avec de si belles paroles et une si juste affection. Lui aussi est

[1] Paulin., Epist. 5 ad Sev., n° 15, 16. (*V. etiam* Epist. 17.)

[2] Saint Félix de Nole, pour lequel saint Paulin avait une dévotion touchante.

[3] Sulpit. Sev., Dial.

[4] Paulin., Epist. 11 ad Sev., n° 11.

bien heureux d'avoir mérité un digne historien de sa foi et de ses vertus. Sa vie ainsi connue, ce sera pour la gloire de Dieu, et ton livre la conservera dans la mémoire des hommes. »

L'ouvrage de Sulpice Sévère mérite bien ces éloges : on y trouve réunis la plus élégante simplicité et la piété la plus douce ; on sent que c'est la vie d'un saint écrite par un saint.

Martin ne survécut guère à la publication de son histoire. Il apparut en songe à Sulpice Sévère [1], tenant en ses mains le livre de sa vie, lui donna sa bénédiction et s'éleva au ciel. Sévère pensa que ce songe était l'annonce de la mort de ce saint évêque, et, en effet, on vint l'avertir peu après que deux moines arrivaient de Tours pour lui apprendre la mort de leur père.

Saint Martin mourut à Candes, au confluent de la Loire et de la Vienne [2]; il y était allé pour terminer quelques différends qui s'étaient élevés dans le clergé de cette Eglise. Se sentant près de mourir, il appela ceux de ses disciples qui l'avaient accompagné, et leur annonça qu'il allait les quitter bientôt. A cette nouvelle, ils versèrent beaucoup de larmes : « Notre père, disaient-ils, pourquoi nous quittez-vous? à qui nous abandonnez-vous? Des loups ravissants vont déchirer votre troupeau ; et qui pourra nous défendre après la mort de notre pasteur? Vous désirez être uni à J.-C., mais votre récompense, pour être différée, n'en sera ni moins grande ni moins certaine. Prenez pitié de nous et ne nous abandonnez pas. » Ce bon père, qui les aimait tendrement, ne put retenir ses larmes, et, s'adressant à Dieu : « Seigneur, lui dit-il, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail, que votre volonté soit faite. » Partagé entre le désir d'aller à Dieu et l'amour pour ses disciples, il hésitait et ne voulait ni les abandonner, ni être plus longtemps séparé de J.-C. Il renonça donc à ses désirs et à sa volonté pour se soumettre avec confiance à la volonté du Seigneur. Quoique tourmenté par une fièvre ardente, il ne cessa de s'entretenir avec Dieu, forçant son corps à se soumettre à l'esprit et consacrant à Dieu tous les instants qu'il avait encore à passer sur la terre. Il avait voulu être couché sur la cendre et le cilice. Ses disciples, le priant de permettre qu'on mît sous lui un peu de paille : « Non, mes enfants, leur dit-il, il faut qu'un chrétien meure sur la cendre, je ferais mal de ne pas vous donner cet exemple. » Il avait toujours

[1] Sulpit. Sev., Epist. ad Aurel.

[2] Sulpit. Sev., Epist. ad Bassul.

les mains et les yeux élevés au ciel; les prêtres qui étaient accourus auprès de lui voulurent le mettre sur le côté pour lui procurer un peu de soulagement. « Mes frères, leur dit-il, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, mon âme apprend ainsi le chemin qu'elle doit suivre pour aller à Dieu. » Après ces paroles, il aperçut le démon près de lui: « Que fais-tu là, bête cruelle, lui dit-il, tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne, je m'en vais dans le sein d'Abraham. » En disant ces mots, il rendit son âme à Dieu.

Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, on accourut à Candes de tous côtés. Les habitants de Poitiers voulurent posséder son corps et prétendirent l'avoir seulement prêté aux habitants de Tours. Ceux-ci alléguèrent en leur faveur la coutume d'enterrer les évêques dans leurs églises, et terminèrent le différend en enlevant secrètement, pendant la nuit, le corps de leur saint évêque; ils l'embarquèrent sur la Vienne, et par la Loire le conduisirent comme en triomphe jusqu'à Tours [1].

« Une multitude incroyable, dit Sulpice Sévère [2], accourut pour honorer son convoi. La ville entière sortit à sa rencontre; des campagnes et des villes des alentours, on accourut en foule. Quel deuil dans le cœur de tous! Comme les moines, surtout, ressentaient une douleur profonde! Ils étaient environ deux mille; c'était là la plus belle gloire de Martin, car c'est à son exemple que cette grande famille s'était consacrée au service de Dieu. Cette troupe pieuse, au visage pâle, et enveloppée de longs manteaux, vieillards courbés sous les travaux, jeunes lévites consacrés à J.-C., tous marchaient devant le bon pasteur qui semblait conduire devant lui son troupeau.

« Les vierges avaient honte de pleurer celui qu'elles savaient être dans le sein du Seigneur; sous l'apparence d'une joie sainte, elles cachaient leur douleur. La foi leur défendait les larmes; mais l'affection parfois leur en faisait verser. Leur douleur était aussi pieuse que la joie que leur inspirait la gloire de leur père.

« On devait pardonner à ceux qui pleuraient et féliciter ceux qui étaient dans la joie, car il était bien de pleurer Martin et bien aussi de se réjouir de son triomphe.

« La foule, chantant des hymnes, accompagna le corps du bienheureux jusqu'au lieu de sa sépulture. »

[1] Greg. Tur. Hist., lib. 1, c. 47.

[2] Sulpit. Sev., Epist. ad Bassul.

Il n'est pas de saint dont le culte ait été plus célèbre que celui de Martin. Nous verrons, dans le cours de cette Histoire, les hommes les plus illustres, les rois, les évêques comme les simples fidèles, accourir en foule à son tombeau. Sa sainteté et ses miracles l'ont rendu digne de ces hommages; car, après sa mort, Dieu opéra, par ses reliques, de nombreux prodiges, et sa vie fut une série de faits miraculeux. A la sotte incrédulité qui refuserait d'y ajouter foi, nous citerons ces paroles de son historien, Sulpice Sévère[1] : « Je prie ceux qui me liront d'ajouter foi à mes paroles et de ne pas croire que j'aie avancé quelque fait qui ne fût pas certain et prouvé; j'eusse mieux aimé me taire que de dire des choses fausses. »

Celui qui ne croira pas un historien aussi instruit, aussi honorable, d'une si haute sainteté, qui a écrit du vivant même de son héros et des témoins innombrables qui pouvaient le contredire, qui a jeté son travail comme un défi aux ennemis de l'illustre évêque de Tours, celui-là doit rejeter tous les témoignages historiques et s'ensevelir dans un scepticisme absolu.

[1] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, Prolog.

LIVRE TROISIÈME.

(397 — 434)

I.

Disciples de saint Martin. — Saint Brice de Tours. — Saint Victrice de Rouen. — Il écrit au pape Innocent Ier. — Saint Exupère de Toulouse l'imite. — Rapports de saint Exupère et de saint Jérôme — Rapports de saint Jérôme avec l'Église des Gaules ; comme interprète de l'Ecriture Sainte ; comme directeur ; comme controversiste. — Sa réfutation de l'hérésie de Vigilance. — Cette hérésie ne trouble pas autant la Gaule que la discussion sur la juridiction. — Proculus de Marseille. — Le concile de Turin décide en sa faveur. — Patrocle d'Arles excite contre lui le pape Zozime. — Actes injustes de ce pape contre Proculus. — Boniface ne suit pas les errements de Zozime. — Proculus condamne l'hérétique Leporius. — Il est accusé de nouveau par Patrocle auprès du pape Célestin. — Mort de Patrocle. — Ses partisans obtiennent de Célestin une lettre contre Proculus. — Mort de Proculus.

397 — 428.

Après la mort de saint Martin, Brictius, ou saint Brice, fut élu pour lui succéder. « Cependant, dit Grégoire de Tours [1], durant la vie du saint homme, il l'avait bien fait souffrir, parce que souvent il lui avait reproché sa frivolité.

« Un pauvre malade, cherchant un jour Martin sur la place publique, s'adressa à Brice, qui alors était diacre, et lui dit naïvement : « Je cherche le saint homme, et je ne sais où il est. — Si tu « cherches ce radoteur, lui répondit Brice, le voilà qui regarde le « ciel, selon sa coutume, comme un insensé. » Après avoir satisfait le pauvre homme, Martin parla ainsi à Brice : « Brice, je te semble « donc insensé ? » Et comme celui-ci, confus, niait qu'il eût ainsi parlé, le saint homme lui dit : « Je t'ai entendu ; mes oreilles n'é« taient-elles pas près de ta bouche, quand tu as prononcé ces « paroles ? Cependant, je te le dis en vérité, j'ai obtenu qu'après « ma mort tu sois mon successeur ; mais sache que, dans l'épisco« pat, tu auras beaucoup à souffrir. » Brice, entendant ces paroles, s'en moqua, et dit en se retirant : « N'avais-je pas raison d'appeler « cet homme un insensé ? »

[1] Greg. Tur. Hist. Franc., lib. 2, n° 1.

Brice, élevé au sacerdoce, fit encore de plus grandes insultes au saint évêque.

Un jour [1], entre autres, que Martin lui reprochait ses prodigalités et sa conduite, plus que légère, qui donnait occasion à des bruits scandaleux, il s'emporta tellement contre lui, qu'il vomit un torrent d'injures, et fut sur le point de le frapper. Martin l'écouta sans s'émouvoir, et le lendemain Brice, confus et repentant, vint se jeter à ses pieds et lui demander pardon. Il l'obtint facilement, car le saint, éclairé de lumières surnaturelles, savait qu'un jour Brice serait un digne évêque. Quand on le pressait de l'interdire, il répondait : « J.-C. a bien souffert Judas, pourquoi ne souffrirais-« je pas Brice? »

Devenu évêque [2], Brice eut beaucoup à souffrir, comme le lui avait prédit Martin, et fut obligé d'aller à Rome pour se justifier.

Si saint Martin eut plusieurs de ses disciples qui, comme le dit Sulpice Sévère [3], exercèrent sa patience, le plus grand nombre ne lui donna que des consolations; plusieurs sont honorés comme saints : nommons seulement saint Maurilius, que l'Église d'Angers se choisit pour pasteur, et saint Victricius, le plus parfait imitateur du saint évêque de Tours.

Victricius (S. Victrice), après avoir miraculeusement échappé au martyre, sous Julien l'Apostat, quitta le service militaire et s'engagea dans le clergé. Devenu évêque de Rouen, il suivit saint Martin dans plusieurs de ses courses apostoliques, afin d'apprendre, à l'école d'un si grand maître, à remplir parfaitement la charge pastorale, et, de retour à Rouen, imita les saints exemples qu'il avait eus sous les yeux.

Nous ne pouvons mieux faire connaître saint Victricius, qu'en traduisant une lettre que lui adressa saint Paulin de Nole [4].

« Paulin à Victricius, son bienheureux et vénérable père :

« Je désirais, depuis longtemps, une occasion d'écrire à Votre Sainteté, et je désespérais d'en trouver une, lorsque le Seigneur m'envoya votre frère, qui est aussi le mien, l'excellent diacre Paschasius; je le rencontrai à Rome, où j'étais allé pour la fête des

[1] Sulpit. Sev., Dial. 3.

[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, n° 1 et seq.

[3] Sulpit. Sev. Vit. Martini.

[4] Paulin. Nolan., Epist. 18 ad Vict.

Apôtres, et je le reçus avec d'autant plus de respect, qu'il partageait avec nous le saint ministère, et qu'il était des vôtres.

« Ce bon frère, ministre fidèle du Seigneur, et votre bien-aimé disciple, m'a appris que Dieu s'est servi de vous pour faire éclater de grandes lumières en des régions couvertes autrefois d'épaisses ténèbres. Comme autrefois la terre de Zabulon et de Nephtali, située sur le littoral de la mer de Galilée, au-delà du Jourdain, vit une grande lumière; ainsi la terre des Morins, reculée au bout du monde, battue par les flots sauvages de l'Océan, ces peuples si éloignés, qui habitent l'aride côte de la mer, ont vu tout à coup, grâce à Votre Sainteté, se lever sur eux une lumière éclatante, et ils ont soumis à J.-C. leurs cœurs, si rudes, pourtant, et si âpres.

« Ces forêts désertes, ces rivages dangereux, habités par des barbares; ces régions, qui n'étaient qu'un repaire de voleurs, ont maintenant pour habitants les chœurs pieux et angéliques des saints. Les cités et les villages, les îles et les forêts ont vu s'élever des églises, des monastères [1] nombreux, où retentissent des chants de piété et de paix.

« Quoique la foi fût répandue déjà chez tous les peuples de la Gaule, elle n'avait fait cependant qu'effleurer, comme un vent léger, le rivage des Nerviens [2]. Il vous était réservé de la faire briller avec plus d'éclat. La cité de Rouen était à peine connue autrefois; aujourd'hui, dans les provinces les plus éloignées, on en parle avec respect, elle est comptée parmi les cités les plus illustres par ses lieux saints : c'est à juste titre. Grâce et gloire soient donc rendues à celui qui vous a fait prédicateur de son Évangile et vous a honoré de la dignité apostolique, afin que votre lumière brillât dans la maison de Dieu.

« Avant de vous faire évêque, il vous fit soldat, afin qu'en combattant pour César, vous apprissiez à combattre pour Dieu. Un jour, revêtu de cet habit guerrier que déjà vous aviez quitté dans votre cœur, en présence du tribun et de toute l'armée dans l'étonnement, vous avez refusé de renouveler vos serments, afin d'échanger les armes de sang pour celles de la paix. Vous avez dédai-

[1] Saint Victrice suivait donc la coutume de saint Martin, d'établir des monastères dans les lieux nouvellement évangélisés, pour y conserver la foi.

[2] Les Morins et les Nerviens avaient été évangélisés par saint Fuscien et saint Victoric, saint Platon, saint Chryseuil et saint Eugène. Comme nous l'avons dit dans le 1er livre de cette Histoire, ces saints apôtres furent arrêtés, sous Maximien-Hercule, dans leurs travaux apostoliques.

gné d'être armé de fer, vous qui l'étiez de J.-C. Votre résolution rendit le tribun furieux, il vous fit déchirer de coups et frapper de verges, mais ne put vous vaincre : vous aviez la croix pour appui. Il put faire étendre sur des têts de pots cassés vos membres meurtris, disloqués par les tourments ; mais vous avez trouvé un lit bien doux dans le sein de J.-C., et vous êtes sorti, plus fort, de vos souffrances. Traîné devant le comte, vous avez triomphé plus glorieusement encore de cet ennemi plus puissant ; il n'osa pas renouveler les tourments que déjà vous aviez méprisés, et il vous condamna à mort.

« Victime sainte, vous marchez, accablé d'outrages, à la suite de votre bourreau. Déjà il cherche l'endroit où il va vous frapper ; mais tout à coup ses yeux se ferment à la lumière : par la bonté de Dieu, en perdant les yeux du corps, il recouvre, avec plusieurs autres, ceux de l'esprit. Les chaînes dont vous étiez chargé tombent d'elles-mêmes, et personne n'ose renouer des liens que Dieu a rompus. On se hâte d'avertir le comte de ce qui vient d'arriver : celui-ci en fait le récit au prince [1], et devient le prédicateur de J.-C., après avoir été son persécuteur.

« Vénérable père, vous daignez, je crois, vous souvenir que j'ai vu Votre Sainteté à Vienne, avec notre bienheureux père Martin, auquel Dieu vous a rendu si semblable. Je vous ai peu connu alors, et j'ai cependant conçu pour vous une grande amitié. Je me réjouis de vous avoir vu ; mais je déplore mon malheur, d'avoir si peu profité de cette bonne occasion. Chargé alors, non-seulement du fardeau de mes péchés, qui m'accable encore, mais aussi des soins du siècle, dont je suis maintenant débarrassé, grâce à Dieu, je n'ai vu en vous qu'un prêtre, je n'ai pas su y voir un martyr vivant. »

Nous avons encore une autre lettre [2] de saint Paulin à Victricius, dans laquelle il se plaint de ce que ce saint évêque n'était pas allé le visiter dans le voyage qu'il avait fait à Rome. Pressé de revoir son Église, Victricius lui envoya seulement une petite lettre pleine de charité, pour s'en excuser ; Paulin en fut inconsolable et attribua à ses péchés d'avoir été privé de la visite d'un si saint homme.

Victricius avait été obligé d'aller à Rome [3] pour confondre ses ennemis, qui l'accusaient d'errer sur l'adorable mystère de la Trinité.

[1] Julien l'Apostat.

[2] Paulin. Nolan., Epist. 37 ad Vict.

[3] *Ibid.*

Il n'eut pas de peine sans doute à donner des preuves de son orthodoxie au grand pape Innocent Ier, qui occupait alors la chaire de saint Pierre et qui conçut pour le saint évêque de Rouen la plus haute estime; nous en avons un précieux témoignage dans la lettre qu'il lui adressa en lui envoyant les règles de discipline en usage dans l'Église Romaine. Victricius les lui avait demandées afin d'établir la discipline la plus pure dans les Églises à l'établissement desquelles il avait travaillé avec tant de zèle et de succès. Voici l'abrégé de la lettre et des règlements du pape Innocent [1] :

« Très-cher frère, quoique, pour la gloire et l'honneur du sacerdoce dont vous avez reçu la plénitude, vous connaissiez très-bien les règles de la discipline et soyez bien capable d'en instruire les autres, je vous envoie les règles suivies dans l'Église romaine, que vous m'avez demandées et auxquelles vous reconnaissez une plus grande autorité. J'attends de Votre Charité que vous les communiquerez aux Églises voisines de la vôtre et à nos co-évêques qui en sont chargés, afin qu'ils puissent les connaître et en instruire leurs fidèles. Ces règles ne sont pas nouvelles : elles ont pour auteurs les Apôtres et les Pères dont nous suivons les traditions, selon cette parole de saint Paul aux Thessaloniciens : Tenez-vous fermes et suivez les traditions que vous avez apprises soit de vive voix, soit par ma lettre.

« Mettez tous vos soins à être trouvé, en présence de Dieu, pur de toute contagion du siècle. On demande beaucoup de travail et de peine à celui auquel on a beaucoup confié; puisque nous devons rendre compte, non-seulement de nous-mêmes, mais encore du peuple du Christ, travaillons avec ardeur à l'instruire de la discipline qui réglera sa vie selon Dieu.

« Il en est qui, sans respect pour les règles des anciens, ont violé par leur témérité la sainteté de l'Eglise, et qui recherchent plus la faveur du monde qu'ils ne craignent le jugement de Dieu. Veillons à ne pas paraître, par notre silence, partager leurs opinions, et souvenons-nous de la parole du Seigneur : *Tu voyais un voleur et tu courais avec lui.*

« Voici maintenant les règles que tout évêque catholique doit observer :

« 1° Un évêque ne peut pas être ordonné sans l'assistance du métropolitain.

[1] Epist. Innocent. ad Vict.— Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 30.

« 2° Celui qui, après son baptême, s'est enrôlé dans l'armée ne peut devenir clerc.

« 3° Les causes des clercs doivent être jugées par les évêques de la province; on peut dans les causes majeures, après le jugement épiscopal, en appeler au siége apostolique. »

Il n'est question dans cette règle que des causes religieuses; pour les causes civiles ou criminelles, les clercs, d'après un privilége accordé par les empereurs et révoqué seulement par Valentinien III, comme nous le remarquons plus tard, étaient soumis de même au jugement des seuls évêques et étaient exempts de la juridiction des tribunaux ordinaires.

« 4° Pour pouvoir être ordonné clerc, il faut n'avoir épousé qu'une vierge.

« 5° Celui qui aura épousé une femme non vierge ne pourra recevoir les ordres.

« 6° Celui qui aura épousé une seconde femme ne pourra être ordonné.

« 7° Aucun évêque ne peut ordonner un clerc d'un autre évêque, à moins qu'il ne l'ait demandé et obtenu; il ne peut non plus en recevoir un que son évêque aurait renvoyé.

« 8° On doit recevoir à la pénitence, par la seule imposition des mains, ceux qui abandonnent les erreurs des novatiens et des donatistes, parce que, quoique hérétiques, ils ont été baptisés au nom de J.-C. »

Comme ces règles envoyées par le pape Innocent touchent à des points spéciaux sur lesquels saint Victricius lui avait adressé probablement des questions, on pourrait conclure, de cette huitième règle, qu'il y avait encore alors dans l'Eglise des Gaules quelques novatiens et même des donatistes [1].

« 9° Les prêtres et les lévites [2] doivent garder la continence.

[1] Il y en eut encore pendant longtemps dans les Gaules. Les donatistes n'étaient d'abord que des schismatiques, séparés de l'évêque légitime de Carthage, Cécilien; mais ils devinrent hérétiques peu après, et leurs erreurs trouvèrent çà et là quelques partisans. Le centre fut toujours l'Afrique. Ce fut saint Augustin qui contribua le plus à les ramener à la foi.

[2] Le pape entend probablement, par le mot *lévites*, les diacres et les sous-diacres. L'Église romaine obligeait, en effet, ces derniers à la continence; nous verrons plus tard qu'ils n'y furent pas obligés au v° siècle, dans l'Église des Gaules, qui y obligeait seulement les évêques, les prêtres et les diacres.

» 10.° Si les moines deviennent clercs [1], ils doivent garder leur vœu de continence.

» 11.° Les curials [2] ou autres fonctionnaires publics ne doivent pas être ordonnés clercs. »

Cette règle ne regardait que les fonctionnaires conservant leurs charges; pour ceux qui les quittaient, ils pouvaient entrer dans le clergé; les curials seuls ne le pouvaient que s'ils étaient exemptés, par privilége, des fonctions municipales. Aucun curial ne pouvait, par acte personnel et volontaire, sortir de sa condition [3].

« 12.° Si les vierges consacrées à Dieu et ayant reçu le voile des mains du prêtre, se marient en public ou en secret, elles ne peuvent être admises à la pénitence qu'après la mort de celui auquel elles se sont unies. »

Le pape suppose évidemment qu'elles persévèrent dans leur union; car si avant la mort de leurs complices, elles s'en étaient séparées, on aurait pu les admettre à la pénitence.

« 13.° Pour les vierges seulement vouées et non encore voilées, elles doivent faire quelque temps pénitence.

Leur mariage était donc valide quoique illicite. On voit par ces dernières règles que la prise du voile était dès-lors regardée, pour les vierges, comme un engagement irrévocable à la continence.

Le pape Innocent, après avoir établi ces règles de discipline, termine ainsi sa lettre à saint Victricius [4] :

« Telle est la règle, très cher frère; si elle est observée avec une entière exactitude par tous les prêtres de Dieu, l'ambition cessera, les dissensions s'apaiseront; on ne verra naître ni schisme, ni hérésie, et le démon n'aura plus le pouvoir d'exercer sa rage; la paix et l'union régneront, l'iniquité vaincue sera foulée aux pieds, la vérité brillera de tout son éclat, et la paix que nos lèvres annoncent régnera aussi dans nos cœurs. On verra l'accomplissement des désirs de l'apôtre qui veut que nous soyons unis de senti-

[1] C'est-à-dire, clercs inférieurs, et qui n'étaient pas obligés à la continence, s'ils n'avaient fait auparavant vœu comme moines.

[2] On appelait curials les membres de la curie ou corps municipal de la cité ou commune.

[3] M. Guizot, Hist. de la Civilisation en France, t. I.er, p. 54 et suiv., 4.e édit.

[4] On attribue à saint Victricius de Rouen un discours à la louange des saints. (V. Patrolog., t. XX, p. 443 et suiv.)

ment en J.-C.; n'accordant rien à l'esprit de discussion ou à la vaine gloire, ne cherchant point à plaire aux hommes mais à Dieu notre Sauveur, auquel soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. »

Ces belles paroles d'Innocent font dignement ressortir toute l'importance de la discipline ecclésiastique, et son but qui n'est que de conserver, dans toute leur intégrité, les dogmes et la morale de J.-C., en prévenant ou en corrigeant tous les abus qui naissent de la nature corrompue de l'homme et tendent à obscurcir la vérité; la discipline la *fait briller de tout son éclat* et procure à tous les fidèles la paix et l'union en J.-C. Les plus grands et les plus saints évêques ont toujours compris ces immenses résultats de la discipline pour l'Église; aussi, les verrons-nous, dans tous les temps, travailler avec zèle à la conserver dans toute sa pureté.

C'est dans ce but, qu'à l'exemple de saint Victricius, saint Exupère de Toulouse s'adressa au pape Innocent et lui proposa sept questions sur lesquelles il désirait des éclaircissements. Il en reçut la décrétale suivante[1] :

« Innocent, évêque, à Exuperius, évêque de Toulouse.

» Très cher frère, vous me demandez mon avis sur les questions que vous me proposez; je vous réponds suivant les lumières de mon esprit guidé par la Sainte Écriture et la pratique de tous les temps.

» Votre charité a agi avec une grande sagesse, en préférant avoir recours au siége apostolique, que de décider par elle-même des questions douteuses. Il y a moins à rougir d'apprendre quelque chose que de l'ignorer toujours. Moi-même, pensez-vous que je n'apprends pas lorsque je suis obligé d'approfondir les choses sur lesquelles je dois répondre? »

Sur la première question, dont l'objet était l'incontinence des clercs, le pape répond :

« 1.° Sur ce point, la loi divine est évidente, et Sirice, homme de bienheureuse mémoire, a donné à ce sujet des réglements très clairs; ceux qui ont été incontinents dans les Ordres de la prêtrise ou du diaconat[2] doivent être privés de tout honneur ecclésiastique et rejetés

[1] Epist. Innocent. ad Exup. — Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 34.

[2] Il est surprenant que le pape ne parle que des prêtres et des diacres comme obligés à la continence; c'est peut-être par ménagement pour l'église des Gaules, qui n'y obligeait pas les sous-diacres, et dont il ne jugeait pas à propos d'attaquer la coutume.

de ce ministère, pour lequel la continence est absolument nécessaire.

» 2.° Vous m'avez demandé ce que l'on doit observer touchant ceux qui, après le baptême, ont mené une mauvaise vie, et qui au moment de la mort demandent la pénitence et la réconciliation de la communion.

» Autrefois on était là-dessus très sévère; aujourd'hui on est moins rigoureux. L'ancienne coutume était de donner la pénitence et de refuser la communion[1]. Comme dans les premiers temps les persécutions étaient fréquentes, on avait raison de refuser la communion, car la facilité avec laquelle on l'eût obtenue eût rendu l'apostasie beaucoup plus ordinaire. Mais depuis que notre Seigneur a rendu la paix à ses Églises, on est dans l'habitude de donner la communion, comme un viatique, à ceux qui partent pour l'autre monde, de peur de paraître partager la cruelle opinion de l'hérétique Novatien, qui refusait tout pardon. On doit donc donner la communion avec la pénitence aux mourants qui se repentent, afin qu'ils soient arrachés à la mort éternelle par la miséricorde de notre Sauveur.

» 3.° Vous m'avez consulté sur ceux qui, après leur baptême, ont fait l'office de bourreau et ont prononcé des sentences de mort.

» Je ne vois rien d'établi sur ce point par les anciens, seulement ils ont fait mention de ces fonctions comme étant conformes à l'ordre établi par Dieu; ils ne les ont donc pas condamnées. Nous croyons que c'est à cela qu'on doit s'en tenir.»

Dans ses quatrième et sixième décisions, le pape établit certaines règles relatives à l'adultère. Dans la cinquième, il décide que ce n'est pas un crime de poursuivre devant les tribunaux, même pour faire condamner un coupable à mort. Dans sa réponse à la septième question, qui avait pour objet le canon des Saintes-Écritures, Innocent donne un catalogue des saints livres, entièrement conforme à celui qu'admet encore l'Eglise catholique[2].

[1] Le premier concile d'Arles, can. 22 (ann. 314) défendait encore de donner la communion aux apostats qui à la mort se convertissaient. Le mot communion, pris souvent pour la simple réintégration dans la société des fidèles, est employé par le pape Innocent dans le sens de participation à la sainte Eucharistie. La participation à la sainte Eucharistie a pris le nom de *communion*, parce qu'elle était le signe de la réintégration parfaite parmi les enfants de l'Eglise.

[2] On donne le nom de *canon* au catalogue des livres saints. Saint Innocent n'observe pas tout-à-fait dans le sien l'ordre adopté depuis par le concile de Trente; mais les livres sont absolument les mêmes. Il fait Salomon auteur de

« Quant aux autres, ajoute le pape, qu'on a voulu faire passer pour l'œuvre de Mathieu, de Jacques le mineur, de Pierre ou de Jean, et qui ont été composés par un certain Leucius, ou ceux qu'ont faits, sous le nom d'André, les philosophes Xénocharis et Léonidas, ceux qui sont attribués à Thomas ou autres, il faut les rejeter et les condamner. »

Fort des éclaircissements que lui envoya le saint-siége, Exuperius travailla à la destruction des abus qui s'étaient glissés dans son Eglise; son clergé surtout fut l'objet de sa sollicitude. Son zèle, dont la douceur réglait l'énergie, fut couronné de succès : « Sans se servir du fouet, dit saint Jérôme , il chassa l'avarice du temple et renversa les tables de ceux qui vendaient des colombes, c'est-à-dire les dons du Saint-Esprit. »

Personne plus qu'Exuperius n'avait droit de combattre l'avarice, car il était un parfait modèle de charité. « Ce saint évêque, dit encore Jérôme[2], imite la veuve de Sarepta, il est affamé lui-même et il nourrit les autres; son visage pâle atteste ses jeûnes et il n'est tourmenté que de la faim d'autrui. Il n'a plus de bien, il a tout vendu pour nourrir les entrailles de J.-C. Personne cependant n'est plus riche que ce saint évêque, qui porte le corps du Christ dans une corbeille d'osier et son sang dans un vase de verre. »

Exuperius avait poussé la charité jusqu'à vendre les vases sacrés de son église pour nourrir les pauvres; il avait cependant un grand zèle pour la maison de Dieu et il fit achever une belle église que son prédécesseur saint Silvius[3] avait commencée en l'honneur de saint Saturnin.

Mais sa charité surpassait toutes ses autres vertus; non content de venir en aide aux pauvres des Gaules, il envoya des aumônes aux moines de l'Egypte et de la Palestine, qui avaient beaucoup à souffrir d'une famine qui désolait ces contrées, et il en chargea un moine nommé Sisinnius, auquel il remit une lettre pour le pieux et savant

l'Ecclésiastique et de la Sagesse avec les trois livres des Proverbes de l'Ecclésiaste et du Cantique des Cantiques. Il ne compte que quinze livres des Prophètes, parce qu'il comprend le livre de Baruch dans celui de Jérémie, dont il était disciple et secrétaire.

[1] Hieron., Epist. 95 ad Rustic. monach.

[2] *Ibid.*

[3] Bolland., 28 septemb.

solitaire de Béthleem. Jérôme travaillait alors à ses Commentaires sur les petits prophètes : il dédia au saint évêque de Toulouse le Commentaire de Zacharie. « Le moine Sisinnius, lui dit-il[1], votre fils et mon frère, m'a remis votre lettre vers la fin de l'automne. J'ai ressenti une grande joie en voyant que vous vous souveniez de moi et de tous les frères qui servent Dieu dans les lieux saints; je suis heureux d'apprendre que dans cette vallée de larmes, vous vous élevez toujours de vertus en vertus, que vous imitez la pauvreté du Seigneur, pour être riche en lui, et que vous faites vos délices des livres saints. »

L'étude de l'Ecriture Sainte était alors très cultivée dans l'Eglise des Gaules; non-seulement les saints évêques, comme Exuperius, mais les prêtres, les moines et même des dames pieuses, approfondissaient ces pages divines, qui contiennent la vérité et la vie. C'est un spectacle touchant de les voir tous appliqués à méditer la parole de Dieu, pour en nourrir leur ame, et profiter de toutes les occasions pour consulter saint Jérôme qui alors était, à juste titre, le maître du monde entier, dans la science des saints livres[2].

Le moine Sisinnius étant sur le point de partir pour la Palestine, deux de ses frères, Minervius et Alexandre, dignes imitateurs de leur évêque Exuperius, envoyèrent une lettre à saint Jérôme pour lui demander l'explication de cette parole de saint Paul : « Nous mourrons tous, il est vrai; mais nous ne serons pas tous changés[3]. »

« Sisinnius, leur répondit Jérôme[4], m'a apporté un grand nombre de lettres des saints frères et des sœurs qui habitent votre province, je pensais avoir jusqu'à l'Epiphanie pour y répondre; mais après avoir satisfait aux autres questions, je me mettais à la vôtre, que j'avais réservée pour la dernière, comme plus difficile, lorsque Sisinnius arrive et m'annonce son départ. Je le prie de le retarder encore un peu; mais pour toute réponse il me peint la famine et toutes les misères qui accablent les monastères de l'Egypte. Je n'avais rien à répondre et ne pouvais insister sans crime. » Jérôme envoya cependant à ces pieux moines l'explication qu'ils avaient demandée et leur dédia son Commentaire sur Malachie[5].

[1] Hieron., præf. in Zach. ad Exup.
[2] Prosper., Chron., pars 2.
[3] Epist. 1 B. Pauli ad Corinth., 15, 51.
[4] Hieron., Epist. crit. 9 ad Minerv. et Alex.
[5] Hieron., Comment. in Malach., præf. ad Minerv. et Alex.

Nous n'avons plus les réponses de saint Jérôme aux autres lettres dont Sisinnius était porteur, et nous devons déplorer la perte de la plus grande partie de la pieuse et active correspondance que l'illustre solitaire de Béthleem entretint avec l'Eglise des Gaules ; nous en recueillerons au moins les précieux débris.

Dans le même temps à peu près que Sisinnius, un saint homme nommé Apodemius partit des provinces les plus éloignées des Gaules, pour aller en pélerinage aux lieux sanctifiés par les souffrances de J.-C. Il passa par la cité des Bajocasses (Bayeux), et là, une dame nommée Hedibia lui donna une lettre pour saint Jérôme. A son passage dans la cité des Cadurques (Cahors), Algasia le chargea aussi d'une lettre dans laquelle elle proposait au saint docteur onze questions sur l'Ecriture Sainte.

Jérôme se fit un devoir de répondre à ces pieuses femmes, qui montraient dans leurs lettres une si sainte ardeur pour avancer dans la science de Dieu et la perfection. « Je ne vous ai jamais vue, écrivit-il à Hedibia [1], mais cependant vous m'êtes parfaitement connue par l'ardeur de votre foi : vous en donnez une preuve nouvelle en vous adressant, des provinces les plus éloignées des Gaules, à un homme enseveli dans le village de Béthleem, en m'envoyant par un homme de Dieu, mon fils Apodemius, un recueil de questions sur la Sainte Écriture. Vous avez cependant dans votre province des hommes parfaitement instruits dans la loi de Dieu ; mais c'est probablement plutôt à mon expérience qu'à ma science que vous avez recours, et vous désirez seulement savoir mon opinion sur des questions déjà éclaircies par d'autres.

» Vos ancêtres, Patera [2] qui enseignaient l'éloquence à Rome, avant que je fusse né, et Delphidius dont je vis, dans ma jeunesse, l'éloquent et poétique génie jeter sur les Gaules le plus vif éclat, tous deux aujourd'hui endormis et silencieux, s'indignent sans doute au fond de leurs tombeaux de ce que j'ose vous balbutier quelques mots ; mais je dis à ces hommes doués d'une si belle éloquence, si profonds dans les sciences humaines, qu'ils n'avaient pas la science de Dieu que personne ne reçoit que du Père des lumières. Or, je ne veux pas vous

[1] Hieron., Epist. 7 ad Hedib.

[2] Ausone dit que Patera était d'une famille druidique, du pays des Bajocasses ; il était païen, ainsi que Delphidius. (*V.* Hist. litt. de France par les Bénédictins.) Hedibia était donc d'origine gauloise.

adresser des paroles inspirées par la sagesse humaine, mais des paroles de foi. »

Saint Jérôme commence ainsi sa réponse à Algasia[1] :

« Votre lettre m'a été remise par mon fils Apodemius, qui porte ce nom à juste titre[2], puisqu'il a fait un si long voyage, et qu'il est venu, des rivages de l'Océan et des provinces les plus éloignées des Gaules, chercher à Béthleem le pain céleste et s'en rassasier[3].

» Je m'étonne que vous m'ayez adressé vos questions, et que vous ayez laissé la fontaine si pure que vous avez auprès de vous, pour venir puiser à notre petit ruisseau, dont les eaux courantes et fugitives sont si éloignées. Comment n'avez-vous pas préféré les eaux limpides de Siloé aux eaux troubles et boueuses de Sihor? Vous avez près de vous le saint prêtre Alethius, qui peut résoudre toutes vos questions avec une science profonde. Mais vous désirez sans doute des marchandises étrangères, et nos assaisonnements conviennent mieux à votre goût : aux uns c'est la douceur qui plaît, aux autres l'amertume. »

Jérôme répond ensuite aux onze questions que lui avait proposées Algasia, et qui décèlent dans cette pieuse femme une connaissance approfondie des Saintes-Écritures.

Les fidèles de l'Église des Gaules n'avaient pas seulement recours à la science de Jérôme, mais ils le consultaient aussi comme un directeur expérimenté dans les voies de la perfection.

Une jeune veuve gauloise nommée Ageruchia, sollicitée de contracter un nouveau mariage, lui demanda ses conseils : Jérôme l'exhorta à rester parmi les veuves, qui alors formaient dans l'Église comme un corps religieux, uniquement occupé de la pratique des bonnes œuvres. Parmi les motifs qu'il lui expose pour la détourner du mariage, il appuie particulièrement sur les malheurs qui alors pesaient sur les Gaules[4]. « Pourrez-vous, lui dit-il, vous livrer au plaisir, au milieu de tant de calamités, et vous résoudre à entendre pour épithalame le bruit effrayant des trompettes des armées ennemies?

[1] Hieron., Epist. 8. ad Algas.

[2] Apodemius vient du mot grec αποδημειν (voyager).

[3] Saint Jérôme fait ici allusion à la signification du mot Béthleem (en hébreu, *maison de pain*).

[4] Hieron., Epist. 91 ad Ageruch.

» Une multitude innombrable de nations barbares, ajoute saint Jérôme, ont inondé les Gaules : des Alpes aux Pyrénées, de l'Océan au Rhin, tout a été ravagé par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgundes, les Allemans, et même, ô malheureuse république ! par les Pannoniens, dont on peut dire avec David : « les Assyriens » sont aussi venus avec eux. » Mayence, cette cité autrefois si illustre, a été ruinée, et ses enfants, par milliers, ont été immolés jusques dans l'église. La cité des Vangions (Worms), après un long siége, a été ensevelie sous ses ruines ! Rheims, cette cité puissante, Amiens, Arras, la cité des Morins à l'extrémité du monde (Térouenne), Tournai, la cité des Némètes (Spire), Strasbourg, toutes ces cités ont été prises, et leurs habitants conduits captifs en Germanie. L'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise et la Narbonnaise sont couvertes de décombres. Un bien petit nombre de villes ont échappé, et encore sont-elles dévorées au-dedans par la faim, tandis que le glaive les menace au-dehors.

» Je ne puis, sans verser des larmes, penser à Toulouse, qui jusqu'à présent a eu pour remparts les mérites de son saint évêque Exuperius. »

Effrayés de tant de ravages, plusieurs Gaulois abandonnèrent leur patrie, et se réfugièrent en Palestine, auprès de Jérôme, qui ne pouvait retenir ses larmes en voyant tant de pauvres exilés qui bientôt devinrent plus nombreux encore, lorsqu'Alaric eut pillé Rome. On vit alors des familles entières s'enfuir, sans vivres, sans argent, pour se soustraire à l'esclavage ou à la mort. Les citoyens les plus opulents de Rome étaient réduits à la mendicité ; les barbares les chassaient devant eux comme un vil troupeau. Un grand nombre se réfugièrent à Béthleem, et Jérôme n'épargna rien pour leur procurer un asile, les nourrir et les consoler. Parmi les Gaulois fugitifs était Hedibia, qui quitta sa patrie avec une autre dame gauloise, nommée Artemia. Cette pieuse femme, de concert avec son mari, nommé Rusticus, avait promis à Dieu une perpétuelle continence ; mais, ayant oublié son vœu, elle en avait conçu une amère douleur, et était partie pour Béthleem, avec la pensée d'en faire une rigoureuse pénitence. Rusticus avait promis d'aller bientôt la rejoindre; mais, infidèle à sa promesse, il restait dans les Gaules, où sa vie n'était pas à l'abri de tout soupçon désavantageux.

Artemia et Hedibia engagèrent Jérôme à lui écrire. Dans sa lettre, il parcoure[1] toute l'Ecriture Sainte comme une belle prairie; il y cueille tous les témoignages de la bonté et de la miséricorde du Seigneur, qui nous excite à la pénitence, et il en fait une couronne qu'il engage Rusticus à mettre sur sa tête.

Il n'était pas rare alors de voir des fidèles, engagés dans le mariage, renoncer, d'un commun accord, aux plaisirs même permis, dans le désir d'une plus haute perfection, et opposer les exemples d'une chasteté parfaite aux scandales qui alors affligeaient parfois l'Église, et que saint Jérôme attaque avec une franchise et une éloquence qui trahissent une ame vive, ardente, dévorée de l'amour de la vérité et du bien.

Rusticus, jeune Gaulois différent de celui dont nous venons de parler, l'avait consulté sur la vie qu'il devait embrasser : il hésitait entre la vie solitaire et la vie cénobitique. Jérôme l'engage fortement à entrer dans un monastère, où il trouvera tous les moyens d'arriver à la perfection et d'éviter les défauts trop communs parmi ceux qui vivent dans une entière solitude, et dont il fait ainsi le tableau :

« Je connais[2] des solitaires qui se contentent d'avoir renoncé extérieurement au monde. C'est assez pour eux de porter l'habit[3] et le nom de solitaires, sans en remplir les devoirs; ils ont conservé l'esprit du siècle, et mènent comme auparavant une vie mondaine. Ils augmentent leurs revenus, au lieu de les diminuer, et se font servir par les mêmes domestiques. Comme autrefois, ils ont une table délicate et magnifique; dans leurs plats de verre ou de terre, ils mangent des viandes achetées au poids de l'or; ils sont toujours environnés d'une foule d'esclaves, et avec cela, ils se flattent d'être solitaires.

» Il en est d'autres qui ne sont pas riches; mais ils sont savants. Ceux-là ne parlent que pour déchirer la réputation des autres. Ils marchent solennellement et à pas comptés; on pourrait les prendre pour ces statues que l'on portait autrefois dans les fêtes publiques.

[1] Hieron., Epist. 90 ad Rustic.

[2] *Ibid.*, Epist. 95 ad Rustic.—Le moine Rusticus fut ensuite évêque de Narbonne.

[3] Les solitaires avaient, dans leur habit, quelque chose de particulier qui les distinguait des simples fidèles; leur vêtement cependant, comme celui des moines, était à-peu-près celui des gens du peuple les plus pauvres.

Aussi, s'attira-t-il cette lettre du mordant solitaire de Béthleem [1].

Après avoir expliqué à Vigilance qu'on n'est pas origéniste pour lire Origène et profiter de ce qu'il a écrit de bon, Jérôme continue ainsi : « Ce n'est pas une petite science de savoir qu'on ne sait rien. Il est d'un homme sage de connaître ce dont il est capable et de ne pas rendre le monde témoin de son ignorance. Vous vous glorifiez de m'avoir confondu; vous vous vantez, dans votre pays, de m'avoir forcé au silence; vous dites tout haut que j'ai été obligé de plier devant votre éloquence, d'avouer que vous possédiez l'esprit et la pénétration de Chrysippe, que je n'ai osé engager aucune discussion avec vous. Si je ne craignais d'offenser la modestie chrétienne et de laisser échapper du fond de ma cellule quelque parole trop acerbe, je raconterais vos hauts faits, je publierais vos victoires et vos triomphes; mais je suis chrétien et veux parler en chrétien.

» Je vous en prie donc, mon frère, ne vous en faites pas tant accroire, car vous pourriez, par vos écrits, faire rire tout le monde de vos bévues. Vous faites aujourd'hui un métier que vous n'avez pas appris dans votre jeunesse; autre chose est d'apprécier la valeur des monnaies et celle des Saintes-Écritures, de distinguer les bons vins et le sens des prophètes et des apôtres. Cessez donc de m'écraser sous le poids de vos livres et épargnez, je vous en conjure, l'argent que vous coûtent vos copistes. Voulez-vous exercer votre esprit? Étudiez la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la philosophie. Quand vous saurez tout cela, apprenez encore à vous taire. »

A son retour d'Orient, Vigilance s'était arrêté quelque temps sur les bords de la mer Adriatique, au pied des Alpes Cottiennes [2]. C'est là qu'il publia son livre contre saint Jérôme. Peu après, il revint en Novempopulanie, son pays natal [3], où il fut élevé au sacerdoce et chargé d'une paroisse [4]. Au lieu de s'occuper du bien spirituel des fidèles qui lui étaient confiés, il se mit à dogmatiser et à manifester les opinions les plus hétérodoxes sur le culte des saintes reliques, sur la continence des clercs, la virginité et plu-

[1] Hieron., Epist. 36 ad Vigilant.

[2] Hieron., Epist. 37 ad Ripar.

[3] Il était natif de Comminges. (Hieron. adv. Vigilant., n.° 4.)

[4] Hieron., Epist. 37 ad Ripar.

sieurs usages liturgiques. Il composa même un nouveau livre pour exposer ses sales et hérétiques idées.

Mais Vigilance avait dans son voisinage deux saints prêtres chargés chacun d'une paroisse et fortement attachés à la foi. C'étaient Riparius et Desiderius. Tous deux étaient en correspondance avec saint Jérôme, et Desiderius était, en outre, étroitement uni avec saint Paulin de Nole et Sulpice-Sévère qui lui dédia sa Vie de saint Martin[1].

Dès que Vigilance eut publié son livre, Riparius écrivit à saint Jérôme pour lui faire connaître cette nouvelle production de son formidable adversaire et lui demander quelques mots de réfutation. Jérôme se rendit à ses désirs[2] et lui promit une réfutation plus étendue s'il voulait lui envoyer l'ouvrage lui-même, ce que fit Riparius lorsque le moine Sisinnius partit pour l'Orient.

Ce saint homme, pressé de secourir les monastères d'Egypte, ne put faire, comme nous l'avons vu, qu'un séjour bien court en Palestine. Jérôme n'eut donc qu'une nuit, pour dicter la réfutation du livre de Vigilance. Cette précipitation n'en donne à son éloquence que plus de verve et de vivacité.

« Les diverses parties du monde, dit-il[3], ont produit des monstres. Les Gaules seules n'en avaient pas enfantés; elles n'avaient été fécondes qu'en guerriers illustres, en orateurs distingués. Mais voici que surgit Vigilance, ou plutôt Dormitance, qui, avec son esprit immonde, s'attaque à l'esprit de Dieu, qui ne veut pas qu'on vénère les Martyrs, qui condamne les veilles dans les Églises et le chant de l'Alleluia, excepté à Pâque, qui fait de la continence une hérésie, et de la pudeur, la mère des vices. Comme on dit qu'Euphorbe reprit une vie nouvelle en Pythagore, ainsi, je crois que l'esprit impur de Jovinien est ressuscité en Vigilance. Ce cabaretier de Calahorra mêle de l'eau au vin, par un artifice de sa première profession, c'est-à-dire qu'il veut mêler à la foi catholique le poison de son erreur. C'est au milieu de ses débauches, qu'il combat la virginité et abhorre la pudeur. A table, il déclame contre les jeûnes des Saints, il philosophe au milieu des bouteilles et des plats; ce n'est que là qu'il aime à entendre chanter les Psaumes.

[1] Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 86 et suiv.

[2] Hieron., Epist. 37 ad Ripar.

[3] Hieron., adv. Vigilant., n.os 1 et seq., *passim*.

» Mais commençons à lui répondre :

» Pourquoi, dit-il, honorer ou adorer ce je ne sais quoi que l'on enferme dans un vase? Pourquoi baiser, en l'adorant, un peu de poussière enveloppée dans un linge? Sous prétexte de religion, nous voyons s'introduire dans l'Église la coutume païenne d'allumer des cierges en plein jour. Sans doute que ceux qui adorent ainsi la poussière des Martyrs enveloppée d'étoffes précieuses et allument des cierges en leur honneur, croient leur donner un grand lustre, à eux que l'Agneau, qui est au milieu du Trône, inonde de sa splendeur?

» O folie! mais qui a jamais adoré les martyrs? Si quelque fervent chrétien, quelque femme pieuse allume un cierge en plein jour en l'honneur des martyrs, que ce soit simplicité, ignorance, si vous voulez, quel mal cela fait-il? C'est leur foi qui leur mérite récompense. Cela se faisait en l'honneur des idoles, dites-vous; donc il faut le détester. Mais cela se fait en l'honneur des martyrs, donc il faut le respecter. Dans l'Église d'Orient, on allume des cierges pour lire l'Évangile, et en plein jour! Ce n'est pas probablement pour y voir plus clair, mais bien en signe d'allégresse.

» Pourquoi, dites-vous, se retirer dans le désert? Quand ce ne serait que pour ne pas vous voir et vous entendre? Mais c'est aussi pour fuir les objets séduisants, les occasions du péché, c'est pour n'être pas vaincu. Il n'est pas sûr de dormir auprès du serpent. Il peut ne pas mordre, mais il pourrait bien mordre aussi. »

Après avoir réfuté toutes les pauvres opinions de son adversaire, Jérôme continue ainsi :

« Voilà les ennemis de l'Église; voilà les grands généraux qui combattent contre le sang des martyrs, les brillants orateurs qui déclament contre les apôtres! ou plutôt, voilà les chiens furieux qui aboient contre les disciples de J.-C.

» O impiété! [1] on dit qu'il y a des évêques corrompus par ces

[1] Nous ne devons pas dissimuler les abus qui s'étaient glissés dans l'Église des Gaules, comme dans le reste de l'Église catholique. Les hommes ont toujours été des hommes, et nous trouvons aussi absurde en elle-même que contraire aux faits, l'opinion d'après laquelle les premiers siècles de l'Église auraient été exempts d'abus. Cette opinion n'a été évidemment inspirée que par le désir de rabaisser les siècles modernes, en les rapprochant des siècles primitifs, élevés à une perfection purement idéale. La Religion fut, dans tous les temps, aussi belle et aussi pure; mais, aussi dans tous les temps, il se rencontra des hommes qui n'observèrent pas

erreurs! Mais sont-ils évêques ceux qui n'ordonnent diacres que les clercs qui se marient, qui ne croient pas à la chasteté dans le célibat? Ils font voir par là combien ils sont chastes eux-mêmes. Sont-ils évêques ceux qui n'admettent de clercs aux Ordres divins qu'après avoir vu leurs épouses enceintes et avoir entendu crier leurs enfants dans les bras de leurs mères? »

Ces évêques indignes dont parle saint Jérôme n'étaient pas nombreux, car Vigilance compta bien peu de partisans, et son hérésie mourut peut-être avant lui. C'est le sentiment de plusieurs auteurs qui ont pensé que lui-même avait travaillé à l'éteindre et s'était sincèrement converti [1].

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a laissé aucune trace dans l'histoire et qu'elle troubla peu l'Église des Gaules.

Il n'en fut pas ainsi d'une discussion malheureuse qui s'éleva alors entre plusieurs évêques des Églises méridionales, au sujet de la juridiction, et qui eut pour cause l'application d'une loi de discipline promulguée au grand concile de Nicée, relativement aux métropoles ou Eglises primatiales.

Dans l'origine, l'établissement des métropoles ne fut pas soumis à des lois fixes et déterminées. On sait que les évêques avaient toujours avec eux un certain nombre de disciples; or, parmi ces disciples, ils choisissaient ceux en qui ils remarquaient plus de vertus et de science, pour les élever à la plénitude du sacerdoce et leur confier le soin d'une ou plusieurs cités [2] qui avoisinaient leur église. Ces nouveaux évêques avaient, il est vrai, tous les pouvoirs inhérents à l'ordination épiscopale; ils ordonnaient des prêtres, les plaçaient dans les localités où ils jugeaient leur présence utile au bien de la religion, et avaient l'entière administration de leurs églises; mais ils restaient toujours, pour certains actes, dans une sorte de dépendance de l'évêque qui leur avait conféré l'ordination et la mission; celui-ci les visitait, leur donnait ses conseils, les dirigeait, présidait leurs assemblées, était enfin leur métropolitain. Le successeur de cet évêque primat conservait, vis-à-vis des suc-

ses saintes lois. On peut voir, sur les abus et les vices qui affligeaient l'Église des premiers siècles, une Dissertation de Marchetti, dans sa *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*.

[1] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. II.

[2] Il n'y eut d'évêques établis que dans les villes qui avaient le titre de cité (*civitas*).

cesseurs des évêques secondaires [1], les mêmes rapports qui devinrent peu-à-peu des droits. Ainsi s'établirent les métropoles qui furent bientôt très rapprochées les unes des autres.

On sentit au IV.e siècle la nécessité d'en diminuer le nombre, et le concile de Nicée décida que dans chaque province civile, il n'y aurait qu'une métropole ecclésiastique qui serait la même que la métropole civile.

L'exécution instantanée de cette loi n'était pas possible, elle eût produit dans l'Église un véritable bouleversement, en changeant les droits et les devoirs respectifs de tous les évêques; aussi ne s'y conforma-t-on que progressivement, et ce ne fut qu'à la fin du IV.e siècle ou au commencement du cinquième que l'on en voit faire l'application dans les Gaules.

Ce fut la cause du dissentiment qui éclata entre Proculus, évêque de Marseille, et quelques-uns de ses suffragants, et entre les évêques d'Arles et de Vienne.

Marseille [2], située dans la Viennoise, n'était métropole civile d'aucune province et ne pouvait être, par conséquent, métropole ecclésiastique; cependant, elle l'était encore malgré la loi du concile de Nicée, et avait même des suffragants dans la Narbonnaise. Ces évêques entreprirent de se soustraire à cette juridiction illégale, et Proculus défendit avec vigueur les droits dont ses prédécesseurs avaient joui.

La question agitée entre les évêques d'Arles et de Vienne était plus difficile à résoudre. Vienne était bien, il est vrai, la métropole civile de la province que, de son nom, on appelait Viennoise; mais Arles, située aussi en cette province, avait une sorte de prééminence sur la métropole elle-même, étant considérée comme la capitale du corps des provinces méridionales qu'on distinguait du reste des Gaules [3] et très-souvent la résidence du préfet du pré-

[1] L'évêque métropolitain avait seul ordinairement le titre d'*episcopus* (surveilveillant, *επισκοπος*), les autres évêques avaient le titre de *sacerdotes*, qu'on doit traduire par souverains prêtres, ou prêtres ayant la *plénitude du sacerdoce*. Les simples prêtres avaient le titre de *presbyteri*, d'où on a fait le mot prêtre.

[2] Marseille avait une importance très grande, comme Église antique et comme métropole des Grecs établis dans les provinces méridionales; elle était comme le centre, non d'une province romaine, mais d'un état long-temps indépendant. Proculus avait plus d'une raison pour lui.

[3] Les provinces méridionales formèrent d'abord un corps de *cinq* provinces,

toire. Les évêques de ces deux cités pouvaient donc produire des titres à l'appui de leurs prétentions aux droits de métropolitain.

Les évêques des Gaules, pour mettre fin à ces différends qui ne pouvaient que scandaliser les fidèles, prièrent leurs frères, résidant au-delà des Alpes, de se réunir à Turin, et d'examiner ces questions délicates qu'ils étaient à même de bien connaître à cause de la proximité des lieux, et sur lesquelles ils ne pouvaient prononcer qu'un jugement impartial et désintéressé.

Nous avons du concile de Turin la lettre synodale suivante :

« Le saint concile [1] assemblé à Turin le dixième jour des calendes d'octobre, à nos frères bien-aimés les évêques des Gaules et des cinq provinces :

« Etant assemblés à Turin, à la prière des évêques des provinces de la Gaule, et réunis dans l'église avec l'assistance de Dieu, nous avons entendu les raisons des évêques dont nous avions à examiner la cause, et nous avons formulé notre sentiment, de manière à entretenir le bien de la paix et à procurer l'exacte observation des saints canons.

« En premier lieu, le saint homme Proculus, évêque de Marseille, disant qu'il devait présider, comme métropolitain, dans plusieurs églises de la seconde Narbonnaise, et qu'il avait droit d'y faire les ordinations des évêques parce qu'il les faisait auparavant, et que ces églises avaient toujours été de sa province;

« D'autre part, ces évêques de la seconde Narbonnaise, prétendant qu'ils ne devaient pas avoir pour primat un évêque d'une autre province :

« Le saint concile a décidé, pour le bien de la paix et pour entretenir la bonne harmonie, que Proculus présiderait comme un père

qu'on doit distinguer du reste des Gaules; c'étaient : la première Narbonnaise, métrop. Narbonne; la deuxième Narbonnaise, métrop. Aix; la Viennoise, métrop. Vienne; les Alpes Grecques, métrop. Tarentaise; les Alpes Maritimes, métrop. Embrun.

Plus tard, elles formèrent un corps de *sept* provinces, qui était composé des provinces nommées tout-à-l'heure, excepté les Alpes Grecques, et de la première Aquitaine, métrop. Bourges; la deuxième Aquitaine, métrop. Bordeaux; la Novempopulanie, métrop. Eluse (Eause).

Les députés des sept provinces devaient se réunir tous les ans à Arles, résidence du préfet des Gaules. Dans les premiers temps que ces divisions furent faites, on dit indifféremment les cinq provinces, ou les sept provinces.

[1] Concil. Taurin.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 27.

au milieu de ses enfants. Cet honneur est accordé à sa personne et non à son siége. Pendant sa vie, il conservera donc la dignité de primat dans les Eglises qu'il prouvera avoir été auparavant de sa province et où il aura établi ses disciples pour évêques.

« Quant aux évêques d'Arles et de Vienne qui étaient en différend au sujet de la primatie, le saint concile a décidé que celui-là serait primat de toute la province qui pourrait prouver que sa cité en est métropole civile. On conseille à chacun, pour le bien de la paix, de visiter les églises les plus rapprochées de leur cité épiscopale. »

Après ces deux décisions pleines de sagesse, le concile s'occupa de plusieurs autres affaires importantes, principalement des ordinations au sujet desquelles de graves discussions s'étaient élevées entre les évêques Octavius, Ursio, Remigius et Triferius.

Voici les différentes décisions du concile :

« Le saint concile déclare que si quelqu'un fait des ordinations contrairement aux canons, celui qui aura été ainsi ordonné sera privé de l'honneur du sacerdoce, et celui qui aura fait l'ordination sera privé de toute autorité pour les ordinations et les conciles.

« Touchant le laïque Palladius qui a accusé le prêtre Spanus d'un crime grave, l'évêque Triferius ayant attesté devant le concile qu'il avait examiné cette affaire et avait trouvé l'imputation calomnieuse, le concile a déclaré que Palladius resterait sous la sentence dont l'a frappé l'évêque Triferius, qui l'en relevera quand il le jugera convenable.

« Quant au prêtre Exuperantius, qui a élevé de graves accusations contre son évêque Triferius, qui l'a injurié, et a péché contre la discipline ecclésiastique d'une manière si grave qu'il a été privé de la communion du Seigneur, il restera sous la puissance de son évêque qui pourra lui accorder la grâce de la communion lorsqu'il aura trouvé sa satisfaction suffisante.

« Le concile a décidé qu'on devait recevoir en communion ceux qui se sépareraient de l'évêque Félix. »

Il s'agit, dans ce canon, de Félix de Trèves, qui avait été ordonné par les Ithaciens. Félix, voyant que son ordination, à laquelle saint Martin s'était tant repenti d'avoir assisté, était un sujet de trouble et de division dans l'Eglise, quitta son siége peu après le concile de Turin, et se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir, avec une église, en l'honneur de la Sainte-Vierge et des martyrs de la légion Thébéenne qui avaient souffert à Trèves. Il y mourut, quelques

années après, dans les exercices de la vie monastique, et a mérité d'être mis au nombre des saints [1].

« Personne, continue le concile, ne doit attirer le clerc d'un autre évêque et l'ordonner pour son église, même en lui conférant un ordre plus élevé; ni recevoir un clerc déposé par son propre évêque.

« Le concile a décidé que ceux qui auraient été ordonnés contre les règles et auraient eu des enfants depuis leur ordination, ne pourraient être élevés à des ordres supérieurs.

« Que notre Seigneur daigne vous conserver en bonne santé pendant de longues années, seigneurs et frères bien-aimés. »

Nous apprenons, d'une lettre du pape Zozime [2], qu'on examina aussi, au concile de Turin, la cause de saint Brice, évêque de Tours. Un prêtre de son église, nommé Lazare, porta contre lui les accusations les plus graves au concile, qui les jugea calomnieuses, et condamna Lazare.

Nous retrouverons ce même Lazare à Marseille, auprès de Proculus, qui lui témoigna de l'affection, et l'ordonna évêque d'Aix [3] quelques années après le concile de Turin. Vers le même temps, Eros monta sur le siége d'Arles; il avait été, comme Lazare, disciple de saint Martin, et l'un et l'autre furent l'occasion de grands troubles dans l'Eglise des Gaules.

Il paraît que ces deux évêques avaient embrassé le parti de Constantin, qui fut alors proclamé empereur par une partie de l'armée, et enleva à l'empire d'Honorius la Bretagne, les Gaules et l'Espagne. On accusa Eros et Lazare d'avoir profité de la faveur du nouvel empereur pour usurper la dignité épiscopale, et le pape Zozime accusa Lazare d'être monté sur un siége teint et fumant encore du sang de son prédécesseur.

L'évêque d'Aix fut donc une des victimes de la révolution qui dota la Gaule d'un nouveau tyran; mais faut-il croire que Lazare, poussé par une atroce ambition, ait inspiré à Constantin ce meurtre sacrilége? Nous ne le pensons pas, malgré l'insinuation de Zozime. Ce

[1] Martyrolog. rom., 26 mart. — Bolland., eod. die.

[2] Epist. Zozim. ad Episcop. Afr., Gall. et Hispan.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 43.

[3] Aix était donc une des Églises dépendant de l'ancienne province de Marseille. C'est une preuve en faveur de la tradition de ces antiques Églises; car c'est de Marseille que dut venir le premier évêque d'Aix, puisque cette cité l'avait pour métropole avant l'application du règlement du concile de Nicée.

pape, d'une sainteté incontestable, ne peut cependant être cru dans les jugements qu'il a portés sur les hommes, contre lesquels il agit avec tant de rigueur dans la triste affaire de la juridiction : il fut indignement trompé par Patrocle, qui remplaça Eros comme évêque d'Arles.

Eros et Lazare, attachés à Constantin, tombèrent avec lui ; le général Constance, vainqueur de Constantin, les chassa de leurs siéges. Ils s'enfuirent en Palestine où ils servirent dignement l'Eglise contre les pélagiens. Saint Prosper [1] et saint Augustin [2] regardent Eros et Lazare comme de dignes évêques, et Constance [3], en faisant élever Patrocle à la place d'Eros, rendit un mauvais service à l'Eglise.

Patrocle était un homme ambitieux et rusé, qui parvint à séduire le pape Zozime, au point de lui inspirer des actes que le cardinal Baronius ne craint pas d'appeler injustes [4]. Lorsqu'il eut gagné, à force de souplesses et d'intrigues, son estime et son affection, il lui écrivit pour lui porter ses plaintes contre Proculus de Marseille, Simplicius de Vienne et Hilaire de Narbonne, qui refusaient de se soumettre à la haute juridiction qu'il prétendait inhérente au siége d'Arles depuis la venue de saint Trophime dans les Gaules.

Zozime trouva sans doute fondées les raisons de Patrocle, car il écrivit la lettre suivante aux évêques des Gaules [5] :

« Zozime, à tous les évêques des Gaules et des sept provinces :

« Il a plu au siége apostolique que tout clerc venant à Rome ou allant en quelque lieu que ce soit, prît, avant son départ, des lettres formées [6] de l'évêque métropolitain d'Arles, dans lesquelles sera constaté son sacerdoce ou son rang dans la hiérarchie ecclésiastique.

[1] Prosper. Chron. pars 2.

[2] Aug., Lib. de Gestis Pelagii, c. 1. — *Id.*, Epist. 175 ad Innocent. pontif. rom., n° 1.

[3] Prosper. Chron., pars 2.

[4] Baron., Annal. eccl., ad ann. 418, § 41.

[5] Zozim., Epist. 1 ad Episcop. Gall. ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 42.

[6] Les lettres formées étaient des lettres de communion ou de recommandation, données par les évêques. On prenait de grandes précautions afin qu'on ne pût les contrefaire. On écrivait, au haut de la lettre, les premières lettres grecques du nom des trois personnes de la Très Sainte Trinité : Π, Υ, Α, Π (*pater*, *uios*, *agios*, *pneuma*). Ces lettres, avec celles du mot *Amen* qu'on mettait après, formaient un

« Nous établissons ce règlement parce qu'il est arrivé que de faux évêques, prêtres ou autres clercs, dans l'espérance que leur fourberie ne serait pas dévoilée, ont usurpé un nom et des honneurs auxquels ils n'avaient pas droit.

« Ainsi, très-chers frères, que tout évêque, prêtre, diacre ou ministre inférieur, sache que s'il vient vers nous, il ne pourra être reçu sans ces lettres. Si quelqu'un ose violer ces salutaires règlements, qu'il sache qu'il est séparé de notre communion. Nous accordons le privilége de donner des lettres formées à notre saint frère et co-évêque Patrocle, à cause de son mérite.

« Nous ordonnons, en outre, que l'évêque métropolitain de la cité d'Arles préside aux ordinations, et recouvre son autorité pontificale dans la province Viennoise et dans la première et la seconde Narbonnaises.

« Nous avertissons chaque évêque de ne pas empiéter sur la province d'un autre, afin qu'il ne nous vienne plus de plaintes à ce sujet. C'est avec raison que l'Église d'Arles réclame, comme siennes, les paroisses de Citharista et de Gargaria [1], qui sont situées sur le territoire de sa province.

« On ne doit pas non plus déroger à l'ancien privilége de l'Église d'Arles, à laquelle fut envoyé, par le siége apostolique, le grand évêque Trophime [2], qui a été la source d'où les ruisseaux de la foi ont coulé sur toutes les Gaules. C'est pourquoi elle doit conserver toute son autorité, non-seulement sur les paroisses de son territoire, mais encore sur toutes celles des autres provinces, selon l'ancienne coutume, et, s'il s'élève quelque discussion, on la portera à la connaissance du métropolitain d'Arles, à moins que l'importance de l'affaire ne requière notre examen. »

nombre (en grec, les lettres servaient de chiffres). On prenait, de plus, la première lettre du nom de celui qui écrivait, la deuxième du nom de celui à qui on écrivait, la troisième du nom de celui pour qui on écrivait, la quatrième du nom de la ville d'où on écrivait. Toutes ces lettres, avec l'indication courante, formaient encore un certain nombre, qui était exprimé dans le courant de la lettre formée, qui était signée de l'évêque et scellée de son sceau. Les évêques tenaient secret ce modèle de lettres, afin que les faussaires ne pussent les contrefaire.

[1] Paroisses situées sur le bord de la mer, près Marseille.

[2] On croyait donc, au commencement du v[e] siècle, que saint Trophime était venu à Arles au 1[er] siècle, comme nous l'avons admis au 1[er] livre de cette Histoire.

Les évêques d'Arles semblent avoir été, de toute antiquité, les légats du siége apostolique dans les Gaules, et, en cette qualité, ils y avaient une autorité qu'ils comparaient à celle du pape sur l'Église universelle [1]. Mais la juridiction qui leur était déléguée par le pape n'allait pas évidemment à la destruction des droits de chaque métropolitain dans sa province; et, cependant, c'est un privilége de cette sorte que réclamait Patrocle, puisqu'il demandait à présider aux ordinations épiscopales, non-seulement dans la Viennoise, dont l'évêque de Vienne pouvait aussi bien que lui réclamer la primatie, d'après le règlement du concile de Nicée, mais encore sur les deux Narbonnaises. Le pape, en lui accordant ce privilége, dérogeait évidemment à la législation ecclésiastique alors en vigueur, et qui donnait à chaque métropolitain le droit exclusif de présider aux ordinations épiscopales dans sa province [2].

Aussi Proculus de Marseille, qui avait pour lui la décision du concile de Turin, Hilaire de Narbonne, primat de la première Narbonnaise, et Simplicius de Vienne, dont les droits sur la Viennoise étaient au moins aussi fondés que ceux de Patrocle, s'élevèrent-ils contre les prétentions de cet évêque.

Hilaire et Simplicius en écrivirent au pape, et Proculus fut si éloigné de se soumettre, qu'il ordonna alors deux évêques pour sa province, Tuentius et Ursus.

Patrocle en avertit aussitôt le pape Zozime qui écrivit [3] une lettre très-vive, adressée à tous les évêques d'Afrique, des Gaules et d'Espagne. Il leur dénonce les irrégularités commises par Proculus, dans l'ordination de Tuentius et d'Ursus, faite sans avoir été présidée par le métropolitain, avec l'assistance du seul Lazare [4], condamné comme calomniateur au concile de Turin. Proculus, dit-il, n'y a pas convoqué ses comprovinciaux et l'a faite dans un jour où les ordinations ne sont pas permises [5]; de plus les sujets qu'il a choisis sont d'une vie et d'une doctrine plus que suspectes : ce sont des chairs pourries qu'il faut retrancher du

[1] Preces ad Leonem pap.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 89.

[2] *V.* sur cette question le 4e livre de cette Histoire.

[3] Zozim., Epist. 2 ad Episcop. Afr., Gall. et Hispan.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 43.

[4] Cet évêque était donc de retour de la Palestine, et était sans doute fixé à Marseille, qu'il habitait avant d'être élevé sur le siége d'Aix.

[5] Les ordinations ne se faisaient alors que le dimanche.

corps de l'Église; un mauvais levain qu'on doit ôter de la pâte sainte. En conséquence, il les déclare excommuniés.

Patrocle fit le voyage de Rome[1] pour soutenir ses prétendus droits contre Hilaire et Simplicius. Zozime, entièrement prévenu en sa faveur, écrivit aux évêques de la Viennoise et de la seconde Narbonnaise une lettre[2] dans laquelle il maintient son règlement. Dans sa lettre à Hilaire de Narbonne[3], le pape s'énonce avec une vivacité qu'on ne peut approuver; il lui reproche d'avoir envoyé au saint-siége une exposition mensongère de ses droits de métropolitain, révoque tous les pouvoirs qu'il en avait obtenus subrepticement, et finit en le menaçant d'excommunication.

Pendant cette discussion malheureuse, le pape fit sur les ordinations de sages règlements, où il déclara nulles[4] les ordinations qui se feraient désormais *per saltum*, c'est-à-dire sans faire passer les ordinands par tous les degrés de la hiérarchie; et il envoya ces règlements[5] à Patrocle, pour les notifier aux évêques des Gaules; il lui renouvela dans sa lettre ses ordres relativement aux lettres formées et ses plaintes contre Proculus. Patrocle, sur ce dernier point, ne cherchait pas à l'adoucir, il l'excita au contraire à un tel point, que Zozime[6] lui fit comme une obligation d'agir avec rigueur contre l'évêque de Marseille, qu'il osa, en effet, frapper d'une sentence de déposition.

Proculus s'en émut peu, et fit même depuis une ordination. Zozime, alors, écrivit lui-même une lettre au clergé et au peuple de Marseille, pour leur ordonner d'élire un autre évêque.

« Proculus, dit-il[7], n'étant plus évêque, fait encore des évêques, et prétend conférer aux autres ce qui lui fut conféré autrefois, malgré son indignité, et qu'il n'a pu conserver. Dans une première lettre, j'avais chargé de votre Église le métropolitain de

[1] In epist. 5 Zozim. ad Patrocl.; Sirm., p. 46.

[2] Zozim., Epist. 3 ad Episcop. Vienn. et 2 Narbonn.; apud Sirm., *loc. cit.*, p. 44.

[3] Zozim., Epist. 4 ad Hilar. Narbonn.; apud Sirm., p. 45.

[4] On emploie souvent, dans les premiers siècles, le mot *nulles*, non pour exprimer une nullité radicale, mais la défense absolue d'exercer les fonctions d'un ordre reçu *illicitement*.

[5] Zozim., Epist. 5 ad Patrocl. Arel.; *ibid.*, p. 46.

[6] *Ibid.*, Epist 6 ad Patrocl. Arel.; *ibid.*, p. 46.

[7] *Ibid.*, Epist. 7 ad Massil.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 47.

votre province, notre frère et co-évêque Patrocle; nous l'en chargeons de nouveau, afin qu'avec l'aide de ses conseils, vous puissiez élire un autre évêque. »

Le pape Zozime mourut sur ces entrefaites. Boniface, qui lui succéda, ne suivit pas les mêmes errements. Proculus resta évêque de Marseille, ceux qu'il avait ordonnés furent maintenus dans leurs siéges, et, en particulier, Tuentius [1], excommunié par Zozime. L'ambition de Patrocle fut réprimée.

Cet évêque, voulant user des prétendus droits que lui avait reconnus le pape Zozime, ordonna un évêque pour l'église de Lodève, située dans la première Narbonnaise. Le clergé et le peuple de Lodève se joignirent à Hilaire, leur métropolitain, pour s'en plaindre au pape Boniface, qui répondit [2] que, suivant le réglement du concile de Nicée, chaque province devant avoir son métropolitain, Hilaire devait se transporter à Lodève, pour y faire l'ordination, si cette église était de sa province.

Quelque temps auparavant, Boniface avait reçu une députation du clergé et du peuple de Valence, qui lui dénonçaient leur évêque Maxime; déjà plusieurs fois ils s'étaient adressés à Rome, afin de faire cesser le scandale que donnaient les crimes de cet indigne évêque, et on ignore les motifs [3] qui avaient empêché jusqu'alors de faire droit à leur trop juste réclamation. Boniface accueillit cette cause avec zèle et écrivit la lettre suivante aux évêques des Gaules [4]:

« Boniface, évêque, à Patrocle, Remigius, Maximus, Hilaire, Severus, Valerius, Julianus, Castorius, Leontius, Constantinus, Jean, Montanus, Marinus, Mauricius, et aux autres évêques des Gaules et des sept provinces [5].

« Des clercs de la cité de Valence sont venus vers nous et nous ont présenté un acte d'accusation contenant tous les crimes qu'ils reprochent à Maxime et qui sont, disent-ils, à la connaissance de

[1] Le pape Célestin (Epist. 2 ad Episcop. Gall., apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 59) appelle Tuentius son frère, ce qui prouve qu'il était évêque, et parle d'une lettre qu'il lui écrivit.

[2] Bonif., Epist. ad Hilar. Narbonn.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 49.

[3] Peut-être était-il favorisé par Patrocle, qui avait à Rome beaucoup de crédit.

[4] Bonif., Epist. ad Episcop. Gall.; apud Sirm., *ibid.*; p. 48.

[5] On connaît les siéges de Patrocle d'Arles, d'Hilaire de Narbonne, de Leontius de Fréjus, et de Castorius d'Apt, frère de Leontius.

toute la Gaule; accusé déjà plusieurs fois, il a toujours décliné le jugement, et on dit même qu'il a refusé de se rendre à la citation d'un concile. Les députés de l'église de Valence prouvent, par les actes d'un concile, que leur indigne évêque fait partie de la secte honteuse des manichéens, et, par plusieurs autres pièces, qu'il est homicide et qu'il a été appliqué à la question par un tribunal civil. Couvert de ces crimes énormes, il prend encore le titre d'évêque du fond des retraites où il est caché, et il fait le déshonneur de son Eglise.

» Nous vous ordonnons, très-chers frères, de vous assembler en concile avant le jour des calendes de novembre, afin de juger les accusations portées contre lui. S'il ne se présente pas devant vous, vous prononcerez sa condamnation; car il est évident que celui-là se confesse coupable qui ne profite pas d'une occasion si facile de se laver des accusations portées contre lui. Quelle que soit la décision de Votre Charité, vous nous la communiquerez, comme il convient, afin que nous la confirmions par notre autorité. »

On ignore l'issue de cette affaire. Il n'est pas douteux que les évêques gaulois ne se soient assemblés et n'aient envoyé leur décision à Boniface; il est étonnant que ce pape, qui avait réprimé l'ambition de Patrocle, semble affecter de ne pas nommer Proculus dans l'inscription de sa lettre, quoiqu'il fût alors un des plus anciens et des plus célèbres évêques des provinces méridionales dont il nomme les principaux. On peut croire que la hauteur avec laquelle l'évêque de Marseille résista au pape Zozime, et sans doute quelques fautes dont il lui fut à peu près impossible de se garantir dans ces circonstances si propres à porter aux résolutions extrêmes, avaient fait sur l'esprit de Boniface de fâcheuses impressions.

Quoi qu'il en soit, Proculus, malgré les tristes démêlés qu'il avait eus avec le pape Zozime, conserva toujours cette ancienne réputation de science et de sainteté qui l'avait fait nommer par les évêques des Gaules, pour les représenter au concile d'Aquilée, et qui avait fait fléchir les Pères du concile de Turin devant la règle. Un moine de Marseille, nommé Leporius, homme d'esprit [1], d'une vie régulière et pure, cherchait alors à répandre des opinions hérétiques. Partant des principes des pélagiens sur la nature de l'homme, il niait la nécessité de la Rédemption, et, par une conséquence

[1] Gennad., De Viris illustr., c. 59.

logique, l'Incarnation du Verbe et la Divinité de J.-C. Il devança ainsi Nestorius, qui vint bientôt (428) ériger en système ces conséquences nécessaires du pélagianisme.

Après avoir quelque temps dogmatisé en secret, Leporius publia une lettre dans laquelle il exposait au grand jour sa pernicieuse doctrine. Cassien, dont nous parlerons bientôt, et qui dès-lors gouvernait son illustre monastère de Saint-Victor de Marseille, chercha à ramener à la vraie foi le pauvre moine égaré [1]; mais ce fut en vain, et Proculus de Marseille, de concert avec Celynnius [2], fut obligé de le condamner.

Leporius, chassé du monastère de Marseille, se retira en Afrique avec deux de ses partisans, Bonus et Domninus. Il y trouva un rude adversaire, qui eut la consolation de le ramener à la saine doctrine. C'était Augustin, évêque d'Hippone. Sa logique, son éloquence, sa douceur, triomphèrent de ce moine hérétique qui reconnut humblement ses erreurs et en envoya une rétractation touchante aux évêques des Gaules [3].

La rétractation de Leporius fut signée par ses deux disciples Domninus et Bonus, et certifiée véritable par Aurelius, évêque de Carthage; Augustin, évêque d'Hippone-la-Royale; Florentius, évêque d'Hippone-Dyarrite, et Secondinus de Mégarme, qui écrivirent en commun à Proculus et à Celynnius la lettre suivante :

« Aurelius [4], Augustinus, Florentius et Secondinus, à leurs bien-aimés et respectables frères et co-évêques, Proculus et Celynnius, salut en notre Seigneur :

« Notre fils Leporius, étant arrivé près de nous, étourdi encore du coup que lui porta la sentence juste et méritée que Votre Sainteté prononça contre ses erreurs, nous avons entrepris de le corriger et de le guérir; et comme vous avez imité l'apôtre, en réprimant les esprits inquiets, nous l'avons imité aussi en consolant les faibles et en recevant les infirmes avec charité.

« Nous l'avons instruit de notre mieux et avec douceur, et l'avons ramené dans la voie droite, grâce surtout à vous qui nous avez rendu cette œuvre possible en condamnant d'abord ses opi-

[1] Cass., De Incarnat., lib. 1, c. 4.

[2] On croit que Celynnius était évêque d'Aix.

[3] Cass., De Incarnat., lib. 1, c. 4.

[4] Inter op. August., Epist. 219.

nions erronées. C'est donc le même Seigneur, notre divin médecin, qui s'est servi de nous comme d'instruments; car c'est lui qui a dit : Je frapperai et je guérirai; par vous il a frappé un orgueilleux, par nous il a guéri un malade.

« Votre Sainteté approuvera ce que nous avons fait et s'en réjouira; elle recevra avec un cœur de père, avec un amour fraternel, celui qu'elle n'a frappé qu'avec une sévérité miséricordieuse. Si notre conduite a été différente, elle ne nous a été inspirée aux uns et aux autres que par la charité et le désir de sauver un frère. Nous l'avons reçu à cause de son repentir. Que la lettre qu'il vous adresse vous dispose de même en sa faveur! Nous y avons ajouté notre signature, afin de vous certifier qu'elle est bien de lui; nous ne doutons pas que Votre Charité ne soit heureuse de recevoir sa rétractation et de la communiquer à ceux qu'il aurait pu scandaliser; ceux qui l'avaient suivi dans ses erreurs l'ont suivi dans son repentir, comme vous le verrez par leurs signatures qu'ils ont mises au bas de la lettre, en notre présence.

« Après nous être réjouis du salut d'un frère, nous n'avons plus qu'une chose à désirer, c'est que Votre Béatitude, en nous écrivant, mette le comble à notre joie; nous souhaitons, bien-aimés et respectables frères, que vous jouissiez d'une bonne santé et que vous vous souveniez de nous dans le Seigneur. »

Cassien [1] nous a conservé plusieurs fragments de la rétractation de Leporius. « Il condamna, dit-il, ses opinions erronées d'une manière si admirable, que son retour mérite presque autant d'éloges que la persévérance de beaucoup d'autres dans la vraie foi; car, après cette persévérance dans la vérité, ce qu'il y a de plus glorieux est de rétracter sincèrement ses erreurs. Or, Leporius étant rentré en lui-même, rétracta son hérésie avec douleur, et sans être retenu par la honte, non-seulement en Afrique, mais encore dans les Gaules, et il envoya à tous les évêques de cette contrée une lettre, expression touchante de son repentir, afin que ceux qui avaient été les premiers témoins de son erreur, le fussent de son retour..... Il la commence ainsi : « O mes vénérables seigneurs et évêques bienheureux! je ne sais par où commencer à m'accuser, et je n'ai aucune excuse à vous offrir. L'orgueil et l'ignorance, une sotte simplicité et un entêtement pernicieux, une curiosité indiscrète et une

[1] Cass., De Incarnat., lib. I, c. 4 et 5.

foi faible, tous ces vices ont exercé sur moi un tel empire que j'en suis tout couvert de confusion, et même, au milieu de ma joie, je suis encore étonné d'avoir pu dégager mon cœur de tant de passions ! »

Leporius, après ce préambule, fait, de toutes ses erreurs, une rétractation qu'approuvèrent les évêques des Gaules[1]; il se fixa en Afrique, ou il fut depuis élevé au sacerdoce[2].

La noble conduite de Proculus dans l'affaire de Leporius ne put désarmer la jalousie de Patrocle. Ses intrigues avaient échoué auprès du pape Boniface; mais lorsque Célestin fut monté sur la chaire de saint Pierre (422), il les renouvela et parvint à inspirer à ce saint pontife des préventions contre Proculus et contre les moines de Marseille qui avaient embrassé la cause de leur évêque[3]. Si Patrocle n'eût pas été alors assassiné, il eût peut-être amené Célestin à suivre les exemples de Zozime.

Son meurtrier fut un tribun barbare qui était, dit-on, poussé à ce crime par Félix, général de cavalerie, dont Patrocle s'était attiré la haine. Ceux qui avaient pris le parti de l'évêque d'Arles contre Proculus accusèrent ce dernier, auprès du pape, d'avoir reçu chez lui le meurtrier et de s'être réjoui de la mort de son adversaire, ce qui donna occasion à Célestin d'écrire aux évêques des provinces Viennoise et Narbonnaises la lettre suivante[4] :

« Célestin, à tous les évêques de la Viennoise et des deux Narbonnaises, salut dans le Seigneur :

« Nous aimerions mieux nous réjouir de la bonne administration de vos Eglises et vous en adresser des félicitations, que de gémir des abus qui s'y sont glissés contre la discipline ecclésiastique; de même que le bien dont nous entendons parler nous comble de joie, aussi les fautes qui viennent à notre connaissance sont comme des traits qui nous percent l'âme et nous causent la plus vive douleur.

« Nous ne pouvons garder le silence lorsque le devoir impérieux que notre charge nous impose, nous force à rappeler quelqu'un dans

[1] Cass., De Incarnat., lib. 1, c. 6.

[2] *Ibid.*, c. 4.

[3] Il est facile de le conclure de la lettre du pape Célestin, que nous donnons quelques lignes plus bas.

[4] Cœlestin., Epist. ad Episcop. Vienn. et Narbonn.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 55.

la voie droite : nous avons été placé par Dieu en observation, afin de condamner ce qui est mal et d'approuver ce qui est bien ; notre sollicitude s'étend à tout, mais pour être étendue elle n'en est pas moins active : elle pénètre partout où le nom de Dieu est invoqué, et rien ne nous échappe de toutes ces nouveautés que l'orgueil invente pour renverser les règles établies.

« 1° Nous avons appris que certains prêtres du Seigneur s'occupaient plutôt de se vêtir d'une manière vaine et superstitieuse que d'acquérir la pureté du cœur et la vraie foi. Il n'est pas étonnant que ceux qui n'ont pas été élevés dans l'Eglise agissent contrairement aux coutumes de l'Eglise, et que, n'y étant pas entrés par la voie accoutumée, ils y aient apporté avec eux des habitudes qu'ils avaient contractées dans un autre état : ils se couvrent d'un long manteau, se mettent une ceinture autour des reins et s'imaginent ainsi mieux accomplir l'Ecriture, en suivant la lettre plutôt que l'esprit ; ils devraient bien aussi porter à la main une lanterne allumée et un bâton ; l'Ecriture n'est pas moins formelle sur ce point que sur la ceinture autour des reins. Quel est ce nouvel habit qui devient de mode dans les Eglises des Gaules? Pourquoi changer là-dessus la coutume suivie depuis si longtemps et par tant de grands évêques? Nous devons nous distinguer des autres par notre science et non par notre habit ; par nos mœurs, notre pureté de cœur, et non par la forme de notre vêtement [1].

« 2° Nous savons qu'on a refusé la pénitence aux mourants, et que, malgré leurs désirs, on n'a pas appliqué ce remède à leur âme. Nous ne pouvons dissimuler l'horreur que nous inspire celui qui est assez impie pour désespérer de la bonté de Dieu ; qui ne croit pas que Dieu puisse secourir en tout temps celui qui a recours à lui, et délivrer du poids de ses péchés celui qui désire en être déchargé. Refuser la pénitence à un pécheur mourant, n'est-ce pas le faire mourir doublement, n'est-ce pas tuer son âme?

« 3° Nous avons appris, très-chers frères, que plusieurs évêques

[1] On pourrait conclure de là que le clergé n'avait rien alors, dans ses habits, qui le distinguât des simples fidèles. Le pape Célestin nous semble blâmer à tort l'habit des moines de Marseille, qui n'était que celui des solitaires d'Égypte, modifié suivant les exigences du climat et des mœurs (*V.* chap. 3 du présent livre), et qui fut adopté, en partie, par le clergé séculier, principalement quant à la ceinture que blâme le pape Célestin. Les plus grands évêques gaulois du v[e] siècle portèrent l'habit monastique, malgré la critique du pape.

avaient été élevés à cette dignité sans y être montés par les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Celui qui reconnaît lui-même [1] avoir fait de telles ordinations, a outrepassé ses droits et violé les règlements des Pères. Mais on ne s'est pas contenté d'ordonner des laïques, on a encore élevé à l'épiscopat des hommes dont les crimes sont notoires dans presque toutes les provinces. Daniel, entre autres, contre lequel s'élevèrent les plus graves accusations, de la part d'un monastère de vierges qu'il dirigeait en Orient. Il s'enfuit, et on se mit à sa recherche afin que s'il était innocent il pût le prouver. Lorsque j'eus appris qu'il était dans les Gaules, j'envoyai une lettre à l'évêque d'Arles, par le sous-diacre Fortunatus, afin de convoquer les évêques et de le juger. C'est lorsqu'il était sous le poids de ces accusations qu'il fut, dit-on, ordonné évêque. Que Votre Fraternité se rende à nos exhortations et se hâte d'exécuter les lois de l'exacte discipline.

« 4° Que chaque province ait son métropolitain, selon les canons et comme l'a écrit notre prédécesseur à l'évêque de Narbonne; que chaque métropolitain se renferme dans les limites de sa province et n'empiète pas sur la province d'un autre; qu'on ne préfère pas, pour leur conférer l'épiscopat, des étrangers et des inconnus aux anciens clercs qui exercent depuis longtemps le ministère dans les églises et ont mérité l'estime des fidèles; il ne faut pas qu'un monastère nouvellement établi soit la pépinière des évêques [2].

« 5° On ne doit pas donner d'évêque à ceux qui n'en veulent pas; il faut, pour en établir un dans une église, avoir le consentement du clergé, du peuple et des principaux de la cité; quand on l'aura obtenu, on ne devra y établir pour évêque un clerc étranger, que si cette église ne peut en fournir un qui soit digne d'être élevé à l'épiscopat, ce qui ne nous semble pas possible.

« 6° On doit s'abstenir des ordinations illicites, et il ne faut ordonner évêque ni un laïque, ni un bigame, ni celui qui aurait épousé une veuve; si de telles ordinations ont été faites, qu'on les

[1] Il serait possible que Proculus n'eût pas voulu se soumettre, par esprit de contradiction, aux sages règlements du pape Zozime sur les ordinations *per saltum*, publiés pendant ses discussions avec ce pape, et par Patrocle, son adversaire.

[2] Tout cela semble bien dirigé contre le monastère de Marseille, et Proculus, qui y choisissait ceux qu'il voulait ordonner; ce fut Proculus, sans doute, qui ordonna évêque Daniel, qui s'était retiré au monastère de Saint-Victor.

annule, car elles ne sont pas valides [1]: c'est aux évêques surtout à suivre les lois de l'épiscopat.

« 7° Sachez que nous avons retranché de votre corps épiscopal Daniel, dont nous avons déjà parlé, qui a cru se dérober, par les honneurs du souverain sacerdoce, à l'accusation portée contre lui, et qui n'est parvenu à cette dignité qu'en fuyant devant ses accusateurs. Il se présentera à notre tribunal, s'il a la conscience de son innocence.

« 8° Nous renvoyons à votre tribunal l'évêque de l'église de Marseille, qui s'est, dit-on, réjoui de la mort de son frère et a reçu chez lui son meurtrier. »

Toute cette lettre est évidemment dirigée contre Proculus. On ignore s'il fut en effet appelé en jugement par les évêques des Gaules; il faudrait connaître le jugement pour apprécier l'accusation portée contre lui: à défaut de données absolument certaines, on peut considérer comme une preuve de son innocence la vénération qu'a toujours eue pour lui son église de Marseille, qui l'honore comme saint.

Proculus mourut peu après la lettre du pape Célestin et eut pour successeur Venerius [2].

II.

Monastère de Sulpice Sévère à Primuliac. — Suite de la correspondance de Sulpice Sévère et de saint Paulin de Nole. — Église de Primuliac. — Écrits de Sévère. — Sa mort. — Monastère de saint Honorat à Lérins. — Ses commencements. — Ses progrès rapides. — Maximus. — Eucher. — Vincent. — Salvien. — Lupus. — Faustus. — Hilaire. — Éloge de Lérins, par saint Eucher. — Honorat, évêque d'Arles. — Maximus lui succède à Lérins. — Faustus succède à Maximus élevé sur le siége de Riez. — Saint Vincent de Lérins; analyse du Commonitorium.

400—434.

On aurait une bien fausse idée de l'Église des Gaules si on la jugeait d'après les discussions déplorables qui eurent lieu sur la juridiction, et d'après les critiques de saint Jérôme et de Sulpice Sévère. Nous avons dû les présenter les unes et les autres avec franchise;

[1] On emploie souvent cette expression pour *illicites*.

[2] Venerius est nommé dans la seconde lettre de saint Célestin aux évêques des Gaules, et elle est de 431, selon le père Sirmond.

mais il serait peu philosophique de baser sur quelques faits particuliers une idée générale, et tout ce qu'on en peut conclure raisonnablement, c'est que, même dans les plus beaux siècles de l'Église, il y eut des abus et des scandales.

Le clergé n'en fut pas plus exempt que les simples fidèles. C'est une induction qu'à défaut d'autres preuves, on eût pu tirer de la nature de l'homme; car les membres du clergé, en acceptant la charge redoutable du sacerdoce, ne sont pas gratifiés de la nature angélique, et de tout temps la nature de l'homme déchu a été en contradiction avec les lois les plus justes et les plus saintes.

Du reste, avouons que ce serait avoir une triste vue que de remarquer seulement les ombres sur le tableau magnifique qu'offre notre Église à toutes les époques, car elles ne sont que comme ces nuages légers que l'œil distingue à peine dans l'éclat d'un ciel pur.

Si elle eut, au v[e] siècle, des Vigilance et des Maxime, des clercs amis du monde, des solitaires sauvages et hypocrites, elle peut mettre en regard la masse imposante d'un clergé dont la science égalait la sainteté.

« Si vous voyiez, disait Paulin de Nole [1], ces évêques dignes du Seigneur, Exupère de Toulouse, Simplicius de Vienne, Amandus de Bordeaux, Diogenianus d'Alby, Dynamius d'Angoulême, Venerandus d'Auvergne, Alethius de Cahors, Pegasius de Périgueux, vous reconnaîtriez en eux de dignes gardiens de la foi. »

Nous pourrions nommer avec autant de justice tous ces grands évêques si nombreux à l'époque où nous sommes arrivés et dont nous aurons occasion, plus tard, de raconter les actions glorieuses, les admirables vertus.

A côté d'eux brillent des prêtres illustres, les Riparius, les Desiderius et tous ces pieux cénobites, dignes enfants de saint Martin, de saint Honorat, de J. Cassien, et dont nous devons maintenant retracer l'intéressante histoire.

L'esprit de saint Martin lui avait survécu dans ses disciples; outre ceux qui restèrent à Marmoutier, nous connaissons Maximus et Clarus [2], dont nous avons déjà parlé; Martin, qui gouverna un monastère à Saintes; un autre Martin, abbé dans le monastère de

[1] Epist. Paulin. Nolan.; apud Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 13.

[2] Clarus vécut dans un monastère séparé, tout près de Marmoutier; Maximus s'en alla à l'île Barbe dont il fut élu abbé.

Brive; Florentius, fondateur du monastère de Glonne, sur les confins des territoires d'Angers et de Nantes; Maurilius, d'abord solitaire, puis évêque d'Angers, et Sulpice Sévère, le plus célèbre de tous et qui fonda, comme nous l'avons vu, un monastère au village de Primuliac, près d'Élusone.

Après la mort de saint Martin, plusieurs de ses disciples quittèrent Marmoutier et se retirèrent à Primuliac; de ce nombre étaient Evagrius, le prêtre Refrigerius [1] et Gallus que Sulpice Sévère [2] aimait tendrement à cause de son mérite et de l'amour qu'avait eu pour lui saint Martin, leur commun maître.

Un jour que les deux amis se promenaient ensemble [3] auprès du monastère, ils rencontrèrent le prêtre Posthumianus qui, depuis trois ans, avait quitté la Gaule, sa patrie, pour aller visiter les monastères de l'Orient. De retour de son voyage, il accourait à la retraite de ses anciens amis. Sévère et Gallus pleurèrent de joie en l'embrassant, et l'entendirent avec bonheur raconter les merveilles dont il avait été témoin. Souvent, pendant le séjour de Posthumianus à Primuliac, les deux amis le conduisaient à l'écart, et, jetant à terre leurs cilices [4], s'asseyaient auprès de lui et le priaient de leur redire les vertus des anachorètes qu'il avait visités. Sévère eut même la bonne pensée de rédiger ces récits, et il en composa son premier dialogue sur les vertus des moines de l'Orient. Les trois amis ne pouvaient s'entretenir de ces anges de la terre sans que leur pensée se reportât sur Martin dont la gloire avait pénétré jusqu'au fond de la Thébaïde [5], avec sa vie composée par Sulpice Sévère; Gallus, qui l'avait suivi dans toutes ses courses apostoliques, fut obligé [6] de raconter à Posthumianus ce qu'il avait vu de ses vertus et ses miracles. Sévère recueillit les paroles de Gallus et en composa son deuxième dialogue [7], qui est comme un supplément à la vie du saint évêque de Tours.

[1] Sulpit. Sev., Dial. 3, n[os] 5, 7, 10, 11.

[2] *Ibid.*, Dial. 1, n° 1.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, n° 16.

[6] *Ibid.*, Dial. 1, ad fin.

[7] On partage ordinairement en deux ce second Dialogue, intitulé *Gallus*, et la seconde partie est ce qu'on appelle le 3[e] Dialogue de Sulpice Sévère.

Les Dialogues de Sulpice Sévère sont écrits avec cette aimable et élégante simplicité que l'on admire dans la *Vie de saint Martin* et dans l'*Abrégé de l'Histoire sacrée*. Le pieux auteur composa ce dernier ouvrage pendant les instants de loisir que lui laissait la direction de son monastère; il partagea sa vie entre l'étude et la pratique de la vertu. Ses disciples marchèrent sur ses traces. Un des plus célèbres est Evagrius[1] qui composa à Primuliac plusieurs de ses ouvrages: ses *Discussions, entre le chrétien Théophile et le juif Simon; entre le chrétien Zachée et le philosophe Apollonius*.

A Primuliac, comme à Marmoutier, l'étude fut en honneur, et Sévère y continua, avec son ami Paulin de Nole, cette correspondance dont nous avons déjà donné quelques extraits, et qui mérite de fixer l'attention comme un des plus précieux monuments de notre littérature religieuse. Sévère, pour porter ses lettres à Nole, se servait quelquefois de Vigilance, mais plus ordinairement de frère Victor.

Frère Victor n'était pas le plus brillant des hôtes de Primuliac, mais s'il n'égalait pas les autres en science, il les surpassait peut-être en vertu. Il fut jugé digne d'être cuisinier du monastère après avoir été longtemps courrier[2]; mais il faut avouer qu'il s'acquittait de ses nouvelles fonctions avec plus de zèle que de talent.

Cependant, Sulpice Sévère ayant appris que son ami Paulin ne pouvait plus trouver personne pour apprêter la pauvre nourriture de ses moines de Nole, lui envoya Victor avec la lettre suivante[3]:

« Je viens d'apprendre que tous les cuisiniers avaient renoncé à votre cuisine. Je soupçonne qu'ils n'ont pas voulu rabaisser leur art jusqu'à vos vils ragoûts: je vous envoie donc un jeune homme formé à notre école, et assez instruit pour faire cuire la pâle fève, accommoder l'humble bette au jus ou au vinaigre, assaisonner de mauvais ragoûts parfaitement en harmonie avec le palais affamé des moines. Du reste, il ignore entièrement l'usage du poivre et de tout assaisonnement de luxe. En revanche, il fait une grande consommation de cumin et fabrique avec une adresse étonnante un gâteau merveilleux, composé d'herbes odoriférantes. Il faut que je vous avertisse de son grand défaut, c'est qu'il est l'en-

[1] Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 119 et suiv.

[2] Paulin., Epist. 33 ad Aleth.; 43 ad Desid. et ad Sev., *passim*.

[3] Inter opera S. Paulin. Nol., edit. parisin. in-4°, p. 119, Præv. Epist. 23.

nemi mortel des jardins. Si vous le laissez faire, il fera un carnage épouvantable de tous les légumes qui lui tomberont sous la main. Vous l'entendrez rarement vous réclamer du bois, mais il brûlera tout ce qu'il pourra trouver; il s'attaquera même aux toits et ravira à la cheminée ses antiques soliveaux.

« Tel qu'il est, avec ses défauts et ses vertus, je vous l'envoie plutôt comme un fils que comme un serviteur; car je sais que vous ne rougissez pas d'être le père des plus petits. J'eusse voulu aller vous servir à sa place, j'espère que vous me récompenserez de ma bonne intention, en pensant quelquefois à moi. Il est meilleur d'être votre serviteur, que le maître des autres; priez pour moi. »

Il faut lire dans saint Paulin [1] la joie avec laquelle il reçut frère Victor, qu'il reconnut bientôt pour un vrai disciple de Clarus, un véritable enfant formé à l'école de saint Martin. Il conçut pour lui la vénération la plus profonde et il avait honte de se laisser servir par cet homme admirable en qui Dieu, disait-il, aimait certainement à faire sa demeure.

Frère Victor ne se doutait pas qu'il fût aussi élevé en sainteté et il s'occupait continuellement des plus humbles fonctions du monastère. Il cumulait celles de barbier avec celles de cuisinier. Mais c'était un cuisinier bien mystique que frère Victor, et il allait puiser ses recettes dans les livres saints et surtout dans les prophètes. Saint Paulin [2] raconte avec esprit toutes ces particularités de la vie de frère Victor à son ami Sulpice Sévère, et nous ne les avons pas cru indignes de l'Histoire.

Un pauvre frère qui, dans les fonctions les plus humbles, s'élève à la plus sublime vertu; deux hommes de génie qui l'admirent, le vénèrent et parlent avec une gaîté si franche et si pure de ces vils repas qui remplaçaient pour eux les festins délicieux dont ils eussent pu jouir au milieu du monde: c'est là un tableau qui offre des enseignements plus précieux que le fracas des conquérants et les luttes sanglantes de tous ces tueurs d'hommes, qui souillent trop souvent les pages de l'histoire.

Paulin et Sévère se faisaient quelquefois de petits présents bien conformes à leur glorieuse pauvreté. Sévère avait envoyé à son ami

[1] Paulin., Nol. Epist. 23 ad Sev. nos 3 ad 10.

[2] Paulin., *loc. cit.*

un manteau de poil de chameau semblable à ceux que portaient les moines de Marmoutier et qui était devenu probablement le costume habituel de tous les enfants de saint Martin [1]. Paulin ne voulut pas se laisser vaincre en générosité.

« Ton présent, lui écrivit-il [2], me convient parfaitement, à moi qui ne suis qu'un vieux pécheur. En retour, je t'envoie une tunique qui est un symbole parfait de ton innocence, car elle a été faite de la toison d'un tendre agneau. C'est la pieuse Mélanie [3] qui me l'a donnée. »

Quelque temps après, Paulin envoya à Sévère un présent bien plus précieux, c'était un morceau de la vraie Croix, que sainte Mélanie lui avait donné à son retour de Jérusalem . Sévère le lui avait demandé pour la nouvelle église qu'il venait de faire bâtir auprès de Primuliac.

L'ancienne église de Primuliac était devenue trop petite et ne pouvait pas servir à la paroisse et au monastère. Sévère, sans la détruire, en fit élever une plus grande et plus belle, et construisit entre les deux un baptistère qui devait être commun à l'une et à l'autre et qu'il décora magnifiquement [5]. Il y mit le portrait de saint Martin, son cher maître. Il désirait bien y mettre aussi celui de son ami Paulin, qu'il regardait avec raison comme un saint. Il se hasarda donc à le lui demander [6].

[1] Nous avons vu que les moines de Marmoutier avaient adopté ce manteau grossier; ils portaient en outre, par dessus, un cilice qu'ils pouvaient ôter à volonté. Sulpice Sévère (Dial. 1, n° 1) fait allusion à ce vêtement, quand il dit que, pour entendre le récit de Posthumianus, lui et Gallus jetèrent leurs cilices à terre pour s'asseoir dessus.

[2] Paulin., Epist. 29 ad Sev.

[3] Mélanie était une illustre dame romaine qui remplissait alors toute l'Église de l'éclat de ses vertus.

[4] Paulin., Epist. 31 ad Sev.

[5] Grégoire de Tours (De gloriâ Confess., c. 50) rapporte qu'un saint prêtre, nommé Sévère, desservait deux églises situées à une certaine distance, et que, le dimanche, après avoir dit la messe dans l'une, il allait la dire dans l'autre. On peut croire que ce saint prêtre est Sulpice Sévère, qui aurait ainsi desservi l'église de son monastère et celle du village de Primuliac. Quelques auteurs ont voulu soutenir que Sulpice Sévère n'était pas prêtre; ce sentiment ne nous semble pas probable.

[6] Paulin., Epist. 30, 31, 32, ad Sev., *passim*.

« Sévère, mon cher Sévère, lui répondit Paulin [1], je crois vraiment que ton amitié pour moi t'a ôté la raison. Que puis-je répondre à la demande que tu me fais, de me faire peindre et de t'envoyer mon portrait? Quel portrait veux-tu que je t'envoie? celui de l'homme terrestre, ou celui de l'homme spirituel? Tu ne peux désirer que celui de l'homme spirituel, car je sais que tu n'apprécies pas d'autres traits que ceux que le Roi du ciel aime à contempler en toi. Or, comment me faire peindre lorsque l'image divine est salie en moi par la corruption terrestre? J'en suis tout honteux, je rougis de me peindre tel que je suis, et je ne voudrais pas me peindre tel que je ne suis pas. »

Malgré le refus de Paulin, Sévère parvint, on ne sait par quel moyen, à avoir ses traits, le fit peindre sur le mur, vis-à-vis du portrait de saint Martin, et n'eut rien de plus pressé que d'en avertir son ami. Il lui demandait en même temps des inscriptions pour sa basilique, son baptistère et l'autel qu'il faisait construire sur le tombeau de saint Clarus, ce disciple de saint Martin, que Sévère vit monter [2] au ciel en même temps que son saint maître, et dont il fit transporter les reliques à Primuliac [3].

Paulin lui répondit [4] : « Si je n'étais persuadé, mon cher Sévère, que c'est par un trop vif sentiment d'amitié pour moi que tu m'as fait peindre, je t'accuserais d'avoir voulu te moquer de moi. Vraiment tu me donnes un ridicule, en me plaçant vis-à-vis de Martin. Puisque tu veux mettre une inscription dans ton baptistère, je tiens à ce que tu y mettes celle-ci :

« Vous qui avez l'âme et le corps purifiés par ce bain salutaire,
» Jetez les yeux sur les deux modèles qui vous sont proposés :
» C'est Martin, le modèle de la vie parfaite,
» Et Paulin, qui ne peut vous apprendre qu'à demander pardon.
» Pécheurs, regardez Paulin ; pour vous, justes, c'est sur Martin qu'il
» faut jeter les yeux.
» Martin est le modèle des saints ; Paulin n'est que celui des coupables. »

Paulin, pour satisfaire les pieux désirs de son ami, lui envoya

[1] Paulin., Epist. 30 ad Sev.

[2] Sulpit. Sev., Epist. ad Aurel. ; et Paulin. Nol., Epist. 32 ad Sev.

[3] Paulin. Nol., Epist. 32 ad Sev.

[4] *Ibid.*

les inscriptions qu'il avait composées pour les basiliques qu'il avait fait bâtir lui-même en Italie. Il en composa aussi de nouvelles, pour l'oratoire du bienheureux Clarus et pour la basilique de Primuliac. Elles offrent toutes le plus grand intérêt sous les rapports dogmatique et liturgique. Nous citerons celle qu'il fit pour l'autel principal de l'église de Primuliac[1] :

« Ces autels vénérables cachent la mystérieuse alliance
» Des martyrs[2] et de la sainte croix.
» C'est là qu'est le témoignage de tout ce qu'a fait le Christ pour le salut du monde;
» Là, qu'on trouve la croix, le corps, le sang, le Dieu même du martyre.
» Là, Dieu tient en réserve tous ses dons;
» Avec le Christ, on y trouve l'Esprit et le Père,
» Et le martyr y est uni à la croix;
» Cette croix à laquelle les saints ont rendu témoignage,
» Et qui a enfanté aux hommes la nourriture de vie
» Et ces couronnes qui embellissent les fronts des saints de Dieu.
» C'est sur cette croix qu'a été fixée cette chair que je mange;
» C'est d'elle qu'a coulé ce sang que je bois, qui me donne la vie et purifie mon cœur.
» O Christ! accorde tes dons à Sévère!
» Qu'il soit toujours le martyr de la croix,
» Qu'il vive de ta chair, que ton sang soit son breuvage!
» Qu'il vive et agisse toujours dans ton Verbe!
» Que, par ta grâce, il aille un jour où il a vu monter Martin et son cher Clarus! »

Jusqu'à la mort de Paulin (434), Sévère entretint avec lui sa pieuse correspondance[3], et on peut croire qu'il pleura bien amèrement la perte d'un ami si tendre et si vertueux; il lui survécut peu

[1] Paulin., Epist. 32 ad Sev.

[2] Pour comprendre cette inscription, il faut se souvenir que l'autel, primitivement, était le tombeau d'un *martyr* ou témoin de la foi, d'où l'autel a été appelé en grec μαρτυριον, ou témoignage, en latin *confessio*. Ainsi, on dit la confession de Saint-Pierre, pour l'autel de Saint-Pierre. L'autel où on célèbre l'adorable sacrifice cache donc l'alliance mystérieuse du martyr et de la croix.

[3] D. D'Acheri et Baluze nous ont donné, dans leurs collections, quelques lettres de Sulpice Sévère; mais elles ne sont pas d'une authenticité assez incontestable. On ne trouve, dans les œuvres de Sulpice Sévère, que trois lettres qui sont comme un supplément de la Vie de saint Martin. La première est adressée au prêtre Eusebius; la seconde, au diacre Aurelius, et la troisième à Bassula.

de temps [1]. Etant parvenu à un âge très-avancé [2], il se laissa séduire par les pélagiens; mais il en conçut une douleur si profonde, qu'il se condamna à un perpétuel silence et alla faire pénitence à Marmoutier, dans la cellule de saint Martin, où il resta cinq ans. Il mourut peu de temps après en odeur de sainteté [3].

Sulpice Sévère fut un des hommes les plus remarquables de l'Église des Gaules au v° siècle. Tous ses ouvrages sont écrits avec un charme et une élégance qui les faisaient rechercher avec une avidité extraordinaire. Sa *Vie de saint Martin* et ses *Dialogues* durent puissamment contribuer à l'extension que prit alors l'esprit monastique dans les Gaules. Saint Martin avait donné l'impulsion et créé une sainte école dont Sulpice Sévère accéléra les progrès, et qui ne fut pas éclipsée par celles de Lérins et de saint Victor de Marseille, qui exercèrent pourtant une si prodigieuse influence sur l'Église des Gaules.

Le célèbre monastère de Lérins fut fondé par saint Honorat, vingt ans environ après Marmoutier.

Honorat naquit aux environs de Toul et appartenait à une famille noble; quoique son père [4] fût païen, il se sentit, dès son enfance, de l'attrait pour la religion, reçut le baptême et conçut bientôt la résolution de se donner tout entier à Dieu; son père s'en aperçut et ne négligea rien pour lui faire abandonner [5] son projet; il l'entraîna au milieu de tous les plaisirs du monde; mais Honorat n'était pas fait pour des choses aussi futiles [6], et souvent il se disait à

[1] Nous suivons Gennade, qui le fait parvenir à un âge avancé et survivre, par conséquent, à saint Paulin qui était plus ancien que lui.

[2] Gennad., de Viris illustr., c. 99.

[3] Plusieurs éditeurs du Martyrologe romain (29 jan.) ont confondu Sulpice Sévère avec saint Sulpice-le-Sévère, évêque de Bourges. L'Eglise romaine ne reconnaît pas Sulpice Sévère pour saint, comme l'a démontré Benoît XIV. Cependant sa fête était célébrée autrefois à Marmoutier, et Pierre des Noëls et Du Saussai lui donnent le titre de saint. Quelques auteurs prétendent que Sulpice Sévère, après avoir quitté Marmoutier, alla à Marseille, où il mourut dans un monastère. Nous croyons beaucoup plus probable qu'il retourna à Primuliac.

[4] Hilar. Arelat., Sermo de Vit. Honorati; apud Bolland., 16 jan.

[5] *Ibid.*, à cap. 1 ad 6.

[6] Tout ce que nous disons de saint Honorat est tiré à peu près textuellement du discours que fit, après sa mort, saint Hilaire, son parent, son disciple et son successeur sur le siége d'Arles. (Sermo de vitâ Honorati, apud Bolland., 16 jan.)

lui-même: « Cette vie mondaine, qu'on veut me faire embrasser, est capable d'éblouir, mais son éclat est trompeur. En réalité, tout ce qui est dans le monde n'est que vanité, car le monde passe et avec lui s'envolent ses plaisirs. Celui qui fait la volonté de Dieu est le seul qui participe à son immutabilité et demeure éternellement. Arrachons-nous à ces liens, tandis qu'ils ne nous serrent pas encore : on dénoue trop difficilement ce qui est lié depuis longtemps. Que d'autres se passionnent, s'ils le veulent, pour l'or et l'argent, ceux qui les possèdent en sont les esclaves. Moi, je ne veux qu'une chose, n'être pas l'esclave des richesses. Mon bonheur à moi, ce sera de travailler à mon salut; mon espérance, ce sera le Seigneur; ma volupté, la vertu; mon trésor, Jésus-Christ. »

Pénétré [1] de ces pensées, dit son historien Hilaire, il se charge du joug de J.-C. et secoue celui de cette liberté qui est le suprême degré de l'esclavage; il coupe sa longue chevelure; l'éclat de ses habits passe tout entier dans son âme et il se revêt d'étoffes grossières. Sa figure, autrefois si belle, si aimable, devient pâle et pleine de gravité. Il changea tellement, que son père se mit à le pleurer comme s'il eût été mort. Le corps était, en effet, mort en lui, mais l'âme était pleine de vie.

Venantius [2], frère aîné d'Honorat, fut touché de ses exemples et essaya de l'imiter. Une sainte lutte s'établit entre eux. C'était à qui aurait la piété la plus vive, prendrait la nourriture la plus grossière, userait des vêtements les plus rudes; à qui parlerait plus rarement, prierait plus souvent, se lèverait plus tôt, ferait les plus grands progrès dans la vertu et surtout dans la pratique de l'humilité. Tout le monde admirait leur sainte vie, et plus ils s'efforçaient de se cacher, plus était brillant l'éclat qu'ils jetaient au loin. Ils s'effrayèrent de la gloire que leur méritait cette vie angélique, qui n'était qu'abstinence, chasteté, douceur, science et charité, et ils résolurent de fuir devant la persécution des honneurs, qu'ils ne pouvaient plus éviter.

Au moment [3] de quitter leur patrie, leur famille, que d'assauts à soutenir! que de larmes! que de prières! Mais ils ne fléchirent pas. Ils distribuèrent leurs biens aux pauvres qui reçurent leurs

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor., à cap. 1 ad 6.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

aumônes en versant des larmes, et, vrais enfants d'Abraham, ils quittèrent leur pays et la maison de leur père. Pour ôter à leur démarche toute apparence de légèreté, ils prirent pour guide spirituel un saint prêtre, nommé Caprasius, et se rendirent, sous sa conduite, à Marseille, avec l'intention de s'y embarquer pour l'Orient. Ils voulaient visiter les lieux habités par les saints et s'édifier de leurs exemples.

L'évêque [1] de Marseille [2] voulut retenir Honorat; les larmes et les prières du pieux jeune homme le préservèrent de ce qu'il regardait comme un nouveau danger, et il se hâta de s'embarquer pour la Grèce. Arrivé à Méthone, sur le rivage de l'Achaïe, il y perdit son frère Venantius; ce malheur lui fit changer de résolution, et, au lieu de continuer son voyage en Orient, il se remit en route pour la Gaule, aborda en Italie, suivit le littoral et s'arrêta à Lérins, île sauvage, peuplée d'affreux reptiles. La solitude de cette petite île et la proximité de la cité de Fréjus, qu'habitait le saint évêque Leontius, le décidèrent à y fixer sa demeure. Les reptiles ne l'effrayèrent point, car il avait confiance dans ces paroles de l'Ecriture : « Tu marcheras sur l'aspic et sur le basilic, tu fouleras aux pieds le lion et le dragon [3]. Je vous ai donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions [4]. »

Il entra donc à Lérins avec Caprasius et quelques autres compagnons désireux de leur perfection, et dont il ranima le courage. Il y plaça, dit Hilaire, comme le camp de Dieu, et ce désert, inhabité auparavant par les hommes, devint la demeure des anges.

Honorat [5] s'y était enseveli pour fuir les honneurs; ils vinrent l'y trouver et il fut élevé au sacerdoce par saint Léontius; mais devenu prêtre, il conserva toujours l'humilité d'un moine. Par ses soins, on vit s'élever une église, et se grouper autour des cellules nombreuses, que vinrent habiter ceux qui désiraient servir parfaitement J.-C. C'est ainsi que se forma son monastère : quel pays, quelle nation n'y eut pas des enfants? Honorat savait adoucir les mœurs les plus sauvages, et bien souvent il changea des bêtes féroces en

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[2] C'était Proculus.

[3] Psalm. 90.

[4] Luc, Evang. 10-19.

[5] Hilar., Sermo de vit. Honor.

douces colombes. Il veillait avec un soin extrême à ce que personne, à Lérins, ne fût triste ou tourmenté des idées du monde; il pénétrait toutes les inquiétudes de ses disciples, voyait leur âme, pour ainsi dire, n'en surchargeait aucun de travail, et ne leur permettait pas non plus de s'engourdir par un trop long repos; il connaissait, comme par un instinct surnaturel, les forces spirituelles et physiques de ses enfants, et se faisait le serviteur de tous pour l'amour de J.-C.

On ne comprend pas comment il pouvait suffire seul à toutes ses occupations [1]. Il était toujours souffrant et cependant il jeûnait et veillait comme les plus forts; il visitait les malades avec une grande exactitude, et on peut dire que, parmi eux, plusieurs l'étaient moins que lui; il leur procurait tous les soulagements spirituels et corporels, cherchait à rendre, à tous ses disciples, le joug de J.-C. doux et léger, à les prémunir contre les embûches du démon, à rappeler dans leurs âmes troublées la sérénité et la paix, à leur inspirer l'amour de Dieu et du prochain, à entretenir leur ferveur première.

Honorat, dit Hilaire [2], voyait avec bonheur tous ses frères, si différents de langage et de nation, partager le même désir de servir Dieu et la même affection pour lui; tous, ils l'appelaient leur maître et leur père, et prenaient part à ses douleurs s'ils le voyaient souffrir. L'illustre et bienheureux prêtre Salvien, un de ses amis, avait bien raison de dire que comme le soleil donne au ciel son éclat, lorsqu'il brille sur l'horizon, et le lui retire lorsqu'il disparaît, ainsi la sainte congrégation de Lérins, tout occupée des choses du ciel, recevait d'Honorat la sérénité, qui disparaissait lorsqu'il était souffrant; c'est sous son influence qu'elle jouissait de la force et de la vigueur spirituelles.

Une vertu [3] qui brillait dans Honorat, au milieu de toutes les autres, c'était sa charité pour les étrangers. Souvent le navigateur se détournait de sa route pour venir à Lérins. Dans son désir de voir le saint homme, il oubliait ses intérêts, comptait pour peu les espérances d'une navigation heureuse et les vents favorables; s'il ne pouvait parvenir à le voir, il était mécontent de son voyage, quelque

[1] Hilar., Serm. de vit. Honor.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

heureux qu'il eût été. Tous ceux qui venaient voir l'abbé de Lérins trouvaient trop court le temps qu'ils passaient auprès de lui; il savait donner des charmes à son pauvre désert, et recevait tout le monde avec cet empressement, cette joie qu'on témoigne à de vieux amis longtemps attendus. Il subvenait aux dépenses occasionnées par ces visites au moyen des aumônes qu'on lui confiait; chacun déposait, sans défiance, les dons de sa charité entre les mains de celui qui, suivant le conseil de l'Evangile, avait vendu tous ses biens et en avait distribué le prix aux pauvres. Quoique sa sainte famille s'accrût tous les jours, il ne conçut jamais d'inquiétudes; pour les siens comme pour lui il ne voulait que le vêtement et la nourriture quotidienne; plusieurs fois il se vit sans ressources, et ne perdit pas confiance. Un jour, entre autres, il ne lui restait plus qu'une pièce d'or; un pauvre s'étant présenté, il la lui donna, et dit à Hilaire et à plusieurs autres de ses disciples qui étaient près de lui: Il faut bien que quelqu'un vienne nous apporter notre nécessaire, puisque nous n'avons plus rien. Trois ou quatre heures s'écoulèrent à peine et la personne sur laquelle il comptait arriva.

Malgré [1] son désir de l'obscurité et de l'oubli, il était obligé de recevoir beaucoup de lettres; il y répondait avec gravité et surtout avec une douceur parfaite. C'est à cette dernière qualité que fit un jour allusion le bienheureux Eucher, si illustre dans le monde et plus illustre encore en J.-C.: ayant reçu d'Honorat une lettre écrite sur des tablettes enduites de cire, selon la coutume, il lui répondit: « Vous avez rendu son miel à la cire. »

Eucher, qui écrivait à Honorat ces gracieuses paroles, avait été quelque temps son disciple. Ce grand homme, dégoûté d'un monde dont les richesses et les honneurs étaient incapables de le satisfaire, avait, étant encore à la fleur de l'âge, conçu le généreux projet de s'ensevelir dans la solitude, pour s'y consacrer tout entier à la vertu. Après avoir étudié quelque temps à Lérins [2] les règles de la vie parfaite, il se retira avec ses quatre enfants et sa femme Galla, dans la petite île de Lero [3], séparée de Lérins seulement par un rocher

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[2] Sidonius Apollinaris, carm. 16.

[3] C'est de là qu'il écrivit à saint Paulin de Nole, dont il avait suivi les saints exemples. Paulin lui répondit, l'année suivante, une belle lettre que nous avons encore, et que lui apportèrent trois moines de Lérins, Gelasius, Augendus et

et un trajet de mer d'environ soixante pas [1]. Galla s'y chargea de l'éducation de ses deux filles, dont elle fit des saintes, en se sanctifiant elle-même. Eucher prit soin de ses deux fils, Veranius et Salonius, qu'il conduisit ensuite à Lérins, où ils eurent pour guide spirituel Honorat lui-même, et pour maîtres dans les sciences Salvien et Vincent, distingués par leur sagesse et leur éloquence [2].

Vincent, bien jeune encore, avait préféré l'obscurité du monastère au monde où il eût pu briller avec éclat [3]; Salvien s'était fait l'imitateur de Paulin de Nole et d'Eucher. Apres avoir converti sa femme [4] Palladia qu'il avait épousée étant encore païenne, il lui avait inspiré tant d'ardeur pour la perfection, qu'elle avait consenti à vivre dans une parfaite continence. Après la mort de son épouse, Salvien vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres et se retira à Lérins [5] qu'il quitta lorsqu'il fut élevé au sacerdoce [6] par l'évêque de Marseille [7] qui l'attacha à son Eglise.

Ce fut vers le même temps qu'Honorat reçut, à Lérins, Maximus qui fut depuis son successeur, Lupus que nous verrons briller sur le siége épiscopal de Troyes, et un jeune Breton nommé Faustus, dont nous aurons occasion de parler souvent dans la suite de cette Histoire.

Mais le saint abbé de Lérins, environné de tous ses disciples qui, à son exemple, avaient quitté les grandeurs du monde et les richesses pour l'amour de J.-C., tournait souvent les yeux vers sa patrie où il avait laissé un de ses parents ébloui des charmes du monde et dont il désirait vivement faire la conquête. C'était Hilaire, pour lequel il avait l'affection la plus tendre et qui nous a raconté lui-même les efforts d'Honorat pour l'arracher à ses funestes illusions.

Tigridius, qu'Honorat avait envoyés visiter Paulin, ce qui prouve que le saint abbé de Lérins avait des relations avec l'admirable évêque de Nole. Les îles de Lérins et de Lero sont appelées aujourd'hui Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.

[1] Paulin. Nol., Epist. ad Euch. et Gall.

[2] Euch., Lib. de Instruct., præf.

[3] Vincent., Commonitor., c. 1.

[4] Salv., Epist. ad Ypat.

[5] Euch., Lib. de Instruct., præf.

[6] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[7] Cet évêque était encore Proculus (426).

« En ma faveur [1], dit-il, il n'a pas dédaigné de revenir dans sa patrie qu'il avait abandonnée, et d'entreprendre un long voyage que ses infirmités durent lui rendre bien pénible. J'aimais alors beaucoup le monde, et il essaya de me faire aimer J.-C. Il serait trop long de raconter tous ses efforts ingénieux. Voyant que j'écoutais à peine ses pieux discours, il eut recours à son moyen accoutumé, la prière, et il éleva jusqu'aux oreilles de Dieu ces cris d'amour auxquels j'étais insensible; je résistais toujours, je fis même serment de ne changer jamais, ce qui ne l'empêchait pas de me dire, dans un esprit que j'appellerais prophétique : Ce que tu me refuses, Dieu me l'accordera.

« Que de larmes il a répandues pour amollir la dureté de mon cœur! Comme il m'embrassait! comme il me serrait sur son cœur! Il combattait pour mon salut; mais il fut forcé de l'avouer, je remportai sur lui une triste victoire.

« Il me laissa pour quelque temps, après ces derniers assauts; ce fut alors que la main de Dieu vint elle-même m'agiter, me dompter. Quels flots tumultueux! quelles tempêtes s'élevèrent tout-à-coup dans mon cœur! que de fluctuations, de désirs, de résistance! Le sommeil avait fui de mes yeux. D'un côté, le bon Seigneur m'invitait; de l'autre, le monde s'offrait à moi avec tous ses charmes; j'hésitais, je ne savais à quoi m'arrêter, qui je devais abandonner. O bon Jésus! grâces à vous qui avez brisé mes chaînes, à la prière de votre serviteur Honorat! Je me hâte d'aller à lui, il m'embrasse avec tendresse et m'emmène, tout joyeux et triomphant, dans son monastère, où, à son exemple, je voulais m'ensevelir dans un éternel oubli. »

Peu de temps après l'arrivée d'Hilaire au monastère de Lérins, Honorat fut élu évêque d'Arles (426), et forcé de quitter ses chers enfants. Il emmena Hilaire avec lui; mais il fut obligé de le laisser retourner bientôt dans sa chère solitude qu'il aimait passionnément depuis qu'il avait quitté le monde. Ce fut au retour d'Hilaire à Lérins, que saint Eucher lui dédia son bel ouvrage intitulé : *Eloge du désert.*

« Autrefois [2], lui dit-il, vous avez montré un grand courage en quittant votre famille et votre patrie pour vous cacher dans cette solitude tout environnée des flots de la grande mer. Votre courage

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[2] Euch., De laude Erem., Init.

cieuse dont l'éclat est intérieur. Elle possède encore aujourd'hui Caprasius, l'émule des anciens cénobites, et tous ces vieillards qui ont transporté au milieu de nous un monastère d'Egypte, avec ses cellules séparées. »

Le monastère de Lérins, déjà si parfait sous la direction d'Honorat, prit encore un éclat nouveau sous celle de Maximus; lorsqu'il fut choisi (426) pour abbé [1], les moines lui obéissaient avec tant de joie qu'ils ne s'apercevaient pas de la sévérité de la règle. Il y avait peu de temps qu'il gouvernait son monastère lorsqu'on voulut l'élever sur le siége de Fréjus. Il fut saisi d'épouvante à la vue du fardeau de l'épiscopat, et, tout tremblant, s'enfuit dans les lieux les plus sauvages de l'île, suivi d'un seul de ses disciples, Faustus [2], qui l'aimait tendrement et qui nous apprend que son maître, sans asile, privé du plus petit abri, eut à supporter, pendant trois jours et trois nuits, une pluie violente. Croyant enfin n'avoir plus rien à redouter, il revint à son monastère. On avait en effet élevé sur le siége de Fréjus un abbé des îles Stæchades, nommé Théodore; mais celui de Riez étant devenu vacant, il fut encore élu; il s'enfuit de nouveau au fond des déserts, où on fut obligé de l'aller chercher pour l'ordonner évêque : son cher Faustus fut élu abbé de Lérins; il était destiné à le remplacer aussi sur le siége de Riez.

Saint Honorat avait alors quitté la terre (429), après avoir été dans l'épiscopat, comme dans son monastère, un modèle de toutes les vertus. A peine fut-il évêque [3] qu'il travailla avec ardeur à étouffer les dissensions nées des intrigues qui avaient eu lieu au moment de son élection. La paix une fois rétablie, il se donna tout entier à la pratique de la charité. C'était sa grande vertu : et le bienheureux Eucher disait que si la charité se faisait peindre, elle emprunterait les traits d'Honorat. Il bannit tout gain injuste de sa maison, comme de celle du Seigneur, dépensa en aumônes l'argent amassé par ses prédécesseurs et rendit ainsi ces trésors utiles aux défunts qui les avaient légués. Il ne réserva que ce qui était nécessaire à l'Église : au besoin, il ne l'eût pas même épargné.

Jusqu'à la fin [4] il ne cessa de travailler, et il prêcha encore le

[1] Sidon. Apollin., carm. 16.

[2] Faust., Homel. de S. Maxim.

[3] Hilar., Sermo de vit. Honorat., c. 6, n° 26 et seq.

[4] *Ibid.*, c. 7, n° 29 et seq.

jour de l'Épiphanie. Jusqu'à ses derniers moments, son esprit conserva toute sa vigueur, et il cherchait à consoler ceux qui étaient auprès de lui et versaient des larmes. Hilaire avait quitté Lérins, dès qu'il avait appris la maladie d'Honorat : « Voyant, dit-il, que « je ne pouvais retenir mes sanglots, il me dit : Pourquoi pleurer « cette inévitable nécessité qui pèse sur l'homme? Mon passage te « surprend-il? Pour moi, je t'assure qu'il me trouve tout prêt. »

Le préfet et tous les dignitaires de la cité étant venus lui faire visite : « Vous voyez, leur dit-il, comme nous habitons une maison fragile; si haut que nous soyons montés pendant la vie, nous en sommes précipités par la mort. Les honneurs et les richesses n'en garantissent personne, elle frappe également les justes et les pécheurs, les grands et les petits. Nous devons à J.-C. bien des grâces, de ce qu'il a vivifié notre mort par l'espérance de l'immortalité. En nous apportant la vie éternelle, il a détruit l'horreur que nous eût inspirée une mort éternelle. Vivez de manière à ne pas craindre la fin de cette vie que vous devez considérer comme un voyage. La mort n'est pas un mal, si elle ne conduit pas aux supplices; c'est, à la vérité, une dure séparation que celle de l'âme et du corps, mais bien plus dure sera leur union dans les flammes éternelles, si, pendant la vie, l'esprit, convaincu de sa supériorité, ne déclare pas la guerre au corps et à ses vices. Agissez ainsi, c'est le conseil que vous laisse, en partant, votre Honorat, qui vous convie au royaume des cieux. »

Peu après, le saint évêque d'Arles s'assoupit, et sans efforts, sans agonie, s'endormit du sommeil de la mort. C'est alors qu'éclata plus que jamais la vénération que tous avaient pour lui. Chacun voulut le voir après sa mort, posséder quelque chose qui lui eût touché, qui lui eût appartenu, et on brûlait devant son cercueil de l'encens et des parfums précieux.

Honorat n'avait été que deux ans évêque d'Arles. Il eut pour successeur Hilaire, son bien-aimé disciple.

Les moines de Lérins répandirent sans doute bien des larmes, en apprenant la mort de leur père qui leur portait une affection si tendre. Ils perdirent encore, bientôt après, le bienheureux Caprasius, ce guide d'Honorat qui les édifiait depuis la fondation du monastère. Hilaire d'Arles [1], Maximus de Riez et Théodore de Fréjus, ayant

[1] Honorat. Massil., Vit. Hilar.; apud Bolland., 5 maii.

appris la maladie de cet homme vénérable, se rendirent en toute hâte à Lérins. Hilaire surtout avait pour Caprasius la plus grande vénération, et, en arrivant, il se jeta à ses pieds pour recevoir sa bénédiction.

Caprasius mourut entre les bras de ces pieux évêques, qui prouvèrent, pendant leur séjour à Lérins, que les honneurs de l'épiscopat ne leur avaient pas fait oublier les humbles vertus qu'ils avaient cultivées dans la solitude. Peu jaloux des prérogatives auxquelles ils avaient tant de droits, ils s'effacèrent devant l'abbé Faustus, qui fut obligé de garder au milieu d'eux la place d'honneur, et ne put échapper aux témoignages du respect qu'ils avaient pour lui.

Faustus [1] en était digne, à cause de ses éminentes vertus auxquelles il sut allier une science vaste et profonde. Il avait surtout une grande connaissance de la philosophie, qu'il savait revêtir d'un style plein d'élégance [2]. Sous ce rapport, il n'avait d'émule à Lérins que le célèbre Vincent, dont nous devons analyser maintenant l'admirable ouvrage intitulé : *Commonitorium*, ou avertissement contre les hérétiques.

« Vincent, dit Gennade [3], était Gaulois de nation et prêtre dans le monastère de l'île de Lérins. C'était un homme savant dans les Saintes-Ecritures et les dogmes de l'Eglise. Il composa, pour renverser les systèmes des hérétiques, un livre très-fort, d'un style net et clair, qu'il intitula : *Avertissement d'un pèlerin* [4] *contre les hérétiques*. Ayant perdu une grande partie du second livre qui lui fut enlevé furtivement, il en fit un résumé qu'il joignit au premier livre. »

[1] Faustus était de Bretagne, suivant quelques auteurs ; il était Gaulois, selon d'autres. Quelques érudits ont voulu concilier ces deux opinions, en disant qu'il était de la Bretagne gauloise ou Armorique. L'émigration des Bretons n'eut lieu, il est vrai, qu'après la naissance de Faustus, vers 460, selon Tillemont ; mais il pouvait y avoir eu, vers ce temps, des migrations partielles, et il pourrait être d'origine bretonne et être né sur le territoire gaulois. Il vint, jeune encore, dans les provinces méridionales, avec sa mère et un frère nommé Memorius, qui fut élevé au sacerdoce. Nous apprenons ces particularités de Sidonius Apollinaris, qui nous a laissé un poème et deux lettres adressées à Faustus. (Carm. 16 ; lib. 9, Epist. 3 et 9.)

[2] Sidon. Apollin., lib. 9, Epist. 9.

[3] Gennad., De Vir. illustr., c. 66.

[4] Les moines prennent souvent le nom de pèlerins. La vie, en effet, n'est qu'un pèlerinage ou voyage vers l'éternité.

C'est en cet état que nous possédons encore aujourd'hui le *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins, ouvrage peu étendu, mais profond, et digne d'être placé à côté des *Prescriptions* de Tertullien. Vincent, comme l'illustre prêtre de Carthage, y développe ces considérations générales, qui frappent également toutes les sectes, qui les sapent par la base ; il approfondit la raison de la foi catholique, développe la règle qu'on doit suivre et qu'on a toujours suivie dans l'Eglise pour distinguer l'erreur de la vérité, déplore avec la plus haute éloquence les écarts de l'intelligence humaine voulant s'affranchir des lumières de la foi et roulant dans l'abîme de l'erreur.

Quelques passages du livre de Vincent nous feront apprécier l'état florissant de la littérature et de la philosophie chrétienne au v[e] siècle.

Il commence par ce préambule édifiant [1] :

« L'Ecriture nous donne cet avis : *Interroge tes pères et ils te parleront, tes ancêtres et ils te répondront. Mon fils, prête l'oreille aux paroles des hommes sages. Mon fils, n'oublie pas ces discours, et conserve mes paroles dans ton cœur* [2].

« Il m'a donc semblé, à moi, pauvre pèlerin en ce monde, et le plus petit des serviteurs de Dieu, il m'a semblé qu'il me serait très-utile d'écrire, avec l'aide du Seigneur, ce que j'ai appris dans les livres des saints Pères. Ce travail est bien nécessaire à ma faiblesse, et, en le relisant souvent, je suppléerai à mon peu de mémoire.

« Non-seulement l'utilité que je tirerai de ce livre me détermine à l'entreprendre, mais aussi la pensée du temps qui s'envole avec rapidité, et la facilité que me procure la solitude où j'ai fixé ma demeure. Le temps ! il emporte si vite toutes les choses humaines ! ne devons-nous pas lui ravir quelques-uns de ses instants afin de les utiliser pour la vie éternelle ? aujourd'hui surtout, que le jugement de Dieu qui approche demande de nous plus de zèle [3], et que l'artificieuse subtilité des nouveaux hérétiques nous impose l'obligation d'avoir plus de soin et de vigilance.

« Où trouverai-je plus de facilité, pour écrire, que dans ce village où n'arrive jamais le bruit des cités ; que dans ce monastère,

[1] Vincent. Lirin., Commonitor., § 1.

[2] Deut. 33, 7 ; Prov., 22, 17 ; 3, 1.

[3] Les ravages des Barbares étaient bien capables de faire croire à la destruction du monde.

cette silencieuse demeure où l'on se trouve dans l'état que veut le Psalmiste : *Placez-vous à l'écart et voyez que je suis le Seigneur*[1]. C'est un avantage de la vie nouvelle que j'ai embrassée. Quelque temps, je fus ballotté au milieu des tourbillons tristes et changeants de la vie du monde; mais enfin, par l'inspiration du Christ, je me suis refugié dans le port de la religion, qui offre à tous un si sûr asile. Là, j'ai déposé les inspirations de la vanité et de l'orgueil, je cherche à me rendre Dieu favorable par le sacrifice de l'humilité, et à éviter, non-seulement le naufrage de la vie présente, mais aussi les feux du siècle futur. »

Voici comment Vincent expose la raison de la foi catholique :

« Souvent[2], et avec zèle et sollicitude, j'ai demandé à des hommes éminents en science et en sainteté, comment je pourrais, à l'aide d'une règle générale, distinguer la vérité de la foi catholique, des erreurs de l'hérésie. Tous m'ont répondu que si, moi ou tout autre, voulions découvrir les piéges des hérétiques, éviter les erreurs et conserver notre foi pure et dans toute son intégrité, il fallait, avec l'aide du Seigneur, affermir notre croyance de deux manières : d'abord par l'autorité de la loi divine, ensuite par la tradition de l'Eglise catholique.

« Quelqu'un me dira peut-être : Puisque la règle des Ecritures est parfaite et qu'elle est, par elle-même, plus que suffisante, pourquoi y joindre l'autorité de l'intelligence de l'Eglise? Parce que l'Ecriture, à cause de sa profondeur, ne peut être interprétée, par tous, d'une manière identique. Ses paroles sont diversement entendues par les uns et par les autres, au point qu'on peut dire : autant d'hommes, autant de sentiments. Autre est l'interprétation de Novatien, autre celle de Photin, de Sabellius, de Donat, d'Arius, d'Eunomius, de Macedonius, d'Apollinaris, de Priscillien, de Jovinien, de Pélage, de Celestius et enfin de Nestorius. Il est donc absolument nécessaire, à cause de ces graves et nombreuses erreurs, d'interpréter les livres prophétiques et apostoliques, selon le sens ecclésiastique et catholique; et dans l'Eglise catholique elle-même, on doit avoir un soin extrême de ne s'attacher qu'à ce qui a été cru *en tout lieu*, *toujours* et *par tous*. »

C'est là, en effet, la seule règle qu'il soit raisonnable de suivre dans l'examen des vérités chrétiennes; la seule qui soit en rapport avec la nature du christianisme. Les dogmes chrétiens nous ayant

[1] Psalm., 45, 10.

[2] Vincent. Lirin., Comm., § 2.

été donnés par Dieu lui-même, on ne peut évidemment, dans le doute, que se faire cette question de fait : Tel dogme a-t-il été révélé de Dieu? Et on ne peut résoudre cette question que par le témoignage des Saintes-Ecritures qui contiennent la parole divine, ou par le témoignage universel et permanent de l'Eglise. Quand, à l'aide d'un tel témoignage, nous suivons un dogme jusqu'aux temps apostoliques, nous devons nécessairement conclure qu'il a toujours été regardé dans la société chrétienne comme révélé, et qu'elle l'a reçu de son divin fondateur.

Après avoir clairement exposé que le témoignage de l'Ecriture-Sainte, interprétée suivant la tradition catholique, est la raison de notre foi et la seule règle à suivre pour ne pas tomber dans l'erreur, Vincent démontre que toujours, dans l'Eglise, on a suivi cette règle, dans la condamnation des hérétiques. Il fait voir l'autorité de l'Eglise, n'inventant aucun nouveau dogme; gardant scrupuleusement le dépôt que lui a confié J.-C.; se contentant de définir clairement sa foi, de formuler la croyance universelle. Il la surprend à l'œuvre dans la condamnation de Donat, d'Arius, et des Rebaptizants; et prouve qu'en dehors de la règle catholique, on ne peut que tomber dans l'erreur. La science même ne peut en garantir; ainsi Nestorius, Photin, Apollinaris le vainqueur de Porphyre, étaient des hommes remarquables et sont pourtant devenus hérétiques; ainsi Tertullien et Origène, deux puissants génies, ont perdu l'antique foi parce qu'ils se sont éloignés de la tradition catholique.

L'exemple de ces grands hommes, qui ont erré, ne doit pas être pour nous une tentation. Dieu a permis, ajoute Vincent, qu'ils se soient trompés, pour nous faire comprendre combien nous devons être fidèles à cette règle en dehors de laquelle il n'y a qu'hésitation et erreur. Appuyés sur elle, les vrais chrétiens sont en paix, sont fermes en J.-C.; les autres, au contraire, ressemblent à des pailles légères, emportées au gré des vents.

« Que leur état est déplorable, s'écrie Vincent[1]; quels soucis, quelles tempêtes les agitent! Tantôt poussés au gré du vent impétueux de l'erreur, tantôt refoulés sur eux-mêmes, ils se choquent et se brisent comme des vagues opposées. Aujourd'hui, avec une téméraire et étrange présomption, ils adoptent des choses incertaines; demain, sous l'impression d'une folle défiance, ils refusent

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 20.

de croire ce qu'il y a de plus certain. Ils ne savent pas où marcher, par quel chemin revenir, ce qu'ils doivent chercher ou fuir, admettre ou rejeter.

« Ce malheur d'un cœur qui doute et hésite entre la vérité et l'erreur doit être, pour eux, un remède de la divine miséricorde, s'ils ont un peu de sagesse. Si, en dehors du port assuré de la foi catholique, ils sont agités, bouleversés, presque engloutis par les orages de leurs pensées, c'est afin qu'ils abaissent les voiles de l'orgueil, qu'ils avaient imprudemment déployées aux vents des nouveautés; qu'ils se réfugient dans l'asile assuré que leur offre leur bonne et douce mère; qu'ils vomissent les flots troubles et amers de l'erreur, pour boire les eaux vives et pures de la vérité; c'est afin qu'ils désapprennent bien ce qu'ils avaient mal appris, et que, dans la doctrine de l'Église, ils se contentent de comprendre ce qui peut être compris, et croient ce qui passe l'intelligence.

« Quand j'y réfléchis [1], je m'étonne toujours davantage de la folie de certains hommes, de leur impiété, de leur passion pour l'erreur, qui les porte à ne se pas contenter d'une règle de foi donnée et reçue anciennement; à chercher sans cesse du nouveau; à vouloir toujours ajouter, changer, retrancher dans la religion. Comme si elle n'était pas une doctrine céleste, comme s'il ne suffisait pas qu'elle ait été révélée une fois, comme si elle était une institution humaine qui ne pût arriver à sa perfection que par des réformes et des corrections continuelles.

« Quelqu'un [2] dit, peut-être : Ne peut-il donc y avoir aucun progrès religieux dans l'Église du Christ? Je souhaite qu'il y en ait un, et un très-grand. Pourrait-il y avoir quelqu'un assez ennemi de Dieu et des hommes pour le comprimer, pour l'arrêter? Mais il faut que ce soit un vrai progrès et non un changement. Ce qui constitue le progrès d'une chose quelconque, c'est qu'elle croisse en elle-même et sans changer d'essence. Ce qui constitue son changement, c'est qu'elle passe d'une nature à une autre. Qu'elles croissent donc et avec force et vigueur, l'intelligence, la science, la sagesse de chacun et de tous, de l'individu comme de l'Église; qu'elles croissent en raison des âges et des siècles, mais qu'elles ne sortent pas de leur être; que toujours le dogme soit le même, que le sens du dogme ne change pas de nature.

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 21.

[2] *Ibid.*, § 23.

« Le progrès religieux dans les âmes doit se modeler sur celui des corps, qui, en grandissant avec les années, restent cependant les mêmes. Il y a une différence immense entre la fleur de la jeunesse et la maturité de la vieillesse. Cependant ceux qui aujourd'hui sont vieillards, sont les mêmes qui furent jadis adolescents ; et le même homme, en changeant d'état et de manière d'être, conserve toujours sa même nature, reste la même personne.

« Que la religion suive ces mêmes lois de progrès ; qu'avec les années elle devienne plus forte, qu'elle se développe avec le temps, qu'elle grandisse avec l'âge, mais qu'elle se maintienne pure et sans tache, qu'elle reste en pleine et parfaite possession de toutes ses parties qui sont comme ses membres et ses sens, qu'elle ne souffre aucun changement, ne perde rien de sa nature, ne subisse aucune variation dans sa doctrine. Nos pères ont semé dans l'Eglise le pur froment de la foi ; que la culture donne à cette semence une nouvelle beauté, mais n'en changeons pas l'espèce ; que les rosiers du sens catholique ne deviennent pas des ronces et des épines ; que jamais, dans ce paradis spirituel, l'ivraie et les plantes vénéneuses ne sortent des racines du baume et du cynnamome ! Ce qui a été semé par nos pères, il faut le cultiver, l'entretenir, il faut que, par nos soins, il fleurisse, croisse et arrive à sa maturité. Il est permis de soigner, de polir, de limer avec le temps ces dogmes antiques d'une philosophie qui nous est venue du Ciel ; mais il est défendu de les changer, de les tronquer, de les mutiler. Qu'on les entoure d'évidence, de lumière, de clarté, mais qu'ils gardent leur plénitude, leur intégrité, leur essence. Si une fois on se permet une fraude impie, je frémis du péril que courra la religion. Une partie quelconque du dogme catholique rejetée, on en rejettera une autre, puis une autre et encore une autre, ce sera bientôt chose licite et habituelle. Or, en rejetant les unes après les autres toutes les parties, où arrivera-t-on enfin ? A rejeter le tout.

« D'un autre côté, si aux dogmes anciens on mêle des opinions nouvelles, aux choses sacrées des choses profanes, on comprend que, de toute nécessité, s'établira la coutume générale de ne rien laisser, dans l'Eglise, d'intact, d'inviolable, d'intègre, de pur. On n'aura plus qu'un cloaque d'erreurs honteuses et impies, au lieu d'un sanctuaire de chaste et pure vérité.

« L'Eglise du Christ, gardienne vigilante et soigneuse des dogmes qui lui ont été confiés, n'y change rien, n'en retranche rien ;

n'y ajoute rien; elle ne tronque pas les choses nécessaires, n'en introduit pas de superflues; elle ne laisse rien perdre de ce qui est à elle et n'usurpe rien d'autrui. Elle met toute son industrie à conserver avec sagesse les choses anciennes, à façonner et polir ce qui fut autrefois commencé, ébauché; à consolider et affermir ce qui fut exprimé, éclairci; à garder ce qui fut confirmé et défini. Quel fut le but de ses efforts dans les conciles? De faire croire plus fermement ce qui auparavant était prêché plus paisiblement; de faire vénérer avec plus de soin ce qui déjà était l'objet d'une vénération non contestée. L'unique but que l'Eglise, troublée par les nouveautés hérétiques, s'est proposé dans les décrets de ses conciles, a été de transmettre par écrit à la postérité ce qu'elle avait reçu des anciens par la seule tradition, en renfermant beaucoup de choses en peu de mots, et désignant sous un nom nouveau une vérité qui n'était pas nouvelle; et cela pour aider l'intelligence. »

Après une exhortation pathétique à éviter toute nouveauté profane [1], à garder fidèlement le dépôt sacré des vérités que nous donna J.-C., à éviter les faux prophètes qui viennent à nous couverts de peaux de brebis et sous des dehors hypocrites, Vincent termine son premier avertissement en nous donnant les moyens d'éviter leurs piéges. Pour les vérités définies, on doit s'en tenir scrupuleusement aux décisions des conciles universels de l'Eglise catholique; pour les questions non encore définies, au sentiment commun des Pères qui sont morts dans la foi. Les Pères sont, en effet, les plus sûrs témoins de la foi de leur temps, et, en suivant leur sentiment unanime, on ne peut s'éloigner de la vérité catholique.

Dans le second avertissement [2], dont nous n'avons plus qu'un résumé, Vincent avait pour but de démontrer que l'Eglise, dans la condamnation de Nestorius, à Éphèse, avait suivi la règle de foi expliquée dans le premier avertissement.

On ne possède de saint Vincent de Lérins, que l'ouvrage dont nous venons d'offrir l'analyse [3] : il suffit pour lui donner place

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 24 usquè ad 29.

[2] *Ibid.*, § 29 usquè ad finem.

[3] Plusieurs ont attribué à saint Vincent de Lérins les *Objections de Vincent* contre la doctrine de saint Augustin; leur unique raison, qui n'en est pas une, est l'identité des noms. Gennade (De Vir. illustr., c. 82) parle d'un autre Vincent auquel Baronius attribue ces *Objections;* il pouvait en exister encore d'autres moins connus, et qui auraient pu les composer. On a voulu faire aussi saint Vincent auteur du livre intitulé : *Prædestinatus*, et édité par le père Sirmond,

parmi les plus grands théologiens et les plus forts apologistes de l'Eglise ; personne n'a mieux expliqué que lui les bases de la foi et la nature des dogmes catholiques. Il les distingue parfaitement de toutes ces opinions qui sont le fruit de la raison humaine, et partant, soumises aux lois d'un progrès indéfini. Les vérités révélées, au contraire, sont un dépôt divin que l'homme ne peut faire progresser ; l'esprit de l'homme seul progresse dans la connaissance qu'il en acquiert : il peut les démontrer avec plus de force, les environner de plus de lumière; mais, malgré ses efforts, il ne lui est pas possible de les épuiser; à mesure qu'il les approfondit, il les voit s'élargir, elles se présentent à lui plus belles, plus sublimes. La raison en est simple : les dogmes révélés sont l'expression de l'infini, ils sont, par conséquent, au-dessus de tous les progrès possibles de l'intelligence humaine.

Vincent revêt ces importantes vérités d'un style clair et précis; il écrit avec une élégance parfaite; c'est, du reste, un avantage que partagent avec lui Hilaire, Faustus, tous les écrivains du monastère de Lérins, où l'on cultivait en même temps les sciences, la littérature et la vertu.

dans ses *Opera varia.* Ce sentiment n'est appuyé sur aucune raison. Je ne sais pourquoi M. Fauriel lui attribue l'ouvrage de Julien Pomère sur la vie contemplative. (Hist. de la Gaule Méridionale, t. 1er.) On a voulu faire de saint Vincent de Lérins un semi-pélagien : il eût pu l'être, de son temps, et être catholique, puisque cette opinion n'était pas encore condamnée; mais on ne voit pas qu'il se soit mêlé de ces discussions. Vincent mourut, suivant Gennade, sous les empereurs Théodose et Valentinien, et par conséquent avant le 29 juillet 450. (Martyrol. rom., 24 maii.)

III.

Monastère de Cassien à Marseille, et dédié à saint Victor. — Voyages de Cassien à Scété, à Panéphyse et à Dioicos. — Fondation et réglements de Saint-Victor de Marseille. — Monastère d'Apt, fondé par le saint évêque Castorius. — Cénobites et Anachorètes des îles Stœchades.

381—397.

L'école célèbre de Lérins avait pour émule celle de saint Victor de Marseille, fondée par Jean Cassien.

Etant encore jeune, Cassien quitta la Gaule [1], sa patrie, et se retira en Palestine, où il espérait pouvoir satisfaire plus facilement l'attrait qu'il avait reçu de Dieu pour la vie cénobitique. Après avoir passé quelques années dans un monastère, à Bethleem [2], il obtint de ses supérieurs la permission de parcourir les déserts de l'Egypte, à condition cependant qu'il reviendrait à Bethleem, qu'il édifiait sans doute de ses éminentes vertus.

Cassien songeait peut-être, dès lors, aux grandes choses qu'il exécuta depuis. Admirateur, on pourrait dire passionné, des cénobites et des anachorètes de l'Orient, il voulait étudier leurs usages, leurs règles, leur doctrine spirituelle, et leur donner, en Occident, des frères et des émules.

Il partit donc de Bethleem avec un autre moine, nommé Germain, et se dirigea vers le désert de Scété, qu'habitaient les cénobites les plus parfaits [3].

« Lorsque je vins au désert de Scété, nous dit-il [4], je désirais particulièrement voir l'abbé Moïse, qui, au milieu de toutes les fleurs qui embellissaient cette solitude, était la plus suave et la plus belle. Non-seulement il pratiquait la vertu, mais il en savait la théorie. J'étais accompagné de l'abbé Germain; j'avais fait avec lui mes premières armes dans la milice spirituelle, et, au monastère comme au désert, nous fûmes tellement unis, qu'on disait ordi-

[1] On ne s'accorde pas sur la patrie de Cassien. Gennade le fait Scythe; d'autres le font Grec; d'autres, Gaulois. Nous trouvons ce dernier sentiment plus probable, parce que toutes les fois que Cassien parle de la Gaule, il en parle comme de sa patrie, quoiqu'il ne dise pas formellement qu'il soit Gaulois.

[2] Cass., Collat. 17, c. 2 et 5.

[3] *Ibid.*, Collat. 1, c. 1.

[4] *Ibid.*

nairement que nous n'avions qu'une ame à nous deux. Nous partagions le même désir de profiter des instructions de l'abbé Moïse; mais nous savions qu'il les accordait difficilement : il avait toujours peur de livrer les secrets de la perfection à ceux qui n'avaient ni la volonté ni le courage de les mettre en pratique. Il céda pourtant à nos larmes et à nos prières. »

L'abbé Moïse entretint les pieux voyageurs *de la fin de la vie monastique, et de la pureté d'intention* qu'on devait avoir en l'embrassant [1].

« Nous recevions, ajoute Cassien [2], les paroles de l'abbé Moïse avec une grande avidité et sans nous apercevoir que la nuit était déjà bien avancée. Le saint homme nous engagea à prendre quelque repos, ce que nous fîmes en nous étendant sur les nattes qui nous servaient de siéges, et en mettant sous notre tête une natte plus épaisse, formée de plusieurs faisceaux de papyrus. C'est un petit meuble fort estimé des solitaires; il leur sert de siége quand ils se réunissent, et de chevet pendant la nuit. Il se fait facilement, et ne leur coûte rien, car ces roseaux croissent sur les bords du Nil, et personne ne s'oppose à ce qu'ils aillent les cueillir.

« Après avoir goûté un peu de repos [3], nous revîmes avec joie le retour de la lumière, espérant pouvoir bientôt nous entretenir encore avec le saint abbé. »

Il se rendit, en effet, à leurs désirs, et leur parla de la *discrétion*, cette vertu qui devait les guider toujours dans ce qu'ils entreprendraient pour arriver à la perfection [4].

Cassien, après ses entretiens avec l'abbé Moïse, se dirigea vers la cellule d'un saint homme nommé Paphnucius.

« Dans cette société de saints, dit-il [5], qui brillent comme des astres dans la nuit du monde, nous avons vu saint Paphnucius, un des plus éclatants par sa science du salut. C'était le prêtre de la congrégation de Scété. Il était parvenu à un âge très-avancé, et n'avait jamais quitté sa cellule que pour aller à l'église, qui en était éloignée de cinq milles. Il faisait cette longue route tous les samedis

[1] Cass., Collat. 1, *passim*.
[2] *Ibid.*, c. 23.
[3] *Ibid.*, Collat. 2, c. 1.
[4] *Ibid.*, *passim*.
[5] *Ibid.*, Collat. 3, c. 1.

et tous les dimanches, et, déjà courbé sous le poids des années, il se chargeait encore d'une cruche d'eau, dont il avait besoin pour sa semaine; il avait plus de quatre-vingt-dix ans, et ne permettait pas encore aux plus jeunes de se charger de son fardeau.

« Désireux de recevoir les instructions du vénérable vieillard [1], nous nous mettons en route pour sa cellule, et nous y arrivons vers le soir. Après avoir gardé quelque temps le silence, il commença à nous louer de ce que nous avions quitté notre patrie pour faire de si longs voyages, visiter les déserts, et nous soumettre à des privations que supportaient à peine ceux qui y avaient été formés dès la jeunesse. Mais nous répondîmes au saint homme que nous étions venus pour recevoir des conseils, et non des louanges; de quoi nous humilier, et non de quoi nous enorgueillir. »

Le bienheureux Paphnucius les satisfit, leur parla *du parfait renoncement à toutes les choses du monde* [2], et les congédia, bien humiliés de n'avoir pas soupçonné [3] jusqu'alors la perfection de cette base fondamentale de la vie monastique.

Ils se rendirent de là à la cellule de l'abbé Daniel, qui se faisait surtout remarquer par son humilité [4]. Sa douceur et sa chasteté étaient si grandes, que le bienheureux Paphnucius, prêtre de la solitude, le jugea digne d'être élevé au diaconat, quoiqu'il y eût dans le désert des solitaires bien plus anciens que lui. Bientôt après, il en voulut faire son égal, et le fit ordonner prêtre, afin qu'il fût son successeur dans l'honneur du sacerdoce. Daniel, après son ordination, conserva la même humilité, et continua de remplir les fonctions du diaconat lorsque Paphnucius offrait le saint-sacrifice.

L'abbé Daniel entretint ses hôtes *du combat des sens contre l'esprit* [5], et le saint vieillard Sérapion, qu'ils visitèrent ensuite, les instruisit [6] de la manière dont on devait combattre les huit principaux vices qui s'opposent à la perfection.

Pendant que Cassien et Germain parcouraient le désert de Scété, une troupe de brigands sarrasins [7] massacrèrent tous les moines

[1] Cass., Collat. 3, c. 2.

[2] *Ibid.*, *passim.*

[3] *Ibid.*, Collat. 3, c. 22.

[4] *Ibid.*, Collat. 4, c. 1.

[5] *Ibid.*, *passim.*

[6] *Ibid.*, Collat. 5, *passim.*

[7] *Ibid.*, Collat. 6, c. 1.

qui habitaient la vaste solitude qui s'étend du bourg de Tecua, où naquit le prophète Amos, à la mer Morte, dans laquelle se perdent les eaux du Jourdain. Les évêques de ces contrées et tous les Arabes fidèles recueillirent précieusement leurs reliques; mais leur mort jeta l'épouvante dans les déserts environnants. Cassien et Germain conçurent une douleur profonde du massacre de tant de serviteurs de Dieu; ils ne comprenaient pas comment Dieu avait pu permettre ce malheur, et ce fut pour s'éclairer sur ce point qu'ils se rendirent auprès du saint abbé Théodore. Il habitait le désert des Cellules, situé à cinq milles de celui de Nitrie, et à soixante milles de celui de Scété.

Théodore [1] n'eut pas de peine à faire comprendre à ses deux hôtes les desseins de Dieu dans l'affliction qu'il envoie quelquefois aux justes, car, pour eux [2], le ciel est tout, et les peines, comme les joies temporelles, ne sont rien, si ce n'est lorsqu'elles les conduisent à la possession de Dieu, qui est leur unique bien.

Les pieux voyageurs retournèrent, de la cellule de l'abbé Théodore, à Scété, où ils visitèrent encore l'abbé Serenus et l'abbé Isaac.

L'abbé Serenus était digne de son nom par la sérénité de son âme [3]; il leur donna d'excellentes instructions sur les moyens à prendre *contre la mobilité de l'esprit* [4] et les chagrins spirituels. Cette conversation intéressante les mena jusqu'à la fin de la nuit, et Serenus fut obligé d'engager ses hôtes à prendre un peu de repos: « Nous irons ensuite, leur dit-il [5], ensemble à l'église, à cause « de la solennité du dimanche, et, après la sainte synaxe, nous « continuerons notre entretien. »

« Après nous être acquittés, continue Cassien [6], de ce qu'exigeait de nous la solennité du jour, nous retournâmes à la cellule du vieillard, qui nous donna un repas de luxe. Il se servait d'ordinaire, pour assaisonnement, d'un peu de saumure et d'une goutte d'huile. Pour nous faire fête, il versa sur nos légumes un peu d'une certaine

[1] Cass., Collat. 6, c. 17.

[2] *Ibid.*, *passim.*

[3] *Ibid.*, Collat. 7, c. 1.

[4] *Ibid.*, *passim.*

[5] *Ibid.*, c. 34.

[6] *Ibid.*, Collat. 8, c. 1.

liqueur que je ne connais pas et un peu plus d'huile. Au dessert, il nous donna chacun trois olives confites dans le sel, et des haricots frits, qui passent, parmi les solitaires de Scété, pour de la pâtisserie. Germain et moi nous en prîmes chacun cinq; deux prunes et une figue complétèrent notre repas. Il eût été scandaleux de faire de plus grands excès. »

Après ce dîner magnifique, l'abbé Serenus reprit son entretien et parla sur *l'influence qu'ont les puissances spirituelles sur l'homme*[1].

Le dernier solitaire que visitèrent à Scété Cassien et son compagnon fut l'abbé Isaac[2], avec lequel ils eurent de longues conversations *sur la prière*[3], après quoi ils retournèrent au monastère de Bethleem.

Ils le quittèrent bientôt pour aller visiter les solitaires de la Thébaïde[4], car, en croissant en vertus, leur cœur s'embrasait de plus en plus du désir de la perfection[5].

« C'est pourquoi, dit Cassien, nous prîmes la résolution d'aller en Egypte et de parcourir les déserts les plus retirés de la Thébaïde, pour visiter plusieurs anachorètes, dont la réputation s'était étendue au loin. Nous arrivâmes, après une longue na-

[1] Cass., Collat. 8, *passim*.

[2] L'abbé Isaac (Collat. 10, c. 1 et seq.) réfute l'hérésie des anthropomorphites, qui avait des partisans parmi les solitaires, plus vertueux que savants. Cassien rapporte (*loc. cit.*) que Théophile, évêque d'Alexandrie, envoya, pendant qu'il était à Scété, une lettre-circulaire ponr annoncer le commencement du carême et la pâque. (« C'était, dit-il, la coutume, d'en envoyer une vers l'Épiphanie. ») Dans cette lettre-circulaire, ou mandement, Théophile attaquait vigoureusement les anthropomorphites, et c'est cette lettre qui donna occasion à l'abbé Isaac de faire voir que, dans la prière, on ne devait pas se représenter Dieu sous une forme humaine, ce qui était l'erreur des anthropomorphites.

[3] Cass., Collat. 9 et 10.

[4] Cassien semble dire que ce voyage à Panéphyse fut le premier qu'ils firent dans les déserts. Ils y restèrent sept ans (Collat. 17, c. 23), après quoi ils revinrent à Bethléem, d'où ils partirent peu après pour Scété. Plusieurs auteurs ont cru que le premier voyage fut à Scété, le second à Panéphyse et à Diolcos, où Cassien et Germain restèrent sept ans, et qu'ils retournèrent une seconde fois à Scété. Nous avons mis le voyage à Scété le premier, parce qu'il est contenu dans les dix premières Conférences. Nous ne partageons pas cependant l'opinion de ceux qui admettent deux voyages à Scété. Cassien ne parle que d'un seul voyage. (Collat. 17, c. 23; et Collat. 18, ad fin.)

[5] Cass., Collat. 11, c. 1.

vigation, à une ville d'Egypte nommée Thennèse. Nous eûmes le bonheur[1] d'y rencontrer le bienheureux évêque Archebius. Cet homme admirable avait d'abord brillé parmi les plus saints anachorètes, et lorsqu'on l'eut arraché du désert, pour le faire évêque de Panéphise, il conserva toujours son amour pour la solitude.

« Il nous reçut avec beaucoup de charité; lorsqu'il eut appris que nous désirions aller dans le fond de l'Égypte, chercher les prodiges de sainteté qui l'habitaient: Venez, nous dit-il, voir en passant quelques saints vieillards qui ne demeurent pas loin de notre monastère, et ayant pris[2] un bâton et un petit sac, suivant la coutume des solitaires, lorsqu'ils se mettent en chemin, il nous conduisit lui-même à Panéphise. Il y avait alors dans ce désert trois solitaires fort anciens qui se nommaient Chérémon, Nesteros et Joseph. »

Chérémon eut avec Cassien et Germain trois entretiens. Le premier[3] *sur la perfection des actions faites par amour de Dieu;* le second[4] *sur la chasteté;* le troisième[5] *sur le secours et la protection de Dieu*[6].

L'abbé Nesteros leur parla *de la science spirituelle*[7] et *du don des miracles*[8]; l'abbé Joseph, *de la véritable amitié*[9] et *de la stabilité dans ses promesses*[10]. Voici quelle fut l'occasion de cet entretien:

« Lorsque la conférence sur l'amitié fut finie, dit Cassien[11], et que la nuit fut arrivée, le saint abbé Joseph nous mena dans une cellule séparée pour y prendre un peu de repos; mais le feu que ses paroles avaient allumé dans nos cœurs nous empêcha de dormir; de grand matin nous étions sortis, Germain et moi, et nous allâmes

[1] Cass. Collat. 11, c. 2.

[2] *Ibid.*, c. 3.

[3] *Ibid.*, Collat. 11.

[4] *Ibid.*, Collat. 12.

[5] *Ibid.*, Collat. 13.

[6] C'est dans cette 13e conférence que Cassien développe son système erroné qui fut depuis appelé *semi-pélagianisme*. Nous en verrons l'histoire au livre suivant.

[7] Cass., Collat. 14.

[8] *Ibid.*, Collat. 15.

[9] *Ibid.*, Collat. 16.

[10] *Ibid.*, Collat. 17.

[11] *Ibid.*, c. 1 et seq.

nous asseoir à cent pas environ de notre cellule. Le silence profond qui régnait autour de nous, les ténèbres, tout favorisait entre nous les doux épanchements de l'amitié.

« Germain commença par jeter un profond soupir. Hélas! mon cher Cassien, me dit-il, que ferons-nous? Un étrange péril nous serre de toutes parts. Les discours et les exemples de ces admirables anachorètes nous montrent assez ce que nous avons à faire; et cette sainte vie, nous ne pouvons l'embrasser à cause de la promesse que nous avons faite à nos supérieurs de retourner à notre monastère. Nous pourrions si facilement ici arriver à la perfection! Mais si nous y restons nous manquons à notre promesse.

« Alors je lui répondis: nous n'avons d'autre moyen de nous éclairer dans notre doute que de demander les conseils du saint vieillard. J'espère, mon cher Germain, que Dieu mettra fin à nos inquiétudes par la bouche de son serviteur. L'heure de la prière étant donc arrivée, après avoir récité avec notre hôte le nombre de psaumes fixé par la règle, nous nous assîmes sur les nattes qui nous avaient servi de lit pendant la nuit. »

Le vénérable abbé Joseph eut bientôt remarqué la tristesse de ses deux interlocuteurs, et, après en avoir appris la raison, chercha à leur prouver qu'ils n'étaient pas obligés de garder la promesse qu'ils avaient faite de retourner à leur monastère, puisqu'ils croyaient plus facilement arriver à la perfection dans le désert [1].

Cassien et son ami restèrent donc sept ans [2] dans les déserts de l'Egypte: ils écrivirent souvent à leurs supérieurs pour leur expliquer leur longue absence, mais sans pouvoir les satisfaire; cependant, lorsque, après ces sept années, ils revinrent à Bethleem, leur présence ralluma l'amitié qu'on y avait pour eux auparavant, et leurs supérieurs ne s'opposèrent plus à leurs pèlerinages parmi les solitaires.

Pendant leur séjour en Egypte, Cassien et Germain ne restèrent pas paisibles dans leur cellule de Panéphise; mais [3], désirant toujours de plus en plus étudier les modèles de la perfection, ils se

[1] Dans cette conférence, Cassien excuse certains mensonges, quand ils sont faits pour de bons motifs. Cette doctrine n'est pas exacte, et le mensonge est défendu toujours et en toute circonstance.

[2] Cass., Collat. 17, c. 23.

[3] *Ibid.*, Collat. 18, c. 1.

rendirent à Diolcos, qui est proche d'une des sept embouchures du Nil. C'était leur chemin pour aller s'embarquer et retourner à Béthleem, mais ils n'étaient pas tant guidés par la nécessité du voyage que par le désir de voir les solitaires qui habitaient ce désert.

Ils virent à Diolcos l'abbé Piammon, qui leur parla des trois[1] sortes de religieux qui étaient alors dans l'Eglise : *les cénobites, les anachorètes et les sarabaïtes*[2] ; l'abbé Jean, qui les instruisit[3] *du but que doivent se proposer le cénobite et l'anachorète*. L'abbé Pynuphius les entretint *de la pénitence*[4], l'abbé Théonas, *du jeûne et du temps pascal*[5], *des dispositions qu'on doit apporter à la communion*[6] et *du sens*[7] *de cette parole de saint Paul*[8] : *Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas*. Enfin, l'abbé Abraham les entretint *de la mortification*[9].

Cassien, après quelque séjour à Béthleem, quitta pour toujours ce monastère, alla visiter les anachorètes de Mésopotamie[10], d'où il se rendit à Constantinople. Le grand Chrysostôme, qui en était alors évêque, l'éleva au diaconat, et l'attacha ainsi à son Eglise. Lorsque le saint patriarche eut succombé sous les intrigues d'une impératrice orgueilleuse et soutenue par d'indignes évêques, Cassien quitta Constantinople et se rendit à Rome. C'est de là qu'il vint dans les Gaules.

Il se fixa à Marseille où Proculus l'ordonna prêtre, et il y fonda deux monastères : l'un de vierges, qu'il mit sous la protection de la Mère de Dieu, l'autre d'hommes auquel il donna pour patron le glorieux martyr Victor.

Ce fut dans ce dernier monastère qu'il entreprit de mettre en pra-

[1] Cass., Collat. 18, *passim*.

[2] *V.* infra, liv. 3, c. 1er de cette Histoire.

[3] Cass., Collat. 19, *passim*.

[4] *Ibid.*, Collat. 20, *passim*.

[5] *Ibid.*, Collat. 21, *passim*.

[6] *Ibid.*, Collat. 22, *passim*.

[7] *Ibid.*, Collat. 23, *passim*.

[8] S. Paul., Epist. ad Rom. 7.

[9] Cass., Collat. 24, *passim*.

[10] Cassien, dans les 2e et 3e livres de ses *Institutions*, parle plusieurs fois des différents usages des moines de la Mésopotamie, comme en ayant été témoin. Nous croyons qu'il parcourut ces déserts après ses voyages en Egypte.

tique ce qu'il avait appris dans ses voyages parmi les cénobites et les anachorètes de l'Orient; autant du moins que les différences du climat et des mœurs le lui pouvaient permettre.

L'habit des moines de saint Victor [1] se rapprochait beaucoup de celui des moines égyptiens; il consistait en une robe longue et une tunique à manches, serrées sur la poitrine par deux bandes de laine tissée [2], en une cuculle assez ample qui couvrait la tête [3], une ceinture [4] et un manteau [5]. Cassien ne put adopter la chaussure égyptienne, à cause de la rigueur du climat de la Gaule [6], et la peau de brebis que portaient les moines orientaux dans leurs voyages eût été ridicule en Occident [7]. Il ne donna pas non plus à ses moines le cilice [8], que portaient les enfants de saint Martin, parce qu'il gênait pour le travail des mains et pouvait inspirer de la vaine gloire; car on le portait par-dessus tous les autres habits [9].

Cassien recommande le travail des mains et le croit nécessaire au maintien de la discipline monastique. Il blâme les cénobites gaulois [10] de ne pas travailler. Saint Martin avait, en effet, établi à Marmoutier l'usage de consacrer tout le temps à la prière et à la méditation. Nous ne pouvons évidemment prononcer entre les opinions contradictoires de nos premiers législateurs monastiques, qui avaient sans doute l'un et l'autre de très-graves raisons en faveur de leur sentiment.

Le travail des mains n'absorbait pas cependant tout le temps qui restait aux moines de Saint-Victor après les prières communes, et ils s'appliquaient en outre à l'étude des livres saints et de la théo-

[1] Ce fut Cassien, particulièrement, qui apporta des modifications au costume monastique, qui différait peu, pour les choses essentielles, du costume des pauvres; il en fut bien différent dans la suite, parce qu'il resta le même, tandis que les costumes civils subirent de continuelles variations.

[2] Cass., De Instit., lib. 1, c. 6.

[3] *Ibid.*, c. 4 et 11.

[4] *Ibid.*, c. 2. — Epist. Cœlestini pap., n° 1.

[5] *Ibid.*, c. 7. — Epist. Cœlestini pap., n° 1. — Liv. 3, c. 1er de cette Histoire.

[6] Cass., De Instit., lib. 1, c. 11.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*, c. 3.

[9] Sulpit. Sev.; Dial. 1, c. 1.

[10] Cass., De Instit., lib. 10.

logie. C'est au monastère de Saint-Victor que Leporius avait conçu et organisé son système hérétique et qu'il avait trouvé des adeptes. Ce monastère fut aussi comme le foyer de toutes les discussions arduës sur la grâce et le libre-arbitre dont nous retracerons bientôt l'histoire.

On peut donc croire que Cassien partagea la journée entre le travail des mains, l'étude et la prière.

La prière commune, ou office canonique, se partageait en trois parties principales : 1° l'office du soir ou les Vêpres; 2° l'office de la nuit, appelé depuis Matines; 3° l'office du jour.

Cassien trouva dans ses voyages des usages bien différents relativement [1] au nombre des psaumes qu'on devait réciter à chaque partie de l'office.

Il établit à Saint-Victor la coutume des monastères de l'Egypte pour les vêpres et l'office nocturne, et celle des moines de Mésopotamie pour l'office du jour.

Aux vêpres [2], on récitait douze psaumes [3], après lesquels on lisait des leçons tirées, la première de l'Ancien Testament, et la seconde du Nouveau.

A l'office nocturne, on disait également douze psaumes suivis de deux leçons [4].

Aux vêpres du samedi, le dimanche et pendant la Quinquagésime, c'est-à-dire pendant les cinquante jours de Pâque à la Pentecôte, les leçons étaient tirées, l'une et l'autre, du Nouveau Testament : la première, des Epîtres ou des Actes des Apôtres; la seconde, de l'Evangile.

L'office du jour se disait à trois heures différentes. A la troisième heure du jour ou Tierce (9 heures du matin) ; à la sixième ou Sexte (midi) ; et à la neuvième (3 heures après-midi), ou None. A chacune de ces heures, on disait trois psaumes [5] suivis d'une prière [6].

Dans l'Occident, on avait partagé en deux parties l'office noc-

[1] Cass., De Instit., lib. 2, c. 2.

[2] Les vêpres comprenaient ce que l'on appelle maintenant vêpres et complies.

[3] Cass., de Instit., lib. 2, c. 6.

[4] *Ibid.*

[5] L'office du jour a encore aujourd'hui le même nombre de psaumes, et se compose des prières de *tierce*, *sexte* et *none*.

[6] Cass., De Instit., lib. 3, c. 2.

turne [1]. La première partie était composée de neuf psaumes et se disait au milieu de la nuit [2]; la seconde partie, composée de trois psaumes, se disait à la première heure du jour ou à Prime (6 heures du matin); on avait établi cette coutume dans les monastères, pour empêcher les moines de dormir jusqu'à Tierce, ce qu'ils pouvaient, tout naturellement, être tentés de faire après avoir passé une partie de la nuit à dire l'office nocturne.

Cassien établit cette coutume de l'Eglise d'Occident à Saint-Victor. Les moines de ce monastère ne devaient donner au sommeil que le temps qui s'écoulait depuis l'heure du coucher jusqu'à l'office nocturne, et depuis l'office nocturne jusqu'à Prime. Il était contraire à la règle de se coucher après cette heure [3].

Les jours de vigiles, ils ne se couchaient pas avant l'office nocturne. Pour vaincre le sommeil, on divisait alors l'office en trois parties, entre lesquelles on mettait un certain intervalle [4]. Chacune de ces parties était ainsi composée de trois psaumes et de trois antiennes [5].

On appelait alors *antienne*, un chant alternatif [6] qui suivait la récitation de chaque psaume. Le psaume était toujours chanté par un seul [7], et les autres assistants devaient écouter assis et dans le plus profond silence. Lorsque deux moines seulement disaient l'office, ils devaient réciter chacun la moitié des psaumes. S'ils étaient trois, chacun le tiers; s'ils étaient quatre, le quart, dans les offices des vêpres et de la nuit. Au chœur, un même moine ne pouvait dire moins de trois psaumes.

Après la récitation de chaque psaume et de l'antienne, tous les assistants se levaient, et, après avoir ainsi prié quelques instants [8],

[1] Cass., De Instit., lib. 3, c. 4.

[2] L'office nocturne a encore neuf psaumes, et on dit *prime*, composé aussi de trois psaumes.

[3] Cass., de Instit., lib. 3, c. 5.

[4] C'est là l'origine des trois *nocturnes* qui composent l'office de la nuit aux jours du rit double et au-dessus. Chaque nocturne est composé de trois psaumes, et on peut mettre un certain intervalle entre la récitation de l'un et de l'autre.

[5] Cass., De Instit., lib. 3, c. 8.

[6] Antienne, en latin *antiphona*, vient du grec αντιφωνη, qui emporte l'idée d'un *chant alternatif*.

[7] Cass., De Instit., lib. 2, c. 11.

[8] *Ibid.*, c. 7.

ils se mettaient à genoux et ne se relevaient qu'au signal du célébrant qui recueillait la prière, c'est-à-dire, récitait la *collecte*, ainsi nommée parce qu'elle résumait d'une manière générale toutes les prières particulières.

Dans les Gaules [1], on avait la coutume de réciter, après chaque psaume, la doxologie, *Gloria Patri*, etc. En Orient, on ne la disait qu'après l'antienne [2]. Cassien établit sans doute, à Saint-Victor, la coutume gauloise.

Aux vêpres du samedi, le dimanche, et depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte (Quinquagésime), on ne se mettait pas à genoux pendant l'office [3].

Le dimanche, on ne se réunissait qu'une fois, pour l'office du jour, à l'heure de Tierce. L'office y était plus long à cause de la communion [4], et on disait des psaumes et des leçons qui tenaient lieu des prières de Sexte et de None [5].

Quand l'office était terminé, chaque moine devait se retirer avec recueillement et en silence. Celui qui manquait à cette prescription [6] était interdit de la prière publique, jusqu'à ce qu'il eût demandé, à genoux, pardon à ses frères et obtenu sa réconciliation de l'abbé. Celui qui, à l'office de la nuit, n'arrivait pas avant la génuflexion qui suivait le deuxième psaume [7], et à l'office du jour avant celle du premier psaume, ne pouvait entrer dans l'oratoire. Il se mettait à genoux à la porte, et quand les frères sortaient, il leur demandait pardon de sa négligence.

Sur tout autre point, la discipline du monastère de Saint-Victor n'était pas moins sévère.

Lorsqu'un postulant se présentait pour y être admis, il devait,

[1] Cass., De Instit., lib. 2, c. 8.

[2] D'après l'étymologie du mot antienne, et ce qu'on en trouve çà et là dans les auteurs liturgistes, elle devait avoir une grande analogie avec ce qu'on appelle aujourd'hui *répons bref*.

[3] Cass., de Instit., lib. 2, c. 18.— C'est encore la coutume, après chacune des parties de l'office, de faire des prières à genoux en certains temps de l'année, particulièrement pendant le carême. Ces prières se terminent par la *collecte* ou oraison.

[4] Cass., De Instit., lib. 3, c. 11.

[5] *V.* Note n° 6, à la fin du volume.

[6] Cass., De Instit., lib. 2, c. 15 et 16.

[7] *Ibid.*, lib. 3, c. 7.

pendant dix jours [1], rester à la porte et implorer la grâce d'y être admis. S'il supportait cette première épreuve, on le dépouillait de ses habits séculiers, on le revêtait de l'habit monastique, et, pendant un an, son occupation était de servir les hôtes. Il devenait ensuite novice et entrait sous la conduite d'un moine qui avait le titre de *senior*, et auquel il devait découvrir toutes ses pensées. Si, pendant le noviciat, il ne donnait pas de preuves de vocation, on lui remettait ses habits séculiers et on le renvoyait dans le monde. S'il était admis, on ne lui permettait pas de donner son bien au monastère, de peur qu'il ne s'estimât plus qu'un autre. Il ne pouvait plus rien posséder en propre et était obligé à une obéissance parfaite [2].

Tels furent les réglements établis par Cassien à Saint-Victor de Marseille, et que suivirent, en tout ou en partie, la plupart des monastères des Gaules, jusqu'à l'adoption de la règle de saint Benoît.

Saint Castorius [3], évêque d'Apt, fut un des premiers à les établir dans un monastère qu'il fonda auprès de sa ville épiscopale. Mais, afin de les posséder dans toute leur pureté, il pria Cassien de les mettre par écrit, ce qu'il fit dans ses livres *Des Institutions*. Cet ouvrage peut se diviser en deux parties. Dans la première partie, qui comprend les quatre premiers livres, Cassien traite de l'habit monastique, de l'office du soir et de l'office nocturne, de l'office du jour et des épreuves des postulants. Dans la seconde partie, qui comprend les huit derniers livres, il explique en quoi consistent les huit vices capitaux et les remèdes qu'on doit y apporter.

Saint Castorius, désirant avoir encore plus d'instructions sur les vertus des moines, engagea Cassien à rédiger les entretiens qu'il avait eus avec les cénobites orientaux. Le saint évêque d'Apt mourut pendant que Cassien écrivait ses dix premières conférences avec les moines de Scété. Elles furent [4] donc dédiées à saint Leontius de Fréjus, frère de saint Castorius, et à l'abbé Helladius, qui gouvernait probablement le monastère d'Apt et fut peu après évêque [5].

[1] Cass., De Instit., lib. 4, à cap. 3 ad cap. 7.

[2] *Ibid.*, lib. 4, à cap. 7 ad fin., *passim.*

[3] *Ibid.*, Præf. ad Castor., in lib. De Instit.

[4] *Ibid.*, Præf. ad Leont. et Hellad. præv., Collat. 1.

[5] *Ibid.*, Præf. præv., Collat. 18.

Saint Honorat, encore abbé de Lérins alors, et le bienheureux Eucher, lurent ces conférences avec la plus grande édification, et en demandèrent de nouvelles à Cassien, qui leur dédia ses conférences avec les anachorètes de Panéphyse [1], leur annonçant, en outre, qu'il rédigeait celles qu'il avait eues avec les anachorètes de Diolcos ; il les envoya à ses frères des îles Stæchades [2].

Ces îles étaient peuplées d'un grand nombre de cénobites et d'anachorètes [3]. Elles possédaient surtout un monastère très-nombreux, que dirigeait l'abbé Théodore avant d'être élevé sur le siége de Fréjus, à la place de saint Leontius. Les principaux anachorètes étaient Jovinianus, Minervius et Leontius, dont les exemples avaient excité dans les âmes le désir de la vie parfaite de la solitude [4].

Les monastères de Lérins, de Saint-Victor et des îles Stæchades, unis par les liens de la charité, pénétrés du même esprit, rivalisant de sainteté et de zèle, furent comme trois sources fécondes d'où l'esprit monastique se répandit dans les Gaules. Ils eurent aussi la gloire de former la plupart de ces glorieux évêques du v[e] siècle, qui restèrent toujours moines au milieu des honneurs de l'épiscopat, couvrirent leurs Eglises de monastères, et propagèrent ces institutions précieuses qui furent pour notre Eglise une source de vertus et de gloire.

[1] Cass., Præf. præv., Collat. 11.

[2] Aujourd'hui îles d'Hières, près Marseille.

[3] Cass., Præf. præv., Collat. 18.

[4] *Ibid.*

LIVRE QUATRIÈME.

(428 — 461)

I.

Exposition du semi-pélagianisme. — Ses adversaires Prosper et Hilaire. — Ses défenseurs Cassien et les moines de Marseille — Lettres de saint Prosper et d'Hilaire à saint Augustin. — Livres de saint Augustin : *De la Prédestination des Saints* et *Du Don de la persévérance*. — Lettre de Prosper à Ruffin. — Objections des Gaulois. — Réponse de Prosper. — Objections de Vincent. — Réponse de Prosper. — La cause du semi-pélagianisme à Rome. — Constitution du pape Célestin. — Ouvrage de Prosper contre Cassien. — Mort de Cassien. Décadence du semi-pélagianisme.

428 — 433.

Les ouvrages de Cassien ne sont pas entièrement irréprochables sous le rapport de la doctrine, et il y a semé çà et là certaines opinions que l'Eglise a condamnées depuis et que l'on a désignées sous le nom de *semi-pélagianisme*, parce qu'elles se rapprochent de l'hérésie de Pélage. C'est surtout dans sa treizième conférence qu'il développe ce système, et il peut en être considéré comme le principal auteur. Les moines de Saint-Victor prirent chaudement le parti de leur abbé contre ses adversaires, et engagèrent une controverse importante.

Pour l'apprécier avec justesse, il est nécessaire de poser d'abord quelques considérations générales :

Si on examine tant soit peu la nature de l'homme, il est facile de remarquer en lui un penchant bien fort pour le mal; chacun peut apercevoir en soi cette loi du péché, qui contredit la loi de la justice, c'est un fait moral qu'on ne peut contester.

Mais à côté du penchant au mal, il y a dans le cœur de l'homme un amour invincible, indestructible du bien, qui survit au naufrage de toute vertu.

Balancé entre ces deux amours, l'homme incline-t-il nécessairement vers l'un ou l'autre, ou bien conserve-t-il une liberté pleine et entière, un libre choix?

Une chose certaine, c'est qu'il sent qu'il est libre. Entre deux actions contradictoires, s'il se décide pour l'une, il a conscience de n'avoir pas été violenté et d'avoir pu se décider pour l'autre. Cependant, malgré le sentiment de sa liberté, il est obligé de reconnaître, par son expérience journalière, que le penchant au mal est plus fort en lui que l'amour du bien; force lui est d'avouer qu'il n'obéit pas toujours autant qu'il le devrait, et même autant qu'il le pourrait, à la loi du bien; le mal ne prédomine pas tellement qu'il lui ôte la liberté; mais il a en lui une action plus forte, plus énergique.

Pélage ne sut pas reconnaître ces faits incontestables de la nature morale de l'homme; partant de ce principe : que l'homme est tel encore qu'il sortit des mains de Dieu, il en conclut que le mal ne pouvait prédominer dans sa nature; il le fit donc capable, par ses seules forces, de faire toujours toute espèce de bien, et nia la nécessité d'un secours surnaturel ou de la grâce.

On comprend avec quelle vigueur on dut s'élever, dans l'Eglise, contre une doctrine qui s'attaquait à l'essence même du christianisme; si l'homme n'est pas déchu, il n'a pas eu besoin d'être racheté, le Verbe Divin n'a pas dû s'incarner pour sauver le monde qui n'avait pas besoin de sa médiation. Par conséquent, J.-C. n'est qu'un pur homme, doué seulement de certains priviléges. Nestorius tira ces conclusions des principes de Pélage, et, avant lui, Leporius les avait entrevues et en avait formé son système.

Comme il arrive presque toujours, Pélage [1] eut des adversaires exagérés, qui tombèrent dans une erreur opposée à la sienne. En affirmant, d'une manière trop absolue, la prédominance du penchant mauvais dans l'homme, ils lui ôtèrent toute liberté, et le placèrent dans l'impuissance de faire par lui-même la moindre action moralement bonne; sa liberté étant détruite, il avait besoin, pour faire le bien, d'être sous une impulsion de Dieu tellement déterminante, qu'il n'était plus qu'un instrument passif et ne pou-

[1] Pélage eut peu de partisans dans les Gaules. Quelques évêques avaient d'abord embrassé ses opinions; mais Valentinien III (année 425) chargea Patrocle, évêque d'Arles, de les réunir et de les sommer de renoncer à leurs erreurs, dans l'espace de vingt jours, sous peine d'être chassés de leurs siéges et des Gaules. (*Const. Valentin.; apud Sirm.*, *Concil. Gall.*, p. 54.) Il est probable que ces évêques se soumirent, car le pélagianisme n'apparaît plus dans les monuments de l'histoire de l'Eglise des Gaules.

vait s'attribuer la moindre part dans ses actes. Toute sa vie n'était qu'un effet nécessaire de l'action divine qu'ils appelaient prédestination, et d'où on les appela *Prédestinatiens* [1].

Entre ces deux opinions extrêmes du pélagianisme et du prédestinatianisme, se place la vraie doctrine de l'Eglise. Elle affirme : 1° le double penchant de l'homme pour le bien et pour le mal; 2° la prédominance du penchant mauvais sur le bon; 3° la liberté en vertu de laquelle l'homme peut choisir entre le bien et le mal, et se déterminer, par lui-même, à une action moralement bonne.

Mais, outre le bien naturel, c'est-à-dire accompli par les forces de la nature et d'après des motifs et des secours purement naturels, l'Eglise admet un autre bien qu'elle nomme surnaturel, produit par un principe au-dessus de la nature et par des motifs religieux. On comprend que l'homme ne puisse faire par lui-même ce bien surnaturalisé; il ne peut agir que conformément à sa nature, et, pour qu'il produise un acte surnaturel, il faut qu'il ait en lui un principe d'action surnaturel. C'est ce principe que l'Eglise appelle grâce, et dont elle admet l'absolue nécessité, pour que l'homme agisse dans une sphère au-dessus de sa nature et fasse des actions douées de qualités supérieures à celles des actes moralement bons.

Il est évident que l'homme ne peut par lui-même s'élever dans l'ordre surnaturel, et ne peut non plus le mériter; car il faudrait pour cela, à son action naturelle, un mérite d'un ordre supérieur; autrement elle produirait un effet d'une nature essentiellement contradictoire avec la sienne.

C'est là, cependant, ce qu'ont prétendu les semi-pélagiens. Ils voulaient que l'homme pût mériter par lui-même la première grâce ou le commencement de la foi, c'est-à-dire son entrée dans l'ordre surnaturel; ils n'admettaient pas la nécessité du secours divin, pour arriver à la première grâce, et ils l'envisageaient comme un effet mérité d'actions moralement bonnes qui la précédaient. Ils ne regardaient la grâce comme nécessaire, que pour l'augmentation de la foi et la persévérance dans les bonnes œuvres surnaturelles.

Ils étaient moins conséquents que les pélagiens. En effet, si l'homme peut mériter par lui-même la première grâce, son action peut avoir un mérite surnaturel. L'effet étant toujours proportionné

[1] Prosper., Chron., pars 2. — Liber cui titulus *Prædestinatus*; apud Sirm., op. varia.

à la cause, son action devra nécessairement être surnaturelle. Il aura en lui le principe du bien élevé dans l'ordre supérieur, il pourra le faire; par conséquent et à plus forte raison il pourra faire toujours et par lui-même le bien naturel. Les semi-pélagiens auraient dû adopter l'opinion de Pélage, s'ils eussent été conséquents, mais ils condamnèrent toujours cette erreur, quoique leur système y conduisît naturellement.

Les semi-pélagiens eurent de redoutables adversaires, parmi lesquels il faut placer, au premier rang, le grand évêque d'Hippone, Augustin, dont le génie profond sut jeter de vives lumières sur ces questions abstraites de l'action de Dieu sur l'homme, et de l'action de l'homme sous l'influence divine. Personne ne pénétra plus avant que lui dans ces mystérieuses profondeurs. Il s'élève, sur les ailes de la foi, jusqu'au sein de Dieu, il le voit dans son immuable éternité, embrassant, comme un point imperceptible, le temps pendant lequel les êtres créés se meuvent et s'agitent. Dans sa vue éternelle, Dieu connaît tous les êtres dans leur passé, leur présent, leur avenir; il voit par avance le chemin qu'ils suivront pour arriver à leur terme; mais sa prévision ne leur impose aucune contrainte, et leurs actions n'arrivent pas parce qu'il les a prévues; il les a prévues, au contraire, parce qu'elles devaient arriver. Il les prévoyait avec infaillibilité, parce qu'il connaît les natures diverses et leurs lois, les causes et les effets.

En créant l'homme, il le place en des conditions où son salut est possible, il lui donne un premier secours que doit seconder l'homme par tout ce qu'il lui reste de liberté. S'il doit y correspondre, Dieu prévoit qu'il sera sauvé, et c'est ce que saint Augustin appelle *prédestination.* Il est évident que le salut n'arrive qu'en vertu de la grâce première ou grâce d'*élection;* et c'est en ce sens que le grand évêque d'Hippone dit que Dieu n'a pas élu parce qu'on devait croire et être fidèle, mais qu'on a cru et qu'on s'est sauvé parce qu'on a été élu.

Dieu, dans son amour pour les hommes, ne refuse à aucun la grâce première. Il les *appelle* tous au salut, mais tous ne répondent pas à leur vocation et abusent de la liberté que Dieu leur a laissée et qui seule peut donner à l'action humaine son vrai caractère. Le secours de Dieu, ou la grâce, est, dans la nature de l'homme, comme un contre-poids à son penchant prédominant pour le mal, de sorte qu'aidé de la grâce, il revient dans un état où il peut vouloir et agir avec une entière liberté; car la grâce, au lieu de détruire la liberté, la perfectionne en arrachant l'homme au joug de la con-

cupiscence, dont il suivrait sans elle les inspirations beaucoup plus souvent que celles de son amour pour le bien. S'il correspond aux grâces premières, il fait des actes bons, à l'aide desquels il corrige sa nature, acquière une vue plus claire de la vérité, un amour plus fort pour le bien, une plus grande facilité pour agir dans la vérité et la justice, et obtenir de Dieu la dernière faveur, le don de la persévérance jusqu'à la fin.

Cette doctrine de saint Augustin, qui est aussi celle de l'Eglise, enveloppée d'une philosophie profonde, n'était pas à la portée de toutes les intelligences [1].

Cassien et ses moines de Marseille, effrayés de quelques phrases prises isolément, croyaient le saint docteur de l'opinion des prédestinatiens, et ces hérétiques favorisaient cette fausse opinion en se donnant pour ses disciples; ils publièrent même un livre qui était, dit l'auteur du *Prædestinatus* [2], comme un sépulcre infect, blanchi au-dehors par le nom d'Augustin, mais rempli au-dedans de pourriture et de corruption.

Les vrais disciples d'Augustin furent, dans les Gaules, Hilaire et surtout Prosper, connu généralement sous le nom de Prosper d'Aquitaine, qui consacra à la défense de la grâce divine son éloquence, son génie philosophique et son talent pour la poésie.

Alarmé du nombre des ennemis d'Augustin, de leur science et de l'influence qu'ils devaient à leur incontestable sainteté, il écrivit à l'évêque d'Hippone la lettre suivante (429) :

« Prosper [3], au seigneur bienheureux pape [4] Augustin, souverainement admirable, maître illustre et digne de tout honneur :

[1] M. Guizot (Hist. de la civil. en France, t. I, p. 168) prétend que le prédestinatianisme découlait invinciblement de la doctrine de saint Augustin : « Il se trompa, dit-il, comme logicien, en niant cette conséquence, et il fut inconséquent *précisément à cause de sa haute raison*, qui le sauva de l'erreur où l'eût précipité la logique. » Saint Augustin ne fut pas inconséquent, quoi qu'en dise M. Guizot, et nous avons peine à croire, avec l'illustre auteur, que les inconséquences et les contradictions soient des preuves éclatantes d'un esprit supérieur; nous trouvons cette doctrine un peu au-dessus de notre intelligence.

[2] *Prædestinatus*, édité par le P. Sirmond, *inter opera varia.*

[3] Prosper., Epist. ad August.; int. op. S. August., Epistolar. class. 3, Epist. 225, et inter Prosper. op.

[4] Nous verrons souvent dans le cours de cette Histoire qu'on donnait, dans les premiers siècles, le titre honorifique de pape ou de père à tous les évêques. M. Thierry le note avec une certaine importance, comme une preuve en faveur de son système de dénigrement contre l'autorité du pape de Rome. Jamais per-

« Je vous suis personnellement inconnu; mais si vous daignez vous en souvenir, mes sentiments et mes paroles ne vous sont pas absolument étrangers; car déjà je vous ai écrit une lettre que je confiai à mon saint frère, le diacre Leontius, et vous m'avez répondu par la même occasion.

« J'ose écrire encore aujourd'hui à Votre Béatitude, non-seulement pour lui offrir mes respects, comme alors, mais par attachement pour la foi qui est la vie de l'Eglise.

« En vous voyant combattre avec une activité si intelligente et ce courage que la vérité seule peut inspirer pour tous les membres du corps du Christ et contre les piéges des doctrines hérétiques, je n'ai pas pensé vous être importun en vous parlant sur un sujet qui touche au salut d'un grand nombre et intéresse par conséquent votre piété. Je me croirais plutôt coupable, si je ne référais au défenseur de la foi ce que je crois pernicieux pour elle.

« Un grand nombre des serviteurs du Christ qui habitent Marseille, regardent comme opposé au sentiment des Pères et de l'Eglise, ce que Votre Sainteté enseigne, dans ses écrits, contre les pélagiens, sur la vocation des élus, en vertu du décret de Dieu. Pendant quelque temps, ils ont mieux aimé s'en prendre à leur peu de pénétration que de blâmer des choses qu'ils ne comprenaient pas, et plusieurs conçurent le projet de demander à Votre Béatitude une exposition plus claire, plus lucide de ses sentiments.

« Sur ces entrefaites, vous avez publié votre livre si plein d'une divine autorité, et intitulé : *De la Correction et de la Grâce*, composé en faveur de quelques personnes qui avaient fait, en Afrique, les mêmes difficultés touchant vos opinions.

« Ce livre nous arrivant en des circonstances aussi favorables, nous pensâmes que toutes les discussions allaient cesser; car Votre Sainteté y répondait à toutes les questions qu'on voulait lui adresser aussi pleinement, aussi parfaitement que si elle avait eu, dans cet ouvrage, le dessein d'apaiser les troubles qui s'étaient élevés parmi nous; il n'en fut pas ainsi, et si après la lecture du livre de Votre Béatitude, vos disciples, en se pénétrant davantage de votre sainte et apostolique doctrine, en retirèrent plus de lumière et de

sonne n'a songé à fonder l'autorité de l'évêque de Rome sur son titre de *pape*, et on put le donner à tous les évêques sans diminuer en rien le pouvoir du chef de l'épiscopat.

science, ceux qui avaient été arrêtés par défaut de pénétration en devinrent plus ennemis que jamais.

« Ce dissentiment est déplorable; il est à craindre d'abord que ces hommes si pieux, si respectables, ne se laissent séduire par l'esprit de l'impiété pélagienne, et aussi que les simples fidèles qui ont pour eux le plus grand respect, ne regardent comme plus sûre l'opinion de ceux dont ils sont accoutumés à suivre les jugements sans contrôle.

« Telle est leur opinion :

« Tout homme a péché en Adam, et personne ne peut être sauvé par ses œuvres, mais par la grâce de Dieu qui peut seule nous régénérer. La rédemption, qui est l'effet du sang de J.-C., est offerte à tous les hommes sans exception, et tous ceux qui veulent embrasser la foi et recevoir le baptême, peuvent être sauvés. Avant la création du monde, Dieu a prévu ceux qui devaient croire et persévérer dans la foi, et il a prédestiné à son royaume ceux qu'il a prévu devoir, après leur vocation gratuite, se rendre dignes d'être élus et de quitter cette vie dans l'état de grâce. Dieu invite tout homme à croire et à faire de bonnes œuvres, afin que personne ne désespère d'obtenir la vie éternelle qui est la récompense promise à la piété volontaire.

« Quant au décret de la vocation de Dieu, par lequel on dit qu'avant le commencement du monde, ou dans la création de la race humaine, il a fait choix des élus et des réprouvés, ils croient qu'on ne peut l'admettre sans ôter au pécheur tout souci de se relever de ses fautes et donner au juste un motif de s'endormir dans la tiédeur. Pour l'un et l'autre, tout soin est inutile, puisque le réprouvé ne pourra jamais être sauvé et que l'élu ne pourra jamais périr, malgré sa négligence; quoi qu'ils fassent, il ne peut leur arriver que ce que Dieu a décrété. Si le décret de Dieu prévient les volontés humaines, il ne peut donc plus y avoir ni énergie pour le salut, ni vertus, et, sous le nom de prédestination, on n'admet qu'une inflexible nécessité [1].

[1] Ces semi-pélagiens, qu'on pourrait appeler modérés, ne faisaient pas attention que le décret divin, admis par saint Augustin, n'était porté qu'en raison de sa prévision infinie, par laquelle il voyait par avance la route que chacun suivrait librement, et, par conséquent, le terme où il devait arriver. Mais la vie de l'homme n'était pas déterminée nécessairement par ce décret, autrement il y

« Quelques-uns se rapprochent davantage des pélagiens; car, forcés de confesser cette grâce de J.-C., qui prévient tous les mérites de l'homme et qui ne pourrait être appelée grâce si elle n'était gratuite, ils veulent que cette grâce prévenante ne soit que l'état de raison et de libre-arbitre auquel chaque homme, avant son existence et par conséquent avant tout mérite, a été prédestiné. Par le bon usage de la raison qu'il reçoit gratuitement, l'homme distingue le bien et le mal, dirige sa volonté vers la connaissance de Dieu et l'observation des Commandements; il arrive ainsi à cette grâce au moyen de laquelle nous renaissons en J.-C. Ce n'est donc que par le bon usage d'un bien naturel, qui est la grâce première, qu'il parvient à cette autre grâce qui est le principe du salut.

« Par la miséricorde de Dieu qui nous éclaire et par les instructions de Votre Béatitude, nous pouvons facilement persévérer à rejeter ces opinions perverses; mais nous sommes faibles contre l'autorité de ceux qui les soutiennent, qui nous surpassent en vertus et dont plusieurs viennent d'être élevés à l'honneur du souverain sacerdoce. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'amis de la grâce parfaite qui osent s'opposer à l'opinion d'hommes aussi supérieurs; avec leur dignité, a crû le péril et pour eux qui enseignent et pour ceux qui les écoutent; car il leur semble bien salutaire de se trouver à peu près sans contradicteurs et de voir leurs fidèles garder le silence ou les suivre aveuglement.

« Je vois cependant vibrer avec force, dans leurs opinions, la fibre de l'impiété pélagienne. En plaçant le principe du salut dans l'homme, ils mettent la volonté humaine avant la volonté divine, et l'homme n'est secouru que parce qu'il a voulu, et sa volonté n'a pas été un résultat du secours de Dieu.

« Bienheureux pape et excellent père, donnez-nous dans cette cause toutes les lumières que vous recevez de Dieu, et daignez nous exposer avec clarté les choses les plus obscures et les plus difficiles. A l'aide de vos éclaircissements, nous croyons et nous espérons que notre faiblesse sera affermie, et que les hommes vénérables et illustres, que les ténèbres de cette opinion ont aveuglés, verront la pure lumière de la grâce. Il est bon que Votre Béatitude sache que parmi eux est le saint évêque d'Arles, Hilaire, homme d'une haute autorité et versé dans les études spirituelles. Sur tout le

eût eu une *nécessité* véritable, ce qui constituait l'erreur du prédestinatianisme, dont saint Augustin était aussi éloigné que du pélagianisme.

reste, il connaît et admire votre doctrine; mais sur les questions en litige, il veut en conférer par lettre avec Votre Sainteté. »

Malgré ces paroles de saint Prosper, on a prétendu que saint Hilaire d'Arles n'avait pas été favorable au sémi-pélagianisme [1]. On n'y eût pas attaché tant d'importance, si on eût réfléchi que l'hérésie, désignée aujourd'hui sous ce nom, était de son temps une opinion purement philosophique sur laquelle l'Eglise ne s'était pas encore prononcée et que des hommes d'une égale sainteté pouvaient attaquer ou défendre. Le monastère de Lérins, d'où était sorti saint Hilaire, était trop étroitement uni à celui de Saint-Victor, pour que l'opinion de Cassien n'y eût pas bien des partisans, d'autant plus que sa treizième conférence, où il développe particulièrement son système, est une de celles qu'il dédia à saint Honorat et à saint Eucher.

Augustin reçut à peu près en même temps et la lettre de saint Prosper et celle que lui adressa Hilaire [2], cet autre défenseur de la grâce, qui suivait scrupuleusement les traces du grand évêque d'Hippone; il leur répondit par les livres *De la Prédestination des Saints* et *Du don de la Persévérance*, qu'il leur dédia (429).

Il y explique ce qu'il entend par la prédestination : ce n'est pas un décret inflexible en vertu duquel les uns seraient prédestinés et les autres réprouvés sans égard à leurs actions futures, mais un décret qui a sa raison dans la prévision éternelle de Dieu qui l'a posé parce qu'il a nécessairement prévu toutes les actions faites cependant avec liberté. Le saint docteur prouve en outre que la première grâce de la vocation est purement gratuite et non donnée à un mérite naturel qui n'a aucune proportion avec un secours surnaturel, et qu'après avoir reçu cette grâce première, l'homme ne peut persévérer jusqu'à la fin sans un nouveau don de Dieu ou un nouveau secours.

Saint Augustin mourut peu après avoir composé ces deux ouvrages (430), et tout le poids de la controverse retomba sur Prosper et Hilaire. Déjà, avant la mort du saint docteur, les semi-pélagiens avaient osé l'attaquer en secret et semer des bruits désavantageux contre Prosper, son disciple. Ruffin, qui aimait Prosper, lui en écrivit et reçut une lettre sur la grâce et le libre-arbitre [3], dans

[1] Apud Bolland., Vindiciæ pro S. Hilario post ejus vitam; ad diem 5 maii.

[2] Inter op. S. August., Epist. class. 3, epist. 226.

[3] Prosper. Aquit., Epist. ad Ruff., De Grat. et lib. Arbit., cap. 12.

laquelle Prosper explique bien clairement ses principes conformes à ceux de son illustre maître; il y examine les preuves que ses adversaires tiraient de l'Ecriture Sainte et les objections qu'ils faisaient contre la doctrine de saint Augustin, et établit cette vérité fondamentale du christianisme, que la nature humaine[1] n'a pas été sauvée par la nature humaine, mais seulement par J.-C., médiateur entre Dieu et les hommes, ou par un secours surnaturel.

Après avoir exposé les artifices des pélagiens qui n'ont pu les soustraire à la condamnation, il ajoute[2] : « Le bienheureux Augustin, le plus illustre des évêques de ce temps, les a foudroyés d'une manière admirable dans ses beaux et nombreux écrits. Parmi les dons surnaturels dont l'a comblé avec profusion l'esprit de Dieu, il a reçu de la bonté divine la science et la sagesse, pour combattre avec le glaive invincible de sa parole, non-seulement cette erreur dont les membres coupés et dispersés palpitent encore, mais aussi bien d'autres hérésies; et c'est après tant de combats, c'est lorsqu'il brille de tout l'éclat des victoires qu'il a remportées pour la gloire du Christ et de son Eglise, que quelques-uns des nôtres, (je le dis avec douleur) osent élever des murmures, secrets il est vrai, mais cependant bien connus; s'ils trouvent des oreilles disposées à les écouter, ils décrient ses ouvrages contre les pélagiens, et prétendent qu'il détruit le libre arbitre, et que, sous le nom de grâce, il admet une inflexible nécessité; ils ajoutent qu'il distingue dans le genre humain, comme deux masses, deux natures, et ils ne rougissent pas d'attribuer ainsi à ce grand homme l'erreur honteuse des païens et des manichéens. S'il en est ainsi, comment sont-ils donc assez négligents, ou pour mieux dire assez impies, pour ne pas chasser de l'Eglise une si abominable doctrine, résister à d'aussi folles erreurs, attaquer par leurs écrits celui qui les professe? Ce sera vraiment pour eux une grande gloire, ce sera un grand service qu'ils rendront au genre humain, s'ils peuvent tirer Augustin de son erreur. Sans doute que ces nouveaux censeurs, en hommes modestes, veulent épargner un vieillard qui a bien mérité de l'Eglise par ses anciens travaux, et gardent le silence par compassion pour lui et dans l'assurance que personne ne lit ses ouvrages; ils doivent savoir cependant que non-seulement l'Eglise

[1] Prosper. Aquit., Epist. ad Ruff., De Grat. et lib. Arbit.

[2] *Ibid.*, c. 12.

Romaine, l'Eglise d'Afrique et tous les fidèles de l'univers partagent les sentiments d'Augustin; mais que dans les lieux même où s'élèvent des murmures contre sa doctrine, il en est, grâce à Dieu! qui puisent dans ses livres l'évangélique et apostolique doctrine. Si on nous croit dans l'erreur, pourquoi ne nous attaque-t-on pas avec courage? Si on n'ose pas nous attaquer ouvertement, pourquoi nous mordre en secret par de sourdes calomnies? »

Après la mort du grand docteur de la grâce, ses adversaires levèrent plus haut la tête. Ne voyant plus devant eux cet étonnant génie contre lequel ils n'osaient élever qu'en tremblant de secrets murmures, ils se mirent à parler haut et publièrent quinze propositions qu'ils donnèrent comme le résumé de sa doctrine. Elles sont connues sous le nom de *Capitules* ou *Objections des Gaulois*. Les voici [1] :

1° En vertu de la prédestination, les hommes sont sous l'empire d'une inflexible nécessité qui les pousse au péché et à la mort.

2° La grâce du baptême n'efface pas le péché originel en ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie.

3° Il ne sert de rien à ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie d'agir avec piété et justice, quand bien même ils auraient été baptisés. Ils sont réservés en ce monde jusqu'à ce qu'ils tombent et périssent, et ils ne seront enlevés de cette vie qu'après être tombés dans le péché.

4 Tous les hommes ne sont pas appelés à la grâce.

5° Ceux qui sont appelés ne le sont pas de la même manière : les uns sont appelés à croire, les autres à ne pas croire.

6° Le libre-arbitre n'est rien dans l'homme; le bien ou le mal se fait en lui en vertu de la prédestination de Dieu.

7° Dieu refuse la persévérance à quelques-uns de ses enfants régénérés en J.-C. et auxquels il a donné la foi, l'espérance et la charité. Il la leur refuse, parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition par la prescience et la prédestination de Dieu.

8° Dieu ne veut pas que tous les hommes soient sauvés, mais seulement un certain nombre de prédestinés.

9° Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption du monde entier.

10° Dieu a empêché que l'Evangile fût prêché à certains hommes, de peur qu'ils n'eussent été sauvés, si on leur eût prêché l'Evangile.

[1] Prosper. Aquit., Responsiones ad Capitula Gallorum.

11° Dieu, par sa puissance, contraint les hommes au péché.

12° Dieu ôte l'obéissance à des justes qu'il a appelés, afin qu'ils cessent d'obéir.

13° Il y a des hommes qui n'ont pas été créés de Dieu pour la vie éternelle, mais seulement pour servir à l'ornement de ce monde et pour l'utilité des autres hommes.

14° Ceux qui ne croient pas à l'Evangile, sont incrédules en vertu de la prédestination de Dieu, et Dieu a décrété que ceux qui ne croient pas ne pourraient pas croire, par l'effet de sa volonté.

15° La prescience est la même chose que la prédestination.

Ces propositions renferment la doctrine des prédestinatiens, mais non celle de saint Augustin. Prosper, qui nous les a conservées, les publia accompagnées de réponses très-précises et suivies de quinze autres propositions qui résument toute la doctrine catholique. Cet opuscule était capable d'éclairer des hommes de bonne foi; mais c'est une vertu rare dans ceux que l'orgueil et l'esprit de parti dominent. Un nommé Vincent publia seize nouvelles objections qui contenaient à peu près les mêmes blasphêmes que celles des Gaulois.

« Certains hommes, trop oublieux de la charité chrétienne et fraternelle, dit à ce sujet Prosper [1], ont tant d'ardeur pour blesser notre réputation, que, dans leur passion de nuire, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils se font tort à eux-mêmes; car les idées qu'ils entassent et accumulent, comme ils peuvent, en certaines sentences, ne sont que d'ineptes blasphêmes et d'énormes mensonges, et c'est sans bonne foi qu'ils vont colportant, çà et là, comme nos opinions, les absurdités contenues dans leur liste diabolique. Il nous suffirait, sans doute, d'enfermer dans un seul anathème toutes les propositions qu'on nous impute, et c'est sans peine que nous souscririons à cet anathème; mais nos ennemis, qui semblent souffrir de la bonne opinion que l'on pourrait avoir de nous, chercheraient à rendre suspecte une condamnation faite si brièvement. Nous leur épargnerons cette occasion d'une nouvelle querelle, et nous croyons convenable, même nécessaire, tant pour adoucir ceux qui nous calomnient que pour apprendre nos vrais sentiments à ceux qui connaissent ceux qu'on nous impute, d'écrire avec le plus de lucidité que faire se pourra, avec la grâce de Dieu, ce que nous pensons de ces objections perverses. »

[1] Prosper. Aquit., Respons. ad Capit. object. Vincent., præf.

Prosper passe ensuite en revue les seize propositions de Vincent; ce qui lui donne une nouvelle occasion de développer avec talent la doctrine catholique.

Si le pieux docteur avait des adversaires systématiques qui ne tenaient aucun compte de ses dénégations les plus formelles et de ses explications les plus claires, il avait aussi d'humbles disciples qui le consultaient avec humilité. De ce nombre étaient deux prêtres de Gênes, Camillus et Théodore, qui lui envoyèrent quelques extraits du livre de la *Prédestination des Saints*, sur lesquels ils désiraient avoir des éclaircissements. Prosper leur répondit avec humilité et avec sa science ordinaire, et c'est probablement vers ce temps qu'il tira des ouvrages de saint Augustin et des siens une série de propositions très-claires et bien propres à faire comprendre à tous leur doctrine [1]. Mais il vit bientôt qu'il perdait sa peine à vouloir éclairer des aveugles volontaires. Comprenant cependant le péril que faisait courir à la foi, dans les Gaules, l'erreur de ses adversaires, il porta, de concert avec son ami Hilaire, la cause du semi-pélagianisme à Rome.

Célestin était alors sur la chaire de saint Pierre; ce pape n'était pas favorable aux moines de Marseille, si on en juge par sa lettre aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise que nous avons donnée au troisième livre de cette Histoire; il les ménagea bien moins encore quand il eut appris qu'ils soutenaient opiniâtrement des opinions contraires à celles du grand Augustin, dont la doctrine était reconnue partout comme très-catholique; aussi écrivit-il aux évêques des Gaules la lettre suivante (431) [2]:

« Célestin, à ses très-chers frères Venerius, Marinus, Leontius, Auxonius, Arcadius, Sillucius, et autres évêques des Gaules [3].

« Nos fils Prosper et Hilaire, qui sont auprès de nous, et dont nous louons le zèle pour la cause de Dieu, nous ont dénoncé certains prêtres qui troublent les Eglises, en agitant des questions téméraires et enseignent avec opiniâtreté des opinions contraires à la vérité. Mais c'est à Votre Dilection que nous devons le reprocher avec plus de justice, puisque vous leur laissez la liberté d'en disputer et de se

[1] Prosper. Aquit., Sentent. ex August. delibat.

[2] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 58.

[3] Venerius était évêque de Marseille; Leontius, de Fréjus; Arcadius, de Vence; Sillucius, d'Apt. On ignore les siéges des autres évêques cités dans l'inscription de la lettre.

placer ainsi au-dessus de vous. Nous lisons cependant que le disciple n'est pas au-dessus du maître (Luc. 6, 40); c'est-à-dire que personne ne doit s'arroger le droit d'enseigner, au mépris de ceux qui en ont été chargés... Réprimez donc ces prêtres, qu'ils n'aient plus la liberté de parler comme il leur plaît. Que la nouveauté cesse d'attaquer l'ancienne doctrine, si toutefois les choses vont jusque-là, et qu'ils ne troublent plus désormais la paix des Eglises... Ayez, très-chers frères, un grand zèle pour la paix du peuple catholique. Que ces prêtres, si toutefois ils sont dignes de ce nom, sachent que votre caractère épiscopal vous élève au-dessus d'eux. Qu'ils sachent qu'il convient mieux, à ceux qui enseignent mal, d'apprendre que de vouloir instruire les autres. Que faites-vous dans vos Eglises, si vous leur laissez la charge d'enseigner? Peut-être que plusieurs en agissent ainsi parce que, élevés depuis peu de temps à la dignité épiscopale et tirés du milieu du monde, ils ignorent leurs devoirs; nous en avons parlé longuement en répondant à la lettre de notre frère Tuentius [1]. Aujourd'hui, nous nous contentons de vous avertir d'éviter ces hommes qui s'efforcent de répandre sur la terre une autre semence que celle que notre grand Agriculteur nous a ordonné de semer. Nous ne pouvons nous étonner des intrigues qu'ils ourdissent contre les vivants, lorsque nous les voyons s'attaquer à la mémoire de nos frères qui dorment du sommeil de la paix.

« Augustin, cet homme de si sainte mémoire à cause de sa vie et de ses mérites, a toujours été dans notre communion. Jamais le moindre soupçon désavantageux ne plana sur lui, et nos prédécesseurs ont eu, à notre connaissance, une si haute opinion de sa science, qu'ils l'ont tous regardé comme un des plus grands docteurs; tous, sans exception, ont eu de lui cette idée avantageuse et professèrent pour lui l'attachement le plus vrai, l'admiration la plus profonde. Il faut donc résister à ces hommes qui l'attaquent et qui deviennent aujourd'hui plus nombreux. Nous saurons que vous partagez notre manière de voir, si vous imposez silence aux méchants et faites cesser à l'avenir toute discussion sur ce point.

[1] La lettre de saint Célestin à Tuentius est perdue. Tuentius était, selon toute probabilité, l'évêque de ce nom, ordonné par Proculus et excommunié par le pape Zozime. Son ordination fut confirmée depuis, ainsi que toutes les ordinations de cet évêque, et Proculus seulement privé du titre de primat. C'est ainsi, selon les indications peu nombreuses, il est vrai, mais, selon nous, suffisantes pour appuyer cette opinion, que se termina la discussion relative à la primauté de l'Église de Marseille. (V. liv. 3 de cette Hist.)

« Que le Seigneur, très-chers frères, vous conserve en bonne santé. »

Le pape Célestin joignit à sa lettre un recueil de décisions des papes et des conciles d'Afrique approuvés par le saint-siége, sur la grâce et le libre-arbitre. Ce document, qui fut sans doute rédigé par saint Prosper, a trop d'importance sous le rapport dogmatique et liturgique pour que nous ne le donnions pas en grande partie. Il est divisé en dix articles.

« Art. 1er. Par la prévarication d'Adam, tous les hommes ont perdu l'innocence et la possibilité naturelle de se sauver. Personne ne peut, par son libre arbitre, se relever de cette chute; il a besoin pour cela que la grâce le relève.

« Art. 2. Personne n'est bon par lui-même, il ne le devient que par la communication de celui qui est seul bon.

« Art. 3. Nul, même après la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les tentations du démon et de vaincre les concupiscences de la chair, s'il ne reçoit, par le secours quotidien de Dieu, la persévérance dans la bonne vie.

« Art. 4. Personne ne peut faire, que par le Christ, un bon usage de son libre-arbitre.

« Art. 5. Toutes les œuvres et les mérites des saints doivent être rapportés à la gloire et à la louange de Dieu, car nul ne lui plaît s'il n'est embelli des dons qu'il lui fait gratuitement.

« Art. 6. Dieu agit tellement dans le cœur des hommes et sur le libre-arbitre lui-même, que toute sainte pensée, toute résolution pieuse et tout mouvement de bonne volonté viennent de lui. Par lui, nous pouvons faire quelque bien; sans lui, nous ne pouvons rien [1].

« Art. 7. Nous adoptons comme un décret du siége apostolique, celui du concile de Carthage, conçu en ces termes : « Quiconque « dira que la grâce de Dieu, au moyen de laquelle nous sommes « justifiés par J.-C. notre Seigneur, n'a de force que pour remettre « les péchés qui ont été commis et ne peut aider à s'en préserver, « qu'il soit anathème. Quiconque dira que la grâce ne nous est don- « née que pour nous faire accomplir *plus facilement*, par elle, ce « que nous sommes tenus d'observer par notre libre-arbitre, de « sorte que, si la grâce ne nous était pas donnée, nous ne pourrions « pas l'observer avec autant de facilité, mais que nous le pourrions « absolument, qu'il soit anathème. »

[1] Il s'agit du bien surnaturel et méritoire pour le salut.

« Art. 8. Outre ces décrets du saint-siége apostolique, dans lesquels nos pères nous ont appris à rejeter toute nouveauté pernicieuse et à rapporter à la grâce du Christ le commencement de la bonne volonté, le progrès dans les bonnes œuvres et la persévérance jusqu'à la fin, jetons encore un coup d'œil sur les mystères des prières sacerdotales qui nous viennent des Apôtres et qui sont récitées uniformément dans le monde entier et dans toute l'Eglise catholique, nous verrons ainsi la loi de la foi établie sur la loi de la prière [1].

« Lorsque les pontifes des peuples fidèles s'acquittent des fonctions de leur ministère, ils plaident, auprès de la divine clémence, la cause du genre humain, et, avec toute l'Eglise qui gémit avec eux, ils demandent que la foi soit donnée aux infidèles, que les idolâtres soient délivrés des erreurs de leur impiété; que les Juifs, rejetant le voile qui couvre leur cœur, voient la lumière de la vérité; que les hérétiques reviennent à la foi catholique; que les schismatiques reçoivent l'esprit de la vivifiante charité; que les remèdes de la pénitence soient accordés à ceux qui sont tombés; que le sein de la céleste miséricorde soit ouvert aux catéchumènes, dans les sacrements de la régénération [2].

« L'effet prouve bien que ce n'est pas en vain qu'ils adressent à Dieu ces prières; car il daigne en tirer un grand nombre de leurs erreurs, et, après les avoir arrachés au pouvoir des ténèbres, il les transfère dans le royaume du fils de son amour [3], et fait de ces vases de colère des vases de miséricorde [4]. On regarde si bien tout cela comme l'œuvre de Dieu, qu'on lui rend toujours louange et action de grâces pour avoir éclairé et ramené ces pécheurs [5].

[1] *Ut legem credendi lex statuat supplicandi.* C'est un principe qui exprime très-bien les rapports qui existent entre la foi et la liturgie. La foi est la source de la prière, dit Bossuet, et la vérité de la foi se déclare manifestement dans la prière. La liturgie est au dogme ce que la parole est à l'idée, et toutes les cérémonies ou prières liturgiques *expriment* des vérités. Il est évident que la liturgie catholique ou universelle est la seule qui puisse exprimer infailliblement une vérité catholique. (*V.* Bossuet, Déf. de la Tradit. et des SS. Pères, liv. 10, c. 9.)

[2] L'Eglise se sert, dans les prières qu'elle fait le vendredi Saint, à peu près des expressions qu'emploie le pape Célestin, et qui sont évidemment tirées de ces *prières sacerdotales qui nous viennent des Apôtres.*

[3] Epist. Paul. ad Coloss., 1-13.

[4] Epist. Paul. ad Rom., c. 11, v. 22, 23.

[5] Bossuet (Déf. de la Tradit. et des SS. Pères, liv. 10, c. 9) remarque très-

« Art. 9. Remarquons aussi soigneusement ce que fait, uniformément et dans tout l'univers, la sainte Eglise, touchant ceux qui doivent être baptisés. Lorsque les enfants ou les adultes viennent au sacrement de la régénération, ils n'approchent de la source [1] de la vie qu'après que l'esprit immonde a été chassé de leur cœur par les exorcismes et les exsufflations des clercs. L'Eglise en agit ainsi pour nous rendre évident par quel moyen le prince de ce monde est chassé dehors [2], comment le *fort* est d'abord lié [3] et ensuite transporté avec toutes ses dépouilles sous la puissance du vainqueur qui a conduit notre captivité captive, et accorde ses dons aux hommes [4].

« Ces règles ecclésiastiques et ces documents d'une autorité divine que nous avons cités, prouvent évidemment que Dieu est l'auteur de tous les bons sentiments, de toutes les bonnes œuvres, de toutes les vertus au moyen desquels on va, du commencement de la foi, jusqu'à Dieu; nous ne devons pas hésiter à croire que sa grâce prévient les mérites de l'homme et que c'est par elle que nous commençons à vouloir et à faire quelque bien. Cette grâce de Dieu ne détruit pas le libre-arbitre, elle le délivre et le rend, d'ignorant, éclairé; de mauvais, bon; de malade, plein de santé; d'imprudent, prévoyant et sage; car la bonté de Dieu est si grande envers les hommes, qu'il veut bien regarder comme nôtres les mérites qui sont cependant ses dons, et nous donner des récompenses éternelles pour ce que nous tenons de sa libéralité. Il agit en nous, afin que nous voulions et fassions ce qu'il veut, et ainsi il ne

bien que saint Prosper, qu'on croit auteur des articles joints à la lettre de saint Célestin, établit quatre vérités dans ce huitième article : 1° l'Eglise demande des grâces; 2° ces grâces ne sont pas demandées en vain; 3° l'Eglise est si convaincue que l'effet de ses prières vient de Dieu, qu'elle l'en remercie; 4° cette opinion a toujours été celle de l'Eglise, puisqu'elle est appuyée sur des prières apostoliques. Il prouve donc très-bien, à l'aide de la liturgie, que l'Eglise a toujours cru à l'efficacité d'un secours surnaturel, d'une action divine déterminant l'homme dans ses actes.— Saint Prosper (art. 8 et 9) fait soigneusement remarquer qu'il ne s'appuie que sur la liturgie catholique ou universelle. Quant aux pratiques non essentielles, et qui ont toujours été différentes dans les diverses Eglises, elles ne peuvent fournir qu'un témoignage particulier.

[1] *Fontem vitæ :* c'est de là que vient le mot de *fonts*, employé pour désigner le baptistère. Les enfants, comme les adultes, étaient donc baptisés. Les exorcismes étaient faits par les clercs-exorcistes dans l'administration du baptême.

[2] Evang. Joann., c. 12, v. 31.

[3] Evang. Matth., c. 12, v. 29.

[4] Epist. Paul. ad Ephes., c. 4, v. 8.

laisse pas oisives en nous les facultés qu'il nous a données pour les exercer et non pour les négliger; nous devenons de la sorte les coopérateurs de la grâce de Dieu, et si nous voyons quelque chose languir en nous par l'effet de notre paresse, nous devons recourir avec soin à celui qui guérit toutes nos langueurs, rachète notre vie de la mort [1] et auquel nous disons *tous les jours :* « Ne nous laissez pas « succomber dans la tentation, mais délivrez-nous du mal [2]. »

« Art. 10. Quant aux questions plus profondes et plus difficiles qu'ont traitées ceux qui ont combattu les hérétiques, nous n'osons ni les mépriser, ni les adopter. Ce que nous avons dit, d'après les règles du siége apostolique, nous semble suffisant pour confesser la grâce de Dieu. Nous ne regardons pas comme catholique ce qui est contraire aux articles que nous avons établis. »

La constitution du pape Célestin n'apaisa pas les troubles qu'avaient excités les discussions sur la grâce; les adversaires de saint Augustin ne pouvaient, il est vrai, s'élever ouvertement contre un décret aussi clair du siége apostolique, mais ils trouvèrent moyen de l'interpréter et de décliner en partie le coup qu'il leur portait. Ils convinrent donc que le pape avait loué les ouvrages de saint Augustin; mais, comme il n'avait pas désigné les livres qu'il approuvait, ils en concluaient que cet éloge tombait sur les ouvrages antérieurs à ceux que le saint docteur avait publiés contre les pélagiens [3].

C'était un subterfuge inspiré évidemment par l'esprit de parti qui conduit si rapidement à la mauvaise foi. Prosper n'eut pas de peine à convaincre ses adversaires qu'Augustin, dans ses premiers ouvrages, avait soutenu les mêmes opinions que dans ses derniers [4]; du reste les louanges que Célestin donnait aux écrits du saint docteur étaient générales et devaient, par conséquent, s'appliquer à tous sans distinction.

Célestin mourut peu après (431) et Sixte lui succéda sur le siége apostolique. Etant encore prêtre de l'Eglise Romaine, Sixte avait eu, bien injustement toutefois, la réputation d'être favorable aux erreurs pélagiennes [5]. Les adversaires d'Augustin purent donc concevoir l'espérance qu'il ne suivrait pas les mêmes errements que son

[1] Psalm. 102, v. 3, 4.

[2] Oraison Dominicale, apud Math., c. 6, v. 13.

[3] Prosper. Aquit. contr. Collatorem, n° 59.

[4] *Ibid.*

[5] August., Epist. 194 ad Sixt., c. 1, § 1.

prédécesseur; ils s'en vantèrent sans doute, et Prosper [1], de son côté, se flattait de l'espoir que Dieu, qui avait fait à Zozime, à Boniface et à Célestin la grâce de chasser du bercail du Seigneur ceux qui étaient évidemment des loups, c'est-à-dire les pélagiens, réservait à Sixte la gloire d'en chasser les loups dissimulés et couverts de peaux de brebis.

Sixte ne faisait que de monter sur le trône pontifical, lorsque Prosper déclara ouvertement la guerre à Cassien, qui était le chef des ennemis d'Augustin. Il ne l'avait pas attaqué ouvertement jusqu'alors, probablement à cause de son grand âge et de sa haute piété; mais, voyant que la constitution de Celestin avait été inutile, il publia son ouvrage intitulé : *Contre l'auteur des Conférences.*

« Je ne veux pas, dit-il [2], m'attirer le reproche de dissimuler les opinions des hommès instruits pour ne m'attacher à réfuter que les inepties dont nous accable une foule de parleurs ignorants; aussi je m'attache à celui qui, parmi nos adversaires, est sans contredit le plus savant dans les Saintes Ecritures; ses opinions ne sont pas un problème, puisqu'il les a écrites et publiées. Il ne faut donc pas demander s'il les a, mais démontrer en quoi elles consistent. C'est dans le livre *De la Protection de Dieu* qu'il s'entretient, avec un certain abbé, de la grâce et du libre-arbitre. »

Ce livre, dont parle saint Prosper, est la treizième conférence que Cassien eut avec l'abbé Chérémon. Prosper la résume en douze propositions : la première est catholique [3] et Cassien y admet que le commencement de la bonne volonté vient de Dieu; mais après être entré dans le bon chemin, il le quitte; et il affirme dans les propositions suivantes que les bons mouvements, les pieux désirs peuvent quelquefois prévenir la grâce. Prosper suit [4] Cassien avec vigueur dans les preuves sur lesquelles il veut appuyer ses opinions. Il les détruit radicalement, démontre qu'elles conduisent d'une manière invincible au pélagianisme, qu'elles ont été par conséquent condamnées par les papes et les conciles qui ont frappé Pélage [5]; qu'en les soutenant, il ramasse les armes de ces ennemis vaincus pour exciter dans l'Eglise une guerre intestine [6].

[1] Prosper., contr. Collator., n° 60.
[2] *Ibid.*, n° 3.
[3] *Ibid.*, n° 4.
[4] *Ibid.*, n° 4 ad 55.
[5] *Ibid.*, n° 57.
[6] *Ibid.*, n° 61.

« Mais, dit-il en finissant[1], comme nos adversaires ne sont pas séparés de notre société fraternelle, il ne faut pas désespérer de leur correction. Pour moi, jusqu'à ce que le Seigneur apaise, par les princes de l'Eglise et les ministres légitimes de ses jugements, les troubles qui se sont élevés, mon unique soin sera, avec la grâce de Dieu, de supporter la haine qu'on me porte avec tranquillité et patience, et de la payer d'amour. J'éviterai toute discussion avec ceux qui n'y comprennent rien ; je ne combattrai pas la calomnie et prierai Dieu, lui qui s'est appelé *le principe*, d'être l'inspirateur de toutes mes pensées, de mes volontés, de mes paroles, de mes actions. C'est de lui, par lui et en lui que sont toutes choses. A lui aussi soit la gloire dans tous les siècles; Amen. »

Outre les ouvrages de saint Prosper dont nous avons déjà parlé et auxquels donna lieu la discussion sur la grâce parfaite, nous devons encore citer son poëme *contre les Ingrats*, dans lequel il raconte en très-beaux vers l'histoire du pélagianisme. On lui attribue faussement l'ouvrage *De la Vocation des Gentils* qui, du reste, serait digne de lui, et fut, selon le pape Gelase, l'œuvre anonyme d'un docteur catholique. Ce livre, aussi bien que le *Prædestinatus*, ceux *De la Prédestination et de la Grâce*, *De la Prédestination de Dieu*, et celui qui a pour titre *Hypognosticon*[2], nous semblent des débris de la discussion semi-pélagienne qui dut enfanter un grand nombre d'écrits.

Mais la mort de Cassien[3] (vers 433) l'arrêta tout-à-coup. Prosper n'eut plus, dès-lors, parmi les semi-pélagiens, d'adversaire digne de lui, et il tint la promesse qu'il avait faite, de n'engager aucune discussion avec ceux de ses adversaires qui ne comprenaient rien à ces questions ardues sur lesquelles ils voulaient discuter; le nombre en était grand, sans doute, et après la mort de l'illustre abbé de Saint-Victor, le semi-pélagianisme tomba dans le domaine de ces esprits étroits dont les préjugés et l'entêtement sont les seules raisons; aussi les papes et les évêques des Gaules ne s'en occupèrent plus pendant

[1] Prosper., contr. Collator., n° 61.

[2] Inter S. August. opera; Appendicis pars 1, édit. Migne, t. x.

[3] Cassien fut honoré comme saint dans son monastère de Marseille. Outre ses *Institutions* et ses *Conférences*, on a de lui un ouvrage *sur l'Incarnation* qu'il publia à la prière de saint Léon, encore diacre de l'Église Romaine alors. Il y réfute Nestorius. C'est de cet ouvrage que nous avons tiré ce que nous avons rapporté du moine Leporius.

le v[e] siècle, et lorsque Prosper eut suivi à Rome le pape saint Léon (440), qui le choisit pour secrétaire, il ne jugea pas les semi-pélagiens assez importants pour s'occuper de leur condamnation. Ils voulurent reprendre un peu de vie au commencement du vi[e] siècle, où nous les verrons condamnés au deuxième concile d'Orange.

II.

Saint Germain d'Auxerre. — Saint Amator. — Germain lui succède. — Ses vertus. — Il guérit et baptise saint Mamertin. — Son premier voyage en Bretagne avec saint Lupus de Troyes. — Il consacre à Dieu la jeune vierge Généviève. — Ses œuvres en Bretagne. — Son voyage à Arles. — Son amitié pour saint Hilaire d'Arles. — Deuxième voyage en Bretagne avec Severus de Trèves. — Sa visite à Généviève. — Message que lui envoient les habitants de l'Armorique. — Il arrête le barbare Eocharik et va en Italie — Son voyage. — Son séjour à Ravenne. — Il y meurt. — Le corps du bienheureux est apporté en triomphe dans les Gaules.

418 — 448.

Tandis que les moines de Saint-Victor s'égaraient en de vaines disputes et perdaient ainsi l'esprit de piété, comme le leur reproche avec raison saint Prosper [1], les évêques des Gaules travaillaient avec un zèle admirable à étendre de plus en plus, dans les ames, le règne de J.-C., et à purifier l'Eglise de tous les abus que cherche toujours à y introduire la mauvaise nature de l'homme.

Parmi eux, nous voyons briller Eucher de Lyon, Rusticus de Narbonne, Euphronius d'Autun, Hilaire d'Arles qui s'occupa d'abord des discussions semi-pélagiennes qu'il abandonna bientôt pour des travaux plus utiles; Lupus de Troyes, et surtout Germain d'Auxerre, une des plus grandes figures de l'Eglise des Gaules au v[e] siècle. Il mérite une large place dans cette Histoire, comme le type le plus parfait de ces grands évêques du v[e] siècle qui unissaient la simplicité la plus touchante à la sainteté la plus sublime.

Germain [2] naquit à Auxerre, antique cité des Autessioduriens.

[1] Prosper. Aquit. contr. Collator., n° 1.

[2] Constant. presbyt., De Vit. S. Germani, lib. 1, c. 1; apud Bolland., 31 jul. — La vie de saint Germain a été écrite peu après sa mort, par le prêtre Constance, dont nous parlerons au 5[e] livre de cette Histoire. Nous suivons pas à pas cet excellent travail, que le moine Héric mit en vers au ix[e] siècle. (V. Bolland., 31 jul.)

Sa famille était illustre et il reçut une éducation distinguée. Après avoir suivi les cours des écoles gauloises, qui égalaient en réputation celles d'Athènes et de Rome, il se rendit dans cette dernière cité où il s'appliqua à l'étude du droit. Ses études finies, il entra dans le barreau et plaida avec talent au tribunal du Préfet. Bientôt il eut ajouté une réputation brillante à l'éclat de sa naissance; après son mariage, il fut élevé aux honneurs de la république et fut fait un des douze ducs de l'empire romain d'Occident [1].

Germain s'occupait plus alors de ses plaisirs que de ses devoirs religieux, et il avait surtout une passion extraordinaire pour la chasse.

Or, il y avait au milieu de la cité d'Auxerre un poirier d'une beauté remarquable, et Germain avait coutume de suspendre à ses branches les têtes des animaux sauvages qu'il avait tués. L'évêque Amator lui avait dit souvent : «Cessez, je vous en prie, ces restes des superstitions païennes; c'est un acte idolâtrique que vous faites en suspendant ainsi les têtes des animaux sauvages; vous offensez J.-C., et transgressez les lois de l'Eglise.» Et quoique le saint homme lui donnât souvent cet avis, Germain n'en tenait aucun compte. L'homme de Dieu le suppliait encore de faire couper l'arbre, et il n'en faisait rien [2].

Germain étant un jour allé à sa maison de campagne, le bienheureux Amator profita de l'occasion favorable, fit couper l'arbre, le jeta au feu et dispersa loin de la cité tous les trophées que Germain avait suspendus à ses branches. Aussitôt que le duc eut appris cette action de l'évêque, il devint furieux, et, oubliant la sainte religion qu'il professait, arriva à l'improviste, à la tête de ses gens, pour tuer le bienheureux. Lorsqu'on annonça cette nouvelle à Amator, il répondit : « Je ne suis pas digne de répandre mon sang pour le Sauveur et d'être martyr. » Et ayant connu, par révélation divine, que le temps de sa mort était proche et qu'il aurait

[1] Les Bollandistes (31 *jul.*, *not.* c, *ad cap.* 1, *Vit. S. Germ.*, *à Constantio script.*) remarquent que l'empire romain d'Occident était divisé, au v[e] siècle, en douze duchés. Celui de saint Germain comprenait les rivages de l'Océan, les Lyonnaises et les Aquitaines. Le duc était général des troupes répandues dans une certaine étendue de pays qui prit le nom de duché.

[2] Certains arbres étaient, chez les idolâtres grossiers, l'objet d'un culte superstitieux, aussi bien que les têtes d'animaux qu'ils suspendaient à leurs branches.

Germain pour successeur, il se rendit pour le demander[1] dans la cité éduenne (Autun), où habitait Julius, alors préfet des Gaules.

Simplicius, homme d'une simplicité et d une charité sublimes, était évêque de cette cité. Ayant appris l'arrivée d'Amator, il alla au-devant de lui avec son clergé, accompagné du préfet Julius et de ses officiers; ils le saluèrent avec vénération et le conduisirent jusqu'à sa demeure avec de grands honneurs. Le lendemain, Julius ayant appris que le bienheureux venait le visiter, vint à sa rencontre, et, comme un fils très-chrétien[2], lui demanda humblement sa bénédiction.

Après avoir satisfait les pieux désirs du préfet, Amator lui dit : « Le Seigneur m'a fait connaître que ma fin était proche, et, comme il a daigné me révéler que le très-illustre Germain était destiné à prendre, après moi, l'administration de mon Eglise, je prie Votre Grandeur de m'accorder la permission de le tonsurer. » Le préfet lui répondit : « Il est très-utile à la république; mais puisque le Seigneur se l'est choisi, comme l'atteste Votre Béatitude, je ne puis aller contre sa volonté. » Le saint évêque ayant obtenu ce qu'il demandait, retourna bien joyeux dans sa cité.

A son arrivée, il convoqua tout le peuple à l'entrée de sa maison, et dit ces paroles : « Mes enfants bien-aimés, soyez attentifs, car il importe que vous graviez dans votre mémoire ce que je vais vous dire : Je sais, à n'en pouvoir douter, que bientôt je quitterai ce monde; c'est le Seigneur lui-même qui me l'a fait connaître. Je vous exhorte donc à chercher avec soin parmi vous un homme bien capable d'être surveillant[3] dans la maison de Dieu. »

En entendant ces paroles, tous gardèrent un morne silence. Alors saint Amator se dirigea vers la sainte église, et tout le peuple l'y suivit. Germain, accompagné de quelques soldats, voulut y entrer avec la foule. « Mes chers enfants, leur dit Amator, déchargez vos mains de ces javelots; quittez vos armes avant d'entrer dans la maison du Seigneur. C'est une maison de prières et non un champ de Mars. » Germain et sa suite obéirent, et les portiers fermèrent ensuite les portes de l'église.

Alors Amator éleva les mains au-dessus de Germain, et, en invo-

[1] Il était défendu d'ordonner les fonctionnaires publics sans l'agrément de l'empereur ou du préfet.

[2] More christianissimi filii. (Const., De Vit. S. Ger., lib. 1, c. 1, n° 4.)

[3] Le mot ἐπίσκοπος (*episcopus*, évêque) veut dire surveillant.

quant le nom du Seigneur, lui coupa les cheveux, lui ôta ses ornements du siècle, et le revêtit de l'habit de la religion [1]. « Il faut maintenant, vénérable frère, lui dit-il ensuite, que vous mettiez tout votre soin à garder pur et immaculé l'honneur qui vous est confié; car, à ma mort, vous serez élevé à la charge pastorale par la volonté du Dieu tout-puissant. »

Depuis ce moment, le bienheureux Amator fut tourmenté par la maladie, il ne cessa point cependant d'annoncer aux fidèles la parole de Dieu. Il leur dit un jour : « Mes petits enfants, bientôt le Seigneur va recevoir mon ame. Je vous en conjure, consentez tous à élire Germain pour mon successeur. » Toute l'assemblée répondit *Amen*. Ce ne fut pas toutefois sans verser bien des larmes, car tous ressentaient une douleur bien profonde de perdre un aussi bon pasteur : une seule pensée pouvait les consoler, c'est qu'ils auraient après lui un évêque qui lui ressemblerait.

A la quatrième férie, jour des calendes de mai (mercredi 1er mai 418), Amator se trouva bien plus mal; il voulut cependant encore parler au peuple qui poussait des gémissements : « Mes enfants, dit-il, séchez vos larmes, on ne doit s'affliger que quand on perd un bien pour avoir un mal. Vous avez tort de pleurer, puisqu'au bien succédera pour vous quelque chose de meilleur. » Il se fit ensuite porter à l'église afin de rendre son ame à Dieu dans le lieu où, jour et nuit, il avait coutume de chanter ses louanges [2]. Le chœur des clercs le précédait, à droite et à gauche se pressaient les hommes en grand nombre, les femmes suivaient par derrière. Dès qu'il fut arrivé à l'église et placé sur son trône pontifical, il rendit son ame à Dieu vers la troisième heure du jour (9 heures du matin) [3].

Au même instant, chose admirable! son ame parut sous la figure d'une blanche colombe, et un chœur de bienheureux la conduisit au ciel en triomphe. Ce fait, ajoute le prêtre Constance [4], a été con-

[1] On aime à retrouver dans un auteur du ve siècle, ces cérémonies de la tonsure, encore usitées aujourd'hui dans l'Église catholique. (Const., in Vit. S. Germani, lib. 1, c. 1.)

[2] Donc, dans les églises épiscopales comme dans les monastères, dès le ve siècle, on disait l'office du jour et de la nuit. La Vie de saint Germain, par le prêtre Constance, est extrêmement curieuse sous le rapport liturgique.

[3] Saint Amator est honoré le 1er de mai.

[4] Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 1, n° 7.

firmé par un grand nombre de témoins oculaires [1]. On conduisit le corps du bienheureux dans un lieu nommé Autricus, où il fut inhumé.

A la mort de saint Amator, Germain était prêtre [2]. Tous les clercs, la noblesse et les fidèles de la ville et de la campagne, n'eurent qu'une voix [3] pour le proclamer évêque. Ce fut bien malgré lui qu'il fut ordonné, car il comprenait toute l'étendue de la charge pastorale. Aussi, dès qu'il en fut revêtu, il ne fut plus le même homme. On ne saurait dire la violence qu'il se fit à lui-même, quelles croix, quels supplices il s'infligea; il était vraiment le persécuteur de son corps. Depuis le jour de son ordination, il se priva de pain de froment, de vin, de vinaigre, d'huile, et de légumes. Il n'assaisonnait même pas de sel sa pauvre nourriture. Aux fêtes de la Résurrection et de la Nativité du Seigneur, Germain prenait un peu de vin, en signe d'allégresse; mais il y mêlait tant d'eau, qu'il était presque impossible d'en sentir le goût. Il commençait son repas en mangeant un peu de cendre et il prenait ensuite un peu de pain fait avec de l'orge qu'il avait lui-même battue et moulue [4]. Il faisait ce repas, plus rude que le jeûne, vers le soir, et une seule fois par semaine; quelquefois au milieu de la semaine, et plus ordinairement le septième jour.

Son vêtement était le même en toute saison, et consistait en une cuculle et une tunique; il n'y ajoutait rien en hiver et n'en retranchait rien en été; il le portait jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux, à moins qu'auparavant il ne l'eût donné [5]. Il avait toujours un cilice sur sa chair. Son lit était formé de deux planches entre les-

[1] Hoc multis cernentibus et narrantibus est confirmatum. (Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 1, n° 7.)

[2] Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 1, n° 8.

[3] *Ibid.*, c. 2, n° 1.

[4] On voit, dans la Vie de sainte Radegonde, que cette pieuse reine, après avoir quitté le monde, avait, à l'exemple de saint Germain, une petite meule pour moudre le grain qui servait à sa nourriture et à faire des pains d'autel.

[5] Le vêtement de Germain était celui des moines, qui n'était lui-même, à peu près, que celui dont se servaient les pauvres et les gens de condition servile. L'habit ecclésiastique était le vêtement ordinaire des personnes aisées. Il diffère aujourd'hui de l'habit laïque, parce que celui-ci s'est modifié par le costume court des Barbares. Les évêques charitables pouvaient donc, en se dépouillant, donner aux pauvres des vêtements à leur usage.

quelles il y avait de la cendre couverte d'un cilice. Il ne mettait sur lui qu'un sac, se couchait tout habillé et n'ôtait même ni sa chaussure, ni sa ceinture à laquelle était attaché un reliquaire. Ses mortifications continuelles lui causaient de longues insomnies qu'il employait à gémir et à prier.

Germain, si dur pour lui-même, était pour les autres plein de bonté et d'indulgence. Il aimait à exercer l'hospitalité et sa maison était ouverte à tout le monde. Sans rompre son jeûne, il traitait ses hôtes convenablement, et il avait coutume de leur laver les pieds, à l'imitation du Seigneur.

Cet homme bienheureux mena la vie du désert au milieu des rapports fréquents qu'il eut nécessairement avec le monde. Ce fut pour propager dans son église cet esprit monastique qu'il avait à un si haut degré, qu'il bâtit un monastère en face d'Auxerre, de l'autre côté de la rivière d'Yonne. Il avait coutume de visiter tour à tour son église et son monastère; c'était comme un général inspectant des soldats célestes afin de les exciter à travailler toujours davantage à leur perfection. Les moines le priaient de venir bien souvent au milieu d'eux, et le recevaient toujours avec une grande joie; ils cherchaient avec ardeur à suivre ses exemples, aussi leur monastère fleurit-il en vertus. C'est là que vint trouver Germain, un idolâtre nommé Mamertinus qui fut amené au culte du vrai Dieu d'une manière miraculeuse.

Le prêtre Constance[1] nous a conservé la relation que fit Mamertinus (saint Mamertin) lui-même de sa conversion. Il allait en pèlerinage à un temple d'idoles pour leur demander la guérison d'un œil dont il ne voyait plus et d'une main dont il ne pouvait plus faire usage. Il rencontra sur son chemin un homme ayant la tête rasée et un habit religieux: c'était Sabinus, disciple de Germain. Bientôt la conversation s'engagea entre les deux voyageurs. Sabinus fit remarquer à son compagnon combien les idoles étaient futiles et impuissantes, et l'engagea à aller plutôt trouver le saint homme d'Auxerre dont il était clerc et qui le guérirait mieux que ses idoles. Du haut de la petite montagne appelée Matogène, il lui montra la route qu'il devait suivre et le quitta pour continuer son voyage.

Mamertinus s'avance dans la direction qui lui a été indiquée, mais, chemin faisant, il est assailli d'un violent orage qui l'oblige de se réfugier dans une petite cellule qu'il découvre à la lueur des

[1] Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 3, 4.

éclairs. Il y trouve un tombeau sur lequel il s'étend pour prendre quelque repos. C'était le tombeau de saint Corcodemus [1].

Le saint lui apparaît en songe avec les autres apôtres du pays d'Auxerre, et il s'éveille plus disposé à embrasser le christianisme. En ouvrant les yeux, il aperçoit tout près de la cellule où il avait passé la nuit, la basilique de saint Amator; elle était éclairée, et résonnait du chant des psaumes dont les pieuses paroles l'excitent encore davantage à aller trouver saint Germain, et à quitter ses erreurs.

Arrivé à la cité d'Auxerre, on lui dit que l'évêque était à son monastère. Il se dirige aussitôt de ce côté et rencontre Germain qui venait au-devant de lui. « Je me jetai à ses pieds, dit Mamertinus, et le priai de me bénir; mais il me releva en disant : Prenez confiance et ne craignez point. Puis il m'embrassa.— Ne m'embrassez pas, lui dis-je, car ma bouche n'est pas encore purifiée des baisers qu'elle a prodigués aux autels des démons.— Je sais, répondit Germain, que cette nuit vous avez été purifié, et, me prenant par la main, il me fit entrer avec lui dans son monastère. »

Après lui avoir fait raconter le songe qu'il avait eu, Germain conduisit Mamertinus à la basilique de la cité où s'assemblèrent les clercs et plusieurs fidèles, et lui fit encore raconter ce qui lui était arrivé. Mamertinus reçut ensuite le baptême, fut guéri de ses infirmités, et se retira au monastère de Germain qu'il édifia par ses vertus et gouverna après saint Alodius qui en fut le premier abbé.

Les vertus de Germain, et ses miracles, lui avaient donné une grande autorité dans l'Eglise; aussi, les Bretons ayant réclamé le secours des évêques gaulois [2] contre l'hérésie de Pélage qui faisait, dans leur pays, des progrès alarmants, on tint, à ce sujet, un concile dans les Gaules, et Germain fut choisi pour aller en Bretagne défendre la vraie foi. On lui donna pour compagnon Lupus, de Troyes (saint Loup) (429).

Lupus [3] était originaire de la cité de Toul. D'abord engagé dans

[1] Saint Corcodemus était un des compagnons de saint Peregrinus, apôtre d'Auxerre. (V. liv. 1er de cette Histoire.) Le songe de saint Mamertin est extrêmement curieux sous le rapport liturgique. Il y voit le saint évêque d'Auxerre, Peregrinus, avec saint Corcodemus et ses autres clercs, célébrer la messe. Nous tirerons de cette pièce intéressante de précieuses indications, lorsque nous retracerons l'ordre de la messe dans l'ancienne liturgie de l'Église des Gaules. (Période gallo-franke, liv. 2, c. 4.)

[2] Const., Vit. S. Germ., lib. 1, c. 5.

[3] Vit. S. Lupi; apud Bolland., 29 jul.

le monde où son mérite et sa naissance lui eussent bientôt fait une position distinguée, il avait épousé Pimeniola, sœur d'Hilaire d'Arles; après sept années de mariage, les deux époux, d'un commun consentement, firent vœu de continence. Lupus se retira à Lérins, et nous avons vu saint Eucher le compter parmi les gloires de cet illustre monastère; il en sortit pour monter sur le siége de Troyes (426). Comme saint Germain, il conserva dans l'épiscopat les vertus et les habitudes de la vie monastique, et bâtit auprès de sa cité un monastère [1] où il allait souvent méditer sur les choses du salut. Il y avait un peu plus de deux ans qu'il était évêque lorsqu'il fut choisi, avec Germain, pour aller défendre la foi en Bretagne.

Les deux apôtres [2] se mirent en route à pied et se dirigèrent vers Lutèce; arrivés au village de Nanterre, ils se sentirent accablés de fatigue et résolurent de s'y arrêter. Tous les habitants sortirent en foule au-devant d'hommes aussi illustres, demandant leur bénédiction et leur rendant la vénération que l'on doit à des saints.

Pendant que Germain adressait à ce bon peuple une exhortation touchante, il remarqua dans la foule une jeune enfant [3] nommée Géneviève; une lumière surnaturelle lui fit apercevoir en elle quelque chose d'angélique; après son discours, il la fait approcher: tous étaient dans l'étonnement et attendaient avec curiosité les paroles prophétiques du saint homme. Germain [4] la baise au front et demande à ceux qui sont auprès de lui quel est son nom et quels sont ses parents. Elle s'appelle Géneviève, lui dit-on, et ses parents se présentent aussitôt. Son père se nommait Severus et sa mère Gerontia. Saint Germain leur dit : Cette enfant est votre fille? — Oui, seigneur, répondirent-ils. — Heureux parents d'une si vénérable enfant, continua Germain; sachez qu'à sa naissance, les anges se sont réjouis dans le ciel; elle sera grande devant le Seigneur, et beaucoup, dans l'admiration qu'ils concevront pour sa vie et ses vertus, renonceront au mal, se convertiront au Seigneur et recevront de J.-C. la rémission de leurs péchés et les récompenses de vie. Puis, s'adressant à Géneviève, il lui dit : Géneviève, ma chère fille; et Géneviève répondit : Père saint, votre servante vous

[1] Bolland., ad Jul., Comment. præv., nos 4, 5.

[2] Const., Vit. S. Germ., lib. 1, c. 5.

[3] Sainte Géneviève pouvait avoir alors sept ans.

[4] Vit. S. Genovefæ, c. 1; apud Bolland., 3 jan. (Cette Vie fut écrite peu après la mort de la sainte.) — Const., Vit. S. Germ., lib. 1, c. 5.

écoute, donnez-lui vos ordres. — Je demande, lui dit Germain, que tu me dises, sans crainte, si tu veux te consacrer à J.-C. et lui garder, comme son épouse chérie, ton corps pur et immaculé. — Soyez béni, mon père, répondit Géneviève, car ce que vous me demandez est tout-à-fait conforme à mes désirs; je le veux, Père saint, et je prie Dieu de daigner accepter ma promesse. Alors saint Germain lui dit : Aies confiance, ma fille, et prends courage; que tes actions répondent aux désirs de ton cœur, et le Seigneur te comblera de grâce et de force.

Les deux évêques, étant entrés dans l'église, récitèrent avec le peuple les prières de la neuvième et de la douzième heures[1]. Et pendant tout ce temps, Germain eut les mains étendues au-dessus de la tête de Géneviève. Après l'office, la sainte enfant partagea le frugal repas des deux évêques, et ses parents l'emmenèrent à leur maison après avoir promis de la ramener le lendemain matin.

Dès qu'il fit jour, Severus conduisit sa fille à Germain qui lui dit : Hé bien! mon enfant, te souvient-il de la promesse que tu m'as faite hier? et Géneviève lui répondit : Père saint, je me souviens de la promesse que j'ai faite à Dieu et à vous; avec la grâce de Dieu, j'y serai fidèle jusqu'à la fin de ma vie. Germain, ayant jeté les yeux à terre, y voit une médaille sur laquelle était gravée l'image de la croix; il la prend, et, la donnant à Géneviève : C'est un souvenir que je te donne, lui dit-il; porte-le toujours suspendu à ton cou; méprise les vains ornements du monde, tu as choisi J.-C. pour époux, ne cherche donc qu'à lui plaire par ta beauté spirituelle. Après ces paroles, il lui fait ses adieux, la recommande de nouveau à ses parents et se remet en route avec son saint compagnon.

Bientôt les deux évêques voyageurs s'embarquèrent pour la Bretagne. En quittant les côtes de la Gaule, le navire fut poussé par un vent léger; mais à peine eut-il perdu la terre de vue, qu'il s'éleva une violente tempête. Comme Jésus sur le lac de Génésareth, Germain s'était endormi. Lupus et les autres passagers l'éveillent, pleins d'effroi; le saint évêque répand sur les flots quelques gouttes d'huile bénite, et la tempête cesse aussitôt. En peu de temps, à la

[1] C'est-à-dire none, vêpres et complies. Le mot de *duodecima*, ou office de la 12e heure, signifiait plus particulièrement complies; mais quelquefois on désignait sous ce nom vêpres et complies, qu'on ne séparait pas. (*V.* Eclaircissements, à la fin du volume.)

faveur d'un vent favorable, ils touchent le rivage breton où une grande foule de peuple était accourue pour recevoir les deux missionnaires.

Bientôt l'île de Bretagne [1] retentit de leurs prédications; toujours suivis d'une foule immense, ils prêchaient, non-seulement dans les églises, mais encore sur les places publiques et sur les chemins. Partout ils affermissaient les fidèles dans leur foi et convertissaient les hérétiques. Comme les Apôtres, ils avaient l'autorité que leur donnaient leur caractère, leurs vertus, leur science et les miracles que Dieu accordait à leurs mérites, sans parler de la salutaire influence qu'exerce toujours la vérité sur les âmes droites et sincères. Aussi eurent-ils bientôt conquis tout le monde à J.-C. Les chefs du parti pélagien avaient jugé à propos de garder le silence jusqu'alors; mais enfin, se voyant presque entièrement abandonnés, ils se décidèrent à demander une discussion publique aux saints évêques. Ils l'obtinrent facilement. Ils réunirent donc les quelques partisans qui leur restaient encore, mirent leurs plus magnifiques habits, afin de produire plus d'effet, et se rendirent au lieu indiqué pour la conférence. Une grande foule les y attendait.

Les deux évêques laissèrent à leurs adversaires une entière liberté pour exposer leurs erreurs. Ils en usèrent largement et firent de très-longs discours. L'éloquence de Germain et de Lupus en fit prompte justice; à toutes les déclamations des pélagiens, ils opposaient la Sainte Ecriture [2], et toutes leurs vaines paroles venaient se

[1] Const., Vit. S. Germ., l. 1, c. 6.

[2] Ce genre de preuves n'est pas du goût de M. Augustin Thierry. « Ces hommes, dit-il (en parlant de Lupus et de Germain, qu'il gratifie du titre d'archevêque d'Auxerre), ces hommes combattaient les pélagiens, non par des arguments logiques, mais par des citations et des textes : Comment prétendre, disaient-ils, que l'homme naît sans tache originelle, quand il est écrit : « J'ai été conçu dans les iniquités, et ma mère m'a enfanté dans le péché. » Cette espèce de preuves ne fut pas sans pouvoir sur *quelques esprits grossiers*. » M. Thierry est trop dédaigneux pour ces bons catholiques, qui connaissaient assez la nature du christianisme pour comprendre qu'il n'est pas un système de philosophie, mais une doctrine révélée qu'on ne peut bien connaître que par les livres que Dieu a inspirés, entendus et interprétés comme ils le furent constamment et universellement dans la société ou Église catholique. Il n'y a pas que des *esprits grossiers* qui trouvent bonnes les preuves de saint Germain : tous les catholiques sont du même avis, et M. Thierry ne refuse pas, sans doute, d'accorder quelque esprit à certains catholiques?

M. Thierry a commis beaucoup d'erreurs dans le récit de la mission de saint Germain et de saint Lupus. D'après le prêtre Constance que nous suivons pas à

saints commencèrent à les instruire, et toute l'armée, pour célébrer dignement la grande fête chrétienne, éleva au milieu du camp une église de feuillage.

Les Saxons apprennent que l'armée bretonne est tout entière à ces travaux religieux, et conçoivent la pensée de la surprendre à l'improviste. Ils se mettent donc aussitôt en route, mais les Bretons sont avertis à temps. Germain se souvient de son ancien métier, il range l'armée en bataille, fait occuper les hauteurs qui dominent un vallon par lequel l'ennemi doit nécessairement déboucher, se met lui-même à la tête du corps principal, et donne l'ordre à tous les soldats de crier ensemble et par trois fois le mot *Alleluia*, en se jetant sur l'ennemi. Bientôt les Saxons paraissent, comptant sur une victoire facile. Tout à coup les évêques donnent le signal, l'armée entière pousse le cri convenu que les échos répètent avec un bruit épouvantable. L'ennemi surpris, étourdi, jette ses armes, s'enfuit en désordre, se précipite en grande partie dans le fleuve qui coule près de là. L'armée bretonne n'eut qu'à s'enrichir de butin et à s'en retourner paisible dans ses foyers; elle n'avait plus d'ennemis à combattre.

Les deux missionnaires, après avoir ainsi remporté une double victoire, et sur les ennemis de la foi et sur les ennemis des Bretons, revinrent heureusement dans les Gaules qui les reçurent avec des transports de joie.

La cité d'Auxerre soupirait ardemment après son pasteur; pendant son absence, on l'avait surchargée d'impôts et elle n'avait d'espérance qu'en lui, pour en être délivrée. Le saint évêque ressentit au fond de son cœur toute la douleur de ses enfants, et il se mit aussitôt en route pour la cité d'Arles où se trouvait alors le préfet des Gaules (430). Il voulait faire ce voyage avec un cortége peu nombreux et sans être connu; mais sa gloire était trop éclatante, elle le trahit, et il fut porté à Arles comme en triomphe. Le plus petit village, et le municipe comme la cité, venaient à sa rencontre et l'accompagnaient très-loin; il trouva sur son passage comme une armée rangée, pour lui faire honneur. Il descendit à Lyon par la Saône, et dans cette illustre cité, une foule immense vint se jeter à ses pieds et lui demander sa bénédiction; il ne put refuser de nourrir ces bons fidèles de la parole de Dieu. Arles surtout reçut le bienheureux avec des transports de joie; elle avait alors pour évêque saint Hilaire, distingué par ses éminentes vertus : c'était un admirable interprète de la foi, un infatigable ouvrier de la loi divine, et sa céleste éloquence était comme un torrent de feu. Il reçut Germain

avec une tendresse vraiment filiale, et le respect que méritait un Apôtre.

Auxiliaris était préfet des Gaules : il fut doublement heureux de l'arrivée du saint homme ; car le bruit de ses vertus lui avait inspiré un ardent désir de le connaître, et il espérait qu'il guérirait sa femme, tourmentée d'une fièvre quarte depuis bien longtemps. Il alla donc au devant de lui, et la majesté de son visage, la science qui éclatait dans toutes ses paroles, l'autorité de sa prédication le remplirent d'un tel étonnement, qu'il avoua que son mérite surpassait encore sa réputation.

Germain guérit la femme du préfet et obtint facilement ce qu'il venait solliciter pour son peuple.

Ce fut pendant ce voyage à Arles, que Germain se lia d'une tendre amitié avec Hilaire, cette fleur qu'Honorat avait arrachée au champ du monde et transplantée à Lérins, où il l'avait cultivée avec tant d'amour. Hilaire d'Arles était digne de Germain. La même charité brûlait au fond de leurs cœurs : tous deux, ils étaient dévorés du même zèle pour la gloire de Dieu et de l'Eglise ; aussi unirent-ils leurs travaux pour déraciner les abus qui s'étaient implantés dans le domaine de J.-C.

Il est malheureux que le prêtre Constance ait passé sur ces détails de la vie de son héros ; mais Honorat de Marseille, l'historien d'Hilaire, nous a laissé deux mots qui jettent beaucoup de lumière sur les dix-sept années de l'épiscopat du grand Germain, comprises entre ses deux missions en Bretagne. « Hilaire, dit-il [1], allait souvent trouver Germain et il s'occupait avec lui de la vie des prêtres et des ministres, de leurs progrès dans la vertu et des défauts qu'ils devaient travailler à corriger. » Ils faisaient même ensemble des excursions en diverses cités des Gaules, et c'est ainsi qu'ils se trouvèrent ensemble à Besançon, et s'occupèrent de l'affaire de Chelidonius, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

C'est au milieu de ces utiles travaux de réforme ecclésiastique, et des soins qu'il prenait de son troupeau, que Germain entendit pour la seconde fois les prières des fidèles de Bretagne (447). Il y avait laissé quelques partisans de Pélage, qui, après son départ, mirent tout en œuvre pour répandre de nouveau leurs erreurs. Après plusieurs années, ils étaient parvenus à séduire un certain nombre de fidèles ; mais Germain vivait encore, et les catholiques avaient gardé

[1] Honorat. Mass., Vit. Hilar. ; apud Bolland., 5 maii.

le souvenir de l'effet prodigieux qu'avaient produit son éloquence et ses miracles. Ils implorèrent son secours, et Germain n'hésita pas à se mettre en route[1]. Il était accompagné, cette fois, de Severus, un saint évêque, formé à l'école de Lupus, et qui, non content de prendre soin de son Église de Trèves, prêchait encore dans toute la première Germanie. Les deux Apôtres passèrent par Lutèce, où ils furent reçus avec de grands honneurs. Germain n'avait pas oublié la pieuse vierge Géneviève, qui y habitait depuis la mort de ses parents.

Le peuple étant sorti en foule de la ville[2] pour le recevoir, il s'informa d'elle aussitôt et demanda ce qu'elle faisait; mais la foule, qui est toujours plus disposée à dénigrer le bien qu'à l'imiter, dit le vieux légendaire de sainte Géneviève, lui assura qu'il en avait trop bonne opinion. Germain méprisa ces calomnies, se rendit à la maison qu'habitait la sainte, la salua avec une si grande humilité que tous en étaient dans l'étonnement; il fit ensuite l'éloge de sa vie et montra à ses ennemis la terre arrosée de ses larmes. Géneviève vivait en effet en épouse fidèle de J.-C. Depuis qu'en présence de Germain, elle avait promis d'être tout à Dieu, elle avait vécu dans la plus grande sainteté; elle aimait surtout à aller à l'église et assister à l'office divin.

Or[3] il arriva qu'un jour de fête, sa mère, se rendant à l'église, lui ordonna de rester à la maison. Géneviève était désolée et suivait sa mère en pleurant. Celle-ci, se détournant, lui donna un soufflet, mais elle perdit aussitôt la vue. Quelque temps après, Gerontia, qui ne s'était pas fait illusion sur la cause de cette punition subite que Dieu lui avait infligée, repassait dans son souvenir les paroles du saint évêque d'Auxerre, au sujet de son enfant. L'appelant donc, elle lui dit : Je t'en prie, ma fille, prends la cruche et hâte-toi d'aller au puits me chercher de l'eau. Géneviève y courut; mais, avant de puiser, elle s'assit sur la margelle et se mit à pleurer de ce que sa mère avait été, à cause d'elle, privée de la vue. Peu après, elle portait à sa mère l'eau qu'elle lui avait demandée. Gerontia la prie de souffler dessus et d'y faire le signe de la croix; pleine de foi, elle en porte ensuite à ses yeux et commence à voir clair; elle en remet une seconde, une troisième fois, et recouvre entièrement la vue.

[1] Const., De Vit. S. Germ., lib. 2, c. 1.

[2] Vit. S. Genovefæ, c. 2; apud Bolland., 3 Jan.

[3] *Ibid.*, c. 2.

Quand Géneviève fut en âge de prendre le voile des vierges, elle se présenta avec deux autres jeunes filles à l'évêque Julicus. Elle se tenait humblement par derrière; mais le pieux évêque, éclairé par une lumière surnaturelle sur sa haute sainteté, la fit placer au premier rang et la consacra à Dieu avant les autres.

A la mort de ses parents, Géneviève alla demeurer à Lutèce; c'est là que la vit saint Germain, qui ne quitta la cité qu'après l'avoir recommandée au peuple.

A son arrivée en Bretagne [1], l'évêque d'Auxerre s'aperçut bientôt que tout le peuple avait persévéré dans la vraie foi et que l'hérésie avait fait bien peu de prosélytes. On les lui amena. Le peuple ayant demandé qu'on les transportât hors de l'île afin qu'on y pût vivre en paix, il fut fait ainsi, et la foi, dès-lors, y fut pure et sans tache.

Les habitants de l'Armorique, parmi lesquels il y avait déjà beaucoup de Bretons, entendirent parler sans doute de l'amour du grand Germain d'Auxerre pour leurs frères de Bretagne; ils implorèrent aussi son secours dans un affreux danger qu'ils voyaient fondre sur eux.

Toujours indomptés malgré leurs malheurs, les Armoricains répugnaient à se soumettre au joug de l'empire et avaient, par leurs continuelles révoltes, excité contre eux la colère d'Aetius. Ce général, dont le génie soutenait seul l'empire d'Occident, avait eu l'étonnante idée de se servir des barbares eux-mêmes pour le défendre. Il faisait volontiers avec eux des alliances, les affiliait à l'empire, leur accordait des terres, et satisfaisait leur ardeur guerrière en les jetant sur les nouveaux barbares qui se succédaient sans cesse comme les flots d'une mer agitée. Pour soumettre les Armoricains, il les avait donc abandonnés comme une proie au farouche Eocharik, chef d'une tribu d'Alains établie sur les bords de la Loire [2]. Eocharik partit joyeux, et son armée, couverte de fer [3], marchait à sa suite, lorsqu'un pauvre vieillard se présenta devant lui et lui adressa une humble prière en faveur des Bretons.

C'était Germain qui, sans perdre un instant, avait volé au secours des malheureux qui l'avaient imploré. Eocharik fut sourd à ses prières; Germain eut recours aux menaces, elles furent méprisées,

[1] Const., Vit. S. Germ., lib. 2, c. 2.

[2] *V.* Bolland., Not. ad cap. 1 libri II vitæ S. Germ., à Const. presbyt. scriptæ.

[3] Vit. S. Germ., lib. 2, c. 1.

et le chef barbare allait passer outre, lorsque le saint évêque saisit avec intrépidité la bride de son cheval.

Eocharik s'arrêta plein d'admiration pour tant de charité et de courage, et promit à Germain d'épargner l'Armorique si l'empereur et Aetius lui pardonnaient.

Germain se met aussitôt en route pour l'Italie, va trouver l'empereur à Ravenne et obtient facilement le pardon qui sauva l'Armorique. En se rendant en Italie, le saint évêque d'Auxerre visita son ami le prêtre Senator; avant de le quitter, il l'embrassa avec plus d'affection encore qu'à l'ordinaire et lui dit en le serrant sur son cœur : « Adieu, mon cher ami, mon bien-aimé frère, adieu jusqu'à l'éternité ; que Dieu nous fasse la grâce de nous voir sans confusion au jour du Jugement ! c'est la dernière fois que nous nous voyons sur la terre. »

Germain voyageait avec une grande simplicité et avait emmené seulement quelques personnes avec lui. Mais il ne pouvait rester inconnu. Sur toute la route, une foule immense se pressait autour de lui; il devait s'arrêter souvent pour prêcher et pour prier, et on avait pour lui tant de vénération, qu'en tous les lieux où il s'était arrêté, on élevait aussitôt des oratoires ou des croix; à tous les lieux saints qu'il trouvait sur son passage, il faisait sa prière, et partout il donnait des preuves de sa charité et de la puissance miraculeuse que Dieu lui avait accordée. En passant les Alpes, il rencontra un pauvre vieillard chargé de bois et succombant sous son fardeau. Il en eut pitié, mit sur ses épaules le fagot de bois, et, arrivé sur le bord d'un torrent, passa le vieillard lui-même sur l'autre rive.

Il eût désiré, mais en vain, traverser Milan sans être connu. Il s'y trouva un jour de fête solennelle [1] en l'honneur des saints, et plusieurs évêques y étaient réunis. Étant entré dans l'Église au moment où on célébrait les saints Mystères, le démon, par la bouche d'un énergumène, s'écria aussitôt : Pourquoi, Germain, viens-tu nous persécuter jusqu'en Italie? N'est-ce pas assez de nous avoir chassé des Gaules? Le peuple est ému et dans l'étonnement, à ces paroles; on cherche ce Germain vainqueur des puissances de l'enfer, et bientôt, malgré la pauvreté de ses habits, on le reconnaît à la majesté de son visage; il répond simplement aux questions qu'on lui adresse et ne nie pas l'Ordre dont il est revêtu. Les évêques alors

[1] Const., De Vit. S. Germ., lib. 2, c. 2 et seq.

lui prodiguent à l'envi les témoignages de leur vénération; à leur prière, il guérit l'énergumène et nourrit de la parole divine la foule qui était accourue autour de lui, avide de sa bénédiction.

Comme il sortait de la cité, des pauvres vinrent lui demander l'aumône.—Combien avons-nous encore? dit-il à son diacre.— Trois pièces d'or seulement, répondit le diacre. — Donnez-les à ces malheureux.—Mais avec quoi vivrons-nous?—Dieu nourrira ses pauvres, dit Germain, donnez toujours à ces malheureux tout ce que vous avez. Le diacre n'avait pas tant de foi en la Providence, et il garda une des pièces d'or, sans rien dire. Tout à coup les pieux voyageurs entendent derrière eux des cavaliers accourir à toute bride. C'étaient les serviteurs d'un homme riche, nommé Leporius, qui accouraient se jeter aux pieds de Germain pour le prier de passer chez leur maître, dangereusement malade avec presque toute sa famille. Germain y consent, et les serviteurs lui offrent, d'après les ordres de leur maître, deux cents pièces d'or. « Recevez-les, dit Germain à son diacre. et sachez que vous avez fait tort aux pauvres. Si vous eussiez tout donné aux malheureux que nous avons rencontrés, le Seigneur, au lieu de deux cents pièces d'or, nous en eût envoyé trois cents. »

Germain, après avoir guéri Leporius et toute sa famille, prit le chemin de Ravenne où était l'empereur. Les habitants, instruits de sa venue, l'attendaient depuis plusieurs jours. Le saint, pour se soustraire aux honneurs, voulut arriver pendant la nuit, mais son entrée n'en fut pas moins un triomphe. Ravenne avait alors pour évêque Pierre Chrysologue; il vint recevoir Germain à la tête de son clergé : l'empereur Valentinien et sa mère Placidie lui rendirent les plus grands honneurs; l'impératrice voulut même lui offrir le premier repas qu'il devait prendre à Ravenne, et lui envoya, dans un bassin d'argent, les mets les plus délicieux. Le saint évêque les distribua à ceux qui étaient avec lui et envoya à l'impératrice un petit pain d'orge sur un plat de bois, comme un gage de sa reconnaissance. Placidie reçut ce présent avec joie, elle fit entourer le plat d'un cercle d'or, et conserva le pain pour s'en servir comme de remède contre les maladies.

Pendant son séjour à Ravenne, Germain faisait comme toujours de grands miracles; partout, le peuple le suivait en foule. Tous les malades qui l'imploraient étaient guéris, et de jour en jour croissait l'admiration qu'on avait tout d'abord conçue pour lui. Six évêques vénérables, qui alors étaient à Ravenne, ne le quittaient pres-

que pas, aussi frappés de l'éclat de ses vertus que de ses miracles. Bien longtemps après sa mort, ils rendaient encore témoignage de ses œuvres merveilleuses.

S'entretenant un jour avec eux après l'office du matin, Germain leur dit : « Mes très-chers frères, je vous recommande mon passage. Pendant mon sommeil, il m'a semblé voir Notre Seigneur me donner un viatique pour quelque grand voyage, et comme je lui en demandais la cause : « Ne crains pas, me dit-il, ce n'est pas en « pays étranger que je t'envoie; je t'appelle dans ta patrie où tu « jouiras d'une paix et d'un repos éternels.» Les évêques cherchaient à ce songe une interprétation différente de la sienne; mais il leur disait : « Je sais bien quelle est la patrie que Dieu promet à ses serviteurs. »

Quelques jours après, il se sentit incommodé, et la maladie se déclara bientôt d'une manière effrayante. La nouvelle s'en répandit aussitôt dans la cité qui en fut émue et troublée tout entière. L'impératrice accourut auprès du saint évêque mourant, et comme elle lui disait qu'elle était prête à lui accorder tout ce qu'il demanderait : « Le seul bien que je vous demande, lui dit-il, c'est de renvoyer mon corps dans ma patrie. » Elle y consentit, mais bien à regret. Le jour et la nuit, la chambre du saint malade était remplie de personnes qui le venaient visiter. Les fidèles n'en sortaient que pour se rendre à l'église où on ne cessa de faire des prières; ce fut le septième jour de maladie, que l'âme bienheureuse de Germain s'en alla au ciel (31 juillet 448).

Saint Germain avait été évêque d'Auxerre trente ans et vingt-cinq jours. Aussitôt après sa mort, on partagea son modeste héritage. L'impératrice reçut son reliquaire; l'évêque Pierre s'empara de sa cuculle et de son cilice. Les six autres évêques, qui avaient vécu avec le saint quelque temps à Ravenne, voulurent aussi avoir de lui un souvenir : l'un prit son manteau, un autre sa ceinture; sa tunique fut partagée en deux, ainsi que le sac sur lequel il couchait. Acholius embauma son corps, l'impératrice l'ensevelit elle-même; l'empereur fit tous les frais du convoi, et tous les évêques des lieux où passa le corps du saint le firent accompagner de ville en ville, par leurs clercs.

Il reçut de bien plus grands honneurs encore quand il fut sur le territoire gaulois.

Il arriva à Vienne au moment où on allait commencer l'office de la dédicace d'une nouvelle église. Elle avait été bâtie par un prêtre

nommé Severus, qui était venu des Indes dans les Gaules. Germain allant en Italie, lui avait promis d'assister à la dédicace de son église. Il lui tenait parole.

Depuis les Alpes jusqu'à Auxerre, tout le monde, sur le passage du corps du bienheureux, accourait pour le vénérer et lui faire honneur; on aplanissait les chemins, on réparait les ponts; les uns chantaient des psaumes, d'autres s'offraient pour le porter. Il y avait, pendant tout le voyage, un si grand nombre de lumières, que, même en plein jour, elles produisaient de l'éclat.

C'est entouré de tous ces honneurs que le corps du bienheureux Germain arriva dans son église, où il fut l'objet d'une vénération qu'augmentèrent ses nombreux miracles.

III.

Saint Hilaire d'Arles ami de Germain. — Son élection — Sa vie dans l'épiscopat. — Ses travaux législatifs. — Conciles de Riez, d'Orange, de Vaison et d'Arles. — Tableau de la législation ecclésiastique de l'Église des Gaules d'après les canons de ces conciles — Prétentions d'Hilaire à la primatie de toute l'Eglise des Gaules. — Il dépose Chelidonius de l'épiscopat. — Il poursuit à Rome la confirmation de sa sentence. — Ses différends avec saint Léon, pape. — Il le satisfait et rentre dans ses bonnes grâces. — Sa mort.

429 — 449.

Germain, comme nous l'avons dit, s'était lié d'une étroite amitié avec Hilaire d'Arles; il avait sans doute remarqué bien vite les dons surnaturels qui embellissaient l'âme du jeune successeur d'Honorat, et y brillaient comme des pierres précieuses, nous dit son légendaire [1].

Hilaire possédait, en effet, les plus précieuses vertus que rehaussait encore en lui une intelligence distinguée. Dieu ne lui avait même pas refusé les avantages extérieurs. Quoique sa figure fût devenue très-pâle à cause de ses abstinences et de ses travaux, elle resta toujours belle et majestueuse; ses yeux étaient vifs et brillants, sa démarche modeste, son élocution facile; il savait revêtir ses pensées de la plus belle éloquence, comme l'attestent les discours qu'il a laissés, dit son historien.

[1] Honorat. Massil., Vit. Hilar., prolog.; apud Bolland., 5 maii. — La vie de saint Hilaire d'Arles a été écrite par Honorat de Marseille, qui fut son disciple et habita le monastère que fonda Hilaire à Arles.

Déjà nous avons entendu Hilaire lui-même nous raconter sa conversion et son arrivée à Lérins, où il s'éprit de tant d'amour pour la solitude. Nous l'avons vu loué par le grand Eucher et succédant à son maître Honorat.

Ce saint patriarche de Lérins, sentant sa dernière heure approcher, voulut avoir auprès de lui son cher Hilaire, qui quitta une seconde fois Lérins pour se rendre à Arles. Les personnes les plus illustres [1] étant venues visiter Honorat, le prièrent de désigner lui-même son successeur; alors le saint évêque d'Arles, qui ne pouvait plus parler, tourna les yeux du côté d'Hilaire et le désigna du doigt. Mais celui-ci, après avoir rendu à son saint ami les derniers devoirs, se hâta de reprendre la route de Lérins; il ne put y arriver et fut arrêté par le général Cassius, qui le mit sous bonne garde. Les brebis, dit le pieux légendaire, firent ainsi l'office de pasteur.

Hilaire, retenu prisonnier, versait jour et nuit bien des larmes à la vue du fardeau dont on le voulait charger; il s'adressait à Dieu avec ferveur pour le prier de lui faire connaître sa volonté, et il disait un jour à ceux qui le gardaient : « C'est bien en vain que par amour pour moi vous m'avez fait votre prisonnier; si le Seigneur ne me donne pas un signe évident de sa volonté, je n'accepterai jamais la charge épiscopale. » Ceux qui étaient auprès de lui étaient en grand nombre, et ces paroles les jetèrent dans la consternation; mais tout à coup leur douleur se changea en joie, lorsqu'ils virent une colombe blanche voler au-dessus du bienheureux et se reposer sur sa tête, sans que le concours d'un grand nombre de personnes et le bruit des armes des soldats pussent l'effrayer.

Tous ceux qui étaient présents furent doublement joyeux de la manifestation de la volonté de Dieu et du témoignage qu'il rendait à la sainteté de leur futur évêque; ils le conduisirent sur-le-champ à Arles; toute la cité sortit à sa rencontre, et il consentit enfin à être ordonné évêque.

Un de ses premiers soins fut de bâtir auprès d'Arles un monastère et d'y réunir une sainte congrégation [2].

C'était alors la coutume des plus grands évêques des Gaules, d'établir un monastère auprès de leur église. Sans parler de saint Martin, de saint Victricius, de saint Castorius et de tant d'autres ar-

[1] Vit. Hilar., c. 2.

[2] *Ibid.*

dents propagateurs de la vie monastique, nous avons vu saint Germain d'Auxerre et saint Lupus de Troyes fonder chacun un monastère auprès de leur église. Hilaire, si ami de la solitude, ne pouvait hésiter à se créer un lieu de repos, un asile contre les distractions du monde, un sanctuaire où il pût venir se retremper dans les modestes vertus du cloître, qu'un évêque doit conserver et qu'il peut si facilement perdre au milieu des grandeurs du souverain sacerdoce. Tous nos grands évêques, aussi humbles que des moines, avaient sans doute le même but en fondant leurs monastères, mais ils voulaient aussi se former un troupeau choisi, où ils pussent trouver au besoin des hommes parfaits et dignes d'être élevés aux différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Ils prenaient un soin tout particulier de leur congrégation, la visitaient souvent, en regardaient tous les membres comme leurs enfants spirituels, les nourrissaient de la sainte parole et les animaient à la vertu par leurs exemples.

Hilaire, formé à Lérins sous la discipline d'Honorat et de Maximus, était plus capable que tout autre de diriger une congrégation monastique. Aussi Honorat de Marseille, qui l'eut pour maître, nous apprend-il qu'il eut bientôt formé son monastère à toutes les vertus par ses instructions et ses exemples [1]. Comme saint Germain, Hilaire resta moine dans l'épiscopat. Il n'avait qu'une tunique qu'il portait l'hiver comme l'été; ses jeûnes et ses veilles étaient continuels, il joignait à l'étude le travail des mains. Il remplissait à la lettre la recommandation du grand Apôtre de n'être à charge à personne, et il trouvait encore moyen de soulager les pauvres avec le fruit de son travail. Quelquefois il travaillait à la terre et disait à ses disciples : Puisqu'il faut manger, il faut bien nous occuper de semer; puisqu'il faut récolter du vin, nous devons cultiver la vigne. Même en étudiant, il travaillait des mains, et ses doigts faisaient machinalement quelque tissu, tandis que ses yeux étaient fixés sur les pages des saints livres; souvent même, lorsqu'il étudiait et travaillait, il dictait en même temps à son secrétaire Titius; et le saint poète Edesius [2] l'ayant surpris un jour au milieu de toutes ces occupations, exprima en beaux vers son admiration de le voir ainsi en même

[1] Honorat. Massil., Vit. S. Hilar., c. 2.

[2] On ne connaît que par Honorat de Marseille ce poète Edesius, qu'il appelle saint, et qui semble avoir été dans l'intimité d'Hilaire. Ne serait-il pas l'auteur du poème d'*Un mari à sa femme*, et d'autres petits poèmes dont on ignore l'auteur?

temps parler, travailler des mains, dicter à son secrétaire, lire et réfléchir. Pendant ses repas, il se faisait faire une lecture. Sa table était pauvre et il n'y invitait presque jamais de séculiers. Lorsqu'il faisait ses visites pastorales, il marchait à pied; toujours il avait l'esprit occupé de quelque sainte méditation; malgré sa pauvreté, il trouvait moyen de bâtir des églises et des monastères, et de servir de père aux pauvres orphelins.

Hilaire joignait à toutes ces vertus un zèle ardent pour prêcher la parole de Dieu. Son éloquence était ordinairement vive, pleine d'éclat et d'images; elle coulait comme des flots purs et limpides de ses lèvres; elle devenait serrée, impétueuse, lorsqu'il attaquait l'erreur ou le vice. Les jours de jeûne, il prêchait depuis la septième heure jusqu'à la dixième (de 1 heure du soir à 4 heures). Mais en nourrissant ainsi son peuple de la parole de vie, il augmentait sa faim et vérifiait cette parole de la sagesse : « Ceux qui me mangent auront encore faim et ceux qui me boivent auront encore soif. » S'il ne voyait pas d'hommes instruits dans son auditoire, il parlait un langage simple, à la portée de ceux qui l'écoutaient; mais dès qu'il voyait entrer des personnes capables de le comprendre, son visage s'enflammait, il s'élevait au-dessus de lui-même; alors, au témoignage des plus fameux rhéteurs de l'école d'Arles, ce n'était plus de la science, ce n'était plus de l'éloquence, c'était quelque chose de surhumain qui sortait de ses lèvres, au point que Livius, poète et rhéteur célèbre, disait : « Si Augustin fût venu après toi, ô Hilaire! on l'eût trouvé moins grand que toi! »

Cependant quelques fidèles, incapables sans doute d'apprécier la beauté des paroles d'Hilaire, sortirent un jour de l'église pendant qu'il prêchait : « Sortez, sortez, leur cria-t-il, il ne vous sera pas si facile un jour de sortir de l'enfer[1]. »

Une autre fois[2] Hilaire prêchait dans la basilique Constantienne, lorsqu'il vit entrer le préfet; il avait donné en secret à ce magistrat des avis charitables pour le faire renoncer à ses injustices, et ils avaient été inutiles; l'apercevant donc qui entrait dans l'église, il interrompit son discours et dit : « Celui qui méprise les avertissements qu'on lui donne pour son salut, n'est pas digne d'être nourri de la parole de Dieu. » En entendant ces paroles, le préfet sortit, couvert de confusion, et Hilaire continua son discours.

[1] Vit. Hilar., c. 3.

[2] *Ibid.*, c. 2.

L'éclat du rang n'effrayait pas l'évêque d'Arles, et lui, si bon, si doux pour ses enfants, devenait rigide, terrible même quand il avait à corriger les orgueilleux [1].

Les discours d'Hilaire furent recueillis avec soin, ainsi que tous ses autres ouvrages; les principaux sont : la *Vie du saint évêque Honorat*, le seul qui ait été conservé jusqu'à nous; des *Homélies* pour toutes les fêtes de l'année; l'*Exposition du Symbole*, de nombreuses lettres et des poésies [2].

Saint Hilaire, si zélé pour instruire son troupeau, ne l'était pas moins pour lui administrer le sacrement de pénitence [3]. C'était, le plus souvent, le dimanche que ses nombreux pénitents accouraient à lui; il effrayait les uns en leur parlant des jugements de Dieu, il consolait les autres en leur parlant de ses promesses. Personne, comme lui, ne savait traiter les sujets terribles, le jugement, l'enfer et ses horribles tourments. Personne ne savait, comme lui, faire le tableau d'une conscience coupable; il tirait des larmes des cœurs les plus durs, et, tendre et bon pasteur, il y mêlait les siennes, en même temps que par ses prières il cherchait à affermir les fruits de pénitence que ses paroles avaient produits.

Les prêtres, surtout, étaient l'objet de la sollicitude du saint évêque d'Arles; il leur donnait [4] de bons conseils, et, ce qui vaut toujours mieux, l'exemple des vertus qu'ils devaient pratiquer. Il parcourait non-seulement les paroisses de son Eglise, mais encore toutes celles qui étaient soumises à sa juridiction comme métropolitain d'Arles, et qu'il avait le droit de visiter. Il ranimait, dans ces courses apostoliques, l'ardeur des clercs et des moines, établissait des évêques où il le jugeait convenable, cherchait enfin, par tous les moyens, à faire fructifier le talent dont le souverain juge devait lui demander compte.

Les évêques de la province d'Arles secondaient leur métropolitain dans ses nombreux et utiles travaux. Souvent ils se réunirent en concile sous sa présidence et firent un grand nombre de canons ou règles de discipline. Nous avons encore celles qu'ils établirent

[1] Vit. Hilar., c. 2.

[2] Plusieurs auteurs lui attribuent le poème de *la Providence*, et y trouvent quelques opinions sentant un peu le semi-pélagianisme. D'autres excusent toutes les opinions émises dans ce poème, qui, du reste, est digne de saint Hilaire. (*V.* Bolland., Vind. pro S. Hilar. post ejus vitam, ad diem 5 maii.)

[3] Vit. Hilar., c. 3.

[4] *Ibid.*, c. 2.

dans les conciles de Riez, d'Orange, de Vaison et d'Arles; elles furent adoptées et suivies par tous les autres évêques des Gaules, et elles nous présentent ainsi un puissant intérêt comme résumé de la discipline ecclésiastique de l'Église des Gaules au v[e] siècle; sous ce point de vue, elles méritent une étude toute particulière que nous tâcherons de rendre plus utile, en réunissant, sous des titres communs, les dispositions relatives au même objet; groupées ainsi, elles nous offriront le tableau le plus vrai de la société chrétienne, de ses mœurs et de ses institutions [1].

La société chrétienne nous apparaît, dans tous les monuments disciplinaires du v[e] siècle, partagée en trois classes principales, comme elle l'est encore aujourd'hui : le clergé, les fidèles faisant profession de suivre les conseils évangéliques, et les simples fidèles se contentant d'observer les Commandements.

Le clergé était constitué hiérarchiquement, comme il le fut dès l'origine. L'évêque, le prêtre et le diacre forment les trois premiers degrés ou Ordres supérieurs; ils sont les *ministres de l'autel.* Les *ministres de l'Église* remplissent les fonctions les plus humbles de la maison de Dieu et servent les ministres de l'autel dont ils n'ont ni les priviléges ni les obligations; ils ne sont pas obligés à la continence, peuvent avoir des états pour gagner de quoi subvenir aux besoins de leur famille : ce sont de pieux fidèles associés au clergé par des cérémonies appelées Ordres Mineurs ou inférieurs, mais bien distincts du sacrement de l'Ordre que le diacre et le prêtre reçoivent, et dont l'évêque seul possède la plénitude.

A côté de cette hiérarchie, ayant sa base et sa raison dans l'ordination, en apparaît une autre fondée sur la juridiction ou l'étendue des pouvoirs. Nous remarquons cette hiérarchie de juridiction, principalement dans l'épiscopat [2] où l'on distingue clairement trois degrés : le métropolitain ou le primat, le simple évêque et le chorévêque.

Le métropolitain ou primat était l'évêque de la cité métropole de la province; il n'avait pas seulement sur les autres évêques de la pro-

[1] Nous joindrons, aux décisions de ces conciles, les réponses de saint Léon à Rusticus de Narbonne, contenues dans la lettre que nous donnons en abrégé au 4[e] chapitre de ce livre.

[2] Il est aussi fait mention des archidiacres, en particulier, dans la lettre de saint Léon à Rusticus.

vince une primauté d'honneur, mais aussi une primauté de juridiction. Il avait droit : 1° de visiter les églises dépendantes de sa métropole [1] ; 2° de convoquer en concile les évêques de sa province et de les présider [2] ; 3° c'est à lui que les évêques devaient s'adresser pour avoir la solution des questions épineuses qu'ils ne pouvaient décider par eux-mêmes, et ils ne devaient s'adresser au pape qu'avec le métropolitain, si celui-ci ne pouvait résoudre la difficulté [3] ; 4° le métropolitain avait le droit de faire l'ordination de tous les évêques de sa province [4] ; 5° il présidait aux élections de ces évêques [5].

C'était surtout dans ces ordinations et élections qu'apparaissait le pouvoir du métropolitain. Elles étaient nulles de plein droit s'il n'avait pas présidé ou donné son consentement [6] ; les autres évêques devaient être également convoqués, et il ne pouvaient procéder à l'ordination, s'ils n'étaient au moins trois et assurés du consentement des autres [7]. Les évêques présents à l'élection désignaient trois candidats [8] ; les clercs de l'église, assemblés, choisissaient parmi eux celui qu'ils croyaient le plus digne [9] ; on consultait ensuite le peuple pour s'assurer si l'élu lui était agréable [10], et enfin les évêques confirmaient l'élection et procédaient à l'ordination. Si les avis étaient partagés dans le clergé et le peuple, le métropolitain comptait les suffrages et proclamait l'avis de la majorité [11].

Les élections des évêques étaient d'une haute importance. L'évêque était le défenseur naturel de son peuple, son caractère lui don-

[1] Concil. Taurin.

[2] Leon. pap., Epist. ad Episcop. prov. Vien.

[3] *Ibid.*, Epist. ad Theodor. Forojul.

[4] II Concil. Arelat., can. 42-6.

[5] *Ibid.*, can. 5.

[6] *Ibid.*, can. 5, 6.—Epist. Leon. ad Rustic., resp. 1.—Concil. Regense, can. 2.

[7] II Concil. Arelat., can. 5.—Concil. Reg., can. 2.

[8] *Ibid.*, can. 54.

[9] Leon., Epist. ad Rustic., resp. 1.

[10] *Ibid.*

[11] II Concil. Arelat., can. 5. — M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. I) s'est étrangement mépris sur les élections ecclésiastiques, qu'il envisage comme les élections en usage aujourd'hui dans les gouvernements constitutionnels. Dans les élections épiscopales, le peuple n'était que *consulté*. Son choix ne conférait pas le pouvoir ; mais *l'ordination seule* le conférait. M. Guizot s'est encore trompé en disant que les élections au v° siècle n'avaient pas de règles fixes.

nait beaucoup d'influence sur les magistrats civils, souvent même sur les chefs des hordes barbares qui, pendant plusieurs siècles, désolèrent l'empire. Le peuple avait donc tout intérêt à se nommer un évêque capable, par sa haute position dans le monde, par ses vertus et sa science, de le protéger et de lui faire du bien; des intrigants profitaient de cette disposition pour séduire le peuple par de pompeuses promesses, et souvent les laïcs troublèrent les élections et voulurent y avoir une part plus active et plus directe que celle que leur donnait le droit ecclésiastique. Il arrivait qu'après la mort d'un évêque, des clercs se rendaient dans son Eglise pour s'y faire un parti; d'autres, dans le même but, profitaient des dernières années d'un évêque infirme pour accaparer une partie des fonctions administratives, et se hisser ainsi peu à peu à l'épiscopat.

Pour obvier à tous ces inconvénients, on établit les règles suivantes : 1° quand un évêque mourait, l'évêque le plus voisin devait seul venir dans l'Eglise du défunt et ne pouvait y rester que le temps des funérailles, c'est-à-dire jusqu'au septième jour; aucun autre évêque ne pouvait approcher de la cité [1]; 2° un évêque infirme et incapable d'administrer son Eglise devait avoir recours à un autre évêque et le prier d'en prendre soin; il ne devait pas la laisser gouverner par ses clercs [2]; 3° si deux évêques seulement faisaient une ordination, ils devaient être déposés [3]; 4° tous les évêques qui prenaient part à une ordination illicite ne pouvaient plus assister à aucune ordination épiscopale ni à aucun concile [4]; 5° ceux qui excitaient des troubles dans les élections et faisaient des intrigues étaient excommuniés [5]; 6° un évêque qui avait consenti à être ordonné illégalement était déposé; mais si on avait usé de violence à son égard pour l'ordonner, il était placé sur le siége d'un de ceux qui avaient pris part à son ordination [6]; 7° si l'évêque ordonné illégalement faisait des ordinations, elles étaient frappées de nullité [7], c'est-à-dire que les ordonnés ne pouvaient, licitement, exercer le ministère auquel ils avaient été élevés; car pour la validité intrinsèque

[1] Concil. Reg., can. 6, 7.
[2] I Concil. Arausic., can. 30.
[3] II Concil. Arelat., c. 42.
[4] Concil. Taurin.—Concil. Reg., can. 1.
[5] Concil. Reg., can. 2.
[6] Concil. Arausic., can. 21.—II Concil. Arelat., c. 42.—Concil. Reg.
[7] Concil. Reg., can. 4.

de l'ordination, on n'en doutait pas si l'évêque avait suivi, du reste, les règles établies pour l'administration légitime du sacrement de l'Ordre. C'est ainsi qu'il faut entendre ordinairement la *nullité* des ordinations dont parlent souvent les conciles; ainsi, le concile de Riez (439) déclara nulle l'ordination d'Armentarius d'Embrun, et reconnut cependant en lui un vrai caractère épiscopal.

Comme les actes de ce concile jettent beaucoup de lumière sur ce point important, nous croyons utile de les donner en grande partie; il fut présidé par saint Hilaire d'Arles, et sa signature est suivie de celle de douze autres évêques des provinces méridionales.

« Étant [1], disent-ils, assemblés dans l'Église de Riez, par la volonté du Seigneur, nous avons cherché à remédier à la faute qui a été commise dans l'Église d'Embrun, où deux évêques, sans respect pour les saints canons de l'Église, ont osé tenter de faire une ordination; les vénérables constitutions des Pères exigent cependant la présence de trois évêques au moins, le consentement des comprovinciaux, et l'assistance ou le consentement formel du métropolitain; il a donc été commis une faute grave dans l'Église d'Embrun, et nous en sommes pénétrés d'une profonde douleur.

« Ce n'est pas le désir de la vengeance qui nous a fait assembler, mais l'intention toute sacerdotale de guérir le mal qui a été fait; aussi, avons-nous examiné avec soin le sens exact de tous les canons, et nous avons été convaincus que si, d'un côté, nous étions dans l'obligation d'annuler ce qui a été fait contre les règles et d'infliger aux coupables quelque censure, nous pouvions cependant user envers eux d'indulgence; nous y avons été d'autant plus portés, que ceux qui ont failli n'ont pas cessé, depuis leur faute, de nous donner, par les humbles prières qu'ils nous ont adressées, des preuves de leur repentir, et de rejeter leur péché sur l'ignorance et l'influence qu'on a exercée sur eux. Il est certainement impardonnable à des évêques d'avoir ignoré les statuts ecclésiastiques, c'est moins mal cependant que d'avouer avec impudence les avoir sciemment foulés aux pieds.

« Par pitié et charité, il nous a donc plu de recevoir en communion et dilection les deux évêques qui ont agi si formellement contre les lois et réglements établis. Mais ils sauront cependant que, suivant la loi récente et très salutaire du concile de Turin, ils ne pourront, de toute leur vie, assister à d'autres ordinations, ni aux conciles or-

[1] Concil. Reg.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 65 et seq.

dinaires. On ne pourrait accepter aucun avis salutaire de ceux qui se sont rendus coupables d'une si grande faute.

« Il est juste que nous nous occupions sans retard de l'Église d'Embrun qui, depuis deux ans moins quatre mois, est privée de pasteur légitime. Son état est d'autant plus triste que son clergé, innocent et ami de la discipline, est tourmenté par certains laïcs qui ne lui épargnent ni injures ni outrages, qui ont poussé l'insolence jusqu'à insulter et menacer des prêtres et des ministres, qui n'ont pas craint d'employer les plus cruelles violences et de se souiller d'un meurtre abominable. On ne peut différer plus long-temps de répondre à l'attente des bons, des amis de la discipline, de peur de paraître favoriser les vœux des coupables, des fauteurs du trouble, dont les manœuvres impies doivent être frappées des peines ecclésiastiques.

« Donc, conformément aux canons, nous déclarons nulle cette ordination qui a été faite sans l'assistance de trois évêques, sans le consentement des comprovinciaux, et contre la volonté du métropolitain [1]. Il nous a plu, dans la volonté du Seigneur, de déposer celui qui a été élevé à l'épiscopat irrégulièrement, et les frères seront convoqués pour en établir un autre, suivant les règles ecclésiastiques.

« Mais, comme le saint concile veut suivre, non-seulement les lois de la discipline, mais encore celles de la charité, il n'a pas voulu condamner Armentarius qui a été élevé dans la crainte de Dieu, qui n'a consenti que par vanité à son ordination illicite, et a manifesté depuis de bons sentiments. Il sera permis à un de nos frères de lui céder une des paroisses de son Église, et il pourra y résider avec le titre de chorévêque. Il n'y a que dans les provinces des Alpes Maritimes qu'il ne pourra exercer son ministère. Il lui est défendu d'offrir le saint sacrifice dans les villes, même en l'absence de l'évêque, et d'ordonner le moindre clerc, même dans l'église qui lui sera confiée; il ne fera dans cette Eglise aucune fonction épiscopale, si ce n'est de confirmer les néophytes et d'offrir le saint sacrifice avant les prêtres. Si, après avoir résidé dans une Eglise qui lui aura été accordée, il en accepte une autre, il ne pourra y exercer qu'après avoir renoncé à la première; il ne pourra jamais administrer deux Eglises à la fois, et les ministres de celle qui lui sera confiée devront être ordonnés par l'évêque du diocèse.

[1] Embrun n'était pas encore métropole ecclésiastique, quoiqu'elle fût métropole civile de la province des Alpes Maritimes.

« Quant à ceux qu'Armentarius a témérairement élevés aux Ordres et qui étaient auparavant excommuniés, ils seront déposés; pour ceux qui sont sans reproches, l'évêque qui sera élu à Embrun pourra les conserver pour le ministère de son Eglise ou les renvoyer à Armentarius pour le ministère de l'Eglise qui lui sera cédée.

« En tout, ajoute le concile, pour lui prouver notre indulgence, nous voulons qu'il soit moins qu'un évêque, mais plus qu'un prêtre. »

Il y avait alors dans l'Église d'autres évêques, ayant ce titre de chorévêque; quoique possédant le caractère épiscopal, ils n'en faisaient pas toutes les fonctions : ils pouvaient être, comme Armentarius, chargés d'une paroisse importante ou d'une partie de diocèse, mais toujours cependant sous la surveillance de l'évêque ordinaire, dont ils n'étaient que les représentants ou vicaires.

L'évêque couservait pleine et entière juridiction sur ces chorévêques, comme sur les prêtres et tous les autres clercs de son diocèse. Il avait même sur ses prêtres et ses clercs un tel droit, qu'un autre évêque ne pouvait, sans sa permission, les élever aux ordres supérieurs. Si un évêque voulait ordonner un clerc d'une autre Église que la sienne, il devait le faire venir près de lui, l'examiner avec soin, demander des renseignements à son évêque, et ne l'ordonner qu'après avoir obtenu son autorisation; autrement l'ordination était nulle [1] et l'évêque qui l'avait faite devait être cité devant le concile [2].

L'évêque était le juge ordinaire de tous ses clercs, mais ses sentences n'étaient pas sans appel, et le clerc qui croyait devoir refuser de se soumettre, pouvait avoir recours au concile provincial [3]. Les évêques eux-mêmes avaient établi ce sage réglement pour donner à leur sentence plus de poids et offrir à leurs subordonnés une garantie contre l'erreur et l'arbitraire; ils décidèrent, de plus, qu'un évêque ne devait pas agir à la légère dans ses accusations et il devait avoir des preuves qui fussent solides, non-seulement pour lui, mais encore pour les autres [4]. Avant d'agir publiquement contre un clerc qu'il sait coupable, sans que son crime soit public, il doit d'a-

[1] I Concil. Arausic., can. 8.—II Concil. Arelat., can. 13, 35.

[2] II Concil. Arelat., can. 8.

[3] Concil. Vasens., can. 5.— II Concil. Arelat., can. 48.

[4] *Ibid.*, can. 7.

bord chercher e convertir par des avertissements secrets et n'en venir à l'éclat que dans la dernière extrémité [1].

Les évêques, en donnant aux clercs des garanties contre l'arbitraire ou l'erreur de leurs jugements, les voulaient cependant dans une parfaite soumission, et leur défendaient de se pourvoir devant les tribunaux laïques, même pour les affaires temporelles, sans leur permission [2].

Le droit de l'évêque sur les simples fidèles ne s'étendait pas aussi loin, et si l'évêque d'une autre Église voulait ordonner un laïc qui n'était pas de son diocèse, il n'avait qu'à se l'attacher comme disciple, le naturaliser pour ainsi dire dans son Eglise [3]; il ne pouvait le renvoyer ensuite à son diocèse, à moins que l'évêque de ce lieu ne l'occupât comme clerc [4].

La juridiction de l'évêque s'étendait sur tout le territoire dépendant de son Eglise, et aucun autre ne pouvait, sans son autorisation, y exercer de fonction épiscopale. Si un évêque voulait bâtir une église dans le diocèse d'un autre, il en était libre, mais il ne pouvait, sans autorisation, en faire la dédicace, parce que c'était un acte religieux appartenant de droit à l'évêque diocésain. Il pouvait de même présenter des clercs pour la desservir; mais ces clercs, pour exercer leur ministère, avaient besoin de l'agrément de l'évêque du lieu, auquel appartenait aussi l'ordination des clercs que l'évêque fondateur présentait pour être élevés à des Ordres supérieurs, ou des laïcs qu'il désirait voir élever à la cléricature. Après la fondation faite, clercs et Eglise passaient sous l'entière juridiction de l'ordinaire; seulement l'évêque fondateur conservait l'administration des biens dont il avait doté son Eglise, et l'évêque du diocèse ne pouvait rien en distraire [5].

Il en était de même pour une fondation laïque, et si le fondateur invitait des évêques étrangers à se rendre à la dédicace de son église, il leur était défendu d'y aller, si l'évêque du diocèse ne présidait pas, ou n'avait pas cédé ses droits [6].

Il était très-sage de régler ainsi, jusque dans les plus petits détails, les droits respectifs des évêques. C'était le moyen d'arrêter les

[1] Concil. Vasens., can. 8.
[2] II Concil. Arelat., can. 31.
[3] *Ibid.*, can. 55.
[4] Concil. Arausic., c. 9.
[5] I Concil. Arausic., can. 10.— II Concil. Arelat., can. 36.
[6] *Ibid.*, can. 10.— II Concil. Arelat., can. 37.

conflits qui pouvaient si facilement naître de l'ambition ou d'un zèle plus ardent qu'éclairé. Ces droits devaient être si respectés, qu'un évêque ne pouvait recevoir en communion une personne qu'un autre évêque avait excommuniée. Celui-là seul qui avait lancé la sentence d'excommunication pouvait en accorder l'indulgence, et celui qui contrevenait à ce réglement se mettait dans le cas d'être cité au concile provincial [1].

Le concile était le tribunal devant lequel l'évêque, comme le simple clerc, pouvait être cité [2]. Les causes des clercs entre eux y étaient examinées et jugées [3], quand ils n'avaient pas voulu se soumettre au jugement de leur évêque. Les conciles, dans chaque province, devaient être fréquents; le concile de Riez décide qu'ils devront se tenir deux fois par an [4], et donne cette règle comme l'ancienne coutume. A la fin de chaque concile, on devait indiquer le lieu et l'époque où se tiendrait le concile prochain [5], et tous les évêques étaient rigoureusement obligés de s'y rendre [6]. Ces conciles avaient d'excellents résultats : chaque évêque y apportait le fruit de son expérience et de ses réflexions; ils entretenaient l'unité dans les décisions, les usages et une sainte union entre les évêques, qui se connaissaient et s'appréciaient mieux. Avant la tenue fréquente de ces conciles, les évêques se connaissaient à peine, ils avaient entre eux peu de relations, et, pour ne pas courir les risques d'être trompés par de faux frères, ils avaient été obligés de convenir entre eux qu'ils porteraient tous, dans leurs voyages, des *lettres formées;* mais aussitôt qu'ils se connurent mieux et eurent, au moyen de nombreux conciles, plus de relations les uns avec les autres, ils abolirent ce réglement, décidèrent qu'il suffirait désormais de signaler les mauvais, et que l'on pourrait, sans inconvénient, communiquer avec ceux qui ne seraient pas désignés comme tels [7].

Saint Hilaire d'Arles conçut même le projet magnifique de réunir en un corps plus compacte et encore plus uni, tous les évêques des Gaules, par l'établissement des conciles nationaux. Malheureusement

[1] I Concil. Arausic., can. 11.—II Concil. Arelat., c. 8.
[2] Concil. Taurin.—II Concil. Arelat., can. 8.—Concil. Vasens., can. 5.
[3] II Concil. Arelat., can. 31.
[4] Concil. Reg., can. 8.
[5] I Concil. Arausic., can. 29.
[6] II Concil. Arelat., can. 19.
[7] Concil. Vasens., can. 1.

il voulut donner à l'évêque d'Arles une trop haute autorité, le faire regarder comme métropolitain universel ou patriarche des Gaules, et il excita ainsi contre lui de justes réclamations qui firent avorter son projet, bien louable cependant en lui-même. Il avait adopté les idées du pape Zozime et de Patrocle, sur les prérogatives de son siége; il visitait les églises, faisait çà et là des ordinations, et froissait ainsi beaucoup d'évêques qui taxèrent son zèle d'ambition et s'opposèrent à la réalisation de son idée. Plusieurs cependant l'adoptèrent, et on peut regarder comme un essai de concile national, le deuxième d'Arles où Hilaire fit renouveler les décrets des conciles provinciaux de Vaison et d'Orange qu'il avait présidés. Il y fit même adopter une décision qui rendait le concile national obligatoire pour tous et soumettait les Métropolitains eux-mêmes à ses décrets [1]. Cette décision n'eut pas de suite, et Hilaire fut privé de ses prétendues prérogatives, comme nous le verrons bientôt. Le concile national n'eut plus lieu, mais les conciles provinciaux furent nombreux, non-seulement dans les provinces méridionales, mais dans le reste des Gaules [2].

En étudiant leurs décrets, il est facile de constater qu'il existait alors peu d'abus dans l'Eglise des Gaules, et qu'il y avait non-seulement une sainte union entre les évêques, mais encore que les rapports de l'évêque et de ses clercs étaient ceux d'un père au milieu de ses enfants.

Les évêques avaient, pour les prêtres surtout, beaucoup d'affection. En toute circonstance, ils les protégeaient, étendaient leurs pouvoirs, leur donnaient une partie de leur autorité.

C'était alors une pieuse coutume de demander la bénédiction de l'évêque. On avait pour les premiers pasteurs tant de vénération, qu'on les priait de bénir les maisons mêmes et les champs. Lorsqu'ils entraient chez les fidèles, les familles entières se jetaient à leurs genoux, et, jusqu'au ve siècle, les évêques seuls donnaient ces bénédictions; les fidèles étant devenus très-nombreux, ils accordèrent aux prêtres la faculté de les donner [3].

En étendant ainsi d'un côté leurs pouvoirs, ils les protégeaient de l'autre contre les empiétements de certains diacres qui voulaient

[1] II Concil. Arelat., can. 18, 19, 56.

[2] Les plus célèbres sont ceux de Tours, d'Angers et de Vannes, dont nous parlerons au livre suivant.

[3] Concil. Reg., can. 5.

usurper quelques-unes de leurs fonctions. Déjà nous avons constaté ce fait en donnant les décrets du premier concile d'Arles (314). Nous en trouvons une preuve nouvelle au deuxième concile, tenu dans la même cité : il défend aux diacres d'exercer même les fonctions de leur Ordre, comme de distribuer aux fidèles le corps de J.-C., en présence du prêtre [1]. Lorsqu'un prêtre était présent, c'était à lui, en l'absence de l'évêque, d'exercer toutes les hautes fonctions ecclésiastiques, et le diacre devait seulement le servir.

Le soin que les évêques avaient de la dignité de leurs prêtres éclate surtout dans les conditions qu'ils mettaient à leur ordination.

On ne pouvait élever au sacerdoce ceux qui avaient été extérieurement tourmentés par le démon ; et ceux qui l'avaient été après leur ordination devaient être interdits de leurs fonctions [2]. Il était défendu d'ordonner prêtre un néophyte ou nouveau converti [3], un homme marié à moins qu'il n'embrassât la continence [4], et un bigame ou celui qui aurait été marié deux fois ou aurait épousé une veuve.

Un prêtre qui prêtait son argent à usure, se faisait le fermier de quelqu'un ou exerçait un métier [5], était interdit et excommunié [6]. Les évêques, en établissant ce réglement, avaient évidemment pour but d'entourer le prêtre de considération ; c'est pour le même motif qu'ils défendaient de le mettre en pénitence publique [7] ; s'il se rendait coupable de quelque péché grave, il devait faire pénitence secrètement ; ce réglement était plein de sagesse, car la pénitence publique du prêtre, en révélant son péché, eût plutôt scandalisé qu'édifié.

Les simples clercs pouvaient seuls être mis en pénitence publique [8], et il eût été contre la coutume de l'Église d'y mettre même les diacres [9].

[1] II Concil. Arelat., can. 15.

[2] I Concil. Arausic., can. 16. — II Concil. Arelat., can. 41.

[3] II Concil. Arelat, can. 1.

[4] *Ibid.*, can. 2.

[5] Plusieurs prêtres et évêques travaillaient des mains ; mais ce n'était pas un métier proprement dit qu'ils exerçaient.

[6] II Concil. Arelat., can. 14.

[7] Epist. Leon. ad Rustic., resp. 1.

[8] I Concil. Arausic., can. 4. — II Concil. Arelat., can. 29.

[9] Epist. Leon. ad Rustic., resp. 2.

Les diacres étaient, après les prêtres, les plus hauts fonctionnaires de l'Église, et leur Ordre était un de ceux qu'on appelait majeurs. Il fallait à peu près les mêmes conditions pour être élevé au diaconat qu'au sacerdoce, et dès le ve siècle, ils étaient obligés, comme les évêques et les prêtres, à la plus exacte continence. Ils ne semblent pas y avoir été obligés auparavant dans l'Église des Gaules, car les conciles d'Orange et d'Arles [1] donnent cette loi comme nouvelle pour eux : « Désormais, disent-ils, on n'ordonnera plus de diacres mariés, à moins qu'ils ne fassent vœu de chasteté. » Dès lors, le diacre qui, après son ordination, usa du mariage, fut déposé de son ministère [2] et ne put, après sa faute, être élevé à un Ordre supérieur, malgré les preuves d'un sincère repentir [3].

Un néophyte ne pouvait pas plus être élevé au diaconat qu'au sacerdoce. Il en était de même d'un bigame, quelque pieux qu'il fût ; et s'il y avait été élevé, on devait le déposer [4].

La continence était donc une loi universellement établie dans les Gaules au ve siècle, pour les évêques, les prêtres et les diacres. Le deuxième concile d'Arles établit, pour son exacte observation, les règles suivantes [5] :

« Si quelque membre du clergé de l'Ordre du diaconat ou au-dessus, a chez lui d'autre femme que son aïeule, sa mère, sa sœur, sa fille ou son épouse, après avoir fait avec elle vœu de continence, il sera excommunié, et on frappera de la même peine la femme qui ne voudra pas s'en séparer.

« Aucun diacre, prêtre ou évêque ne doit introduire dans sa chambre de jeunes filles, libres ou esclaves. »

Bientôt nous verrons le concile d'Angers promulguer des réglements plus sévères sur ce point.

Mais si la continence était une loi pour les premiers Ordres du clergé, elle devait être pratiquée par vertu et non par nécessité ; aussi est-il défendu d'élever aux Ordres celui qui se serait mutilé [6].

Une règle, non moins sage que celle de la continence, établissait que les clercs, à tous les degres de la hiérarchie, appartenaient à

[1] I Concil. Arausic., can. 22. — II Concil. Arelat., c. 43.
[2] *Ibid.*, can. 23. — II Concil. Arelat., can. 44.
[3] *Ibid.*, can. 24.
[4] *Ibid.*, can. 25. — II Concil. Arelat., can. 45, 1.
[5] II Concil. Arelat., can. 3, 4.
[6] *Ibid.*, can. 7.

l'Eglise pour laquelle ils avaient été ordonnés. Ainsi l'évêque, comme le prêtre, le diacre ou ministre inférieur qui l'abandonnait pour s'attacher à un autre était frappé d'excommunication [1].

Cette loi, comme toutes celles qui regardent les premiers Ordres du clergé, avait pour but de les élever au-dessus des choses de la terre. Le clerc supérieur devait amortir en lui l'amour sensuel, l'ambition et l'amour des richesses; pour accomplir son auguste mission, il devait être pur, sans tache, élevé au-dessus de la sphère des choses humaines. Aussi, toutes les lois de la discipline, celles qui règlent le choix des membres pour les Ordres majeurs du clergé comme celles qui doivent les diriger dans leur ministère, ont-elles pour but évident de les surnaturaliser en quelque sorte et de les faire marcher dans la voie étroite et sublime des conseils évangéliques.

Les Ordres inférieurs n'étaient pas tenus de suivre des lois aussi sévères. Les sous-diacres cependant qui, dès le ve siècle, étaient obligés à la continence dans l'Eglise Romaine, le furent bientôt aussi dans l'Eglise des Gaules. Les autres ministres de l'Eglise étaient les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers, qui faisaient les cérémonies secondaires du culte, servaient les clercs supérieurs dans leurs fonctions et prenaient soin du matériel du culte et de l'église. Ces ordres mineurs apparaissent dans tous les monuments historiques de l'Eglise et sont peut-être même d'institution apostolique.

Tous les ministères de la maison de Dieu, même les plus humbles, étaient ainsi exercés par des fonctionnaires ecclésiastiques choisis dans l'élite de la société chrétienne, et ce devait être un spectacle bien édifiant que celui d'une Eglise primitive avec tous ses clercs, remplissant à l'envi et avec esprit de foi, les diverses fonctions de leur Ordre. Pourquoi a-t-on abandonné ces vieilles et vénérables coutumes encore si faciles à réaliser, et qui devaient entourer le culte de cette solennité touchante que ne pourront jamais procurer les inventions modernes, que la foi trop souvent n'a pas inspirées [2] ?

[1] II Concil. Arelat., can. 13.

[2] Ne nous est-il pas permis de faire des vœux pour que la foule des sacristains, appariteurs, suisses, etc., soient remplacés par des clercs mineurs, comme dans l'Église primitive? Combien de jeunes gens, élevés chrétiennement dans les séminaires, et qui ne peuvent, faute de moyens nécessaires, être élevés au sacerdoce, rempliraient facilement et pieusement un ministère inférieur! Combien d'âmes choisies et naturellement pieuses, pour ainsi dire, seraient capables de

A côté du clergé, il y avait dans la société chrétienne un grand nombre de fidèles qui se distinguaient de la masse par la pratique extérieure et publique des conseils de l'Evangile; tels étaient les moines et les solitaires dont nous avons déjà étudié les institutions et qui apparaîtront souvent dans cette histoire. Parmi les femmes qui se vouaient à la perfection, on distinguait trois ordres : les Diaconesses, les Vierges et les Veuves. Les Diaconesses étaient chargées, dans l'Eglise, de certaines fonctions vis-à-vis des personnes de leur sexe. Elles servaient surtout dans l'administration du baptême lorsqu'on administrait ce sacrement par immersion. Dès le v[e] siècle, elles étaient devenues peu nombreuses dans les Gaules, et il paraît qu'il s'était glissé parmi elles des abus qui en faisaient désirer l'abolition. Elles semblent s'être énorgueillies de leur titre et avoir eu la prétention de faire partie du clergé, quoiqu'elles ne reçussent aucun Ordre proprement dit, et comme, à la messe, on donnait deux bénédictions, une pour le peuple, et l'autre réservée au clergé, les Diaconesses ne s'inclinaient qu'avec le clergé. Le concile d'Orange [1] ordonna (441) qu'elles recevraient désormais la bénédiction avec le peuple et défendit d'en ordonner à l'avenir.

Les simples vierges formèrent toujours dans l'Eglise un corps respecté et digne de l'être, et les pasteurs ont toujours pris un soin particulier de ces fleurs qui n'ont jamais pu éclore que dans le champ de l'Eglise catholique et au souffle de l'Esprit Saint. Il y avait deux sortes de vierges : les unes faisaient des vœux simples, les autres étaient consacrées à Dieu solennellement [2]. Elles ne pouvaient faire de vœux qu'à vingt-cinq ans. Si, après cet âge et leurs vœux, elles se mariaient, elles étaient soumises à une rigoureuse pénitence [3]. Les vierges solennellement consacrées portaient un voile comme signe de leur perpétuelle virginité [4].

remplir parfaitement les fonctions les plus humbles de la maison de Dieu! Tenant au monde par le mariage et quelque métier, mais affiliés au clergé par les Ordres mineurs, ils seraient sous la haute surveillance de l'évêque, et sous celle du prêtre dans chaque paroisse; et peut-être que ces humbles clercs, qui n'auraient pas les grandes obligations des clercs supérieurs, ne seraient pas les membres les moins édifiants du clergé. Les conciles n'ont fait que peu de réglements sur les clercs inférieurs, ce qui prouve qu'il régnait parmi eux peu d'abus.

[1] I Concil. Arausic., can. 26.

[2] *V.* la lettre du pape Innocent I[er] à saint Victricius, au 3[e] livre de cette Histoire; *item* Epist. Leon. ad Rustic., resp. 15.

[3] II Concil. Arelat., can. 52. — Concil. Arausic., can. 28.

[4] Epist. Innocent. ad Victric.

Les Veuves qui s'engageaient comme elles à la perfection avaient aussi un habit particulier que l'évêque leur donnait dans le sacrarium de l'église [1]. Une fois agrégées, par cette cérémonie, à l'Ordre des Veuves, on les appelait Professes, et elles ne pouvaient plus quitter cet état sans encourir les peines canoniques. Pour les protéger, on frappait d'excommunication leurs ravisseurs [2].

L'histoire fait souvent mention des Vierges et des Veuves et nous les montre avides de vertus et de science sacrée. Aux exercices de la piété et de la charité, elles joignaient l'étude des saints livres, et se mettaient en correspondance avec les plus illustres docteurs, qui aimaient à les éclairer, à les guider dans le sentier difficile de la perfection.

Parmi les simples fidèles, il y a surtout une classe qui mérite une mention particulière et dont les conciles se sont très souvent préoccupés, c'est celle des Pénitents. On appelait ainsi ceux qui étaient admis à faire publiquement pénitence pour certains péchés notoires dont ils s'étaient rendus coupables. On doit soigneusement distinguer cette pénitence publique du sacrement au moyen duquel l'Église remet les péchés; elle n'en était que cette partie que l'on appelle encore satisfaction, et quelquefois aussi elle n'était qu'une préparation à la réception de ce sacrement; de là deux espèces de pénitents : les uns, qui étaient réconciliés secrètement par le sacrement et n'avaient plus besoin que de la reconciliation solennelle et publique pour être remis définitivement au nombre des fidèles ; les autres qui n'étaient pas encore réconciliés, même par le sacrement, et restaient sous le poids de l'excommunication : tels étaient les apostats pendant leurs premières années de pénitence [3]. Ces pénitents, n'étant point réconciliés, ne faisaient pas partie de la société catholique, et s'ils mouraient subitement et sans qu'on ait eu le temps de leur accorder le sacrement de Pénitence, on ne pouvait communiquer avec eux après leur mort, c'est-à-dire qu'on ne faisait pas pour eux de prières publiques, et l'Eglise abandonnait leur cause à la miséricorde de Dieu [4].

Pour les pénitents réconciliés par le sacrement, ils faisaient intérieurement partie de l'Eglise, et on devait, en cas de maladie,

[1] Concil. Arausic., can. 27.

[2] *Ibid.*

[3] II Concil. Arelat., can. 10, 11.

[4] Epist. Leon. ad Rustic., resp. 8.

leur donner la sainte communion ou viatique [1]. S'ils mouraient subitement, on devait faire leurs funérailles dans l'église et recevoir leurs offrandes [2].

Cette décision des conciles de Vaison et d'Arles nous révèle l'antiquité des pieux usages encore en vigueur dans plusieurs Eglises où l'on fait des offrandes aux funérailles des fidèles.

C'était une des sources des revenus ecclésiastiques destinés aux dépenses du culte, aux besoins des ministres de l'Eglise et à ceux des pauvres. Aussi les Pères de Vaison et d'Arles s'élèvent-ils avec indignation contre les héritiers avides qui négligeaient de présenter les offrandes des défunts. Selon eux, c'est un vol et un sacrilège qu'ils commettent, et ils les frappent des anathèmes de l'Eglise [3].

Pendant le temps que durait la pénitence publique, on était soumis à de grandes obligations. On devait garder la continence : c'est pourquoi il était défendu aux pénitents de se marier [4], et les personnes mariées ne pouvaient être admises à la pénitence que du consentement des deux parties [5]. Si la conduite des pénitents était suspecte, on les chassait des parvis de l'Eglise [6]. S'ils avaient des procès, on leur conseillait de ne poursuivre que par devant l'autorité ecclésiastique [7], et on les engageait encore à ne point se livrer, s'il était possible, au commerce [8], qui leur offrait tant d'occasions de fraude et de préoccupations.

Ces obligations ou conseils effrayaient des pécheurs qui ne se sentaient pas la force de les suivre, et différaient de demander la pénitence jusqu'au moment de la mort; malgré cette négligence, on ne devait pas alors la leur refuser. Si même, après avoir été mis en pénitence pendant leur maladie, ils revenaient en santé et ne voulaient plus l'accomplir, ce n'était pas une raison de la leur refuser une autre fois. Ceux qui demandaient le prêtre et, se trouvant mieux à son arrivée, refusaient la pénitence, ne devaient pas être traités avec dureté, mais écoutés quand ils la demanderaient de nouveau [9].

[1] I Concil. Arausic., can. 3.
[2] Concil. Vasens., can. 2. — II Concil. Arelat., can. 12.
[3] Concil. Vasens., can. 4. — II Concil. Arelat., can. 47.
[4] II Concil. Arelat., can. 21.
[5] *Ibid.*, can. 22.
[6] *Ibid.*, can. 21.
[7] Leon., Epist. ad Rust., resp. 1.
[8] *Ibid.*, resp. 11.
[9] *Ibid.*, resp. 7 et 9.

Telles étaient les règles imposées par les premiers pasteurs de l'Eglise, pénétrés de l'esprit de mansuétude dont J.-C. leur avait donné l'exemple.

Mais ceux qui recevaient ainsi la pénitence pendant la maladie, ne recevaient que la reconciliation par le sacrement, et ils devaient faire la pénitence publique pendant le temps prescrit, s'ils revenaient en santé [1]. Lorsqu'ils avaient achevé leur pénitence, ils rentraient en communion par une cérémonie publique [2] qu'on appelait *imposition reconciliatoire des mains* [3], et ce n'était qu'après cette absoute solennelle qu'ils étaient admis à la participation des saints mystères, qui était le signe de leur communion ou réintégration parfaite dans la société des fidèles.

Après la pénitence, il était défendu de s'enrôler dans l'armée [4], et on conseillait aux célibataires de garder la continence. On ne leur en faisait cependant pas une obligation [5]. En général, les pénitents devaient mener à l'avenir une vie plus parfaite que le commun des fidèles qui n'avaient jamais eu de péchés publics à expier, et ils formaient comme une classe à part qui se rapprochait un peu de l'état religieux [6].

On distingue encore, dans la législation ecclésiastique, plusieurs décrets relatifs à certains membres de la société chrétienne dont les conciles s'occupaient d'une manière spéciale et que l'Eglise prenait sous sa protection : tels sont les esclaves et les exposés, et tous les malheureux qui pouvaient avoir besoin de son secours.

L'Eglise ne fit jamais de décrets pour abolir l'esclavage; il n'est pas dans son esprit de bouleverser la société, même pour arriver à un bon résultat ; elle procède par voie de douceur et de persuasion,

[1] I Concil. Arausic., can. 3.—II Concil. Arelat., can. 28.

[2] *Ibid.*

[3] L'absoute qui se fait encore le mercredi des Cendres, le Jeudi-Saint et à Pâques, en plusieurs églises, est un reste de *l'imposition réconciliatoire des mains*, qui se faisait particulièrement en ces jours dans les premiers siècles de l'Église.

[4] Leon., Epist. ad Rustic., resp. 12.

[5] *Ibid.*, resp. 13.

[6] On a besoin de retenir cette remarque pour comprendre certains passages de Salvien et de Sidonius Apollinaris que nous donnerons au 5e livre de cette Histoire. — Les confréries de Pénitents Noirs et de Pénitents Blancs qui existent encore, particulièrement dans nos villes méridionales, tirent leur origine probablement de cet ordre ou classe de pénitents qui faisaient profession d'une vie plus religieuse, plus parfaite.

ne fait pas d'utopies sociales, et, à l'exemple de J.-C., ne cherche qu'à perfectionner l'individu, persuadée qu'avec ce perfectionnement individuel elle enfantera sans commotion, sans révolution, pour la société tout entière, un progrès réel et infaillible. C'est ainsi qu'elle fit disparaître du monde la plaie hideuse de l'esclavage. Elle permit d'abord d'avoir des esclaves; les clercs même en possédaient, et elle ordonnait aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres même cruels et idolâtres. Mais, en même temps, elle inspirait aux maîtres cet esprit de charité qui leur montrait, dans ces esclaves, des frères plus grands qu'eux peut-être aux yeux de Dieu, et elle offrait un refuge, au pied de l'autel, à l'esclave obligé de fuir un maître trop dur et cruel.

Pour apprécier l'importance de ce refuge qu'offrit l'Eglise aux esclaves malheureux, et que les empereurs érigèrent en droit, il faut sonder les plaies hideuses de cette société romaine où l'esclave était une bête de somme, la propriété d'un maître qui eut longtemps sur lui droit de vie ou de mort. L'Église ne pouvait s'empêcher d'étendre sa sollicitude maternelle sur ces êtres auxquels le polythéisme refusait presque la nature humaine, mais qu'elle considérait comme les frères et les co-héritiers de J.-C. Sans doute qu'en offrant un asile aux malheureux, elle protégea bien aussi quelques coupables, mais ne valait-il pas mieux s'exposer à couvrir le crime d'une protection imméritée, que d'abandonner tant d'innocents si cruellement persécutés !

Lorsqu'un esclave se réfugiait dans l'église, on examinait s'il avait eu des raisons légitimes de quitter la maison de son maître : s'il n'en avait pas, on l'y renvoyait; mais pour le mettre à l'abri des mauvais traitements que lui eût sans doute attirés sa fuite, on menaçait d'excommunication le maître qui l'eût traité durement [1]. Il arrivait souvent que les maîtres dont les esclaves s'étaient réfugiés dans l'église, s'emparaient de ceux des clercs pour se venger; ils étaient également frappés d'excommunication [2]. S'il se rencontrait de ces hommes durs et sans entrailles qui voulaient, à leur aise, tourmenter leurs esclaves, il s'en trouvait beaucoup aussi qui, en vrais chrétiens, les traitaient comme leurs frères et les affranchissaient publiquement. C'était dans l'église [3], en présence de tous les fidèles,

[1] II Concil. Arelat., can. 30.

[2] I Concil. Arausic., can. 6.— II Concil. Arelat., can. 32.

[3] *Ibid.*, can. 7.

que se faisait cet affranchissement, cérémonie touchante et vraiment chrétienne qui devait toujours produire d heureux fruits et inspirer ces justes et salutaires pensées de fraternité universelle que l'Évangile seul peut inspirer.

Si, après son affranchissement, l'esclave était ingrat envers son bienfaiteur, le maître pouvait, après avoir fait constater le délit devant les magistrats municipaux, réduire de nouveau le coupable à l'esclavage [1]. L'Eglise ne pouvait pas encourager l'ingratitude.

Souvent des fidèles, au lit de mort, confiaient leurs esclaves à l'Eglise, par testament. Si des héritiers avides voulaient, de nouveau, les rendre esclaves et même colons, ils étaient frappés des peines canoniques [2].

Fidèle à son auguste mission de charité, l'Eglise protégeait encore les enfants exposés. L'immoralité était affreuse dans la société romaine, et les enfants nés du crime étaient jetés dans les rues, exposés, dit le concile de Vaison, plutôt aux chiens qu'à la pitié [3].

La charité et la compassion pour les êtres souffrants furent toujours l'attribut distinctif des vrais fidèles; aussi l'instinct maternel des pauvres créatures séduites par les passions ou vaincues par la pauvreté leur eut bientôt inspiré la pensée d'aller déposer le fruit de leur crime auprès des églises, ces écoles de la charité [4]. De pieux fidèles, émus à la vue de ces enfants, les recueillaient. Leur bonne action était souvent mal récompensée. La calomnie, si ingénieuse à tout salir, voulait voir des coupables dans ceux que la charité seule inspirait; et souvent encore, des mères, des parents, venaient, après plusieurs années, réclamer un enfant qu'ils avaient rejeté lorsqu'il leur eût été une charge, mais qu'ils désiraient lorsqu'ils pouvaient l'utiliser.

L'Eglise devait prendre la charité sous sa protection; il fut donc décidé que celui qui aurait recueilli un exposé en ferait la déclaration à l'autorité ecclésiastique; cette formalité remplie, le diacre en donnait avis le dimanche suivant dans l'assemblée des fidèles. Si, dans les dix jours, on ne faisait pas une réclamation appuyée sur une reconnaissance bien prouvée, l'enfant appartenait à celui qui

[1] II Concil. Arelat., can. 34.
[2] I Concil. Arausic., can. 7. — II Concil. Arelat., can. 33.
[3] Concil. Vasens., can. 9.
[4] II Concil. Arelat., can. 51.

l'avait recueilli, et ceux qui le réclamaient dans la suite, comme ceux qui cherchaient à répandre des calomnies, étaient frappés des mêmes peines que les homicides [1].

Les malades, les insensés et les énergumènes étaient encore l'objet des sollicitudes de l'Eglise.

Si un malade est infidèle, il faut le baptiser s'il en a manifesté l'intention, même seulement par signe [2]. Pour ceux qui sont privés de raison, il faut leur accorder tous les secours de la religion qu'il est possible de leur administrer [3], et ne rien épargner pour ramener l'ordre et le calme dans ces pauvres intelligences. On doit aussi profiter du premier moment favorable pour administrer les secours de la religion aux énergumènes, les baptiser, s'ils ne le sont pas, et leur donner même la sainte communion [4].

Pleine d'amour pour tous ses enfants et de zèle pour les corriger, les secourir et les faire croître en vertu, l'Eglise n'avait aussi que des sentiments de charité pour ses ennemis. Elle n'admit jamais dans son sein rien de souillé, elle ne fit jamais de pacte avec le mal ou l'erreur. Qui pourrait lui en faire un reproche ? Mais en même temps qu'elle avait horreur de tout schisme et de toute hérésie, elle ne suivait qu'une loi, vis-à-vis des hommes, celle de la charité.

Les hérétiques n'avaient qu'à quitter leurs erreurs, et aussitôt elle les recevait au nombre de ses fidèles; elle ne les rebaptisait même pas si, comme les novatiens, ils avaient reçu le vrai baptême de J.-C. [5] Mais s'ils avaient reçu un baptême d'invention humaine, comme les photiniens ou les paulianistes, on leur administrait de nouveau ce sacrement [6]; pour ceux qui, comme les bonosiens, conservaient la forme essentielle du baptême, mais supprimaient certains rits importants, comme l'onction du chrême, on leur faisait cette onction lorsqu'ils étaient admis dans l'Eglise, et on leur conférait ensuite le sacrement de Confirmation [7].

L'évêque seul avait le pouvoir ordinaire de réconcilier les hérétiques. Mais en son absence, ou en danger de mort, le simple prêtre

[1] Concil. Vasens., can. 9, 10.—II Concil. Arelat., can. 51.

[2] I Concil. Arausic., can. 12.—II Concil. Arelat., can. 38.

[3] *Ibid.*, can. 13.—II Concil. Arelat., can. 38.

[4] *Ibid.*, can. 14, 15.—II Concil. Arelat., can. 39, 40.

[5] II Concil. Arelat., can. 9.

[6] *Ibid.*, can. 16.—Epist. Leon. ad Rustic., resp. 18.

[7] *Ibid.*, can. 17.

en avait le pouvoir et leur donnait l'onction baptismale du chrême [1].

L'Eglise était plus sévère pour les apostats que pour les hérétiques; elle devait l'être davantage en effet pour ceux qui l'avaient reniée après l'avoir connue, que pour ceux qui l'avaient haïe sans la connaître. Les apostats devaient passer cinq ans parmi les catéchumènes, c'est-à-dire au rang des pénitents excommuniés, et deux ans parmi les pénitents réconciliés par le sacrement. Cependant l'évêque pouvait leur accorder l'indulgence [2] d'une partie de leur peine, en raison de leurs bonnes dispositions [3]; il devait aussi user de douceur envers les apostats que les tourments seuls avaient portés à apostasier. C'était la coutume de l'Eglise de Rome, comme de l'Eglise des Gaules, de les laisser seulement deux ans parmi les pénitents excommuniés, et trois ans parmi les pénitents réconciliés par le sacrement de Pénitence [4].

On n'était plus au temps des persécutions quand le second concile d'Arles faisait ce règlement; mais les barbares qui ravageaient l'empire, et qui étaient ou ariens ou idolâtres, persécutaient sans doute les fidèles et cherchaient à faire des apostats. Si l'Eglise usait de douceur envers ceux qui n'avaient fait que manquer de courage pour confesser leur foi, cette douceur n'excluait pas, comme on voit, une rigidité salutaire, et on peut remarquer dans toutes les lois ecclésiastiques ce mélange de charité et de fermeté. Ainsi, malgré sa bonté pour les hommes, elle chasse impitoyablement de son sein tous ceux qui pouvaient y favoriser le mal et développer les mauvais penchants de la nature. Tels sont les acteurs et comédiens [5], ceux qui favorisaient les superstitions païennes et voulaient les introduire dans l'Eglise [6], ceux qui avaient entre eux des haines publiques [7], ou portaient faux témoignage en justice dans une

[1] II Concil. Arelat., can. 26.

[2] Ce que l'on appelle encore *indulgence*, est la remise de la peine due au péché, ou de la pénitence que l'on doit faire pour l'expier. On l'attache à de bonnes dispositions, prières ou pratiques pieuses, comme l'évêque, dans les premiers siècles, pouvait l'accorder aux pénitents les plus fervents. Les protestants ne comprennent pas ce que c'est que l'indulgence, lorsqu'ils attaquent cette faveur, si conforme à l'esprit de J.-C. et à sa tendresse pour les pauvres pécheurs. Qu'on en ait abusé plus tard, cela est possible ; mais l'abus n'est pas la chose.

[3] II Concil. Arelat., can 10.

[4] *Ibid.*, can. 11.— Epist. Leon. ad Rustic., resp. 19.

[5] *Ibid.*, can. 20.

[6] *Ibid.*, can. 23.

[7] *Ibid.*, can. 50.

cause capitale; ceux-là étaient mêmes excommuniés jusqu'à la mort [1]. Enfin, tous les grands criminels étaient rejetés pour un temps plus ou moins long, et jusqu'à parfaite correction, de la société chrétienne qui devait être sainte dans ses membres comme dans sa doctrine et dans ses lois.

L'excommunié était, dès le v[e] siècle, un être que tout fidèle devait fuir comme un serpent dangereux. Non-seulement le clerc, mais le simple fidèle ne pouvait se lier avec lui, conserver les rapports de société et l'admettre à sa table [2]; c'était un lépreux qui pouvait communiquer son mal et qu'il fallait, par conséquent, éviter avec soin.

Dans toutes ces dispositions législatives, il est à remarquer que l'Eglise ne sort point de sa sphère spirituelle. Elle n'a pour but que la parfaite observation de l'Evangile, pour motifs que des motifs de foi et de charité; elle ne réclame pas l'intervention de l'autorité impériale pour veiller à l'exécution de ses lois, elle ne s'adresse qu'à la conscience, et ses peines sont toutes spirituelles; elle laisse à ses enfants la liberté de s'y soumettre par conviction, par esprit de foi et d'obéissance.

La puissance de l'Eglise n'en était que plus forte et plus vénérable; ses décisions étaient pour les fidèles la voix de Dieu, et elles ne soulevaient point contre elles cette réaction qui répond toujours dans le cœur de l'homme à la compression et à la violence. Le clergé, organe des lois de l'Eglise et ministre pour les faire exécuter, restait dans sa mission toute spirituelle, entièrement en dehors des choses politiques, et conservait ainsi une influence immense sur la société, qui se laissera toujours dominer sans peine par la science et la vertu.

Cependant, alors comme dans tous les temps, quelques membres du clergé s'éloignaient de la route commune et avaient quelquefois recours à l'autorité civile pour arriver à leurs fins. Saint Hilaire d'Arles lui-même eut ce tort. On ne doit pas le dissimuler, et ses excellents motifs peuvent, jusqu'à un certain point, lui servir d'excuse. Il était intimement uni avec Auxiliaris, préfet des Gaules, qui résidait à Arles et qui reçut Germain d'Auxerre avec tant de vénération. Auxiliaris était un homme pieux, grand admirateur des vertus d'Hilaire et tout disposé à le seconder dans ses projets. Or,

[1] II Concil. Arelat., can. 24.

[2] *Ibid.*, can. 49.

les projets d'Hilaire étaient vastes. Partisan des idées du pape Zozime et de Patrocle sur les prérogatives de l'Eglise d'Arles, il se regardait comme le primat de toutes les Gaules, et à ce titre se croyait le droit de visiter toutes les Eglises, d'y déposer et d'y ordonner des prêtres et des évêques. Plusieurs fois il avait éprouvé des résistances de la part des Eglises auxquelles il voulait donner, malgré elles, des pasteurs, et il avait appelé à son secours Auxiliaris, qui, à l'aide de ses troupes, avait bien trouvé le moyen d'installer ses nouveaux évêques, et de favoriser ses prétentions à une juridiction qu'un vieux légendaire presque contemporain baptise du nom de monarchie [1].

Saint Germain d'Auxerre n'était pas opposé aux prétentions d'Hilaire, et nous avons déjà remarqué qu'il l'accompagnait quelquefois dans les courses apostoliques qu'il entreprenait pour réformer les abus et animer le zèle des pasteurs. C'est ainsi qu'ils se trouvèrent ensemble dans la cité métropole des Séquaniens (Besançon).

Aussitôt que l'on eut appris leur arrivée, dit Honorat de Marseille [2], les nobles et le peuple coururent au-devant d'eux et leur dénoncèrent Chelidonius, évêque de la cité, comme ayant épousé autrefois une veuve, ce qui était un empêchement aux Ordres, suivant les canons et les décisions du siége apostolique. Ils ajoutaient que Chelidonius, étant encore laïque et dans la magistrature, avait porté des sentences de mort. En entendant ces accusations, les deux saints furent émus de leur gravité et ordonnèrent de faire venir les témoins. Les prêtres les plus vertueux se rassemblèrent, la chose fut examinée avec toute la prudence et la maturité possibles, et l'accusation se trouva prouvée. Les deux évêques allèrent trouver Chelidonius et l'engagèrent à quitter volontairement un Ordre qu'il avait reçu contre les règles tracées par les Saintes Écritures elles-mêmes. Chelidonius aima mieux partir pour Rome et en appeler au pape, se croyant condamné avec une rigueur injuste.

Le bienheureux Hilaire l'ayant appris, résolut de s'y rendre de son côté pour soutenir la sentence qu'il avait prononcée. Sans songer ni aux rigueurs de l'hiver, ni aux rochers, ni aux glaciers des Alpes qu'il devait traverser, il se mit en route à pied et sans provisions de voyage. Il arrive à Rome, visite les tombeaux des Apôtres et des Martyrs, et se présente devant saint Léon, qui était alors pape;

[1] Vit. S. Roman., c. 2; apud Bolland., 28 febr.

[2] Vit. S. Hilar., c. 3; apud Bolland., 5 maii.

il lui offre respectueusement ses hommages et le prie avec humilité de ne rien changer aux usages des Eglises; il se plaint avec franchise qu'on ait admis à Rome, aux saints autels, des clercs publiquement et justement condamnés dans les Gaules; du reste, il n'est venu, ajoute-t-il, que pour remplir un devoir et non pour plaider, pour exposer les faits et non pour accuser; si le pape n'est pas de son avis, il ne l'importunera pas davantage.

« Je ne veux pas, ajoute Honorat de Marseille[1], jeter au vent d'une narration les jugements contraires d'aussi grands hommes, surtout maintenant qu'ils sont montés l'un et l'autre dans la gloire suprême. Il me suffira de dire, en peu de mots, qu'Hilaire seul tint ferme contre les hommes les plus puissants, qu'il ne s'épouvanta pas des menaces, qu'il instruisit ceux qui cherchaient la vérité, confondit ceux qui l'attaquaient, et qu'au péril même de sa vie, il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avait condamné. Il était comme gardé à vue; mais, voyant qu'il ne pouvait faire prévaloir la vérité, il s'enfuit, au cœur même de l'hiver, et à pied comme il était venu. »

D'après tout ce qu'Hilaire eut à souffrir, on peut croire que Chelidonius ne fut pas délicat sur les moyens, et qu'il n'en appela à Rome que dans l'espérance de l'emporter par l'influence qu'il pouvait y exercer par lui et par les siens : il parvint en effet à tromper le pape. Hilaire avait voulu traiter la chose sans intrigues, avec franchise et simplicité. C'est là, malheureusement, le moyen de ne réussir jamais. Les hommes élevés au pouvoir et entourés d'intrigants se laissent presque toujours influencer, et la raison seule a sur eux bien peu d'empire.

Le saint pape Léon ne fut pas à l'abri de ces séductions de la puissance et de l'intrigue; le départ d'Hilaire l'irrita, et il écrivit aux évêques de la province Viennoise la lettre suivante[2] :

« Léon, à ses très-chers frères, les évêques de la province Viennoise :

« Notre Seigneur J.- C., sauveur du genre humain, en établissant la religion divine qui, par sa grâce, brille sur tous les peuples et toutes les nations, a voulu que cette vérité, auparavant enfermée dans la loi et les prophètes, brillât pour le salut du monde entier et

[1] Vit. S. Hilar., c. 3.

[2] Epist. 1 Leon. pap. ad Episcop. prov. Vienn.; apud Sirm.— Concil. antiq. Gall., t. I, p. 80 et seq.

fût publiée au moyen de la trompette apostolique, suivant cette parole : « Leurs voix se sont fait entendre sur toute la terre, et leurs « paroles jusqu'aux confins du monde. » (Psalm. 18-4.)

« Mais le Seigneur, en confiant cette mission à tous les Apôtres, en a spécialement chargé le bienheureux Pierre, leur chef; il l'a fait la tête, et c'est de lui que doivent couler, dans tous les membres, les dons de Dieu, et celui-là n'appartient pas au corps mystique de J.-C., qui se détache de cette pierre solide, de ce lien de l'indivisible unité. Quand J.-C lui donna ces prérogatives, il lui donna en même temps un nom qui en était le symbole : « Tu es Pierre, lui « dit-il, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » (Math. 16-18.) C'est donc sur la solidité de Pierre que J.-C., par un privilège admirable, a voulu établir l'édifice du Temple éternel; c'est sur cette base qu'il a élevé son Eglise, et elle y est si solide qu'elle n'a rien à craindre des attaques de la témérité humaine, et que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

« Mais cette pierre solide, posée par le Seigneur lui-même, celui-là a la présomption impie de l'ébranler, qui attaque le pouvoir dont elle est le symbole, qui n'écoute que ses passions, ne suit pas ce qu'il a reçu des anciens, ne se croit soumis à aucune des lois et des règles établies par le Seigneur, s'éloigne de vos coutumes et des nôtres, n'écoute que l'ambition qui lui fait désirer une puissance nouvelle, fait des choses illicites avec témérité et néglige d'accomplir ses devoirs.

« Dieu, nous en avons l'assurance, nous a inspiré la pensée de corriger ces abus, en agissant toutefois avec maturité et sagesse, et avec cette charité dont, comme il vous en souvient, le siége apostolique vous a donné bien des preuves. Nous voulons travailler avec vous à établir dans vos Eglises, non pas de nouvelles lois, mais à renouveler les anciennes; car nous devons conserver soigneusement celles que nos pères nous ont transmises; ce n'est que par ce moyen que nous pourrons plaire à Dieu par nos bonnes œuvres et détruire les scandales et les troubles.

« Votre Fraternité n'ignore pas les fréquentes relations du siège apostolique avec un grand nombre d'évêques de votre province, qui l'ont consulté et en ont appelé à son jugement en plusieurs occasions; il a confirmé ou infirmé les jugements qui avaient été rendus et dont on avait appelé à son tribunal, mais toujours en conservant l'union de l'esprit dans le lien de la paix. Ces relations étaient saintes et ne servirent qu'à augmenter la charité qui ne doit jamais

s'éteindre; car, dans notre sollicitude, nous ne cherchions point nos intérêts, mais ceux de J.-C., et nous n'avons jamais attaqué la dignité des Eglises ou des évêques qui leur a été donnée par Dieu.

« Mais Hilaire ne veut pas aujourd'hui marcher dans ce sentier que nos ancêtres ont toujours si fidèlement suivi, et par ses nouvelles prétentions il jette le trouble dans les Eglises et dans le clergé; il veut vous mettre sous sa domination et ne veut pas lui-même être soumis au bienheureux apôtre Pierre; il s'arroge le droit de faire les ordinations dans toutes les Eglises des Gaules, et s'attribue tous les droits des évêques métropolitains. Par ses orgueilleuses paroles, il n'a pas craint de blesser le respect dû au bienheureux Pierre, qui a reçu, par-dessus tous les autres, le pouvoir de lier et de délier, et qui a été spécialement chargé de paître les brebis. Celui qui veut lui disputer sa primauté ne peut en rien l'ébranler, et il donne la preuve d'un orgueil qui le précipite aux enfers. »

Le pape Léon fait suivre ce préambule de six articles. Dans le premier, il absout Chelidonius, qui s'est justifié par témoins devant plusieurs évêques. Chelidonius n'eut pas de peine, sans doute, à trouver des témoins, car il semble avoir eu beaucoup d'influence à Rome. La sentence d'Hilaire, que le pape aurait soutenue, si elle eût été rendue contre un coupable, car elle était juste en elle-même, il l'annulle et déclare Chelidonius innocent.

Dans le deuxième article, saint Léon dit qu'il a reçu des lettres de Projectus, dénonçant Hilaire comme ayant ordonné un évêque à sa place pendant qu'il était malade. Projectus n'était pas vraisemblablement évêque dans la province d'Arles, car le pape ajoute: « Pourquoi Hilaire s'occupe-t-il des affaires d'une autre province et pourquoi usurpe-t-il un droit que n'eut aucun de ses prédécesseurs avant Patrocle? Encore ce droit ne semble avoir été accordé à Patrocle que temporairement par le siège apostolique, et il a ensuite été révoqué par une meilleure décision [1]. »

On peut remarquer combien le sentiment de saint Léon sur les priviléges de l'Eglise d'Arles, diffère de celui du pape Zozime qui les faisait remonter à saint Trophime lui-même [2], priviléges qu'il trouvait

[1] Ces paroles de saint Léon condamnent le pape Zozime. C'est donc avec raison que nous n'avons pas blâmé Proculus de Marseille.

[2] Zozim., Epist. 1 ad episcop. Gall.

si solidement établis, que l'autorité du siége apostolique n'y pouvait rien changer [1], et qui donnaient, selon lui, à Patrocle, une primauté incontestable dans tous les diocèses de toutes les parties des Gaules [2]. Les évêques de la province d'Arles avaient la même opinion que le pape Zozime et ne partageaient pas celle de saint Léon, auquel ils adressèrent, après la mort de saint Hilaire, une requête aussi forte que respectueuse. Hilaire, évêque d'Arles, était bien excusable d'avoir ses prétentions; il avait pour lui de fortes autorités, quoique réellement les prétendus priviléges de son Eglise ne fussent pas fondés.

Dans l'article troisième, le pape trace les règles à suivre dans les ordinations des évêques : « Nous avons appris, dit-il, *qu'un évêque* s'est fait accompagner d'une troupe de soldats pour envahir les Eglises qui ont perdu leurs pasteurs, et en a ordonné qui étaient entièrement inconnus aux Eglises qu'ils devaient gouverner. Je vous en prie, mes frères, je vous en conjure, au nom de Dieu, ôtez de vos provinces ces causes de dissension; qu'on élise en paix ceux qui doivent être élevés à l'épiscopat, qu'on prenne les suffrages des citoyens honorables, revêtus de la signature des clercs, afin d'avoir ainsi le témoignage du clergé et du peuple; que celui qui doit commander à *tous* soit élu par *tous*. Que les métropolitains, chacun dans sa province, fassent l'ordination avec le concours des plus anciens évêques; que l'un ne réclame pas les droits de l'autre; qu'aucun n'outrepasse les limites de sa province; enfin, que l'ordination se fasse au jour légitime, c'est-à-dire le dimanche, que nos ancêtres ont jugé seul digne de cet honneur, à cause de la résurrection de J.-C. » Dans l'article quatrième saint Léon s'exprime ainsi :

« Chaque province aura ses conciles, et il est défendu à Hilaire d'en indiquer et de se mêler des jugements des prêtres du Seigneur, pour y mettre le trouble, comme il l'a fait. Il saura que non-seulement il est privé de ce droit sur les autres provinces, mais aussi sur la Viennoise; il ne fera aucune ordination épiscopale, et il lui est même défendu d'y assister; il ne le mérite pas, puisqu'il s'est enfui de Rome lorsqu'il devait assister à un jugement; il s'est ainsi séparé de la communion apostolique dont il est indigne. »

Saint Hilaire n'avait pas attendu le jugement de Chelidonius

[1] Zozim., Epist. 3 ad Episcop. Vienn. et Narbonn.

[2] *Ibid.*, Epist. 1, n° 3, et aliæ epist. supra cit., *passim*.

pour sortir de Rome. Le pape se trompait évidemment sur le motif de sa fuite; ce n'était pas pour éviter d'assister au jugement qu'il avait quitté Rome, mais bien parce qu'il désespérait d'y faire triompher la vérité, comme le dit Honorat de Marseille. On peut croire que le pape se doutait un peu de ce motif d'Hilaire, et qu'il n'en était que plus irrité contre lui. Une chose certaine, c'est que le quatrième article de la lettre de saint Léon est empreint, contre le saint évêque d'Arles, d'un sentiment d'aigreur qu'on ne peut excuser. Du reste, toute la lettre du pape est remplie de traits acerbes et peu conformes à la charité. Comme quand il dit [1], à propos de l'évêque Projectus, qu'Hilaire a plutôt eu la pensée de le tuer, que d'ordonner un autre évêque à sa place. Ainsi encore dans le cinquième article, après avoir parlé de la modération que doivent avoir les évêques qui ne peuvent jamais excommunier que pour de grands crimes, et encore à regret, il ajoute : « Qu'y a-t-il d'étonnant que celui-là soit sévère contre les laïques, qui a coutume de se réjouir de la condamnation des clercs? » Ces paroles sont évidemment injustes. Les hommes les plus grands et les plus saints ont toujours quelque chose de l'humanité. Saint Hilaire pouvait avoir eu un zèle trop ardent, et saint Léon, malgré sa prudence, s'était laissé prendre à des dénonciations outrées et à des intrigues. Il revint de l'opinion qu'il avait conçue d'Hilaire; car nous le verrons, dans sa lettre aux évêques de la province d'Arles [2], en parler comme d'un évêque de sainte mémoire.

Saint Léon finit sa lettre aux évêques de la Viennoise en donnant à saint Leontius de Fréjus les priviléges que s'attribuait Hilaire. Si donc les évêques de plusieurs provinces veulent se réunir en concile, ils seront convoqués par lui; il lui fait cet honneur à cause de son âge et de sa sainteté. Mais, malgré ce privilége, il respectera les droits des métropolitains.

En même temps que saint Léon envoyait cette lettre aux évêques de la Viennoise, il dénonçait Hilaire à l'empereur Valentinien III, qui, de concert avec Théodose, envoya à Aetius un décret [3] dans lequel il ordonne à tous les évêques d'avoir la plus grande soumission pour l'Eglise de Rome, blâme Hilaire d'avoir fait des ordina-

[1] Epist. Leon. ad Episcop. Vienn., art. 2.

[2] Epist. Leon. 2 ad Episcop. prov. Arelat.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 87.

[3] Apud Sirm., t. I, Concil. antiq. Gall., p. 85, 86.

tions contre le droit et d'avoir institué des évêques par la violence et les armes, et enjoint à tous les gouverneurs de province de veiller à ce qu'on n'entreprenne rien contre l'autorité de l'Église Romaine. Si l'empereur se fût contenté d'interdire l'emploi des armes dans les affaires ecclésiastiques, il fût resté dans son droit et n'eût mérité que des louanges; mais il outrepassait ses pouvoirs en prescrivant aux évêques d'être soumis à l'évêque de Rome, et en mettant leur obéissance sous la surveillance de ses gouverneurs de province qui devaient, comme lui, recevoir des évêques l'instruction dans les choses spirituelles et non la leur donner [1]. L'empereur, dans son décret, traite durement saint Hilaire, et il est facile de s'apercevoir que la lettre qu'il reçut de saint Léon avait été écrite sous la même inspiration que celle qui fut envoyée aux évêques de la Viennoise.

Hilaire était trop humble et trop saint pour que des paroles même acerbes ou injurieuses pussent l'irriter jusqu'à le faire dévier du chemin de la justice et de la vérité. Sa conscience lui rendait un bon témoignage, et il fut cependant le premier à faire des démarches pour calmer l'irritation du pape. Il lui envoya d'abord un de ses prêtres nommé Ravennius, puis deux évêques, Nectarius et Constantius, qu'il adressa à Auxiliaris, autrefois préfet des Gaules et alors résidant à Rome.

Honorat de Marseille [2] nous a conservé une lettre que cet ami d'Hilaire lui écrivit; elle est d'autant plus intéressante qu'elle juge très sagement la discussion qui avait eu lieu entre le pape et l'évêque d'Arles.

« J'ai reçu, lui dit-il, avec la considération qu'ils méritent, les saints évêques Nectarius et Constantius qui sont venus me trouver de la part de Votre Béatitude. Nous avons souvent parlé ensemble de la force d'âme, de la constance, du mépris des choses humaines,

[1] M. Augustin Thierry cite ce décret au n° 1 de ses pièces justificatives. (Hist. de la Conq. des Norm., t. I, 2e édit.) Il veut en corroborer son assertion des pages 34 et 35, où il s'efforce de faire considérer les évêques gaulois comme obligés, seulement en vertu des ordonnances impériales, à la soumission envers l'évêque de Rome. M. Thierry fait une guerre à outrance à l'Eglise Romaine. «C'est « une Église qui a usurpé la primauté par ambition et par le secours des empe- « reurs; qui veut hériter des domaines de l'ancienne Rome, etc. » Si M. Thierry eût approfondi davantage les monuments ecclésiastiques, il eût vu l'autorité de l'Église Romaine appuyée sur autre chose que sur un décret impérial du ve siècle.

[2] Vit. S. Hilar., c. 3.

qui vous font goûter le bonheur au milieu des vicissitudes du monde et dans cette vie de la terre si courte et remplie de tant de misères ! Je me suis aussi entretenu avec le saint pape Léon. Ces paroles vous font peut-être éprouver quelque émotion ; mais non, je ne le crois pas. La colère comme le plaisir ne peuvent en rien troubler votre âme si calme et si égale. Je vous dis franchement que je n'ai à reprocher à Votre Béatitude aucun fait entaché de la plus légère arrogance. Mais les hommes souffrent avec peine que nous leur parlions selon notre conscience ; et puis, les oreilles des Romains sont très délicates et demandent une certaine douceur dans les paroles. Si Votre Sainteté veut se soumettre tant soit peu à cette exigence, vous n'y perdrez rien et y gagnerez beaucoup, car je suis certain que par là, les petits nuages qui se sont élevés sur l'horizon se changeront en une parfaite sérénité. »

Le caractère droit et franc de l'évêque d'Arles n'avait donc pas été apprécié à Rome ; on le prit pour de l'orgueil ; cette erreur, jointe aux intrigues de Chelidonius, explique très-bien les démarches trop précipitées de saint Léon.

Mais dès qu'Hilaire eut fait à Rome les avances que lui avait conseillées Auxiliaris, ce grand pape lui rendit ses bonnes grâces, sans toutefois lui rendre les privilèges qu'il lui avait ôtés [1]. Hilaire ne les réclama pas, et se remit paisiblement à partager son temps entre la prière, la prédication et le travail des mains [2]. Ses abstinences, ses travaux, les longues courses qu'il faisait toujours à pied pour visiter son diocèse, l'affaiblirent tellement qu'il ne put arriver qu'à la quarante-huitième année de son âge [3].

Voyant le jour de sa mort approcher, il alla à son monastère pour donner encore à ses enfants quelques avis et rendre au milieu d'eux son dernier soupir. « Que votre pain soit toujours grossier, leur dit-il ; que votre vêtement soit rude et votre nourriture sans aucune délicatesse. » Il leur recommanda surtout la vigilance et la mortification. Après avoir fini de parler, il dit à ses chers enfants d'aller offrir à Dieu le sacrifice de louanges du soir [4] et de prendre ensuite leur ré-

[1] Epist. 2 Leon. ad Episcop. prov. Arelat.— Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap. ; apud Sirm., t. I, p. 87, 89.

[2] Honorat. Massil. Vit. S. Hilar., c. 3.

[3] *Ibid.*, c. 4.

[4] C'est-à-dire, probablement *none*, ou la neuvième heure. Les vêpres ne se disaient qu'à la douzième, ou six heures du soir. Le jour commençait à 6 heures du matin et finissait à 6 heures du soir.

fection ordinaire. « Ce n'est, ajouta-t-il, qu'à la onzième heure du jour, que mon âme sortira de la maison de mon corps et ira paraître devant le souverain juge. » En entendant le chant des psaumes de l'office, il disait : « Saintes voix qui parvenez aux oreilles de Dieu, intercédez pour moi auprès de lui. » Les frères s'étant de nouveau réunis auprès de lui, il fit le signe de la croix sur ses yeux et sa bouche, et partit, plein de joie, pour la céleste patrie.

A la nouvelle de sa mort, toute la cité se rassembla autour du monastère; tous versaient des larmes et poussaient des sanglots, car tous l'aimaient. Le corps du bienheureux ayant été porté à la basilique de Saint-Étienne, toute la foule y courut, et, dans sa vénération, l'eût mis en lambeaux pour avoir de ses reliques; les moines furent obligés de l'entourer d'un grand nombre de cierges allumés, pour en écarter le peuple. Après l'office de la nuit, on le porta à la basilique de Saint-Genès, pour l'inhumer. Les Juifs, comme les fidèles, assistaient à ses funérailles; et « je me souviens, dit Honorat de Marseille [1], de les avoir entendu chanter en hébreu. Pour nous, notre douleur était trop grande pour que nous puissions nous acquitter de ce devoir. » Quand on fut arrivé au lieu de la sépulture, les larmes et les sanglots redoublèrent; tous voulaient encore toucher une fois le corps du bienheureux et posséder quelque morceau de ses vêtements. Le prêtre Basilius, depuis évêque [2], fut obligé, pour écarter la foule, de prendre un des vêtements du saint et de le distribuer. Tandis que tout le monde se pressait autour de lui pour en avoir une partie, on se hâta d'ensevelir le corps du bienheureux. Quand la foule s'aperçut qu'il était descendu dans le tombeau, elle poussa un cri déchirant et se retira la douleur dans l'âme. La mémoire du saint évêque d'Arles resta précieuse dans tous les cœurs; pendant longtemps on ne parla que de ses vertus; on se servait de son nom pour attester la vérité des serments, et on désespérait de jamais avoir un évêque semblable à lui. Saint Hilaire d'Arles mourut en 449, après vingt ans d'épiscopat.

[1] Vit. S. Hilar., c. 4.

[2] Basilius fut évêque d'Aix; il en sera fait mention au livre suivant.

IV.

Saint Léon. — Suite de ses rapports avec l'Eglise des Gaules. — Encore la question de la primatie des Eglises d'Arles et de Vienne. — La lettre à Flavien reçue dans un concile d'évêques gaulois. — Lettres particulières de trois évêques à saint Léon. — Question de la Pâque. — Lettres de saint Léon à Théodore de Fréjus; à saint Rusticus de Narbonne.

(449 — 461).

Saint Hilaire, sur le point de quitter ce monde, apprit de Dieu qu'il aurait Ravennius pour successeur, et il en fut comblé de joie [1]. Il avait beaucoup d'affection pour lui, et il l'avait envoyé à saint Léon pour le prier de lui rendre ses bonnes grâces. Pendant son séjour à Rome, Ravennius plut au pape; c'est pourquoi, lorsqu'il eut été élevé à l'épiscopat, les évêques de la province d'Arles l'annoncèrent aussitôt à saint Léon comme une nouvelle qui devait lui être agréable. Ils en reçurent la lettre suivante [2] (449) :

« Léon, pape, à ses très-chers frères Constantinus, Audentius, Rusticus, Auspicius, Nicetas, Nectarius, Florus, Asclepius, Justus, Augustalis, Ynantius et Chrysaphius.

« C'est pour nous un juste motif de joie d'apprendre que les prêtres du Seigneur agissent conformément aux règles établies par nos pères et aux institutions apostoliques; car le corps de l'Eglise prendra nécessairement de grands accroissements, si les membres qui le gouvernent joignent à une autorité ferme une administration pacifique. Nous approuvons sincèrement la bonne œuvre qu'a faite Votre Fraternité en consacrant, suivant les désirs du clergé, des citoyens notables et du peuple, notre frère Revennius dont nous connaissons la vertu, pour succéder, sur le siége d'Arles, à Hilaire *de sainte mémoire.*

« L'élection paisible et unanime d'un homme qui possède les vertus nécessaires et l'amour des fidèles ne peut être que l'effet d'une divine inspiration, quoiqu'en apparence elle soit faite par des moyens humains.

« Que l'évêque élu remplisse donc bien, très-chers frères, la charge que Dieu lui confie; qu'il comprenne tout ce qu'exigent de lui les vœux unanimes de tous les rangs de la société chrétienne; qu'il s'aquitte avec zèle et vigilance de ses devoirs; qu'il ne soit jamais

[1] Honorat. Massil., Vit. S. Hilar., c. 4.

[2] Leon. pap., Epist. 2 ad Episcop. prov. Arelat.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 87.

au-dessous du témoignage que vous lui rendez, et qu'il soit toujours digne de notre faveur.

« Que Dieu, très-chers frères, vous conserve en bonne santé. »

Le pape Léon envoya en même temps cette lettre à Ravennius [1] ;

« Léon à son très-cher frère Ravennius :

« L'élévation de Votre Dilection à la dignité du souverain sacerdoce nous est très-agréable, et nous félicitons, vous d'abord de cet accroissement d'honneur, et aussi la cité d'Arles à laquelle Dieu vous a donné pour évêque ; car il est honorable et utile pour tous les fidèles d'avoir un évêque capable de les guider et digne de leur servir de modèle.

« Vous n'ignorez pas la bonne opinion que nous avons conçue de Votre Fraternité depuis que nous vous avons connu ; vous n'êtes donc pas étonné, très-cher frère, que nous attendions beaucoup de vous.

« Ainsi, que votre autorité soit tempérée par la modestie, votre fermeté par la douceur, votre justice par la bonté, votre zèle par la patience. Combattez l'orgueil qui nous fait tomber si vite, et aimez l'humilité qui élève. Votre Dilection n'ignore pas les lois ecclésiastiques ; vous saurez donc renfermer votre autorité dans les bornes prescrites. »

Le pape, dans une note [2] qu'il ajoute à cette lettre, dit à Ravennius :

« Nous avons appris de vos clercs qu'un vagabond nommé Pétronianus s'est donné dans les Gaules pour notre diacre, et qu'à ce titre il a parcouru plusieurs Églises de cette province. Nous voulons, très-cher frère, que vous avertissiez tous les évêques de cette fourberie et que vous retranchiez Petronianus de la communion de toutes les Églises. »

La bienveillance du pape Léon pour Ravennius et tous les évêques de la province d'Arles leur inspira la pensée de le prier de rétablir les anciens priviléges de leur métropole. Ils lui adressèrent à ce sujet une supplique où nous remarquons principalement ces paroles [3] : « C'est une chose connue de toutes les provinces des Gaules, et la sainte Église Romaine n'ignore pas que la cité d'Arles a mérité, la première d'entre les cités des Gaules, d'avoir un évêque, qui fut saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre Pierre, et que c'est

[1] Leon. pap., Epist. 3 ad Ravenn. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 87, 88.

[2] Leon. pap., Epist. 4 ad Ravenn. ; apud Sirm., *loc. cit.*

[3] Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 89.

de là que le bien de la foi et de la religion s'est étendu peu à peu dans les autres contrées des Gaules. Il est même certain qu'un grand nombre de lieux ont été arrosés par ce ruisseau de la foi qui coula sur nous de la source apostolique, et ont reçu des évêques avant la cité de Vienne qui réclame aujourd'hui une suprématie qui ne lui est pas due. Tous nos prédécesseurs ont regardé l'Eglise d'Arles comme leur mère ; c'est de son évêque qu'ils avaient reçu, comme nous, le souverain sacerdoce... Ses anciens priviléges, les prédécesseurs de Votre Béatitude les ont confirmés ; ils regardaient comme juste et raisonnable que, de même que l'Eglise Romaine, à cause du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, a la primauté sur toutes les Eglises du monde entier, de même l'Eglise d'Arles, à cause de saint Trophime, envoyé par les Apôtres, eût la primauté sur toutes les Eglises des Gaules. »

Les suffragants d'Arles savaient bien que l'antiquité du siége n'était plus une raison de primauté depuis la règle établie par le concile de Nicée pour les métropoles. Aussi ajoutent-ils que, même au civil, Arles est la métropole des Gaules, et « bien des priviléges, disent-ils, accordés à notre cité par les empereurs, l'élèvent au-dessus de toutes les autres cités des Gaules. »

« Nous prions donc Votre Sainteté, disent-ils en finissant, au nom de Notre-Seigneur J.-C. et du bienheureux apôtre Pierre que nous voyons revivre en vous, de rendre à l'évêque d'Arles ces priviléges qu'il possédait par droit d'ancienneté ou que le siége apostolique lui avait accordés. Nous serions allés nous-mêmes vous présenter cette prière, mais plusieurs d'entre nous sont trop infirmes, et la disette qui afflige les Gaules cette année nous empêche de satisfaire ce désir. »

Saint Léon leur répondit [1] :

« Léon à ses très-chers frères Constantinus [2], Valerianus, Armentarius, Audentius, Severianus, Ursus, Stephanus, Nectarius, Constantius, Maximus, Asclepius, Theodorus, Justus, Ingenuus, Augustalis, Superventor, Ynantius, Fonteius et Palladius :

« Nous avons lu la lettre de Votre Dilection que nous ont apportée

[1] Leon. pap., Epist. 5 ad Episcop. prov. Arelat. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 91.

[2] Constantinus de Gap, Valerianus de Cemèle, Ursus de Senez, Nectarius de Digne, Constantius d'Usez, Maximus de Riez, Asclepius d'Apt, Theodorus de Fréjus, Ingenuus d'Embrun, Fonteius de Vaison. Les siéges des autres ne sont pas connus.

nos fils, le prêtre Petronius et le diacre Regulus. Elle est pour nous une preuve évidente de l'affection que vous avez pour notre frère et co-évêque Ravennius, puisque vous demandez qu'on rétablisse en sa faveur les priviléges dont son prédécesseur avait été privé à cause de ses trop grandes prétentions; l'évêque de Vienne a prévenu la demande de Votre Fraternité, et, dans une lettre qu'il nous a envoyée, il se plaint de l'évêque d'Arles, qui a usurpé sur lui l'ordination de l'évêque de Vaison.

« En considérant attentivement les raisons alléguées de part et d'autre, et en présence des clercs envoyés par les deux parties, nous croyons que les deux cités d'Arles et de Vienne ont été également distinguées, et que tantôt l'une, tantôt l'autre, l'a emporté par l'étendue de ses priviléges ecclésiastiques. C'est pourquoi nous ne devons pas souffrir qu'on rabaisse l'Eglise de Vienne, d'autant plus que son évêque ne fait qu'user maintenant des priviléges que nous lui avons accordés nous-même, et que nous avions ôtés à l'évêque Hilaire. Afin donc que l'évêque de Vienne ne devienne pas tout d'un coup inférieur à lui-même, il aura, dans sa juridiction, les cités de Tarantaise [1], de Valence, de Genève et de Grenoble. Les autres Eglises de la province seront sous la juridiction de l'évêque d'Arles ; sa modestie nous fait croire qu'il ne cherchera qu'à entretenir la charité et la paix, et qu'il ne se regardera pas comme frustré de ce qui a été accordé à l'un de ses frères. »

Cette décision était conforme au conseil donné par le concile de Turin dans la même question. Ravennius s'y soumit, et saint Léon, qui l'affectionnait d'une manière particulière, le fit vicaire du siége apostolique dans les Gaules, comme l'étaient ordinairement ses prédécesseurs [2].

C'est à ce titre qu'il fut chargé de faire connaître à tous les évêques des Gaules la lettre de saint Léon à Flavien de Constantinople, sur l'Incarnation.

[1] Tarentaise était métropole civile de la province des Alpes-Grecques; elle n'était pas encore métropole ecclésiastique. D'un autre côté, Ingenuus d'Embrun, métropole des Alpes-Maritimes, est un des solliciteurs pour les priviléges d'Arles; Embrun n'était donc pas encore non plus métropole ecclésiastique. Ces deux provinces n'étaient pas toujours comptées dans le corps des provinces méridionales, qu'on appelait indistinctement les Cinq Provinces ou les Sept Provinces, selon qu'on les comptait ou non. (*V.* D. Bouquet, Recueil des historiens des Gaules et de France, préface.)

[2] Preces ad Leon. pap.; apud Sirm., *loc. cit.*

Ce mystère était attaqué, en Orient, par Eutychès. Ennemi trop ardent de Nestorius, cet hérésiarque était tombé dans l'erreur opposée. Nestorius avait fait des deux natures de J.-C. deux personnes, l'une divine, l'autre humaine; d'où il suivait que J.-C. n'était pas un homme-Dieu, mais un pur homme doué de certains priviléges et en qui Dieu faisait, d'une manière spéciale, sa demeure. Eutychès unissait tellement les deux natures, qu'il les confondait. La nature humaine était, selon lui, tellement absorbée dans la nature divine, que J.-C. n'en avait plus qu'une, qui était la nature divine. Dénoncé dans un concile de Constantinople par Eusèbe de Dorylée, Eutychès y fut condamné; il en appela à Rome et parvint à inspirer au pape Léon quelques doutes sur la procédure du concile de Constantinople; mais le saint patriarche Flavien les eut bientôt dissipés en lui envoyant le récit des actes du concile. Eutychès, se voyant déjoué à Rome, porta sa cause devant l'évêque d'Alexandrie, Dioscore, homme sans foi et plein d'ambition, qui obéit aveuglément à l'eunuque Chrysaphius, tout puissant à la cour de Constantinople et protecteur de l'hérésiarque. Chrysaphius et Dioscore indiquèrent un concile général à Ephèse, et l'empereur Théodose le jeune y invita saint Léon. La première idée du pape fut d'empêcher ce concile convoqué irrégulièrement; mais désespérant d'arriver à ses fins, il préféra y envoyer des légats. Ce furent Jules, évêque de Pouzzoles; le prêtre René et le diacre Hilarus. Il les chargea de remettre à Flavien une lettre de Constantinople, dans laquelle il expose d'une manière admirable la foi de l'Eglise sur l'union mystérieuse de la nature divine et de la nature humaine, dans l'unique personne de l'homme-Dieu. Le concile de Dioscore et de Chrysaphius a été justement nommé, par les historiens ecclésiastiques, le brigandage d'Ephèse. Les soldats y eurent la principale autorité, et les évêques orthodoxes y furent traités avec une horrible barbarie. Saint Flavien en mourut, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le diacre Hilarus parvint à se rendre à Rome, où il apprit au pape tout ce qui s'était passé. Léon annula le faux concile d'Ephèse et en écrivit à Théodose. Mais bientôt cet empereur mourut, et sa sœur, Pulchérie, associa à l'empire le vertueux Marcien, qui seconda le pape dans la défense de la foi. Un concile général fut convoqué à Chalcédoine, et lorsqu'on y lut la lettre de Léon à Flavien, tous les Pères du concile, pleins d'admiration, s'écrièrent que Pierre avait parlé par la bouche de Léon. Les évêques des Gaules la reçurent avec autant de respect, et nous avons en-

core la lettre qu'écrivirent au pape, pour le féliciter, les évêques des provinces méridionales (451).

« Au seigneur Léon [1], vraiment saint et bienheureux en J.-C., digne de l'honneur apostolique :

« Ravennius [2], Rusticus, Venerius, Constantinus, Maximus, Armentarius, Florus, Sabinus, Valerianus, Constantius, Nectarius, Maximus, Asclepius, Maximus, Ursus, Ingenuus, Justus, Valerius, Superventor, Chrysaphius, Fonteius, Petronius, Ydatius, Ætherius, Eulalius, Eustachius, Fraternus, Victurus, Eugenius, Hilarus, Verus, Amandus, Gerontius, Proculeianus, Julianus, Helladius, Armentarius, Honoratus, Eparchius, Anemius, Dynamius, Maximinus, Ynantius et Palladius.

« Nous eussions désiré écrire plus vite à Votre Béatitude pour la remercier du beau présent qu'elle nous a fait en nous envoyant la lettre qu'elle adressa à l'Eglise d'Orient pour affirmer la foi catholique; mais les longues distances qui nous séparent et l'intempérie extraordinaire de la saison ne nous ont permis de nous rassembler que bien difficilement. Votre Apostolat nous pardonnera sans doute et n'attribuera ni à la négligence, ni au mauvais vouloir, un retard qui n'a eu pour cause qu'une absolue nécessité ; si nous n'avons pas eu le bonheur de vous manifester plus tôt notre joie,

[1] Epist. synod. ad Leon. pap. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 98 et seq.

[2] Ravennius d'Arles, Rusticus de Narbonne, Venerius de Marseille, Constantinus de Gap, Maximus de Riez, Florus de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valerianus de Cemèle, Constantius d'Usès, Nectarius de Digne, Asclepius d'Apt, Maximus d'Avignon, Ursus de Senez, Ingenuus d'Embrun, Valerius de Mende, Chrysaphius de Sisteron, Fonteius de Vaison, Petronius de Die, Ætherius de Maguelone, Fraternus de Glandève, Eugenius de Nîmes, Verus d'Orange, Julianus de Cavaillon, Helladius de Lodève, Honoratus de Toulon, Anemius d'Albi. Un des deux Armentarius est sans doute l'ancien évêque d'Embrun; l'un des deux était évêque du pays des Vellaves; on en trouve un autre, vers cette époque, premier évêque d'Antibes. On ne connaît pas les siéges des autres. Nous pensons qu'ils appartenaient tous aux provinces méridionales. Les autres évêques des Gaules ne purent sans doute se rendre à Arles, où fut rédigée la lettre en concile. L'année avait été mauvaise, ce qui avait causé la disette qui avait empêché les évêques de la province d'Arles de se rendre à Rome. Ce fut la même cause, sans doute, qui arrêta les autres évêques des Gaules, et les empêcha de venir à Arles. On peut croire aussi que les ravages des barbares, qui désolaient alors les contrées septentrionales des Gaules, contribuèrent à les empêcher de se rendre à Arles. Quelques critiques prétendent cependant que plusieurs évêques étaient de ces contrées, et ils croient qu'Eustachius est saint Eustochius de Tours, et Victurus, saint Victurus du Mans.

elle n'en a pas été moins vive au fond de nos cœurs. Grâce à J.-C., nous avons lu, avec bonheur, la lettre de Votre Béatitude, et en la communiquant aux autres évêques des Gaules, nous les avons comblés de la même allégresse; nous n'avons eu qu'un sentiment pénible, et nous avons déploré, avec vous, le malheur de ceux qui abandonnent la foi catholique et tombent dans les ténèbres de l'erreur.

« Tous ceux qui aiment le mystère de notre rédemption ont gravé sur les tables de leur cœur, comme le symbole de la foi, la lettre de Votre Apostolat. Ils la gravent aussi dans leur mémoire, afin d'être plus en état de confondre les erreurs des hérétiques. Tous, à peu près, y reconnaissent l'expression de leur foi, et se félicitent d'avoir toujours cru conformément à la tradition et au sens de votre lettre.

« Quelques-uns, moins éclairés, se réjouissent des instructions qu'ils y ont puisées, et de l'occasion qui leur est offerte d'affermir leur foi en toute confiance, appuyés sur l'autorité du siége apostolique.

« Qui pourrait rendre à Votre Apostolat de dignes actions de grâces pour ces magnifiques paroles, qui, comme des pierres précieuses, ornent non-seulement les Églises des Gaules, mais celles de tout l'univers? C'est à votre science, après Dieu, que le fidèle doit d'être bien plus ferme dans sa foi et l'infidèle de pouvoir facilement s'éclairer; à la lumière de votre instruction apostolique, il peut reconnaître ses erreurs, résister aux inspirations du démon, cet ennemi de la vérité et du salut des hommes, et suivre ce que dit, par votre bouche, notre Seigneur J.-C., touchant le mystère de son incarnation.

« Nous prions le Seigneur miséricordieux de conserver Votre Apostolat pour le bien de son Eglise universelle. Nous ne cesserons de le remercier d'avoir donné au siége apostolique qui a été la source de notre religion, un évêque d'une si haute sainteté, d'une foi si grande, d'une science si sublime. Nous lui demanderons de conserver longtemps, à ses Églises, le présent qu'il leur a fait en vous élevant au pontificat.

« Pour nous, inférieurs en mérite, mais égaux en foi, nous sommes prêts, si on tente (ce qu'à Dieu ne plaise!) d'attaquer l'Eglise catholique, nous sommes prêts, avec le secours du Seigneur, à sacrifier nos vies, avec Votre Béatitude, pour la vérité de la foi, à nous immoler à l'auteur de notre salut, au rémunérateur de l'éternité. »

Cette lettre fut écrite dans un concile qui se tint probablement à Arles. Ravennius le présida, et à la fin de la lettre il écrivit de sa main ces paroles : Priez pour moi, Seigneur bienheureux, pape digne de vénération pour votre dignité apostolique. Tous les autres évêques accompagnèrent leur signature de formules aussi respectueuses.

Trois évêques, qui ne purent se rendre au concile d'Arles, écrivirent une lettre particulière à saint Léon. C'étaient les deux fils de l'illustre Eucher de Lyon, Salonius et Veranus, et un autre nommé Ceretius [1].

Ils professent, pour la lettre du pape, la même admiration, et lui en envoient une copie qu'ils le prient de corriger de sa main, s'il y trouve quelque faute. Ils voulaient, disent-ils, l'avoir dans toute sa pureté, afin de pouvoir la communiquer aux évêques et aux fidèles qui la désireraient.

La lettre du concile d'Arles fut portée à Rome par Ingenuus d'Embrun, qui n'arriva qu'après le départ des légats du pape pour le concile de Chalcédoine.

« Nous eussions bien désiré, répondit Léon aux évêques gaulois [2], recevoir la lettre de Votre Fraternité, à l'époque où vous nous l'aviez promise. Nous eussions pu alors donner ce témoignage de vos sentiments à nos frères que nous avons envoyés en Orient pour y prendre, à notre place, dans le synode, la défense de la foi catholique. Nous n'en avons pas reçu cependant, avec moins de joie, votre lettre si longtemps attendue, et que nous a apportée notre frère et co-évêque Ingenuus; en la lisant, nous avons acquis la preuve, et nous en avions déjà l'assurance, que vous possédez la foi véritable, grâce aux lumières de l'Esprit Saint. »

Après avoir raconté aux évêques des Gaules comment le concile de Chalcédoine avait condamné Eutychès, le pape termine sa lettre en ces termes :

« Rendez grâces à Dieu, très-chers frères, et que Votre Dilection prie avec nous, afin que nous ayons la joie de voir bientôt revenir en bonne santé nos frères dont nous désirons ardemment le retour, et que nous puissions vous apprendre plus complétement tout ce qui a été fait, avec le secours du Seigneur. Nous ne voulons pas

[1] Epist. Ceret., Salon. et Veran. ad Leon. pap. ; apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 92, 93.

[2] Epist. 8 Leon. pap. ad Episcop. Gall. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 96.

que notre frère Ingenuus reste ici plus longtemps à les attendre; nous avons hâte de vous apprendre que nous devons nous réjouir; apprenez-le à nos frères d'Espagne, et que tous sachent ce que Dieu a fait (452). »

Les légats du pape tardèrent peu à revenir d'Orient. Léon s'empressa d'écrire aux évêques des Gaules et de leur envoyer copie de la sentence prononcée contre l'hérésie [1].

La même année, saint Léon écrivit à Ravennius cette lettre, pour l'avertir du jour où tombait la fête de Pâque.

« Léon, évêque [2], à son très-cher frère l'évêque Ravennius :

« Il est essentiel, pour notre sainte religion, qu'il n'y ait pas de diversité dans tout l'univers, touchant le jour de la fête de Pâque. Puisque, suivant l'institution divine et la tradition de nos pères, c'est nous qui devons avertir du jour où tombe cette fête, nous donnons solennellement avis à Votre Fraternité qu'il faut, cette année, célébrer la Pâque du Seigneur le 10 des calendes d'avril; il est clair et démontré que c'est là le jour légitime. Nous voulons aussi, très cher frère, que Votre Dilection en donne avis aux autres, afin que tous ceux qui sont unis par la profession d'une même foi, le soient aussi dans la piété, en ce grand jour de fête. »

On se servait généralement dans l'Eglise, pour fixer le jour de Pâque, du cycle de Théophile. L'année 455, Pâque, d'après ce cycle, devait tomber le 24 d'avril. Or, saint Léon prétendait que cette fête ne pouvait jamais être ni avant le 22 mars, ni après le 21 avril, et il fit un calcul d'après lequel Pâque, cette année 455, devait tomber au 17 de ce mois; il en écrivit à l'empereur Marcien, qui en référa à Proterius, évêque d'Alexandrie, qui devait mieux que tout autre connaître le cycle de Théophile, puisqu'il avait été fait dans cette cité. Proterius fut d'avis de s'en tenir à ce cycle et de faire la Pâque le 24 d'avril. Le pape Léon, pour conserver l'uniformité, écrivit aux évêques des Gaules et d'Espagne, de la célébrer en ce jour [3].

L'opinion des Orientaux ne fut suivie par saint Léon que pour le bien de la paix, mais dans sa conviction elle était erronée. Saint Prosper d'Aquitaine, qui était alors son secrétaire, la blâme dans

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 98.

[2] Leon. pap., Epist. 9 ad Ravenn.; apud Sirm., *loc. cit.*, p. 99.

[3] Epist. 12 Leon. pap. ad Episcop. Gall. et Hispan.; apud Sirm., *op. cit.*, p. 118.

sa chronique, et l'archidiacre Hilarus chargea Victorius de faire un cycle plus exact que celui de Théophile.

Victorius était Gaulois comme Prosper, et il était né au territoire des Lémovices. Effrayé des ravages des barbares, il s'était retiré à Rome, où il acheva de se perfectionner dans l'étude des mathématiques. Il accepta la commission que lui confiait Hilarus, et composa un ouvrage qu'il divisa en deux parties. Dans la première, il donne la méthode de supputer la Pâque ; dans la seconde, il fixe le jour de Pâque pour l'espace de quatre cent trente ans. Ce cycle se répandit avec rapidité dans toute l'Eglise occidentale, et le pape n'eut bientôt plus besoin d'indiquer le jour de Pâque, comme il le faisait auparavant.

Saint Léon avait auprès de lui Prosper d'Aquitaine depuis le commencement de son pontificat. Il avait sans doute connu cet adversaire des semi-pélagiens, lorsqu'il vint dans les Gaules réconcilier les deux généraux Aëtius et Albinus (440); il l'emmena avec lui à Rome, l'ordonna prêtre et le choisit pour secrétaire; ce fut surtout avec l'aide de Prosper qu'il écrasa le pélagianisme, qui recommençait à lever la tête du côté d'Aquilée, et l'empêcha de s'introduire à Rome; il se servit utilement du saint docteur dans les affaires les plus importantes de l'Église, et il lui avait, en particulier, confié le soin d'écrire ses lettres [1].

Prosper était digne de la confiance d'un aussi grand pape, et il est malheureux que sa vie intime ne nous soit pas plus connue. Ecrivain élégant, poète distingué, profond théologien, il est sans contredit un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la Gaule chrétienne, et ses vertus l'ont fait mettre au rang des saints.

Outre les lettres de saint Léon que nous avons données, il en est encore deux, adressées à des évêques gaulois, et qui méritent d'être mentionnées; il adressa l'une à Rusticus de Narbonne et l'autre à Théodore de Fréjus. Cet évêque lui ayant proposé (452) quelques questions au sujet de la Pénitence, saint Léon lui répondit [2].

« Léon, évêque, à son très cher-frère l'évêque Théodore :

« Vous auriez bien fait de vous adresser d'abord à votre métropolitain, pour obtenir la solution de vos questions, et s'il n'eût pas pu vous répondre, vous vous seriez alors adressés ensemble au siége apostolique; car on ne doit jamais, sans le primat, demander des

[1] Vit. S. Prosperi, inter ejus opera, et Agiog., ad diem 25 Junii.

[2] Leonis pap., Epist. 10 ad Theodor. Foroj.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 100.

éclaircissements sur un point dans l'observance duquel tous les prêtres du Seigneur doivent s'accorder. »

Après ce préambule, qui nous instruit des rapports qui existaient alors entre le simple évêque et son métropolitain, et nous donne une preuve de la modeste réserve avec laquelle le saint-siége usait de son autorité, saint Léon envoya à Théodore la réponse à ses questions.

« La miséricorde du Seigneur, lui dit-il, est si grande pour les hommes, qu'après leurs fautes il leur a donné le moyen de recouvrer l'espérance de la vie éternelle, non-seulement par la grâce du baptême, mais aussi par la médecine de la pénitence. Il a voulu que ceux qui auraient abusé du don de la régénération pussent, en se *condamnant par leur propre jugement*, parvenir à la rémission de leurs péchés. Mais la divine Bonté n'a accordé qu'aux *prières des prêtres* le pouvoir d'appliquer son indulgence ; car J.-C., l'homme-Dieu et le médiateur entre Dieu et les hommes, n'a accordé qu'aux pasteurs de l'Eglise de donner la pénitence à ceux qui *se confesseraient*, et de les faire entrer, par la porte de la réconciliation, à la participation des sacrements, après avoir été purifiés par une *satisfaction salutaire.* »

Saint Léon ne pouvait exprimer plus clairement et avec plus de justesse toutes les parties qui composent le sacrement de Pénitence : la confession du pénitent qui vient se juger lui-même et se condamner, les prières du prêtre qui lui appliquent l'indulgence de Dieu ou l'effet de sa miséricorde, et cela en vertu seulement du pouvoir que lui confia J.-C., seul médiateur entre Dieu et l'homme ; enfin la satisfaction qui était extérieure et publique pour certains crimes, secrète pour les péchés ordinaires.

Après avoir ainsi exposé la nature du sacrement de Pénitence et de la pénitence satisfactoire, saint Léon dit à Théodore qu'on ne peut accorder la pénitence aux morts et qu'il est inutile de juger les actes de ceux qui ont subi le jugement de Dieu.

Pour ceux qui demandent la pénitence lorsqu'ils courent un grand danger, on ne doit pas la leur refuser, car Dieu est si bon qu'il peut leur pardonner en un instant ; il ne faut pas être rude et difficile dans la dispensation des dons de Dieu, et rester insensible aux larmes de ceux qui demandent la réconciliation.

Mais que les fidèles ne s'endorment pas à cause de cette facilité et ne diffèrent pas leur conversion de jour en jour ; car, au moment de la mort, la confession du pénitent et la réconciliation du prêtre sont

très-souvent à peine possibles. Cependant le prêtre ne doit pas refuser la pénitence à ceux qui diffèrent ainsi jusqu'à la mort, quand bien même ils auraient perdu l'usage de la parole et ne la demanderaient que par signe. S'ils ont entièrement perdu connaissance, que le prêtre s'assure, par le témoignage des fidèles qui sont auprès d'eux, qu'ils l'ont demandée, et qu'il leur accorde la réconciliation, en suivant toutefois les règles prescrites par les anciens canons touchant ceux qui auraient péché contre Dieu, en renonçant à la foi, c'est-à-dire les apostats. Nous avons vu que les malades ainsi réconciliés par le sacrement de Pénitence, n'étaient pas pour cela exemptés de la pénitence satisfactoire, s'ils revenaient en santé.

Saint Léon finit sa lettre par ces paroles : « Donnez connaissance à votre métropolitain des réponses que j'ai faites aux questions de Votre Dilection, afin que, sous prétexte d'ignorance, on ne fasse rien qui y soit contraire. Il en instruira ses suffragants, et, de cette manière, ceux qui en auraient besoin pourront en profiter. Que Dieu, très-cher frère, vous conserve en bonne santé. »

Rusticus, métropolitain de Narbonne, proposa aussi au pape Léon un grand nombre de questions sur différents points de discipline ecclésiastique.

Rusticus de Narbonne était le même que ce jeune Gaulois qui balançait entre le désir de se faire solitaire ou moine, et auquel saint Jérôme avait conseillé d'entrer dans un monastère; il avait suivi ce conseil et était entré dans le célèbre monastère de Saint-Victor de Marseille, où il se lia d'amitié avec Venerius, qui succéda à Proculus sur le siége épiscopal de cette cité. Rusticus devint peu après évêque de Narbonne, et se distingua par ses éclatantes vertus. Mais au milieu des honneurs et des peines de la charge pastorale, il regrettait sa chère solitude. Deux de ses prêtres, Severianus et Léon, avaient agi avec une rigueur outrée, et avaient refusé de se soumettre au jugement d'un tribunal composé d'évêques et de citoyens notables choisis pour examiner leur conduite. Cette résistance affligeait profondément l'âme du saint évêque, qui ne pouvait non plus voir, sans verser des larmes, les ravages des barbares, qui foulaient son peuple et le rendaient malheureux. Ces barbares étaient les Visigoths qui occupaient les contrées méridionales des Gaules. Ils avaient saccagé Narbonne et brûlé l'église métropolitaine que Rusticus fut obligé de faire reconstruire [1]. Au milieu de ces bouleversements, les règles de

[1] Nous connaissons les particularités de la vie de saint Rusticus par une vieille

la discipline ne pouvaient être observées avec exactitude, et c'était encore là un sujet de douleur pour l'évêque de Narbonne. Il écrivit à saint Léon pour lui confier ses peines et le projet qu'il avait conçu de quitter l'épiscopat; il joignit à sa lettre un mémoire contenant dix-neuf questions sur lesquelles il désirait des éclaircissements.

Saint Léon répondit ainsi à Rusticus [1] :

« Léon, évêque, à Rusticus, évêque de Narbonne :

« J'ai reçu avec plaisir la lettre que Votre Fraternité m'a envoyée par son archidiacre Hermès; elle est longue et contient bien des choses; je n'ai pas eu besoin de patience, cependant, pour la lire tout entière, et mes nombreuses occupations n'ont pu m'en empêcher. Par tout ce que vous me dites, et après avoir examiné la relation que vous me faites de l'assemblée des évêques et des citoyens notables, devant lesquels ont refusé de comparaître Severianus et Léon, je crois que ces prêtres sont justement condamnés, puisqu'ils n'ont pas osé venir défendre leur conduite. Je laisse à votre sagesse à décider ce que vous aurez à faire contre eux. Je vous exhorte seulement à vous souvenir de cette parole de l'Ecriture : « Ne soyez « pas trop juste [2], » et à agir avec douceur envers ceux qui n'ont péché que par zèle pour la chasteté.

« Je m'étonne que Votre Dilection soit tellement troublée par l'affliction que lui causent les nombreux scandales dont elle est té-

inscription que Baluze nous a conservée. Cette inscription, dit Tillemont (Mémoires eccl., t. XV, p. 405), regarde l'église de Narbonne. Cette église ayant été brûlée, il y avait assez longtemps, Marcel, préfet des Gaules, pressa saint Rustique (Rusticus) de la faire rebâtir, lui promettant l'argent nécessaire. Saint Rustique l'entreprit donc avec le conseil d'Urse (Ursus), prêtre; d'Herme (Hermes), diacre, et des autres de son clergé. Il commença, le 13 octobre 444, à démolir ce qui restait de l'ancienne église, et trente-sept jours après, c'est-à-dire le 18 de novembre, on mit la première pierre à la nouvelle. Le 9 octobre de l'année suivante, Montan (Montanus), sous-diacre, en fit commencer la voûte ou l'apside (*apsidem poni*), et enfin on l'acheva, en y mettant le seuil de la porte, le 29 novembre 448. Marcel fournit à la dépense durant les deux années qu'il fut encore en charge, et diverses personnes voulurent aussi prendre part à cet ouvrage de piété, comme Vénère (Venerius), évêque de Marseille, qui avait été si longtemps compagnon de saint Rustique au monastère de Saint-Victor; Dyname (Dynamius), évêque peut-être de Béziers, et Agrèce (Agrecius), que l'on croit être celui qui était évêque d'Antibes en 506. (*V.* cette inscription dans les Notes et Éclaircissements, à la fin du volume.)

[1] Leon. pap., Epist. 11 ad Rustic. Narbon.; apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 111.

[2] Eccles., 7-17.

moin, qu'elle aille jusqu'à désirer de quitter l'épiscopat, afin de pouvoir vivre dans le repos et le silence. Le Seigneur a dit cependant : « Heureux celui qui persévérera jusqu'à la fin [1] » Mais, d'où la persévérance pourra-t-elle tirer ce mérite de nous rendre heureux, si ce n'est de la vertu de patience qui doit l'accompagner? Car, selon la parole de l'Apôtre [2], tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ, souffriront persécution. Or, ce n'est pas seulement le fer, le feu, ou tout autre supplice, qui constitue une persécution, mais encore les désordres des mœurs, l'entêtement de ceux qui ne veulent pas obéir, les traits des langues méchantes. C'est là une persécution qui pèse sur tous les membres de l'Eglise; aucun homme pieux n'en est exempt; elle le poursuit dans le silence de la solitude comme au milieu des travaux. Dites-moi, qui conduira le navire au milieu des flots, si le pilote l'abandonne? qui préservera les brebis de la dent des loups, si le pasteur n'est pas là, l'œil attentif et vigilant sur elle? qui, enfin, résistera aux voleurs et aux brigands, si la sentinelle placée en observation, au lieu de veiller, se laisse vaincre par l'amour du repos et quitte le poste?

« Restez donc, très-cher frère, au poste qui vous est confié, et, au milieu de vos travaux, que toujours la clémence soit la compagne de la justice. Haïssez les péchés, et non les pécheurs. Corrigez les orgueilleux, mais traitez avec charité les faibles. Et, lorsque vous serez obligé de punir avec sévérité, que ce ne soit jamais dans une pensée de vengeance, mais comme un bon médecin, pour guérir.

« Si parfois une plus grande tribulation tombe sur nous, ne nous en effrayons pas, comme si nous devions la supporter seuls, et que nous n'eussions pas pour soutien et conseil le Christ, sans lequel nous ne pouvons rien, et par lequel nous pouvons tout. Pour affermir les prédicateurs de son évangile et les ministres de ses mystères, ne leur a-t-il pas dit [3] : « Voici que je suis avec vous, tous les jours, « jusqu'à la consommation des temps. » Il leur dit encore [4] : « Je « vous ai dit ces choses afin qu'en moi vous ayez la paix. En ce « monde, vous aurez des tribulations, mais soyez tranquilles, j'ai « vaincu le monde. » Ces paroles sont claires; nous ne devons donc faiblir devant aucune tribulation, de peur d'être défiants envers Dieu

[1] Math. 10, 22.

[2] Epist. 2 ad Thim., 3, 12.

[3] Math., 28, 20.

[4] Joann., 16, 33.

qui nous a choisis, et dont les secours sont aussi puissants que les promesses certaines.

« Quant aux consultations de Votre Dilection, que votre archidiacre Hermès nous a présentées dans un écrit séparé, nous arrêterions mieux ce qu'il faut penser sur ces divers sujets, si vous nous procuriez le plaisir de vous voir et si nous pouvions en causer ensemble. Plusieurs de vos questions demandent de longues explications qu'il est plus facile de donner de vive voix que par écrit. En plusieurs autres, il est nécessaire de considérer une multitude de circonstances qui peuvent modifier les décisions. Une règle qu'en toute occasion on peut toujours suivre sur tous ces points, c'est qu'il faut adopter ce qui n'est contraire ni aux préceptes de l'Evangile, ni aux décrets des saints Pères. »

Saint Léon joint cependant à sa lettre des réponses aux dix-neuf questions de Rusticus. Nous avons cité la plupart de ses décisions dans le tableau de la discipline ecclésiastique, que nous avons donné d'après les conciles de Riez, Vaison, Orange et Arles. Il nous suffira donc d'indiquer ses quatre dernières réponses qui nous offrent de tristes renseignements sur l'état des Gaules, ravagées par les barbares.

Dans leurs courses à travers les Gaules, les barbares, souvent infidèles et idolâtres, unissaient à leurs ravages la persécution religieuse. Ils forçaient les chrétiens à participer à leurs superstitions, à manger des viandes immolées en l'honneur de leurs idoles. Ceux qu'ils emmenaient captifs, chassés devant eux comme un vil troupeau, ne pouvaient que bien difficilement se conserver purs de tout acte idolâtrique. De pauvres enfants surtout, qui se trouvaient enlevés, séparés de leurs parents, grandissaient au milieu des barbares et ne savaient même pas, lorsqu'ils revenaient au milieu des Romains, s'ils avaient été baptisés. Lorsque les Vandales eurent pris possession de l'Afrique, ils y exercèrent des ravages plus épouvantables encore que les autres barbares dans les Gaules, et bien des chrétiens revenaient d'Afrique et de Mauritanie chercher un refuge auprès des évêques gaulois. Rusticus de Narbonne en accueillit un grand nombre, et il ne faisait aucune distinction des vrais fidèles et des hérétiques. Tous étaient sous le poids des mêmes malheurs et réclamaient les mêmes secours. Mais il ne savait s'il devait rebaptiser les hérétiques qui revenaient à la vraie foi. Ce fut le sujet d'une de ses questions au pape Léon, qui lui répondit de ne pas les rebaptiser s'ils se souvenaient de l'avoir été, car les héré-

tiques africains n'avaient pas altéré la forme du baptême. On devait donc se contenter de leur imposer les mains pour leur communiquer le Saint-Esprit, c'est-à-dire leur donner le sacrement de Confirmation [1].

Quant aux enfants qui sont sans parents, si on ne peut pas s'assurer par leurs voisins ou les clercs de la cité, qu'ils aient reçu le baptême, il faut leur administrer ce sacrement [2]. Si on pouvait savoir des enfants eux-mêmes, qu'avant d'avoir été emmenés par les barbares, ils allaient à l'église et ils y recevaient quelque chose, il ne serait pas nécessaire de les baptiser; car alors, leur baptême était certain. C'était la coutume, dans l'Eglise, de donner aux enfants baptisés les restes de l'Eucharistie que n'avaient pas consommés les fidèles [3]. Saint Léon décide que l'on devait admettre au rang des fidèles, après quelques jeûnes et l'imposition des mains, ceux qui, prisonniers des barbares, avaient mangé des viandes immolées. Mais pour ceux qui avaient sacrifié, ou s'étaient souillés d'autre crime infâme, ils ne pouvaient être admis qu'après la pénitence publique [4].

Saint Léon, si on en juge par sa lettre à Rusticus, avait beaucoup d'affection et d'estime pour ce saint évêque. Ils moururent l'un et l'autre à peu près dans le même temps; saint Léon en 461 et saint Rusticus en 462. Léon eut pour successeur son archidiacre Hilarus, et Rusticus, son archidiacre Hermès, qui avait d'abord été ordonné évêque pour l'Eglise de Béziers et qui usurpa le siége de Narbonne. Nous aurons occasion, dans la suite, de rapporter le jugement qui fut prononcé contre lui.

[1] Leon. pap., Epist. ad Rustic. Narbonn., resp. 18.
[2] *Ibid.*, resp. 16.
[3] *Ibid.*, resp. 17.
[4] *Ibid.*, resp. 19.

LIVRE CINQUIÈME.

(451 — 491)

I.

Les Barbares fixés dans les Gaules au milieu du ve siècle. — Saint Auctor de Metz — Saint Nicasius de Reims — Saint Martin de Vorms. — Invasion des Huns. — Saint Lupus de Troyes. — Sainte Géneviève de Paris. — Saint Aignan d'Orléans. — Salvien, Jérémie du ve siècle, pleure sur les malheurs des Gaules — Son ouvrage *De la Providence*, qu'il dédie à Salonius, fils d'Eucher. — Ouvrages d'Eucher. Relations de Salvien avec Eucher et Salonius — Eucher dans l'épiscopat. — Son amour de la solitude. — L'Ile-Barbe où habite saint Maximus, disciple de saint Martin. — Progrès de la vie monastique. — Les solitaires du Jura. — Saint Romain et saint Lupicinus — Troubles au monastère de Lérins — Différends de l'abbé Faustus avec l'évêque Théodore de Fréjus. — Troisième concile d'Arles à ce sujet, présidé par Ravennius, qui meurt peu après et est remplacé par Leontius — Rapports de Leontius et du pape Hilarus, 1o dans l'affaire d'Hermès de Narbonne; 2o de saint Mamert et de l'Église de Die; 3o de Cémèle et de Nice.

451 — 464.

Les évêques que nous avons vus, au livre précédent, si paisiblement occupés de questions de discipline ecclésiastique et réunis pour féliciter le pape Léon des triomphes de la foi, habitaient presque tous les provinces méridionales soumises encore à la domination immédiate des empereurs romains, c'est-à-dire la Viennoise, les Narbonnaises, les Alpes-Grecques et Maritimes. Elles étaient en paix, protégées d'un côté par l'épée d'Aetius, de l'autre par les barbares affiliés à l'empire : les Visigoths et les Burgundes.

Ces deux peuples s'étaient implantés au milieu de la population gallo-romaine, dans le courant du ve siècle.

Les Visigoths qui étaient ariens se montrèrent souvent intolérants envers les catholiques et ambitieux.

Leur roi Théodorik, trouvant trop étroit le domaine concédé à son prédécesseur Wallia par Honorius, désirait, à l'Aquitaine et à la Novempopulanie, joindre la Viennoise et les Narbonnaises. Il tenta de surprendre Arles, et, après avoir échoué, alla mettre le siége devant Narbonne. C'est alors que furent commis les ravages qui affligèrent si profondément l'évêque Rusticus.

Aetius envoya contre Théodorik le général Littorius, qui le vainquit et l'enferma dans Toulouse, sa capitale. Réduit à l'extrémité,

Théodorik demanda la paix et envoya ses évêques ariens à Aetius qui ne daigna pas les écouter; il s'adressa alors à Orientius, évêque catholique de la cité des Ausciens (Auch) [1]. Aetius [2] écouta favorablement le saint évêque; mais Littorius, qui était encore païen, le méprisa et persista à vouloir accabler Théodorik. Le roi visigoth se disposa par la prière et la pénitence à la dernière bataille qui devait décider de son sort. Littorius s'attendait, sur la parole de ses aruspices, à une victoire éclatante; il fut vaincu cependant et fait prisonnier. Théodorik conclut avec les Romains une paix qui ne fut troublée depuis que par le cruel et ambitieux Evarik.

Les Burgundes, à leur arrivée dans les Gaules, étaient catholiques; ils traitèrent d'abord avec beaucoup de douceur et d'humanité la population gallo-romaine [3]. Ils habitaient une partie de la Séquanaise et de la première Lyonnaise. Voisins des Visigoths, ils furent souillés par eux de l'arianisme, et plus tard furent intolérants comme eux.

Auprès des Burgundes, sur les bords du Rhône, s'était fixée une tribu d'Alains qui avait pour chef Sangiban; une autre tribu du même peuple avait suivi Eocharik sur les bords de la Loire [4]. L'Armorique recevait tous les jours des migrations de Bretons forcés de fuir devant des Saxons et d'abandonner leur patrie. Depuis longtemps des peuplades germaniques passaient la Rhin et faisaient des incursions dans les Gaules. Aetius, après les avoir repoussés plusieurs fois, fut obligé de recevoir ces hôtes nouveaux que ses victoires ne rendaient que plus âpres au combat, et plusieurs tribus frankes étaient à ses côtés, avec leur chef Mérowig, lorsqu'il livra bataille aux Huns.

L'Eglise des Gaules eut beaucoup à souffrir au milieu de ces mouvements de peuples; mais ses évêques se montrèrent sublimes dans le malheur.

Parmi les barbares qui traversèrent les Gaules comme des torrents impétueux portant la ruine et la désolation, ou qui forcèrent les empereurs à les accepter pour hôtes, il n'en est pas d'aussi féroces que les Huns. Toute la Gaule frémit d'épouvante à la vue de

[1] Saint Oricntius fut un évêque aussi distingué par ses talents que par ses vertus; on a de lui quelques fragments. (*V.* Hist. litt., par les Bénédictins.)

[2] Vit. S. Orient.; apud Bolland., 1 maii.

[3] P. Oros., Hist., lib. 7, c. 32.

[4] *V.* sur ces Alains, Bolland., Vit. S. Germ., à Const. script., lib. 2, nota 1, 31 junii.

ces êtres ayant à peine figure d'hommes et conduits par Attila qui se faisait appeler le *fléau de Dieu*. Il remplissait bien sa mission, car il broyait les peuples et ne laissait derrière lui que du sang et des ruines.

Il traversa le Rhin, prit Metz, massacra une partie des habitants et traîna le reste à sa suite avec l'évêque Auctor. Attila se laissa fléchir par les prières du bon pasteur qui obtint la liberté de tous ses enfants. Le roi féroce des Huns ne pouvait résister aux prières des évêques qui l'imploraient pour leur troupeau. De Metz, il se jeta sur Trèves qu'il saccagea et ruina de fond en comble. Tongres, Cambrai, Arras ne furent bientôt plus que des monceaux de ruines; Reims, déjà détruite par les Alains et les Vandales, le fut encore une fois; l'évêque Nicasius y reçut la palme du martyr avec sa sœur Eutropia qui, tremblant en voyant les barbares désarmés par sa beauté, les excita elle-même à lui donner la mort. La cité des Vangions fut sauvée par saint Martin, son évêque, et la cité de Troyes ne dut son salut qu'à son évêque Lupus qui s'avança au-devant du barbare et parvint à fléchir son âme féroce [1].

Les habitants de Paris tremblaient en voyant Attila si près de leur cité.

La pieuse vierge Géneviève [2] avait réuni les femmes à l'église, et avec elles priait le Seigneur d'épargner sa malheureuse patrie. Géneviève se sentit exaucée et annonça que le roi des Huns ne viendrait pas à Paris.

Cependant tous les hommes se disposaient à abandonner la ville et voulaient chercher un refuge en des cités plus fortes et mieux défendues. « Je vous en prie, s'écriait Géneviève, ne quittez pas la cité qui vous a vu naître. Unissons-nous plutôt pour désarmer, par nos prières et nos larmes, la colère de Dieu. » Toutes les femmes s'unirent à elle. « Paris sera sauvé, s'écriaient-elles, et ces villes plus fortes où vous voulez chercher un refuge, supporteront tout le poids de la guerre. »

Les Parisiens, honteux de se voir moins courageux que leurs femmes, prirent la résolution de laver leur honte par une nouvelle lâcheté.

Ils se saisirent de Géneviève, et ils délibéraient s'ils la jetteraient dans le fleuve ou s'il ne vaudrait pas mieux la lapider, lorsqu'arriva

[1] *V.* Vit. S. Aniani; apud Agiog., 17 novemb. — Vit. S. Lupi Trecens.; apud Bolland., 29 jul. — Vit. S. Genovef.; apud Bolland., 3 jan. — Greg. Tur., *passim*.

[2] Vit. S. Genovef., c. 3.

à Paris l'archidiacre d'Auxerre, qui avait été témoin de la vénération du grand Germain pour la pieuse vierge.

Il parvint à détourner les Parisiens de leur criminel projet, et les exhorta même à suivre le conseil de Géneviève, en restant à Paris qui fut épargné comme elle l'avait prédit.

Attila préférait ruiner des cités plus importantes, et, après bien des ravages, il alla mettre le siége devant Orléans [1].

« Cette cité, dit Grégoire de Tours, avait alors pour évêque Anianus (saint Aignan) [2], homme d'une grande sagesse et sainteté. » Il était, selon Sidonius Apollinaris [3], égal à Lupus, évêque de Troyes, et digne d'être comparé au grand Germain. « Or, les assiégés, continue Grégoire de Tours, lui demandaient à grands cris ce qu'ils avaient à faire, et le saint pontife leur disait de se prosterner tous pour prier et implorer avec larmes, le Seigneur toujours présent dans les calamités. Tous s'étaient mis à prier, et le saint évêque leur dit : « Regardez du haut du rempart de la ville, si la miséricorde de Dieu vient à notre secours, » car il espérait voir arriver Aetius qu'il était allé trouver à Arles. Ceux qui avaient regardé du haut du rempart, n'ayant rien vu, l'évêque dit : « Priez avec ferveur, et le Seigneur vous délivrera aujourd'hui. » Ils se mirent à prier, et il dit : « Allez regarder une seconde fois. » Ils y allèrent et ne virent pas le secours. Il leur dit une troisième fois : « Si vous priez avec ferveur, Dieu va bientôt vous secourir; » et ils imploraient la miséricorde du Seigneur avec de grands gémissements et beaucoup de larmes. La prière finie, le saint vieillard les envoie de nouveau sur le haut du rempart, et ils aperçoivent dans le lointain comme un nuage qui s'élève de la terre; ils l'annoncent au pontife qui s'écrie : « C'est le secours du Seigneur! »

C'étaient Aetius et ses Romains. Les Burgundes l'accompagnaient, ainsi que Théodorik, son fils Thorismond et ses Visigoths, Mérowig et ses Franks. Ils fondent sur Attila qui déjà entrait dans Orléans, le chassent et le poursuivent jusqu'à Châlons. Auprès de cette cité, les deux armées se rallient et se jettent l'une sur l'autre; c'était plutôt une boucherie qu'une bataille; elle dura jusqu'à la nuit, et Aetius ne s'aperçut qu'il était vainqueur qu'en voyant le lendemain le camp

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2.

[2] Saint Aignan avait succédé à saint Euverte, qui le fit élire son successeur avant sa mort. Saint Euverte eut une grande réputation de sainteté; mais sa vie n'est pas authentique.

[3] Sidon. Apollin., lib. 8, epist. 5.

des Huns abandonné et la terre jonchée de leurs cadavres. Il reçut, pour récompense de sa victoire, la mort de la propre main de Valentinien III qui, par une basse et atroce jalousie, priva l'empire du *dernier des Romains*.

Malgré la victoire glorieuse d'Aetius, les Gaules n'en étaient pas moins un monceau de ruines sanglantes.

Il fallait un Jérémie pour pleurer sur tant de malheurs : Salvien a mérité ce titre en même temps lugubre et sublime. Cet enfant de Lérins, dont Proculus de Marseille avait enrichi son Eglise, était un de ces hommes au génie ferme et sévère qui ne savent jamais ni transiger avec l'erreur ni sacrifier la vérité. L'âme fortement émue, à la vue des malheurs qui accablaient sa patrie, il lui consacra des accents plaintifs qui rappellent souvent Jérémie assis sur les ruines de Jérusalem; mais il éleva en même temps sa voix éloquente pour faire entendre de durs enseignements à ces Romains dont l'âme dégradée avait résisté à l'action puissante du christianisme, qui adoraient encore, dans leurs cœurs, des passions qu'ils ne déifiaient plus.

Ces chrétiens, que l'intérêt, l'entraînement universel avaient seuls amenés au pied de la croix, étaient trop nombreux au sein de la société chrétienne; ils étaient couverts de crimes et aimaient mieux accuser la Providence divine des maux qui les accablaient, que de les envisager comme une punition bien méritée; plusieurs allaient même jusqu'à nier la Providence, tant était profond l'abattement qu'avaient jeté dans les âmes les souffrances et les afflictions qui étaient tombées sur tous. Salvien, pour leur répondre, composa son bel ouvrage intitulé : *Du Gouvernement de Dieu*, plus connu sous le titre : *De la Providence*[1].

Déjà un poète chrétien, l'auteur anonyme du poème *De la Providence*[2], l'avait justifiée des blasphèmes de ceux qui oubliaient qu'ils étaient si coupables; il avait peint avec douleur les temples du

[1] M. Laurentie cite cet ouvrage comme l'œuvre de l'éloquent évêque Flavien. (*V.* t. I de l'Hist. de France, par M. Laurentie, p. 55, 57.) Nous ne connaissons pas d'éloquent évêque Flavien qui ait fait, dans les Gaules, un ouvrage intitulé : *Du Gouvernement de Dieu ;* c'est l'œuvre de Salvien, qui ne fut jamais évêque, comme en conviennent aujourd'hui tous les érudits.

M. Laurentie (p. 70) donne de même l'ouvrage de *La Vie contemplative*, comme l'œuvre de saint Vincent de Lérins. Nous savons que M. Fauriel a commis cette erreur avant lui ; mais M. Laurentie avait à suivre de meilleurs guides que M. Fauriel en érudition ecclésiastique.

[2] Carm. de Providentiâ, inter S. Prosper. Aquit. op.

Seigneur brûlés, les vases sacrés profanés, les vierges et les veuves déshonorées, les plus tendres enfants égorgés dans leurs berceaux, les solitaires massacrés dans leurs grottes, les pasteurs enlevés à leurs troupeaux, chargés de chaînes, flagellés, jetés au feu; et il trouvait la cause de tous ces ravages dans les crimes sans nombre que Dieu voulait punir.

Salvien développe la même idée; il commence par prouver, dans les deux premiers livres, l'existence de la Providence par les témoignages des anciens philosophes et par ceux de l'Ecriture-Sainte; dans les six derniers, il passe en revue et réfute avec énergie toutes les objections faites contre la Providence.

A ceux qui se plaignaient de ce que Dieu n'écoutait pas leurs prières, il répond [1] : « Pourquoi nous plaindre de Dieu, lorsque Dieu a bien plus de raison de se plaindre de nous? Pourquoi murmurer de ce que Dieu ne nous écoute pas, lorsque nous ne l'écoutons pas nous-mêmes? de ce qu'il dédaigne de jeter les yeux sur la terre, lorsque nous n'élevons jamais nos yeux au ciel? de ce qu'il méprise nos prières, lorsque nous méprisons ses lois? Etablissons une égalité parfaite entre le Seigneur et nous. Eh bien! peut-on se plaindre avec justice d'être traités comme nous traitons les autres? Ah! il me serait trop facile de prouver que Dieu nous traite mieux encore que nous ne l'avons traité nous-mêmes! Ne faisons-nous pas tous nos efforts, je ne dirai pas pour nous dispenser d'accomplir ses lois, mais pour faire tout le contraire de ce qu'il nous ordonne? Dieu veut que nous nous aimions les uns les autres, et nous ne savons que nous déchirer, nous haïr; il veut que nous secourions les pauvres, et nous ne pensons qu'à envahir le bien d'autrui; il veut que tout chrétien soit chaste jusque dans ses regards, et quel est celui qui ne se roule pas dans la boue de l'impureté? Je dirai encore une chose bien triste et bien déplorable : l'Église elle-même, dont la mission est d'apaiser la colère de Dieu, ne fait au contraire que l'irriter davantage. A part un petit nombre qui fuient le mal, la société chrétienne n'est-elle pas une sentine de vices? Y trouverez-vous quelqu'un qui ne soit ni ami du vin ni de la bonne chère, ni adultère, ni fornicateur, ni ravisseur, ni débauché, ni voleur, ni homicide? J'en appelle à la conscience de tous les chrétiens : quel homme n'a pas commis quelqu'un de ces crimes? N'en est-il pas qui les ont commis tous? »

Après avoir passé en revue les diverses classes de la société, Sal-

[1] Salv., De Gubernat. Dei, lib. 3.

vien s'adresse à ceux qui prétendaient que leur titre de chrétien devait leur être une sauvegarde contre la colère du Seigneur.

« Il n'est presque aucun chrétien, presque aucun Ordre dans l'Église qui ne soit couvert de crimes et de péchés mortels. En quoi pouvons-nous donc nous glorifier de notre titre de chrétien ? Ce nom sacré ne sert qu'à nous rendre plus coupables, puisque notre vie tout entière le dément ; ce titre si saint ne fait qu'aggraver nos offenses, puisque nous les commettons au sein même de la religion. »

Dans les quatrième et cinquième livres, Salvien continue l'examen de la société qu'il a commencé dans le troisième : il trouve partout des crimes énormes qui justifient pleinement les rigueurs de la Providence. Les tableaux des vices qu'il trace avec indignation peuvent être parfois exagérés ; mais on ne peut croire qu'il ait calomnié, à plaisir, la société au milieu de laquelle il vivait. Son caractère plein de gravité, l'estime dont il jouissait, sa sainteté incontestable ne laissent pas le droit de révoquer en doute les faits qu'il atteste et dont il fut le triste témoin.

De ces faits, il résulte qu'il existait au ve siècle, comme deux sociétés distinctes : l'une, composée de ces chrétiens sincères et de conviction dont la vie pure nous ravit ; l'autre, composée de chrétiens apparents et qui, après le baptême, étaient restés païens dans le cœur. Cependant, ces deux sociétés n'en faisaient qu'une extérieurement, et cette société était chrétienne. Le christianisme, depuis qu'il pouvait agir en liberté, avait exercé une action si puissante sur le monde, que bien peu voulaient encore porter le nom de païens. Mais le sang romain était tellement vicié par la civilisation fausse et dégradante du polythéisme, que la religion elle-même ne put le régénérer. Il fallut que Dieu amenât les barbares dans l'empire, pour le renouveler et former une société nouvelle qui pût devenir réellement chrétienne ; car la plupart de ces peuples que les Romains nommèrent barbares parce qu'ils n'avaient pas leur triste civilisation, n'étaient pas aussi corrompus qu'eux ; ils avaient dans l'âme plus d'énergie, il y avait au fond de leur nature âpre et brute, plus de dispositions au bien, à la vertu.

Salvien a fait cette remarque et l'avoue avec franchise. Les penchants vicieux qui régnaient dans l'âme des barbares comme dans celle des Romains, puisqu'ils étaient hommes, leur faisaient commettre bien des crimes, sans doute, mais ils étaient moins vicieux que les Romains et surtout moins coupables. « Les Saxons, dit-il, sont cruels ; les Franks sont perfides ; les Gépides féroces, les

Huns impudiques; mais dans leurs vices, sont-ils aussi coupables que nous [1]? L'impudicité des Huns est-elle aussi criminelle que la nôtre? La perfidie des Franks, l'ivrognerie d'un Alain, la rapacité d'un Albanais, sont-elles aussi condamnables que celles des chrétiens? Si le Hun et le Gépide mentent, qu'y a-t-il d'étonnant? Ils sont dans une erreur profonde sur la culpabilité du mensonge; il n'est pas étrange que le Frank n'ait pas horreur du parjure, il l'envisage comme une parole ordinaire. Je ne m'étonne pas que des barbares aient cette opinion, quand je la vois admise par un grand nombre de Romains qui, en la suivant, savent bien qu'ils pèchent. »

Dans son indignation, Salvien n'épargne pas les membres scandaleux du clergé.

« Trouve-t-on, dit-il [2], des crimes seulement parmi les laïques, n'en voit-on pas aussi chez certains clercs? Ne rencontre-t-on pas des religieux aussi coupables que les séculiers, et qui, sous un habit sacré, sont les esclaves des vices qui règnent dans le monde? N'en voit-on pas qui n'ont fait que couvrir d'un titre saint les turpitudes dont ils donaient autrefois l'exemple, qui font profession d'être convertis sans l'être réellement, qui ont changé de nom sans changer de vie? Pour eux le service de Dieu consiste dans l'habit, plutôt que dans les actions, et, tout en quittant l'habit du siècle, ils en ont conservé l'esprit. Ils vivent d'une manière si scandaleuse que vous ne pourriez jamais croire qu'ils font pénitence de leurs anciens égarements. Ils semblent bien plutôt se repentir de la pénitence qu'ils ont dû faire, et regretter, non pas d'avoir mal vécu, mais d'avoir promis de mieux vivre à l'avenir. Ils savent que je dis la vérité et ils en rendent témoignage au fond de leur conscience, ces religieux surtout, si avides d'honneurs, qui, après avoir reçu le nom de pénitents [3], achètent des dignités qu'ils n'avaient pas autrefois. Ils ont voulu redevenir non-seulement séculiers, mais plus encore que ce qu'ils étaient auparavant dans le monde. »

Salvien consacre le sixième livre à prouver que la Gaule, en particulier, mérita ses malheurs pour son amour effréné des spectacles

[1] Salv., De Gubernat. Dei, lib. 4.

[2] *Ibid.*, lib. 5.

[3] Ce passage de Salvien appuie les idées que nous avons développées au livre précédent, sur les *pénitents* qui formaient comme un ordre religieux dans la société chrétienne.

et des plaisirs des sens. Les Gallo-Romains se livraient aux spectacles avec une espèce de fureur; ils préféraient les représentations théâtrales aux solennités de l'Église, et les maux qui les accablaient n'avaient pu détruire leur funeste passion. Trèves, surtout, la cité la plus puissante des Gaules, se livrait aux plaisirs au milieu du sang et des ruines; détruite quatre fois de fond en comble, elle sortait à peine de ses décombres qu'elle redemandait aux empereurs un théâtre. Salvien, à cette vue, ne peut retenir son indignation, et il s'écrie [1] :

« Des cirques, habitants de Trèves, voilà donc l'objet de vos désirs, et cela après avoir été ruinés et massacrés, après que les ravages les plus affreux, la captivité, le sang, tous les supplices se sont précipités sur vous! Je ne sais rien de plus triste, de plus lamentable qu'une pareille folie! Je vous ai plaints sincèrement quand votre ville a été ruinée; mais, je vous l'avoue, vous me faites plus grande pitié, quand je vous vois demander des théâtres. J'imaginais que dans vos désastres vous n'aviez perdu que vos biens, je ne savais pas que vous y aviez aussi perdu la raison. Vous demandez donc aux empereurs, des théâtres, habitants de Trèves? Vous leur demandez un cirque. Mais, dites-moi, je vous prie, où le placerez-vous? Pour quel peuple, pour quelle cité le demandez-vous? Pour une cité en cendres, presque anéantie; pour un peuple captif ou massacré, un peuple qui n'est plus ou qui pleure, dont les débris, s'il en est, sont sous le poids du malheur; pour un peuple abîmé dans sa douleur, épuisé de larmes et de souffrances; pour une cité où vous ne pourriez pas me dire lesquels sont le plus à plaindre, de ceux qui ne sont plus ou de ceux qui vivent encore. Le malheur de ceux qui restent est plus affreux que la mort, et tu demandes des jeux publics, habitant de Trèves? Dis-moi, de grâce, où tu voudrais les célébrer? Est-ce sur les bûchers, sur les ossements et le sang des citoyens égorgés? Toute la cité n'en est-elle pas encore couverte? Où ne trouveras-tu pas du sang répandu, des cadavres, des membres déchirés et en lambeaux? Partout s'offre le spectacle d'une ville prise d'assaut, partout planent l'horreur de la captivité et l'image de la mort! Les restes d'un peuple malheureux sont épars çà et là sur les tombeaux des morts, et toi tu demandes des jeux! la ville est noire encore d'incendie, et toi tu prends un visage de fête! partout on verse des larmes, et toi tu es joyeux! Bien plus encore! tu pro-

[1] Salv., De Gubernat. Dei, lib. 6, ad fin.

voques Dieu par tes infâmes plaisirs, tu enflammes la colère de Dieu par tes superstitions criminelles! O cité de Trèves! je ne m'étonne plus, non je ne m'étonne plus que tant de malheurs soient tombés sur toi. Puisque trois ravages affreux n'avaient pu te corriger, tu méritais de périr une quatrième fois. »

Dans les septième et huitième livres, Salvien s'applique particulièrement à prouver que Dieu avait justement accablé de malheurs l'Afrique et surtout Carthage, pour punir les abominables impudicités dont elles étaient le théâtre, et les superstitions d'un grand nombre de faux chrétiens encore attachés au culte des idoles, qui approchaient de la table de Dieu, exhalant encore l'odeur des sacrifices idolâtriques; qui n'avaient que du mépris et des insultes pour les solitaires, plus mal reçus à Carthage que les Apôtres dans les cités païennes.

Ce magnifique ouvrage de Salvien, dont nous venons d'offrir une esquisse trop rapide, est dédié à l'évêque Salonius, ce fils du grand Eucher qui avait été son disciple à Lérins. Son frère Veranus avait été aussi élevé à l'épiscopat, et tous les deux s'efforçaient de suivre les traces de leur père, qui fut un des évêques les plus illustres de l'Eglise des Gaules au v[e] siècle et la gloire de l'Eglise de Lyon.

Nous avons déjà vu [1] Eucher abandonnant le monde et se retirant dans la petite île de Léro. Il y partagea son temps entre la prière et l'étude, et y composa plusieurs ouvrages : l'*Éloge de la solitude* que nous avons fait connaître, et sa *Lettre à Valérien*, qui mérite une étude toute particulière. Valérien était parent d'Eucher et s'occupait peu de la pratique des conseils de l'Évangile au milieu des honneurs dont il était entouré. Il lui fallut les graves et magnifiques paroles du solitaire de Léro pour lui faire ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts; il n'y fut pas rebelle, quitta le monde, entra à Lérins, et s'y appliqua avec tant d'ardeur à la pratique de la vertu, qu'il mérita d'être élevé sur le siége de Cémèle. La lettre que lui adressa Eucher est intitulée : *Du mépris du monde et de la philosophie du siècle.* C'est peut-être, de tous les ouvrages de l'antiquité chrétienne, celui dont on a le plus exalté l'éloquence. Le style en est fleuri, plein d'élégance et de naturel; les pensées et les sentiments en sont solides et vrais. Eucher y fait preuve d'une imagination brillante et féconde, il y met à découvert la fausse sagesse du monde et la vanité de son bonheur, qui n'est qu'apparent, tandis que les

[1] *V.* liv. 3, c. II.

chagrins qui le dévorent, quoique cachés, n'en sont pas moins réels et accablants.

« Le double lien qui nous unit, dit Eucher à Valérien [1], celui du sang et celui de l'amitié me pressent de t'écrire, pour plaider au tribunal de ton esprit la cause de ton âme. Puisque je t'aime comme moi-même, je dois nécessairement désirer pour toi le souverain bien que je désire pour moi. Grâce à Dieu, tu n'es pas éloigné de la pratique d'une vie sainte, et déjà, en suivant la pente d'un naturel heureux, tu as pratiqué plusieurs des préceptes de l'Évangile. C'est une grande faveur du Seigneur Notre Dieu, que cette bonne nature qu'il t'a donnée et qui a deviné et pratiqué quelques-unes des lois de la religion! Quoique tu jouisses des plus grands honneurs, j'ambitionne pour toi des honneurs plus grands encore, et je te convie à une gloire non pas terrestre, mais céleste, non aux grandeurs du siècle, mais à celle des siècles; car il n'y a qu'une gloire indestructible, c'est celle de l'éternité. Je vais te parler, non le langage de la sagesse de ce siècle, mais celui de cette sagesse secrète, cachée, qu'avant tous les siècles Dieu a prédestinée pour notre gloire. »

Après ce préambule, Eucher pose ce premier principe de la philosophie chrétienne : la création de l'homme pour Dieu, et il en tire la conséquence nécessaire, qu'il faut travailler avec zèle pour obtenir la possession de Dieu ou le salut qui est notre fin et la source du bonheur : nous devons employer pour le salut cette vie terrestre si courte et que se partagent les souffrances et les pénibles anxiétés de l'âme; qui se passe au milieu des soucis, des périls, des incertitudes; nous ne devons pas consacrer à des heures fugitives les soins que réclame l'éternité, et notre unique désir doit être pour cette vie éternelle que concourent à nous faire ambitionner et le bonheur qui nous y attend, et les maux dont nous sommes accablés ici-bas.

« Mon cher Valérien! continue Eucher, j'en appelle à votre expérience; cette vie terrestre n'est-elle pas remplie de peines, d'afflictions, d'incertitudes? Brisez donc cette chaîne interminable des affaires du siècle, de ces mille choses qui absorbent tous nos instants! Brisons les liens des vaines sollicitudes dont les nœuds nous serrent toujours davantage et renouvellent sans cesse nos douleurs! Chassez loin de vous ces préoccupations qui tourmentent continuellement les hommes et dont ils ne peuvent apercevoir le terme, qui

[1] Eucher., De Contemptu mundi et secularis philosophiæ, ad init.

abrégent pour eux cette vie, si courte déjà et si rapide! Elles ne peuvent nous apporter que joies passagères, chagrins amers, désirs inquiets, craintes continuelles; quittons ce monde où rien n'est stable, où les fortunes les plus brillantes comme les conditions les plus humbles ont leurs vicissitudes. »

Eucher examine ensuite ce qui pourrait retenir Valérien dans le monde, et il lui prouve que les honneurs et les richesses ne peuvent arrêter un cœur qui comprend combien est vain ce qui, en cette vie, ne nous sert de rien pour le bonheur, et passe aussi vite que la vie elle-même, qui s'écoule avec tant de rapidité. Il lui remet sous les yeux les exemples de tant de grands hommes du christianisme, qui ont renoncé au siècle pour faire leur salut; et, après lui avoir fait comprendre que rien dans le monde n'est digne de lui, il l'exhorte, avec une éloquence entraînante, à élever ses yeux vers le ciel, à ne plus chercher la vérité dans les philosophes profanes qui ne peuvent rien lui apprendre, mais dans les ouvrages des Saints et surtout dans la Sainte-Ecriture, où il découvrira la morale la plus belle et la plus sublime.

Les ouvrages d'Eucher augmentèrent la réputation que lui avait déjà acquise son généreux détachement du monde. On jugea qu'une si grande lumière devait enfin luire sur Israël, et il succéda à Senator (433), sur le siége de Lyon. Le saint évêque, en acceptant la dignité apostolique, en prit en même temps le fardeau, et il s'appliqua spécialement à nourrir son peuple de la parole évangélique [1]. « Il me semble encore, dit Claudianus Mamertus [2], le voir instruire son peuple, cet homme rempli d'une si haute sagesse, plein de mépris pour la terre et d'amour pour le ciel, humble d'esprit et pourtant d'un si haut mérite, d'un génie si pénétrant, riche de science et d'éloquence, le plus grand, sans contredit, des grands évêques de son temps. »

Plein de zèle pour la discipline ecclésiastique, Eucher seconda son ami Hilaire d'Arles dans ses précieux travaux. Il assista en particulier au premier concile d'Orange et en signa les actes avec la réserve seulement d'en soumettre les canons à l'acceptation des évêques ses comprovinciaux [3].

[1] Plusieurs homélies de saint Eucher sont parmi celles qu'on attribue à Eusèbe d'Emèse, et insérées, sous ce nom, au tome VIe, p. 618 et suiv. de la Bibliothèque des Pères (édit. Lyon).

[2] Claud. Mamert., De Statu animæ, 3, 9.

[3] Concil. Arausic., 1; apud Sirm., t. I, p. 75.

A peine Eucher était-il évêque, qu'il reçut de Salvien la lettre suivante; elle est une preuve nouvelle de l'amitié qui existait entre eux :

« Salvien à Eucher, évêque [1] :

« Ursicinus, votre disciple, est venu dernièrement m'offrir vos salutations; si vous ne lui en avez pas donné l'ordre, je loue sa sagesse, sans toutefois approuver son mensonge. S'il est venu d'après vos ordres, je m'étonne que vous ayez préféré m'envoyer ainsi vos devoirs d'amitié, que de m'écrire, c'est-à-dire que vous en ayez chargé un serviteur plutôt que de vous en être chargé vous-même. Je vous en fais de gros reproches, et je veux qu'à l'avenir vous vous conduisiez mieux; il y a de votre part au moins de la négligence, pour ne pas dire de l'orgueil. L'orgueil n'est-il pas trop souvent le compagnon des nouvelles dignités? Je vous avoue cependant que j'aurais peine à vous croire entaché de ce vice. Il est bien général, il est vrai, mais aussi votre vertu n'est pas commune.

« Je désire bien vivement que vous répondiez à la vieille estime que j'ai conçue pour vous. Or, si vous alliez déroger à vos anciennes habitudes, ne craindriez-vous pas qu'on l'attribuât à vos nouveaux honneurs? »

Nous n'avons pas la réponse d'Eucher, mais une autre lettre de Salvien nous apprend que les plus douces relations existaient entre eux.

L'évêque de Lyon avait employé le peu de loisirs que lui laissaient les devoirs de l'épiscopat, à composer deux ouvrages pour l'instruction de ses deux fils : *Les Formules spirituelles*, pour Veranus, et *Les Institutions*, pour Salonius [2]; il les envoya à Salvien, qui l'en remercia par cette lettre [3] :

« A mon seigneur et très-cher ami, l'évêque Eucher, Salvien prêtre :

« J'ai lu les livres que vous m'avez envoyés; ils sont courts, et cependant abondants en science. Il faut peu de temps pour les lire, et on en retire beaucoup d'instruction; ils sont dignes enfin

[1] Salv., Epist. 1 ad Eucher.

[2] Les ouvrages de saint Eucher sont contenus dans le tome VI[e] de la Bibliothèque des Pères, imprimée à Lyon, p. 824 et suiv. *Les Formules* et *les Institutions* ne sont que des remarques sur les endroits difficiles des Saintes Écritures.

[3] Salv., Epist. 2 ad Eucher.

de votre esprit et de votre piété. Je ne m'étonne pas que vous ayez composé un livre si utile et si beau, pour l'instruction de vos bienheureux enfants. Après avoir édifié en eux un temple magnifique à Dieu, vous avez voulu embellir comme le toit de votre édifice par votre nouvel ouvrage; jaloux de faire éclater en eux la science et la vertu, vous leur avez donné d'abord une éducation excellente, et vous leur prodiguez maintenant une instruction spirituelle.

« Que le Seigneur notre Dieu, dont la grâce a déjà rendu ces jeunes gens si admirables, les rende semblables à vos livres; c'est-à-dire que tous les deux retracent dans leur vie ce qu'ils contiennent de caché sous la lettre. Comme Dieu les a choisis pour être maîtres des Eglises, que ce même Dieu, infiniment bon, fasse que leur science soit utile à ces Eglises qu'ils ont à gouverner. Que leur progrès dans la vertu réjouisse et honore celui qui les a engendrés selon la chair et ceux qu'ils engendreront eux-mêmes selon l'esprit. Pour moi, je ne demande qu'une chose, c'est que ceux qui furent autrefois mes disciples, soient aujourd'hui mes intercesseurs auprès de Dieu. Adieu, mon seigneur et tendre ami. »

Ces lettres de Salvien nous révèlent dans ce grand homme une âme tendre et affectueuse, pleine d'abandon et de simplicité. Paisible dans sa retraite de Marseille, il ne s'occupait, après Dieu, que de ses études et de ses amis. Il resta toujours sans ambition et ne fut jamais élevé à la dignité épiscopale. Les évêques cependant le regardaient comme leur maître, et lui demandaient des homélies pour les lire dans les assemblées des fidèles [1]. On recourait de toutes parts à ses lumières, et on doit vivement regretter la perte de ses lettres, dont il ne nous est resté qu'un petit nombre. Le fruit de ses études sur l'Ecriture-Sainte était un poëme des six jours, et un commentaire sur l'Ecclésiastique que nous n'avons plus. Nous avons aussi à regretter son livre sur les avantages de la virginité. Mais nous possédons en entier son traité de l'*Avarice*, qui, sans être aussi célèbre que son ouvrage admirable *Du Gouvernement de Dieu*, mérite cependant d'être connu et étudié. Il est divisé en quatre livres, et Salvien y démontre l'obligation, pour tous les chrétiens indistinctement, de se détacher des richesses et de faire l'aumône. Il s'élève parfois avec tant de véhémence contre l'avarice qui souillait trop de fidèles et de membres du clegé, qu'il ne jugea pas à propos de se

[1] Gennad., De Vir. illustr.

faire connaître publiquement comme auteur de ce livre qui parut sous le pseudonyme de Thimothée.

Salonius, qui l'en savait l'auteur, lui en fit des reproches, et Salvien lui répondit[1] :

« A mon seigneur et bienheureux disciple; à mon fils et mon père : mon disciple, par l'éducation que je lui ai donnée; mon fils, à cause de l'amour que j'ai pour lui; mon père, par la dignité dont il est revêtu : à Salonius, évêque, Salvien :

« Vous me demandez, mon cher et bien-aimé Salonius, pourquoi un certain auteur de notre temps a pris le nom de Thimothée dans les livres qu'il a récemment adressés à l'Eglise. Vous ajoutez que si je ne vous en donne une raison satisfaisante, on pourrait le reléguer, sous ce nom, parmi les écrits apocryphes.... C'était bien assez, je crois, pour chasser tout soupçon de livre apocryphe, d'avoir indiqué que l'ouvrage était composé par un auteur vivant encore. On pouvait, après cela, reconnaître facilement qu'il n'était pas donné comme l'œuvre de l'apôtre Thimothée.... Mais, ô mon cher Salonius, ma gloire et mon appui! je vous en dirai à vous bien plus sur ce livre. On peut faire à ce sujet trois questions : Pourquoi l'auteur a-t-il adressé son livre à l'Eglise? l'a-t-il fait paraître sous un nom emprunté, ou sous le sien? Si ce n'est pas sous son nom, pourquoi en a-t-il pris un autre et pourquoi a-t-il choisi, de préférence, celui de Thimothée? »

Salvien répond à ces diverses questions. Il a adressé son livre à l'Eglise, parce qu'un très-grand nombre de chrétiens avaient besoin des enseignements qui y sont contenus. Il l'a fait paraître sous un nom emprunté, de peur que le peu de considération dont jouissait le sien ne nuisît à l'ouvrage et le rendît moins utile. Il a choisi celui de Thimothée qui exprime l'honneur dû à Dieu, parce que ce n'est que pour l'honneur et la gloire de Dieu qu'il a écrit. Salvien finit ainsi sa lettre :

« Vous avez maintenant, mon cher et bien-aimé Salonius, ce que vous m'avez demandé. J'ai rempli la tâche que vous m'aviez imposée; reste à vous à remplir aussi la vôtre, c'est-à-dire à prier le Seigneur notre Dieu que le livre en question soit aussi utile à l'auteur qu'il souhaite de le voir devenir utile à tous. Il est bien juste, ce me semble, de demander pour son propre salut ce que la

[1] Salv., Epist. ad Salon.

charité fait demander pour les autres. Adieu, mon Salonius, ma gloire et mon appui. »

On ne connaît pas avec certitude le siége qu'occupa Salonius, si tendrement aimé de Salvien; il est probable qu'il fut évêque de Genève [1]. Son frère Veranus fut évêque de Vence, et l'un et l'autre survécurent à saint Eucher de Lyon, leur père, qui mourut vers l'an 455.

Jusqu'au moment de sa mort, le grand évêque de Lyon remplit avec exactitude tous les devoirs de l'épiscopat. Il donnait à la piété et à l'étude les instants que lui laissaient le saint ministère et l'administration de son Église; il avait surtout une vénération profonde pour les martyrs. Nous avons encore les discours qu'il prononça en l'honneur des glorieux martyrs de Lyon, Blandine, Alexandre, Epipodius, et il composa aussi d'après les renseignements les plus authentiques, les *Actes de la légion Thébéenne*, que nous avons donnés en partie. Toujours ami de cette solitude qu'il avait célébrée avec tant d'éloquence, Eucher se retirait souvent au monastère de l'Ile-Barbe, pour y jouir des douceurs de la conversation divine, qu'on peut si difficilement goûter au milieu du monde, même dans les fonctions les plus saintes.

Alors vivait encore l'abbé Maximus, ce disciple de saint Martin qui avait fui Marmoutier et s'était retiré à l'Ile-Barbe pour y ensevelir ses vertus. Les solitaires de l Ile-Barbe l'avaient élu, malgré lui, leur abbé, et il les avait dirigés, jusqu'alors, suivant les règles qu'il avait apprises du grand évêque de Tours. Ils ne possédaient rien, et n'avaient d'espérance que dans la charité. Or, il arriva un jour que la charité les oublia. et Maximus n'avait plus de quoi pourvoir à la nourriture de ses enfants. L'amour qu'il avait pour eux lui rendait bien sensibles leurs souffrances, et, dans sa douleur, il prit la résolution de quitter son monastère. Saint Eucher, l'ayant appris, en écrivit au prêtre Philon. Nous savons, lui dit-il, qu'il veut abandonner ses frères, parce que la crainte des barbares empêche de leur faire les aumônes accoutumées; dites-lui qu'il fasse achever la cellule que nous avons donné ordre de construire, qu'il tienne prêts les livres que nous lui avons demandés, et qu'avec la grâce de Dieu, nous irons passer avec lui le carême dans l'île. » Le saint évêque ordonne en même temps à Philon

[1] *V.* Tillemont, Mém. eccl., t. xv, p. 135; et Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 434.

d'envoyer au monastère trois cents mesures de blé, deux cents mesures de vin, deux cents livres de fromage et cent livres d'huile [1].

Cette œuvre de charité est la dernière action connue du saint et savant Eucher.

L'abbé Maximus, malgré les secours envoyés à son monastère, n'en persévéra pas moins dans son projet de l'abandonner. Son humilité était offensée, sans doute, de l'éclat que jetaient, malgré lui, ses vertus. Il s'enfuit secrètement de l'Ile-Barbe, et se rapprocha des lieux habités autrefois par saint Martin. Il s'arrêta à Chinon, où il fonda un monastère dans lequel il mourut, plein de jours et de vertus [2]. Il fut un des plus ardents propagateurs de l'école monastique de saint Martin, qui s'était particulièrement répandue dans la deuxième et la troisième Lyonnaises. On doit aussi compter au nombre des colonies de cet Ordre le monastère de Primuliac, qui ne fut, sous la conduite de Sulpice Sévère, qu'une colonie de Marmoutier, et les monastères fondés par le grand Germain d'Auxerre, qui avait choisi saint Martin pour modèle.

L'école monastique que l'on pourrait appeler orientale, et établie d'abord à Lérins, à saint-Victor de Marseille et aux îles Sthæchades, eut encore de plus vastes développements que l'école de saint Martin. Tous les évêques qui sortirent de ces monastères en popularisèrent les réglements. Ainsi Honorat et son disciple Hilaire d'Arles, Maximus et Faustus, tous deux successivement abbés de Lérins et évêques de Riez; Lupus de Troyes, Valérien de Cémèle, que la lettre d'Eucher conquit à la solitude où lui-même il avait su acquérir la perfection; Venerius de Marseille et son ami Rusticus de Narbonne, l'un et l'autre enfants de Cassien; Théodore de Fréjus, cet abbé des Stæchades qui fut jugé le plus digne de ce siége après Maximus de Lérins; enfin les deux fils de saint Eucher, Salonius et Veranus, et tant d'autres, moins connus, établirent dans leurs Églises des monastères auxquels ils donnèrent pour règles celles qu'ils avaient suivies eux-mêmes avant l'épiscopat.

Ils étaient secondés par de pieux abbés, tels que : saint Domitianus, enfant de Lérins, qui fut le premier abbé du monastère de Bebron, nommé depuis Saint-Rambert; saint Severus, fondateur d'un monastère à Agde; Severus de Vienne, ami de saint Germain d'Auxerre, et qui était venu d'Orient dans les Gaules, comme Se-

[1] Eucher., Epist. apud Baluz.

[2] Greg. Tur., de Glor. confess., c. 22.

verus d'Agde; saint Leonianus, amené captif de la Pannonie dans la province Viennoise [1], où il vécut reclus plus de quarante ans : une foule de solitaires se bâtirent des cellules auprès de la sienne, et donnèrent ainsi naissance au monastère de Saint-Pierre-de-Vienne. Leonianus leur donnait ses conseils sans sortir de sa cellule, et il dirigeait de la même manière un monastère de religieuses fondé aussi à Vienne [2].

Les évêques de cette cité avaient établi les monastères de Grigny qui avaient une règle particulière, empruntée sans doute à celles de Saint-Martin et de Lérins modifiées l'une par l'autre. Il y avait encore à Vienne plusieurs autres monastères, un entre autres où se sanctifia saint Clarus [3].

Mais ce furent saint Romain et son frère Lupicinus qui contribuèrent le plus puissamment à l'accroissement de l'école monastique orientale.

Romain était né au pays des Séquaniens [4], et avant lui, il n'y avait en cette province ni moines ni solitaires. Dans sa jeunesse, il ne reçut pas une éducation très-distinguée; mais il possédait une innocence et une charité parfaites, ce qui valait mieux que la science. Il passa les trente-sept premières années de sa vie dans un célibat chaste et pur, au milieu du monde, et ce n'est qu'à cet âge qu'il se sentit épris de l'amour de la solitude. Après avoir consulté un homme vénérable nommé Sabinus, qui gouvernait le monastère d'Aisnay, il quitta sa famille, et s'enfonça dans la vaste forêt qui enveloppait les montagnes du Jura. Il la parcourut en tout sens, et se fixa enfin dans un vallon très-solitaire, situé au pied de trois montagnes et au confluent de deux petites rivières [5]; on l'appelait Condat; un arbre touffu fournit au nouveau solitaire un abri contre les rayons du soleil, et une fontaine qui coulait auprès, son eau pure et limpide. Il ne mangeait, au commencement, que les fruits des arbres de la forêt. Ils eussent paru bien acides à un palais délicat, le pieux ermite les trouvait délicieux.

[1] Vit. S. Augendi; apud Bolland., 1 jan.

[2] V. Mabillon., Annal. ordin. S. Benedict., t. I.

[3] Vit. S. Clari; apud Bolland., 1 jan.

[4] Vit. S. Roman., c. 1; apud Bolland., 28 feb.—Cette vie fut écrite par un moine de Condat, contemporain, ainsi que celles de saint Lupicinus et de saint Augendus. (Apud Bolland., 21 mart. et 1 jan.)

[5] La Bienne et l'Allière. Condat, Candé, Candes, etc., viennent d'un mot celtique qui signifie *confluent*.

Romain avait emporté avec lui quelques semences et des outils. Fixé à Condat, il se mit à travailler de ses mains, suivant l'institution monastique. Mais au travail il joignait la lecture et la prière, et unissait ainsi, suivant son légendaire, la vie solitaire et la vie cénobitique. Sabinus lui avait donné, avant son départ, le livre de la *Vie des Pères du désert* et celui des *Institutions des saints abbés* (de Cassien). Il y trouvait la théorie et la pratique des vertus qu'il devait pratiquer. Après avoir passé une partie de la journée à lire, et l'autre à prier, il consacrait la troisième à travailler, pour gagner sa vie. Le produit de son travail, quel qu'il fût, le rendait toujours très-riche, car il n'avait à peu près besoin de rien.

Depuis longtemps, Romain, comme un autre Antoine, vivait seul au fond de son désert, ne voyant que le ciel, les animaux sauvages et quelques chasseurs égarés dans la forêt. Il vit un jour arriver son frère Lupicinus, plus jeune que lui, et qui, plein de dégoût pour le monde, quitta sa mère et sa sœur pour se joindre à son bienheureux frère et suivre ses exemples. Le Seigneur conduisait dans le même nid ces deux pures et blanches colombes, pour y enfanter, sous le souffle de Dieu, une famille spirituelle.

Leurs premiers enfants furent deux jeunes gens qui, ayant entendu parler de la sainte vie des deux frères, se mirent à les chercher dans la forêt. Romain en fut averti par le Seigneur, et il dit à Lupicinus la veille de leur arrivée : « Demain, il nous arrive deux hôtes qui veulent partager notre manière de vivre. » Il travailla donc avec son frère à leur préparer des cellules. Bientôt, Romain et Lupicinus virent accourir à eux une foule de disciples qui se construisirent des cellules séparées. L'amour de la vie monastique se répandit en bien des âmes ; bientôt toute la province Séquanaise fut couverte d'églises et de monastères. Le plus fervent fut toujours celui de Condat, dirigé par Romain et par Lupicinus, dont la sévérité, tempérée par la douceur de son frère, conserva la discipline dans toute sa pureté.

Saint Hilaire d'Arles étant venu [1] dans la Séquanaise pour l'affaire de Chelidonius, envoya chercher Romain dont la réputation était venue jusqu'à lui. L'évêque d'Arles était un propagateur trop ardent de la vie monastique pour ne pas estimer Romain. Il lui donna publiquement les plus grandes louanges et ne le laissa retourner à Condat qu'après lui avoir conféré l'honneur du sacerdoce. Ro-

[1] Vit. S. Roman., c. 2.

main, après son ordination, ne changea rien à sa première vie. Il n'était prêtre qu'à l'autel; en toute autre circonstance, il continua d'être le plus humble des moines.

Or, le monastère de Condat[1] s'accroissait tous les jours, et une foule de pieux voyageurs venaient s'y édifier du spectacle des admirables vertus qu'on y pratiquait; mais le terrain qui l'environnait et qui était cultivé par les moines était bien étroit: dans l'hiver, il était couvert de neige; en été, il était au contraire brûlé par les rayons du soleil, et souvent des pluies violentes y faisaient descendre, des trois montagnes, des torrents qui emportaient les récoltes et quelquefois les arbres eux-mêmes; il ne pouvait donc fournir à la subsistance, non-seulement des voyageurs, mais encore des moines.

Les deux abbés, Romain et Lupicinus, fondèrent alors un second monastère dans un endroit de la forêt nommé Laucone; les moines qu'ils y établirent le défrichèrent et le rendirent si fertile qu'ils récoltaient ce qui leur était nécessaire à eux et à leurs frères de Condat. Lupicinus partageait avec Romain l'autorité dans les deux monastères, mais il dirigeait cependant plus particulièrement celui de Laucone où il laissa en mourant cent cinquante moines.

Les deux saints avaient laissé, dans le monde, une sœur qui brûlait du désir d'imiter leurs exemples; ils ne purent résister à ses pieuses sollicitations, et lui bâtirent un monastère dans un lieu sauvage, au milieu des rochers et des cavernes, d'où il prit le nom de Beaume[2]. Elle y eut sous sa conduite plus de cent religieuses, qui ne sortaient jamais de leur monastère que lorsqu'on les portait en terre. Plusieurs cependant avaient leurs fils ou leurs frères à Laucone qui en était peu éloigné; mais les uns et les autres se regardaient comme morts, de peur que leur souvenir n'affaiblît leur résolution.

Les institutions les plus saintes ne peuvent détruire dans le cœur de l'homme son inclination au mal, et s'il n'exerce sur lui-même la plus active surveillance, il quittera bientôt la voie du bien et de la vertu.

Les terres nouvellement défrichées de Laucone et arrosées des sueurs des courageux enfants de Lupicinus avaient produit des récoltes magnifiques, et partant l'abondance dans le monastère de

[1] Le monastère de Condat fut depuis appelé Saint-Claude.

[2] Beaume vient d'un mot celtique qui signifie *grotte* ou *caverne*.

Condat [1]. Or, pour un monastère, les richesses sont la source du relâchement, et plusieurs des moines de Condat commencèrent à aimer la bonne chère et à transgresser la règle gardienne de leur vertu. Romain voyait bien les abus; il en gémissait; il donnait des avis, mais il était d'une douceur qui dégénérait un peu en faiblesse, et les moines relâchés, qui ne sentaient pas la verge qui eût été nécessaire pour les corriger, devenaient pires de jour en jour.

Romain eut alors recours à Lupicinus, qui était très-austère, dit Grégoire de Tours, et était quelquefois deux jours sans manger [2]. Il lui abandonna la direction entière de Condat, afin qu'il y rétablît l'exacte discipline et se soumît tout le premier à ses réglements [3]. Lupicinus s'aperçut bientôt que la gourmandise était la source des abus dont il était témoin; il dit donc à son frère, le troisième jour après son arrivée : « Si vous le permettez, seigneur mon frère, nous aurons demain à notre repas une bouillie qui fait mes délices : on la fait avec de la farine d'orge, et il n'y entre ni sel ni huile. » Romain y consentit volontiers, et personne n'osa murmurer.

Au repas, Romain et Lupicinus, qui s'occupaient peu de la bonne chère, mangèrent comme d'habitude; mais beaucoup d'autres ne purent même goûter un mets aussi insipide et sortirent de table sans avoir rien pris.

Lupicinus, enchanté au-dedans de lui-même du succès de son expérience, dit encore à son frère, en présence de tous les moines : « Mon cher frère, si vous voulez me faire fête, vous me donnerez cet excellent mets tous les jours, jusqu'à ce que je retourne à Laucone; si vous le voulez bien, allez prendre soin de ce monastère, et moi, je resterai ici quelque temps pour jouir de ces délices avec nos frères. »

A la troisième épreuve, l'expérience de Lupicinus eut un succès complet. Pendant la nuit, tous les estomacs amis de la bonne chère quittèrent un si mauvais hôtel, et Lupicinus, tout joyeux, dit à Romain : « Revenez, maintenant, très-cher frère, et faites servir le repas ordinaire prescrit par la règle; ceux qui nous ont quittés préféraient leur ventre à J.-C. Le vent a emporté la paille, il ne nous reste que le bon grain; les geais et les corbeaux se sont envolés, il ne nous reste que les douces colombes du Seigneur. »

[1] Vit. S. Rom., c. 3.

[2] Greg. Tur., De Vit. Patr., c. 1.

[3] Vit. S. Rom., c. 3.

Lorsque Romain quittait son monastère, c'était pour faire de pieux pèlerinages, et il était accompagné [1] d'un de ses disciples nommé Palladius, qui fut témoin d'un grand nombre de miracles que fit le saint abbé. Un jour, entre autres, Romain se rendait à la basilique des martyrs d'Agaune; il passa par Genève, et comme il fut surpris par la nuit, il se réfugia dans une grotte peu éloignée de la cité. C'était la demeure de deux lépreux qui, au moment où Romain arriva, étaient allés dans la campagne chercher un peu de bois. A leur retour, ils furent bien surpris de trouver des hôtes en leur pauvre logis, et ils osaient à peine les regarder; mais Romain s'avança au-devant d'eux, les embrassa, partagea leur repas et passa la nuit auprès d'eux. Au point du jour, il se remit en route après avoir rendu grâces à Dieu et à ceux qui lui avaient donné l'hospitalité. Lorsqu'il fit assez jour pour que les pauvres lépreux pussent se voir, ils jetèrent tout à coup un cri d'étonnement et se félicitèrent mutuellement de leur guérison. Ils n'eurent pas besoin de chercher longtemps pour en trouver la cause, et se dirigèrent pleins de joie vers Genève où ils étaient connus de tout le monde; ils annoncèrent à l'évêque et au clergé le miracle que Romain avait fait en leur faveur. Aussitôt on se mit à la poursuite du saint abbé, qui fut ramené à Genève où l'évêque, le clergé et tous les citoyens le reçurent avec de grands honneurs.

L'humilité de Romain les lui fit supporter avec peine, et il s'enfuit bientôt à son monastère où il continua son admirable vie. Lorsqu'il sentit qu'il arrivait au terme, il embrassa tous ses enfants spirituels, les confia à Lupicinus, et son âme pure, dit le légendaire [2], s'envola pleine de joie au ciel. Outre les monastères de Condat et de Laucone, Romain en fonda plusieurs autres, parmi lesquels on distingue particulièrement celui qui fut appelé de son nom, Roman-Moustier [3].

Au milieu des nombreux monastères qui s'élevaient de toutes parts dans les Gaules, celui de Lérins conservait toujours sa supériorité et continuait d'être, sous la direction de Faustus, le sanctuaire de la science et de la vertu.

Cet asile de la paix fut un instant dans le trouble et l'agitation. Théodore, évêque de Fréjus, voulut restreindre les pouvoirs de

[1] Vit. S. Rom., c. 4.

[2] *Ibid.*, c. 5.

[3] Greg. Tur., De Vit. Patr., c. 1.

l'abbé, et étendre sa juridiction sur le monastère qui était sur le territoire de son Eglise. Faustus soutint ses droits, et Théodore en fut si indigné, qu'il l'interdit de ses fonctions sacerdotales. Faustus quitta Lérins et porta ses plaintes aux évêques Maximus de Riez et Valerianus de Cémèle qui prirent fait et cause pour lui, et à Ravennius qui résolut d'assembler en concile les évêques voisins pour terminer ce différend; il leur envoya donc cette circulaire[1] :

« Lorsqu'un membre souffre, il est impossible que les autres membres du même corps ne partagent ses douleurs; c'est pourquoi, unis que nous sommes en J.-C., nous ne pouvons différer de faire tout ce que nous pourrons pour guérir le mal qu'a produit le dissentiment qui s'est élevé entre le saint évêque Théodore d'une part, et de l'autre les saints évêques Maximus et Valerianus, l'abbé Faustus et tous les frères de l'île de Lérins. Nous avons fixé au troisième jour des calendes de janvier l'examen de cette affaire. Nous prions Votre Sainteté de prendre la peine de venir à Arles, afin que le mal qui s'aggraverait en se prolongeant soit guéri par la présence de Votre Béatitude. L'affaire est grave et a fait bien du bruit; il est donc nécessaire d'être en assez grand nombre pour la terminer. »

Ravennius mit à sa lettre une note particulière pour les moines de Lérins et pour saint Rusticus de Narbonne qui vivait encore alors. Aux moines de Lérins il dit : « Il convient surtout que vous vous rendiez au concile, vous tous qui êtes à Lérins et que cette île, comme une tendre mère, a nourris de grâces et de vertus. » La note pour saint Rusticus était ainsi conçue : « Nous supplions d'une manière toute particulière Votre Béatitude de venir au concile. Pour une maladie grave, on doit employer les médecins les plus habiles. »

Rusticus se rendit à la prière de Ravennius, ainsi que Nectarius, évêque de Digne, Florus de Tricatinum (nommé depuis Saint-Paul-Trois-Châteaux), Constantius d'Uzès, Asclepius d'Apt, Maximus d'Avignon, Salonius de Genève, Ingenuus d'Embrum, Chrysanthus, Justus, Ynantius, et Zoticus dont on ignore les siéges. Ils formulèrent leur décision en ces termes[2] :

« Etant assemblés à Arles, dans le secretarium de l'église, le nom de Dieu invoqué, et n'étant sous aucune influence du dehors, nous avons examiné le différend qui s'est élevé par rapport à l'île de Lérins.

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 120, 121.

[2] III Concil. Arelat.; apud Sirm., *loc. cit.*

« Inspirés, comme nous le croyons, par l'Esprit-Saint, il nous a plu de prier le saint et bienheureux frère l'évêque Théodore, d'oublier tous les sujets de dissentiment qui s'étaient élevés, de mettre fin au scandale qu'il déplore aussi bien que nous, de se montrer disposé à accepter les satisfactions du saint prêtre Faustus, abbé du monastère de Lérins, de le recevoir en paix et affection comme autrefois, d'oublier tout ce qu'il aurait à lui reprocher, et de le renvoyer avec ses bonnes grâces et son amitié à son île et à la congrégation que Dieu lui a confiée.

« L'évêque Théodore ne s'attribuera pas d'autres droits que ceux que possédait son prédécesseur l'évêque Léontius, de sainte mémoire, c'est-à-dire que les clercs de Lérins ne pourront être ordonnés que par lui ou avec son autorisation; qu'on ne recevra que de lui le saint chrême; qu'il confirmera les néophytes qui pourraient se trouver au monastère; que, sans sa permission, on ne pourra admettre les clercs voyageurs ni à la communion ni au ministère.

« L'abbé de Lérins aura juridiction entière sur les laïcs habitant son monastère; l'évêque ne pourra en revendiquer aucun; il ne pourra pas même en ordonner, sans l'autorisation de l'abbé. Il est conforme à la raison et à la religion que les clercs aient pour l'évêque la soumission qu'ils lui doivent, et que toute la congrégation laïque du monastère ne reconnaisse que l'autorité de l'abbé qu'elle s'est choisi.

« On doit avoir un soin particulier d'observer la règle qui a été établie autrefois par le fondateur du monastère. »

On ne pouvait fixer plus clairement, et avec plus de sagesse, les limites de la juridiction des évêques et des abbés; si on n'eût pas oublié cette décision, ou si on eût voulu toujours l'observer, on eût évité bien des conflits scandaleux qui déshonorent les belles pages de l'histoire de l'Eglise.

Ravennius paraît pour la dernière fois dans l'histoire, à l'occasion de ce troisième concile d'Arles : ce fut un homme pieux, sans ambition; et dans toutes ses actions, il a montré beaucoup de modération et de sagesse; il fut remplacé par Leontius qui imita ses vertus.

L'archidiacre de l'Eglise Romaine, Hilarus, étant monté sur la chaire de saint Pierre après saint Léon (461), écrivit à Leontius la lettre suivante pour lui annoncer son élévation au souverain pontificat :

« Hilarus [1], pape, à son très-cher frère Leontius :

« Nous avons voulu que, par le moyen de Votre Fraternité, il fût connu de tous nos frères et co-évêques de vos provinces, que la main du Seigneur a daigné visiter notre humilité et nous confier le gouvernement du siége apostolique, non à cause de nos mérites, mais dans son infinie miséricorde. C'est pourquoi, très cher frère, vous daignerez porter à la connaissance de tous les frères des Gaules ce que nous vous annonçons par cette lettre, afin qu'ils prient pour nous Notre-Seigneur J.-C., et unissent leurs vœux aux nôtres pour le bien de l'Eglise universelle.

« Que Dieu, très-cher frère, vous conserve en bonne santé. »

Leontius connaissait, avant de recevoir cette lettre, l'exaltation d'Hilarus sur le siége de Rome, et il lui avait écrit la lettre suivante :

« Au seigneur pape Hilarus, digne de louanges et du siége apostolique, Leontius, évêque [2] :

« Nous déplorons la perte de Léon, votre très-saint prédécesseur, que la mort vient de nous enlever au moment où il veillait avec tant de soin contre les hérésies et arrachait, du champ de l'Eglise, cette ivraie qui, hélas! y fructifie trop. Mais aussi nous nous félicitons de ce que Votre Sainteté soit là pour réparer cette perte; car un fils se réjouit de l'honneur de sa mère. Or, comme l'Eglise Romaine est notre mère à tous, nous avons dû nous réjouir de ce que, dans les malheurs et les troubles qui désolent notre temps, vous ayez été élu pour la gouverner, pour juger les peuples suivant l'équité et diriger les nations sur la terre. C'est pourquoi, lorsque nous avons appris, par notre diacre Concordius, l'heureuse nouvelle de l'exaltation de Votre Sainteté, nous avons rendu grâces à notre Dieu, et nous avons résolu de vous rendre au plus tôt nos devoirs par cette lettre de notre humilité, afin que l'amitié qui existait déjà entre Votre Sainteté et nous se fortifie dans le Seigneur et s'augmente encore en même temps que le respect que des enfants doivent à leur père.

« Qu'il soit donc béni, celui qui vient au nom du Seigneur! Que Votre Sainteté travaille avec ardeur à la grande œuvre qu'a commencée le pape Léon, et qu'à la tête des soldats de Gédéon, au bruit éclatant de leurs trompettes et à la lueur de leurs lampes, les murs

[1] Epist. Hilar. ad Leont.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 127.

[2] Apud D'Acheri, Spicileg., t. III.

maudits de l'infidèle Jéricho tombent enfin sous les coups de Votre Sainteté !

« Du reste, comme notre Eglise d'Arles a été décorée de grands priviléges par le siége apostolique, nous prions Votre Sainteté de n'en rien retrancher, de les augmenter plutôt, afin que nous puissions travailler avec vous dans la vigne du Seigneur Dieu des armées, et déjouer les efforts des méchants ; car si nous n'avons pas une haute autorité pour les réprimer, ils deviendront pires de jour en jour, parce que la malice de ceux qui nous haïssent prend sans cesse de nouveaux accroissements. »

Hilarus lui répondit [1] :

« La lettre que vous m'avez envoyée par notre estimable fils Pappolus a augmenté la tendresse que nous ressentions déjà pour les Eglises des Gaules et tout leur clergé, depuis les évêques qui les gouvernent jusqu'aux plus humbles clercs. Je présume qu'au moment où vous m'avez écrit, vous n'aviez pas encore reçu la lettre que nous vous avions adressée pour vous annoncer notre épiscopat ; vous m'en eussiez certainement parlé si le porteur, pour une raison que j'ignore, n'eût pas mis du retard. Sachez donc que j'ai accompli ce que demandaient de moi et la coutume et l'amour que j'ai pour vous ; je désire que cette lettre soit pour vous une nouvelle notification ; je ne veux pas que vous me regardiez comme négligent dans l'accomplissement de mes devoirs de fraternité. Quant au désir que vous me manifestez de me voir suivre les règles établies par nos pères, c'est là mon intention, et rien ne me paraît plus salutaire que, dans l'Eglise qui est une et ne doit avoir ni tache ni ride, on suive exactement les règles de la discipline. Si vous apercevez quelque chose sur quoi il faille ou éclairer ou corriger, vous agirez très-sagement en m'envoyant une personne capable de me mettre au courant de l'affaire et de me donner tous les renseignements. Avec la grâce de Dieu, je chercherai toujours et surtout à entretenir la plus grande concorde entre les prêtres du Seigneur, et à les amener à ne point chercher leurs intérêts, mais ceux de J.-C.

« Que Dieu, très-cher frère, vous conserve en bonne santé. »

Hilarus donna une première preuve de son zèle pour la pureté de la discipline, dans l'affaire d'Hermès. Cet ancien archidiacre de saint Rusticus de Narbonne avait d'abord été élu évêque de Béziers. Se voyant repoussé par les citoyens de cette cité, il vint à Narbonne

[1] Epist. 2 Hilar. ad Leont. episcop. ; apud Sirm., p. 128.

exercer les fonctions épiscopales à la mort de saint Rusticus. A la nouvelle de cette intrusion, irrégulière de tous points, les évêques des Gaules s'assemblèrent; mais pendant qu'ils examinaient cette affaire importante, le Visigoth Fridérik, qui pouvait haïr personnellement Hermès et jugeait sans doute la procédure des évêques trop lente, envoya au pape le diacre Jean pour lui dénoncer l'usurpation d'Hermès. Fridérik était frère de Théodorik, roi des Visigoths qui alors occupaient Narbonne. Le pape ayant reçu sa dénonciation et entendu son envoyé, écrivit à Léontius d'Arles une lettre assez vive [1] dans laquelle il lui fait des reproches de ce que, ne voulant ou ne pouvant pas remédier au scandale qui vient d'arriver, il a négligé d'en avertir le saint-siége, et il lui ordonne de lui envoyer incessamment sur cette affaire tous les renseignements nécessaires.

Leontius ne méritait pas les reproches du pape. La discipline de l'Eglise voulait que toutes les causes, excepté celles qu'on appelait majeures ou sur lesquelles on ne pouvait s'accorder, fussent jugées par les évêques comprovinciaux ; or, les évêques étaient assemblés et examinaient la cause d'Hermès. Il n'y avait donc aucune raison d'écrire au pape, et ce fut le concile lui-même qui lui adressa la relation de ce qui avait été fait. Il lui envoya à cet effet l'évêque Auxanius, et Faustus qui venait de succéder à saint Maximus sur le siége de Riez, après lui avoir déjà succédé une fois comme abbé de Lérins.

Le pape, à l'arrivée des deux envoyés des évêques gaulois, assembla un nombreux concile qui fut présidé par Auxanius et Faustus, et dans lequel on fit plusieurs réglements dont le pape envoya l'abrégé aux évêques des Gaules [2].

On y décida : 1° qu'Hermès serait confirmé sur le siége de Narbonne, mais privé de ses droits de métropolitain dans les ordinations épiscopales, droits qui seraient rendus à son successeur; 2° que les conciles se tiendraient régulièrement tous les ans dans les Gaules, et seraient convoqués par Leontius d'Arles; 3° que les évêques ne pourraient sortir de leur province sans prendre des lettres de communion de leur métropolitain; s'il les refusait, l'évêque d'Arles, assisté de deux autres métropolitains, devait examiner les raisons de son refus.

[1] Hilar., Epist. 3 ad Leont. episcop. ; apud Sirm., *loc. cit.*

[2] Hilar., Epist. 4 ad Episcop. div. prov. Gall. ; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 120.

Leontius avait envoyé au pape un mémoire relatif à quelques paroisses soustraites à la juridiction de son siége; Hilarus renvoie cette cause aux évêques des Gaules et défend d'aliéner les biens des Eglises, sans la permission de ces mêmes évêques assemblés en concile.

L'affaire d'Hermès terminée, le pape eut à s'occuper de celle de saint Mamertus, évêque de Vienne, qui ordonna un évêque à Die, cité soumise à la juridiction de l'Eglise d'Arles. Le pape saint Léon n'avait donné à l'évêque métropolitain de Vienne que quatre suffragants : les évêques de Tarentaise, de Valence, de Genève et de Grenoble [1]. Mamertus avait eu tort d'ordonner un évêque à Die; mais il paraît que son procédé n'avait rien de blessant pour l'évêque d'Arles, puisqu'il fallut que le pape reprochât à Leontius de ne pas l'en avoir averti et prît l'initiative.

Il ne savait ce qui s'était passé à Die que par une dénonciation de Gundeuk, chef burgunde et maître de la milice en ces contrées. Ce chef accusait saint Mamertus d'être venu dans la cité de Die en ennemi, et de lui avoir imposé un évêque de force. Le pape écrivit donc à Leontius une lettre dans laquelle il lui ordonna de l'instruire, en détail, de tout ce qui s'était passé, et blâma saint Mamertus en termes très-vifs [2].

« Il ne faut pas s'étonner, dit le savant cardinal Baronius [3], que le pontife romain se soit élevé avec tant de véhémence contre un homme distingué par sa sainteté. Dans les choses qui sont du for extérieur, tout le monde peut être trompé. Il en arriva de même à saint Léon qui accusa avec beaucoup d'aigreur saint Hilaire, presque pour la même raison. Qui ne sait qu'il arrive souvent que les oreilles des pontifes sont remplies de fausses accusations et qu'il peut leur arriver de poursuivre un innocent, lorsqu'ils croient agir selon la justice? »

Il est certain que saint Mamertus avait outrepassé ses droits; mais il agit certainement pour tout autre motif que pour celui d'ambition que lui prêta le pape Hilarus. Sa cause, d'après les ordres du pape, fut examinée dans le concile ordinaire où se trouvèrent Victurus, Ingenuus, Ydatius, Eustasius, Fonteius, Viventius, Eulalius, Veranus, Faustus, Auxanius, Proculus, Ausonius, Paulus, Me-

[1] *V. sup.*, liv. 4.

[2] Hilar., Epist. 5 ad Leont.; apud Sirm., p. 131, 132.

[3] Baronius, Annal. eccl., ad ann. 464, t. VIII, p. 261, 262.

morialis, Cœlestius, Projectus, Eutropius, Avitianus, Ursus et Leontius. Ils chargèrent l'évêque Antonius de porter leur décision au pape, qui leur répondit par une lettre [1] dans laquelle il reproche à Mamertus de n'avoir écouté qu'une ambition qu'eût dû réprimer l'évêque Leontius, qui ne l'a supportée que par une trop grande modération. Il charge Veranus de faire à l'évêque de Vienne les réprimandes qu'il mérite, et de l'avertir de se contenter, à l'avenir, de faire les ordinations dans les Eglises désignées par le siége apostolique. Quant à l'évêque de Die ordonné par Mamertus, il devra être confirmé dans son siége par Léontius.

Cet évêque était saint Marcellus, frère et successeur de saint Petronius. Il eut si peu de part à son ordination irrégulière, qu'à la première nouvelle de son élection, il s'était enfui. Ce fut probablement à cause de sa haute sainteté qu'on ne jugea pas à propos de le déposer de son siége.

Le pape Hilarus joignit à la lettre qu'il envoya aux évêques qui avaient jugé la cause de Mamertus, une autre lettre [2] adressée à tous les évêques de la Viennoise, de la Lyonnaise, des Narbonnaises, et de la province des Alpes. Il leur dit que l'ambition de Mamertus lui donne occasion de renouveler sa recommandation de tenir régulièrement, chaque année, des conciles, et de choisir les lieux et les temps les plus convenables, afin que personne n'ait de prétexte pour y manquer.

Nous possédons encore une lettre du pape Hilarus à Leontius, Veranus et Victurus [3], au sujet d'une discussion qui s'éleva entre Ingenuus d'Embrun et Auxanius, dont on ignore le siége, relativement aux Eglises de Cémèle et de Nice. Ces deux villes étaient fort rapprochées l'une de l'autre, et reconnaissaient le même évêque. Il paraîtrait, d'après la lettre du pape, qu'Auxanius aurait obtenu de Rome que Nice serait érigée en siége épiscopal, quoiqu'elle ne jouît pas du titre de cité; Ingenuus s'en plaignit, on ne sait pour quelle cause, mais avec raison apparemment, puisque Hilarus déclare, à la fin de sa lettre, que Nice sera, comme autrefois, sous la juridiction de l'évêque de Cémèle. Il charge les trois évêques auxquels il écrit d'annuler les décisions qu'on pourrait avoir obte-

[1] Hilar., Epist. 6 ad Episcop. concil.; apud Sirm., p. 132 et seq.

[2] Hilar., Epist. 7; apud Sirm., *ibid.*, p. 134.

[3] Hilar., Epist. 8; apud Sirm., t. I, p. 135.

nues, par surprise, du siége apostolique, et qui seraient contraires aux règles suivies auparavant.

Nous voyons souvent en ces discussions le nom de Veranus, de Vence : ce fils de saint Eucher, dont nous avons déjà parlé, semble avoir joui d'une haute considération auprès du pape Hilarus, qui lui confiait les missions les plus importantes. Il fut un des plus saints évêques de son temps. Son frère Salonius était également distingué par sa science et ses vertus; nous avons encore de Salonius des dialogues sur les *proverbes* et l'*ecclésiaste* de Salomon. Il y prend, pour interlocuteur, son frère Veranus, ce qui nous porterait à croire qu'ils ne sont que le résumé des pieuses conversations qu'avaient entre eux les deux frères, lorsqu'ils pouvaient dérober quelques instants à leur saint ministère. « Le style de ces dialogues est simple et net; la plupart des explications ont rapport à la morale, et sont pleines de piété [1]. »

Nous n'aurons plus occasion de parler des deux fils du grand Eucher qui devaient cependant être encore jeunes au moment où nous sommes arrivés. Leur vie, comme celle de leur père, pour être inconnue à peu près aux hommes, n'en fut ni moins agréable à Dieu ni moins utile à l'Église qui les a placés parmi les saints.

II.

Églises centrales de la Gaule.— Travaux disciplinaires des évêques Eustochius de Tours, Victorius du Mans, Léon de Bourges, Talasius d'Angers.— Mouvement liturgique — Saint Lupus de Troyes, saint Euphronius d'Autun, saint Mamertus de Vienne, dignes imitateurs de Venerius de Marseille — L'art chrétien.— Saint Namatius — Saint Perpetuus — Saint Patiens.— Saint Mamertus.— Ce pieux évêque établit les Rogations, qui bientôt après sont instituées dans l'Église d'Arvernie.

433 — 470.

Tandis que les Églises méridionales, sous la domination des Visigoths et des Burgundes, jouissaient d'une assez grande liberté et d'une paix qui ne fut troublée que par Evarick dont nous raconterons bientôt la persécution et les projets ambitieux, les autres Eglises des Gaules étaient toujours ravagées par les barbares; les

[1] Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 435.

Eglises septentrionales, surtout, l'étaient par des tribus nombreuses sorties de la Germanie trans-rhénane, et qui prenaient le nom de Franks. Destinés à être plus tard les enfants chéris de l'Eglise, les Franks étaient alors ses ennemis; mais tandis qu'ils pillaient les églises, Dieu préparait les grands évêques qui devaient les éclairer des lumières de l'Evangile. L'histoire des Eglises septentrionales s'offrira à nous, dans un demi-siècle, magnifique et remplie d'événements; leurs annales ne commencent, véritablement, qu'à cette époque, et nous n'avons pu remarquer, jusqu'ici, que des faits rares et isolés, suffisants seulement pour attester leur existence. Il faut aussi, pour le moment, nous contenter de glaner quelques faits dont les Eglises centrales furent le théâtre; elles avaient alors plusieurs évêques très-remarquables. Sans compter Lupus de Troyes qui vivait encore, on distinguait Eustochius de Tours, Victorius du Mans, Léon de Bourges, et Talasius d'Angers, remarquables surtout par leur zèle pour la pureté de la discipline ecclésiastique. Ce fut à l'occasion de l'ordination [1] de Talasius que se tint le premier concile d'Angers (453), qui fut présidé par Eustochius, métropolitain de la province. On y renouvela les lois des conciles de Vaison, d'Orange et d'Arles, particulièrement sur la juridiction des évêques, sur leurs clercs, et l'irrégularité provenant de la bigamie. Le troisième canon défend aux clercs, obligés à la continence, de recevoir des soins de toute autre femme que de leurs sœurs, leurs tantes ou leurs mères. Le deuxième concile d'Arles avait permis aux clercs d'avoir avec eux leurs épouses, après avoir fait avec elles vœu de continence; les Pères d'Angers trouvèrent, avec raison, cette cohabitation trop dangereuse; ils leur interdirent même d'avoir avec eux leurs filles, sans doute parce que l'amour paternel les eût empêchés de remplir leur ministère avec tout le zèle et le désintéressement nécessaires.

Le premier canon du concile d'Angers est le plus remarquable et le seul qui ait une importance historique. « Qu'il ne soit pas permis aux clercs, y disent les évêques, d'aller contre un jugement épiscopal et de recourir aux tribunaux séculiers sans avoir consulté leurs évêques. »

Cette question des jugements épiscopaux faisait alors quelque bruit dans l'Eglise. Les premiers empereurs chrétiens avaient accordé aux évêques le privilége de juger légalement toutes les causes des

[1] Concil. Andegav.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 116.

clercs, et personne n'avait le droit de traduire les clercs devant les tribunaux civils. Le tyran Constantin, pendant sa courte domination sur les Gaules, leur avait ôté ces priviléges; mais lorsqu'il eut été chassé, Théodose et Valentinien envoyèrent à Armatius, préfet du prétoire des Gaules, une constitution qui commence ainsi [1] :

« Nous rétablissons, de notre plein gré, les priviléges des églises et de tous les clercs que le tyran Constantin leur avait ôtés.

« Nous réservons au jugement de l'évêque les clercs que cet ambitieux impie avait ordonné de traduire indifféremment devant les tribunaux séculiers. On doit, à cet égard, maintenir ce qui fut décrété autrefois, car il n'est pas permis de soumettre au jugement des puissances temporelles ceux qui sont revêtus d'un ministère divin. »

Valentinien III changea depuis (452) d'avis sur ce point, et il fit une loi [2] dans laquelle il ordonnait aux évêques de ne se mêler que des causes ecclésiastiques. Les clercs, cependant, d'après cette loi, pouvaient prendre l'évêque pour arbitre de leurs différends, si les diverses parties y consentaient; mais ils avaient droit de recourir aux tribunaux séculiers, et un laïque pouvait même les y poursuivre.

Il paraît que plusieurs clercs usèrent de la faculté que leur conférait la loi de Valentinien, et c'est pour remédier à cet abus que le concile d'Angers fit son premier canon. Dans le même but, les évêques Léon, Victorius et Eustochius écrivirent la lettre suivante (454) :

« Aux seigneurs [3], frères bienheureux et vénérables en J.-C., Sarmatius, Chariaton et Desiderius, évêques, et aux prêtres de toutes les églises de nos provinces :

« Les puissances du siècle ont voulu entourer l'ordre sacerdotal d'un tel respect, que ceux que Dieu a fait commander au monde sous le titre d'empereurs ont permis aux évêques de juger les causes suivant les lois divines.

« Ce privilége, appuyé sur l'ancien droit et souvent confirmé par des lois, nous trouvons qu'un certain nombre de clercs n'en tiennent aucun compte aujourd'hui; car, sans recourir au jugement épiscopal, ils s'adressent aux tribunaux séculiers.

[1] Constit. Theod. et Valent., etc. ; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 54.

[2] Cod. Theod., Novell., Valent. III, tit. 12.

[3] Apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 119.

« Nous avons donc pensé qu'il ne fallait pas tolérer plus longtemps cette injure faite à la loi divine et à notre Ordre, et qu'il serait nécessaire d'établir la règle qu'on devrait suivre à l'avenir.

« C'est pourquoi nous avons décidé que quiconque, sans avoir recours à l'évêque de son église, s'adresserait au tribunal civil, serait repoussé des parvis sacrés et chassé du saint autel; que personne, après ce décret que nous avons porté d'un commun accord, n'ait la témérité d'agir contrairement à ce qui est prescrit.

« Que ceux qui ont erré auparavant se corrigent comme ils le doivent, et que ceux qui servent Dieu sous l'observance cléricale sachent qu'à l'avenir ils seront rejetés du clergé s'ils n'ont pas recours au jugement des évêques, et s'ils s'adressent aux tribunaux laïques. Nous avons voulu que cette décision fût notifiée à tous, afin que, fondée comme elle l'est sur la justice et le droit, elle obtienne un plein effet dans toutes les affaires des clercs.

« Si un laïque poursuit un clerc, ce clerc devra d'abord demander à comparaître devant l'évêque; si le laïque s'y refuse, il pourra paraître devant le tribunal séculier avec l'autorisation préalable de l'évêque. »

Quoique cette lettre ne soit signée que des évêques que nous avons nommés, nous la croyons écrite en quelque concile nombreux auquel n'assistèrent pas les trois évêques Sarmatius, Chariaton et Desiderius, dont on ignore les siéges.

Eustochius de Tours mourut peu après. « C'était [1] un homme saint et craignant Dieu, et issu d'une famille sénatoriale. On dit qu'il établit des églises dans les bourgs de Brisay, d'Iseure, de Loches et de Dolus; il bâtit aussi une église dans l'intérieur de Tours et y mit des reliques des saints Gervais et Protais, apportées autrefois d'Italie à Saint-Martin. »

Il eut pour successeur Perpetuus, son parent, homme très-riche et qui avait de vastes domaines en plusieurs cités [2]. Il en usa en digne successeur de saint Martin. « Il regardait [3] les pauvres comme ses véritables enfants qui devaient être les héritiers de tous ses biens. Les nécessiteux, les mendiants, les malades, les veuves, les orphelins étaient ses entrailles, sa joie, sa couronne, ses enfants, ses seigneurs, ses très-chers frères. »

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 10, c. 31.
[2] *Ibid.*
[3] Tillemont, Mém. eccl., t. XVI, p. 397.

Au commencement de l'épiscopat de Perpetuus (461), plusieurs[1] évêques s'étant réunis à Tours, pour la fête de saint Martin, crurent nécessaire de publier quelques décrets propres à rendre son entière pureté à la discipline ecclésiastique sur laquelle on n'avait pas assez veillé au milieu des bouleversements des barbares. Ils publièrent un recueil de canons dont les plus importants regardent la continence cléricale; ils s'expriment ainsi sur ce sujet :

« Il a été dit aux prêtres et aux ministres de l'Église : Vous êtes la lumière du monde; ils doivent donc, dans toutes leurs actions, se diriger suivant la sainteté et avec la crainte de Dieu, afin de plaire à la divine clémence, et de donner le bon exemple aux fidèles. Si la chasteté, suivant la doctrine apostolique, est recommandée aux simples chrétiens, combien l'est-elle davantage aux prêtres et aux lévites qui servent à l'autel divin, qui doivent, à tout moment, être prêts à se présenter devant Dieu, à lui offrir le saint sacrifice ou à baptiser!

« Nos pères retranchaient de la communion les prêtres et les lévites qui usaient du mariage après leur ordination; nous serons moins sévères, mais nous défendons d'élever ceux qui se rendraient coupables de ce péché, à des Ordres supérieurs, et, s'ils y persévèrent, nous leur interdirons d'offrir à Dieu le saint sacrifice et de remplir leur ministère auprès du peuple. C'est bien assez qu'ils ne soient pas retranchés de la communion. »

Dans les autres canons, le concile de Tours renouvelle les lois déjà connues des conciles d'Orange, de Vaison, d'Arles et d'Angers. Il excommunie les vierges infidèles, les clercs vagabonds, les évêques qui parcourent les diocèses des autres pour leur enlever leurs clercs, les pénitents qui ne gardent pas leurs résolutions.

Les actes du concile sont signés par Perpetuus de Tours, qui présida comme métropolitain de la cité; Victorius du Mans; Léon, évêque métropolitain de Bourges; Eusebius de Nantes, Amandinus de Châlons-sur-Marne, Germanus, évêque métropolitain de Rouen; Athenius de Rennes; Mansuetus, qui signe évêque des Bretons et qui avait probablement été forcé de quitter sa patrie ravagée par les Saxons, et de chercher avec une partie de son peuple un refuge dans l'Armorique; le dernier qui signa les actes du concile de Tours fut un prêtre nommé Jocundinus, amené au concile par l'évêque Venerandus qui était aveugle.

[1] Concil. Turon.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 128.

Talasius d'Angers ne put assister au concile, mais il en approuva les actes qui lui furent envoyés.

Quelque temps après le concile de Tours, Perpetuus se rendit à la cité des Venètes (Vannes), pour y ordonner un évêque; il s'y trouva avec ses comprovinciaux Paternus, Albinus, Athenius, Nunechius et Liberalis; il profita de l'occasion pour tenir un concile dans lequel on renouvela la plupart des canons de celui de Tours; on y en fit aussi quelques nouveaux parmi lesquels nous remarquons les suivants [1] :

« Les moines, comme les clercs, ne doivent pas voyager sans permission. S'ils n'obéissent pas aux recommandations qui leur en seront faites, on emploiera les verges pour les y forcer.

« On veillera avec soin à ce que les moines ne quittent pas la communauté pour vivre en des cellules séparées. L'abbé ne pourra accorder cette permission qu'à ceux qui seront d'une vertu éprouvée, ou que leurs infirmités dispenseront de suivre la règle; encore ces cellules devront-elles être dans l'enceinte du monastère et sous la surveillance de l'abbé.

« Les abbés ne pourront avoir sous leur juridiction plusieurs cellules ou plusieurs monastères, à moins que les incursions des barbares ne forcent de réunir plusieurs monastères dans une même enceinte. »

Le 10e canon a rapport aux jugements épiscopaux. Les clercs doivent prendre leur évêque pour juge, ou, s'ils ont des raisons de se défier de sa sentence, ils doivent s'adresser aux autres évêques de la province.

Les évêques, comme nous l'avons déjà remarqué, étaient jaloux de donner à leurs clercs toutes les garanties possibles contre l'erreur ou la partialité.

Le XIVe et le XVe canons ont rapport à la liturgie.

« Un clerc, demeurant dans une cité et n'assistant pas aux hymnes du matin, sans une excuse légitime, sera excommunié pendant sept jours.

« Il nous a semblé bon que l'ordre des choses saintes et la psalmodie fussent uniformes dans notre province; de même que notre foi est une dans la Trinité; ainsi, nous devons avoir une même règle pour les offices et veiller à ce qu'aucune diversité ne porte à croire que nous différions dans notre dévotion. »

[1] Concil. Venet.; apud Sirm., *op. cit.*, p. 137, can. 6, 7, 8, 10, 14, 15, 16.

Perpetuus travailla activement à établir cette uniformité dans la liturgie de sa province, et Grégoire de Tours [1] nous a conservé l'ordre qu'il avait établi dans les jeûnes et la célébration des fêtes [2]. Il ne fut pas le seul évêque qui travailla alors à régler les cérémonies religieuses de son Eglise, et nous remarquons à cette époque un grand mouvement liturgique dans l'Eglise des Gaules; on peut croire que les travaux de Cassien y contribuèrent puissamment, et il est certain que ce fut à Marseille que l'impulsion fut donnée. Il y avait dans cette cité un prêtre nommé Musæus, très-instruit dans l'Ecriture Sainte; Venerius, son évêque, profita de sa science pour l'utilité de l'Église, et ce fut à sa prière [3] que Musæus tira des Livres Saints un *lectionaire* pour tous les jours de fête de l'année. Il composa de même avec les paroles des Saintes Ecritures des répons, des antiennes et des capitules. Outre son lectionaire et son antiphonaire, Musæus, à la prière d'Eustasius, successeur de Venerius, composa *un livre des sacrements*, c'est-à-dire un sacrementaire qui contenait les formules qu'on devait employer dans l'administration des sacrements, et en particulier, dans la célébration des saints mystères. Salvien, autre prêtre de Marseille, fut l'émule de Musæus, et le père Mabillon [4], en parlant d'homélies qu'il faisait pour les évêques, entend par ce mot des prières que l'on appelait, dans la liturgie des Gaules, *Contestations* [5].

Saint Mamertus de Vienne n'était pas moins zélé que les évêques de Marseille pour la liturgie, et, comme eux, il possédait un prêtre pieux et instruit, qui pouvait, par sa science, seconder ses projets. C'était son frère Claudianus, que nous étudierons plus tard comme philosophe, et qui n'était pas moins distingué par ses connaissances liturgiques. Il régla, comme Musæus, les leçons pour tous les jours de l'année [6], et il composa plusieurs hymnes, entre

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 10, c. 31.

[2] Nous donnons cette pièce dans les Notes à la fin du volume.

[3] Gennad., De Vir. illustr.

[4] D. Mabillon, De Liturg. Gall., lib. 1.

[5] Ces homélies pouvaient être des contestations ou préfaces, comme le dit le père Mabillon, ou ces petites instructions qu'on lisait après les leçons, à la messe, sur le mystère ou le saint dont on célébrait la fête; ou bien encore des réflexions sur les épîtres et évangiles que chaque évêque devait expliquer au peuple. Saint Césaire envoyait ses homélies ou sermons aux évêques, ses confrères, afin qu'ils les récitassent dans l'assemblée des fidèles.

[6] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 6 ad Petr.

autres celle de la croix qui commence par ces paroles : *Pange, lingua, gloriosi prœlium certaminis* [1]. « Il aimait à les chanter lui-même et à exécuter, aux pieds des autels, des chants harmonieux auxquels il savait mêler les accords des instruments [2]. »

Saint Lupus de Troyes et saint Euphronius d'Autun jouissaient d'une grande réputation, à cette même époque, pour leurs travaux sur la liturgie. Ce fut à eux que s'adressa Talasius d'Angers pour avoir les meilleurs renseignements à ce sujet.

Saint Lupus, peu après la retraite d'Attila, s'était retiré sur une montagne assez éloignée de Troyes, nommée Latiscon, puis dans la cité de Mâcon. Il entretenait sans doute de là de fréquentes relations avec saint Euphronius d'Autun; il était même probablement dans cette cité lorsqu'il écrivit, de concert avec Euphronius, cette lettre à Talasius d'Angers :

« Au seigneur saint et digne d'honneur et de vénération en J.-C., à notre bienheureux frère Talasius, évêque, Lupus et Euphronius, aussi évêques :

« Nous avons examiné le mémoire que vous nous avez envoyé par le sous-diacre Archontius, et nous avons soin de répondre à Votre Sainteté, comme vous nous l'avez demandé.

« 1° On doit célébrer la vigile de la fête de la Naissance du Seigneur d'une toute autre manière que la vigile de Pâque. A la première, il faut lire les leçons qui ont rapport à la Naissance, et à la seconde, celles qui ont rapport à la Passion. La solennité de l'Epiphanie a aussi son rit spécial. Aux vigiles de ces fêtes, l'office doit durer toute la nuit, au moins jusqu'au point du jour. La vigile de Pâque dure cependant très-rarement du soir au matin. On doit y lire des leçons des divins livres où se trouvent les figures ou les prophéties de la Passion. Quant à ces leçons et aux psaumes, chacun peut choisir et il n'y a pas de loi qui les détermine. »

La deuxième et la troisième décisions des saints évêques ont rapport à deux questions de discipline, la bigamie et la continence des clercs. La quatrième est ainsi conçue :

« Les sous-diacres doivent se donner mutuellement la paix dans le sacrarium; ils ne doivent approcher de l'autel que pour offrir les palles au diacre ou recevoir ce qu'ils doivent emporter; ils ne peuvent en approcher pour la paix. »

[1] D'autres l'attribuent à Fortunat.

[2] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 2 ad Petr.

C'était alors l'usage de se donner mutuellement à la messe le baiser de paix. L'évêque ou le prêtre le donnait au diacre qui allait le donner au premier sous-diacre dans le sacrarium.

La lettre de Lupus et d'Euphronius constate un fait important, c'est que dans le choix des psaumes et des leçons qui composent l'office de l'Eglise, il n'y avait pas de règle déterminée. Le lecteur choisissait les passages des Livres Saints qui convenaient le mieux à la solennité. Bientôt, à l'exemple de Venerius et de Mamertus, tous les évêques [1] firent des recueils de ces leçons et composèrent un corps d'offices régulier.

Un de ceux qui marcha sur leurs traces avec le plus d'ardeur fut Sidonius Apollinaris, qui composa un livre de messes [2] et un recueil de petites contestations ou préfaces [3]. Ce grand évêque était monté sur le siége épiscopal des Arvernes, après saint Eparchius, successeur de saint Namatius, qui illustra son pontificat par la construction d'une superbe basilique. Elle avait [4] cent cinquante pieds de longueur, soixante de largeur et cinquante de hauteur jusqu'à la voûte. Elle avait un apside de forme ronde et de chaque côté des ailes construites avec beaucoup d'élégance. L'édifice entier avait la forme d'une croix; il y avait quarante-deux fenêtres, soixante-dix colonnes et huit portes; on ne peut y entrer sans être saisi d'un saint respect, dit Grégoire de Tours, et on y sent toujours la suave odeur des parfums. Dans l'altarium [5], les murs sont ornés de mosaïques et de marbres de diverses couleurs. Le bienheureux évêque ayant terminé son édifice après douze ans de travaux, envoya des prêtres à Bologne en Italie, pour lui apporter des reliques des saints Vital et Agricola.

Dans le même temps, l'épouse de saint Namatius [6] faisait bâtir auprès des murs de la même cité des Arvernes, une église dédiée à saint Etienne. Comme elle voulait l'orner de fresques, elle était là, auprès des peintres, un livre à la main, leur lisant les saintes histoires, et leur indiquant ce qu'ils devaient représenter. Un jour qu'elle était dans sa basilique, occupée de ses pieuses lectures, un

[1] C'est l'origine de nos bréviaires actuels.

[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 22.

[3] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 3 ad Megeth.

[4] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 16.

[5] Lieu où était l'autel ou sanctuaire.

[6] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 17.

pauvre y vint prier; celui-ci la voyant vêtue de noir et déjà avancée en âge, la prit pour une mendiante, et mit sur elle un morceau de pain. La pieuse artiste reçut avec reconnaissance le don du pauvre, et commença tous ses repas en mangeant un peu du pain de la charité, jusqu'à ce qu'elle l'eût consommé entièrement.

L'art chrétien prit, au milieu du ve siècle, de grands développements, comme la liturgie.

Perpetuus de Tours marcha sur les traces de saint Namatius. « Comme il voyait, dit Grégoire de Tours [1], les miracles continuels qui s'opéraient sur le tombeau de saint Martin, il trouva indigne de tant de merveilles la petite chapelle qui y avait été bâtie. L'ayant donc démolie, il éleva à la place une belle basilique, à cent cinquante pas de la cité. Elle a cent soixante pieds de longueur, soixante de largeur, quarante-cinq de hauteur jusqu'à la voûte, trente-deux fenêtres dans l'altarium, vingt dans le corps de l'église (in capso). L'édifice entier avait ainsi cinquante-deux fenêtres. Il y avait en outre cent vingt colonnes et huit portes, trois dans l'altarium et cinq dans la capse ou nef. »

Les portes qui étaient dans l'altarium servaient probablement au clergé qui sortait par là de la basilique sans se trouver avec la foule. Grégoire de Tours dit, dans un autre endroit de son histoire, que la basilique de Perpetuus était bâtie avec un art admirable [2], et que ce pieux évêque transporta dans l'apside le corps du bienheureux Martin. Ce fut saint Euphronius d'Autun qui envoya le marbre qui orna le tombeau [3]. Cet évêque avait lui-même bâti, avant son épiscopat, une belle église en l'honneur du bienheureux Symphorien, martyr d'Augustodunum. Perpetuus ne se contenta pas d'avoir élevé sa magnifique église à la gloire de saint Martin. Comme la voûte [4] de la petite chapelle qu'il avait démolie était d'un beau travail, il ne voulut pas la laisser inutile, et il la plaça dans une église qu'il fit bâtir en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. On devait encore à Perpetuus plusieurs basiliques qui existaient du temps de Grégoire de Tours.

C'était la coutume, au ve siècle, de mettre dans les églises un grand nombre d'inscriptions. Nous l'avons déjà remarqué à propos

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 14.

[2] *Ibid.*, lib. 10, c. 31.—Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 18 ad Lucont.

[3] *Ibid.*, lib. 2, c. 15.

[4] *Ibid.*, c. 14.

de la basilique et du baptistère de Primuliacum, bâtis par Sulpice Sévère. Perpetuus ayant donc terminé l'église de saint Martin, s'adressa, pour avoir des inscriptions, à Sidonius Apollinaris, le meilleur poète de l'époque, et à Paulinus, évêque de Périgueux, qui consacra à saint Martin son talent poétique en mettant en vers sa vie écrite par Sulpice Sévère.

Sidonius lui envoya l'inscription suivante [1] :

« Le corps de Martin, vénérable par toute la terre et dans lequel la gloire survit au trépas, ne fut d'abord couvert que d'une humble chapelle qui n'était pas digne du saint confesseur. Les citoyens rougissaient en comparant la gloire de leur grand évêque et la petitesse du lieu qui lui était consacré; mais l'évêque Perpetuus, sixième successeur de Martin, a effacé pour jamais ce qui, depuis longtemps, blessait leur juste orgueil; il a détruit la petite chapelle et a élevé à sa place cette vaste basilique. Par la faveur du saint patron, son église a grandi en espace et le fondateur en mérites. On peut comparer cet édifice au temple de Salomon, qui fut la septième merveille du monde; celui-là était enrichi d'or, d'argent, de pierres précieuses; celui-ci brille de l'éclat de la foi, qui l'emporte sur tous les métaux. Loin d'ici, envie aux dents cruelles! Que nos anciens soient épargnés et absous, et que la postérité médisante n'ose rien changer ni ajouter en ce saint lieu! et, jusqu'à ce que le Christ vienne ressusciter tous les peuples, que la basilique de Perpetuus dure perpétuellement! »

Sidonius fit de même une inscription très-curieuse pour la basilique que fit bâtir à Lyon saint Patient. « Ce digne successeur de saint Eucher [2] était, dit Sidonius [3], un homme saint, courageux, sévère, plein de charité, et qui, par ses abondantes largesses et son humanité envers les pauvres, donnait la plus haute idée de ses vertus. A la demande de ce pieux évêque, continue-t-il, je fis des vers à triple trochée pour être gravés à l'extrémité de l'église. On dut préférer, pour les côtés de la basilique voisins de l'autel, les brillants hexamètres des deux poètes illustres Constantius et Secundinus. » Voici [4] l'inscription de Sidonius :

[1] Sidon. Apollin., lib. 4; Epist. 18 ad Lucont.

[2] Quelques auteurs mettent, entre saint Eucher et saint Patiens, un évêque nommé Veranus. Nous croyons que ce Veranus n'est que le fils de saint Eucher, qu'on a voulu rapprocher de son père dans les dyptiques. On trouve même quelquefois Salonius uni à Veranus.

[3] Sidon. Apollin., lib. 2, Epist. 10 ad Hespor.

[4] *Ibid.*, *loc. cit.*

« Qui que tu sois qui loues cette basilique de Patiens, notre pontife et notre père, tu y verras tes prières écoutées et tes vœux exaucés. Cette basilique s'élève avec majesté et est pleine d'éclat. Elle n'est située ni à droite ni à gauche, mais elle regarde en face l'orient équinoxial. Au-dedans, la lumière étincelle, réfléchie sur des lambris couverts de lames d'or qui disputent aux rayons du soleil leur éclat éblouissant. Des marbres de diverses couleurs enrichissent la voûte, le pavé, les fenêtres. On dirait la basilique entière parsemée de saphirs, embellie qu'elle est de mosaïques d'un vert aussi beau que celui d'une prairie aux jours du printemps, et enrichies de figures de diverses couleurs. On entre dans le parvis de l'église par trois portiques soutenus, comme le parvis lui-même, sur des colonnes de marbre d'Aquitaine; et dans l'intérieur de la basilique s'élèvent de nombreux piliers qui forment comme une forêt de pierre. D'un côté de l'église retentit la voie publique, de l'autre l'Arar fait entendre le bruit de ses eaux. Aussi, le piéton, le cavalier ou celui qui dirige un char bruyant, se tournent-ils vers elle, en même temps que le chœur des haleurs courbés fait retentir le rivage du joyeux *Alleluia :* c'est le céleume pieux dont les matelots saluent, en passant, Jésus-Christ. Chantez, chantez ainsi, matelot et voyageur; car c'est ici le lieu où chacun doit venir, la voie qui nous conduit tous au salut. »

Cette superbe basilique étant terminée, on en fit la dédicace pendant huit jours, et Faustus de Riez, distingué par son éloquence, y prêcha plusieurs fois, à la prière des autres évêques qui y assistaient [1].

Afin de comprendre parfaitement ces documents trop rares qui nous ont été conservés sur l'architecture religieuse, nous devons donner une idée générale de la basilique chrétienne à l'époque où nous sommes arrivés [2].

L'église était séparée, autant qu'il se pouvait, de toutes les habitations profanes, éloignée du bruit et environnée de tous côtés de cours, de jardins ou de bâtiments dépendants de l'église même et qui tous étaient renfermés dans une enceinte de murailles. D'abord

[1] Sidon. Apollin., lib. 9, Epist. 3 ad Faust.

[2] Nous profitons, pour ces notes, de l'excellent ouvrage de Fleury, intitulé : *Mœurs des Chrétiens*, n[os] 35 et suiv. Il fait cette *Description des églises* suivant *ce qui en reste* et dans les livres et dans *les bâtiments les plus anciens.* Pour nous, nous n'avons plus aujourd'hui à peu près que les livres ; il ne nous reste peut-être même pas de débris des monuments de cette vénérable antiquité.

on trouvait un portail ou premier vestibule par où l'on entrait dans un péristyle, c'est-à-dire une cour carrée environnée de galeries couvertes soutenues de colonnes. Sous ces galeries se tenaient les pauvres à qui l'on permettait de demander à la porte de l'église; et au milieu de la cour était une ou plusieurs fontaines pour se laver les mains et le visage avant la prière. Au fond était un double vestibule d'où l'on entrait par trois portes dans la salle ou basilique qui était le corps de l'église. Je dis qu'il était double, parce qu'il y en avait un en dehors et un autre en dedans. Près de la basilique étaient le baptistère [1] à l'entrée, et la sacristie qui avait deux salles distinctes, le *secretarium* et le *diaconicum* [2]. Souvent, le long de l'église, il y avait des chambres ou cellules pour ceux qui voulaient méditer et prier en particulier : nous les appellerions des chapelles.

La basilique était partagée en trois parties, par deux rangs de colonnes. Les deux parties latérales ou bas-côtés soutenaient une galerie dans laquelle assistaient aux offices les vierges, les veuves, et toutes les personnes du sexe consacrées à Dieu. Le milieu était appelé nef, *navis* [3]. Vers le fond, à l'orient, était l'autel derrière lequel se trouvait le presbyterium ou sacrarium. Son plan était un demi-cercle qui enfermait l'autel par derrière; au-dessus était une voûte en forme de niche que l'on nommait en latin *concha*, c'est-à-dire coquille, et l'arcade qui en faisait l'ouverture s'appelait *apsis*, d'où on a fait abside, nom donné aujourd'hui à l'hémicyle entier qui formait le presbyterium. Au milieu de l'abside était le trône de l'évêque et aux deux côtés les siéges de ses prêtres et autres clercs. Au devant de tous ces siéges était l'autel qu'une balustrade appelée *cancel* séparait de la partie antérieure de la nef. Auprès du cancel étaient un ou deux ambons ou jubés, tribunes assez élevées qui servaient aux lectures publiques, et surtout à celles de l'Epître et de l'Evangile.

[1] Le baptistère était l'endroit où on donnait le baptême. On y plaçait les fonts (*fontes*), et il était orné de peintures, de l'image de saint Jean-Baptiste, par exemple, et, au-dessus des fonts, on suspendait une colombe d'or ou d'argent, pour rappeler le baptême de J.-C., et dans laquelle on plaçait les vases des saintes huiles.

[2] Le *diaconicum* était le lieu où étaient conservés les ornements et tout ce qui servait à l'église. Le *secretarium* était une salle où l'évêque assemblait ses clercs pour traiter des affaires ecclésiastiques, et dans laquelle on se préparait à la célébration du saint-sacrifice.

[3] Nef, ou *navis*, vaisseau. Saint Avitus (*Homil. de Rogationibus*) nous donne la raison de ce nom donné à la majeure partie de l'église : *Ecclesia est* navis *quæ nos per varios casus, velut inter marinos gurgites, ducit.*

L'autel était une table de marbre ou de porphyre, quelquefois d'argent massif ou même d'or, et enrichie de pierreries. On croyait ne pouvoir employer de matière assez précieuse pour porter le Saint des Saints. Quelquefois, cependant, les autels étaient en pierre ordinaire ou en bois. Ils étaient soutenus sur quatre pieds ou colonnes, et on les plaçait, autant qu'il était possible, sur le tombeau de quelque martyr; car, primitivement, c'était aux tombeaux des martyrs que les fidèles se rassemblaient et qu'on célébrait les saints Mystères. On y bâtit ensuite des églises, et de là vient la coutume de ne point consacrer d'autel sans y mettre des reliques. On appelait les tombeaux des martyrs *Mémoires* ou *Confessions*, nom que l'on donne encore à certains autels enrichis de précieuses reliques, comme la Confession de Saint-Pierre; souvent on pouvait descendre dans les tombeaux, pour y vénérer les restes des saints, et c'est là l'origine des chapelles souterraines placées au-dessous des sanctuaires dans un grand nombre d'églises, et que l'on appelle cryptes [1]. L'autel demeurait nu, hors le temps du sacrifice, ou seulement couvert d'un tapis, et rien n'était posé immédiatement dessus. Depuis, on éleva à chacun des angles des colonnes soutenant un dôme qui avait la figure d'une coupe renversée et qu'on appela, pour cette raison, *Ciborium*. Le ciborium, avec ses colonnes, était souvent d'argent massif. Il était ordinairement surmonté d'une croix, et, au-dessous, on suspendait une colombe dans laquelle on conservait la sainte eucharistie pour les malades. Entre les colonnes qui soutenaient le ciborium, on mettait des rideaux qui enfermaient l'autel de tous côtés.

Les églises étaient souvent ornées avec beaucoup de luxe. Quelquefois on couvrait d'argent l'abside entière, ou bien on la revêtait de marbre ainsi que la conque. Les piliers des basiliques étaient de marbre avec des chapiteaux en bronze doré. Le pavé était aussi de marbre et la basilique en était quelquefois incrustée tout entière au dedans.

Dans ce cas, on disposait avec art des pièces de marbre de différentes couleurs; d'autres fois, on revêtait les murs de mosaïques,

[1] Dans plusieurs églises, il existe, non-seulement des cryptes, mais des églises entières au-dessous de celles qui sont élevées sur le sol. Elles rappellent, comme nous l'avons remarqué au livre 1er de cette Histoire, les catacombes ou cavernes qui étaient les églises des premiers chrétiens. Ces catacombes étaient en même temps les cimetières, d'où vint la coutume d'inhumer dans les églises, et particulièrement dans les églises souterraines.

faites avec des verres peints de diverses couleurs et avec lesquels on formait des figures. Ailleurs, on peignait les murs eux-mêmes; on représentait les histoires de l'Ancien Testament, surtout celles qui étaient des figures des Mystères du Nouveau, comme l'arche de Noé, le sacrifice d'Abraham, etc., etc. On représentait aussi les diverses actions de Notre Seigneur J.-C., ou les histoires des martyrs. Ces peintures étaient faites principalement pour les ignorants, à qui elles servaient de livres. Dans les églises, dit le pape Grégoire II, les hommes et les femmes, tenant entre leurs bras de petits enfants, leur montrent du doigt les histoires; ils font de même aux jeunes gens et aux gentils. De cette manière, ils les instruisent, les édifient et élèvent leur cœur à Dieu.

Tels étaient la disposition et les principaux ornements des basiliques du v[e] siècle. Celles de saint Namatius et de sa pieuse épouse, de saint Perpetuus et de saint Patiens, sont les seules des Gaules dont nous ayons une description détaillée. Mais on pourrait citer un grand nombre de témoignages qui prouveraient évidemment qu'à la même époque on en construisit un grand nombre d'autres qui les égalaient en beauté. Une des plus magnifiques dut être celle qu'éleva à Vienne l'évêque Mamertus, car il avait, pour en diriger la construction, son frère Claudianus, et son zèle était grand pour la maison de Dieu et les magnificences de son culte. C'est à ce saint évêque que nous devons les Rogations, cette institution liturgique qui, de l'Eglise de Vienne, se répandit rapidement dans toute l'Eglise occidentale. Sidonius, dans une lettre à saint Mamertus, nous apprend à quelle occasion le pieux évêque de Vienne établit ces prières.

« Sidonius, au Seigneur pape Mamertus, salut [1] :

« Le bruit court que les Goths se dirigent sur le territoire romain. C'est toujours nous, pauvres Arvernes, qui sommes la porte par où ils font leurs irruptions. Ces ennemis ont pour nous une haine toute particulière; car, par l'assistance du Christ, c'est en nous qu'ils trouvent le seul obstacle qui les empêche d'étendre leurs frontières de l'Océan et du Rhône, au rivage de la Loire. Déjà, dans leur ambition dévorante, ils ont soumis à leur empire toutes les régions qui nous environnent. Mais ce ne sont ni nos murs consumés par les flammes, ni ces palissades ruinées, ni ces remparts couverts de sentinelles dont nous sommes entourés, qui peuvent soutenir notre cou-

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 1 ad Mamert.

rage au milieu des dangers qui nous menacent. Notre seule espérance est dans les Rogations que vous avez instituées. Le peuple arverne vient de les adopter, sinon avec le même succès que le peuple de Vienne, du moins avec autant de zèle, et c'est ce qui le soutient contre les terreurs qui le serrent de toutes parts.

« Nous savons les effrayants prodiges qui, au moment où vous avez établi ces supplications, jetaient l'épouvante dans la cité confiée par le ciel à vos soins. Tantôt, de fréquents tremblements de terre ébranlaient les édifices publics; tantôt, des flammes dévorantes enveloppaient les maisons croulantes d'une montagne de feu, et les cerfs craintifs eux-mêmes, oubliant leur timidité naturelle, erraient jusque sur les places de la cité. Au milieu de ces désastres, lorsque les premiers citoyens comme le peuple s'enfuyaient, vous avez imité l'exemple des Ninivites, et n'avez pas voulu, par votre désespoir, insulter aux avertissements du ciel. Et, certes, après avoir déjà éprouvé la divine puissance, vous ne pouviez, sans crime, vous défier de Dieu. Un jour que les flammes commençaient à dévorer votre cité, votre foi, dans cet embrâsement, devint plus ardente; en présence de la foule éperdue, vous opposez votre corps seul au feu, qui aussitôt se replie en globes fugitifs et se retire en arrière. Ce fut un miracle étonnant, inouï, extraordinaire, de voir la flamme, insensible de sa nature, céder sa proie, pleine de respect pour vous.

« Ce fut alors que vous commençâtes à ordonner des jeûnes au clergé; vous lui défendez tout plaisir criminel, vous annoncez des châtiments à votre peuple, mais vous indiquez en même temps le remède; vous lui dites que la peine est imminente, mais que le pardon n'est pas loin; vous lui apprenez qu'on peut prévenir, par de fréquentes prières, la dissolution dont on est menacé; que les furieux incendies qui se renouvellent sans cesse peuvent être éteints plutôt par les larmes que par l'eau des fleuves, et que la foi ferme et inébranlable peut seule raffermir la terre ébranlée. Le peuple obéit à votre voix et donna même l'exemple aux grands qui n'avaient pas rougi de quitter la cité, mais ne rougirent pas non plus d'y revenir. Dieu, qui voit les cœurs, fut apaisé par une dévotion si vive et si sincère. Ces prières ont été pour vous une source de salut, pour les autres un sujet d'imitation, pour tous un secours assuré, et, depuis ce moment, ont disparu vos terribles calamités et vos effrayants prodiges [1].

[1] *V. etiam* Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 34. — S. Avit., Homil. de Rogat.

« Le peuple arverne qui sait que ces désastres, après avoir désolé vos Viennois, ne se sont plus fait sentir, embrasse une institution si salutaire et vous conjure de prier pour ceux qui suivent vos exemples. Puisqu'il vous a été donné à vous seul, en Occident, depuis le saint confesseur Ambroise qui trouva les corps de deux martyrs, de faire la translation du martyr Ferreolus, avec lequel vous avez trouvé la tête de notre Julien, que la main sanglante du bourreau emporta d'ici au farouche persécuteur, il est juste que nous vous demandions en récompense votre patronage, à vous qui avez reçu de nous un patron.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Sidonius, à la fin de cette lettre, fait allusion à la translation du corps de saint Ferreolus, et de la tête de saint Julien de Brioude, faite par saint Mamertus et que nous raconte ainsi Grégoire de Tours [1] :

« Il y avait, depuis une haute antiquité, une église dédiée à saint Ferreolus, sur le bord du Rhône; battue sans cesse avec violence par les eaux du fleuve, elle menaçait ruine au temps de saint Mamertus, qui gouvernait l'Eglise de Vienne. Ce saint évêque, prévoyant qu'elle s'écroulerait bientôt, construisit avec beaucoup d'art une autre basilique à laquelle il donna les mêmes dimensions, afin d'y transférer le corps du martyr.

« Un grand nombre d'abbés et de moines accoururent pour assister à cette translation, et, pendant une nuit, se mirent à creuser le tombeau où le saint avait été inhumé. Parvenus à une certaine profondeur, ils trouvèrent trois cercueils, ce qui les remplit tous d'étonnement. Personne ne savait quel était celui du martyr. Or, lorsque tous étaient là, inquiets et pleins d'hésitation, un des assistants s'écria : « On disait autrefois, et c'est encore une tradition « populaire, que la tête du martyr Julien était enfermée dans le « cercueil du martyr Ferreolus; s'il en est ainsi, nous découvrirons « les vraies reliques du martyr. »

« L'évêque, entendant ces paroles, ordonne à tous les assistants de se mettre en prières, après quoi il s'avance vers les cercueils, et, en ayant ouvert deux, il ne trouva dans chacun qu'un corps d'homme. Lorsqu'il eut ouvert le troisième, il vit le corps entier d'un homme qui n'était point défiguré par la mort, dont les vêtements étaient bien conservés et qui tenait une tête entre ses bras.

[1] Greg. Tur., De Miracul. S. Juliani, c. 2.

Alors l'évêque, rempli d'une grande joie, dit: «C'est là le corps « de Ferreolus, et on ne peut douter que cette tête ne soit celle du « martyr Julien. Alors, les clercs et les moines chantèrent des « psaumes, le peuple poussa des cris de joie, et on transporta les « saintes reliques au lieu qui avait été préparé. »

On mit sur le tombeau ces deux vers :

Heroas Christi geminos hæc continet aula;
Julianum capite, corpore Ferreolum [1].

On peut croire qu'ils furent composés par Claudianus.

Les translations solennelles des reliques des saints n'étaient pas alors très-fréquentes. Sidonius remarque que, depuis saint Ambroise qui découvrit les reliques des deux martyrs Gervasius et Protasius, saint Mamertus de Vienne était le seul, en Occident, auquel il eût été donné de faire la translation des reliques des martyrs. Dans la suite, ces cérémonies religieuses devinrent beaucoup plus fréquentes.

Quant au culte de saints en lui-même, il était, au v[e] siècle, aussi bien en usage qu'il le fut depuis, et les fidèles avaient coutume de s'assembler en grand nombre pour célébrer leurs principales fêtes. Nous avons, sur ce sujet, une curieuse lettre de Sidonius à son ami Eriphius [2].

« Nous nous étions réunis, lui dit-il, au tombeau de saint Justus, (à Lyon). C'était la fête anniversaire. On fit la procession avant le jour, au milieu d'une immense population des deux sexes que ne pouvaient contenir la basilique et la crypte, quoique entourées de vastes portiques. Après que les moines et les clercs eurent célébré l'office des Vigiles, en chantant alternativement les psaumes avec une grande douceur, chacun se retira de divers côtés, pas très-loin cependant, afin d'être prêts pour assister à Tierce, quand les prêtres viendraient remplir leurs saintes fonctions. La foule qui se pressait dans l'enceinte de la basilique, la grande quantité de lumières, la chaleur d'une nuit voisine de l'été, et qu'avait seulement attiédie un peu la première fraîcheur d'une aurore d'automne, tout cela nous avait accablé et comme suffoqué; nous laissâmes donc

[1] Ce tombeau contient les reliques de deux héros de J.-C.,
La tête de Julianus, et le corps de Ferreolus.

[2] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 17 ad Eriph.

la foule se disperser de toutes parts, et les premiers citoyens de la cité se rassemblèrent auprès du tombeau du consul Syagrius, qui était à peine à la portée d'une flèche de la basilique. Les uns s'assirent sous un frais ombrage que formaient les pampres verdoyants d'une treille, les autres sur un gazon vert et fleuri. La conversation était douce, enjouée, plaisante et, qui mieux est, il ne s'agissait ni du pouvoir ni des impôts; on ne disait rien qui pût, le moins du monde, compromettre une seule personne. Celui qui pouvait raconter agréablement une histoire était sûr d'être écouté avec empressement. Mais bientôt nous nous séparons en deux bandes: les uns demandent une paume, les autres une table et des dés; pour moi, je fus le premier à donner le signal du jeu de paume, car je l'aime, tu le sais, autant que les livres. »

Après avoir parlé de quelques vers qu'il improvisa, Sidonius ajoute : « A peine ces vers étaient-ils écrits, qu'on nous avertit que l'heure était venue et que l'évêque se rendait à la basilique. Nous nous levâmes aussitôt, et nous nous rendîmes à l'office. »

Les fêtes des saints patrons étaient donc consacrées à la piété et aux plaisirs innocents [1]; c'était la coutume d'y faire des processions; on en faisait aussi dans les nécessités publiques; mais c'est surtout l'institution des Rogations par saint Mamertus qui les rendit utiles et salutaires.

« Il y avait bien sans doute, auparavant, des prières publiques,

[1] C'est l'origine des *assemblées* patronales. M. Guizot, après avoir donné cette lettre (Hist. de la Civil. en France, 3e leçon, t. 1er, p. 104 et suiv., 4e édit.), ajoute : « Sidoine était alors évêque, et, sans doute, plusieurs de ceux qui l'ac- « compagnaient au tombeau de saint Just et à celui du consul Syagrius, qui par- « ticipaient avec lui à la célébration de l'office divin et au jeu de paume, au « chant des psaumes et au goût des petits vers, étaient évêques comme lui. » Tillemont n'est pas du même avis que M. Guizot, et nous croyons, comme ce savant, que l'auteur était encore très-jeune quand il écrivit cette lettre. Il suffit, ce nous semble, de la lire attentivement pour voir qu'il ne faisait point encore partie du clergé. On sait que dans les lettres de Sidonius il n'y a aucun ordre chronologique; il le dit lui-même. (*Sid., lib.* 9, *Epist.* 2 *ad Lup.*) Quoique cette lettre soit précédée de plusieurs autres, écrites probablement après son épiscopat, celle-ci le fut auparavant. M. Guizot la donne pour prouver qu'il y avait, au ve siècle, des évêques qui alliaient les goûts de l'homme du monde et du bel-esprit aux devoirs de l'épiscopat. Cette preuve nous semble fort mal choisie, et nous croyons que Sidonius, tout en restant bel-esprit toute sa vie, ne fut plus homme du monde après son épiscopat, et ne poussa pas la légèreté jusqu'à jouer à la paume avec des écoliers : *Cum catervâ scholasticorum lusimus abundè*, dit-il dans cette lettre.

dit Sidonius [1], mais elles étaient vagues, tièdes et peu suivies ; elles étaient, pour ainsi dire, sommeillantes, et interrompues par des repas qui les rendaient inutiles, et on ne les faisait que pour demander de la pluie ou du beau temps. Mais dans celles qu'a instituées le saint pontife Mamertus, on jeûne, on prie, on psalmodie, on pleure. »

III.

Sidonius — Son élévation à l'épiscopat — Lettre de saint Lupus à Sidonius — Réponse de Sidonius. — Evarick, roi des Visigoths. — Sa persécution — Ses projets contre l'Arvernie — Patriotisme de Sidonius. — Son opposition à Evarik. — Il appelle à son secours un pieux guerrier, Ecdicius, son beau-frère. — Siége de la capitale de l'Arvernie. — Exploits d'Ecdicius qui fait lever le siége. — Divisions en Arvernie apaisées par le prêtre Constantius. — Lettre de Sidonius à Constantius. — Lettre de Sidonius à saint Patiens de Lyon qui a secouru l'Arvernie pendant la famine qui suivit la guerre — Charité de saint Patiens et d'Ecdicius. — Nepos charge quatre évêques gaulois de négocier la paix avec Evarik — Ils sont sur le point de sacrifier l'Arvernie. — Les lettres de Sidonius les en détournent. — Nouveaux préparatifs d'Evarik contre l'Arvernie — Pendant ce temps, Sidonius choisit un évêque pour la cité des Bituriges — Détail de l'élection. — Élection de saint Jean de Châlon rapportée par Sidonius.

470 — 474.

Nous avons déjà souvent nommé Sidonius ; mais ce grand homme occupe une si large place dans l'histoire de l'Église des Gaules, que nous devons revenir sur sa vie et recueillir avec soin tout ce qui peut nous le faire connaître d'une manière plus parfaite.

Caïus Sollius Apollinaris Sidonius naquit à Lyon d'une famille noble et illustre [2] (430) ; il comptait, parmi ses ancêtres, des préfets de Rome et du prétoire; le premier de sa famille qui embrassa le christianisme, fut son aïeul Apollinaris qui fut préfet des Gaules. Son père eut la même charge sous Valentinien III ; sa mère, dont on ignore le nom, était de la famille des Avitus, la plus noble de l'Arvernie; il eut pour maîtres le vénérable Hoenus qui l'instruisit des règles de la poésie, et Eusebius, qui enseignait, à Lyon, la philosophie.

Après avoir terminé ses études, Sidonius, qui se sentait du mérite et des protections puissantes, se jeta dans le monde avec l'ambi-

[1] Sid. Apollin., lib. 5, Epist. 14 ad Aprum.

[2] Ces détails sont tirés des œuvres de Sidonius lui-même, et recueillis par plusieurs auteurs, en particulier par Savaron, dans la Vie qui précède les œuvres du grand évêque de l'Arvernie.

tion et l'espérance d'arriver aux premières dignités de l'empire. Bien jeune encore, il épousa sa parente Papianilla, fille d'Avitus, qui fut empereur; elle lui apporta, en dot, la belle terre d'Avitacum en Arvernie.

Sidonius suivit d'abord la carrière militaire, mais il la quitta bientôt pour celle de l'éloquence et de la poésie qui le conduisit aux honneurs. Il avait vingt-cinq ans lorsque Avitus, son beau-père, monta sur le trône impérial (455). Il le suivit à Rome où il prononça, l'année suivante, le panégyrique de l'empereur, en présence du sénat et du peuple romain. Avitus n'eut alors à offrir à son gendre qu'une statue et une couronne de laurier; mais il l'eût sans doute décoré de plus grands honneurs s'il n'eût été bientôt détrôné par Ricimer, qui mit à sa place Majorien.

Une grande partie des Gaules se déclara pour Avitus avec Théodorik II, roi des Visigoths; Sidonius s'enfuit de Rome, et alla s'enfermer dans Lyon, qui était le boulevart du parti de l'empereur détrôné; mais la cité fut prise par Majorien, qui la dépouilla de ses priviléges, et Sidonius, après avoir obtenu la vie de la clémence du vainqueur, se retira à la cour de Théodorik.

Cependant, le triste sort de Lyon, sa patrie, dépouillée de ses priviléges et ravagée par une garnison qu'y avait laissée Majorien, lui inspirait une profonde douleur. Déjà il avait adressé à l'empereur une supplique qui n'avait pas eu de succès. Ayant appris que Majorien venait à Lyon (458), il s'y rendit et prononça un panégyrique dans lequel il donne les louanges les plus outrées, non-seulement à Majorien qui les méritait, au moins en partie, mais à Ricimer lui-même, qu'il savait plus puissant que l'empereur.

Sidonius avait pensé que ces éloges seraient plus utiles à Lyon que ses prières; il ne s'était pas trompé. Majorien pardonna à la cité, lui rendit ses priviléges, retira la garnison qu'il y avait placée, et donna à Sidonius lui-même son amitié et le titre de comte. L'année suivante, Majorien étant venu à Arles, Sidonius s'y rendit [1]. Or, il y avait à la cour un certain Pæonius qui n'aimait pas Sidonius parce qu'il le croyait auteur d'une satire dans laquelle il n'était pas épargné; ce courtisan calomnia Sidonius auprès de l'empereur. Les deux adversaires se trouvèrent ensemble à la table de Majorien, qui dit à Sidonius : « Je viens d'apprendre, comte Sidonius, que tu as écrit une satire.— Et moi aussi, seigneur prince, répondit Sidonius.—

[1] Sidon. Apollin., lib. 1, Epist. 11 ad Mont.

Épargne-nous, du moins, dit en riant l'empereur.—En m'abstenant de faire des choses défendues, répliqua Sidonius, je m'épargne moi-même. Majorien ne crut pas à la culpabilité de Sidonius, et les calomnies ne diminuèrent en rien l'amitié qu'il avait pour lui. Malheureusement pour l'empire, Majorien fut précipité du trône (461) par Ricimer qui l'y avait élevé, et qui mit à sa place Severus qu'il empoisonna peu de temps après. Anthemius lui succéda (465). Cet empereur aimait Sidonius et le fit venir à Rome.

Depuis la mort de Majorien, Sidonius n'avait rempli aucune fonction publique, et avait habité, tantôt la cité de Lyon, tantôt sa villa d'Avitacum. C'est surtout dans cette habitation charmante, dont il nous a laissé la description la plus magnifique, qu'il se livra à l'étude, qui était pour lui une passion et le plus doux des plaisirs.

Quand Sidonius arriva à Rome, on célébrait les noces de Ricimer avec la fille d'Anthemius. Après les fêtes, et lorsque les affaires eurent repris leur marche accoutumée [1], il songea à gagner les bonnes grâces d'un sénateur puissant nommé Cecina Basilius. Il avait besoin de sa protection pour l'Arvernie, qui l'avait chargé de ses intérêts auprès de l'empereur.

«Tandis que par l'entremise de cet homme illustre, dit Sidonius [2], je tâchais d'obtenir quelque chose au nom des députés de l'Arvernie, arrivèrent les calendes de janvier, temps où l'empereur allait commencer un second consulat et inscrire de nouveau son nom dans les fastes. «Allons, mon cher Sollius, me dit mon protecteur, quoique tu sois accablé sous le poids de l'affaire dont tu es chargé, je veux que tu réveilles ta muse en l'honneur du nouveau consul et que tu fasses, à la hâte si tu le veux, quelques vers de félicitation. Je t'introduirai chez l'empereur, et te procurerai le moyen de lui réciter tes vers et de réussir dans ton projet. Crois à mon expérience, cette bagatelle avancera beaucoup tes affaires.»

Sidonius obéit et réussit si bien, qu'il fut nommé préfet du sénat; mais, après avoir joui quelques années de ces honneurs, il comprit, comme Salomon rassasié de gloire, que tout ici-bas n'est que vanité et affliction d'esprit, excepté aimer Dieu et le servir. Il quitta Rome et revint en Arvernie pour y vivre en vrai chrétien et penser à son salut. Il y était depuis bien peu de temps lorsque les Arvernes, ayant perdu leur pasteur, saint Eparchius, l'élurent d'une voix unanime pour lui succéder (470).

[1] Sidon. Apollin., lib. 1, Epist. 9 ad Heron.
[2] *Ibid.*

La dignité épiscopale ne pouvait flatter Sidonius, désenchanté de tous les rêves de l'ambition, et les obligations qu'elle impose effrayaient son humilité; mais il fut ordonné malgré sa résistance, et sa femme, Papianilla, consentit à n'être plus à l'avenir que sa sœur.

Sidonius, devenu évêque, fut un homme tout nouveau; ce n'était plus ce poète léger et frivole qui ne pensait qu'aux vers et à la littérature, cet ambitieux altéré d'honneurs. Il fut toujours bel esprit et poète; mais il se reprochait presque comme un crime de faire de temps en temps quelques vers; il aimait mieux s'occuper de son troupeau, des pauvres surtout, dont il était le père et l'ami.

« Comme il était d'une grande sainteté, dit Grégoire de Tours [1], et d'une famille très-distinguée, il emportait de sa maison des vases d'argent, et les donnait aux pauvres. Quand son épouse l'apprenait, elle se fâchait contre lui, mais finissait par les racheter aux pauvres et les remettait dans sa maison. »

Lorsque Sidonius eut été chargé malgré lui du fardeau de l'épiscopat, il fut saisi d'une fièvre violente.

« Accablé sous le poids de ma malheureuse conscience, écrivit-il à son ami Apollinaris [2], j'ai été conduit par une fièvre violente jusqu'aux portes du tombeau. Malgré mon indignité, on m'a chargé du fardeau d'un état si sublime, moi, malheureux qui suis ainsi forcé d'enseigner avant d'avoir appris; de prêcher le bien avant de l'avoir pratiqué! Semblable à un arbre stérile, je n'ai pas à offrir mes œuvres pour fruits, mais seulement des paroles qui ne sont que des feuilles.

« Je n'ai qu'une chose à vous demander : priez pour moi afin qu'il me soit profitable d'être sorti du monde qui est une espèce d'enfer; priez pour que je ne persévère pas dans mes crimes passés, car alors la vie nouvelle que je commence serait la mort de mon âme. »

Sidonius, quelque temps après son élévation sur le siége épiscopal des Arvernes, reçut du vénérable Lupus de Troyes la lettre suivante [3]:

« Très-cher frère, je rends grâces à Notre-Seigneur J.-C., qui vous a appelé à l'épiscopat pour soutenir et consoler l'Église, son épouse bien-aimée, au milieu des tribulations qui l'assiégent de

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 22.

[2] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 3 ad Apollin.

[3] Cette lettre a été publiée par D. Luc D'Acheri, dans son Spicilége.

toutes parts; pour être une lumière en Israël et remplir les humbles et pénibles ministères de l'Église, après avoir parcouru glorieusement les hautes dignités du siècle. A présent que vous avez mis la main à la charrue, vous ne regarderez pas en arrière, comme un laboureur paresseux.

« Une illustre alliance vous a fait toucher de bien près le diadême impérial; vous avez revêtu la trabée sénatoriale au milieu des applaudissements; vous avez été élevé aux plus hautes préfectures, et avez passé par tous les honneurs auxquels peuvent nous faire aspirer nos insatiables désirs. Les choses viennent de changer entièrement pour vous, et vous avez reçu, dans la maison du Seigneur, une dignité qui ne souffre ni l'éclat ni la splendeur du monde, mais exige une humilité profonde et d'esprit et de cœur.

« Autrefois, dans le monde, vous cherchiez à ajouter à l'éclat de votre naissance des honneurs plus éclatants encore. Vous pensiez qu'un homme ne doit pas se contenter d'égaler les autres, mais qu'il doit les surpasser; aujourd'hui, malgré votre élévation, vous devez vous croire inférieur à tous, et vous aurez une gloire d'autant plus éclatante, que vous vous abaisserez davantage en J.-C., et baiserez avec plus d'humilité les pieds de ces mêmes hommes, sur lesquels vous eussiez autrefois dédaigné de poser les vôtres. Il faut que vous travailliez maintenant à devenir le serviteur de tous ceux dont vous paraissiez le maître; à vous courber devant les autres, vous qui fouliez aux pieds le reste des hommes. Vous n'étiez pas orgueilleux; mais la majesté, ou plutôt la vanité de vos honneurs passés vous forçait à vous placer au-dessus des autres, comme votre dignité épiscopale doit aujourd'hui vous faire humilier devant tous les hommes.

« Consacrez maintenant aux affaires de Dieu cet esprit qui a brillé avec tant d'éclat dans les affaires du monde! Que le peuple recueille de votre bouche les épines de Jésus crucifié, comme autrefois il recueillait, dans vos discours, les roses d'une éloquence mondaine! Qu'il reçoive, de la voix d'un évêque, les discours de la discipline céleste, comme il recevait de la bouche du magistrat les règles de la discipline civile!

« Pour moi, si je vous aimais tant lorsque vous suiviez les sentiers arides du siècle, combien je vous aime davantage maintenant que vous marchez dans la voie fertile du ciel! Je suis proche de ma fin, mais je ne croirai pas mourir entièrement puisque je vous laisserai à l'Eglise, et vivrai en vous. Je me verrai avec joie dépouillé de cette vie, maintenant que je vous vois revêtu de l'Eglise,

que je vois l'Eglise revêtue de vous. Courage, mon vieil ami, mon jeune frère! Ce dernier titre efface les premiers; j'oublie notre ancienne amitié, puisque les liens de votre nouvelle dignité rendent notre amour et plus solide et plus fort.

« Oh! si Dieu voulait m'accorder la consolation de vous embrasser! Je fais au moins en esprit ce que je ne puis faire autrement; en présence de J.-C., j'honore et embrasse, non plus un préfet de la république, mais un évêque de l'Eglise, mon fils par l'âge, mon frère par sa dignité, mon père par ses mérites! Priez pour moi, afin qu'étant consommé dans le Seigneur, j'achève l'œuvre qu'il m'a imposée, et que je remplisse en lui le reste de ma vie, moi malheureux! qui en ai employé la plus grande partie à des objets profanes et étrangers! Heureusement qu'il y a dans le Seigneur une infinie miséricorde; souvenez-vous de moi. »

Sidonius répondit au saint évêque de Troyes [1] (472) :

« Sidonius, au seigneur pape Lupus, salut :

« Béni soit l'esprit Saint et le Père du Dieu tout-puissant, de ce que vous, le père des pères, l'évêque des évêques, vous daignez jeter les yeux sur tous les membres de l'Eglise de notre Dieu! Vous êtes digne de consoler les faibles et de donner des conseils à tous les enfants de l'Eglise! mais moi! que puis-je répondre qui soit digne de votre bonté, moi qui ne suis que boue fétide et souillée de crimes? J'éprouve le besoin de vos paroles salutaires, et cependant je les appréhende; et au souvenir de ma vie si coupable, je me sens porté à vous dire ce que disait votre collègue à J.-C. : retirez-vous de moi, Seigneur, car je suis un homme coupable; mais si l'amour ne tempérait ma crainte, je redouterais le sort des Géraséniens et tremblerais de vous voir quitter mes frontières. Il vaut donc mieux que j'imite ce pauvre lépreux auquel je ressemble, et que je vous dise : Si vous le voulez, vous pouvez me guérir. Par ces paroles, le lépreux déclarait ce qu'il voulait de J.-C. et publiait hautement sa foi.

« Il est donc vrai que vous, qui êtes sans contredit le premier des évêques du monde, vous que tous les évêques honorent, et dont ils craignent la censure, devant qui les vieillards eux-mêmes n'ont qu'une sagesse d'enfant! vous qui avez supporté les travaux de la sainte milice de Lérins et avez passé quarante-cinq ans dans la dignité apostolique, vous que les deux armées de l'épiscopat

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 1 ad Lup.

et du cloître proclament leur général! Il est donc vrai que vous ne dédaignez pas de quitter, pour un moment, les premiers rangs de l'armée, et ceux qui portent les drapeaux, pour venir encourager ceux qui ne savent encore que conduire les bagages, courbés qu'ils sont sous le fardeau de la chair; visiter les pauvres blessés, et guérir les plaies de leur conscience! Vous savez bien, pieux et saint vétéran, recueillir les blessés des deux armées, et sonner de la trompette pour rassembler les pécheurs autour de J.-C.! A l'exemple du pasteur de l'Evangile, vous n'éprouvez pas une joie plus grande en voyant toutes les brebis en bonne santé qu'en les voyant dans un état où vous puissiez encore les sauver.

« C'est donc vous, ô la règle des mœurs, vous la colonne des vertus, et s'il est permis aux coupables de vous donner des louanges, c'est vous la vraie et sainte douceur, qui n'avez pas dédaigné de toucher, avec les doigts de votre exhortation, les ulcères d'un misérable vermisseau! qui n'avez pas été avare des conseils dont vous avez nourri une âme qui mourait de faim! qui avez puisé dans le trésor de votre amour la mesure de l'humilité que je devais mettre en pratique! Priez pour moi, afin que je comprenne quel énorme fardeau pèse sur mes épaules! Malheureux que je suis! sous le poids de mes crimes trop nombreux, je suis forcé de prier pour les péchés du peuple, moi que les prières d'un peuple innocent pourraient à peine laver de mes iniquités! Un malade peut-il donner un remède? Celui qui est tourmenté de la fièvre peut-il aller, d'une main tremblante, interroger le pouls d'un homme bien portant? Un déserteur a-t-il le droit de vanter l'art militaire? L'ami de la bonne chère doit-il faire des reproches à l'ami de la sobriété? Et cependant, moi, le plus indigne des hommes, je dois prêcher ce que je ne pratique pas. Tous les jours je suis forcé de me condamner par mes propres paroles et de dicter ma sentence, en prescrivant ce que je n'accomplis pas.

« Mais si, comme Moïse, qui, plus ancien que vous, ne fut pas plus grand, vous daignez vous placer entre moi et ce J.-C. auquel vous vous êtes crucifié, je ne descendrai pas vivant dans les enfers, et je n'irai pas, brûlé par mes passions, porter à l'autel du Seigneur un feu étranger. Coupable comme je le suis, l'éclat de la gloire ne saurait être mon partage; mais je me trouverai heureux si vos prières m'obtiennent, je ne dirai pas la couronne de la parfaite santé, mais seulement que les blessures de mon cœur soient cicatrisées.

« Daignez vous souvenir de moi, seigneur pape. »

Nous avons trois autres lettres de Sidonius à saint Lupus de Troyes; les deux premières [1] nous montrent des pasteurs pleins de compassion, de tendresse pour des brebis égarées qu'ils ramènent au bercail; la troisième [2] est un témoignage rendu à l'éloquence et aux vertus du bienheureux Lupus, dont la critique littéraire n'était pas moins redoutable, dit Sidonius, que la censure dans les mœurs. Cette lettre est en même temps un monument intéressant de l'affection, vraiment filiale, qu'avait le nouvel évêque des Arvernes pour le vénérable vétéran de l'épiscopat dans l'Église des Gaules, comme dit Sidonius. « En fait d'amitié, lui dit-il, je ne reculerai jamais devant vous; car, si en toute chose il est honteux d'être vaincu, c'est bien pis dans celle-là. »

Saint Lupus mourut deux ans (479) après avoir reçu cette lettre de Sidonius; il eut, avant de quitter le monde, la consolation de voir son ami répondre à ses espérances, et remplir tous les devoirs d'un grand et saint évêque.

Il eut cependant à traverser de terribles circonstances; mais c'est au milieu des difficultés que le génie grandit et se montre tel qu'il est.

Six ans avant que Sidonius montât sur le siége épiscopal de l'Arvernie, Evarik avait assassiné son frère Théodorik, et s'était mis à sa place sur le trône des Visigoths.

Théodorik, arien en apparence, n'était au fond ni arien ni catholique, et ne voyait dans la religion qu'un moyen politique propre à le faire arriver à ses fins. Un homme de ce caractère n'est jamais un cruel persécuteur; aussi Théodorik fut-il tolérant pour les catholiques, en professant extérieurement l'arianisme dont les Visigoths étaient infectés [3].

Evarik suivit des errements tout contraires, et dès le commencement de son règne, il ne dissimula ni sa haine contre les catholiques, ni son projet d'étendre sa domination sur une plus grande partie des Gaules.

Il pouvait d'autant mieux s'occuper de la guerre, qu'il avait un ministre dont la sage administration le mettait à l'abri des révolutions et des troubles intérieurs. C'était Léon, un homme de génie,

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 4 et 9.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 11.

[3] Sidonius a fait un portrait curieux de ce prince. *V.* lib. 1, Epist. 2 ad Agricol.

politique habile, jurisconsulte savant, et qui, malgré son attachement à la foi catholique dont il faisait hautement profession, sut exercer sur le roi arien beaucoup d'influence [1].

Evarik brûlait surtout du désir de posséder toutes les contrées des Gaules comprises entre la Loire, le Rhône, la Méditerranée et l'Océan. L'empereur Anthemius ayant appris qu'il se dirigeait sur le pays des Bituriges, envoya contre lui Riothamus, chef d'une bande de Bretons qui venaient de fuir leur patrie devant les Saxons et d'aborder sur le rivage de l'Armorique.

Riothamus fut reçu dans la cité métropole des Bituriges comme un libérateur; mais ayant engagé une bataille avec Evarik, auprès du bourg de Déols, il fut vaincu et obligé de s'enfuir au pays des Burgundes [2]. Sidonius était lié d'amitié avec Riothamus, et nous avons une lettre [3] dans laquelle il le prie de rendre justice à un pauvre malheureux qui avait à se plaindre de ses soldats.

Evarik, ayant vaincu Riothamus, s'empara du pays des Bituriges et tourna ensuite ses armes sur l'Arvernie.

« Il ambitionnait surtout, dit Sidonius, ce petit coin de terre qu'il lui restait à conquérir pour être le maître de toutes les contrées méridionales entre le Rhône et la Loire.

Sidonius avait l'âme romaine; il ne voyait donc pas sans une profonde douleur les peuples barbares accroître leur domination au sein de l'empire; il frémissait en voyant ces étranges alliés que les empereurs avaient été forcés d'accepter pour hôtes, miner sourdement l'empire, et travailler à former de ses débris des royautés indépendantes. Mais Sidonius était encore plus évêque que Romain, et s'il craignait pour l'empire les armes d'Evarik, il les craignait davantage pour les lois chrétiennes qu'il voulait détruire [4]; car le roi visigoth persécutait cruellement les catholiques.

« Evarik, roi des Goths, dit Grégoire de Tours [5], fit tomber sur les chrétiens des Gaules une cruelle persécution. Il faisait trancher la tête à un grand nombre de ceux qui ne voulaient pas embrasser son hérésie perverse et il jetait les clercs en prison. Pour les évêques, il envoyait les uns en exil et faisait mourir les autres par le glaive.

[1] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 22 ad Leon.; lib. 8, Epist. 3 ad Evand.

[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 18.—Jornand., De Reb. Get., c. 25.

[3] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. 9 ad Riotham.

[4] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 6 ad Basil.

[5] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 25.

Il avait ordonné de fermer l'entrée des temples saints avec des épines, afin que les fidèles y entrant moins souvent, en vinssent peu à peu à oublier leur foi. Les villes de la Novempopulanie et des deux Aquitaines furent surtout ravagées. Il existe sur ce sujet une lettre de l'illustre Sidonius à l'évêque Basilius. »

Voici ce qu'on lit dans cette lettre citée par Grégoire de Tours [1] :

« Bordeaux et les cités des Petrocoriens, des Rutènes, des Lemovices, des Gabales, des Elusiens, des Vasates, des Convènes, des Ausciens, et beaucoup d'autres cités, sont privées de leurs évêques massacrés par Evarik ; on ne leur a pas donné de successeurs, de sorte qu'il n'y a personne pour conférer les ministères des Ordres inférieurs. Dans ces Églises, les ruines spirituelles s'étendent de plus en plus. Tous les jours s'accroît le mal par la mort des pasteurs, et les hérétiques eux-mêmes peuvent être attendris à la vue du triste état de ces peuples qui pleurent leurs pasteurs et désespèrent de leur foi. Personne ne prend plus soin des diocèses et des paroisses où règne la plus grande désolation ; les toits des églises tombent, leurs portes sont arrachées, leur entrée couverte de broussailles ! O douleur ! on voit les troupeaux, couchés dans les sanctuaires en ruine, brouter l'herbe autour des saints autels ! Et ce n'est pas seulement dans les paroisses des campagnes que règne cette désolation, mais encore dans les églises des villes où les assemblées deviennent rares ! Quelle consolation reste-t-il aux fidèles, quand la discipline ecclésiastique périt, quand le souvenir même s'en efface ? Lorsqu'un clerc sort de cette vie, si la bénédiction épiscopale ne lui donne pas de successeur, ce n'est pas seulement un prêtre qui meurt dans cette paroisse, c'est le sacerdoce lui-même, et alors, dites-moi, qu'espérer encore, quand la mort d'un homme amène celle de la religion ? Il est facile de le comprendre : autant il disparaît d'évêques, autant de peuples qui sont en danger de perdre la foi. »

Rien d'étonnant [2] que Sidonius ait combattu de tout son pouvoir le cruel Evarik, l'ennemi de l'empire et de la religion.

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 6 ad Basil.

[2] M. Laurentie le trouve étonnant. « Chose étonnante, dit-il, Sidoine Apollinaire, devenu évêque de Clermont, donnait à ce reste d'empire souillé par tant de hontes, l'appui de son ministère saint : nous trouverons tout-à-l'heure la cause de cet égarement accidentel de patriotisme. » On ne devrait pas qualifier d'égarement de patriotisme la conduite de Sidonius. Il pouvait raisonnablement préférer l'empire romain, malgré ses souillures, au joug des Visigoths. Les Visigoths

Aussitôt qu'il connut ses projets contre l'Arvernie, il institua les Rogations qu'avaient établies saint Mamertus de Vienne contre les fléaux qui désolaient sa cité, et c'est à cette occasion qu'il lui adressa la lettre que nous avons donnée plus haut. Mais il ne se contenta pas d'avoir recours aux prières, il travailla à enflammer le courage de son peuple.

Il fut particulièrement secondé par son beau-frère Ecdicius, guerrier aussi pieux que brave, qui leva à ses frais une petite armée pour défendre sa patrie [1].

Ecdicius demeurait probablement à Lugdunum; à l'approche d'Evarik, Sidonius lui écrivit [2]:

« Tes Arvernes sont accablés de deux maux. Lesquels? diras-tu. La présence de Seronatus et ton absence. Le Catilina de notre temps est arrivé ici depuis peu du pays des Aturres, afin d'épuiser le sang et la fortune de nos malheureux concitoyens..... Chaque jour il peuple les forêts de fugitifs; les citoyens se retirent dans les campagnes à son aspect, il remplit les temples de coupables, et jette les clercs vertueux dans les prisons. Il insulte aux Romains et exalte les Goths; il foule aux pieds les lois de Théodose et leur préfère celles de Théodorik; il passe son temps à rechercher de vieilles fautes, à punir, et à imaginer de nouveaux tributs.

« Débarrasse-toi promptement de tes affaires, brise tous les obstacles qui pourraient te retenir; nos citoyens tremblants t'appellent au secours de la liberté expirante; on ne veut ni espérer ni désespérer sans toi; si la république, si l'empereur Anthemius ne peuvent nous secourir, la noblesse de l'Arvernie t'attend pour décider si elle abandonnera la patrie ou entrera dans le clergé [3]. »

étaient ariens et cherchaient par tous les moyens à implanter leur hérésie. Un évêque catholique s'égarait-il en cherchant à leur résister?

M. Laurentie dit encore: « Le poète Sidoine joue un rôle politique par la flatterie de ses vers; c'était pourtant un saint évêque. » Sidonius avait été un poète flatteur, nous en convenons sans peine; mais c'est à tort qu'on rapproche le poète flatteur du saint évêque. Il fut l'un et l'autre, mais à des époques différentes. En confondant les époques, on s'expose à porter de faux jugements. » (M. Laurentie, Hist. de France, t. I, p. 101, 102.)

[1] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. 3 ad Ecdic.

[2] *Ibid.*, lib. 2, Epist. 1 ad Ecdic.

[3] C'était pour elle le moyen de se mettre à l'abri des persécutions de Seronatus. Le clergé avait alors une grande influence et jouissait d'un respect qui le mettait à l'abri des persécutions de tous ceux qui portaient le nom de chrétien. L'empereur Avitus se fit ordonner évêque pour éviter la mort que lui eût certainement

Seronatus avait succédé à Arvendus dans la préfecture des Gaules, et tous deux ne travaillèrent qu'à ruiner et à trahir ce pays [1].

Ecdicius se hâta de se rendre en Arvernie, pour ranimer le courage de la noblesse et s'opposer au nouveau Catilina. Bientôt Evarik, encouragé par Seronatus, vint mettre le siége devant la capitale des Arvernes, mais il éprouva une vigoureuse résistance. Laissons Sidonius nous raconter lui-même les exploits d'Ecdicius qui força Evarik à retourner dans son royaume lever une nouvelle armée [2].

« Mon cher Ecdicius, les cœurs de tes concitoyens n'oublieront jamais combien tu leur parus grand à tous, lorsqu'ils te virent, du haut de leurs remparts à demi ruinés, franchir la plaine qui te séparait des ennemis, et accompagné seulement de dix-huit cavaliers, passer sur le ventre de plusieurs milliers de Goths! C'est une action si belle que la postérité aura peine à y croire. A ton nom, à ton aspect, un effroi subit s'empara de toute une armée, et les chefs, étourdis de ton audace, ne songèrent ni au grand nombre de leurs soldats, ni au petit nombre des tiens. Ils quittent le siége et s'enfuient; tu fais sentir le poids de ton épée à ceux que le courage retient en arrière, et tu restes maître d'un vaste champ de bataille, sans avoir perdu un seul de tes compagnons, moins nombreux cependant que les convives qui entourent d'ordinaire ta table.

« Comment redire les applaudissements, la joie, les larmes de bonheur qui t'accueillirent lorsque tu rentras dans la cité? Une foule immense remplissait le vestibule de ta vaste maison, pour te féliciter de ton heureux retour et de ton triomphe; les uns font disparaître sous leurs baisers la poussière dont tu es couvert, les autres veulent au moins toucher le mors de ton coursier tout dégoûtant de sang et d'écume; ceux-ci ôtent ta selle trempée de sueur, ceux-là détachent les liens de ton casque; quelques-uns s'empressent de dénouer tes bottes, d'autres comptent les brèches de ton glaive émoussé des coups qu'il a portés, ou mesurent avec leurs doigts tremblants, sur ta cuirasse, l'empreinte des coups qu'on a déchargés sur toi. Plusieurs citoyens, pleins d'allégresse, serrent dans leurs bras

donnée Ricimer après l'avoir précipité du trône. On peut croire aussi que la noblesse d'Arvernie eût voulu entrer dans le clergé, pour n'être pas forcée de porter les armes pour les Goths. La cléricature exemptait du service militaire.

[1] Sidonius, dans ses lettres, nous fait le portrait des concussions et de la condamnation de ces deux coupables. (*V.* lib. 1, Epist. 7 ad Vincent.; lib. 2, Epist. 1; lib. 5, Epist. 13.)

[2] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. ad Ecdic.

les compagnons de ta gloire; mais c'est surtout vers toi que se porte l'ardeur de la joie du peuple; tu étais au milieu d'une foule sans armes, mais tu n'aurais pu, même avec des armes, te soustraire à son empressement. Parmi les félicitations qu'on te prodiguait, tu entendais des inépties; mais tu les recevais de bonne grâce, tu comprenais l'amour du peuple dont tu étais l'objet, et tu recevais de lui en action de grâces, ce qu'en d'autres circonstances tu eusses pu prendre pour des injures. »

Ecdicius, avec la petite armée qu'il avait levée à ses frais, tomba souvent à l'improviste sur les ennemis [1], leur fit essuyer de nombreuses pertes et les força de quitter l'Arvernie. Le généreux guerrier, peu avide de louanges, se retira au pays des Burgundes aussitôt après sa victoire; mais Sidonius le rappela bientôt en apprenant les nouveaux préparatifs du roi des Visigoths.

Il avait besoin de ce guerrier courageux pour résister aux nouveaux efforts que s'apprêtait à faire Evarik, mais aussi d'un conciliateur habile pour apaiser la discorde qui s'était élevée dans l'Arvernie, après la levée du siége; il le trouva dans Constantius, prêtre de Lyon et poète fort distingué. Il avait toutes les qualités nécessaires pour rétablir la paix et la bonne harmonie entre les Arvernes. Constantius, ayant appris qu'ils étaient divisés en deux factions, et qu'une partie avait abandonné la cité à demi ruinée, s'y rendit en toute hâte, et usa si bien de l'influence qu'il avait sur eux, qu'il les réconcilia et rétablit le calme dans la cité. Son admirable conduite acquit au prêtre Constantius l'affection de toute l'Arvernie, et quand il fut de retour à Lyon, Sidonius lui écrivit au nom de son peuple la lettre suivante [2] :

« Le peuple Arverne vous salue, lui dont vous avez daigné visiter les chaumières, entouré, non d'une escorte orgueilleuse, mais de l'affection de tous. O Dieu bon! quelle fut la joie des malheureux lorsque vous entrâtes dans nos murs à demi détruits! Comme on voyait se presser autour de vous tous les rangs, tous les sexes, tous les âges! Comme vous mettiez vos paroles à la portée de tout le monde! Comme les enfants vous trouvaient aimable; les jeunes gens, poli; les vieillards, grave et plein de sagesse! Que de larmes vous avez répandues, comme un bon père, sur nos édifices consumés par les flammes, sur nos maisons à demi dévorées par l'incendie!

[1] Sid. Apollin., lib. 3, Epist. 3 ad Ecdic.

[2] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. 2 ad Const.

Comme vous avez ressenti une vive douleur à la vue de nos champs ensevelis sous des ossements sans sépulture! Avec quelle chaleur vous engagiez à réparer tant de ruines!

« Bien plus, vous aviez trouvé la cité non moins dépeuplée par les dissentiments intérieurs que par les ravages des barbares. En conseillant la concorde à tous les citoyens, vous leur avez rendu l'amour qu'ils se doivent et vous les avez rendus eux-mêmes à leur patrie. Vos conseils ont rétabli entre eux la bonne harmonie; nos murs vous doivent ainsi leurs citoyens et les citoyens la paix qui règne entre eux. Ils pensent tous vous appartenir et vous regardent comme à eux; ce qui fait votre plus grande gloire, c'est qu'ils ne se trompent pas. Il n'est aucun d'eux qui ne se rappelle chaque jour que, malgré votre grand âge, vos infirmités, la splendeur de votre noblesse et l'éclat de vos vertus, guidé par votre seul amour, vous avez surmonté tous les obstacles qui s'opposaient à votre voyage : la longueur du chemin, la briéveté des jours, l'abondance des neiges, la famine, les vastes solitudes, les dangers des hôtelleries, et les difficultés des chemins que rendent impraticables les eaux ou les gelées; vous n'avez pas craint de traverser des fleuves glacés, d'âpres collines, des vallées sillonnées de nombreux éboulements; et comme en surmontant toutes ces difficultés, ce n'était pas votre intérêt particulier que vous cherchiez, vous avez mérité l'amour de tous.

« Il ne nous reste qu'à prier Dieu de reculer, suivant nos vœux, les bornes de votre vie; puissiez-vous toujours désirer, recevoir et conserver l'amitié des gens de bien! Que l'affection que vous laissez ici vous suive, et que l'estime dont vous jouissez partout grandisse et croisse toujours. Adieu. »

Avec la discorde et la guerre, la famine ravageait aussi le pauvre peuple d'Arvernie. Sidonius trouva surtout alors l'occasion d'exercer sa charité, cette vertu qu'il porta jusqu'à l'héroïsme et jusqu'à se priver de tout pour nourrir les pauvres de J.-C. Saint Patiens, ce pieux évêque de Lyon qui fit construire la superbe basilique dont nous avons donné plus haut la description, ne se distingua pas moins par son zèle à soulager les malheureux jusque dans les provinces les plus éloignées. Il vint au secours de Sidonius qui ne pouvait suffire à toutes les misères dont il était témoin, et qui lui témoigna dans cette lettre sa reconnaissance et celle de son peuple [1].

[1] Sid. Apollin., lib. 6, Epist. 12 ad Patient.

« Sidonius, au seigneur pape Patiens, salut :

« Chacun a son sentiment; pour moi, je pense que celui-là travaille à sa propre félicité, qui travaille à celle d'autrui et qui, prenant pitié des calamités et de l'indigence des fidèles, fait sur la terre les œuvres des cieux. Pourquoi ce langage? dites-vous. Ce langage vous regarde principalement, vous, pape bienheureux qui n'avez pas assez de secourir les maux que vous connaissez, mais portez jusqu'aux extrémités des Gaules votre généreuse sollicitude et avez coutume de considérer les besoins des indigents avant de regarder à leur personne. Peu importe que la pauvreté et la faiblesse ne puissent venir vous trouver; car vos mains, par vos aumônes, préviennent ceux que leurs pieds n'ont pu porter jusqu'à vous. Votre vigilance passe jusqu'en des provinces étrangères; vous dilatez votre tendresse pour consoler des infortunes lointaines; non moins touché de la honte des pauvres absents que des plaintes de ceux qui vous environnent, vous avez souvent essuyé les larmes de ceux dont vous n'avez pas vu les yeux. Je ne dis rien des veilles, des prières et des dépenses que vous faites tous les jours pour des citoyens défaillants et appauvris; je ne parle pas de cette sagesse qui vous guide en toutes vos actions et vous fait si bien unir la politesse et l'abstinence, que le roi [1] loue vos repas tandis que la reine admire vos jeûnes; je ne parle pas non plus des ornements dont vous embellissez l'église qui vous est confiée et dans lesquels vous déployez tant de magnificence qu'on ne sait, en les voyant, si ce sont de nouveaux ouvrages que vous avez faits, ou des ouvrages anciens que vous avez réparés; je ne veux rien dire non plus ni des nombreuses basiliques que vous avez élevées, ni des richesses dont vous les avez ornées. Pendant que votre zèle grandit le domaine de la foi, le nombre des hérétiques diminue seul; vous faites comme une chasse apostolique et enveloppez dans les filets de vos prédications spirituelles les esprits sauvages des Photiniens. Une fois qu'ils ont été convaincus par vos discours, les barbares s'attachent à vos pas jusqu'à ce que vous les retiriez, heureux pêcheur des âmes, du gouffre profond de l'erreur.

« Mais ces choses vous sont communes peut-être avec le reste de vos collègues. Ce qui vous revient, comme disent les jurisconsultes, à titre de préciput, et ce que votre modestie ne pourra désavouer, c'est qu'après les ravages des Goths qui brûlèrent les moissons, vous

[1] Il s'agit du roi des Burgundes.

avez acheté du blé de vos propres deniers, que vous l'avez envoyé gratuitement aux Gaules désolées : il eût été déjà bien heureux pour ces peuples épuisés par la faim, d'avoir pu l'acheter; mais vous le leur avez donné! Nous avons vu les chemins encombrés des vivres envoyés par vous; nous avons vu sur les rives de l'Arar et du Rhône, plus d'un grenier que seul vous avez rempli!

« Je ne puis connaître au juste les actions de grâces que vous rendent les citoyens d'Arles, de Riez, d'Avignon, d'Orange, de Viviers, de Valence et de Trois-Châteaux, car on ne peut mesurer la reconnaissance de ceux auxquels vous avez prodigué gratuitement des secours; mais, au nom du peuple arverne, je dois vous rendre les plus grandes actions de grâces de ce que vous avez pensé à nous secourir sans y être engagé ni par la communauté de province, ni par la proximité de la cité, ni par la commodité d'un fleuve, ni par l'offre d'argent. Ceux qui doivent la vie au pain que vous leur avez donné me chargent de vous offrir la vive expression de leur reconnaissance.

« Maintenant que j'ai rempli de mon mieux la charge qui m'était confiée, je quitte le rôle de député et deviens nouvelliste. Sachez donc que votre gloire est répandue dans toute l'Aquitaine. On vous y aime, on vous loue, on vous désire, on vous honore. Tous les cœurs sont à vous et font pour vous les vœux les plus ardents. Au milieu de nos malheurs, vous avez été un bon évêque, un bon père, une bonne année pour ceux que vous avez nourris et auxquels il a été utile de souffrir la faim, puisque sans cela ils n'eussent pu expérimenter votre charité. Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

L'Eglise eut dans tous les temps de ces grands hommes qui, suivant l'admirable pensée de Sidonius, étaient heureux de travailler au bonheur de leurs frères. On en rencontre non-seulement dans les rangs du clergé, mais parmi les simples fidèles. Ainsi, après avoir redit la charité du saint évêque Patiens, nous avons à raconter celle du pieux guerrier Ecdicius, qui défendit avec tant de courage la capitale de l'Arvernie. Il habitait le pays des Burgundes. « Or, dit Grégoire de Tours [1], ce pays fut ravagé par une grande famine. Comme les peuples se dispersaient en différents pays et que personne ne donnait de nourriture aux pauvres, on rapporte qu'Ecdicius, sénateur et parent de Sidonius, mettant sa con-

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 24.

fiance en Dieu, fit une bonne action. Il envoya ses serviteurs avec des chevaux et des chars dans les cités d'alentour, afin de lui amener ceux qui souffraient de la disette. Les serviteurs étant partis, ramenèrent à la maison de leur maître tous les pauvres qu'ils purent trouver. Celui-ci les nourrit pendant le temps de la stérilité et les empêcha ainsi de mourir de faim. Les pauvres qu'il secourut furent, selon que beaucoup le rapportent, au nombre de quatre mille. L'abondance étant revenue, Ecdicius les fit reconduire, chacun dans son pays, sur ses chariots. Après leur départ, il entendit une voix qui venait du ciel et disait : Ecdicius, Ecdicius, puisque tu as fait cette action, ta postérité ne manquera jamais de pain, parce que tu as obéi à mes paroles et rassasié ma faim en nourrissant les pauvres.»

Un chrétien comme Ecdicius recherchait peu, sans doute, les honneurs du monde. Cependant sa gloire était si éclatante, que Julius Nepos lui donna, malgré son âge encore peu avancé, le titre de Patrice. Sidonius écrivit [1] à son épouse Papianilla, pour lui apprendre la nouvelle dignité de son frère. Il regardait sans doute comme d'un bon augure pour sa chère Arvernie, la pensée qu'avait eue l'empereur d'honorer celui qui l'avait si courageusement défendue ; mais il ne devait pas conserver longtemps ses espérances.

Julius Nepos, comme tous ces fantômes d'empereurs qui se succédèrent avec tant de rapidité dans les dernières années de l'empire romain d'Occident, avait bien assez de s'affermir sur son trône chancelant, et voulait entretenir à tout prix la paix avec les barbares. Il eût bien voulu conserver l'Arvernie; mais les nouveaux préparatifs d'Evarik l'effrayaient et il résolut de traiter avec lui.

Quatre évêques gaulois furent chargés de cette importante affaire. C'étaient Leontius d'Arles, Faustus de Riez, Basilius d'Aix et Græcus de Marseille [2].

Sidonius l'ayant appris, écrivit à Basilius la lettre d'où nous avons tiré le tableau de la cruelle persécution d'Evarik ; il lui dit en finissant [3] :

« Faites qu'il nous soit libre d'ordonner des évêques, et que les peuples des Gaules qui seront renfermés dans l'empire des Goths appartiennent à notre foi, s'ils ne doivent plus nous être unis comme peuple [4]. »

[1] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 16 ad Papianil.

[2] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 6 ad Basil.

[3] *Ibid.*

[4] M. Aug. Thierry (Hist. de la conq. des Normands, t. 1, 2e édit., p. 35.)

Sidonius ne demandait que la liberté de conscience pour les Romains qui devaient passer sous le joug des barbares. Il ne croyait pas que l'Arvernie fût dès lors sacrifiée.

Mais bientôt il apprit que c'était la base du traité posée par Evarik, et que les évêques négociateurs étaient sur le point d'y accéder. Dans sa douleur, il écrivit à Græcus une lettre fort vive.

« L'état de notre province, lui dit-il [1], est bien déplorable, plus déplorable depuis la paix qu'il ne le fut pendant la guerre. Notre esclavage serait donc le prix de la sécurité des autres! O douleur! l'esclavage pour les Arvernes! eux qui osaient appeler leursfrères les vieux habitants du Latium, et qui ont dans les veines le sang d'Ilion! eux qui, dans ces derniers temps, ont, par leurs seules forces, arrêté les ennemis de l'empire! eux qui plus d'une fois, enfermés dans leurs murs, ont fait trembler dans son camp le Goth qui les assiégeait!..... L'esclavage! voilà donc ce que nous avons gagné à braver la faim, les flammes, le fer et la peste, à engraisser nos glaives du sang ennemi; voilà ce qu'ont gagné ces guerriers exténués par la faim! C'est donc dans l'attente de cette paix glorieuse que nous avons mangé jusqu'à l'herbe qui croissait dans les fentes de nos murailles, jusqu'aux plantes vénéneuses que nous cueillions d'une main livide, trompés par la forme et le suc de leurs feuilles! Pour un dévouement si héroïque, si je suis bien informé, on nous sacrifie. Rougissez, nous vous en prions, d'une paix qui n'est ni utile, ni glorieuse. C'est par vos mains que passent les négociations, c'est vous surtout qui, en l'absence de l'empereur, connaissez les traités déjà faits et qui êtes chargé des traités à faire [2].

« Pardonnez, je vous en prie, à l'apreté de mes paroles; la douleur doit en excuser l'amertume.....Mais, par tous les moyens possibles, rompez un traité de paix si honteux. S'il est nécessaire encore de soutenir un siége, de combattre, de souffrir la faim, ce sera pour nous un bonheur. Mais si nous sommes livrés, nous que les armes n'ont pu vaincre, nous serons obligés d'avouer que vous avez acquiescé à des transactions lâches et barbares.

donne ce passage comme une preuve de l'aveugle soumission des évêques gaulois au pouvoir de l'évêque de Rome dont ils voulaient faire le successeur des empereurs. Cette preuve peut-elle être apportée à l'appui d'une pareille thèse?

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 7 ad Græcum.

[2] M. Aug. Thierry donne ce passage de la lettre de Sidonius comme une preuve du désir de domination qui tourmentait, selon lui, les évêques gaulois au v[e] siècle. (Hist. de la conq. des Normands, t. I, 2[e] édit, p. 34.) Que prouve *cette preuve*?

« Mais pourquoi m'abandonner à l'excès de ma douleur? Pardonnez à notre désespoir! les autres pays cédés aux Goths n'attendent que l'esclavage, l'Arvernie attend les supplices. Si vous ne pouvez remédier à nos malheurs, priez au moins pour qu'elle vive, cette race dont la liberté doit mourir. Préparez un asile aux exilés, des rançons pour les esclaves, des vivres pour les pèlerins. Si nos murailles sont ouvertes aux ennemis, que les vôtres ne soient pas fermées à des hôtes. Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Cette lettre si noble, si patriotique, émut vivement le cœur de Græcus. Il aimait Sidonius et entretenait avec lui un doux commerce d'amitié [1] : il ne put se décider à conclure un traité qu'il regardait comme nuisible et honteux, et il paraît qu'il amena les autres évêques gaulois à son sentiment, puisque Nepos fut obligé de recourir à un évêque d'Italie, saint Epiphanius, pour traiter avec Evarik.

Græcus en écrivit à Sidonius, et, pour lui prouver que la vivacité de sa lettre ne l'avait pas blessé, l'invita à venir le voir à Marseille. Sidonius lui répondit [2] :

« J'envie le bonheur du porteur de mes lettres, qui vous voit souvent. Je porte même envie à mes lettres qui sont ouvertes par vos doigts sacrés et lues par vos yeux. Pour moi, enfermé dans l'enceinte de murailles à demi brûlées et tombant en ruines, et dans la perspective d'une guerre qui nous menace, je ne puis satisfaire mon désir de vous voir. Plût à Dieu que nous n'ayons pas une excuse si légitime dans le triste état de l'Arvernie!

« Ainsi, après vous avoir adressé mes salutations, comme je le dois, je vous prie de me dispenser de toute visite pour le moment. Si la paix nous rend la liberté de voyager, je crains que ma trop grande assiduité ne vous devienne alors importune. »

Nous avons encore une lettre de Sidonius à Græcus, qui pourrait nous faire croire que le saint évêque de Marseille éprouva des persécutions. On peut penser qu'Evarik ne lui pardonna pas plus qu'aux autres évêques négociateurs l'intérêt qu'ils portèrent à l'Arvernie.

« O vous! dit Sidonius à son ami [3], vous qui êtes la fleur du sacerdoce et la perle des pontifes, fort par votre science, plus fort

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 8 ; lib. 7, Epist. 2 ad Græcum.

[2] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 11 ad Græcum.

[3] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 4 ad Græcum.

encore par votre conscience, méprisant les tempêtes menaçantes de ce monde; vous nous avez dit souvent que pour arriver aux festins promis des patriarches et pour boire le nectar dans la coupe céleste, il fallait avoir épuisé la coupe des amertumes de ce monde. Qu'on le veuille ou non, si l'on veut obtenir le royaume du médiateur qui essuya les mépris, il faut suivre son exemple. Si grande que soit la coupe des douleurs que nous offre la vie présente, elle nous semblera bien peu de chose, au souvenir de ce qu'a bu sur son gibet celui qui nous appelle au ciel. »

Sidonius sut mettre, à son tour, ces pieuses maximes en pratique au milieu de ses tribulations.

Pendant qu'Evarik traitait de la paix avec Nepos, par le moyen du saint évêque Epiphanius de Pavie, Sidonius fut obligé de se rendre dans la cité des Bituriges, pour l'élection d'un nouvel évêque [1]. Evarik, occupant la plus grande partie du pays qu'il avait conquis depuis peu de temps, les évêques des autres cités de la province ne purent se réunir pour l'élection et l'ordination. Sidonius se trouva à peu près seul. Il invita donc plusieurs évêques des autres provinces, et nous avons encore ses lettres à Agræcius, évêque métropolitain des Sénonais, et à Euphronius d'Autun.

Nous devons donner ces lettres pleines d'intérêt qui nous mettent à même d'apprécier avec justesse la manière dont se faisaient, à la fin du ve siècle, les élections épiscopales.

« Sidonius, au seigneur pape Agræcius, salut [2] :

« J'arrive à Bourges, appelé dans cette ville par les citoyens. Le motif de cet appel, c'est le triste état de leur Église, veuve depuis peu de son vénérable pontife, et qui voit les ambitieux des deux Ordres briguer, comme à l'envi, les honneurs du sacerdoce. Le peuple s'agite et se partage en factions opposées. Peu de gens donnent leur voix à d'autres, beaucoup s'offrent et même s'imposent. Si vous voulez examiner les choses selon Dieu, vous ne remarquerez que légèreté, inconstance, déguisement, et pour le dire en un mot, l'impudence qui se montre dans toute sa nudité. Si je ne craignais d'être taxé par vous d'exagération, je vous dirais qu'on agit d'une manière si légère, si coupable, que la plupart ne rougissent pas d'offrir de l'argent pour obtenir une dignité sainte,

[1] A la place de saint Eulalius, successeur de saint Léon, dont nous avons parlé plus haut.

[2] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 5 ad Agræcium.

et qu'elle serait déjà mise à l'enchère s'il se fût trouvé des vendeurs aussi éhontés que les acheteurs.

« Je vous prie donc de venir m'honorer et m'aider de votre présence, dans l'embarras et la nécessité où je me trouve de remplir un devoir si nouveau pour moi. Quoique vous soyez métropolitain de la Sénonaise, vous ne refuserez pas, dans ces circonstances difficiles, de calmer les troubles des Aquitains. Il importe peu que nos provinces soient différentes, puisqu'une même religion nous unit. Je vous dirai, de plus, que de toutes les cités de la première Aquitaine, les guerres n'ont laissé dans le parti des Romains que la seule cité des Arvernes. C'est pourquoi, pour établir un métropolitain dans la cité des Bituriges, les provinciaux ne sont pas en nombre suffisant, si nous ne sommes pas fortifiés par le concours des autres métropolitains.

« Du reste, par respect pour la prérogative de votre dignité, je n'ai encore désigné, nommé, ni choisi personne; j'ai tout réservé à votre décision. Je ne m'attribue que l'honneur de vous inviter, d'attendre votre volonté, d'applaudir à votre jugement et de vous montrer, lorsque vous aurez nommé un évêque, que l'autorité vous appartient, et à moi la soumission.

« Si vous venez, comme je l'espère, vous prouverez qu'on peut mettre des bornes à votre province, mais non à votre charité.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Sidonius, arrivé à Bourges, y découvrit non-seulement des factions parmi les catholiques, mais un petit parti arien. L'arianisme avait fait quelques progrès en Aquitaine, depuis l'invasion des Visigoths, infectés de cette hérésie, et surtout depuis le règne d'Evarik, qui mettait tout en œuvre pour le répandre. Mais au milieu de toutes ces divisions, il remarqua bientôt que la majorité penchait pour un saint homme, nommé Simplicius, vraiment digne de l'épiscopat et qui, pour cette raison, ne l'ambitionnait pas.

Sidonius connaissait son mérite, mais, avant de se décider pour lui, il voulut consulter un des plus saints évêques des Gaules, Euphronius d'Autun. Voici la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion :

« Sidonius, au seigneur pape Euphronius, salut [1] :

« Puisque je suis engagé dans les liens de l'état ecclésiastique, je me trouverais heureux, dans ma faiblesse, si nos cités étaient

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 8 ad Euphr.

aussi rapprochées que nos territoires. Je vous consulterais alors sur les plus petites choses comme sur les plus importantes, et le cours de mes actions coulerait comme un fleuve calme et paisible, si elles venaient de la source salutaire de vos conseils. Ce cours ne serait alors ni enflé par ma présomption, ni troublé par mon orgueil, ni fangeux par ma mauvaise conscience, ni impétueux par ma jeunesse. Au contraire, s'il était en quelque chose sale et impur, le ruisseau de vos conseils, en s'y mêlant, le rendrait limpide. Mais puisque le long espace qui nous sépare s'oppose à mes désirs, je vous prie instamment de m'envoyer vos conseils dans le cas embarrassant qui se présente, et puisque le peuple de Bourges demande pour évêque l'estimable Simplicius, dites-moi comment je me dois conduire en cette affaire. Vous avez pour moi tant de bonté et sur les autres tant d'influence, que si vous voulez quelque chose (et je suis certain que vous ne voudrez que des choses parfaitement justes), votre volonté sera plutôt un ordre qu'un conseil.

« Quant à Simplicius, il est bon que vous sachiez qu'on en dit beaucoup de bien, et ce sont les personnes les plus estimables qui en parlent ainsi. De prime-abord, le témoignage qu'on lui rendait me parut d'autant plus suspect qu'il était plus bienveillant. Mais quand je vis ses rivaux et les ariens eux-mêmes dans l'impossibilité de rien dire contre lui, je pensai qu'on devait regarder comme parfait celui dont le méchant ne pouvait parler, et sur lequel l'homme de bien ne pouvait garder le silence.

« Mais pourquoi vous parler ainsi et sembler vous donner un conseil, moi qui vous en demande? Tout sera réglé d'après votre volonté, votre jugement, et vos lettres qui seront communiquées aux prêtres et au peuple. Nous ne serions pas assez insensés pour vous prier de venir, s'il était possible, ou au moins de nous donner vos conseils, si nous ne voulions pas vous écouter.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

On ne sait si saint Euphronius se rendit à l'invitation de Sidonius; pour saint Agræcius de Sens, il alla certainement à Bourges, mais laissa à l'évêque d'Arvernie la responsabilité du choix dont il avait été spécialement chargé.

Sidonius ayant donc réuni le clergé et le peuple, leur manifesta son choix dans un beau discours qui nous a été conservé [1] et dont nous donnons les passages les plus importants :

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 9 ad Perpet.

« Je suis, leur dit-il, dans une confusion extrême que vous m'ayez chargé du choix d'un pontife, et cela en présence d'un très-saint pape, bien digne lui-même du pontificat le plus élevé, qui est le chef de sa province et l'emporte sur moi par sa science, son éloquence, son privilége de métropolitain, et son âge. Sur le point de parler devant un métropolitain, moi évêque provincial et jeune encore, j'éprouve l'embarras d'un homme peu habile et qui craint le reproche que mérite sa témérité. Mais enfin, puisque, dans votre erreur, il vous a plu de me désigner pour vous chercher un évêque rempli de sagesse et de vertus, moi qui en manque complètement, sachez que c'est moins un honneur que vous me faites, qu'un pesant fardeau que vous m'imposez.

« Si je nomme un moine, fût-il comparable aux Paul, aux Antoine, aux Hilarion, aux Macaire, j'entends aussitôt bourdonner autour de mes oreilles ces murmures d'ignobles insectes : Celui qui est nommé ferait mieux un abbé qu'un évêque, et saurait bien mieux intercéder pour nos âmes auprès du juge du ciel, que prendre nos intérêts auprès du juge de la terre. Qui ne serait indigné de voir les véritables vertus salies et regardées comme des vices? Si nous choisissons un homme humble, on dira qu'il est vil et abject; si notre élu est d'un caractère inflexible, on le dira orgueilleux; s'il est peu instruit, on s'en moquera comme d'un ignoraut; s'il est savant, il passera pour enflé de sa science: s'il est sévère, on le haïra comme cruel; s'il est indulgent, on lui fera un crime de sa douceur; s'il est simple, on en fera un insensé; s'il est habile, on le croira rusé; s'il est exact, on le traitera de minutieux; s'il est d'une nature paisible, on l'appellera paresseux; s'il est sobre, on le prendra pour avare; s'il se nourrit d'une manière ordinaire, on l'accusera de gourmandise; s'il jeûne, on lui reprochera sa vanité. Quelle que soit sa vie, toujours ses actions seront sous le coup des langues médisantes; sans compter que le peuple, dans son obstination, et les clercs, dans leur indocilité, ne se soumettraient que difficilement à la discipline d'un moine.

« Si je désigne un clerc, ceux qui auront été ordonnés après lui lui porteront envie; ceux qui l'auront été auparavant le dénigreront; car il y a quelques clercs (soit dit sans offenser les autres) qui voudraient que la durée de la cléricature remplaçât tout mérite, et qui seraient d'avis que nous consultassions l'âge, plutôt que l'intérêt commun, dans le choix d'un évêque; comme s'il était mieux d'avoi vécu longtemps que d'avoir bien vécu.

« Si, par hasard, j'allais indiquer un militaire, j'entendrais aussitôt ces paroles : Sidonius, parce qu'il a passé du siècle dans la cléricature, ne veut pas choisir pour métropolitain un homme de la société religieuse. Il est fier de sa naissance, s'enorgueillit de ses anciennes dignités, et méprise les pauvres du Christ.

« Or, dans le choix de celui que j'ai cru le plus digne, je déclare n'avoir été influencé ni par l'argent ni par la faveur. J'ai examiné, plus qu'il n'était nécessaire peut-être, la vie de cet homme, les besoins de la province et de la cité dans le temps où nous sommes, et je juge que celui qui vous convient le mieux comme évêque est celui dont je vais vous parler :

« Simplicius, béni de Dieu, qui jusqu'à ce jour a appartenu à votre Ordre, et qui désormais appartiendra au nôtre, si, par vous, Dieu veut bien y consentir, répond tellement à tous les vœux par sa conduite, que la république trouvera en lui de quoi admirer et l'Eglise de quoi chérir. »

Sidonius fait ensuite un éloge magnifique de Simplicius : C'est un homme instruit et plein de vertus. Jeté en prison par les barbares, il en a été délivré miraculeusement. Il a été envoyé en ambassade auprès des rois et des empereurs pour les intérêts du peuple. Sa charité et sa libéralité sont si grandes, qu'il secoure les simples citoyens comme les clercs, les grands comme les petits, et qu'il a fait bâtir, de ses deniers, une église à Bourges. Il était si distingué par ses vertus, qu'on voulut déjà l'élever à l'épiscopat, à la place de Palladius, son beau-père, et d'Euladius, son père; mais il refusa cet honneur par humilité.

Après l'éloge de Simplicius et de son épouse, Sidonius finit son discours par ces paroles :

« Puisque vous avez juré de vous en rapporter à moi dans cette élection, et qu'un serment prononcé vaut un serment écrit, je le déclare donc, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Simplicius est celui qui doit être métropolitain de notre province et souverain prêtre de votre cité. »

La majorité fut de l'avis de Sidonius, et Simplicius fut ordonné, par les évêques présents, évêque de Bourges.

Le discours de Sidonius eut un grand retentissement dans les Gaules, et saint Perpetuus de Tours, qui recherchait beaucoup les bons ouvrages pour en enrichir sa bibliothèque, le lui demanda; Sidonius le lui envoya avec cette lettre :

« Sidonius, au seigneur pape Perpetuus, salut[1] :

« Dans votre zèle pour les lectures spirituelles, vous n'êtes pas satisfait de la connaissance que vous avez acquise de la bibliothèque de la foi catholique, des livres authentiques eux-mêmes et des commentateurs, et vous désirez connaître encore des ouvrages peu dignes de fixer votre attention. Vous m'ordonnez donc de vous envoyer le discours que j'ai adressé, dans l'église, au peuple de Bourges. Or, il faut que vous sachiez que vous n'y trouverez ni les divisions de la rhétorique, ni les mouvements oratoires, ni les figures grammaticales qui eussent pu lui donner de l'élégance et de la régularité; car les séditions, les brigues, la diversité des partis m'entraînaient en tous sens, et si les circonstances me fournissaient ample matière, le temps me manquait pour la coordonner.

« Il y avait en effet, une telle foule de compétiteurs, que deux bancs ne suffisaient pas pour contenir les aspirants à un seul siége. Tous se plaisaient à eux-mêmes, et tous déplaisaient aux autres. Nous n'eussions même rien pu faire pour le bien commun, si le peuple, devenu plus calme, n'eût renoncé à son propre jugement pour se soumettre à celui des évêques. Certains prêtres n'étaient pas de cet avis et chuchotaient dans quelque coin; mais en public, pas un ne soufflait, car la plupart ne redoutaient pas moins leur Ordre que les autres Ordres de la société qui étaient présents. Tandis que tous se tenaient en garde contre les compétiteurs, il arriva qu'ils écoutèrent sans dédain ce qu'on devait désirer ensuite avec avidité. Recevez donc ce discours avec la présente lettre; je l'ai dicté, J.-C. m'en est témoin, en deux veilles d'une nuit d'été; mais je crains bien qu'en le lisant, vous en acquériez une plus entière certitude.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Il ne sera pas inutile de joindre à ces curieux documents que nous a laissés Sidonius sur l'élection de Bourges, le récit de celle de Châlon (sur Saône); nous le trouvons encore dans une lettre de Sidonius à son ami Domnulus[2].

« Je ne puis différer plus longtemps de te faire partager notre grande joie, puisque tu désires savoir ce qu'a fait à Châlon notre père en Jésus-Christ, l'évêque Patiens, avec sa religion et sa fermeté accoutumées.

« Il arriva dans ce municipe, précédé ou accompagné des évêques

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 9 ad Perpet.

[2] *Ibid.*, lib. 4, Epist. 25 ad Domn.

de la province, qui se réunissaient pour donner un évêque à cette Eglise chancelante dans sa discipline depuis la mort de l'évêque Paulus le jeune. Les évêques trouvèrent les citoyens partagés en plusieurs factions, et livrés à des intrigues trop ennemies du bien public et qu'excitaient trois compétiteurs à l'épiscopat. L'un, privé du reste de toute vertu, étalait avec emphase l'antique noblesse de sa famille; l'autre, à l'aide de sa cuisine, se faisait décerner, par ses nombreux parasites, des éloges dignes d'Apicius; le troisième avait promis à ses partisans, par un marché passé secrètement, de leur livrer les biens de l'Eglise, s'il parvenait à son but tant désiré.

« Saint Patiens et saint Euphronius s'aperçurent bientôt de l'état des choses, et, sans avoir égard ni à la faveur ni à la haine dont ils seraient peut-être l'objet, prirent la résolution la plus sage et l'exécutèrent avec fermeté. Ils tinrent un conseil secret avec leurs coévêques, et aussitôt après, méprisant les cris furieux de la populace, ils imposèrent les mains à un saint homme nommé Jean, qui ne se doutait de rien, et n'avait pas même songé à briguer la dignité épiscopale. Il était recommandable par son honnêteté, son humanité et sa mansuétude. D'abord lecteur, ensuite ministre de l'autel, il avait servi dans l'église de Châlon depuis son enfance; après bien du temps et des peines, il était devenu archidiacre; longtemps retenu dans ce ministère, à cause de sa capacité, il ne put de sitôt être élevé en dignité, parce qu'on ne voulait pas le décharger du soin des biens ecclésiastiques. Cependant il était enfin arrivé au sacerdoce; et au milieu des brigues et des factions, personne n'exaltait, par ses louanges, un homme qui ne demandait rien; mais personne non plus n'osait l'attaquer, car il ne méritait que des éloges. Les évêques le consacrèrent leur collègue, au grand étonnement des factions, à la confusion des méchants, aux acclamations des gens de bien, et personne n'osa ou ne voulut réclamer.

« Applaudis au choix que viennent de faire Euphronius et Patiens, l'un par son témoignage, l'autre par l'imposition des mains, tous deux avec sagesse. Euphronius s'est conduit comme le demandaient son grand âge et le long exercice de sa dignité; Patiens, qu'on ne saurait trop louer, a agi en homme digne d'être l'évêque de notre cité et le métropolitain de votre province. »

IV.

Littérature et philosophie chrétiennes. — Exil de Sidonius et de Faustus de Riez. — Lettres de Sidonius-Ruricius-Constantius. — Question de la spiritualité de l'âme. — Faustus, Claudianus Mamertus et Pomerius. — Ouvrage de Pomerius sur la vie contemplative. — Question du prédestinatianisme. — Faustus et le prêtre Lucidus. — Conciles d'Arles et de Lyon. — Orthodoxie et vertus de Faustus. — Lettre sur sa vie par Sidonius. — Dernières années de Sidonius. — Sa sainte mort. — Mort des saints Euphronius, Patiens et Perpetuus. — Fin de la période gallo-romaine.

474—491.

Tandis que Sidonius désignait un évêque dans la cité des Bituriges, saint Epiphanius de Pavie se rendait auprès d'Evarik pour traiter de la paix au nom de l'empereur Nepos.

Evarik ne s'y refusa pas, mais toujours à condition qu'on lui céderait l'Arvernie. Epiphanius céda au nom de l'empereur, et les généreux Arvernes passèrent sous le joug des Visigoths.

Sidonius avait montré trop de courage et de fermeté dans ces malheureuses circonstances, pour pouvoir espérer autre chose du vainqueur que l'exil; il fut envoyé au castrum de Livia; mais il avait, à la cour, Léon, ministre d'Evarik, qui l'aimait tendrement, et qui lui écrivit pour lui donner l'espérance d'un prompt retour dans sa patrie; il le priait en même temps de lui copier, dans ses moments de loisir, la vie d'Appollonius de Thyane.

Sidonius, accablé d'inquiétude, ne put qu'à grand'peine s'occuper de ce travail [1]. Le jour, il était obligé de se livrer à des travaux pénibles, et il passait les nuits à soupirer et à verser des larmes. Lorsqu'à la fin du jour, il rentrait dans sa chambre accablé de fatigue, il ne pouvait prendre un instant de repos, car aussitôt, nous dit-il lui-même, « j'étais assourdi du vacarme que faisaient deux vieilles Visigothes logées près de la gouttière de ma chambre, et querelleuses, buveuses et dégoûtantes comme on n'en verra jamais. »

Après une année entière passée dans ce triste réduit (475), Léon obtint d'Evarik la grâce de son ami. Sidonius [2] fut mandé à Bordeaux par le roi Visigoth [3]; il y était depuis plus de deux mois, qu'il n'avait pas encore reçu audience. Il s'y regardait encore comme

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, Epist. 3 ad Leonem.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 9 ad Lamprid.

exilé, et son âme était en proie à un cruel ennui, en pensant à sa pauvre Arvernie dont il eût voulu adoucir le nouveau souverain [1].

C'est alors qu'il reçut, de Faustus de Riez, une lettre dans laquelle il le priait de continuer avec lui leurs anciennes relations d'amitié.

« Je reçois avec grand plaisir, lui répondit Sidonius [2], le témoignage de votre amitié; mais pour le moment, n'est-il pas plus sûr de renoncer à une correspondance suivie? Nous habitons des villes bien éloignées l'une de l'autre, les ennemis courent les chemins et les rendent dangereux; il est donc mieux d'attendre un peu pour reprendre nos anciennes habitudes. Entre nous, liés par une amitié si douce, c'est un parti bien dur, bien difficile à prendre, et il ne faut rien moins que ces motifs puissants :

« D'abord, notre messager ne pourrait passer, sans être questionné, au milieu des sentinelles qui bordent les routes. S'il n'est pas coupable, il ne courra, il est vrai, aucun danger; mais que de difficultés à surmonter, au milieu de gens qui veulent absolument pénétrer les secrets des porteurs de lettres! S'ils se troublent aux questions qu'on leur adresse, on s'imagine qu'on ne leur a pas tout remis par écrit, et qu'on leur a confié quelque chose verbalement; alors ces pauvres courriers essuient de mauvais traitements, et ceux qui les ont envoyés deviennent suspects. Ces vexations s'exercent principalement aujourd'hui que les traités conclus entre des puissances longtemps rivales deviennent un sujet de discorde, à cause des conditions équivoques qu'on y a insérées.

« Indépendamment de cela, mon âme languit en proie à des chagrins privés. Retenu éloigné de ma patrie sous prétexte d'une fonction à remplir, mais bien plutôt victime d'une rude contrainte, je suis environné de bien des soucis, et j'éprouve ici tous les désagréments d'un étranger, tous les tourments d'un proscrit. Il serait donc hors de saison d'exiger de moi des lettres un peu soignées, bien moins encore badines et élégantes; ce serait folie à moi d'y songer, car c'est un barbarisme moral qu'un langage enjoué avec un cœur triste.

« Il vaut donc mieux que vous accordiez, à une âme qui est mal avec elle-même et tremble au souvenir d'une vie coupable, le secours de vos prières, de ces prières puissantes que vous avez appris à faire dans votre île et au milieu de votre sainte congrégation. Le pontife

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, Epist. 9 ad Lamprid.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 3 ad Faustum.

n'a rien perdu en vous de l'abbé; dans la cité dont vous gouvernez l'église, vous priez encore comme dans le pieux sénat des solitaires de Lérins, et votre dignité n'a point diminué la rigueur de votre ancienne discipline.

« Obtenez-moi donc, par vos prières, que le Seigneur soit vraiment mon partage, et qu'enrôlé comme je le suis dans la tribu des lévites, je ne sois plus un homme terrestre, moi qui n'ai plus ni terre, ni patrie, et qu'éloigné des avantages du monde, je commence à m'éloigner aussi du péché. »

Sidonius revit enfin sa chère Arvernie; mais ce fut le tour de Faustus de partir pour l'exil. Désolé des ravages que faisait l'arianisme dans les provinces méridionales des Gaules, depuis qu'Evarik protégeait cette hérésie de toute sa puissance, le saint évêque de Riez crut devoir protéger de son génie la foi catholique, et il composa un ouvrage contre le système impie d'Arius. Evarik, pour le punir de son zèle, le fit chasser de son église et l'exila dans le pays des Lémovices [1] (Limoges).

Il y trouva un pieux chrétien qui le reçut comme un ami, comme un père, et sut lui faire envisager son exil comme une nouvelle patrie [2]; c'était Ruricius, aussi distingué par son esprit que par sa noblesse, et qui usait en vrai chrétien des richesses que le ciel lui avait prodiguées. Il avait épousé, dans sa jeunesse, la vertueuse Iberia, et Sidonius, encore dans le monde alors, avait composé un bel épithalame pour le jour de leur union [3]. Ils vivaient dans la plus parfaite continence, lorsque Ruricius fut élevé sur le siége des Lémovices. Faustus, qui venait de le quitter pour retourner à son Eglise, lorsqu'il fut élevé à cette dignité, lui écrivit une lettre de félicitation, et Ruricius, qui avait su apprécier les hautes vertus de l'évêque de Riez, le consultait souvent comme un directeur éclairé.

Nous avons de saint Ruricius deux livres de lettres [4] qui doivent le faire classer parmi les écrivains distingués de l'Eglise des Gaules à la fin du v[e] siècle. Elles sont pieuses, mais elles offrent peu d'intérêt pour l'histoire; bien différentes sur ce point de celles de Sidonius, son ami. Les lettres de Sidonius sont le monument le plus curieux et en même temps le plus authentique des mœurs [5] de son siècle, et

[1] Bolland., ad 28 septemb.
[2] Epist. Faust. ad Ruricium.
[3] Sidon. Apollin., inter Poemat., Epithal., Ruric. et Iber.
[4] Biblioth. SS. Patr. (Lugd. Edit.), t. VIII, p. 554 et seq.
[5] Guizot, Hist. de la civil. en France, t. I, p. 90.

elles nous donnent de nombreux renseignements sur les faits les plus importants relatifs à la Gaule. Nous devons étudier d'une manière particulière ce monument précieux de la littérature chrétienne, qui nous a déjà fourni tant de récits pleins d'intérêt.

Ce fut le prêtre Constantius qui engagea Sidonius à publier ses lettres; il le pressa longtemps et il en obtint enfin les sept premiers livres.

« Je vous obéis, lui écrivit-il, en les lui dédiant [1], et je vous donne ces lettres, non pas à revoir, ce serait trop peu, mais à polir et à limer. Vous me poussez donc, malgré mon hésitation, sur cette mer de la renommée; pourtant, j'aurais mieux fait de laisser dans l'oubli un pareil ouvrage. J'aurais dû me contenter de la gloire que m'ont donnée des vers publiés avec plus de succès que de talent; car, après avoir traversé les écueils, essuyé les aboiements de l'envie, l'ancre d'une illustration suffisante pour moi était jetée dans le port de l'opinion publique. Si ces bagatelles échappent aux dents de l'envie, vous me verrez bientôt publier de nombreux ouvrages sur différents sujets.

« Je vous envoie, lui dit-il dans une autre lettre [2], après les avoir revues à la hâte, les lettres que vous m'avez demandées, et s'il ne m'en est venu qu'un petit nombre sous la main, c'est que, ne songeant point à publier ce livre, je n'ai pu retrouver ce que je n'avais pas conservé. Quelques-unes de ces lettres renferment des exhortations, plusieurs autres des éloges; d'autres des conseils, quelques-unes des condoléances, quelques autres enfin sont purement badines; peut-être me trouverez-vous trop véhément contre certains hommes, mais je n'ai pu me résoudre à enchaîner ma pensée; les gens timides pourront me taxer de témérité, les gens de cœur loueront ma franchise, et je crois que rien n'est plus vil que de cacher ses sentiments. »

Les lettres de Sidonius excitèrent une espèce d'enthousiasme; à la prière du célèbre jurisconsulte Petronius, il ajouta un huitième livre [3] qu'il soumit encore aux corrections de Constantius [4]. Firminius, qu'il appelle son fils, lui en ayant demandé un neuvième, il se mit, nous dit-il lui-même [5], après avoir parcouru son diocèse,

[1] Sidon. Apollin., lib. 1, Epist. 1 ad Const.
[2] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 18 ad Constant.
[3] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 1 ad Petronium.
[4] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 16 ad Constant.
[5] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 16 ad Firminum.

à chercher les lettres qui pouvaient se trouver çà et là dans ses vieux papiers et à les faire copier à la hâte.

En parcourant cette correspondance de Sidonius, on voit qu'il fut en rapport avec les plus grands évêques de son temps, Perpetuus de Tours, Lupus de Troyes, Euphronius d'Autun, Mamertus de Vienne, Patiens de Lyon, Faustus de Riez, Principius de Soissons et son frère le grand Remigius (saint Remi), l'apôtre des Franks, Leontius d'Arles et bien d'autres moins connus.

Dans toutes les lettres de Sidonius, on remarque une imagination vive et variée, des traits d'esprit, des tournures piquantes, des pensées fines et délicates, souvent prétentieuses; le fond en est parfois frivole dans celles qu'il écrivit lorsqu'il était encore dans le monde.

Mais celles qu'il écrivit depuis son épiscopat sont en général graves et sérieuses; cependant le bel esprit s'y montre quelquefois. Dans celle-ci, par exemple, qu'il adresse à ses amis Simplicius et Apollinaris [1] :

« O mon Dieu! c'est vraiment une mer orageuse que notre esprit, et les mauvaises nouvelles y excitent de véritables tempêtes. Tout à l'heure, mon fils et moi, nous savourions les fines railleries de l'Hécyra de Térence; j'étais là auprès de mon élève, me souvenant de la nature et oublieux de mon saint état! Nous lisions l'un et l'autre, nous admirions, nous plaisantions; il était enchanté de sa lecture et moi je l'étais de lui.

« Tout à coup un domestique se présente, le visage inquiet: Qu'y a-t-il donc? demandons-nous. Je viens de voir, dit-il, le lecteur Constans, arrivant de chez les seigneurs Simplicius et Apollinaris, il leur a donné votre lettre, mais il a perdu la réponse.

« A cette nouvelle, la sérénité de ma joie disparaît sous le nuage du chagrin. Voici que ma bile s'allume et je défends impitoyablement de laisser paraître devant moi cette stupide souche. Ma colère se calma cependant, et je lui demandai s'il n'avait pas quelques détails à me donner de vive voix.

« Le pauvre Constans était tout tremblant; le souvenir de sa faute le rendait confus, il était aveuglé par ses larmes et il eut tout juste la force de me répondre que tous les détails capables de m'instruire et de me charmer, étaient contenus dans la lettre qu'il avait perdue.

« Ainsi donc, recourez à vos tablettes, déployez vos membranes et écrivez de nouveau ce que vous aviez écrit. »

[1] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 12 ad Simpl. et Apoll.

Mais le plus souvent, si l'enjouement se montre encore dans les lettres qu'il écrivit étant évêque, c'est pour assaisonner du sel de la plaisanterie d'utiles conseils. La grande pensée qui le préoccupe, c'est le soulagement des pauvres si nombreux à ces époques désolées. C'est une de ces ouailles qu'il recommande à un autre évêque [1]; c'est une famille dans l'indigence qu'il veut secourir [2]; le moindre des billets qu'il nous a laissés respire cet ardent amour du prochain qui prévient toutes les misères et qui les console.

Quelquefois il demande des conseils à Leontius d'Arles [3], par exemple, et à Fonteius de Vaison [4], pour lesquels il semble avoir eu une vénération particulière; plus souvent il recommande à ses confrères dans l'épiscopat ceux qui ont imploré sa protection, comme dans ses lettres aux évêques Theoplastus [5], Consorius [6], Nonnechius [7], Pragmatius [8], Aprunculus [9] et Eleutherius [10].

Nous devons donner la lettre qu'il adressa à ce dernier évêque [11], comme un témoignage de la tendre charité de Sidonius qui ne faisait pas acception des personnes.

« Sidonius, au seigneur pape Eleutherius, salut :

« Cette lettre vous recommande un Juif, non pas que j'aime son erreur qui conduit à la mort; mais parce que nous ne devons jamais condamner impitoyablement et sans retour, même un Juif, pendant qu'il vit encore. Celui qui peut se convertir, peut toujours obtenir pardon. Quant à son affaire, il vous la fera mieux connaître lui-même de vive voix. Dans les choses de ce monde, les Juifs peuvent avoir raison comme les autres; vous pouvez donc, tout en con-

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 4 et 9 ad Lupum.

[2] *Ibid.*, lib. 4, Epist. 24 ad Turnum.

[3] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 3.

[4] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 7.

[5] *Ibid.*, Epist. 5.

[6] *Ibid.*, Epist. 10.

[7] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 13.

[8] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 2.

[9] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 10.

[10] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 11.

[11] Ce saint évêque ne serait-il pas Eleutherius de Tournai, dont nous trouvons quelques ouvrages au t. VIII de la Bibliothèque des Pères. (Édition de Lyon, t. VIII, p. 1124 et suiv.)

damnant son erreur, prendre intérêt à la personne de ce malheureux.

« Daignez, seigneur pape, vous souvenir de nous. »

Après les lettres inspirées par la charité, les plus nombreuses sont celles qui traitent de littérature. Ce fut la passion de Sidonius pendant toute sa vie, et on ne lira pas sans intérêt la lettre qu'il écrivit à Faustus, pour lui exprimer le bonheur d'avoir pu lire et copier en partie son ouvrage contre l'arianisme.

« Sidonius, au seigneur pape Faustus, salut[1] :

« Je vous tiens, mon cher maître, je vous tiens, et j'ai de graves reproches à mêler aux accents de ma joie. J'ignore si c'est contre votre gré, ou si vous avez voulu ou permis que je ne sois pas salué par vos livres, lorsqu'ils passaient dans la cité des Arvernes, touchaient nos murs, me coudoyaient pour ainsi dire. Craigniez-vous que votre outrage excitât ma jalousie? Dieu merci, je n'ai pas un pareil vice; mais quand j'en serais l'esclave, comme tant d'autres, le désespoir de vous égaler m'ôterait certainement l'envie de me mesurer avec vous. Redoutiez-vous en moi le jugement d'un censeur difficile et rigide? Quel homme assez épris de son mérite, assez insensible pour ne pas applaudir chaleureusement aux endroits les moins parfaits de vos ouvrages? Est-ce par mépris pour ma jeunesse que vous avez voulu me laisser de côté? Je suis peu disposé à le croire. Me prenez-vous pour un ignorant? Vous avez raison; mais, si je ne sais pas écrire, je sais écouter au moins. Étions-nous enfin en querelle sur quelque point, de manière à faire croire que je pouvais censurer votre nouvel ouvrage? Grâce à Dieu! mes ennemis eux-mêmes ne peuvent pas supposer que je sois un ami inconstant.

« Mais à quoi revient tout cela? me direz-vous. Eh bien! je vous déclare donc que je me réjouis d'avoir découvert ce que je vous reproche de m'avoir caché. J'ai lu ces volumes que Riochatus, prêtre et moine, par là doublement pèlerin[2], portait pour vous, à vos Bretons. Il mérite bien, dès à présent, le nom de Faustus (heureux), celui qui ne vieillit pas et se survivra à lui-même après sa mort, dans ses écrits.

« Riochatus, cet homme vénérable, séjournait donc en notre cité jusqu'à ce que les orages de la guerre fussent apaisés, car alors un affreux tumulte régnait de toutes parts. Il me montra les divers

[1] Sidon. Apollin., lib. 9, Epist. 9 ad Faust.

[2] Nous avons déjà remarqué qu'on donnait aux moines le nom de pèlerins.

présents que vous lui aviez faits, mais poliment il me cacha le plus précieux; il ne voulait pas, sans doute, embellir mes épines de vos fleurs. Mais après deux mois au moins, quelques voyageurs vinrent me dire qu'il emportait des trésors mystiques cachés bien soigneusement; j'eus bientôt pris des chevaux qui pouvaient facilement atteindre le fugitif, malgré l'avance qu'il avait sur moi; j'atteins mon voleur, je lui saute au cou, je l'embrasse avec une joie ou plutôt un petit air méchant que j'eusse voulu rendre aussi farouche que celui d'une tigresse se jetant sur le Parthe qui vient d'enlever ses petits; qu'ajouter encore? Je me jette aux genoux de mon hôte, j'arrête son cheval, je m'empare des rênes, j'ouvre son bagage, je trouve le volume que je cherchais, je le prends, je le dévore, j'en fais de longs extraits. Des scribes auxquels je dictais en toute hâte, savaient, à l'aide d'abréviations merveilleuses, retracer avec des signes ce qu'ils n'écrivaient pas avec des lettres. Je revins chez moi triomphant de joie et chargé de dépouilles spirituelles.

« Voici maintenant ce que je pense de votre ouvrage, même après l'affront que vous m'avez fait.

« J'ai lu ce livre, fruit de nombreuses veilles, divisé en quatre parties dont deux sont sous forme de dialogue, livre si plein, si fort, si élevé, si bien divisé, si riche d'exemples. Vous avez écrit souvent avec chaleur, plus souvent avec pompe; certaines choses avec simplicité sans être vulgaire, d'autres avec esprit sans finesse prétentieuse; les matières graves avec maturité, les questions profondes avec soin, les choses douteuses avec fermeté : tout avec grâce et éloquence; vous pouvez croire ce jugement sincère puisqu'il vient d'un homme offensé. Vraiment, seigneur pape, vous avez épousé la philosophie dès vos plus jeunes années, vous l'avez eue pour compagne inséparable. Dans les écoles des cités, et au sein de la solitude, à l'athénée comme au monastère, elle a été avec vous, avec vous elle a quitté les sciences du monde pour embrasser les sciences du ciel. Celui qui oserait vous attaquer sentirait bientôt qu'il a pour adversaire le Platon de l'Eglise de J.-C., et que c'est sur les ailes de la philosophie la plus profonde, que vous démontrez l'ineffable sagesse de Dieu le père, éternelle comme l'Esprit Saint [1]. Cependant, quoique philosophe, vous ne laissez

[1] Ce passage prouve que le livre de Faustus, dont parle Sidonius, était son ouvrage contre l'arianisme, qui le fit exiler par Évarik.

pas croître vos cheveux, vous ne mettez pas votre gloire à porter le manteau ou le bâton de philosophe; à l'exemple des sophistes, vous ne déguisez pas votre orgueil sous un vêtement affecté, vous ne cherchez ni à briller sous des habits pompeux, ni à paraître sous des haillons qui laissent percer une méprisable vanité, et je suis certain que vous n'êtes pas jaloux de voir représentés à l'aréopage ou au prytanée, Zeusippe la tête penchée, Aratus la tête renfoncée; Zénon avec son front plissé, et Epicure à la peau fraîche et tendue; Diogène avec sa barbe touffue, ou Socrate avec ses cheveux blancs; Aristote avec son bras nu et Démocrate la jambe élevée; Héraclite les yeux fermés par les larmes, et Démocrite les lèvres entr'ouvertes par le rire; Chrysippe joignant les doigts pour indiquer les nombres, Euclide les séparant pour mesurer l'espace, enfin Cléanthe les rongeant pour signifier l'espace et le nombre. Vous n'avez pas l'ambition d'être représenté sous un de ces attributs, et, malgré cela, les stoïciens comme les cyniques, les péripatéticiens comme les hérésiarques qui voudront vous attaquer, sont bien sûrs d'être battus avec leurs propres armes. S'ils se révoltent contre le dogme ou le sentiment chrétien, vous les enveloppez dans leurs propres filets, et la langue mobile de ces hommes inconstants vient s'accrocher à l'hameçon de vos syllogismes. Vous savez bien serrer les questions les plus glissantes dans les spirales de la logique, et vous imitez ces médecins qui savent tirer du serpent lui-même un remède contre le poison. »

La philosophie comme la littérature avait quitté les écoles pour passer dans l'Eglise. Les meilleurs littérateurs et philosophes de ce temps étaient dans le clergé. C'étaient l'évêque Sidonius, l'évêque Paulinus de Périgueux, qui mit en vers la vie de saint Martin; le prêtre Constantius, à qui nous devons les lettres de Sidonius, homme au jugement sûr et droit, aussi vertueux qu'instruit, et dont la modestie était si grande qu'il fallut les sollicitations de son évêque saint Patiens et de l'évêque d'Auxerre Censurius pour le décider à écrire la vie du grand Germain. On voyait encore à la tête des hommes les plus célèbres, l'évêque Ruricius, l'évêque Faustus, et enfin le prêtre Claudianus Mamertus qui était, en même temps, orateur et poète, géomètre et musicien, liturgiste et philosophe, l'homme le plus remarquable de l'Eglise des Gaules à l'époque où nous sommes arrivés, avec Sidonius son ami, et Faustus qui eut avec lui une discussion importante dont nous devons nous occuper. Faisons d'abord connaître Claudianus d'une manière plus

particulière par une lettre de Sidonius qui eut avec lui des rapports fréquents et très-intimes [1].

« Claudianus était plein de sagesse et de prudence, dit Sidonius; il était docte, éloquent, ingénieux et le plus spirituel des hommes de son temps, de son pays, de sa nation; il fut toujours philosophe sans offenser la religion, et quoiqu'il ne laissât pousser ni ses cheveux ni sa barbe, qu'il se moquât du bâton et du manteau de philosophe que parfois même il détestait, il ne différait de ses confrères les platoniciens que par l'extérieur et la foi. Dieu de bonté, comme nous étions heureux lorsque nous venions à lui pour le consulter! comme il se prêtait à tous avec empressement! comme il nous ouvrait sans dédain et avec une bonté charmante les trésors de sa science, s'il s'élevait quelques questions que nous ne pouvions pas résoudre! Si nous étions en grand nombre, assis autour de lui, il nous imposait à tous le devoir d'écouter, ne laissant le droit de parler qu'à un seul, celui que nous eussions choisi nous-mêmes; ensuite il nous exposait les richesses de sa doctrine, lentement, avec ordre, sans le moindre artifice de geste ou de langage. Dès qu'il avait cessé de parler, nous lui proposions nos objections en forme de syllogismes, il réfutait ces téméraires attaques, et rien n'était adopté sans avoir été examiné et démontré. Ce qui excitait en nous le plus grand respect, c'est que toujours il supportait, sans la moindre humeur, la paresseuse intelligence de quelques-uns; c'était, à ses yeux, un défaut bien pardonnable; mais nous admirions sa patience sans nous sentir le courage de l'imiter. Qui aurait pu craindre de consulter sur les questions difficiles un homme qui ne se refusait à aucune discussion, et ne repoussait même ni les ignorants ni les idiots?

« C'est assez sur ses études. Qui pourrait louer dignement les vertus de celui qui, se souvenant toujours des faiblesses humaines, assistait les clercs de son travail, le peuple de ses discours, les affligés de ses exhortations, les délaissés de ses consolations; qui donnait aux prisonniers son argent, aux affamés du pain, des habits à ceux qui étaient nus? Il était pauvre des biens de la terre, mais son âme était riche de biens spirituels qu'il cachait avec grand soin, dans l'espoir de la rétribution future.

« Il était plein d'égards affectueux pour son frère aîné qui était évêque (saint Mamertus de Vienne), il le chérissait comme un

[1] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 11 ad Petreium.

fils, le vénérait comme un père. Celui-ci, en retour, avait pour son frère la plus haute estime. Il trouvait en lui un conseil dans ses jugements, un vicaire dans le gouvernement de ses Eglises, un remplaçant dans ses affaires temporelles, un économe pour ses domaines, un collecteur pour ses tributs, un compagnon dans ses lectures, un interprète dans ses études, un ami dans ses voyages; tous deux, par une admirable rivalité, se rendaient mutuellement les devoirs d'une véritable fraternité. »

Claudianus, distingué, dit Gennadius [1], par son éloquence et sa subtilité dans la discussion, composa trois livres sur l'état ou sur la substance de l'âme; son but est de démontrer qu'outre Dieu, il y a quelque chose d'incorporel.

Il le dédia à Sidonius qui le trouvait enrichi de tous les secrets de la philosophie [2], et en fit, dans une lettre à l'auteur lui-même, l'éloge le plus magnifique.

Sidonius avait tardé quelque temps à répondre à la dédicace de Claudianus. Celui-ci lui en fit les plus tendres reproches et lui écrivit [3] :

« Lorsque vous apaisez Dieu par vos prières, que vous pénétrez dans les mystères des célestes Ecritures, que vous prodiguez vos biens aux pauvres, ces actions, qui ne sont pas stériles pour vous, ne le sont pas non plus pour les autres; il n'y aura donc que moi, votre ami particulier, moi qui vous aime tant, qui ne retirerai de vous aucun avantage. Mais ce que vous refusez à un ami, vous l'accorderez peut-être, comme dit l'Evangile, à un solliciteur importun. Si donc vous persistez à ne pas m'écrire, je vous en ferai repentir et vous punirai en vous écrivant beaucoup, et je ne doute pas que vous ne soyez aussi puni de mes lettres que je le suis de votre silence. »

Sidonius répondit [4] à Claudianus par un éloge pompeux, et de l'ouvrage de la substance de l'âme, et d'une hymne [5] sur laquelle Claudianus lui avait demandé son avis. Il compare Claudianus à tout ce que l'antiquité ecclésiastique et profane a eu de plus illustre en

[1] Gennad., De Viris illust., c. 53.

[2] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 2 ad Nymphidium.

[3] Inter oper. Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 2 ad Sid.

[4] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 3 ad Claudian.

[5] Probablement l'hymne *Pange lingua gloriosi Prælium certaminis*, etc., etc.

science, en éloquence, en philosophie. L'éloge est exagéré, malgré le mérite incontestable de Claudianus.

Ce qui lui donna occasion d'écrire son ouvrage *de l'État de l'Ame*, fut un petit livre anonyme dans lequel on soutenait que l'âme humaine n'était pas une substance spirituelle.

Cet ouvrage était de Faustus de Riez. Faustus écrivit, dit Gennadius [1], un petit livre contre ceux qui soutiennent qu'il y a quelque chose d'incorporel dans les créatures. Il y prouve, par les témoignages des saintes Écritures et des saints Pères, que rien n'est incorporel, excepté Dieu.

Avant d'exposer la discussion importante qui s'éleva entre les deux philosophes les plus distingués de l'Eglise des Gaules, nous devons faire remarquer qu'on ne donnait pas alors aux mots *spirituel* et *corporel* le sens qu'on leur donne aujourd'hui. Saint Augustin, le plus grand philosophe de l'Eglise, nous expose très-clairement les deux opinions qui existaient au ve siècle sur la définition de la substance spirituelle.

« Si l'on appelle spirituelle, dit-il [2], cette substance seulement qui est incommuable et qui est partout tout entière, l'âme est corporelle, car elle n'a pas cette nature. Mais si l'on n'entend par *corps* que ce qui ne peut être en un lieu qu'avec longueur, largeur et profondeur; qui peut être mu, qui occupe un espace plus ou moins grand selon son volume, qui est moins dans sa partie que dans son tout, en ce sens, l'âme n'est pas corporelle. »

Parmi les philosophes, les uns réservaient donc le nom de spirituelle à la substance infinie qui ne peut être que celle de Dieu; les autres appelaient spirituel tout ce qui ne participait pas à la nature des corps, à leurs qualités matérielles, comme la divisibilité.

Faustus était du premier sentiment, avec plusieurs Pères de l'Eglise. Pour lui, l'âme n'était pas une substance semblable à celle des corps tombant sous les sens, mais d'une nature bien plus subtile qu'on ne doit pas appeler spirituelle, dit-il [3], parce que cela seulement est spirituel, qui n'est limité ni par le temps ni par l'espace.

Toute l'argumentation de Faustus tend à prouver que l'âme est limitée, muable, sujette à des affections diverses, occupant un espace, puisqu'elle est dans le corps, et il en conclut qu'elle n'est pas esprit

[1] Gennad., De Viris illust., c. 85.

[2] August., Epist. 166 ad Hieronimum.

[3] Faust., Epist. ad Paulinum.

dans la stricte acception du mot [1]. On se tromperait grossièrement, en confondant la corporalité de l'âme au sens de Faustus et de plusieurs Pères de l'Eglise, avec le matérialisme qui en est la négation. Faustus admettait l'âme avec toutes ses qualités et son immortalité. Il niait seulement que sa substance méritât le nom de spirituelle, parce qu'il n'appelait spirituelle que la substance incommuable qui est partout tout entière, c'est-à-dire qui n'est limitée ni par le temps, ni par l'espace, ou la substance infinie.

Claudianus se déclara l'adversaire de cette opinion et fit son ouvrage pour prouver qu'en dehors de Dieu, il y avait des substances spirituelles, les âmes humaines et les anges.

Il le divise en trois livres. Dans le premier, il envisage la question d'une manière purement philosophique; dans le deuxième, il invoque en sa faveur le témoignage des anciens philosophes, des saints Pères et des Saintes Ecritures; dans le troisième, il répond aux objections tirées spécialement de quelques faits des livres saints, comme la résurrection de Lazare, les apparitions sensibles des anges, etc.

Ce cadre général est bien rempli par Claudianus. Il y fait preuve d'une logique serrée, d'une érudition philosophique peu commune. Il procède avec ordre et a souvent des aperçus pleins de finesse, revêtus d'un style pur pour le temps où il écrivait, et souvent plein de chaleur.

Il pose en principe que l'âme [2] est la substance qui en nous raisonne, réfléchit, veut et se souvient, et regarde la pensée comme constituant l'essence même de l'âme [3].

Et appuyé sur ce principe, il raisonne ainsi [4] :

La faculté de raisonner, de penser, est inhérente à la substance de l'âme; or c'est une faculté purement spirituelle, donc l'âme est spirituelle.

La volonté de l'âme est sa substance même; quand l'âme veut,

[1] Ce qui nous reste de l'ouvrage de Faustus est dans la bibliothèque des Pères. (*V.* edit. Lugdun.), t. VI, p. 1040 et suiv. pour les livres de Claudianus et de Faustus. *Vid. et.* Bolland., ad diem 24 septemb., De S. Fausto.

[2] Claudianus Mamert., De Statu animæ, lib. 1, c. 17.

[3] Ceux qui voudront rapprocher les opinions de Claudianus sur la nature de l'âme de celles de Descartes, trouveront entre elles des rapports étonnants.

[4] Claudianus Mamert., De Statu animæ, lib. 1, *passim*, et lib. 3, c. 14.

elle est toute volonté; or la volonté n'est pas un corps, donc l'âme n'est pas un corps.

La mémoire est une faculté qui n'occupe pas d'espace. Elle ne s'élargit pas pour se souvenir de plus de choses, et ne se rétrécit pas pour se souvenir de moins : elle se souvient même immatériellement des substances matérielles. Quand l'âme se souvient, elle est mémoire tout entière; or la mémoire n'est pas un corps, donc l'âme n'est pas un corps.

La principale proposition de Faustus était que l'âme étant locale et circonscrite par un certain espace, ne pouvait être un esprit.

Claudianus établit la proposition contraire et démontre que l'âme, quoique enfermée dans le corps, n'occupe pas un lieu déterminé, à la manière d'un être matériel.

L'âme, dit-il, est la vie du corps. La vie est dans toutes les parties comme dans le tout, et tout entière dans chaque partie comme dans le corps entier; or, ce qui est le même dans la partie que dans le tout, ne répond pas à un espace déterminé, n'occupe pas de lieu, à proprement parler. Donc l'âme n'occupe pas de lieu. Ce qui n'occupe pas de lieu ou ne correspond pas aux points de l'espace qui forment le lieu, n'est pas corporel; donc l'âme n'est pas corporelle.

De plus, si le corps est sous l'impression d'une sensation quelconque, le corps ne ressent cette sensation que dans une de ses parties; et l'âme, au contraire, la ressent tout entière. Cette sensation, dans la totalité de son être, n'a rien de local, donc l'âme n'a rien de local. Ce qui n'a rien de local est incorporel, donc l'âme est incorporelle.

Enfin Claudianus établit que tout corps est ce qui a largeur, longueur et profondeur, et que l'âme n'ayant pas ces qualités, n'est pas corps [1].

L'âme n'étant pas locale, n'est pas susceptible de quantité [2].

Quant aux qualités de l'âme, elles prouvent de même sa spiritualité; car elles sont entièrement contraires à celles des corps. Les corps sont jaunes, blancs, noirs, etc.; l'âme n'a ni les couleurs, ni les qualités des corps. Elle est humble ou orgueilleuse, irritée ou paisible, ou elle a d'autres qualités tout-à-fait différentes de la matière. Si les qualités sont différentes de la matière, l'essence qu'elles

[1] Claud., lib. 1, *passim*, lib. 3, c. 14.

[2] *Ibid.*, lib. 1, c. 19.

constituent et qui les possède l'est également; donc l'âme est spirituelle[1].

Tout n'est pas aussi juste que ces raisonnements dans l'ouvrage de Claudianus. On y rencontre certaines assertions que les sciences physiques, arrivées au point de développement où elles sont aujourd'hui, ne pourraient admettre; il n'est pas même entièrement irréprochable sous le rapport théologique: en particulier, quand il parle de la nature des anges, auxquels il semble attribuer les deux substances, spirituelle et corporelle. L'esprit humain a progressé dans la connaissance des vérités chrétiennes, comme dans les sciences diverses; les vérités sont révélées et restent les mêmes; mais elles sont si vastes et si élevées, que l'intelligence humaine ne les embrassera jamais complétement. Son action pour les approfondir produit des aperçus nouveaux, ou provoque les décisions de l'Eglise, qui ont surtout déterminé les progrès de l'esprit humain dans la voie de la vérité.

Claudianus ne survécut pas longtemps à la publication de son ouvrage. L'Eglise des Gaules fit une grande perte dans ce digne prêtre aussi vertueux qu'instruit. Sidonius, en particulier, ressentit une douleur bien amère en apprenant la mort de son ami, auquel il fit l'épitaphe suivante[2]:

« Sous ce gazon repose Claudianus, la gloire de son frère Mamertus, et aujourd'hui l'objet de sa douleur. Pierre précieuse admirée de tous les évêques, maître illustre en qui brilla la triple science d'Athènes, de Rome et de Jésus-Christ; il l'acquit dans le secret du cloître, où il s'enferma dans la fleur de son âge. Orateur, dialecticien, poète, commentateur, géomètre, musicien, il excellait à délier les nœuds des questions ardues et à frapper du glaive de la parole les sectes ennemies de la foi catholique. Habile à moduler les psaumes, il mérita la reconnaissance de son frère par les chants harmonieux qu'il exécutait au pied des autels, et auxquels il enseignait à mêler les accords des instruments; il régla les lectures pour les fêtes et les différents temps de l'année; prêtre du second ordre, il aida son frère à porter le poids de l'épiscopat; il s'en réserva les fatigues et lui en laissa les honneurs.

« Mais toi, ami lecteur, qui t'affliges comme s'il ne restait plus rien d'un si grand homme, cesse d'arroser ce marbre de tes pleurs: l'âme et la gloire ne peuvent être ensevelies dans un tombeau. »

[1] Claud., lib. 1, c. 20.

[2] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 11 ad Petreium.

Pomerius, après la mort de Claudianus, fit un ouvrage pour le combattre et embrassa le parti de Faustus.

Pomerius était un Africain qui était venu s'établir à Arles, où il fut abbé d'un monastère. Il le quitta pour se rendre au pays des Lémovices, auprès de Ruricius qui le réclamait, et avec lequel il était lié intimement [1].

L'ouvrage de Pomerius était en forme de dialogues et divisé en huit livres; il y examinait, à l'aide de la méthode traditionnelle, l'origine et la nature de l'âme. Il y embrassait, dit saint Isidore de Séville [2], l'opinion de Tertullien sur la corporalité de l'âme. Cet ouvrage est perdu, ainsi qu'un traité du même auteur sur l'institution des vierges. Il ne nous reste de lui que les trois livres *De la vie contemplative*, longtemps attribués à saint Prosper [3].

Pomerius y répond à dix questions que lui avait adressées l'évêque Julianus, auquel il dédie son ouvrage. Dans le premier livre, il examine [4]: 1° la nature de la vie contemplative; 2° en quoi elle diffère de la vie active; 3° comment les clercs peuvent en jouir au milieu des occupations de leur ministère. La vie contemplative consiste à jouir de Dieu par une contemplation ou vue intime. Cette vue ne peut être parfaite en ce monde, parce que Dieu ne se communique qu'imparfaitement, en ce monde, à l'âme pure qui ne l'aperçoit que comme par un miroir. Mais dans la vie future, lorsque nos corps seront glorifiés et ne rabaisseront plus nos âmes vers la terre, Dieu se communiquera à nous, nous pourrons le voir face à face et sans voile, et la vie contemplative sera parfaite.

En ce monde, c'est par la paix intérieure et la pureté de l'âme que nous pouvons vivre de la contemplation de Dieu. Mais pour jouir de cette paix de l'âme, ne faut-il pas quitter le monde? et les clercs peuvent-ils la posséder à un degré assez parfait au milieu de la vie active qu'ils sont obligés de mener? Pomerius prouve que les prêtres peuvent l'acquérir s'ils veulent fuir les vices trop communs dans le clergé, et qu'il attaque avec énergie; s'ils veulent suivre les exemples des bons prêtres, qui sont pleins d'humilité et de charité, qui recherchent plutôt le travail que les louanges, qui consolent les affligés, secourent les malheureux; qui conduisent

[1] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. II.

[2] Isid. Hispal., De Viris illust., c. 25.

[3] Biblioth. Patrum. Lugd. edit., t. VIII, p. 52 et seq. inter opera S. Prosperi.

[4] Pom., De Vit. cont., lib. 1, c. 25.

les fidèles au royaume des cieux par leurs paroles et leurs exemples ; qui sont prêts à défendre la foi catholique au péril même de leur vie.

Dans le deuxième livre, Pomerius passe en revue les devoirs des prêtres, soit envers les pécheurs qu'ils doivent ramener à la pénitence, soit envers eux-mêmes ; et à ce sujet, il s'étend particulièrement sur le désintéressement et la sobriété.

Enfin, dans le troisième livre, Pomerius traite des vices et des vertus ; ses observations sont pleines de justesse et d'exactitude.

L'ouvrage de Pomerius est intéressant et bien écrit. Il mériterait d'être plus connu des ecclésiastiques, qui ont entre les mains, sur les devoirs de leur saint état, beaucoup d'ouvrages qui ne le valent certainement pas.

Pour donner une idée de la manière dont Pomerius envisage et traite son sujet, nous donnerons ses réflexions sur le prédicateur de l'Evangile.

« Un docteur de l'Eglise, dit-il [1], ne doit pas faire de phrases prétentieuses, de peur de paraître plutôt vouloir montrer son talent qu'édifier l'Eglise. Ce n'est pas dans l'éclat des mots qu'il doit mettre sa confiance quand il prêche, mais dans la puissance des choses.

« Il ne doit pas désirer d'être applaudi ; ce ne sont pas des applaudissements, mais des larmes, qu'il doit conquérir. Son but doit être, non pas de se faire applaudir, mais de rendre ses auditeurs meilleurs qu'ils ne le sont.

« S'il veut faire verser des larmes, qu'il en verse le premier. L'émotion de son cœur passera dans l'âme des fidèles attentifs à ses discours.

« Le docteur ecclésiastique doit toujours parler avec un style simple et clair, quand même il devrait être moins latin. Cependant, la parole d'un évêque [2] doit toujours être grave. Il doit travailler à ce que tout le monde puisse le comprendre, même les ignorants.

« Il y a [3] une grande différence entre les déclamateurs et les prédicateurs. Les uns ne recherchent que la pompe de l'éloquence, c'est là leur unique but ; les autres, au lieu de la magnificence des mots, ne recherchent que la gloire de J.-C. Le déclamateur ne veut

[1] Pom., De Vit. cont., lib. 1, c. 23.

[2] On sait que dans les premiers siècles les évêques seuls prêchaient ordinairement.

[3] Pom., De Vit. cont., lib. 1, c. 24.

que revêtir des choses futiles et frivoles, d'ornements précieux; le prédicateur, au contraire, donne à ses simples paroles l'ornement des vérités saintes qu'il prêche. Il s'étudie à embellir la rusticité de sa parole par toutes les grâces de sentiments vrais et exacts, tandis que, pour le rhéteur, son discours est un voile magnifique qui doit cacher la difformité de ses opinions. Enfin, le déclamateur ne parle que pour s'attirer les applaudissements de la foule : l'intérêt de ceux qui l'écoutent est le moindre de ses soucis. L'orateur chrétien, au contraire, ne travaille que pour Dieu et pour créer des imitateurs des vertus dont il doit donner l'exemple. »

Pomerius parle souvent avec cette sagesse dans son ouvrage. Parmi les lettres de Ruricius, on en trouve deux qu'il lui adressa [1]; il lui parle avec éloge de son livre *De la Contemplation*, et l'engage à le venir trouver. On pense que Pomerius se rendit au désir du saint évêque des Lémovices et qu'il passa auprès de lui le reste de sa vie.

Dans le même temps et probablement dans la même cité que Pomerius, un pieux auteur gaulois, connu sous le nom d'Arnobe le jeune, partageait son temps entre la lecture des livres saints et l'étude de la philosophie chrétienne. Il dédia à Leontius d'Arles un commentaire sur les psaumes, court et précis, sans luxe d'érudition, mais rempli d'excellentes pensées. Il avait aussi composé un recueil de notes sur les endroits les plus difficiles des Évangiles. Il nous en reste peu de chose; mais nous avons dans son entier un ouvrage philosophique qui a pour titre : *Discussion entre Sérapion et Arnobe, sur le Dieu triple et un, les deux substances de J.-C. dans l'unité de personne et l'accord de la grâce avec le libre arbitre.* Il est divisé en deux livres et la doctrine en est exacte; quelques auteurs ont prétendu y remarquer, aussi bien que dans les commentaires sur les psaumes, quelques mots sentant un peu le semi-pélagianisme; mais il est facile de les entendre dans un sens très-catholique, et on doit être d'autant plus porté à en excuser la légère exagération, qu'Arnobe semble avoir eu en vue, dans ses ouvrages, de combattre le prédestinatianisme. On trouve, en particulier, la preuve de cette opinion dans son commentaire du psaume 146, où il nomme et attaque vivement cette hérésie.

Depuis sa naissance, au commencement du ve siècle, elle n'avait pas jeté beaucoup d'éclat; le semi-pélagianisme qui se présentait

[1] Ruric., lib. 1, Epist. 17; lib. 2, Epist. 19.

soutenu de plus de talent et trouvait moins de répulsion dans l'intelligence humaine, l'avait condamnée à un rôle secondaire, dissimulé, à une vie cachée, presque imperceptible.

Mais à la fin du siècle, alors que le semi-pélagianisme était mourant, il se rencontra un prêtre d'un génie hardi et d'une incontestable vertu, qui releva le prédestinatianisme et lui fit jeter un éclat passager.

Ce prêtre se nommait Lucidus. Faustus de Riez avait pour lui une affection particulière et beaucoup d'estime. Dès qu'il le sut dans l'erreur, il chercha à l'en retirer en des entretiens qu'il se ménagea avec lui; mais ses efforts furent inutiles et Lucidus continua à prêcher son erreur.

Voyant cependant que les évêques étaient décidés à agir contre lui, il demanda à Faustus une lettre dans laquelle il lui exposerait clairement les erreurs qu'on avait à lui reprocher.

Voici l'abrégé de la lettre que Faustus lui écrivit[1] :

« Faustus, à son très-aimé seigneur et frère, le prêtre Lucidus :

« Il est plus conforme à la charité de chercher à guérir, avec l'aide de la grâce de Dieu, un frère qui n'a pas eu assez de vigilance pour se préserver de l'erreur, que de l'abandonner sans l'avertir à la rigueur d'une sentence que les évêques ont l'intention de prononcer contre lui. Mais que puis-je espérer de cette lettre que vous m'avez demandée, puisque, dans nos conversations amicales, je n'ai pu vous attirer dans la voie de la vérité ?

« En parlant de la grâce de Dieu et de l'obéissance de l'homme, nous devons prendre cette résolution, de n'aller ni à droite ni à gauche, mais de garder le droit chemin ; et, à ce sujet, je vous exposerai aussi brièvement qu'on peut le faire dans une lettre, ce que vous devez penser avec l'Église catholique.

« Vous devez, à la grâce du Seigneur, joindre l'action du chrétien et fuir aussi bien celui qui admet une prédestination excluant l'action de l'homme, que la doctrine de Pélage. »

Faustus expose ensuite en détail les divers points que doit anathématiser Lucidus, et continue ainsi :

« Lorsque vous viendrez à nous au nom de J.-C. et que les évêques vous auront cité à paraître devant eux, nous vous exposerons,

[1] Epist. Fausti ad Lucid. presbyt. ; inter op. Fausti, in biblioth. SS. P. — Edit. Lugd., t. VIII, p. 523 et seq.

avec la grâce du Seigneur, les témoignages qui rendent certains les dogmes catholiques et condamnent les opinions contraires.

« Eclairés de la lumière de J.-C., nous confessons seulement ici, avec une sincérité et une foi ferme, que celui qui périt, périt par sa faute, et qu'il pouvait se sauver par la grâce, s'il n'avait pas refusé à la grâce le concours de son action. Nous disons aussi que celui qui est parvenu jusqu'à une bonne mort par son obéissance à la grâce, eût pu tomber par sa négligence et périr par sa faute.

« Nous prenons donc, à la suite de J.-C., un milieu entre les deux erreurs, et nous affirmons qu'après la grâce, sans laquelle nous ne sommes rien, il faut un concours d'obéissance. Mais, bien loin de nous enorgueillir de cette action par laquelle nous travaillons à ne pas rendre la grâce inutile en nous, nous déclarons hautement que tout ce que nous recevons de Dieu est purement gratuit et non le prix de nos efforts. Le fruit de notre action, nous le devons à sa bonté et non pas à nos mérites, et nous disons avec l'Evangile : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions faire.

« D'après cette courte exposition, répondez-moi ce que vous admettez et ce que vous rejetez ; du reste, celui qui n'admet pas cette vérité : *Que la grâce précède notre action et que cette action la suit* [1] ; celui-là se rend digne d'être rejeté des parvis sacrés.

« Pour moi, vous savez combien je désire vous voir rejeter votre erreur et rester dans le sein de l'Eglise. Si vous la rejetez promptement, on l'attribuera à l'ignorance ; mais si vous persévérez à la défendre, on la regardera comme un blasphème...

« Je retiens copie de cette lettre, afin d'en donner connaissance à l'assemblée des saints évêques, si on le juge nécessaire. »

Les évêques s'assemblèrent à Arles et furent présidés par saint Leontius. Les plus célèbres étaient : Euphronius d'Autun, Mamertus de Vienne, Patiens de Lyon, Faustus de Riez, Græcus de Mar-

[1] Ces paroles sont la condamnation du semi-pélagianisme dont plusieurs auteurs ont accusé Faustus. Faustus eût pu être semi-pélagien sans être pour cela moins bon catholique, puisque de son temps l'Église n'avait point condamné cette opinion. Mais le fut-il réellement ? Nous ne le pensons pas. Les autorités pour ou contre sont imposantes ; le défenseur le plus ardent de Faustus semble avoir été le P. Stilting (Bolland., 28 sept.). Nous croyons que l'ouvrage de Faustus, qui fut condamné par saint Avitus et mis à l'Index par le pape Gélase, avait été corrompu par quelque obscur semi-pélagien ; car dans tout le reste de ses écrits et dans toutes ses actions, Faustus fut toujours un évêque aussi distingué par la pureté de sa foi que par ses éminentes vertus.

seille, Basilius d'Aix et Jean de Châlon (sur Saône). Lucidus y fut cité et s'y rendit. La lettre de Faustus y fut approuvée et signée par les évêques présents et par Lucidus lui-même, qui condamna humblement ses erreurs [1].

Il adressa même, suivant la volonté du concile, aux trente évêques qui l'avaient condamné [2], une rétractation ainsi conçue [3]:

« A mes seigneurs bienheureux et vénérables pères en J.-C., Lucidus, prêtre :

« Votre correction a été pour plusieurs un principe de salut, et pour moi un remède salutaire, et je regarde comme un remède non moins efficace d'accuser mes erreurs passées, de m'en laver par une confession sincère.

« Conformément aux statuts du concile, je condamne donc avec vous les erreurs suivantes :

« 1° On ne doit pas unir l'action humaine à la grâce divine.

« 2° Le libre-arbitre a été détruit par la chute du premier homme.

« 3° Le Christ, notre Sauveur, n'a pas souffert la mort pour tous les hommes.

« 4° La prescience de Dieu entraîne violemment les hommes à la mort, et ceux qui périssent, périssent par la volonté de Dieu.

« 5° Celui qui pèche après son baptême, meurt de nouveau en Adam (c'est-à-dire contracte de nouveau le péché originel, le péché détruisant l'effet du baptême).

« 6° Les uns sont prédestinés à la mort, les autres à la vie.

« 7° Depuis Adam jusqu'à J.-C., personne, parmi les Gentils, n'a pu être sauvé en vertu de la venue de J.-C. et par la première grâce de Dieu, c'est-à-dire par la loi de nature, puisque tous avaient perdu le libre-arbitre dans la personne du premier père.

« 8° Les patriarches, les prophètes et les justes d'autrefois, sont entrés dans le Paradis avant les temps de la rédemption.

« Je condamne toutes ces opinions comme impies et sacriléges.

[1] *V.* Inter op. Fausti, Præf. in lib. de Grat. et lib. arbit. — Sirmond, concil. antiq. Gall., t. I, p. 147.

[2] Lucidus nomme ces trente évêques. Onze seulement se trouvent avoir signé la lettre de Faustus; mais c'est évidemment une négligence de copiste. La lettre fut signée par tout le concile et Lucidus adressa sa rétractation aux évêques du concile qui l'avait condamné et que nous savons ainsi avoir été au nombre de trente.

[3] Sirm., *loc. cit.*, et inter op. Fausti, bibl. SS. PP., t. VIII. — *It.* Bolland., 28 sept.

Je confesse la grâce de Dieu en ce sens que je ne sépare pas les efforts de l'homme de son impulsion divine, et j'affirme en même temps que la liberté de la volonté humaine n'a pas été détruite, mais seulement diminuée et affaiblie. Je crois que celui qui est dans la voie du salut court des dangers, et que celui qui périt eût pu se sauver. Je crois que Notre-Seigneur J.-C., dans son infinie bonté, a offert le prix de sa mort pour tous les hommes, et qu'il ne veut la mort de personne, lui qui est le Sauveur de tous, principalement des fidèles, et qui est libéral envers tous ceux qui l'invoquent. Je confesse que plusieurs, par l'espérance de la venue de J.-C., ont été sauvés sous la loi de nature que Dieu a écrite dans le cœur de tous les hommes, et sous la loi de Moïse comme sous la loi de grâce; mais qu'ils n'ont pu l'être depuis le commencement du monde et la chute originelle, que par l'intercession du précieux sang de J.-C. Je crois aux feux éternels, aux flammes de l'enfer préparées aux fautes mortelles; car Dieu condamnera justement les fautes des hommes qui existeront au moment de leur mort; et seront dignes de cette condamnation, ceux qui ne croiraient pas de cœur les vérités que je viens de confesser.

« Priez pour moi, vénérables seigneurs et pères apostoliques.

« Moi, Lucidus, prêtre, j'ai signé cette lettre de ma propre main; j'approuve ce qu'elle approuve et condamne ce qu'elle condamne. »

Tous les prédestinatiens ne suivirent pas le bel exemple de Lucidus, et plusieurs cherchèrent, par des explications plus ou moins justes, à éluder la condamnation du concile d'Arles. On assembla donc à Lyon un nouveau concile qui donna, comme celui d'Arles, une preuve de la plus haute estime à Faustus.

Les Pères d'Arles, pleins de confiance en sa profonde érudition et sa parfaite orthodoxie, l'avaient chargé de composer un ouvrage sur la grâce et le libre-arbitre, dans lequel il exposerait clairement la foi catholique et aplanirait toutes les difficultés auxquelles avaient donné lieu ces importantes et difficiles questions. Faustus s'acquitta avec zèle de l'honorable mission qui lui était confiée, et il présenta son livre aux Pères du concile de Lyon, qui l'engagèrent à y ajouter qnelque chose sur les nouvelles difficultés soulevées par les prédestinatiens, depuis le concile d'Arles.

Faustus regarda leur désir comme un ordre, il augmenta son ouvrage et le dédia au saint évêque Leontius d'Arles [1].

[1] Faust., Præf. in lib. de Grat. et Lib. arbit. — Bolland., 28 sept. — Sirm., *loc. cit.*

Voici ce que dit de cet ouvrage Gennadius[1] :

« Faustus a mis au jour un livre excellent sur la grâce de Dieu, par laquelle nous sommes sauvés, et le libre-arbitre de l'âme humaine avec lequel nous faisons notre salut. Dans cet ouvrage, il enseigne que la grâce de Dieu *invite toujours*, *précède et aide*[2] notre volonté, et que tout ce que peuvent acquérir de récompenses les efforts libres de la volonté, *n'est pas un mérite propre*, mais un don gratuit. »

Nous verrons plus tard ce livre de la grâce et du libre-arbitre de Faustus, noté comme contenant l'erreur des semi-pélagiens; mais en le voyant composé à la prière du concile d'Arles, lu dans le concile de Lyon qui ne lui trouva qu'un seul défaut, celui d'être trop court, estimé de tous les contemporains et dédié à Leontius, un des plus saints et des plus grands évêques d'alors, on ne peut se refuser à croire qu'il aura été falsifié par ceux qui avaient intérêt à s'appuyer sur un livre d'une aussi haute autorité.

Cette falsification fut d'autant plus facile, que, peu après l'apparition de cet ouvrage, les nouvelles guerres dont la Gaule fut le théâtre, et l'ébranlement qu'y produisit la chute de l'empire, refoulèrent les études et les livres au fond des monastères, et que plusieurs communautés, dans les provinces méridionales, avaient conservé, avec leur vénération pour Cassien, un attachement secret à ses erreurs; nous en verrons bientôt la preuve.

Quoi qu'il en soit du semi-pélagianisme de Faustus, il est certain que pendant son épiscopat, il fut vénéré par tous les évêques, pour la pureté de sa foi et ses éminentes vertus. Sidonius, qui l'aimait comme un père, nous a fait un tableau magnifique de sa vie, dans un poëme que la reconnaissance lui fit composer en son honneur. On en lira cet extrait avec intérêt[3] :

« Daigne écouter, illustre pontife, les accords de ma lyre, quoiqu'ils soient bien indignes de tes vertus.

[1] Gennad., De Vir. illustr., c. 85.

[2] Il est impossible de déclarer plus clairement que Faustus ne fut pas semi-pélagien. La réputation de semi-pélagianisme a été surtout faite à Faustus par les jansénistes, qui ont eu pour cela d'assez fortes raisons, puisqu'il s'était porté comme le plus grand ennemi des doctrines qu'ils ont ressuscitées. Tillemont va même jusqu'à l'attaquer dans son style. Sur ce point, il a tort comme sur tout le reste. Nous n'irons pas disputer à Tillemont son érudition; mais l'esprit de parti gâte tout ce qu'il touche.

[3] Sidon. Apollin., Poem. euch. ad Faust., Epist. Reg.

« Je te dois d'abord des actions de grâces pour avoir conservé l'honneur et l'innocence de mon frère, pendant l'âge si périlleux de la jeunesse; ce bienfait, c'est ton ouvrage, après le secours du Seigneur; il en recueillera les fruits, et c'est à toi qu'il en sera redevable.

« Et puis, lorsque j'étais à Riez, il y a longtemps déjà, quand les brûlantes ardeurs de l'été entr'ouvraient la terre altérée, tu me donnas l'hospitalité et je trouvai chez toi une retraite, un ombrage, une table, un lit, des bénédictions, la paix et le bonheur. Une faveur plus grande encore, c'est que tu m'as conduit à la sainte demeure de ta pieuse mère. A sa vue, mon âme fut saisie d'une vive émotion; un sentiment de profonde vénération se peignit sur mon visage. Je n'eusse pas été plus ému si Samuel m'eût présenté à Anne ou Israël à Rébecca.

« Reçois, je t'en prie, illustre pontife, ces vers, trop faible témoignage de mon affection!

« Soit que tu vives dans les syrtes brûlantes, ces régions inaccessibles, ou dans les vallées marécageuses, sur la pointe des noirs rochers ou dans ces cavernes obscures que ne visitent jamais les rayons du soleil;

« Soit que tu te retires sur le sommet escarpé des Alpes où l'anachorète s'étonne de te voir dormir sur une couche de gazon, froide comme la glace, mais qui ne peut cependant refroidir l'amour ardent qui brûle en ton cœur pour J.-C.;

« Soit que tu parcoures ces lieux où t'appellent Élie et Jean, les deux Macaire, et Paphnuce ce héros de la pénitence, Or et Ammon, Sarmate, Hilarion, et Antoine qui n'a pour richesses que la tunique de feuillage que son maître avait tressée;

« Soit que tu rendes aux embrassements de Lérins son ancien père; Lérins où tu retournes souvent, malgré ton grand âge, te délasser en servant tes enfants, où tu consacres à peine quelques instants au sommeil, où tu aimes à te nourrir d'herbes crues et à unir les jeûnes les plus rigoureux au chant des psaumes; Lérins, où tu viens raconter à tes frères la vie du saint vieillard Caprasius, du jeune Lupus, d'Honorat, ce père si doux et si aimable, de ce Maximus, dont tu fus deux fois successeur, comme abbé et comme évêque; d'Eucher, dont tu célébras la venue à Lérins, et d'Hilaire, enfin, qui la combla de joie par son retour;

« Soit que je te contemple au milieu du peuple confié à tes soins, lui apprenant, par tes exemples, à mépriser les vieilles mœurs cor-

rompues d'autrefois ; empressé à secourir les malheureux qui manquent de pain et de refuge, dont les jambes amaigries fléchissent sous le poids des chaînes ; ou portant sur tes épaules le cadavre livide de l'indigent ;

« Soit enfin que je te voie sur les degrés de l'autel vénérable, étancher la soif de ton troupeau qui écoute avec avidité l'explication de la loi sainte, souverain remède de son âme :

« Quoi que tu fasses, en quelque lieu que tu sois, tu es toujours pour moi Faustus, Honoratus et Maximus [1]. »

Les vers de Sidonius nous font pénétrer dans l'intimité de la sainte vie de l'évêque de Riez. Au milieu de ses travaux pour la défense de la foi et le gouvernement de son Église, il conserva donc toujours l'amour de la solitude. Il fut un de ces pieux pélerins si nombreux au ve siècle, qui parcouraient les déserts d'Égypte et de Palestine pour s'édifier du spectacle des admirables vertus des anachorètes qui les habitaient. Il gravissait les Alpes et allait étonner, par les rigueurs de sa pénitence, les solitaires qui y vivaient, connus seulement de Dieu pour lequel ils avaient tout quitté ; mais il aimait surtout à revoir sa chère Lérins, où il trouvait des enfants si heureux de l'embrasser.

On ne peut douter qu'une sainte mort n'ait couronné une si belle vie. L'Église de Riez, de temps immémorial, l'a reconnu comme saint. On ignore en quelle année il quitta ce monde ; il est très-probable que Sidonius, son ami, lui survécut plusieurs années.

Depuis son retour de l'exil, Sidonius ne s'occupa plus que du soin de son troupeau et de la pratique de la vertu. Léon, ce ministre d'Evarik, qui l'aimait et avait obtenu son retour en Arvernie, l'ayant prié d'utiliser les talents que Dieu lui avait donnés, en écrivant l'histoire : « Mon cher Léon [2], lui répondit-il, la religion doit être mon unique étude ; l'humilité et l'oubli, mon désir, et je dois placer mes espérances plutôt dans les choses à venir que dans les événements passés ; enfin ma mauvaise santé m'empêche de songer à te satisfaire ; je commence à aimer le repos, c'est l'apanage de mon âge ; la gloire que donne l'étude, même celle qui devrait me survivre, n'a plus pour moi d'attraits. »

[1] Ces dernières paroles sont un jeu de mots. Il y compare d'abord Faustus aux premiers Pères de Lérins, et ensuite le mot Faustus veut dire heureux, Honoratus, honoré ou digne d'honneur, Maximus, très-grand.

[2] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 22.

Cependant saint Prosper d'Orléans l'ayant prié d'écrire l'histoire de l'invasion d'Attila, pendant laquelle son prédécesseur Anianus avait joué un rôle si glorieux, Sidonius ne crut pas devoir se refuser à sa demande. Mais après avoir commencé son travail, il ne voulut pas le continuer, et il écrivit cette lettre au saint évêque d'Orléans [1] :

« Sidonius, au seigneur pape Prosper, salut :

« Vous m'avez demandé de célébrer la gloire du grand et parfait pontife Anianus, cet émule de Lupus et de Germain; et vous eussiez désiré que je gravasse dans le cœur des fidèles le souvenir des mœurs si pures, des mérites et des vertus de ce grand homme, qui peut à bon droit se glorifier de vous voir assis sur son siége; vous aviez exigé de moi la promesse de transmettre à la postérité le récit de l'invasion d'Attila, de l'attaque de la cité d'Orléans, de la résistance des citoyens et de la prophétie du saint évêque que le ciel accomplit. J'avais commencé d'écrire; mais à la vue de la lourde tâche qui m'était imposée, je me repentis de ma tentative : aussi n'ai-je mis personne dans la confidence d'une œuvre que je commence par condamner moi-même. J'espère, en considération de vos prières et des mérites de ce grand évêque, trouver bientôt l'occasion de faire son éloge. Du reste, vous êtes un créancier trop équitable, pour ne pas pardonner à l'imprudence d'un débiteur téméraire, et vous n'exigerez pas ce que je ne puis pas vous payer.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Sidonius avait donc entièrement renoncé à la gloire de ce monde pour ne penser qu'à celle qu'il devait mériter dans les cieux. C'est pourquoi, lorsqu'il pouvait dérober quelques instants aux occupations de son ministère pastoral, il allait, à l'exemple de tous nos grands évêques, les passer au sein de la solitude.

Il y avait aux portes de la cité des Arvernes un monastère qu'il édifia bien souvent, sans doute, de sa piété et de ses vertus. Ce monastère, dédié à saint Cyr, avait été fondé par un homme pieux nommé Abraham. Il était né sur les bords de l'Euphrate, dit Sidonius [2], et il souffrit pour J.-C. les cachots, les fers et la faim la plus cruelle. Fuyant le terrible roi de Suse, il se dirigea vers l'Occident. Après avoir parcouru la Palestine et l'Egypte, il traversa l'Italie et arriva enfin auprès de la cité d'Arvernie où il se construisit une ca-

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, Epist. 15.

[2] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 17 ad Volus.

bane couverte de chaume. Des disciples accoururent autour de lui et se bâtirent des huttes semblables à la sienne au milieu desquelles ils élevèrent une église.

Le saint abbé Abraham était si vénéré pour ses sublimes vertus, que Victorius, gouverneur de l'Arvernie au nom d'Evarik, voulut assister à ses derniers moments. Il versa des larmes en voyant le saint mourir et lui fit faire de magnifiques funérailles. Victorius était alors intimement uni avec Sidonius. Malheureusement, après la mort du saint évêque, il oublia la douceur et les vertus qui avaient rendu moins cruelle aux Arvernes la perte de leur liberté.

Sidonius voulut payer aussi à saint Abraham le tribut de ses regrets et lui composa une épitaphe d'où nous avons tiré ce que nous avons dit de ce pieux abbé. Auxanius succéda à Abraham dans le gouvernement du monastère de Saint-Cyr. Mais Sidonius ayant reconnu que sa douceur dégénérait en faiblesse, chargea le frère Volusianus d'y rétablir la règle dans toute sa pureté, suivant les statuts des Pères de Lérins et de Grigny [1].

Le monastère reprit ainsi une nouvelle ferveur et Sidonius se plaisait à y aller officier les jours de fête. Voici à ce sujet ce que nous raconte Grégoire de Tours [2] :

« Saint Sidonius était d'une si grande éloquence, que très-souvent il improvisait sur-le-champ, et avec le plus grand éclat, sur quelque sujet qu'il voulût. Il arriva, un jour qu'il fut invité à la fête du monastère de Saint-Cyr, qu'on lui enleva le livre dont il avait coutume de se servir pour célébrer les très-saintes solennités. Il se prépara quelque temps et dit ensuite si bien l'office de la fête, que tous étaient dans l'admiration et croyaient entendre un ange plutôt qu'un homme.

» Nous avons longuement parlé de lui, dit encore Grégoire de Tours, dans la préface que nous avons ajoutée au livre de messes qu'il avait composé. »

Nous regrettons la perte et du livre de Sidonius qui eût été si important sous le rapport liturgique, et de la préface de Grégoire qui nous eût sans doute appris bien des choses intéressantes sur le grand évêque des Arvernes.

Nous ne trouvons plus sur lui que ce passage de l'histoire ecclésiastique des Francs, que nous recueillons précieusement [3].

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 17 ad Vol.
[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 22.
[3] *Ibid.*, lib. 2, c. 23.

« Après que Sidonius se fut consacré au service du Seigneur, et pendant qu'il menait en ce monde une sainte vie, deux prêtres se révoltèrent contre lui, et, lui ayant enlevé tout pouvoir sur les biens de l'Église, lui laissèrent à peine de quoi vivre et lui firent subir les plus grands outrages. Mais la clémence divine ne permit pas que ces injures restassent impunies.

« Un de ces prêtres méchants et indignes l'avait menacé un jour de le chasser de l'église. Ayant entendu le signal de matines, il se leva enflammé de colère contre le saint de Dieu et méditant d'accomplir le dessein qu'il avait conçu le jour précédent dans son cœur criminel. Mais étant entré dans un privé, il y rendit l'âme.

« Depuis longtemps son domestique attendait avec une lumière qu'il sortît, et déjà le jour commençait à poindre. Son complice, c'est-à-dire l'autre mauvais prêtre, lui envoya un messager pour lui dire : Viens et ne tarde pas, afin que nous accomplissions ce que nous avons projeté hier. Mais comme il ne répondait pas, le domestique souleva le voile qui servait de porte et trouva son maître mort sur le siége du privé. On ne peut douter qu'il ne fût aussi coupable que cet Arius qui mourut de la même manière; car on peut bien appeler hérétique celui qui n'obéit pas au pontife que Dieu a choisi pour paître ses brebis.

« Le saint évêque Sidonius, quoiqu'il lui restât encore un ennemi, fut remis en possession de son pouvoir.

« Après cela, il arriva qu'étant attaqué de la fièvre, il devint bien malade, et il pria les siens de le porter dans l'église. Lorsqu'il y fut, une grande foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'assembla autour de lui, pleurant et disant : « Pourquoi nous abandonnez-vous, « bon pasteur, et à qui laissez-vous ceux que votre mort va rendre « orphelins ? Qui pourra nous assaisonner comme vous du sel de la « sagesse ? Qui, par sa prudence, nous inspirera la crainte du nom « du Seigneur ? » Le peuple disait ces paroles et poussait de grands gémissements. Enfin le saint évêque se sentit animé du Saint-Esprit et dit : « O mon peuple ! ne craignez point, voici que mon frère « Aprunculus vit et il sera votre évêque. » Ils ne comprenaient pas ces paroles et le croyaient en délire. »

La prophétie du saint se vérifia ; car, ajoute Grégoire de Tours [1], « comme la terreur des Franks se répandait en ces régions et que tous désiraient les y voir étendre leur empire, saint Aprunculus,

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 23.

évêque de la cité de Langres, commença à devenir suspect aux Burgundes. La haine croissant contre lui de jour en jour, on ordonna de le faire périr en secret par le glaive. L'ayant appris, Aprunculus s'enfuit pendant la nuit du castrum de Divio (Dijon), en se laissant glisser le long du mur. Arrivé chez les Arvernes, il fut élu onzième évêque de la cité, suivant la parole que le Seigneur avait mise dans la bouche de saint Sidonius. »

Sidonius mourut en 488. Son âme si chrétienne qui n'avait pu s'accoutumer au joug arien des Visigoths, dut être consolée, avant de quitter ce monde, en voyant les Franks s'avancer à grands pas à la conquête des Gaules; il partagea sans doute les sentiments d'Aprunculus et des plus saints évêques, qui apercevaient dans ces peuplades germaniques les futurs destructeurs des empires ariens des Visigoths et des Burgundes, et les fils prédestinés de l'Eglise catholique.

Sidonius fut un aimable et brillant génie paré de tout le luxe de la littérature, un évêque admirable par ses vertus, et il a mérité de son peuple ces éloges qui furent gravés sur son tombeau :

« Il fut illustre par ses titres et ses dignités; maître de la milice et juge au forum, il traversa avec calme les tempêtes du monde. Par sa modération, il imposa des lois à la fureur des barbares, et au milieu des discordes civiles il sut, par la sagesse de ses conseils, ramener la paix. Au milieu de toutes ces préoccupations, il trouva le temps de composer des écrits qui passeront à la postérité [1].

« Assis sur la chaire des pontifes, il effaça dans son cœur la dernière empreinte des idées du monde.

« Qui que vous soyez qui venez ici prier Dieu et pleurer, répandez votre prière sur ce sépulcre béni et invoquez Sidonius dont le monde entier connaît le nom et le génie. »

Les amis de Sidonius, Euphronius d'Autun, Patiens de Lyon, et Perpetuus de Tours quittèrent ce monde à peu près dans le même temps et s'en allèrent dans les cieux recevoir la couronne que méritaient leurs vertus.

[1] Les œuvres de Sidonius furent éditées par Savaron et par le P. Sirmond, qui les accompagnèrent l'un et l'autre de nombreuses notes. MM. Grégoire et Collombet, qui avaient déjà édité et traduit plusieurs ouvrages de Salvien, de S. Eucher et de S. Vincent de Lérins, ont encore édité et traduit en entier les œuvres de Sidonius qu'ils ont aussi enrichies de nombreuses notes. Nous avons profité des traductions de ces modestes et laborieux savants pour revoir les nôtres, que nous n'eussions pas faites si nous eussions connu plus tôt leurs consciencieux travaux.

Quinze ans avant de mourir, Perpetuus avait fait un testament[1] que nous avons encore et qu'on lira avec édification.

« Au nom de J.-C., amen. Moi Perpetuus, pécheur, évêque de l'Eglise de Tours, je n'ai pas voulu quitter ce monde sans avoir fait mon testament, de peur que les pauvres ne fussent oubliés dans le partage des biens que la divine Providence m'a prodigués; j'eusse craint aussi que les biens d'un évêque passassent en d'autres mains qu'en celles de l'Eglise.

« Je lègue aux prêtres, diacres et autres clercs de mon église, la paix de J.-C. Amen.

« *Seigneur! confirmez ce que vous avez opéré en nous!* Qu'il n'y ait pas de division parmi mes clercs, et qu'ils demeurent inviolablement dans la foi! Amen.

« Paix à l'Eglise! paix au peuple! paix à la cité et aux campagnes! Amen.

« *Venez, Seigneur Jésus et ne tardez pas!* Amen.

« Je vous laisse, à vous, prêtres, diacres et autres clercs de mon Eglise, le soin de ma sépulture. Vous mettrez mon corps où il vous plaira, et d'après l'avis du comte Agilon. *Je sais que mon Rédempteur vit et que je verrai mon Sauveur dans ma chair.* Amen.

« Cependant, si vous daignez m'accorder une grâce que je vous demande humblement, je souhaiterais que mon corps attendît la résurrection aux pieds du bienheureux Martin. »

Saint Perpetuus fait ensuite quelques dispositions particulières. Il affranchit ses esclaves, lègue à saint Euphronius d'Autun, qui vivait encore[2] au moment où il fit son testament, le reliquaire d'argent qu'il avait coutume de porter, et un livre d'Evangiles écrit de la main de saint Hilaire de Poitiers. Il lègue ses autres livres à son Eglise; à sa sœur Fidia Julia Perpetua, une petite croix d'or contenant des reliques de notre Seigneur; au prêtre Amalarius, une colombe d'argent pour mettre la sainte eucharistie; à l'Eglise de Saint-Pierre à Tours, une belle tapisserie. Il lègue son cheval au comte Agilon, et à son successeur tous les meubles qu'il voudra choisir. Il assigne une pension à deux prêtres interdits qu'il défend de rétablir, et enfin plusieurs terres à son Eglise, à la condition d'entretenir, avec les revenus de l'une

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 31; D. Ruinart., in Append. ad op. Greg. Tur.

[2] Saint Euphronius mourut avant saint Perpetuus et le legs ne put être exécuté.

d'entre elles, les lampes qui devaient brûler jour et nuit devant le tombeau de saint Martin.

Après ces dispositions, saint Perpetuus continue ainsi : « O vous qui êtes mes entrailles et mes frères bien-aimés! vous ma couronne et ma joie! mes seigneurs et mes enfants! Pauvres de J.-C.! vous tous qui êtes dans l'indigence et mendiez votre pain; malades, veuves et orphelins, je vous déclare, nomme et constitue mes héritiers; à l'exception des biens dont j'ai disposé ci-dessus, je vous donne tout ce que je possède en terres, pâturages, prairies, bois, vignes, maisons et jardins, en rivières et moulins, en or, en argent, en habits et en toute autre chose. Que ces biens soient vendus aussitôt après ma mort et qu'on en partage le prix en trois parts. Les deux tiers de cette somme seront remis au prêtre Agrarius et au comte Agilon, pour être distribués, par eux, aux indigents. L'autre tiers sera remis à la vierge Dadolena, pour être distribué aux veuves et autres femmes pauvres. »

Saint Perpetuus mourut après avoir gouverné l'Eglise de Tours pendant trente années; il fut le digne successeur de saint Martin, pour lequel il avait la dévotion la plus tendre (490 ou 491).

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

N° 1.

De nombreux et savants érudits ont écrit pour ou contre la prédication du Christianisme dans les Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne.

Les uns la rejettent absolument, et veulent que la mission asiatique de saint Pothin et de saint Irénée soit la première qui ait été faite dans les Gaules. Ils s'appuient principalement sur l'autorité de Sulpice-Sévère qui, à l'occasion des premiers martyrs de Lyon, dit que ce sont les premiers qu'on ait vus dans les Gaules, la religion ayant été reçue assez tard en-deçà des Alpes [1].

« Je ne crois pas, dit le savant Tillemont [2], qu'on puisse assurer sur cela que « la foi n'y ait pas été prêchée ou par les Apôtres même, ou par leurs succes- « seurs..... Nous ne voyons rien, ajoute-t-il, qui empêche absolument de croire « que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules. »

Ces paroles de Tillemont ont d'autant plus d'autorité, qu'il est partisan déclaré de saint Grégoire de Tours, qui est la seconde autorité sur laquelle se fondent ceux qui rejettent la prédication apostolique ; et c'est probablement à cause du texte de Grégoire de Tours, qui met la mission de Trophime d'Arles au IIIe siècle, que Tillemont ne le joint pas à saint Luc et à saint Crescent. Cependant les raisons sur lesquelles la mission de saint Trophime est appuyée, sont au moins aussi fortes que celles qui prouvent celle de saint Luc et de saint Crescent. Les lettres du pape Zozime et la supplique des évêques de la province d'Arles au pape saint Léon prouvent évidemment qu'au ve siècle l'Église de Rome, comme celle des Gaules, croyait à la mission de saint Trophime.

Mais Tillemont, comme tous ceux qui se sont appuyés de l'autorité de Grégoire de Tours pour combattre la mission apostolique, a supposé l'impossibilité de l'existence de deux Trophimes, l'un du Ier siècle et l'autre du troisième ; ce qu'on peut cependant très-raisonnablement admettre, comme nous l'avons remarqué dans la note de la page 38 de cette Histoire.

Une fois qu'on admet deux Trophimes existant à deux époques différentes, le texte de Grégoire de Tours ne prouve absolument rien contre la mission apostolique.

D'autres érudits admettent la mission apostolique, mais avec toutes les circonstances dont l'accompagnent les légendaires du moyen-âge. Ils font de saint Martial un des soixante-douze disciples ; de saint Paul de Narbonne, le proconsul Sergius Paulus ; de saint Denis de Paris, saint Denis l'Aréopagite. Saint Eutrope, saint Ursin, saint Savinien et ses compagnons, saint Front, etc., ont été, selon

[1] Sulpit. Sev., Hist. Tunc primùm martyria visa, *seriùs* trans Alpes religione susceptâ.

[2] Tillemont, Mém. eccl., t. IV, p. 420.

[3] Nous donnons au troisième livre de cette Histoire ces documents historiques, que l'on peut voir dans le Père Sirmond. (Concil. antiq. Gall., t. I.)

eux, envoyés par saint Pierre lui-même, ou au moins aux temps apostoliques.

Nous croyons cette opinion aussi erronée que la première, et il est impossible d'appuyer sur des preuves tant soit peu solides ces assertions. Tout le monde sait que la chronologie n'est pas le côté brillant des légendaires du moyen-âge ; or il est impossible d'appuyer sur d'autres preuves que sur leurs récits la venue, aux temps apostoliques, des saints que nous avons nommés.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter ces divers témoignages, et nous nous bornerons à présenter un résumé rapide des travaux qui ont été faits à propos de l'identité de saint Denis de Paris et de saint Denis l'Aréopagite, parce que cette opinion est soutenue encore par quelques personnes et fut autrefois plus universellement admise.

La question de l'aréopagitisme de saint Denis fit grand bruit au IXe siècle, et c'est alors qu'Hilduin, abbé de saint Denis, composa son ouvrage intitulé : *Areopagites*, dans lequel il cherche à établir que saint Denis, membre de l'aréopage d'Athènes, converti par l'apôtre saint Paul, est le même qui vint dans les Gaules et fonda l'église de Paris.

Il y eut, sur le même sujet, une grave controverse au XVIIe siècle : plusieurs érudits prirent parti pour l'aréopagitisme, entre autres le père Noël-Alexandre, qui a détaillé toutes les preuves de son opinion au IIIe volume de ses Dissertations sur l'histoire ecclésiastique [1]. Le père Sirmond s'est fait le champion de l'opinion contraire, et nous a donné sa dissertation des deux Denis [2].

Nous adoptons le sentiment du père Sirmond, et nous établissons : 1° que, parmi les monuments historiques antérieurs au IXe siècle, *aucun* ne peut être cité avec raison en faveur de l'aréopagitisme, et que plusieurs lui sont formellement contraires ; 2° que l'opinion de l'aréopagitisme ne date que du IXe siècle.

Nous avouons, avec le père Pagi [3], qu'avant Hilduin, c'est-à-dire avant le IXe siècle, il y avait déjà des avis différents sur saint Denis de Paris. Les uns faisaient remonter sa mission au temps du pape saint Clément ; les autres, au milieu du IIIe siècle seulement, avec Grégoire de Tours.

« Tous les savants conviennent, dit D. Félibien [4], que l'opinion de ceux qui attribuent la mission de saint Denis au pape saint Clément est beaucoup plus ancienne qu'Hilduin, et il est aisé, en effet, de s'en convaincre par divers monuments qui nous sont restés. Une hymne de saint Denis, attribuée à Fortunat, le marque positivement, aussi bien que la Vie de sainte Geneviève, l'Antiphonier grégorien de Charles-le-Chauve, qui se garde dans la bibliothèque de l'abbaye de Compiègne ; le Martyrologe de Raban, et une charte du roi Thierry, de l'an 723 ; toutes pièces conformes en cela au témoignage que rendirent depuis les évêques de France assemblés en 825. On peut encore tirer des anciens auteurs plusieurs inductions qui servent à autoriser l'ancienneté de cette opinion. En un mot, M. de Tillemont, si éloigné de l'admettre contre le témoignage positif de saint Grégoire de Tours, est convenu néanmoins qu'il pouvait y avoir, au VIe siècle, comme deux traditions différentes dans quelques églises ; les unes faisant venir leurs premiers évêques du temps des Apôtres ou de leurs disciples, et les autres, seulement sous Dèce, comme l'a écrit saint Grégoire de Tours. »

Mais, en admettant même que saint Denis de Paris serait venu dans les Gaules

[1] Natal. Alexand., Hist. eccl., Dissert. 16, prop. 2, p. 164 et seq.

[2] Sirmond, oper. var., t. IV.

[3] Pag. Critic. Baron. ad ann. 834, t. XIV. Annal. eccl., p. 105, § 9.

[4] D Felib., Hist, de l'Abbaye de Saint-Denis, pièces justif., 2e partie, § 1.

du temps du pape saint Clément ou au Ier siècle, on ne pourrait évidemment en conclure qu'il est le même que saint Denis l'Aréopagite, et il faudrait admettre l'impossibilité absolue de l'existence simultanée de deux hommes du nom de Denis, pour dire, avec Noël-Alexandre : *Porrò qui hoc ævo missus est, quis alius ille est præter Areopagitam.* Le raisonnement de Noël-Alexandre est fort mauvais.

Or, parmi les monuments historiques antérieurs au IXe siècle que citent en leur faveur les partisans de l'aréopagitisme, tous, excepté deux, disent seulement que saint Denis fut envoyé sous saint Clément. Les deux qui favorisent l'aréopagitisme sont : 1° les Actes du martyr de Saint-Denis, par Visbius; 2° des vers attribués à saint Eugène le jeune, évêque de Tolède.

Quant aux Actes de Visbius, le père Morin [1] les cite d'après un vieux sacramentaire où il les avait trouvés; et il faut avouer que c'est une légende pitoyable, et le plus mince érudit peut acquérir l'intime conviction, en les lisant, qu'ils sont loin d'être du Ier siècle, comme le croyait Hilduin, qui nous donne ces Actes comme écrits par Visbius, au temps même du martyre de saint Denis. C'est une mauvaise pièce apocryphe écrite probablement peu avant Hilduin, et s'il l'a trouvée, comme il le dit, consumée de vétusté, on peut croire qu'il s'est étrangement mépris sur les causes qui l'avaient détériorée, et qui seraient plutôt des circonstances de *lieu* que de *temps.*

Pour les vers attribués à saint Eugène le jeune, évêque de Tolède, les voici tels que nous les donne Noël-Alexandre :

Cœli cives applaudite,
Mundi jucundo lumini
Quo illustratur Cœlitus
Hujus Diei gratia, etc.
Areopago Athenæ
Regis sumpsit diadema
Cœlestis gemmam fulgidam
Dyonisium sophistam, etc.
Clemente Romæ præsule
Jubente, venit Galliam.

Ces vers prouveraient que l'opinion de l'aréopagitisme existait avant le IXe siècle, s'ils étaient de saint Eugène le jeune; mais c'est ce qui est loin d'être prouvé, et ils ne se trouvent pas dans les œuvres de cet évêque éditées par le père Sirmond [2].

L'hymne attribuée à Fortunat n'est pas de lui probablement : c'est le sentiment de la plupart des érudits. De plus, il n'y est fait aucunement mention de l'aréopagitisme. Voici la strophe citée par Noël-Alexandre :

Clemente Romà præsule,
Ab urbe missus adfuit
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliæ.

Non-seulement aucun monument historique antérieur au IXe siècle n'est favorable à l'aréopagitisme, mais plusieurs lui sont formellement contraires.

1° Sulpice-Sévère, qui ne met de martyrs dans les Gaules qu'au second siècle,

[1] Morin., De Ord., p. 54 et seq.

[2] Inter op. varia P. Sirmond.

sous Marc-Aurèle (177), tandis que les partisans de l'aréopagitisme en mettent un grand nombre au premier.

2° Grégoire de Tours, dont le témoignage est clair et formel. Il faut avouer que, de son temps, l'opinion de la mission apostolique, qui existait comme elle a existé à tous les siècles, était déjà embrouillée, et que dans plusieurs endroits il s'est trompé sur quelques saints apôtres qu'il met au Ier siècle, et qui ne sont venus qu'au troisième. Mais on ne peut, quoi qu'on en dise, refuser une grande autorité à l'opinion qu'il a si clairement émise, dans son histoire des Francs, sur la mission des sept évêques, sous le consulat de Dèce et de Gratus (250); il s'accorde sur ce point avec les Actes de saint Saturnin, et il devait parfaitement connaître les traditions véritables de l'Église d'Auvergne dont il était originaire, et de Tours dont il était évêque.

3° Les Actes des disciples de saint Denis les font tous martyriser sous Maximien-Hercule, à la fin du IIIe siècle. C'est une preuve évidente que saint Denis ne put venir que vers le milieu de ce siècle. Il n'y a d'exception que pour les Actes des saints Ruffin et Valère, écrits par Paschase Ratbert, qui crut devoir corriger les anciens Actes qui les faisaient aussi mourir sous Maximien-Hercule.

4° Tous les Martyrologes, comme l'a fort bien démontré Launoy, et après lui le père Sirmond, s'accordent à distinguer deux saints Denis: ils fixent la fête de l'un au 5 des nones d'octobre, et celle de l'autre au 7 des ides du même mois. Saint Denis d'Athènes souffre le martyre à Athènes, où il est consumé par les flammes; saint Denis de Paris le souffre à Paris, où il a la tête tranchée. Les Martyrologes même postérieurs au IXe siècle distinguent ces deux saints.

5° L'auteur des Gestes de Dagobert, qui écrivit au VIIIe siècle l'histoire de l'invention des corps de saint Denis et de ses compagnons, de la fondation de son monastère, etc., ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner qu'il croie à l'aréopagitisme de saint Denis. On peut dire cependant que, dans ces récits, il était impossible qu'il n'y fît pas au moins allusion si cette opinion eût été admise alors.

6° Le pape Etienne, dans la relation de sa guérison au monastère de Saint-Denis, vers le même temps, n'y fait pas non plus la moindre allusion.

7° Le pape Innocent III (1215) envoya au monastère de Saint-Denis le corps de saint Denis l'Aréopagite, qu'il fit venir de Grèce, afin qu'on ne pût contester qu'il possédât cette sainte relique, quel que fût le sentiment qu'on adopterait sur la question de l'aréopagitisme. Innocent III, tout en disant qu'il ne veut pas prendre de sentiment dans la question de l'aréopagitisme, donne cependant un coup terrible aux Actes de Visbius et à Hilduin, qui font mourir et ensevelir saint Denis l'Aréopagite à Paris.

S'il en eût été ainsi, Innocent III n'aurait pas pu faire venir ses reliques de la Grèce.

Nous disons en second lieu que l'opinion de l'aréopagitisme ne date que du IXe siècle, et qu'Hilduin en fut le propagateur, sinon l'auteur.

C'est au IXe siècle, en effet, qu'on la voit apparaître pour la première fois. Hilduin dit lui-même qu'il a trouvé dans Visbius cette opinion inconnue auparavant. Il ajoute que l'aréopagitisme était ignoré des Grecs, et qu'ils ont appris de l'Occident ce qui concerne saint Denis.

Plusieurs érudits ont attaqué Hilduin personnellement, et le font auteur des prétendus Actes de Visbius, sur lesquels il s'appuie. Il est plus probable qu'Hilduin a été de bonne foi [1], et a été trompé par une pièce apocryphe qu'il prit pour

[1] D. Mabillon, De Re diplom., lib. I, c. 3, n° 15. — Id., Analecta, p. 215.

une pièce authentique [1]. Il chercha à propager son opinion en Orient, et fit tout son possible, dit le cardinal Baronius [2], pour que des personnes doctes écrivissent la Vie de saint Denis l'Aréopagite. Aussi nous voyons à cette époque, en Orient, un auteur d'une Vie de saint Denis adopter le sentiment d'Hilduin [3], qui fut aussi suivi par Michel, syncelle de Jérusalem, et Siméon Métaphraste.

Nous croyons donc qu'Hilduin fut, sinon le premier auteur, du moins le propagateur de l'aréopagitisme, qui naquit au IX[e] siècle seulement.

Nous finissons ces remarques par un passage de D. Félibien, dans lequel il fait l'analyse du fameux ouvrage d'Hilduin. Cet abbé le composa en 835, à la prière de Hludwig ou Louis-le-Pieux, qui reconnaissait avoir reçu de saint Denis plusieurs faveurs.

« Pour engager Hilduin [4] à seconder son zèle et sa reconnaissance, il lui ordonne de composer une nouvelle Vie du saint martyr, tirée des anciens historiens grecs et latins, et d'autres monuments des archives de l'Église de Paris, ne doutant pas qu'un tel ouvrage, sorti de sa main, ne fût d'une grande utilité pour le public. L'empereur lui recommande de renfermer aussi dans le même volume, avec la révélation faite au pape Étienne, l'office nocturne et les hymnes de saint Denis; enfin de lui envoyer au plus tôt, dans un second volume à part, tout ce qu'il aura pu recueillir sur ce sujet, c'est-à-dire les pièces justificatives de son ouvrage.

« Hilduin, qui avait un fort grand zèle pour tout ce qu'il croyait capable d'honorer le patron de son abbaye, ne pouvait recevoir un ordre qui lui fût plus agréable. Aussi témoigne-t-il, dans sa réponse à l'empereur, que c'est avec un singulier plaisir qu'il se voit engagé de mettre la main à la plume pour écrire sur un sujet à quoi il était déjà tout disposé; qu'il est ravi qu'une si grande autorité vienne au secours de sa faiblesse, et qu'il a tout lieu d'espérer que Dieu, qui forme les pieux désirs dans l'ame de ses serviteurs, lui donnera les lumières nécessaires pour réussir dans l'ouvrage qu'il entreprend. Ensuite il marque à l'empereur que ce qui le touche davantage est de le voir lui-même, dans un esprit véritablement chrétien, rapporter à Dieu et à l'intercession des saints martyrs sa prospérité présente. Il le loue de sa piété et de sa reconnaissance envers eux, et du soin qu'il prend de faire recueillir les Actes de leur glorieux martyr : il le compare à Esdras, et le félicite déjà, par avance, du mérite qu'il va se faire partout en procurant la connaissance de la vie de saint Denis, dont il dit que les principales circonstances, particulièrement celles qui regardent sa naissance et sa mort, étaient presque entièrement ignorées, encore que le nom et les miracles d'un si grand saint fussent célèbres dans tout le monde. Il ajoute que, dans le désir qu'il a eu de satisfaire promptement aux ordres et à la dévotion de l'empereur, il n'a peut-être pas pris autant de temps qu'il en aurait fallu pour rendre son ouvrage parfait; qu'au reste, il a dressé un extrait fidèle de ce qu'il a trouvé dans les auteurs grecs et latins; qu'il espère que son exactitude suppléera au défaut de son style peu châtié; qu'il y a bien autant d'agrément à goû-

[1] On fit au moyen-âge beaucoup de ces pièces apocryphes, comme nous le remarquerons plusieurs fois dans le cours de cette Histoire.

[2] Baron., Annal. eccl., ad ann. 834, § 8 et 9, t. XIV, p. 193.

[3] Quelques écrivains attribuent cette *Vie* à saint Methodius, patriarche de Constantinople. Ce sentiment peut être contesté. Il est possible cependant qu'il en soit l'auteur, car, comme le remarque le P. Lecointe, il ne mourut qu'en 847, douze ans après la composition des *Aréopagites* (835). (*V.* Lecointe, Annal. eccl. franc. ad ann. 836, n° 121, t. VIII, p. 475.)

[4] D. Félibien, Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis, p. 74 et suiv.

ter la pure vérité qu'à entendre de belles paroles; qu'il supplie l'empereur de ne faire attention qu'à la sincérité de l'histoire, et de passer sur tout le reste.

« Après cette espèce de préface, Hilduin fait un éloge historique de saint Denis. Il a soin en même temps d'indiquer les originaux d'où il dit avoir tiré tout ce qu'il avance, savoir : les anciens Actes de saint Denis, qu'il copie, en effet, mot à mot; les écrits que nous avons sous le nom de saint Denis l'Aréopagite; une lettre d'Aristarque, historien grec, à Onésiphore; un autre petit écrit de Visbius, qu'il donne comme témoin oculaire du martyre de saint Denis, et dont il se trouve encore une espèce de testament; deux messes et quelques hymnes composées en l'honneur de saint Denis. Il passe ensuite aux objections, et s'en propose deux. La première est tirée de Bède, qui fait saint Denis l'Aréopagite évêque de Corinthe, et non d'Athènes. Il répond que c'est confondre manifestement deux saints du même nom, et qu'Eusèbe et saint Jérôme, qui avaient bien su les distinguer, ont fait mention d'une lettre de saint Denis de Corinthe aux Athéniens, dans laquelle il leur parle de leur premier évêque, saint Denis Aréopagite, baptisé et ordonné par saint Paul; ce qui est bien différent de saint Denis de Corinthe, qui vécut sous l'empire de Lucius-Verus, et mourut sous Commode, à la fin du second siècle. Quant à la deuxième objection, elle est de saint Grégoire de Tours, qui met la mission de saint Denis et des principaux apôtres des Gaules sous l'empire de Dèce, vers l'an 250. L'abbé Hilduin rejette ce sentiment sur la simplicité de saint Grégoire, et lui oppose le témoignage de Fortunat, son contemporain, dont il cite une hymne de saint Denis qui porte que saint Denis avait été envoyé dans les Gaules par saint Clément. Après quoi il invective contre ceux qui refuseraient de reconnaître que saint Denis, premier évêque de Paris, soit l'Aréopagite, et les déclare ennemis de la gloire de leur patrie. Il conclut enfin son discours et sa lettre en assurant de nouveau l'empereur qu'il ne lui envoie qu'un fidèle extrait de divers historiens qu'il a copiés avec beaucoup de soin et de travail.

« A cette lettre en est jointe une autre adressée à tous les fidèles de l'Église catholique, et qui sert comme de préliminaire à l'histoire de la vie de saint Denis, qu'Hilduin donne ensuite. J'en toucherai seulement les principales circonstances, et celles-là particulièrement qui ne se lisent pas dans les anciens Actes du martyre de saint Denis.

« Saint Denis, selon Hilduin, tirait son origine d'une race très-illustre. Après avoir professé la philosophie dans Athènes, sa patrie, il passa en Égypte pour se perfectionner dans l'astronomie. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'étant à Héliopolis, il aperçut l'éclipse arrivée au temps de la passion de J.-C. A quelques années de là, il revint à Athènes, où saint Paul le convertit et le baptisa. Il resta trois ans sous la discipline du saint Apôtre, et fit de si grands progrès dans la science divine et dans la vertu, qu'il fut jugé digne du ministère évangélique. Saint Paul l'ordonna premier évêque d'Athènes. Il se mit aussitôt à prêcher, et convertit presque toute la ville. Ce fut pour lors qu'il composa plusieurs ouvrages, savoir : les livres *De la Hiérarchie céleste et ecclésiastique*, *Des Noms divins*, et *De la Théologie mystique*. Il écrivit aussi plusieurs lettres à différentes personnes. Comme son zèle était trop grand pour être resserré dans les bornes d'une seule ville, il parcourait les provinces et y annonçait l'Évangile. Sur l'avis que les apôtres saint Pierre et saint Paul étaient retenus en prison à Rome, il y alla, après avoir pourvu son église d'Athènes d'un successeur. Il n'arriva toutefois à Rome qu'après la mort des deux saints Apôtres. Saint Clément, qui tenait pour lors le

Saint-Siége, le reçut et le destina pour porter la lumière de l'Évangile dans les Gaules, avec plusieurs compagnons qu'il associa à sa mission. Ils arrivèrent à Arles, et saint Denis vint jusqu'à Paris, ville déjà fort célèbre par le concours des Gaulois et des Germains. Il fit plusieurs conversions, bâtit une église et y établit un clergé.

» Les prêtres des faux dieux, alarmés, animèrent l'empereur Domitien, qui fit publier un édit contre les chrétiens. La persécution ouverte, le préfet Fescennius Sisinnius, envoyé en Gaule, prit à Paris l'évêque Denis avec l'archiprêtre Rustique et Eleuthère, archidiacre. Rien n'égale les supplices qu'il employa, surtout contre saint Denis. Il le fit fouetter, griller, exposer aux bêtes, jeter dans un four et attacher à une croix. Le saint martyr survécut à tant de tourments, et fut remis en prison. Jésus-Christ, accompagné de plusieurs anges, lui apparut lorsqu'il célébrait les saints Mystères, et le communia de sa propre main. (Ce miracle, ajoute D. Félibien, se voit encore aujourd'hui représenté en pierre au-dessus de l'une des portes de l'église de Saint-Denis, plus ancienne qu'Hilduin [1].) Enfin le saint et ses deux compagnons furent de nouveau tourmentés et conduits sur la montagne de Mercure, aujourd'hui Montmartre, où ils eurent tous trois la tête coupée devant l'idole. Grand nombre de ceux que saint Denis avait convertis souffrirent en même temps le martyre. L'auteur ajoute que le corps de saint Denis se releva, prit sa tête entre ses mains, et marcha ainsi comme en triomphe, accompagné d'une légion d'anges, jusqu'au lieu où il repose à présent; qu'une dame nommée Catule, ayant fait enlever les corps de ses deux compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère, les fit enterrer tous trois dans son champ, et leur bâtit depuis, au même endroit, un tombeau sur lequel les fidèles élevèrent dans la suite une église magnifique. Saint Denis avait environ quatre-vingt-dix ans lorsqu'il souffrit le martyre sous l'empire de Domitien, le 7 des ides d'octobre de l'an 96 de l'Incarnation.

» Telle est l'histoire de la vie et du martyre de saint Denis, rapportée beaucoup plus au long par l'abbé Hilduin. Il est aisé de voir ce qu'il a ajouté aux anciens Actes, apparemment sur des relations plus récentes. Toutes ces pièces d'Hilduin, avec la révélation du pape Etienne, guéri dans l'église de Saint-Denis, forment toutes ensemble cet ouvrage si connu sous le nom d'Aréopagites, imprimé pour la première fois à Cologne, l'an 1563, et dont Surius nous a donné encore depuis une seconde édition, dans le v.e tome des Vies des Saints. »

NOTE 2.

SAINT MARTIAL DE LIMOGES.

On a long-temps prétendu que saint Martial avait été un des soixante-douze disciples de J.-C. Cette opinion est aujourd'hui abandonnée généralement. On attribuait à saint Martial deux lettres, l'une aux habitants de Bordeaux, l'autre aux habitants de Toulouse. Ces lettres ne semblent pas avoir été connues avant l'an 1521, où l'on prétendit les avoir trouvées dans la sacristie de l'église de Saint-

[1] D. Félibien aurait peut-être prouvé assez difficilement que la sculpture représentant ce miracle fut antérieure à Hilduin.

Pierre de Limoges, enfermées dans une urne de pierre cachée en terre, et si rongées par le temps qu'on pouvait à peine les lire. Personne ne doute plus aujourd'hui que ces lettres n'aient été supposées. (*V.* Hist. Litt. de France, t. I.er, 1.re partie, p. 407 et suiv.)

NOTE 3.

SAINT LAZARE, SES DEUX SŒURS ET SES COMPAGNONS.

Plusieurs des églises de Provence, celles de Marseille et d'Aix en particulier, croient avoir été fondées, au premier siècle, par Lazare que ressuscita Jésus-Christ, ses deux sœurs et quelques-uns des premiers disciples du Sauveur. « C'est une opinion commune au peuple et aux érudits de la Provence, dit le *Gallia Christiana* (Eccl. Massil.), que la foi fut prêchée à Marseille par Lazare que ressuscita Jésus-Christ. Les Juifs, après la persécution de Jésusalem, auraient abandonné Lazare et ses deux sœurs Marthe et Marie, et quelques autres disciples de J.-C., à la merci des flots, sur une barque sans gouvernail. Dirigée par la Providence, la barque aurait touché le rivage gaulois près de Marseille, » qui regarde, en effet, saint Lazare comme son premier évêque.

Nous reconnaissons que toute la Provence est pleine de cette tradition; c'est pourquoi nous faisons profession de la respecter. Nous y croyons même; mais nous ne l'avons pas trouvée appuyée sur des monuments antérieurs au moyen-âge: c'est pour cela que nous n'avons pas jugé à propos de la faire entrer dans le corps de l'histoire.

NOTE 4.

LES TROIS JUMEAUX.

Bollandus a donné, sous le 17 janvier, les Actes des SS. Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, composés par un moine du VII.e siècle, nommé Vabarnarius.

Selon ces Actes, saint Bénigne, après avoir baptisé à Augustodunum la famille de Faustus, se rendit, à la prière de cet illustre sénateur, dans la cité des Lingons, où habitait Leonilla, sœur de Faustus.

Leonilla avait trois neveux qui étaient jumeaux et se nommaient Speusippe, Eleusippe et Méleusippe. Ils étaient pleins de beauté et d'intelligence, et ressemblaient à trois roses sorties de la même tige; mais ils étaient encore païens. Leonilla était chrétienne et désirait ardemment leur conversion. A l'arrivée de Bénigne, Leonilla réunit ses efforts à ceux du saint apôtre: les trois jumeaux devinrent chrétiens, et furent martyrisés peu après.

Ionilla, une pieuse femme, touchée de compassion, ayant reproché leur mort aux bourreaux, ils la martyrisèrent avec Leonilla et Néon, qui écrivait les Actes des martyrs au moment même de leur supplice. Il remit, avant de mourir, ces Actes à Turbon, qui fut peu après martyrisé.

D'autres Actes, donnés aussi par Bollandus, 17 janvier, mettent le martyre de ces saints en Cappadoce. Nous ne saurions décider quels sont ceux qui méritent le plus de créance.

NOTE 5.

HYMNE DU MATIN ENVOYÉE PAR SAINT HILAIRE DE POITIES A SA FILLE ABRA.

Lucis largitor splendide
Cujus sereno lumine
Post lapsa noctis tempora
Dies refusus panditur.

Tu verus mundi Lucifer,
Non is qui parvi sideris (parvus oritur)
Venturæ lucis nuntius
Angusto fulget lumine.

Sed toto sole clarior
Lux ipse totus et dies
Interna nostri pectoris
Illuminans præcordia.

Adesto rerum Conditor
Paternæ lucis Gloria,
Cujus admota gratia
Nostra patescunt corpora (pectora).

Tuoque plena spiritu
Secum Deum gestantia,
Ne rapientis perfidi
Diris patescant fraudibus.

Ut inter actus sæculi
Vitæ quos usus exigit
Omni carentes crimine
Tuis vivamus legibus.

Probrosas mentis castitas
Carnis vincat libidines,
Sanctumque puri corporis
Delubrum servet spiritus.

Hæc spes præcantis animæ
Hæc sunt votiva munera
Ut matutina nobis sit
Lux in noctis custodiam.

Gloria tibi, Domine,
Gloria Unigenito
Cum Spiritu paraclito,
Nunc et per omne sæculum.

NOTE 6.

Pour compléter les notions liturgiques tirées de Cassien, sur l'office canonique, nous donnons un extrait de la règle de saint Césaire, le trentième canon du concile d'Agde, le dix-huitième canon du deuxième concile de Tours, et un extrait de la règle de saint Aurélien d'Arles sur le même sujet.

Ex regulâ S. Cæsarii, c. 11. (Apud Bolland, 12 januarii.)

Cum Dei adjutorio psallite sapienter. Ordinem etiam quomodò psallere debeatis ex maximâ parte, secundum regulam *monasterii Lirinensis*, in hoc libello indicavimus inserendum.

1.° In primo die Paschæ, ad *Tertiam*, psalmi duodecim cum alleluiaticis suis et antiphonis.

Tres dicantur lectiones : una de *Actibus Apostolorum*, alia de *Apocalypsi* et de *Evangelio* tertia.

Hymnus : *Jàm surgit hora tertia.*

Ad *Sextam*, psalmi sex cum antiphonâ. Hymnus : *Jàm sexta sensim volvitur*, et lectiones.

Ad *Nonam*, similiter dici debent psalmi sex cum antiphonâ. Hymnus : *Ter hora trina volvitur*. Lectio et capitellum.

Ad *Lucernarium* [1] ; *directaneus brevis* [2] et antiphonæ tres. Hymnus : *Hic est dies verus Dei.* Quem hymnum totum Pascha et ad matutinas et ad vesperam psallere debetis.

Et ad *Duodecimam* imprimis : *Sol cognovit occasum suum*, et psalmi decem et octo dicantur, antiphonæ tres et hymnus : *Christe precamur annue.* Die aliâ ad duodecimam : *Christe qui lux es et dies*, hymnus dicatur; et sic omni tempore vicibus isti duo hymni dicantur. Lectiones ad ipsam paschalem duodecimam duæ, una Apostoli, alia Evangeliorum de resurrectione dicantur.

Ad *Nocturnos* [3], psallantur psalmi decem et octo, antiphonæ minores cum alleluiaticis suis [4] et lectiones duæ, hymnus et capitellum. Hoc ordine toti septem dies sunt celebrandi.

Post Pascha verò, ipsi nocturni dicendi sunt usque ad calendas octobris et usque calendas augusti sextâ feriâ tantùm et dominicâ vigilentur. Post Pascha verò usque ad Pentecosten sextâ feriâ semel reficiendum est; et post *Duodecimam*, sex missæ [5] futuræ sunt, hoc est, lectiones decem et octo memoriter dicendæ sunt; et post psalmos decem et octo antiphonæ tres; post Nocturnos verò, missæ tres ad librum fieri debent usque ad lucem.

2.° Natalis Domini et Epiphania. Ab horâ tertiâ noctis (9 heures du soir) usque

[1] La partie de l'office appelée *Lucernarium* se disait entre l'office de la neuvième heure et celui de la douzième heure, auquel on a donné le nom de Vèpres. Le Lucernarium était peut-être ce qu'on a appelé depuis les Vèpres.

[2] Il nous semble que ce *Directaneus* était un simple verset de psaume qui servait d'introduction à l'office, comme aujourd'hui *Deus in adjutorium*, etc.

[3] On appelait ainsi l'office de la nuit, ce qu'on nomme aujourd'hui Matines. On donnait alors le nom de Matines aux Laudes.

[4] C'est-à-dire les psaumes alléluiatiques.

[5] On appelait *Messes* trois leçons de l'Écriture Sainte qu'on lisait ordinairement dans le livre qui était au milieu du chœur. Le président du chœur *envoyait* les frères au livre pour lire ces leçons. C'est de là sans doute qu'on leur a donné le nom de *Messes* (*Missus*, envoyé).

ad lucem vigilandum est, ità ut ante Nocturnos missæ sex de prophetiâ Isaiæ, et post Nocturnos missæ sex de Evangelio dicantur.

In Ephiphaniâ, ante Nocturnos missæ sex de Daniele fiant; post Nocturnos de Evangeliis missæ sex.

Quotidianis verò diebus, ad *Tertiam*, *Sextam*, *Nonam*, seni psalmi cum antiphonis, hymnis, lectionibus vel capitellis suis dicantur.

Dominicâ verò die vel *sabbatorum*, ad *Tertiam* psalmi sex, post quos lectiones tres, una de Prophetis, alia de Apostolo, tertia ex Evangeliis, et post ipsas lectiones psalmi sex, antiphona una, hymnus et capitellum.

Cunctis diebus festis, ad *Duodecimam* psalmi qui ad *Tertiam* dicendi sunt, antiphonæ tres jungantur, lectiones verò de re, hoc est, de ipsâ festivitate dicantur.

3.° A calendis octobris usque ad Pascha addite secundos Nocturnos, id est psalmos decem et octo, lectiones duas et hymnum.

Ad primos Nocturnos, in primo dicite : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam; Rex æterne Domine.* A secundo Nocturno : *Magna et mirabilia.*

Aliâ nocte, ad primum Nocturnum dicendum est : *Mediæ noctis tempus est.* Ad secundum : *Æterne rerum Conditor.*

Ad secundos Nocturnos imprimis incipite : *Miserere mei, Deus, miserere mei.*

Post Nocturnos legantur orationes tres; psallantur antiphona et responsus et alia antiphona. Post hoc, usque ad lucem, impleantur missæ quatuor. Si fieri potest nunquam minuantur, nunquam maturiùs, nunquam tardiùs excitentur.

Post hoc, *matutinales canonici* [1] dicantur : privatis diebus cum antiphonis, festis verò diebus cum alleluia psallantur.

Omni *Dominicâ* sex missæ fiant; posteà matutinæ fiant. Imprimis dicite directaneum parvulum : *Confitemini*, cum antiphonâ *Cantemus Domino*, et omnes matutinarii cum alleluiis dicantur. Sabbato enim et omnibus diebus festis vigiliæ celebrentur. In solemnitatibus verò ipsis, impletis matutinis, et hymnum dicant : *Te Deum laudamus.*

In exteriore oratorio procedendum est, et dicendus est directaneus parvulus. Post hoc, canticum *Cantemus Domino;* deindè benedictio trium puerorum [2]. Post benedictionem, hymnus : *Gloria in excelsis Deo.* Dicenda est *Prima* cum psalmis sex et hymnus : *Fulgentis Auctor ætheris.* Lectiones duæ, una de Veteri, alia de Novo Testamento, et capitellum.

Hoc modo dominicâ vel sabbato et majoribus festivitatibus fieri debet. Ad *Vesperam*, simili modo in exteriori oratorio directaneus parvulus dicatur et antiphonæ tres. Hymnus unâ die : *Deus qui certis legibus;* alterâ die : *Deus, creator omnium.* Omnibus verò dominicis ad vigilias Evangelia legantur; sed semper in primâ missâ una resurrectio legatur, alterâ dominicâ altera resurrectio, sic et tertiâ, sicque quartâ. Et dùm illa prima missa in resurrectione legitur et semper in primâ missâ una resurrectio legitur, nemo sedere præsumat. Posteà verò in illis quinque missis quæ sequuntur omnes secundum consuetudinem sedeant.

Quandò festivitates Martyrum celebrantur, prima missa de Evangeliis legatur, reliquæ de passionibus Martyrum [3].

[1] C'est-à-dire les Laudes.

[2] Le cantique des trois enfants dans la fournaise est toujours appelé *Benedictio* dans notre ancienne liturgie.

[3] Les Légendes.

Privatis verò diebus, in vigiliis, ordine suo libri Novi vel Veteris Testamenti legantur.

In hyeme, omni die post Nocturnos tres missæ fiant. Ante omnia ipsa lectio in vigiliis ità temperanda est ut et desiderari et semper augere.... Et ideò per singulas orationes, binæ aut certè non ampliùs ternæ paginæ relegantur. Si verò evenerit ut tardiùs ad vigilias consurgant, singulas paginas aut quantùm abbatissæ visum fuerit legant, in cujus potestate erit ut quandò signum fecerit, qui legit sine morâ consurgat, ut canonicus missarum numerus possit impleri.

Quandò aliqua defuncta fuerit, paucæ sorores illam vigilent usque ad mediam noctem et legatur Apostolus; post mediam verò noctem, illæ quæ vigilaverunt usque ad matutinas requiescant, et reliquæ vigilantes unam missam faciant de Evangeliis, reliquas de Apostolo, et hoc, si aliqua senior de hâc luce migraverit; si verò junior fuerit, de Apostolo fiant missæ usque ad matutinas.

Après la règle de saint Césaire, on trouve les oraisons qu'on doit faire à l'enterrement et qui sont conçues dans la forme usitée encore aujourd'hui. Nous citons seulement la suivante, conservée encore à peu près tout entière dans l'office des sépultures.

Omnipotens æterne Deus, qui humano corpori à teipso animam inspirare dignatus es, dùm te jubente pulvis pulveri redditur, tu sanè imaginem tuam sanctis et electis unà cum angelis et archangelis jubeas sociari.

Concil. Agath. can. 30:

Et quia convenit ordinem ecclesiæ ab omnibus æqualiter custodiri, studendum est ut sicut ubiquè fit, et post *antiphonas*, *collectiones* per ordinem ab episcopis vel presbyteris dicantur, et *hymni* matutini vel vespertini diebus omnibus decantentur, et in conclusione matutinarum vel vespertinarum missarum [1], post hymnos *capitella* de psalmis dicantur; et plebs, *collectâ oratione*, ad vesperam ab episcopo cum benedictione dimittatur [2].

II Concil. Turon., can. 18.

Itemque pro reverentiâ domini Martini, vel cultu ac virtute, id statuimus observandum, ut tàm in ipsâ basilicâ sanctâ quàm in ecclesiis nostris iste psallendi ordo servetur: ut in diebus festis, ad *Matutinum* sex antiphonæ binis psalmis explicentur: toto *Augusto*, manicationes fiant, quia festivitates sunt et missæ Sanctorum: *Septembri*, septem antiphonæ explicentur binis psalmis: *Octobri*, octo ternis psalmis: *Novembri*, novem ternis psalmis: *Decembri*, decem ternis psalmis: *Januario* et *Februario*, itidem usque ad Pascha. Sed ut possibilitas habet, qui facit ampliùs pro se, et qui minùs ut potuerit. Superest ut vel duodecim psalmi expediantur ad *Matutinum*: quia Patrum statuta præceperunt ut ad *Sextam* sex psalmi dicantur cum alleluia, et ad *Duodecimam* duodecim itemque cum alleluia; quod etiam Angelo ostendente didicerunt. Si ad *Duodecimam* duodecim psalmi, cur ad *Matutinum* non itemque vel duodecim explicentur. Quicumque minùs quàm duodecim psalmos ad *Matutinum* dixerit, jejunet usque ad vesperam. Panem cum aquâ manducet, et non illi sit altera in illâ die ulla refectio. Et qui hoc

1 On donnait, au VI.e siècle, le nom de *Messes* aux diverses parties de l'office divin.

2 L'office divin était donc composé au VI.e siècle de psaumes, d'antiennes, de collectes, d'hymnes et de capitules comme aujourd'hui.

facere contempserit, unâ hebdomadâ panem cum aquâ manducet et jejunet omni die usque ad vesperam. (Les Règles du 2.ᵉ concile de Tours furent admises dans un grand nombre d'églises.)

Ex Regulâ sancti Aureliani Arelatensis Episcopi, c. 28, 29, 31, 38. (Ex Annalibus P. Lecointe, ad ann. 548, p. 718 et seq.)

Post *matutinas orationes*, ad somnum reverti non liceat; sed completis matutinis, dicatur *Prima*. Deindè usque ad horam *tertiam* omnes lectioni vacent.... Ad *Vigilias*, dùm lectio legitur aut de sparto, aut de canabe, aut aliud hujusmodi operamini, ut non somnus obrepat. Si verò *Dominicus*, aut festi sunt dies, cui somnus venerit, aliis sedentibus jubeatur stare, ut possit à se somni narcorem repellere [1], ne in opere Dei aut tepidus inveniatur aut negligens..... Dùm psallitur, studeant animæ vestræ non vagari animo, verùm etiam nec operari aut loqui præsumant; sed *psallite sapienter* sicut dixit Propheta: *Psallam* et *intelligam*; et illud: *Psallam spiritu, psallam et mente*; metuentes illud: *Maleditus homo qui facit opus Dei negligenter*..... Cursum diurnum vel nocturnum, id est, Matutinas, Vigilias seu Nocturnos, Vesperam et Duodecimam, in basilicâ Dominæ Mariæ congregatio dicat. Quod si hyems aspera fuerit, Matutinas tantùm, Vesperam et Duodecimam [2] in prædictâ basilicâ dicite; *Primam* verò, *Tertiam*, *Sextam* et *Nonam* in interiori oratorio.

Supplement. ad Reg., 1, *De ordine psallendi*.

In primo die Paschæ, ad *Tertiam*, ter kyrie eleison, psalmi duodecim, id est, quatuor fratres binos psalmos et alleluiaticum tertium dicant. Perdictis psalmis kyrie eleison et antiphonæ sex, lectiones tres, una de Actibus Apostolorum, alia de Apocalypsi, tertia de Evangelio; hymnus *Jàm surgit hora tertia*, et capitellum, deindè kyrie eleison.

Sic in omni opere Dei, tertiâ vice kyrie eleison dicite antequàm incipiatis, et psalmis perdictis, et capitello perdicto.

Ad *Sextam*, idem numerus psalmorum, antiphona una, hymnus: *Jàm sexta sensim volvitur*, lectiò Evangelii et capitellum.

Ad *Nonam*, ipse ordo teneatur, hymnus: *Ter hora trina volvitur*.

Ad *Lucernarium*, directaneus parvulus, id est: *Regna terræ cantate Deo, psallite Domino*. Aliâ die: *Laudate pueri Dominum* [3].

Antiphonæ tres, hymnus: *Hic est dies verus Dei*, et capitellum. Quem hymnum toto Paschâ ad Matutinas et ad Lucernarium dicite.

Ad *Duodecimam*, in primis, directaneus parvulus: *Sol cognovit occasum suum*. Sex fratres binos psalmos cum suis alleluiaticis dicant, antiphonas tres, lectiones duas, unam de Apostolo, aliam de Evangelio.

Ad *Nocturnos* paschales, ipso numero omnia dicite sicut in Duodecimâ designavimus.

Ad *Matutinas*, in primis dicite directaneum: *Exaltabo te Deus meus*; indè *Judica me, Deus*, et *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo*, cum alleluia; deindè: *Confite-*

[1] Le dimanche et les jours de fête il n'était donc pas permis de travailler.

[2] Saint Aurélien distingue les Vêpres de l'office de la douzième heure, ce qui confirmerait notre remarque que *Vesperæ* ou *Lucernarium* était les Vêpres, et l'office de la douzième heure serait ce qu'on a depuis nommé *Complies*.

[3] Ces formules de *directaneus* confirment la remarque que nous avons faite sur l'extrait de la règle de saint Césaire.

mini Domino, cum alleluia; indè *Cantemus Domino* et ipsum sic. Posteà *Lauda, anima mea Dominum*, *Laudate Dominum quoniam bonus est psalmus*, *Lauda Jerusalem Dominum*, totos tres cum alleluia. Deindè benedictio dicenda est [1]; post benedictionem, *Laudate Dominum de cœlis*, *Cantate Domino canticum novum*. *Laudate Dominum in sanctis ejus*, cum alleluia, *Magnificat anima mea Dominum* aut cum antiphonâ aut cum alleluia; Hymnum : *Gloria in excelsis Deo* et capitellum, et complete matutinas ipso ordine toto Paschâ.

Sic omni die dominico et omnibus majoribus festivitatibus in quibus ab opere vacabitis.

Quotidianis verò diebus ad *Nocturnos*, in primis directaneus dicatur : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam*, deindè psalmi decem et octo antiphonæ tres parvulæ, lectiones Apostoli aut Prophetarum duæ et capitellum.

Completis *Nocturnis*, dicite *Matutinas*.

In æstate, id est post Pascha usque ad kalendas octobris ipse ordo erit.

A kalendis verò octobris, alii nocturni addendi sunt.

Ad primos dicendum est : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.*

Ad secundos : *Miserere mei, Deus, miserere mei.*

Psalmi decem et octo. Lectiones duæ de Prophetis aut de Salomone. Hymnus ad primos Nocturnos : *Rex æterne Domine ;* ad secundos : *Magna et mirabilia.*

Post celebratos secundos nocturnos, quia noctes crescunt, quotidiè ad librum facite missas tres. Unus frater legat paginas aut tres aut quatuor, quomodò mensura fuerit libri; si minutè fuerit scriptus, aut majori formâ tres paginas, si minor, quatuor et fiat oratio; iterùm legat tantùm et fiat alia. Tertiò legat idem tantùm, et surgite, dicite antiphonam de psalmis in ordine, posteà responsum, deindè antiphonam. Iterùm legat alius frater, et sic completis quatuor missis, dicite matutinos canonicos; id est, primò canticum in antiphonâ, deindè directaneum : *Judica me Deus ; Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo, Lauda anima mea Dominum. Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus ; Lauda Jerusalem Dominum.* Indè *Laudate Dominum de cœlis*, *Cantate Domino canticum novum*, *Laudate Dominum in sanctis ejus.* In antiphonâ dicite hymnum : *Splendor paternæ Gloriæ ;* aliâ die : *Æterne lucis Conditor;* et capitellum, et kyrie eleison duodecim vicibus. Omnibus diebus quotidianis ità impleatur.

Post Matutinos, ad *Primam*, sex psalmi dicantur et hymnus : *Fulgentis Auctor ætheris*, lectiones duæ, id est, una de Veteri, alia de Novo Testamento, et capitellum.

Quotidianis diebus ad *Tertiam*, sex psalmos dicite [2], antiphonam, hymnum : *Jàm surgit hora tertia*, lectionem et capitellum : *Fiat, Domine.*

Ad *Sextam* ipse numerus psalmorum tenendus, antiphona dicenda, hymnus : *Jàm sexta sensim volvitur*, lectio et capitellum.

Ad *Nonam* iste ordo servandus, hymnus verò *Ter hora trina volvitur.*

Ad *Lucernarium*, omni tempore et festis et quotidianis diebus, in primis directaneus, posteà antiphonæ duæ, tertia semper cum alleluia dicatur. Hymnus unâ die : *Deus qui certis legibus*, aliâ die : *Deus, creator omnium*, et capitellum.

Ad *Duodecimam* psalmos decem et octo dicite, antiphonam, hymnum, lectionem et capitellum.

[1] C'est-à-dire le cantique *Benedicite.*

[2] Nous copions en cela, avec le P. Lecointe, la règle des religieuses. Dans sa règle des moines, qui n'en diffère que par un peu plus de sévérité, saint Aurelien marque douze psaumes aux petites heures.

Quandò repausaturi estis in scholâ in quâ manetis, *Completa*[1] dicatur. In primis directaneus et psalmus nonagesimus dicatur, deindè capitella consuetudinaria.

In *Natali Domini* et in *Epiphaniâ*, tertiâ horâ noctis surgite (9 h. du soir). Dicite unum nocturnum et facite sex missas de Isaiâ prophetâ, iterùm dicite secundum nocturnum et legentur aliæ sex de Evangelio.

In Epiphaniâ itâ : in primis unum nocturnum, deindè de Daniele prophetâ facite illas sex missas et nocturnos et iterùm de Evangelio sex. Matutinas et ordine sicut in Paschâ scripsimus aut dominicis diebus.

In *Martyrum festivitatibus* tres aut quatuor missæ fiant. Primam missam de Evangelio legite, reliquas de passionibus Martyrum.

Omni sextâ feriâ : post duodecimam, sex missæ ad librum legantur, et post nocturnos, tres.

Omni sabbato, ad matutinas : *Cantemus Domino* et *Te Deum laudamus*. Ad *Tertiam* tres lectiones, una de Prophetis, alia de Apostolo, tertia de Evangelio dicantur.

Omni dominicâ : Post nocturnos cùm prima missa legitur, id est resurrectio, nullus sedere præsumat, sed omnes stent. Aliâ dominicâ, alia resurrectio, et sic in ordine totæ quatuor resurrectiones per singulas dominicas legantur.

Post *Tertiam* verò *Pater noster* dicite, et psallendo omnes communicent[2].

Sic et in festivitatibus facite.

NOTE 7.

INSCRIPTION RELATIVE A SAINT RUSTICUS DE NARBONNE[3].

†DO et XPO miserante lim. hoc. C L K E anno IIII CS Valentiniano Aug. VI. III Kal. D. XVIIII anno Eptus Rusti..... Rusticus Eps epi Bonosi Filius epi Aratoris de Sorore nepus. Epi. Weneri. Soci in monasterio conprb Eccle Massilien anno XV. Epus su D ann. V. III id octb. C Urso prbo. Hermete Diaco et eor. Seq tib cœp depon. pariet eccl. dud exustæ. XXXVII D Quad in fundam poni cæpi. anno II. VII id octb absid. p. f. Montanus subd. Marcellus Gall pref DI Cultor prece exegit epm hoc ons Suscip. inpendia necessar. repromittens quæ per Bienn. administ. Suæ prebu artifib. Merced sol. DC. ad oper et Ceter sol ID hinc oblat Sti Epi Weneri Sol. C. Epi Dynami L Oresi CC, Agræci I et deconia saluti.

On explique ainsi cette inscription :

†Deo et Christo miserante, limen hoc collocatum est anno IV consule Valentiniano Augusto sextùm, tertio calendas decembris decimo-nono anno episcopatûs Rustici..... Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius, episcopi Aratoris de sorore nepos, episcopi Venerii socius in monasterio, conpresbyter Ecclesiæ

1 Saint Aurélien ajouta cette partie de l'office probablement d'après la règle de saint Benoit qu'il connaissait. Saint Césaire n'en parle pas. Depuis saint Benoit, les Complies remplacèrent l'office de la douzième heure et se dirent immédiatement après le Lucernarium ou les Vèpres. Saint Aurélien impose l'obligation des deux offices dans sa règle.

2 La Messe se disait le dimanche à l'heure de tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin. Les moines y communiaient. Nous avons vu cette coutume dans Cassien.

3 Hist. du Languedoc, par les Bénédictins, t. I, p. 4 des Pièces justificatives. — Item Baluze, Pagi et le Gallia christiana nova, t. VI, p. 8.

Massiliensis, anno XV, episcopatûs sui, die anni quintâ, III idus octobris cum Urso presbytero. Hermete diacono et eorum sequentibus, cœpit deponere parietem Ecclesiæ dudum exustæ. Trigesimâ septimâ die quadratum in fundamento poni cœpit. Anno secundo (post inchoatum opus), VII idus octobris absidem poni fecit Montanus subdiaconus. Marcellus, Galliarum præfectus, Dei cultor, prece exegit episcopum hoc onus suscipere, impendia necessaria repromittens quæ per biennium administrationis suæ præbuit artificibus mercedem solidorum sexcentorum ad operas et cetera solidorum mille quingentorum. Hinc oblationes sancti episcopi Venerii solidos centum episcopi; Dynamii quinquaginta; Oresii ducentos; Agræcii mille, et Deconia soluti.

Une autre inscription (Gall. Christ., *loc. cit.*) nous apprend que saint Rusticus fut trente ans dans l'épiscopat.

† Rusticus anno XXX Eptus Svi. f. f. — Rusticus, anno trigesimo episcopatûs sui fato functus.

NOTE 8.

ORDRE ÉTABLI PAR SAINT PERPETUUS DE TOURS DANS LES JEUNES ET LA CÉLÉBRATION DES FÊTES.

(Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 31.)

Hic (Perpetuus) instituit jejunia vigiliasque qualiter per circulum anni observarentur, quod hodièque apud nos tenetur scriptum, quorum ordo hic est:

1.° De jejuniis. Post Quinquagesimam quartâ et sextâ feriâ usque ad Natale S. Joannis. — De calend. septemb. usque calendas octob. bina in septimanâ jejunia. — De calendis octobris usque depositionem domini Martini, bina in septimanâ jejunia. — A depositione domini Martini usque Natale Domini, terna in septimanâ jejunia — De natali S. Hilarii usque medium februarium, bina in septimanâ jejunia.

(Saint Perpetuus ne parle pas du carême, parce que c'était une coutume universelle de jeûner pendant les quarante jours, excepté le dimanche.)

2.° De vigiliis;

Natali Domini in ecclesiâ.
Epiphania in ecclesiâ.
Natali S. Joannis ad basilicam domni Martini.
Natali S. Petri episcopatûs ad ipsius basilicam.
Calendis aprilis resurrectione Domini nostri Jesu Christi ad basilicam domni Martini.
Paschâ in Ecclesiâ.
Die Ascensionis in basilicâ domni Martini.
Die quinquagesimâ (Pentecôte) in Ecclesiâ.
Passione S. Joannis ad basilicam in baptisterio.
Natali SS. apostolorum Petri et Pauli ad ipsorum basilicam.
Natali S. Martini ad ejus basilicam
Natali S. Symphoriani ad basilicam domni Martini.

Natali S. Lidorii ad ejus basilicam.
Natali S. Briccii ad domni Martini basilicam.
Natali S. Hilarii ad Domni Martini basilicam.

Cette pièce est curieuse, surtout en ce qu'elle nous fait voir que les divisions de l'année ecclésiastique étaient les mêmes au v.e siècle qu'aujourd'hui.

STATISTIQUE

DE L'ÉGLISE GALLO-ROMAINE

PENDANT LES CINQ PREMIERS SIÈCLES.

La Gaule-Romaine était partagée en 17 provinces :

1.° La Viennoise, métropole Vienne.
2.° La première Narbonnaise, métropole Narbonne.
3.° La deuxième Narbonnaise, métrople Aix.
4.° La Novempopulanie, métropole Eluse.
5.° La première Aquitaine, métropole Bourges.
6.° La deuxième Aquitaine, métropole Bordeaux.
7.° Les Alpes maritimes, métropole Embrun.
8.° Les Alpes grecques, métropole Tarantaise.
9.° La Séquanaise, métropole Besançon.
10.° La première Lyonnaise, métropole Lyon.
11.° La deuxième Lyonnaise, métropole Rouen.
12.° La troisième Lyonnaise, métropole Tours.
13.° La quatrième Lyonnaise, métropole Sens.
14.° La première Belgique, métropole Trèves.
15.° La deuxième Belgique, métropole Reims.
16.° La première Germanie, métropole Mayence.
17.° La deuxième Germanie, métropole Cologne.

Plusieurs des provinces méridionales formaient comme un corps séparé du reste des Gaules; on l'appelait indifféremment, au v.° siècle, le corps des cinq provinces ou des sept provinces (*V.* le 3.° liv. de cette hist., note 3, p. 144, 145), et il avait Arles pour capitale.

Dans les Gaules, comme partout ailleurs, les métropoles ecclésiastiques ne furent pas, à l'origine, les mêmes que les métropoles civiles. Lorsqu'une mission arrivait dans une province non encore évangélisée, le chef de la mission ou l'évêque désignait comme un centre d'opérations, qui était toujours une localité importante, mais non toujours la métropole.

Le siége épiscopal du chef de la mission devenait naturellemennt métropole ecclésiastique.

Ainsi nous croyons que Vienne, Arles, Marseille, Mayence, Lyon, Narbonne, Toulouse, Limoges, la capitale d'Arvernie depuis nommée Clermont, Tours, Paris, Sens, Reims, furent les premières métropoles eccle-

siastiques. Ces métropoles se multiplièrent à mesure que les siéges épiscopaux devinrent des centres de nouvelles missions.

Au commencement du IV.ᵉ siècle, le concile général de Nicée décida que les métropoles ecclésiastiques seraient les mêmes que les métropoles civiles.

Ce décret reçut généralement son exécution ; il y eut cependant des exceptions. Au V.ᵉ siècle, Aix, métropole civile de la deuxième Narbonnaise, n'était pas encore métropole ecclésiastique ; elle fut dépendante, durant les quatre premiers siècles, de Marseille d'où elle avait reçu son premier évêque, et fut de la province d'Arles, quand Marseille ne fut plus métropole. Embrun, métropole civile des Alpes maritimes, était de la province d'Arles au V.ᵉ siècle. A la même époque, Tarantaise, métropole civile des Alpes grecques, était de la province de Vienne, et Besançon, métropole civile de la Séquanaise, avait pour métropole Lyon d'où lui étaient venus ses premiers Apôtres. Au V.ᵉ siècle, il n'y avait donc dans l'Église Gallo-Romaine que quatorze provinces ecclésiastiques.

Nous donnons les quatorze provinces dans les tableaux suivants, à l'aide desquels on voit d'un coup-d'œil les siéges épiscopaux, l'époque de leur établissement et la liste chronologique des évêques qui les ont occupés jusqu'à la fin du V.ᵉ siècle.

Nous avons suivi, dans cette liste, le *Gallia Christiana Nova*. Pour les provinces qui ne se trouvent pas dans cette collection, nous avons eu recours à des ouvrages qui n'ont pu nous fournir des indications aussi précises.

Nous accueillerons avec reconnaissance les renseignements qu'on nous adressera pour compléter et perfectionner ces listes.

Nous n'avons pas fait mention de plusieurs siéges épiscopaux qui étaient certainement fondés au V.ᵉ siècle, mais dont les évêques ne sont pas connus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. ARELATENSIS (Arles).	ECCL. MASSILIENSIS (Marseille).	ECCL. TRICASTINENSIS (St.-Paul-3-Châteaux).	ECCL. ARAUSICANA (Orange).	ECCL. CABELLICENSIS (Cavaillon).	ECCL. VASIONENSIS. (Vaison).
1.°	S. Trophimus.	S. Lazarus.				
2.°						
3.°	S. Regulus. Marcianus. S. Victor.		S. Restitutus. S. Justus. S. Sulpitius.			S. Albinus.
4.°	Marinus. Valentinus. Saturninus. Artemius. S. Concordius.	Oresius. Proculus.	S. Eusebius. S. Torquatus. S. Paulus.	S. Lucius. Eradius. Constantius.	Genialis.	Concordius. Daphnus.
5.°	S. Eros. Patroclus. S. Honoratus. S. Hilarius. Ravennius. Augustalis. Leontius.	Venerius. Eustasius. Græcus.	S. Bonifacius. S. Amantius. S. Castorinus. S. Michaël.	Marinus. Justus. S. Eutropius. Verus.	Julianus. Porcianus.	Auspicius. Fonteius.

N. B. Les évêques d'Embrun, de la province des Alpes maritimes, et ceux de la deuxième Narbonnaise, s'unirent comme suffragants d'Arles pour demander au pape saint Léon le rétablissement des priviléges de leur métropole, tels que les avaient obtenus Patrocle du pape Zosime. Nous voyons par là l'étendue de la province d'Arles au cinquième siècle.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. AVENIONENSIS (Avignon).	ECCL. TELONIENSIS (Toulon).	ECCL. CARPENTORACT. (Carpentras).	ECCL. AQUENSIS (Aix).	ECCLESIA APTENSIS (Apt).	ECCLESIA REGENSIS (Riez).
1.°				S. Maximinus. Sedonius.		
2.°					S. Auspicius.	
3.°	S. Rufus. S. Justus. S. Amantius.		S. Valentinus.		S. Leonius.	
4.°	Metianus.				S. Quintinus.	
5.°	Debo. Maximus. Saturninus. Julianus.	Honoratus. S. Gratianus.		Lazarus. Basilius.	S. Castor. Auxanius. Asclepius. Leontius.	S. Maximus. Faustus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. FOROJULIENSIS (Fréjus).	ECCLESIA VAPINCENSIS (Gap).	ECCLES. SISTARICENSIS (Sisteron).	ECCLES. EBRODUNENSIS (Embrun).	ECCLESIA DINENSIS (Digne).	ECCL. SANITIENSIS (Senez).
1.°						
2.°						
3.°						
4.°	Acceptus, élu mais non ordonné. (Conc. Valent.) Cyllinius.	Demetrius.		S. Marcellinus. Artemius.	S. Domninus. S. Vincentius.	
5.°	S. Leontius. Theodorus.	S. Constantinus.	Chrysaphius. Joannes.	S. Jacobus. Armentarius. Ingenuus.	Nectarius. Memorialis.	Ursus. Marcellus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. GLANATINA (Glandève).	ECCL. CEMELENSIS ET NICIENSIS (Cémèle et Nice).	ECCL. VINCIENSIS (Vence).	ECCL. ANTIPOLITANA (Antibes).	ECCL. ALBENSIS (Viviers).	ECCL. DEENSIS (Die).
1°						
2°						
3°						
4°		S. Amantius.	Eusebius.		S. Januarius. S. Septimus. S. Mespicianus. S. Eucherius. S. Firminus.	
5°	Fraternus.	Valerianus. Dutherius.	S. Juvinius. Arcadius. S. Veranus.	Artamentarius. Valerius.	S. Aulus ou Avolus. Eumachius. Auxanius. S. Lucianus.	S. Petronius. S. Marcellus.

PROVINCIA ECCLESIATICA VIENNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. VIENNEN. (Vienne).	ECCL. GENEVENSIS (Genève).	ECCL. GRATINOPOLIT. (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).	ECCL. TARENTASIANEN. (Tarantaise).	ECCL. SEDUNENSIS (Sion), ancien siége d'Octodure.
1°	S. Crescens. S. Zacharias. S. Martinus.					
2°	S. Verus. S. Justus. S. Dionysius.					
3°	Paracodas. S. Lupicinus. S. Simplidius. S. Paschasius. S. Claudius.	Diogenus. Dominius. Salvianus.				
4°	S. Verus. S. Florentius. S. Nectarius. S. Nicetius.	Cassianus. Eleutherius. Theolastus. Frater. Pallascus.	S. Domninus.	Æmilianus.		S. Theodorus.
5°	S. Simplicius. S. Mamertus.	Donatianus. Isaac *ou* Isarius. Maximus. Salonius.		Maximus.	S. Jacobus. S. Marcellinus.	S. Florentinus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. NARBONNENSIS (Narbonne).	ECCL. TOLOSANA (Toulouse).	ECC. BETERRENSIS (Beziers).	ECC. NEMOSENSIS (Nîmes).	ECCL. LUTEVENSIS (Lodève).	ECCL. UCICENSIS (Uzès).	ECCL. AGATHENSIS (Agde).	ECCL. CARCASSONENSIS (Carcassonne).
1.°								
2.°								
3.°	S. Paulus. S. ~~Stephanus.~~	S. Saturninus. S. ~~Honoratus.~~	S. Aphrodisius.	S. Felix.			S. Venustus.	
4.°	~~Gavidius.~~	S. ~~Hilarius.~~ Rhodanius. S. Silvius.						
5.°	Hilarius. S. Rusticus. Hermes.	S. Exuperius. Heraclianus.	Paulinus. Dynamius. Hermes.	Crocus.	S. Florus.	Constantius.	Betius.	S. Hilarius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AUXITANA VEL ELUSANA.

SÆCULA.	ECCL. MET. ELUSANA (Eluse ou Eause).	ECCL. AUSCIENSIS (Auch).	ECCL. AQUENSIS (Acqs).	ECCL. LACTORENSIS (Lectoure).	ECCL. CONSORANENSIS (Conserans).	ECCL. TARBENSIS (Tarbes).	ECCL. LASCURRENSIS (Lescar).
1.°							
2.°							
3.°	S. Paternus.	Citerius. Aufronius	S. Vincentius.	Heuterius.			
4.°	S. Luperculus. Mamertinus. Servandus.	Aprunculus. Ursinianus.					
5.°	Taurinus.	S. Aurientius.			Valerius.	S. Justinus.	S. Julianus.

N. B. Il y avait dans cette province plusieurs autres siéges épiscopaux; mais les évêques en sont inconnus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. BITURICENSIS (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	ECCL. LEMOVICENSIS (Limoges).	ECCL. ANICIENSIS (Le Puy).	ECCL. ALBIENSIS (Alby).	ECCL. MIMATENSIS (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez).
1.°								
2.°								
3.°	S. Ursinus. S. Sevitianus. S. Athærius. S. Thecritus. S. Marcellus.	S. Austremonius S. Urbicus.	S. Martialis. S. Aurelianus. Ebulus.	S. Georgius. Macarius. S. Marcellinus. Ruricius.	S. Clarus. Anthimius.	S. Severianus.	S. Genulfus.	
4.°	Viator. Leotherius. Pauper. S. Palladius I. Villicus. Avitus.	Legonus. S. Illidius. S. Nepotianus. S. Artemius. S. Venerandus.	Atticus. Hermogenianus Adelphius. Dativus. Exuperius.	Eusebdus. S. Paulianus. S. Evodius. S. Scrutarius.		S. Privatus. S. Firminus.	S. Exuperius. Florentius.	
5.°	Leo. Palladius II. Eulodius. Simplicius.	S. Rusticus. S. Namatius. S. Eparchius. S. Sidonius.	Astidius. Petrus. Ruricius I.	S. Epipodius. S. Suacrius. S. Armentarius Faustinus.	Diogonianus. Anemius. Sabinus. Ambrosius.	Valerius.	Alethius.	S. Amantius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. BURDEGALENS. (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux).
1.°						
2.°						
3.°			S. Ausonius.	S. Eutropius. S. Bibianus.	S. Maxentius.	S. Fronto. Anianus.
4.°	Orientalis. S. Delphinus. S. Amandus.	S. Caprasius. S. Phæbadius.		S. Ambrosius.	S. Hilarius. Pascentius I. S. Gelasius.	Chronopius. Paternus. Gavidius.
5.°	S. Severinus. Iterùm S. Amandus. S. Gallicinus. Cyprianus.	S. Dulcidius.	Dynamius. Aptonius I.		S. Anthemius. Perennis. Migetius. Lupicinus *. Pelagius. Esichus *. Antonius. * Le Gall. Christ. compte trois évêques du nom de Lupicinus et deux du nom d'Esichus.	Pegasius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. LUGDUNENSIS (Lyon).	ECCL. AUGUSTODUNENS. (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlons-sur-Saône).	ECCL. VESUNCIENSIS (Bezançon).	ECCL. AUGUSTENSIS (Augst).
1.°						
2.°	S. Pothinus. S. Iræneus.	S. Amator.				
3.°	Zacharias. Ælius. Faustinus. Verus. Julianus. Ptolemæus.		Senator. S. Justus. S. Desiderius.		Antidius.	
4.°	Vocius. Maximus. Tetradus. Verissimus. S. Justus.	S. Martinus. S. Rheticius. S. Cassianus. Egemonius.	Martinus. Honoratus. S. Urbanus.	Donatianus.		S. Eustasius.
5.°	Alpinus. S. Martinus. S. Antiochus. S. Elpidius. S. Sicarius. S. Eucherius. S. Patiens. S. Africanus. S. Lupicinus.	Simplicius. Evantius. Leontius. S. Euphronius. Flavichonus.	Paulinus I. Fraternus I. Fraternus II. Aprunculus. Armentarius.	Paulus I. Paulus II. Joannes I. Tranquillus.	Chelidonius.	S. Gratus. S. Jocundus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTISSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes).	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris).	ECCL. MELDENSIS (Meaux).
1.°							
2.°							
3.°	S. Savinianus. S. Potentianus.	S. Adventus. Optatus. Valentinus. S. Martinus Candidus.	S. Peregrinus.	S. Amator.	S. Altinus.	S. Dionysius. Mallo. Massus. Marcus.	S. Sanctinus. S. Antoninus. Mansuetus.
4.°	Leontius. Severinus. Audactus. Eraclianus. Lunarius. Simplicius. S. Ursicinus. S. Theodorus.	S. Anianus. Severus. Castor. Africanus. Possessor.	S. Marcellianus. S. Valerianus. S. Eladius.	Optatianus. Leo. Heraclius. S. Melanius. Aurelianus.	Diopetus. Desidianus. S. Evurtius.	Adventus. Victorinus. Paulus. Prudentius. S. Marcellus.	Modestus. Acherus. Riolus. Proverus.
5.°	S. Siclinus. S. Ambrosius. S. Agricius. S. Heraclius.	Polychronius. Palladius. Arboastus. Flavius.	S. Amator. S. Germanus. S. Alodius. S. Fraternus.	S. Ursus. S. Lupus I.	S. Anianus. S. Prosper. Magnus. Febatus. Gratianus. S. Monitor. S. Flosculus. Dago.	Vivianus. Felix *ou* Julicus. Flavianus. Ursicinus. Apedemius.	Primitus. Principius. S. Rigomerus. Crescentius. Anius. Præsidius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. REDONENSIS (Rennes).	ECCL. ANDECAVENSIS (Angers).	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPITUM (Quimper).	ECCL. VENETENSIS (Vannes).
1.°							
2.°							
3.°	S. Gatianus.	S. Julianus. S. Turibius.			S. Clarus. Ennius. S. Similinus.		
4.°	S. Lidorius. S. Martinus.	S. Pavatius. S. Liborius. S. Victurus.	Moderanus.	Defensor.	Emmelius. Marcus. Arisius.	S. Corantinus.	
5.°	S. Briccius. S. Eustochius. S. Perpetuus.	S. Victurius. S. Principius.	S. Justinus. S. Riotismus. S. Artemius *ou* Athenius. S. Amandus.	Talasius.	Desiderius. Leo. Eusebius. Nonnichius. Carmundus. Cermicus. Clemanus.		Modestus. Paternus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA RHOTOMAGENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. RHOTOMAGENSIS (Rouen).	ECCL. BAJOCENSIS (Bayeux).	ECCL. EBROICENSIS (Évreux).	ECCL. SAGIENSIS (Séez).	ECCL. CONSTANTIENSIS (Coutances).
1.°					
2.°	S. Nicasius.				
3.°	S. Mello.		S. Taurinus.		
4.°	Avitianus. Severus. Eusebius. Marcellinus. Petrus I.			S. Latuinus. S. Sigiboldus.	S. Ereptiolus.
5.°	S. Victricius. Innocentius. S. Evodius. Sylvester. Malsonus. Germanus. Crescentius.	S. Exuperius. S. Rufinianus. S. Lupus. S. Patricius. S. Manvœus.	S. Gaudus.	S. Landericus. Hillus.	S. Exuperius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA.	ECCL. M. REMENSIS (Reims).	ECCL. SUESSIONENSIS (Soissons).	ECCL. CATALAUNENSIS (Châlons-s.-Marne).	ECCL. TURNACENSIS (Tournay).	ECCL. SYLVANECTENSIS (Senlis).	ECCL. BELLOVACENSIS (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens).
1.°							
2.°							
3.°	S. Sixtus. S. Sinicius. Amantius.	S. Sixtus. S. Sinicius. S. Divitianus.	S. Memmius. S. Donatianus. S. Domitianus.	S. Plato.	S. Regulus.	S. Lucianus.	S. Firminus I.
4.°	Imbetausius. Aper. Dyscolius. S. Maternianus. S. Donatianus. S. Viventius. Severus.	Rufinus. Filianus. Mercurius. S. Onesimus I.	Amabilis. Desiderius. Sanctissimus.	Theodorus.	Nicenus. Mansuetus. Venustus.	Thalasius. Victor. Chanarus. Numidius.	Eulogius. S. Firminus II.
5.°	S. Nicasius. Barucius. Barnabas. Bennagius.	Vinculus. Lubeanus. Onesimus II. S. Edibius.	Provinctus. Alpinus. Amandus. Florendus. Providerius.		Tanitus. Jocundus. Protatus. Modestus.	Licerius. Themerus. Betgisilus Rodomarus.	Leodardus. Audoenus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TREVIRENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TREVIRENSIS (Trèves).	ECCL. METENSIS (Metz).	ECCL. TULLENSIS (Toul).	ECCL. VIRDUNENSIS. (Verdun).
1.°				
2.°				
3.°	S. Eucharius. S. Valerius.	S. Clemens. S. Cœlestis. S. Felix.		S. Sanctinus.
4.°	S. Maternus. S. Agræcius. S. Maximinus. S. Paulinus. S. Bonosius. S. Britto.	S. Patiens. S. Victor I. S. Victor II. S. Simeon.	Mansuetus.	S. Maurus.
5.°	S. Felix. Mauritius. S. Leontius. S. Auctor. S. Serverus. S. Cyrillus. Jamblicus. Evemerus. S. Marus. Volusianus. S. Miletus. S. Modestus. Maximianus.	Sambatius. Rufus. Adelphus. Firminus. Leguntius. Auctor. Expletius. Urbicus. Bonolius. Terentius. Consolinus. S. Romanus. S. Phronimius.	S. Alcha. S. Alcinus. S. Auspicius. S. Ursus.	S. Salvinus. S. Arator. S. Pulchronius. S. Possessor.

	PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA.				PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.	
SÆCULA	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECC. ARGENTORACTENS. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms). [redacted]	ECCL. MET. COLONIENSIS *vel* AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS (Tongres).
1.°	S. Crescens.					
2.°	S. Marinus. S. Crescentius. S. Cyriacus. S. Hilarius. Martinus I. S. Celsus. S. Lucius I.					
3.°	S. Gothardus. Sophronius. S. Herigerus. S. Rhuterus. S. Avitus. S. Ignatius.					
4.°	Dionysius. Ruthbertus. S. Adelhardus. S. Lucius II. Martinus II. Sidonius I.	S. Amandus. Justinus. S. Maximinus.	Jesses.	Victor. Amandus I.	S. Maternus. Euphratas. S. Severinus.	S. Maternus. S. Navitus. S. Marcellus. S. Metropolus. S. Severinus. S. Servatius I. S. Florentius. S. Martinus. S. Maximinus.
5.°	Sigismundus. Lupoldus. Nicetius. Marianus. S. Aureus. Eutropius. Adalbertus. Rhaterius. Adelbaldus.	Valentinus. Solarius. Biulfus. Magnus. Garoinus.		Carolus.	S. Evergislus. S. Aquilinus. Simoneus.	S. Valentinus. S. Agricolaus. S. Ursicinus. Designatus. Renatus. Servatius II. Sulpitius. Quirilius. Eucherius I.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 2, note 5, μαρτυρειτειν, *lisez* μαρτυρειται.

7, ligne 17, Epogathus, *lisez* Epagathus.

25, ligne 10, Perôma, *lisez* Plerôma.

35, note 2, ligne 2, possedée, *lisez* présidée.

55, dernière ligne, après ces mots : un signe de fraternité, *ajoutez* : entre les chrétiens.



